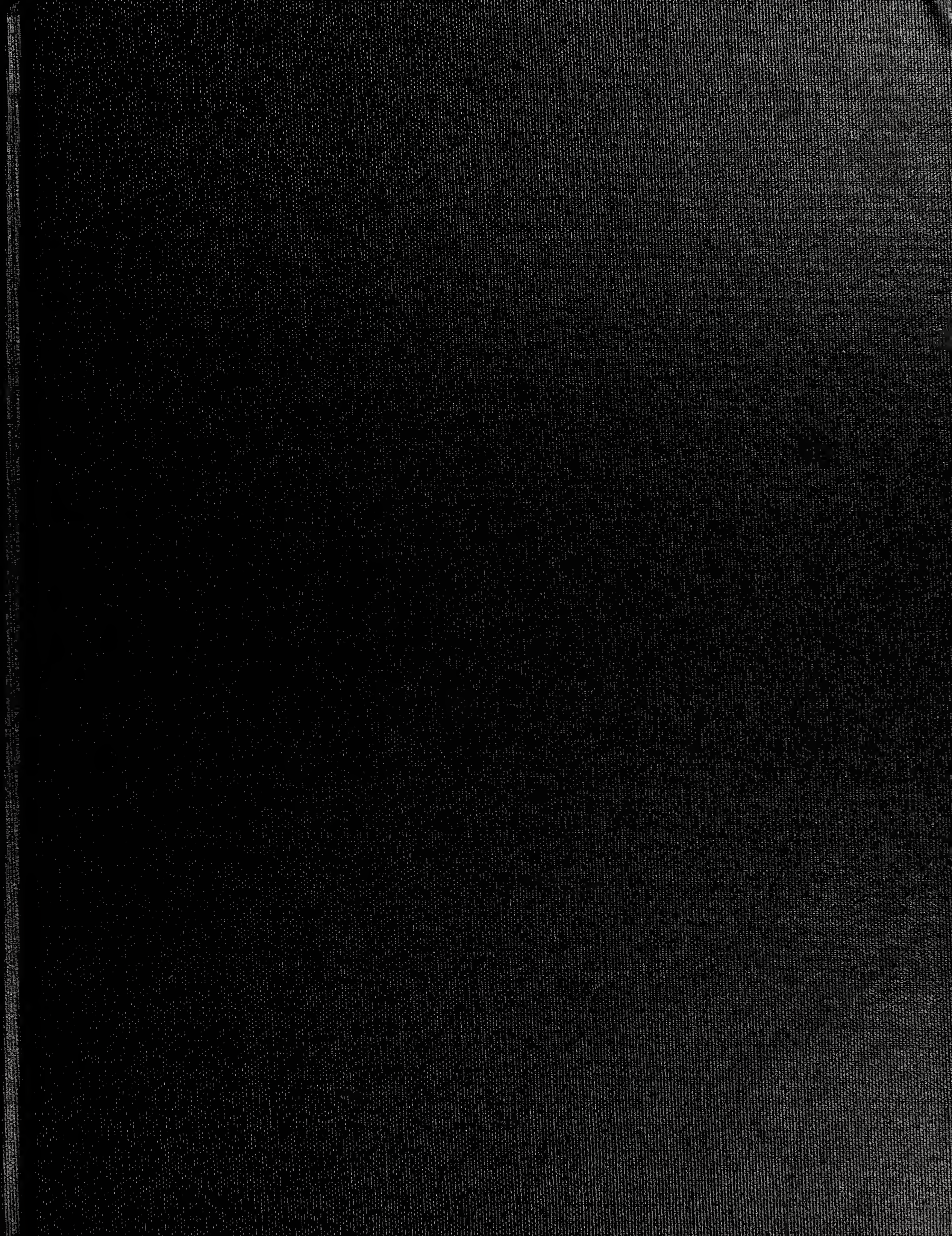


DOCUMENTS

ET EXTRAITS DIVERS CONCERNANT

L'HISTOIRE DE L'ART

DANS

LA FLANDRE, L'ARTOIS & LE HAINAUT

AVANT LE XVe SIÈCLE

DOCUMENTS

ET EXTRAITS DIVERS CONCERNANT

L'HISTOIRE DE L'ART

DANS

LA FLANDRE, L'ARTOIS & LE HAINAUT

AVANT LE XVe SIÈCLE

PAR

M. LE CHANOINE DEHAISNES

Secrétaire-général des Facultés catholiques de Lille, Archiviste honoraire du département du Nord,
Président de la Commission historique du même département.

SECONDE PARTIE : 1374-1401



LILLE

IMPRIMERIE L. DANEL

Rue Nationale, 93

—

1886

20 novembre 1374 et 24 mars 1375. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant de payer la somme due à Vincent Boursette, d'Arras, pour tapis de haute lice, et quittance dudit Vincent.

Phelippe, filz de roi de France, duc de Bourgoingne, a nostre amé François de Maisieres, receveur de Lens, salut. Nous volons et vous mandons que vous bailliez et delivrez a Vincent Boursette, tapissier demourant a Arraz, quatre cens florins d'or et huit solz parisis que nous lui devons de la reste de douze cenz frans et huit sols parisis pour une chambre de tapisserie qu'il a faicte nagueres pour nostre tres chiere et amée campaigne la duchesse...... Donné a Monbar, le xxe jour de novembre l'an de grace mil CCC soixante et quatorze.

Sachent tout que jou, Vinchent Boursette, bourgois d'Arras, connois avoir eu et receus de Franchois de Masieres, receveur de Lens, la somme de quatre cens deniers d'or frans et huit solz parisis, en quoy mon tres grant et tres redoubté singneur monseigneur le duc de Bourgoingne, estoit tenuz a my du reste de xII^c^ frans et huit solz parisis pour une cambre de tapisserie que nagaires fis a ma dame la ducesse de Bourgoingne...... Donné sour mon seel, le xxIIII^e^ jour de mars, l'an de grasce mil CCC LXXV.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 394. Original sur parchemin avec un scel de Vincent Boursette, qui a souffert et où l'on trouve une barre (—) sur laquelle se voient deux petits objets qui semblent être des *bourses*.

1374. — Compte de l'exécution du testament de feu « sire Gilles de le Tourbe. »

III hanap de mardre; I marck et XIII estrelins d'argent en escalles; I hanap d'argent a piet et II temproirs d'argent; I hanap d'argent a piet avoec le madre servant a ycelui et XII petites escales d'argent; une tavles d'ivoire; II hanaps de madre; I aultre hanap la on buvoit mies et cervoise.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1374.

1374. — Compte de l'exécution du testament de Catherine De le Court, bourgeoise de Tournai.

A Jacquemart Ghadebiert, une escalle d'argent a un esmail.
A Jehan de Renais, I petit ghobinet d'argent et le custode.
A demisiele Beatris de Los, I aniel d'or.
A demisiele Maigne, femme Evrard Du Mortier, I hanap d'argent petit.
A sire Gille De le Tourbe, un hanap qui devoit estre ou pris de x escus.
A Jehan Bacheler, un hanap semblablement.
A demisiele Maigne de Hanin, un hanap semblablement.
A Jehanette Roularde, VI louches d'argent.
A demisiele Katherine de Saint Piat, un aniel d'or.
A demisiele Agnies de Hanin, une paire de coutiaus estoffés d'argent et II foellais d'ivore a II ymages entailliés.
A d'autres : paternostres d'ambre, bourses, ceintures estoffées d'argent, escales

d'argent, louches d'argent, gobelets d'argent, hanaps de madre a pied d'argent, croix d'argent dorées, miroir d'ivoire, anneaux d'or, etc., etc.

« Pour le fosse faire dedens l'eglise des Freres Meneurs et pour le lame lever et rasseir et pour escripre et taillier en le dicte lame le nom de le dicte testatresse, XL gros. »

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins ; année 1374.

1374. — Reçu bourgeois de Lille : « Pieres Dou Riés dis li orfevres, filz de feu Colard. »

Archives communales de Lille. Registre aux bourgeois; année 1374.

1374. — Compte de la ville de Valenciennes, du 19 février au 8 septembre 1374.

A maistre Andrieu Biauneveut, pour ouvrage de puinture qu'il a fait, par l'accort dou prevost, des jurés de le pais et dou conseil de le ville, en le cambre de le Halle des jurés, parmy or, azur et autres couleurs qu'il y a livret, payet du command ledit prevost et jurés XL frans, qui cousterent parmy XXXVI s. III d. t. le pieche, LXXIII l. X s.

Archives communales de Valenciennes.

1374. — Compte de Jean du Parc, receveur de Mons, du 29 juin au 31 décembre 1374.

A Loeys le poindeur, pour bruissier d'azur et estinceller d'or entour le nouvelle ymagene de Nostre Dame, que on donna pour assir a le porte Bertaymont, et faire deus escuchons des armes de le ville.

Archives communales de Mons ; année 1374.

1374-1375. — Reçu bourgeois de Valenciennes : « Jakemon d'Ath, orfevre de Tournay, le XVe jour d'apvril.

Id. Jean Escalles, dou Kesnoit, escrivens, le XXIXe jour de janvier (1375).

Jehans dou Buissot, de Bry, escrivens, III mars (1375).

Bibliothèque de Valenciennes. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

1374 — Compte du receveur général de la Flandre, du 17 avril 1374 au 10 novembre 1374.

A Gilles de Waes, oorfevre, pour raparellement de coroies ensi que par lettres monseigneur et cedule des maistres d'hostel appert, XXI fl. valent XLI lb. XIII s.

Item, a Gilles de Waes, oorfevre, pour IIII escales, VI gobbeles fermé, ensamble I plat goblet et I croes doré...... CXLIIII bb. XIX s.

Item, pour III pieces de blancs draps ovré de diverses manieres, lesquels monseigneur dona a mess. le duc de Bourgoigne, son fils, cousterent LXXIII frans, CXXXI lb. VIII s.

Item, a Gille de Waes, orfevre, pour I croes pesant v mars xiiii los et ii vieux groz, le quel monseigneur fist donner a un fessisien de Bruges. Item pour I croes et I aighyer...... Et pour un croes. — Item pour I croes.

Item a Andrieu Biaunevopt, de Valenchiennes, faseur de thombes, pour ses despens en venant de Valenchienes vers Mons, xii frans. Item, a maistre Jehan d'Asselt en venant de Courtray a Gand, ou il fu mandés, viii frans, monte xx frans xxxvi lb.

Item, a Gilles de Waes, orfevre, pour XII pos d'argent, V croes d'argent a couvercle, et I croes sans couvercle et III louches d'argent; pour VII escuyelles d'argent.

Item a Elbrecht, l'orfevre......

Item au dit Gille (de Waes) pour I croes doré pesant vi mars, vi lb. vi s. pour les despens de mons. de Blaesvelde qui donna le dit croes de par monseigneur a lever de fons l'enfant Jehan Brune, clerc secretaire de monseigneur, iiii^xx xix lb. vii s. Item a lui pour un croes doré doné de par monseigneur a maistre Jehan de la Rake a l'offrande de la premiere messe, pesans iiii mars. Item a Fleurkin Vilain, orfevre, pour VII paons d'argent, pesant iii mars ii los, les quels monseigneurs dona a ceux qui lui pleurent en maniere d'ordene, xvii lb. xii s.

Item, a maistre Andrieu Biaunevopt, de Valenchienes, maistre ouvrier de tumbes, sur l'ouvrage d'une novele tombe que monseigneur lui fait faire pour lui, ii^e frans, iii^e lx lb.

Item, a Gille de Waes, orfevre, pour XXXII escuyelles d'argent et II plas ; item pour II eschales d'argent...... etc.

Item, as maistres de le monnoye xiiii mars ii los d'argent qu'il delivrerent a Herbracht, l'orfevre, ou mois de juing l'an LXXIIII, pour faire gobbles a cockilles pour monseigneur et pour l'achat de XLVIII hanaps d'argent delivrés as maistres d'ostel ou dit mois pesant lx mars ii onces demi, pour le fachon de VIII des dessus des hanaps, pour brunir et signier dou segne monseigneur, xlviii lb. xix s...... monte v^c iiii^xx vii lb. xviii s.

Item, pour x mars ii onces ii esterlins d'or...... dont on fist deux boutellez pour envoyer en Bourgoingne, pour facon au dit Herbrecht...... ; item, a Fleurkin l'oorfevre pour xxiiii demi mars iii lods d'argent dont on fist I bachinet et I kamailg, une espée, pumiel croes et crespel et pour ferer le dule coroie de le espée. Item de lui pour le facon du kamailg et estoffer le bachinet.

Item a Gille de Waes, orfevre, pour deux douzaines de escueilles d'argent, pesant xlviii mars ii lods. Item pour I pot d'aumosne...... v xiii lb. xvs.

Item, a dit Gilles pour I croes pesant vii mars xiii los et demi et i aiguier pesant ii mars et xiii los et demi a xxiiii s. gros le marc monte xii lb. iii s. gros, le quel fu acaté pour doner a le dame qui devoit garderl'enfant ma dame de Bourgoingne que monseigneur avait enpese (*sic*) de faire lever de fons. Item pour I croes pesant vi mars iiii lods a xxiiii s. le gros le mar vii lb. xs. gros le quel monseigneur devoit faire doner a la nouriche. Item pour I croes pesant vi mars iiii lods a xxiiii s. gros le marc vii lb. x s. gros, lequel monseigneur fist doner a Ichevalier estant au conte de Casar (?) lesquelles partyes montent a iii^c xxv lb. xvi s.

Item as capellains de le eglise de Courtray, pour le service qu'il ont fait en le capelle

monseigneur a Courtray depuis le jour sainte Kateline l'an LXXIII jusques adont qu'il furent mis en possession des capelenies de le capelle, xl lb.

A Andrieu Biaunevopt, maistre ouvrier de thombes, sur le voiture des pierres d'une nouvelle thombe qu'il doit faire pour monseigneur a Courtray, c frans valent parmy xlii groz qu'il cousterent au cange ciiii^xx ii lb. ii s.

Item, a Henry le Cambrelenc, pour doner sur l'ovrage d'une nouvelle litiere qu'il fait faire pour monseigneur; xxx lb. xvi s. Item pour doner sur l'ouvrage de VI ymagenes qu'il fait faire de metal du command monseigneur, xl frans, valent lxxii lb.

Item a Jehan Nortkerke, pour I croes doré pesant vi mars x lods et I aighier doré pesant ii mars xiii lods, ce sont ix mars vii demi lods a xxiiii s. groz le mar, monte xi lb. vii s. iii d., les quelz monseigneur fist doner as noches d'un des cousines monseigneur le chanchelier, qui espousa Gille de Hauterive, valent cxxxvi lb. et vii s.

Item, a Andrieu Biaunepveu, maistre ouvrier de tombes, sur l'ouvrage, acat et voyture d'une nouvelle tombe que monseigneur lui fait faire, deseure iii^c frans qu'il a recheut par avant c francs valent parmi xlii gros qu'il costerent en cange ciiii^xx ii lb. ii s.

Item pour l'achat d'un croes et I ayghier d'argent doré que monseigneur dona a lever de fons l'enfant messire Colart de le Clite, pesant ix mars mains demi lot a xxiiii s. groz le marc monte x lb. xv s. iii d. gros, valent cxxix lb. iii s. A Jooskin, menestreuil de monseigneur, en acroissement de ses noches, un hanap pesant iii mars iiii lods et demi a xvi s. groz le marc et dedens le hanap xx des florins monseigneur a xliii s. le piece, valent lxxvi lb. viii s.

Archives générales du royaume à Bruxelles. Registre de la Chambre des Comptes; n° 2702.

1374-1375. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1er août 1374 au dernier juillet 1375 (1).

Fol. 31. — « A Jehan de Marville, ymagier et varlet de chambre de monseigneur.... par mandement du xviii aoust CCC LXXIIII, xx frans viii gros.

Fol. 47 v°. — A Colin Bataille, tapissier et bourgoiz de Paris...... pour VI tapis d'euvre d'Arras, armoyées des armes de monseigneur, pour couvrir les sommiers de monseigneur quant il chevauchera, par mandement du xxiii septembre CCC LXXIII xx frans.

Fol. 51 v°. — A ma dame la duchesse, lesquelz le receveur de Lenz en Artois avoit paiet, c'est assavoir a un marchant d'Arras pour un drap de haute liche que monseigneur avoit acheté et eu de lui, vi^c frans.

Id. id. a Vincent Bourcete, bourgoiz d'Arraz, pour l'ouvraige de certaine tapisserie que le dit Vincent fait pour ma dicte dame, par mandement du x aoust CCC LXXIIII, iii^c frans.

Id. a Vincent Bourcete, sur l'ouvraige de certains tapiz, iii^c franz.

(1) Le peintre du duc en cette année et l'année précédente était Jean Darbois.

Fol. 52. — Id. id. id. CIII^c frans VIII s.

Fol. 58 v°. — A un orfevre de Bruges, pour un gobelet d'argent doré, pesant III mars......

Fol. 59. — A Vautier, l'orfevre d'Arras, pour dorer et rasseoir tous les cloux de l'espée de monseigneur, . v franz

Fol. 59. — A Jehan Vindegoet, pour goublet d'argent doré que monseigneur a fait acheter de li, xxv frans II gros demi et II d. t.

Id. A Jehan de Braibant, ofevre de monseigneur de Flandres, pour asseoir IIII rubiz en quatre anneaux, par mandement du XXI juin CCC LXXV, XII franz.

Fol. 59 v° : A Anthoine de Manth, orfevre demourant a Bruges...... pour VI gobeles et une aiguiere d'argent dorez ..... donnés a Thielment De le Bergue, bourgois de Bruges, en l'ostel du quel monseigneur avoit esté esbattre, et au capitaine de V galées qui nouvellement furent arrivées a l'Escluse, ou monseigneur les fut veoir......, II^c IIII^xx VI frans, x s. VI d. t

Id. A Josset de Harle (sic), orfevre de monseigneur, qui les avoit paiez a Bruges..... pour une corroie d'argent dorée pour mettre sur le heaume de monseigneur, pour une boucle et mordant et IIII ferrures d'une ceinture pour ceindre mon dit seigneur sur des plates et la ferrure de XVI troches de soye d'argent doré......, et pour un saphir de l'une des ceintures de monseigneur qui a esté perduz et VI grosses perles mises en la dite ceinture...... LII frans VIII grez I quart.

Fol. 60. — A Forteguerre de Forteguerre, demeurant a Bruges, pour un ruby que monseigneur a fait prendre et acheter de luy, IIII^xx frans.

Id. A Evrart de Minstre, marchant demeurant à Bruges...... pour II saphirs...... VI^xx frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1444.

1374-1375. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général du bailliage de Dijon, du 1 juin 1374 jusqu'a la Toussaint 1374 et de la Toussaint 1374 a la Toussaint 1375.

Fol 19 v°. — A Hennequin de Marville, ymagier de monseigneur le duc, ordonné demorer a Dijon et illec ouvrer et faire certaines besoignes que monseigneur lui a enchargié a faire de son mestier, a VIII groz viez de gaiges par jour pour lui, un varlet ouvrier et un autre varlet avec I cheval, par mandement de monseigneur. A lui, sur ces dis gaiges a coumancer du premier jour de juing CCC LXXIII jusques au quel Humbelot Martin, nagueres receveur du bailliage de Dijon, l'a paié de ses gaiges, si comme il appert par certiffication de maistre Andry Paste, maitre de la Chambre des comptes, donné XIX d'octobre CCC LXXV par sa lettre donnée x de novembre CCC LXXIII, VII^xx frans.

A lui, sur ce qui peut estre deuz de ses gaiges par sa lettre donnée XXV de janvier CCC LXXIIII, XL frans

A lui, id., XXV d'aout CCC LXXV, XXX frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4421.

1374-1375. — Compte de Jean Du Lardier, receveur de la ville et prevôté de Valenciennes, du 1er août 1374 au 1er août 1375.

Parties payées pour pluiseurs ouvrages de pointure que on a fait a le Salle ou terme de ces comptes et pour pluiseurs estoffes accatées pour les dits ouvrages dont les parties s'ensuivent :

Premiers. A Jehan Dou Pont de piere, pour pluiseurs parties prises a lui pour le ditte pointure, c'est assavoir pour II libvres et I quarteron de sinople XL s. VI d., pour II libvres d'asur IIII libv. VIII sols, pour II libvres de florée IIII libv. VIII sols, pour VI libv. et demie de vremillon a XXIIII s. le libvre sont VII libv. XVI sols, pour XXIIII libvres et demie a IIII sols le libvres sont LXXII sols, pour II libvres d'or puiment LXVIII sols, pour II libvres de blanc de Spaingne XII sols et pour une libvre de chire de Pulaine VIII sols, pour II lib. de blanc de Spaingne XII s. C'est en somme XXXI lib. XVI s. VI d.

A Jehan Vigreus, pour plusieurs parties prises a lui pour le pointure de le Sale, c'est assavoir pour XVIII lib. de blanc de plonc a IIII sols le libv. sont LXXII sols, pour XII libvres de la minne a IIII sols le libv. sont IIII libv. VIII sols, pour III libv. de vert de gris LIIII sols, et pour une libv. de blanc vernit VIII sols, c'est en somme XI l. II s.

A Henry Brochon, pour IIc d'or qu'il a livret pour le Sale a I mouton franc le cent sont II moutons qui valent a XLIX sols le piece IIII libv. XVIII sols, pour I cent d'or partie livret pour le dit ouvrage demy mouton de XXIIII s. VI den. et pour I cent d'argent XII sols sont VI lib. XIIII s. VI den.

A Colart Noiset, pour XXVI libvres d'ole de linnis pour le dit Loys au fuer de XVIII den. le lib. sont XXXIX s.

Pour pluiseurs estroyelles de cuir a faire cole, XXIIII s.

Pour soyes a faire brousses, III s.

A Jehan Marescaul, pour fuelles de stain dorées et d'argent que on a eut a lui pluiseurs fois ou dit terme qui monte XXIIII s.

A Jehan Le Oustin, pour II patrons de keuvre accaté a lui dont on fist ouvrage de pointure en pluiseurs lius aval le Sale, qui cousterent XII sols.

A Willeaume Repin, pour les II patrons dessus dis pierchier et livrer a maniere de compas, payet XVI sols.

Au dit Loys, pour LXXIIII jours qu'il a ouvert de pointure depuis l'entrée d'aoust l'an LXXIIII de lui et de II valles jusques a le saint Andriu ensuivant, qu'il marchanda de parfaire de poindure le ditte Sale en tasque qui monte au fuer de XV sols le jour pour yaus III et la sus faire leur frais LV libv. X. s. tourn.

A lui auquel fu markandet par Jehan De le Porte, recheveur de Haynnau, de parfaire pluiseurs ouvrages de pointure en le ditte salle dont il doit avoir XL frans de France; de che l'en a estet prestet depuis le dit jour saint Andriu jusques al XIe jour de Jenvier ensuiwant X frans de France qui valent a XLII sols le piece XXI lib. tournois.

Somme pour les ouvrages et les journées de pointurez, CXXXII libvres XII den. tournois.

Autre rendaige d'argent pour ouvrages.

A Braibant le voirrier pour ouvrage qu'il doit faire de sen mestier et qu'il a fait as

verrieres que on doit mettre a le Sale, prestet sour sen dit ouvrage tant mains de chou que on le pora devoir, xv libvres.

Parties pour pluiseurs ouvrages de pointure que on a fait a le Sale ou terme de ces comptes et pour pluiseurs estoffes accatées pour le dite pointure dont les parties s'ensuiwent.

Premiers. A Loys le pointre auquel fu marchandet par le recheveur de Haynnau par tasque de faire pluiseurs ouvrages de pointure a le Sale dont il deut avoir LX frans de France ; de che en compte li dis Jehans dou Lardier par ses autres comptes finans al xi[e] jour de janvier l'an LXXIIII de x frans et si en fait li dis Jehans rendaige pour ces presens de xxx frans qui valent a xxiiii sols le piece xxxiii lib. x s.

Somme pour ouvrages de pointure LXIIII l. II sols, VIII den. tourn.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes; V. 51.

1374-1375. — Compte de la fabrique de la cathèdrale de Cambrai, par Étienne de Maulèon, doyen et chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitreario ecclesie, xxv lb.
Eidem pro roba sua, CXVIII s.
Magistro Henrico pictori, pro pictura pedis cerei pascalis, XIII s. IIII d.
Francisco *l'orfevre*, pro mundando feretro ecclesie, IIII lb. XVI s.
Magistro Nicolao le *libraire*, pro refectione ordinarii chori et pro pena sua et scriptura in dicto libro quem in pluribus locis recolavit et illuminavit, XXIIII s. t.
Item pro pelle empta ad faciendum cooperturam dicti libri, V s.
Item pro II asseribus pro dicto libro, II s. VI d.
Item pro II pellibus pergameni pro refectione dicti libri, IIII s.
Item pro X clavis, II *fremaus* cum *daches* pro dicto libro, VI s. II d

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 19.

1374-1375. — Compte de la fabrique de Saint-Gèry de Cambrai, par Arnould Le Clerc, chanoine.

Johanni d'Artoys, pro candelabris mundandis. VIII s.
Pictori, pro cereo benedicto pingendo, VIII s.
Johanni vitreario, pro medietate pensionis sue, XXX s

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Géry de Cambrai. Comptes de la fabrique ; n° 1.

1374-1375. — Compte de le Maselainne (22 juillet) l'an LXXIIII, pour l'abbaye Saint-Sépulcre de Cambrai).

A maistre Jehan qui fait les verrieres, pour se pension, xxv s.

Item, a li pour voire noef et vies et pour ouvrer au canciel de Graincourt, Palencourt et Thun, II s.

Pour refaire une croce et pour une louce d'argent refondre, IX s.

Archives départementales du Nord. Comptes de la fabrique de Saint-Sépulcre de Cambrai.

1374-1375. — Compte de la rédime de la collégiale Saint-Pierre de Lille, par Jean de Puys, chanoine.

Marie d'Enghien, pro pensione sua totius anni, IIII lb.

Johanni Brequet, pro libris reparandis in dicto anno, XVII s.

Nicolao Bresebouch, pro pede unius culpe (sic) reparanda, VI s.

It. pour le pumiel une cappe *reparando*, IIII s.

. . . .

Pro sole et luna depingendis in cortina beate Marie, III s.

Johanni Brequet, *pour un trayans* ad unum antiphonarum faciendum, VII s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; carton de l'année 1374.

1374-1375. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1374 au 23 juin 1375, par N. Darras, chanoine.

IX libvres XVIII s. a Huart le verrier, pour le lanterne de le waite faite toute noeve.

XXV s. a maistre Jehan, le clerc de S. Sanson, pour le missal d'esté de le capielle du pulle reloyer, recouvrir et faire nouvaus claus et pour le antiphonnier du renc li prevost remettre a point.

XLIII s. audit clerc pour le capitulier de l'eglise reloyier, regliier, recoler, rescripre, rappareillier et renluminier en plusieures lieus et pour II fremaus mis audit livre.

IIII l. a Pierre le caudrelier pour II des grans candelers de laiton, qui brisiet estoient par le milieu, wider et remettre y nouvielles verghes et rappareiller.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé; registre n° 849.

1374-1375. — Compte de la ville d'Ypres, de la Toussaint à la Toussaint.

A maistre Jehan Cortais, de taillier tout le grès du nouviel ouvrage de le halle, xxv lb. de gros qui valent III^c lb.

« A maistre W. Melcwiet et de XLVII blankes pieres de VI demi pietz a XII lb. le perche XXVIII lb. IIII s. — Id. II_c XI pietz trappen (marches) de Brabant a II s. par piet XX lb. II s. — de XXII corbele LX s. — III formes — de autres pieres — de I karrée d'escailles, XXIIII s. — de II^m CL brikes VI lb.

A taillier de grès ouvrant a la maison maistre Melcwiet. as pieres de le voie de le halle, XLIIII lb. IIII s.

A maistre Willem Melcwiet, de tailler le voie en taske.

A maistre Melcwiet, de tailler le voie en taske aucuns des stanfiques; item tous les stanfikes de le tourele vers l'oost et ce quil a de pieres dusque as premieres arckes et le tavlement et toute machonnerie pour x lb. de gros valent livres parisis.

A maistre W. Melcwiet en courtoysie de son travailge, XXIIII lb.

Ypriana, par Van den Peereboom. Bruges, 1880, t. I, pages 147 et 148.

1374-1375. — Compte de la ville d'Ypres, de la Toussaint 1374 à la Toussaint 1375.

A maistre Pierre De le Meersch, peintre, d'ouvrage a le ditz cambres deles le cambre d'eschevins vers oost, XLIX lb. XVIII s.

A Michel Le Busschere, de faire IIII^xx VI pietz de voire en le noviel cambre d'encontre le cambre d'eschevins a XII le pietz LV lb. XVII s.

Ypriana, par Van den Peereboom. Bruges, 1880, t. II, p. 141.

1374-1375. — Compte de la ville de Bruges.

C. 1374-1375 F° 56° N° 11. Le samedi XIXe jour du mois de janvier Jean Van Risele a travaillé au Ghiselhuus, pour préparer le travail, avec V ouvriers charpentiers, II portefaix avec leurs crochets et IIII aides.

F° 87. N° 8. Le XXVIe jour de janvier le sieur Jean Van Risele avec V charpentiers a travaillé au Ghiselhuus

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, f° 486, notes.

1375. — Compte de la ville de Valenciennes, du 19 février au 8 septembre 1375.

A Henry Brochon, pour IIII^c et demi de foelles de fin or pour faire une noefes bannieres de le ville...... VI l. XV s.

Encore a luy, pour III quartrons d'or partit dont on puindy des armes de le ville, les sielles des kevaus sour coy on porta les banieres dou prevost et des jurés, XX s

A Colart de Marchiennes, pour sen sallaire de faire et puindre les banieres et les sielles dessus dites, LXXII s.

A Colle de Mons, pour verde soie dont elle fist frienges pour les dites banieres, XL s.

A Jâkes Cambrelent, pour toille dont on fist pignons des armes de le ville pour mettre sour les cors et harnes de le ville, IIII s.

A Lottart Copdelance, pour sen sallaire de puindre et faire les pignons dessus dis...... XIII s.

Archives communales de Valenciennes.

13 mai 1375. — Le seigneur d'Estournel est condamné, pour réparer des offenses commises contre un chanoine de Cambrai, à faire don d'une châsse où sera renfermé le bras de saint Georges.

C'est l'amende que le sires d'Estroumel, par le deliberation et ordenance de capitle, fera a l'eglize et au dit capitle en le personne de maistre Jehan As dens, leur concanonne. Premiers, li sires d'Estroumel, cest premier jour du mois de may prochain, al heure de vespres, venra lui et ses gens qui adont furent aveuc lui devant l'ostel dudit maistre Jehan As dens, et ou lieu ou le injure li fu faite, le dit maistre Jehan present et aucuns des seigneurs de l'eglise, et la publicquement devant tous recognistera et confessera sen meffait et que a tort et a mauvaise cause et mal consilliez il fist le dicte injure audit maistre Jehan et que de ce lui poize, et offerra sur ce audit maistre Jehan l'amende en requerant pardon, et li dis maistre Jehan pardonra parmi l'ordenance de capitle, et li dis chevaliers venra, ce fait, par devant les signeurs en plain capitle, et la pareillement recognistera sen meffait comme dessus en requerant a eaulx sur ce pardon; et che fait l'endemain li sires d'Estroumel ira a le tour du capitle la rendre son corps (a) prison jusques a la volonté des dis signeurs de capitle, et depuis lui delivret de prison, adont lui sera enjoint de par le dit capitle, en nom d'amende, que dedens le feste de l'Assumption Nostre Dame prochain venant, il ait le relike et brach monseigneur saint George, estant en le dicte eglise, mis en casse et vaissiel d'argent pesant dys mars et que aveuc ce il fache le dit vaissiel souffisamment dorer d'or, le quel vaissiel et brach ou pois et dorés comme dessus, le dit jour del Assumption Nostre Dame, il presentera l'offrande au signeur de priestre qui pour le jour celebrera messe ou grant autel del eglise aveuc deux torses pesans cascune dys libres de cire que ses gens porteront en recognissant publiquement sen meffait et priant merchi al eglise, et adont li sires de priestre, ou nom del eglise, lui pardonra le meffait, et demouront li vaissiel et les torses al eglise a tous jours mais...... »

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai; carton de l'année 1375.

16 août 1375. — Extrait du testament de Nicolas Delecambre, bourgeois de Douai.

« Colars De le Cambe, tondeurs de grans forches, » laisse « a le femme Colars de Fierin, ouvrier de broudure, 40 gros. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1375.

23 août 1375. — Extrait du testament de Simon Ponthius, bourgeois de Douai.

« Simons Ponthius, drappiers, » laisse « a Jehenne, se fille, se haneperie et vaisselemente d'argent et de madre. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1375.

5 septembre 1375. — Extrait du testament de Jean Villemin, bourgeois de Douai.

« Jehan Willemins, plommier et bourgeois de Douay, » donne « a Jehane Willemine, se fille, demourans a Tournay, par les mains de Jehan Louridain et Lievin de

Gand, serouge doudit Willemin; a Marie Willemine se fille, fille Jehan dit Touquet poigneur, un escring, et a Lievin de Gand, sen serouge, sen harnas de gambes.

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1375.

2 décembre 1375. — Extrait du testament de Jean Flaies, bourgeois de Douai.

« Jehans Flaies, tavrenier, » donne à « Jehenne de Sin II hanap d'argent a tour de lampe de III onches pesant; a Robe Doublée, I hanap d'argent, dou pesant de IIII onches; a Maroie Li Borgne I hanap d'argent; a Jaquot Boullent li poise I hanap d'argent; a Jehan de Bruille deus hanaps d'argent, as enfans Nichaise Postel II hanaps d'argent. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1375.

19 décembre 1375. — Délibération du chapitre de la cathédrale de Cambrai au sujet de livres prêtés à un chanoine.

Anno Domini, M CCC LXX quinto, die videlicet XIX decembris, magister Joannes Oesterzele, canonicus ac pro tempore magnus vicarius ecclesie Cameracensis, commodato tradidit, nomine dicte ecclesie, magistro Henrico de Arena, predicte ecclesie canonico, unum Digestum novum, quod digestum non habet glosam ordinariam, cujus textus in secundo folio incipit...... Item unum Infortiatum cum quibusdam glosulis...... Quos quidem libros reddere et restituere promisit bona fide......

Actes capitulaires de l'église collegiale Notre-Dame de Cambrai. Bibliothèque publique de Cambrai; manuscrit, n° 944, p. 174.

1375. — Reçu bourgeois de Lille : « Jehans Manins, paintres, LX s. »

Archives communales de Lille. Registre aux bourgeois.

30 décembre 1375. — Testament. Baudouin de Douwioel, bourgeois de Douai, laisse « un hanap a tour de lampe » à chacun de ses exécuteurs testamentaires. — 9 janvier 1376, Adam de Rocquignies dit du Clauwet, bourgeois de Douai, laisse « le meilleur quoroie estoffée d'argent, le milleur bourse, le millieur coutiel et les milleurs patrenostres d'ambre a Emmelot de Rocquignies, se fille. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1375.

1375-1376. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1er aout 1375 au dernier juillet 1376.

Fol. 364. — A Jehannin le tapicier de monseigneur, sur ce qui peut lui estre deu de ses gaiges...... II franz.

Fol. 544. — A Jehan de Romme demeurant a Gand, pointre, pour un baston a faire le lit de ma dame et paindre ycelli a escussons des armes de ma dame, en franc, VII s. X d.

Fol. 574. — A Evrart de Hainaut, demeurant a Paris, paintre, pour paindre une chaiere et une damoiselle pour ma dame pour lui atourner...... v frans.

Fol. 634. — A Forteguerre, marchant de Bruges, pour un drap d'or de Chippre, lvi fr., pour un autre drap d'or de Lucques, xlviii fr. et pour environ un demi drap d'or bleu broichié a trieffez, vi^{xx} vi fr.

Fol. 634 v°. — A Colart de Paris, tapissier de haute liche, demeurant a Bruges, pour eslargir a certaine devise trois des tapis de monseigneur par mandement du v may CCC LXXXI...... xx frans.

Fol. 644 v°. — A Vincent Boursette, bourgeois d'Arras, pour iii livres de fil vert pour apparillier sarges et tapiz...... xxxvii s. vi d.

Fol. 684. — A Forteguerre de Forteguerre, bourgois et marchant de Bruges.... pour IIII poz d'argent, pour V XIIes de laiton d'argent blanc, pour II caintures d'argent, un drap de soye...... iiii^{c} iiii^{xx} ii fr. et demi.

Fol. 684 v°. — Au même Lucquois demeurant a Bruges, pour un gobelet d'argent doré...... xxxvi fr. ii s. t.

Id. A Jehan de Braibant, orfevre demeurant a Bruges, pour or mis en une cainture pour monseigneur et pour la façon...... xxx fr.

Fol. 694. — A Jehan de la Gote, orfevre, demeurant a Arras, pour IIII hanaps, un pot et une aiguiere d'argent, donnés au filz de la fille messire Jehan de Mornay..... iiii^{xx} xiiii frans vii s vi d. t.

Id. A Guillaume Dalengnes, orfevre, de Saint-Omer, pour son salaire de signer des armes de monseigneur III XIIes et demie d'escuelles d'argent doré, v frans et demi......

Fol. 84. — A Menreville, entailleur de pierre et varlet de chambre de monseigneur, pour don fait a lui ceste fois de grace especial pour les bons et agreables services que il a faiz a monseigneur ou temps passé, fait de jour en jour et espere qu'il li face ou temps a venir, par mandement de monseigneur et quittance donnée xix d'octobre CCC LXXV, lx frans.

Fol. 82 v°. — A Laurent, pointre du chasteau de Hedin, pour don fait a li, iiii frans, par mandement donné a Saint Omer v de dec. CCCLXXV......

Archives départementales de la Côte-d'Or; B 1445.

1375-1376. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général du bailliage de Dijon, depuis la Toussaint 1375 jusque la Toussaint 1376.

Fol. 22. — A Hennequin de Manreville, pour ses gages (comme l'article de l'année précédente), xl frans; c frans.

Id., a Jehan de Beaumez, paintre de monseigneur le duc, ordonné par mondit seigneur a venir de Paris en Bourgoignes, pour aller ouvrer de son mestier, a iii groz viez de gaiges par jour pour lui et un varlet, par mandement donné a Dijon xxi de jung

CCC LXXVI, et vuelt mon dit seigneur que le dit Beaumez soit paiez de ces dis gaiges du ve jour de may CCC LXXV, qui partit de Paris pour venir en Bourgoingne. Et aussi vuel mondit seigneur que l'en li administre coleurs et autres chozes qui li serait necessaires, LV frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4422.

1375-1376. — Compte de Jean Du Lardier, receveur du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes, du 1er août 1375 au 1er août 1376. — Peintures murales.

Autre rendaige d'argent pour ouvrages.

A Braibant le voirrier, pour V^{c} IIII^{x} XVIII piés de menues verrieres pour toute le Sale et le capielle de Valenchiennes qu'il a fait et livret en pluiseurs lius dont il deut avoir par marcandise faite a lui de cascun piet v gros et demy de Flandres, qui montent au dit fuer XIII lib. XIIII s. I denier de gros valent a frans dou roy pour XXXVII gros et demy IIII^{xx} VII frans et I un gros et demy, de ce en compta li dis Jehans Dou Lardier avoir payet au dit Braibant par ses comptes finans au darrain jour de juillet l'an LXXIIII de LXI libvres x sols qui montent a frans pour XXXVI sols

XXXIII frans dou roy et VI sols.

Item, en compta li dit Jehans avoir payet par ses comptes finans au darrain jour de jullet l'an LXXV, de XV libv. tournois qui montent a frans pour XXIIII sols XIII frans et XII deniers tournois, et si en compta li dis Jehans par ces presens comptes dou remament qui monte XLI frans dou roy et XII sols IIII deniers qui valent a XXIIII sols VI den. L libv. XII solz x deniers.

A lui pour pluiseurs retenuees et refections de verrieres qu'il a fait es cambres de le Sale hautes et basses en pluiseurs lius u necessités estoient, marcandait a lui en XV frans qui valent au dit fuer. XVIII lb. VII s. VI den.

A Maistre Jehan Paulart pour le fachon d'un autel qu'il a fait tout nuef de danemarche, liquels est en le capielle de le Sale, sen deut avoir marcandet a lui en VI frans valent au dit fuer VII lib. VII solz.

Pour plusieurs estoffes accatées pour les ouvrages des pointures de le Sale a pluiseurs fois ou terme de ce compte dont li somme monte si qu'il appert par les parties contenues ou dit coyer de ce faisant mention XXXV lib. VI s x d. tournois.

A Loys le pointre pour pluiseurs ouvrages de pointure qu'il a fait a le Sale, c'est assavoir le Pas Salehadin, I pan de mur tout armoet des armes Monseigneur et me dame qui est desous le dit pas; item I parkiel dou Geu del eskiek, u li hiermitage est; item le parkiel don Mierchier as Singes; item le Fontaine de Jouvent; item le porget de l'entrée de le Sale devens et de huers, pluiseurs ouvrages au chelet et ailleurs dont il deut avoir de bien faire et souffisamment IIII^{xx} III frans dou roy qui valent au fuer dessus dit

c et une libvres XIII sols VI den. tournois.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes; V. 51.

1375-1376. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Etienne de Mauléon, doyen.

Magistro Petro de Gosnay, vitreario ecclesie, xxv lb.

Eidem pro robea sua, cxii s.

Magistro Nicolao le *libraire* pro reparatione missalis capelle sancte Elisabeth, pro religando et pro scribendo, xxiiii s.

In die Palmarum deferenti tabulam cum asina et providenti ramos palmarum, iii s.

Magistro H. pictori, pro pictura cerei pascalis, xiiii s. iiii d.

In nocte Pasche pro ordinatione sepulcri et pro clavis, cordis et IIII^or sociis operariis qui circa hoc laboraverunt xiii s.

Item, pro misterio Resurrectionis ad ordinandum Jhesum, videlicet uno pari socularium et cirothecarum et tonitruo facto, vii s

Item, magistro H. pictori, pro picturis in Resurrectione, pro toto, xv s.

Item pro gratuitate facta sociis qui fecerunt personagia in dicto misterio Resurrectionis, I mutonem regalem valet xxx s.

Pro una ymagine que ostendit diem naturalem in horologio ecclesie vi s.

Johanni Dartois qui consolidavit unum angelum ad unam virgarum ante magnum altare chori, vi s.

Johanni Malasieu (carpentario), qui posuit angelum de novo deauratum super pinnaculum campanilis, pro vino suo, iiii s.

Pro dicto angelo deaurando, xv s.

Emptio lapidum ad opus campanilis et ad faciendum *l'amortissement des fioles*, lapides *des carrieres d'Aisne et de Masniere*, *plastre de Montmartre*, etc. Magister Sagalo operatus est cum Johanne filio suo : Sagalo, pro die v s.; Johannes filius suus, pro die iii s.; Johannes de Rouppi *tailleur* (*de franquepierre*) pro die iiii s.; Johannes Griffaut, *tailleur* pro die iiii s.; Pierre de Barly, *tailleur*, pro die iiii s.; Le Camus de Banteul, pro die v s.; Johannes Le Grant, *taillenr*, pro die, vi s.; Jacobus Malegambe, *tailleur*, pro die vi s.; Egidius Anelos, *tailleur*, pro die vi s.; Bartholomeus Cybert, *tailleur*, pro die v s.; Summa lucri lathomorum et sculptorum lapidum, viii^xx et i lb. xviii s. i d.

Refectiones et religationes librorum. Primo operatus est magister Johannes de Duaco infra unum annum et tres menses, religando, colando, reparando et illuminando XXVI magna volumina, XIIII mediocria et quedam parva, lv lb. iiii s.

Item, pro scriptura et labore Walteri scriptoris et ejusdem alterius clerici scribentis, iiii lb. vi s. vi d.

Item, pro coreo rubeo de *Cordouan d'Espaingne*, XII pelles et IIII^or albe pelles, emptas partim Brugis partim Cameraco, vii lb. vi s. vi d.

Item pro coreo cervino, XII pelles, xii lb. xiiii s.

Item, pro XXXVI asseribus quercinis, lxviii s. vi d.

Item pro LXXI pellibus tam de membranis quam de pergameno, vi lb. v. s. ii d.

Item, pro filo *de Bourgogne* et alio filo diversorum colorum, xxv s. iiii d.

Item, pro clavis d'*assise et firmaus* et aliis parvis clavis quamplurimis, IIII lb. VIII s.

Item, pro *vermeillon et azur* atque incausto, III s. VI d.

Item, pro *cole* ad consolidandum, II s.

Item, pro uno crucifixo et aliis illuminaturis, XII s.

Lotardo *le cuvelier* pro una cupa necessaria in ceraria, VIII s.

Pro casurario Johanne Darpion, *capes, casures*, etc. VIII l. VIII s.

Margarete Froissarde, sutrici, pro albis, etc, XXXVIII s.

Magistro Francisco aurifabro, pro reparatione crucis de jaspide, etc. Item facta sunt Brugis quinque pectoralia ejusdem forme per Johannem de Contrato. Item X nodi ad modum margaritarum, XLII l. XIIII s. III d.

Item, pro factura et *amaillier* et auro deaurationis, XXII l.

Item, pro reparandis duobus aliis pectoralibus caparum Hanonie, XXIIII s.

Item, pro V virgis cupreis positis in capuciis caparum et pro X aliis virgis ad pectoralia...... LXVIII s.

Est sciendum quod duo libri Evangeliorum et duo epistolarii fuerunt religati et recepte fuerunt de laminibus argenteis quibus erant ornati II marche cum dimidia, una onchia et VIII sterl. Demum. dictis libris reparatis, fuerant impense (per aurifabrum Franciscum) in eisdem libris reargentandis quinque marche, etc.

Dicto magistro Francisco, pro tribus pumellis et una rosa cupreis faciendis et deau randis, positis in virga ferrea Eucharistie, XXVIII s. VI d.

Archives départementales du Nord. Comptes de la fabrique de la cathedrale de Cambrai ; 20.

1375-1376. — Compte de la fabrique de la collègiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1375 au 23 juin 1376, par Simon De le Cambre, chanoïne.

XIIII l. a Huart le verrier pour retenir les verrieres del eglise.

XII sols payer pour capes, casules, etc. a le femme le pointre, ouvriere de soie

Pour une cape a tasiel St Amé, une cape a tassel de St Pierre, une cape a tassel d'un agniel, une viese a estrait offroit, etc., etc.

X s. pour paindre le drap des armes St Morant qui est en l'aumaire de fer devant le cuer, par le marit de l'ouvriere de soie.

X l. et XVIII d. pour rebruntir le fiertre Nostre Dame, le fiertre saint Morant et le bel eswangelier...... Item pour refaire les petis brach des Ynocens.

XXXVII s. VII d. pour redorer la petite coupe qui est deseure le grant autel, dedens le cinsellier, et repoindre ledit cinsellier par le paintre de le Clauwerie.

XXXVII s. pour l cuir de buef a recouvrir les soufflez des orghenes.

XV s. pour reloyer le missel des mors par maistre Jehan de St Sanson.

VIII s. pour le reloyaige d'un sautier, au les de monsieur le prevost par monseigneur Gille De Labie.

IIII s. pour une pel de vel a recouvrir ledit sautier.

XII s. pour reloyer le graduel et l'alleluia par monseigneur Gille de Labie, le breviaire de le capele Saint Pierre, etc., et pour le legende dorée que maistre Michiel avoit par devers li.

A mess[r] Raoult Mehault, pour renchirer le tablet ou on fait le brief.

II s. pour un coupon de kainne pour ralongier le sautier du lez le prevost.

VII l. XIII s. a Thumas l'orlorgheur, marcandet a lui de remettre a point les orloges del eglise.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé. Registre 849.

1375-1376. — Compte de la redime de la collégiale Saint-Pierre de Lille, par Jean Ravenne. chanoine.

Nicolas Bresebouch, pro altero baculorum argenteorum chori reparando,	VI s.
Eidem pro thuribulis, pelvibus magni altaris, etc., etc.	
Domicille Petronille Maillarde, pro quinque magnis albis faciendis......	
Marie d'Enghien, pro pensione sua,	IIII lb.
Pro reverto (?) in choro reparando,	XVIII s.
Pro pede dicti reverti pingendo,	IIII s.
Pro tabula arboris chori illuminanda,	VIII s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; carton de l'année 1375.

1735-1736. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1375 à la Toussaint 1376.

De Bourgeois. — De Jehan Mannin, paintre, LX s.

Archives communalès de Lille.

1375-1376. — Compte de la ville d'Ypres.

A Michel Blomme, de faire le fenestre de le vierscare et a Will. de Thielt, XIII lb. XII s.

A Pierre De le Meersch, pointre, d'ouvrage fait a le fenestre de le vierscaere, XII lb.

A Michel Le Busschere, glaswerkere, de LI pietz de voire as fenestres de le viers caere a XX s. le piet LI lb.

Ypriana, par A. Van den Peereboom. Bruges ; 1880 ; t. I, p. 841.

13 novembre 1376. — Mandement d'Yolande de Bar, dame de Cassel, pour objets d'orfèvrerie et autres.

Nous, Yolent de Flandres, contesse de Bar et dame de Cassel, faisons savoir a tous que, de nostre volonté et commandement, Tassart de la Fontaine, nostre receveur

general de nostre pays de Flandres, a baillié et delivré a Jehan de Lievin la some de cinq cens quatre vins dix livres et dix souls parisis monnoye de Flandres sur quoy ledit Jehan a paié et faire (sic) les parties des delis (sic) qui s'ensuient. Premiers pour trois potz d'argent dont les deux furent dorez et l'autre blanc, que nous feismes faire a Tournay, pesans iceux vint et cinq mars au marc de Paris, cousta le marc six frans, monte cent et cinquante frans a xxxvii gros le franc, valent deux cens soixante dix et sept livres dix souls. Item a baillé sur la dorure des diz poz cinquante livres. Item, pour un drap de Brousselle, pour nous, cinquante six livres et douze souls. Item pour faire oevrer a Lille ung parties de fourrures tymbres de lettiches, sexante souls. Item pour haquenées..... Item pour onze aunes de noir drap que nous feismes acater a Saint Omer pour Marie Desruelles, nostre damoiselle, l'aune xxiv s., monte quinze livres dix et nuefs souls, et pour le tondage d'icelui drap nuef souls...... Donné à Nieppe soubz nostre seel, l'an mil trois cens sexante et seze le juedy tresisme jour du mois de novembre.

Par ma dame la contesse, Levesque.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; supplément, carton 115, 20.

25 décembre 1376. — Extrait du testament de Simonne Painmouillié, femme d'un bourgeois de Douai.

Simonne Painmouilliés laisse « a Simonne, se niepce, fille de feu Jehan Wallequin » sen fil, douze coussins de haulte liche et les bancquiers, sen grant escring, son » meilleur forgiet, 1 capel de perles, un autre menre capelet de perles, sen sautier de » David et ses meilleurs oeures qu'elle ara au jour de ses trespas et tous ses joiaus; a » Jacqmart, sen nepveu, six coussins vers, et le bancquiet; a Ysabel, se niepce, six cous- » sins et le bancquiet, unes heures Nostre Dame; a Ricart, sen nepveu six coussins » et un bancquier; a Marguerite de Mons, femme Jehan Quentin, caudrelier, unes » patrenostres de corail a I bouton de perles; a Marguerite de Goy, I miroir d'ivoire » a carniere d'argent; a Clemence, se niepce, I hanap d'argent, I tiercheron de » patrenostres d'ambre a I bouton de perles. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1376.

1376. — Compte de l'exécution du testament d'Agnès Macquette, veuve de Matthieu Delespié, bourgeois de Tournai.

II nés d'argent, I bachin d'argent, et I pochon temproir d'argent; I parfont hanap de madre et I afficquet; six autres hanaps d'argent ou a ornements d'argent; cinq autres hanaps d'argent; bourses ceintures, anneaux d'or ;« I psaultier, unes heures, chascun xxv s.; » mobilier très considérable et très riche.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1376.

1376. — Compte de l'exécution du testament de Jeanne Brokaille, de Tournai.

A Jehan Senack pour une coroie estoffée d'argent et I piers surcot loncq. vii lb.
A Jehan Le Pureur pour I hanap de masdre. xv s. ii d.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins ; annee 1376.

1376-1377. — Compte de Jean de la Porte, receveur général de Guillaume, comte de Hainaut, du 1er mars 1376 au 1er août 1377.

Fol. 36. — « Au cappitle de Saint-Giermain de Mons, pour le leuwier de III draps d'or euwus a iauls pour le siervice madame Marie de France, que on fist au Caisnoit ou mois de jung l'an LXXVII, ix l. »

Archives départementales du Nord Registres relatifs au Hainaut; H. 264.

1376-1377. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West le jeune, chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitrario ecclesie, xxv lb.
Eidem pro roba sua, c s.
Magistro Henrico pictori, pro pictura cerei paschalis, xiii s. iiii d.
In nocte paschali pro ordinatione sepulcri.... · xiiii s. Item magistro Henrico pictori, pro pluribus picturis et aliis necessariis ab eo locatis. xxii s.
Pro una fenestra magna posita (per magistrum Petrum de Gosnay) in superiori parte ecclesie ab opposito altaris et ymaginem beate Virginis, continens (sic) lviii pedes et dem.
Magister Sagalo qui operatus est in campanile, xl den. ultra pensionem pro die; Johanni ejus filio, pro die iiii s.; Joannes Li costres *taillieres* pro die v s.; Li Camus de Bantuel, s. pro die; Johannes Ardenois, ii s. pro die. Summa lucri scultorum et lathomorum, lvi lb. xvii s. i d.
Casurario Johanni Derpion, *cappes*, *courtines*, etc. ix lb. xi s.
Margarte Froissarde, sutrici, pro albis, etc. lxxviii s. iiii d.
Aurifabro pro refectione capitis sancti Cosme et pluribus aliis rebus

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 20.

1376-1377. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1er août au dernier juillet 1377.

Fol. 49. — « A Colart de Laon, paintre, demeurant a Paris, pour deux couvertures de chevaux, deus estuys de fuest, un penon, deux tuniques, ii flaveaux, la brodure d'un

drap d or qui estoit sur le corps et pour la brodure de la chapelle ou l'on chanta quant l'on fist l'obseque du saigneur de Beauval, tout armoié de ses armes...... L frans.

Id. v°. — « A Huart le verrier d'Arras et a Rasse le Poitier dudit lieu, pour II orreloges que monseigneur a fait acheter d'eulx pour envoier en Bourgoigne...... XL frans.

Fol. 60. — « A un marchant d'Arras ou quel il estoient deus pour unes patenostres et un fremaillet d'or que monseigneur lui fist acheter et iceulx donner a la contesse de Renty, XXXV frans.

Id. A Allebret, orfevre du comte de Flandre, pour la façon de petites escuelles et plas d'argent qu'il a faiz du commandement de madame pour esbatre mademoiselle Marguerite, IX frans.

Fol. 62. — A Thomas Destampes, orfevre et bourgois d'Arraz, pour un botoillette d'argent en maniere de fioles que monseigneur lui avoit fait faire, XX frans: II s. VII d.

Fol. 62 v°. — A Alerine (?) orfevre demeurant a Arras, pour faire des aygrappes des estuieaux de monseigneur et les dorer, III frans deus.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1451.

1376-1377. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général du bailliage de Dijonnais, de la Toussaint 1376 a la Toussaint 1377.

Fol. 17 v°. A Hennequin de Marville, ymagier et varlet de chambre monseigneur le duc (comme les articles des années précédentes, dans la même série de comptes), lequel Marville mon dit seigneur vuelt estre entierement paiez de ses dis gaiges, non obstant certaine ordonnance sur la restriction des gaiges des gens de l'ostel,

VI^XX V fr. I g. f.; VIII^XX fr. IIII gr. LXI fr. IIII gr.

Fol. 18. — A Jehan de Beaumez, paintre (comme l'année précédente, dans la même série de comptes), VI^XX I fr. VIII g.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1423.

1370-1377. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai 24 juin 1376 au 23 juin 1377, par Simon De le Cambre, chanoine.

XLVI s. pour VIII gros boutons dor sandis, fais par le femme du paintre, et ataquiés as oriliés ou soloient estre boutons de perles et sont guipes de taesches d'or tout autour.

VI s. pour les ensegne du mesel......

VII s. pour refaire les elles du grant autel.

. . . .

En tout a la femme du paintre IIII l. XIX s. et VI d.

VI escus VI s. pour le fachon des kaines des encensiers qui pesoient XIII onces et I estrelin, et pour II onches et IX estrelins d'argent que Jehan Pol livra du sien.

III escus XIII sols pour II onches et XIII estrelins d'argent mis en trois escuchons d'argent armoiet des armes l'escolatre, dont Dieux ait l'ame, et sont mis en sous du plat d'argent qui pent devant l'autel...... XLVI s. pour le fachon des dis escuchons et pour dorer.

IX l. VII s. VI d. pour le fachon du calice, patene et culier d'argent, que messeigneur Jehan Binguet a fait faire de deux vies calices qui estoient brisiés, et est esmailliés li piés du calice d'un crucefix et le platine de Nostre Seigneur qui tient son jugement, et bien dorés.

XII s. pour refaire une petite fierte de l'imaige en lequelle on remist les reliques qui furent prises en waselés d'argent et pour refaire II boistes d'ivoire, en quoy on met le pain a dire messe, par Jehan Pol.

Marbres dans le cloistre, — banieres sur le clocher, — estaphiel de fer, sur quoy on lit l'evangille.

XV livres a Huart Le verrier pour retenir les verieres del eglise.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; registre n° 849.

1376-1377. — Compte de la redime de la collégiale Saint-Pierre de Lille, par Jean Ravenne, chanoine.

Magistro Petro vitreario, pro fenestris vitreis in capitulo reparandis,	XVIII s.
Pro uno lintheamine posito super capitale beate Marie de Salve,	X s.
Pro eodem depingendo,	XII s.
Pro pluribus libris chori reparandis,	XVI s.
Pro chincelariis in choro dependendis, reparandis *et retaindre*,	XXXII s
Pro capitibus angelorum repingendis,	XLII s.
Johanni Brequet, pro uno caputio cappe reparando,	VIII s.
Eidem pro tribus tassellis cappe reparandis,	VIII s
Nicolao Breseborch, pro pluribus cappis et bursis ecclesie reparandis et bruniendis,	X lb. VI s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; carton de l'année 1376.

9 janvier 1377. — Acte de Jean Lepot, orfèvre de Douai.

Jean Lepot, orfevre, bourgeois de Douai, vend deux maisons.

Archives communales de Douai. Actes passés devant échevins ; année 1377.

2 mars 1377. — Acte de Jean de Saint-Quentin, orfèvre de Douai.

Jean de Saint-Quentin, orfèvre, bourgeois de Douai, vend une maison

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins année 1377.

1376-1377. — Compte de Jean Du Lardier, receveur du domaine de Valenciennes, du 12 août 1376 au 1er août 1377.

Estoffes accatet pour le parfait de le pointure de le Sale.
A Jehan Dou Pont de piere, vermillon, sinople, etc., xii l.
A le femme Jehan Vigreus, blanc viernit, blanc d'Espaigne, etc., xix s
A Henry Brochon, pour fin or, lxi s.

Archives départementales du Nord. Comptes du domaine de Valenciennes; V. 51.

23 janvier 1377. — Quittance de Pierre Du Fou, coffrier du Roi, et de Pierre Halebron, tapissier.

Pierre Du Fou, coffrier du Roy nostre seigneur, et Pierre Halebron, tapissier dudit seigneur, confessent avoir eu et receu de nosseigneurs les tresoriers du Roy nostre seigneur, par la main de Pierre de Soissons, changeur du tresor du Roy nostre seigneur, c'est assavoir le dit coffrier quarante et deux frans d'or pour cause de nuef coffres par lui livrez pour la Royne, et le dit tapissier quarante cincq frans d'or pour deux tapiz contenans quinze aulnes quarrées par lui livrées pour la dicte Royne...... Fait l'an mil CCC LX seze, le vendredi vint trois jours de janvier.

Bibliothèque nationale. Fonds français, n° 26013, pièce 1848.

11 juin 1377. — Extrait du testament de Jacques Guille, bourgeois de Douai.

« Jacquemer Guille, tavrenier, » donne « a se feme, ses chaintures, ses bourses, sen meilleur sautier et heures, ses patenostres. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1377.

12, 13 et 14 août 1377. — Inventaires du trésor de la collégiale Saint-Amé de Douai.

C'est li inventoires des reliques, aourenemens et biens de le tresorie del eglise saint Amé de Douay, fais et renouvelés par mesire Jehan Pourcelet, capellain de le dicte eglise, le xiie, xiiie, xiiiie jours d'aoust jusques a la perfection d'icellui inventoire l'an de grace mil CCC LXXVII, presens ad ce mesire Renier d'Arras et Simon De le Cambre,

canonnes de le dicte eglise, mesire Raoul Mehault, capellain de le dicte eglise, et Pierre Maughier, clerc, commis a ce faire de par capitle (1).

I. — 1377. Et premiers. — Deux calisses estoffés de platinez et loucettes, l'un pour les doubles et l'autre pour les jours feriaulx en le tresorie. Item VII calisses estoffés comme dessus es capelles de le dicte eglise. Item II calisses simples sans estoffes en le dicte tresorie. Item un tuyel d'argent aveuc les dessus dis calisses.

II. — 1377. Une grande ferte de Nostre-Dame a le quelle fault II posteles couvers d'argent et un platinettes d'argent esmaillié a II capitiaulx de le dicte fierte. — 1382 id (2).

III. — 1377. Item, le fertre saint Morant en le quelle faut une piecette d'argent sur l'image dd. — 1382, id. — 1386. Id...... sur l'image de David (3).

IV. — 1377. Une fertre despautré suraurée, ou sont pluseurs corporal.

V. Une fertre de letton dorée a XIIII esmaulx d'argent et V boutons de cristal ou est le bras saint Estienne. — 1382, id. — 1386, id. boutons d'argent neelés (4).

VI. — 1377. Le vraie Crois. — 1382, id. — 1386. Le vraie Crois, dont le piet est tout dorés (5).

VII. 1377. — Le chief monseigneur saint Amet, ou quel fault une croce al ymage saint Amé, un septre en l'image saint Morant, un capellet de perles au chief dudit saint, une pierre en l'arcure de sainte Roitrud, et une bandelette d'argent ou doit estre le

(1) Afin de donner une idée plus complète du curieux trésor de la collégiale Saint-Amé, nous croyons devoir ajouter aux mentions de l'inventaire de 1377, celles de l'inventaire de 1382, et mettre en note les autres mentions qui se rencontrent dans les inventaires de 1454, 1470, 1484, 1505 et 1627, ainsi que dans les comptes de la collégiale.

(2) 1470. Le fiertre Nostre-Dame couverte d'argent a ung capitel qui n'est point parel a l'autre, et fault au dessoubz de l'un des capitaulx une bordure de coeuvre doré et par dessuz une piece d'argent esmaillée, au cornet une pieche d'argent et a l'autre cornet deseure l'image faut III esmaillures et II pieches ; aulx piés de Dieu le pere fault une bordure de coeuvre et une petite bordure d'argent. — 1505. Une fierte de Nostre-Dame couverte d'argent.......... et au capitel de l'image Nostre-Dame fault deux piecettes d'argent esmaillé......... — 1543-1544. Comptes de la fabrique Saint-Amé. A Jehan Deudin, orfevre, pour avoir refait a la fiertre Nostre-Dame III pillers d'argent estoffés de basses et de capitaulx de fin coeuvre, IIII lb. XVI s.

(3) 1454. Le fiertre monsieur Saint-Morant auquelle fault une piecette d'argent as prophete Heliseus et as Ysaias. — Compte de la fabrique : 1341. VI livres pour les eles des angles de le fiertre saint Moraut refaire, — 1443-1444. A Jehan Deudin, orfevre, pour avoir recloué et neelhié le fiertre saint Morant, XLVIII s. ; — 1467-1468. A Pierart de Cantin, orfevre, pour la refection de le fiertre saint Morant.

(4) 1470. Le brach saint Estevene, encassé en argent, et y a a chascun debout ung angele tenanit un enchensier d'argent soustenant ledit brach, et aveuc deux pillereaux au-dessous dudit brach qui le soustiennent, sur un piet de laiton doré a VI dragons de coeuvre doré et I escut armoyé des armes madame la viscontesse de Meaulx et de Ghistelles., fait en partie de ses biens et en partie des biens de l'eglise. — 1480. Id. — 1627. Id.

(5) 1454. Le vraye crois richement estoffée et sur un piet de keuvre a trois dragons tout doret, estoffé par dedens d'argent, a laquelle fault deux petites pierres. — 1627. Crux argentea duplex deaurata. — Comptes de la fabrique. 1372-1373. A Jehan Lepot, orfèvre, XXIII s. pour la réparacion de le vraye crois dont le piet fut brisé.

nom de sainte Clossend, et III wuirures en le couverture du dit chief, et si a une euche de keuvre en liu d'une d'argent. Et y fault II broukures d'argent dorées droit desoubz le pumiel. — 1382, id — 1386, id. (1)

VIII. — 1377. Une grande fillatiere d'argent et le piet de letton esmailliet, ou il a reliques de pluseurs corps sains et grans plenté de pierrie a lequelle fallent VI pierrettes en divers lieux et II perles, et s'est li bos en III lieux descouvers d'argent. — 1382. Une grande fillatiere sourorée ou il y a de saint Jehan Baptiste, de saint Blaze et de le chemise Nostre-Dame. — 1386. Une filatiere sourorée et est le piet de coeuvre esmailliet, en le quelle a de saint Jehan Baptiste, de saint Blaze et de le chemise Nostre Dame, en laquelle fault une piere, et c'est le bos descouvers dedens les deux huisses, et se fault deux claus a une brochette et I perle a le couronne Nostre-Dame (1).

IX. — 1377. Le chief monsieur saint Morant, ou quel fault une grosse pierre a une affique et II petites perles au coler. Et sont les IIII principauls oeuches de desoubz de letton. — 1382, id. — 1386 Id...... et sont les evilettes de dessoubz de letton (3).

X. — 1377. Le piet sainte Anne. — 1382. Le piet sainte Anne ou y fault III ewillete d'argent pour fermer les eles des angeles. — 1386. Id. (1).

(1) 1454. Id. et y fault au couvercle deux quevillettes d'argent. — 1484. Le chief monsieur saint Amé bien richement orné, aveucq pluiseurs rellicquiaires déclarez au loing au *Livre d'argent*. — 1627. Caput sancti Amati in vaso argenteo deaurato. (En note : trouvé manquer un pillet et le dessus du capiteau). — Comptes de la fabrique. 1353-1354. III escus a Sandrart de Valenciennes pour le couvercle de saint Amé ieffaire, et rassis sept glans d'or. — 1367-1368. LXIX gros a Jehan Pot, orfevre, pour XXXVI estrelins d'argent mis a le crois dou kief saint Amé.

(2) 1454. Une noble relicque estans sur un piet de cuvre esmailliet, en laquelle y a de le chemise Nostre-Dame et de saint Iehan Baptiste, et ou dos une ymage de Nostre-Dame eslevée, et y fault I esmail et aucunes petites pierettes; et y faut encoires ung esmail au petit capitiel et a III kevilles dorées dont les III sont rompuez. — 1470. Id. et y fault encoires III esmails a III membres des croisures, et ung ou siege et une pierre a I des costés et ung esmail au debout du dextre costé au pignon.

(3) 1454. Le quief monsieur saint Morant est richement estoffé, auquel fault deux pieres avec l'encassement et I perle a l'affiquet devant. — 1484. Le chief monseigneur saint Morant en fourme de vraie et fasche d'homme, soubstenu par IIII angeles, desquelz angeles les eles furent rosteez et delaisséez en le trésorie. — 1627. Id. — Comptes de la fabrique. — 1360-1361. 6 gros a Jehan Pot, orfevre, pour VI estrelins de fin argent mis en claus et plusieurs karnieres au kief monsieur saint Morant, id. pour dorer ledit ouvrage. — 1470-1471. A Jehan Le Barbu, pointre, pour avoir repoint le portiere du chief de saint Morant, avec plusieurs escuchons.

(4) 1454. Le piet sainte Anne soustenu de deux angeles dorez. — 1484. Le dextre piet madame sainte Anne bien richement aorné d'un cristal et soustenuz de deux angeles, pareillement au dessoubz de la basse soustenuz de quatre lyoncheaux d'argent; sur laquelle basse y a ung ymage d'argent de sainte Anne. — 1629. Pes sanctæ Annæ cristallo magno inclusus, cum duobus angelis argenteis et imagine sanctæ Annæ subtus. — Comptes de la fabrique. 1344-1345. Pour le portiere du piet sainte Anne repoindre, XXXVIII s. — 1353-1354. A Sandrart de Valenciennes pour dorer le piet de le caiere me dame sainte Anne. — 1378-1379. 23 s. a Jehan Lepot pour son salaire de trauer l'entavlement du piet sainte Anne et pour river III clous d'argent parmi les mains des deux angeles et pour rebruntir tout ledit jouel.

XI. — 1377. — Le chief saint Clement, en point. — 1382 et 1386, id. (1).

XII. — 1377. Le rouelle saint Morant. — 1382, id. — 1386. Le royelle saint Morant encassée en or et est en povre point (2).

XIII. — 1377. Le doit saint Damien aveuc le crois d'argent. — 1382. Id. sur un piechon d'argent. — 1386. Le doy saint Damien encassé sur un piechon d'argent, et une croisette bien ouvrée ou il a de le vraie crois, et soloit tout séir ensemble (3).

XIV. — 1377. — Le brach saint Amet d'argent. — 1382 et 1386, id......, de quoy le dois est descouvert (4).

XV. — 1377. Un bras des Innocens. — 1382 et 1386, id. (5).

XVI. — 1377. — Un texte couvert et a pierres precieuses d'un les, et d'aultre part couvert d'argent au quel fault XI pierettes blanches. Et s'est descouvers a genoux de l'ymage de Dieu et as bors en aucuns lieux. — 1386, id. (6).

XVII. — 1377. Un texte d'argent al Anunciation ou quel fallent XXI pierre et a l'angle II aelles et XII claus d'argent, et en plusieurs descouvers sur les bors et une aele ou coulonchiel d'argent. — 1386, id. (7).

---

(1) 1470. Le quief monsigneur saint Clement, très povrement aorné. — 1484. Le chief de monsieur saint Clement de nouveau mis et encassé bien richement et fourmé d'un chief estoffé d'argent, d'ung tiaire d'argent a III couronnes dorées et estoffées de pierres et au deseure une crois estoffée de quatre perles, a la poitrine deux bericles et une esmeraude avec les bordures toutes dorées et estoffées de pierres. Ledit reliquaire porte une colombe de keuvre estoffée de pierres et il est semé d'angres de navire ; le tout reposans sur un piet de bois estoffé d'or de pointre.

(2) 1454. Le royelle monsieur saint Morant, encassé d'argent, pendant a I petite caynette d'argent et servant a faire les lavemens pour les pelerins. — 1505. Id

(3) 1454. Le doy monsieur saint Damien encassé en cristal, et deseur une croisette ou a de la vraye crois, en laquelle fault deux pierettes. — 1484 (avril). Une autre relicque nouvelle faicte a un cristal estoffé d'argent et un piet de cœuvre doré, ou est le doigt monsieur st Damien, des vestemens et cheveulx de le vierge Marie. — 1484 (septembre). Ung reliquiaire, ou quel at le doigt de saint Damien et capillies et vestemens *Beate Mariæ virginis*, mis et posez en un bericle garny d'argent, et y a deux pilliers, ung clocquier, et par dessus une crois d'argent doré, cul de lampe, et le pumiel d'argent, et toutes les garnitures dorées, et le dicte buise et le piet de coeuvre. — 1627. Toreuma nimis rotundum et oblongum deauratum cum pede cupreo, ubi sunt de capillis b. M. v. et digitus s. Damiani.

(4) 1470 et 1484. L'un des bras monsieur saint Amé, couvert d'argent, semé de fleur de lis de coeuvre par devant, et est le petit dois rompus et y fault VI pierres et I au puingniet. — 1627. Brachium s. Amati, partim argenteum partim cupreum, cum diversis lapidibus et liliis cupreis deauratis. — Comptes de la fabrique. 1348-1349. A Wille de Saint-Quentin, l'orfevre, pour le petit doigt du brach d'argent de saint Amé, qui fut brisé a le procession que on fit après le nuit de l'Ascension, II s.

(5) 1470. Le bras de l'un des Innocens estoffé d'argent, fault II dois aveucq aultres coses et X pieces perdues. — Comptes de la fabrique. 1359-1360. Pour demi onche d'argent a refere II dois et plusieurs claus au bras des Innocens.

(6) 1470. Id.... et y fault VIII pieres et six perles ; faut refaire la teste d'un angele. — 1627. Liber Evangeliorum coopertus auro cum pluribus gemmis et V cristallis, cum quatuor figuris Evangelistarum.

(7) 1470. Id... et n'a l'angle que ung ele et a l'autre lez est couvert de XII parquetz d'argent niellet de le Passion Nostre-Seigneur, et le donna Robert prevot, et y fault XIII pierres. — Comptes de la fabrique. 1377-1378. A Jehan Le Pot, orfèvre, pour refaire ung brac d'argent à l'angle du texte où est li Annunciations, pour faire et sauder une pieche d'argent desous l'oselet qui est entre les ymages dudit texte, pour l'or de coy tout fu doré, XXI s.

XVIII. — Un autre texte d'argent ou quel est li Crucifiemens au quel fault une aele a l'un des angles et descouvers en plusieurs lieux. — 1386, id. (1).

XIX. — 1377. Un autre texte d'argent, con dist le Livre d'argent, descouvers en pluseurs lieux. — 1386, id. (2).

XX. — 1377. II autres textes sans escripture, dont li bors sont descouvers en plusieurs lieux. — 1386, id...... et ne sont point d'argent.

XXI. — 1377. IIII crois d'argent, as quelles fault VI pierrettes. — Et les bastons d'icelles crois dont li bus est descouvert en plusieurs lieux. — 1386, id. (3).

XXII. — 1377. Le soller saint Amet. — 1382 et 1386, id. (4).

XXIV. — 1377. Une coupe d'argent pendant deseure l'autel pour le chiborre. — 1386, id...... deseure le grant autel...... (5).

XXV. — 1377. XXX fillatieres pendans d'une verghe de fer, parmi la coupe de voirre, as quelles fillatieres fault III aguilles d'argent. Item une dent pendant a le dicte verghe. — 1386, id. (6).

XXVI. — 1377. Un benoitier d'argent aveuc s'esperge argentée. — 1382 et 1386. Id.

XXVII. — 1377. Une autre viese esperge de keuvre surourée, a lequelle fault le manche.

(1) 1487. Id.... et deux angles au deseure, dont fault a l'un une ele et l'aultre tient ung croissant et est couvert d'argent sans dorure.

(2) Comptes de la fabrique. 1362-1363. A l'orfevre pour reclauer de claus d'argent les couvertures du Livre d'argent. — 1384-1385. A Pierot, l'orfevre du Pont a l'Erbe, pour refaire le Livre d'argent. — 1464-1465. A Jehan Deudin, orfèvre, pour recouvrer le Livre d'argent, 115 s. Pour le dorure des bordures dudit livre, 6 lb. 4 s. Pour le fachon d'avoir fait le dit livre, 12 l. — Le *Livre d'argent* était un manuscrit conservé, depuis des siècles, dans le trésor de la collégiale Saint-Amé, où des chanoines avaient noté certains evènements importants relatifs à l'histoire de Douai et à celle de leur église. Ce livre se trouve aujourd'hui en Angleterre à Cheltenham, dans la bibliothèque de feu le baron Philips.

(3) 1470. Id.... dont en y a II ou sont II petites croisettes ou y il a du fust de le vraie crois. — 1484. Id.... et le IIIIe fut desroubée l'an mil IIIIc IIIIxx XVI, estant au coeur deseure le grant autel. De laquelle croix qui fut rompue par le larron en y a partie du corps du crucefix, qui, par la diligence de monsieur le tresorier, fu recouvré a ung orfebvre de Tournay, ayant acheté de le dicte croix quelque porcion.

(4) 1470. Le sauler monsieur saint Amé, encassé en bos. — Comptes de la fabrique. 1466-1469. A Pierart de Cantin, orfevre, pour ouvraige au piet saint Amé.

(5) 1470. Item, le cibole d'argent doré pendant a le croche devant le grant autel, ou quel repose le corps S. N.; de dedens lequel il y a une petite custode en maniere de saliere, d'argent doré.—Comptes de la fabrique. 1442-1445. A Jehan Deudin, orfevre, pour avoir redoré le vaisiel du ciboire, auquel repose le corps de N. S. deseure le grant autel, XLVII s. — 1445-1446. Au mesme pour avoir redrechié le coupe..... et ressaudé le piet d'icelle qui avoit été rompu par forche de l'avaler en bas... .. — 1367-1368. A maistre Wille le peintre, pour poindre et pour dorer le coupe qui pent dedens li chincelier, LVIII gros; VI s. pour une kaynette a quoy le coupe pent emmy li chincelier.

(6) Comptes de la fabrique. 1372-1373. Pour XXIX des petites reliques appellées filatieres rapointier et remettre sur; et est assavoir que elles estoient très vilainement brisiées et froissiées du keir que elles avoient fait devant l'autel, au desappareellier de la feste saint Amé.

XXIX. — 1377. Un plat d'argent pendant devant le grant autel. Item, II plas d'argent pour l'autel. — 1382 et 1386, id. (1).

XXX. — 1377. II pochonnés d'argent à couvercle servant au dit autel.

XXXI. — 1377. II enchensiers d'argent.

XXXII. — 1377. III bastons couvers d'argent pour les choristes, dont en l'une a II boutons de cristal et le mance de jaspe pour le chantre. — 1382 et 1386, id .... estoffés d'argent a IIII evangelistes d'argent as debous des manches lesquelles sont dorées...... le baston dou chantre a deus serpentiaus d'argent dorez a II escus des armes dou dit chantre...... (2).

XXXIII. — 1377. Le croche saint Amet couverte d'or et d'argent, et le baston couvert d'argent; si a faulte en plusieurs lieux au croceron. — 1386, id. (3).

XXX. — 1377. Le nef d'argent et le loucette pour l'encens.

XXXI. — 1377. II fiertes de Limoges.

XXXII. — 1377. Une relique d'argent que donna sire Jehan Croisiés.

XXXIII. — 1377. V boistes d'ivore parmi cellui du grant autel, et estoffées d'argent et de keuvre.

XXXIV. V portieres a quoy on porte les fertres.

SENSUIENT CAPPES ESTANS EN LE THREZORIE (4).

I. — 1377 et 1386. Le cappe messire Renier Malet (5), vermeille ouvrée de brodure et de imaige des apostles, a 1 tassiel de fin cœuvre, ou est l'ymaige Nostre Dame et pluiseurs pieres ouquel tassiel faut une piere et le moitié d'une.

II. — 1377 et 1386. Le cappe du doyen Martin estoffée d'agwilles dargent; il n'avoit adonc point de tassiel, mais est en le thesorie.

---

(1) 1470. Un grant bachin d'argent pendu a pentures de fer, estant devant le grant autel, et fault au desoubz ung esmail.

(2) 1470. Trois bastons et potentes pour des choristes, couvers d'argent; est assavoir l'un armoyé des armes Pierre Le Watier, chantre et chanoine de cheens, et les aultres pour les deux prebendés, ayant les manches de cueuvre doré et y a deux euwangelistes a chacune potente.

(3) 1470. Le croche monsieur saint Amé, le baston argenté ou il seroit besoin de nouvelles pierres. — 1505. Le croche de monsieur saint Amé, dont la plus part est de fin or, et aultres parties d'argent doré avec le baston argenté, et ung petit couvrechief de soye y pendant, et y avoit une petite piece de perdu.

(4) Tout chanoine de Saint-Amé, en prenant possession de son bénéfice, devait faire don à la collégiale d'une chape ou de son prix en argent. Nous en trouvons la preuve dans une *Déclaration des Rentes de la Fabrique et de la Prévosté*, datant de la première moitié du XV[e] siècle, conservée aux archives de Lille. On lit dans ce registre : « Chascun canonne a sa reception doit une chappe honneste et suffisante ou au moins dix flourens Philippus de XLVIII s. piece. » Le nombre des chapes possédées par la fabrique devait donc être très considérable; dans la seule année 1375 à 1376, on travailla à 38 chapes. Nous nous contenterons de parler de celles dont la mention peut offrir un intérêt historique ou artistique.

(5) Renier Mallet, qui appartenait à une famille douaisienne, vivait en 1280. Voy. *Archives de la ville Actes et contrats.*

III. — 1386. Le cappe Huckedieu a tassiel de brodure ou est saint Amé et saint Morant, a III jumiaus d'argent dorés, ou il fault boutonchiel et pluiseurs perles en le cede. — 1395. II cappes a rondoles et a I esmail ou est l'yymage de saint Amé et l'ymage de saint Morant a queval tenant une eglise.

IV. — 1377 et 1386. Le cappe Mikel De Loncpré a I tassiel de brodure, estoffée de V pumelles d'argent.

V. — 1377 et 1386. Le cape messire Pierre De Fontaines, de drap batu a or et I tassiel de brodure ouquel est Agnus Dei, ouquel fault deux boutons de soye et le verghe dou collet.

VI. — 1377 et 1386. Le cappe Evrard le coutre, li quelle est d'un vert samis a I tassiel de coeuvre doré a III ymaiges, une de Nostre Dame et II angeles et a II pumielles d'argent derriere et y faut deux pieres.

VII. — 1377 et 1386. Deux cappes indes a deux tassiaux de coeuvre couvers d'argent ou est le histoire de l'Annunciacion Nostre Dame, et l'aultre de saint Piere et saint Pol, a cascune deux boutons d'argent.

VIII. — 1377 et 1386. Trois cappes vermeilles l'une a I tassiel de coeuvre couvert d'argent neellé et l'histoire de l'Annonciation Nostre Dame et Saint Amet, et le tassiel de l'autre cappe de coeuvre quaré a deux ymages d'argent eslevées et derriere deux pumelles l'un d'argent l'autre de coeuvre, et le tierche que on dist de mons. l'evesque des asnes a I tassiel de coeuvre.
1395. — Une vermeille cappe desparilliée qui sert a l'evesque des asnes.

IX. — 1377 et 1386. Une cappe blanke qui fut P. Palesciel a I tassiel dargent esmailliet, et histoire de l'imaige Nostre Dame et de trois rois, a tout ses ciecle et deux pumiaulx d'argent esmailliés, estoffée d'aqwilles d'argent dont il fault une aqwille.

X. — 1377 et 1386. Une cappe noire ou est saint Jehan Baptiste au meilieu et deux rondelles d'argent ymaginées.

XI. — 1377 et 1386. Le cappe dou doyen Des Priches, a I tassiel de coeuvre esmailliet de fleurs et de chastelés.

XII. — 1377 et 1386. Le cappe P. Le Carpentier, a I tassiel dargent esmailliet a IIII escuchons de branche et deux pumelles de leton.

XIII. — 1377 et 1386. Le cappe P. Delemote, a I tassiel d'argent esmailliet, et a escuchons grionnés d'or et d'azur, et une tasse vermeille estoffée; et y fault li uns des escuchons.

XIV. — 1377 et 1386. Le cappe N. Decrino, a I tassiel de coeuvre esmailliet, a une ymage de Nostre Dame et deux escus de ses armes, ou il a un crin (?).

XV. — 1377 et 1386. Le cappe Liennard De Pelvies, dont le drap est de fleurs de lis sur le camp de soie inde a deux pumelles d'argent au collet, la moitié d'une des rondielles d'argent y fault; et ens au milieu une ymage esmaillié y fault.

XVI. — 1377 et 1386. Le cappe J. Clinkart, semée de papegais, estoffée toute de coeuvre.

XVII. — 1377 et 1385. Le cappe Bagin (?), de drap d'or ciselés, estoffée de leton doré.

XVIII. — 1377 et 1386. Le cappe N. Joli, escolastre, de soie gaune et inde et a biestes sauvages.

XIX. — 1377 et 1386. Le cappe L. Pillate de bleu kamokas, a I tassiel de coeuvre, a I tour d'argent doré et vignete ou il a un fremal ou meileu et II pumiaulx d'argent, et faut III perles ou fremal et I neu a l'un des pumiaux.

XX. — 1377 et 1386. Le cappe L De Gravelia de gaune velours, a III boutons de perles dont le moyen est menre des aultres.

XXI. — 1377 et 1386. Le cappe M. Pieddargent, a I tassiel de keuvre esmailliet, a III ymages de Nostre-Dame, de saint Pier et saint Pol.

XXII — 1377 et 1386. Le cappe Th. Deskerchin, a I tassiel de coeuvre, a une imaige de saint Pierre, et semée de baudekin, et se fault III pieres.

XXIII. — 1377 et 1386. Une cappe de drap d'or a I large orfroy ymaginé de le nativité de Nostre Seigneur, batu a or et I tassiel a III boutonchiaux de perles et y sont les armes dou doyen Ponche qui le donna.

1470. Une cappe de drap d'or, vermeil, ayant au tassiel IIII boutons de perles ouvrés bien et richement que donna le doyen Ponce.

XXIV. — 1377 et 1386. Le cappe blance de Nostre-Dame a I tassiel de coeuvre ou est le ymage de saint Jehan et deux rondielles dargent nillées et fault 1 pumiel de coeuvre ou tassiel.

XXV. — 1379 et 1386. Deux blankes cappes, se fault au tassiel de l'une deux ymaiges guiotez d'argent et deux pumiaulx de keuvre, et a l'aultre I pumelet de keuvre, et au collet deux pumeles de coeuvre as buchettes d'argent.

XXVI. — 1386. Deux cappes d'or tout un a griffons volans, en l'une a I tassiel d'argent et deux platinettes neilléez dont li bordure est despechiée en pluiseurs lieux et si a deux pumiaux d'argent; et l'aultre cappe a le tassiel de keuvre a deux platines d'argent nielleez.

XXVII. — 1395. Une cappe de soie...... et a en le moienne de l'émail ou est une affique d'espousée.

XXVIII. — 1395. Une cappe de soie a grans luppars d'or a un esmail de keuvre esmailliet ou est a un lés de l'émail l'Assomption saincte Rictrude et a l'aultre l'image delle meismes.

XXIX. — 1395. Une cappe de drap d'or a I tassiel de keuvre esmailliet, et emmi le moienne une ymage de Nostre-Dame qui tient I arbrissel.

XXX. — 1395. Une cappe que donna l'escolatre Papegay.

1470. Une cappe de drap dor d'inde figuré d'oiseaulx volans, doublée de vermeil bougherant, que donna le doyen Papegay, orfroyé de vermeil a XII apostles tant aux orfrois que au caperon.

SENSUIENT AORNEMENTS (1).

I. — 1377 et 1470. Les vestemens des grans doubles, c'est assavoir casule, domatique et tornicle de drap dor royé, et les aubbes parées non point tout un. C'est assavoir l'aube du prestre, parée de drap d'or tout ung aveuc le fanon et estole, broudés de personnages d'or, doublés de pers cendal. Item pour le diacre l'aube parée de drap d'or ou il y a des papegeais de soye, estole et fanon semés desurs de brodure et une colliere royé pareille du dit domaticque. Item une parure de drap d'or royé sur l'aube du subdiacre, le fanon de petit pris non point pareil, le parure de l'amit pareil au tornicle, deux chains, de soye vermeille, les puignetz du subdiacre pareils a la parure de l'aube, ceulx du diacre de petite valeur, et ceux du prestre pareils a l'aube du prestre. Et sont les dictes aubes assez passables.

1386. Les vestements des doubles c'est assavoir casure et deux tournikes qui furent les draps Nostre Dame de Waziers awec les aubes parés et les amit parés, etc.

1377 et 1470. Item aultres aornemens servans a mors, de noir camelos, fais a noef en cest an LXIX et mis en tresorie le IX jour du mois d'aoust. Est assavoir, casule, domaticque, tornicle, estoffé les offroix et croisures de sanguin drap damas figuré, III estolles, III fanons, parrures pour III aubbes et II colliers et I parure d'amis avec VI mancherons tout de noir camelot, et III aubbes et III amis tout noefs.

SENSSUIENT DRAPS D'OR, DE SOYE ET AULTRES.

1377 et 1386. Les deux draps d'or que donna le roy Jehans (2).

1470. Deux draps d'or vermaulx tenans ensemble semés de grans compas, chascun ramplis de diverses bestes, contenant VI aunes ou environ.

II. — 1377 et 1386. I drap d'or que donna le roy Charles (3).

1470. Ung drap d'or vermeil semé d'inde fleurs et blanques, contenant IIII aunes et I quart environ.

III. — 1377 et 1386. Deux draps d'or vers qui sont de paons que donna Th. Deskerchin.

1377 et 1470. Deux aultres dras d'or vers semez de paons et aultres bestes contenant chascun IIII aunes.

IV. — 1377 et 1386. Deux aultres dras d'or indes a gaunes oseaux qui furent sire Regnauld Du Crisiel.

1470. Deux aultres draps gaünes de soye, semez de cherfs et oyseaux gaunes et testes d'or, contenant chascun IIII aunes.

---

(1) Nous ne faisons mention que de 3 ornements. Les inventaires en décrivent un grand nombre.

(2) Jean II, roi de France, qui alla vénérer les reliques de Saint-Amé et de Saint-Maurand dans la collégiale, le 4 mai 1355.

(3) Charles V, roi de France, qui alla vénérer les mêmes reliques à Douai.

V. — 1377 et 1386. Deux aultres dras d'or indes, qui furent P. Palesciel.

VI. — 1377 et 1386. Le drap d'or que donna messire de Bourgogne.

VII. — 1377 et 1395. I drap d'or que donna li oncles messire Riquart.

SENSUIENT COUSSINS, ORILLERS ET TAPIS, ETC.

I. — 1386. III coussins que li demoiselle englesse donna

II. — 1395. Trois grands coussins de haulte liche ou il y a ung cherf attendant merchy, donnez par Pierre Barré, l'an LXXIX.

III. — 1395. Trois aultres coussins de cuyr par dessoubz et au dessus une licorne donnez par maistre Amand Corbel.

IV. — 1395. IX gourdines pour pendre autour des autels. XXVI kieulte pointes que on met autour du coer et de l'eglise a certains tempores.

V. — 1395. Un drap de toille ou sont les XII apostles servant a mettre au trin.

VI. — 1395. Ung aultre drap de toile, painct de la resurrection Nostre Seigneur servant a pendre deseure le trin.

VII. — 1395 IIII tappis, leur il y a a cascun cornet I timbre et I escut, et a cascun escut IIII lioncheaux et I tel emmi le moienne. L'aultre barré de vert de vermeil et de pers et y a egles a II testes, et le tierch semé de descus et de rozettes. Et au 1er y a en maniere de II cameulx.

VIII. — 1470. Trois coussins de haulte liche a chascun 1 aigle noire dont les deux soustiennent I escut a IIII lyons et l'aultre I escut barré et IIII lyons couronnés.

IX. — 1470. Trois aultres coussins de haute liche, semez de vingnettes.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; carton de l'année 1377.

15 août 1377. — Eustache Lefebvre, vicaire-général de Cambrai, donne en legs plusieurs tableaux et d'autres objets précieux.

In nomine Domini, amen. Datum per copiam sub signo et subscriptione mei notarii publici infra scripti, anno millesimo, CCC° septuagesimo septimo ..... El nom du Pere et du Fil et dou Saint Esperit, jou, Tassart Le Fevres, grans vicaires en l'eglise de Cambray...... fais ceste cedulle et veul que elle soit d'autel valeur que se elle estoit encorporée de mot a mot dedens men testament. Premiers...... (a men) executeur (ou lieu de) un hanap de madre et II loucetes d'argent......veul qu'il ait un hannap d'argent. Item veul que II tavelet tenant ensemble, point de le Passion Nostre Seigneur Jhesu Crist, (2) a soient envoyet tantost à l'eglise de Macourt de l'ordene des Charterous dalez

(1) Cet inventaire a été publié, d'après le texte de 1386, dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne*, année 1865, par M. l'abbé C. Dehaisnes et M. A. Asselin.

(2) Cette pièce est en très mauvais état. Sur la gauche, une partie du parchemin a été détruite par l'humidité.

Valenchenes, aveuc les lettres que je ai d'eaulx et del ordene tant de participation (a oraisons que de) un trentel adfin qu'il le puissent plus tost comenchier. Item, je laisse a monsieur Jehan Serclais, canonne et archidiacre de Haynau en l'eglize de Cambray, une crois de bos dorée ou il y a du fust de le vraie Crois, et le m'envoia li tresorier de le saincte capelle du Roy a Paris par Thomas de Rameilliez. Item a messire Nicole Milet un petit hanap de madre bordé a un clavel d'argent. Item a mestre Jehan Ducellier une rose Nostre Dame avoec le boiste armoyé des armes de Couchy et une manche de jaspre. Item, a messire Jehan Dostezelle un tavelet del Annunciation Nostre Dame..... Item, a messire Jehan Dop un tavelet point del ymage saint Berthemieu. Item, a messire Franque le heraut le Renclus de Molains. Item, veul que mes Minghelyas soit mis en (le té) sorie del eglise de Cambray. Item, a messire Piere Fauconier deux petis tavelés cloan ensanle ou il y a des reliques de plusieurs glorieux sains...... Item, a Pierart Paon men livret en papier escript de le rieule saint Augustin. Item, a messire Jaques Plumet, curé de Saint Gery, men kalendrier en fouriel de cuir...... Item, a Margot Froissarde un drap point de le Passion Nostre Seigneur Jhesucrist..... Item, a messire Loys Cavine un tavelet de sainte Anne. Item a Caisin Le Baudain une cloque a chevauchier aveuc le vironique que je apportay de Rome...... Item, a Colart de Ramillies un Agnus Dei...... et le boursette...... Item, a messire Michiel Després un hennap de madre a un clavel d'argent. Item, a Tassin Tieste, men filleul, un breviaire en III volumes, aveuc un lit estoffé, mes escriptoires, canivés, le livret...... des sermons Nostre Dame, et de mes autres livres, si on voit que il le vaille et qu'il persevere en l'escole et en bonnez meurs et non autrement. Item, a Copin qui demeur aveuc my un coutiel a manche de crestal virolé d'argent...... A Thumas de Ramilliez me casure, II corporaulx et le bourse...... II livres de papiers de legende de sains et de expostions d'evangilles...... A Jehenne de Rissons, femme Franchois le Boulenghier, mes tavles d'ivoire...... Escript l'an mil CCC LXXVI, le xve jour du mois d'aoust.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai; carton de l'année 1377. On lit sur le dos « Hec est copia codicilli quondam Eustacii Fabri, magni vicarii ecclesie Cameracensis. »

28 octobre 1377. — Mandement de Charles, roi de France, ordonnant de payer une somme de 360 francs à Nicolas Bataille, tapissier.

Charles, par la grace de Dieu, roy de France, a noz amez et féaulz les generaulx conseillers a Paris...... nous vous mandons, que...... vous faicez paier a Nicolas Bataille la somme de trois cens et soixante frans d'or en la quelle nous lui sommes tenuz pour...... douze grans tapiz et douze banquiers, les quiex nous avons donnez a nostre amé et féal chevalier et premier chambellan Bureau, sire de la Riviere, et seze sarges blanches pour servir en une de noz chambres blanches soixante frans...... Donné en nostre hostel de Beauté sur Marne, le xxviii jour d'octobre l'an de grace mil CCC LXXVII. Par le roy, Le Blanchet.

Bibliothèque nationale de Paris. Fonds Clairambault, sceaux, 215, p. 9653. Publié par M. Delisle dans les *Mandements et actes divers de Charles V*, Paris, 1874; p. 753.

28 octobre 1377. — Gérard, évêque de Cambrai, atteste qu'il a renfermé des reliques de la Vraie Croix et de divers saints, dans une châsse de la cathédrale de Cambrai.

Gerardus, Dei gratia Cameracensis episcopus, universis Christi fidelibus, salutem et optatam beatitudinem. Singulorum fidelium noticie cupimus fieri notum, quatinus devotio ipsorum et salus pariter augeantur, quod nos, die beatorum Symonis et Jude apostolorum, anno Domini millesimo, trecentesimo septuagesimo septimo, ad laudem Dei omnipotentis, ejusque gloriose Genitricis, sanctorum et sanctarum omnium, ad supplicationem nonnullarum devotarum personarum quarum in Christo amplitudinem caritatis visceraliter amplectimur, reliquias sanctas que inferius describuntur, videlicet de Ligno dominice crucis, de capillis beate Virginis Marie, de barba sancti Johannis Baptiste, de lapidibus montis Calvarie et Galaad, de corda qua Christus Dominus ligatus fuit in sancta passione sua, de sancto Stephano prothomartyre, de sancto Paulo, de sancto Symone Apostolo, de sancto Mauricio martyre, de sancta Margareta, de sancta Barbara, de sancta Cecilia, de sancta Cristina, de sancto Lamberto duce qui fuit de comitatu XIm Virginum, de spatula unius XIm Virginum, de capite unius XIm Virginum, de sancta Osillia et de pluribus aliis sanctis, in vase presenti seu feretro a nobis et per nos primitus benedicto et consecrato, sub certa et fideliter clausa custodia, ad ipsarum reliquiarum conservationem sollicitam et adorantium devotionis augmentum reposuimus et ordinavimus, Christi fidelibus perpetuis temporibus adorandas..... Datum Cameraci, anno et die predictis.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai ; carton de l'année 1377.

19 décembre 1377. — Extrait du testament de Lauwin Le Coulletier, bourgeois de Douai.

19 décembre 1377. — « Lauwins le Coulletier, » bourgeois de Douai donne à « Jacqmart le Coulletier sen fil, deux hanaps d'argent a tour de lampe des six qu'il a, » chacun pesant huit onches ; un hanap d'argent a piet le plus haut des trois qu'il a ; » un pochonnet d'argent costu et a brocheron com dist temproir, et deux louches » d'argent, et trois hanaps d'argent que le dit Jacqmart a ad present en wages de » luy ; a Katerine le Coulletier, se fille, femme Jacquemon Descaillon, un godet » d'argent a couvercle et a brocheron, IV hanaps d'argent a tour de lampe a piet, les » plus bas ; chienq louches d'argent et deus plas d'estain, servant a tavle, pour mettre » relief ; une chainture faite de cheveux de se mere, estoffée d'argent dorée et une » grande lanterne de voirre qui sert en le salle et IV hanaps d'argent a tour de lampe ; » trois hanaps d'argent qui sont ad present en wages doudit Jacquemon Descaillon ; a » demiselles Marie de Courchelles, se niepche, femme Eustace Descaillon, trois hanaps » d'argent a tour de lampe ; trois hanaps de madre les meilleurs qu'il ara ; trois louches » d'argent, une chainture de tissu de soie estoffée d'argent doré, sous le tissù plusieurs » petites rosettes de perles ; se petite lanterne de voirre ; a damps de Jacques de Courchelles, sen nepveu, moinne prophès au couvent de Saint Sepucre a Cambrai, un ron » gobelet d'argent ; a Katerine, se niepce, ses coussins de haulte liche, II vers bankies, » un hanap d'argent a tour de lampe du pois de six onches, deux louches d'argent, deux

» hanaps de madre les milleurs après cheus donnés ; un plat a piet a mettre relief a » tavle ; un escring tout le plus grant estant en le cambre doudit testateur ; un escring » a deux enclastres, trois grandes kaieres, et le milleur forgiet qu'il ara au jour de sen » trespas ; a Lauwinet de Courchielles, sen nepveu, deux hanaps de madre, ung escring » estant en le cambre devant de le maison ; a Ysabiel Crecque, feme Jacqmart le Coulle- » tier, deux chaintures de tissu de soye, a losenghielles de pierles et estoffée d'argent » dorée ; a Maroie, fille de le dicte Ysabiel, un hanap d'argent a tour de lampe et une » couronnette d'argent esmaillié ; a se mesquine un hanap de madre. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins ; année 1377.

31 décembre 1377. — Acte d'une vente faite par Gilles de Lattre, verrier, à Jean le Renier, orfèvre à Douai.

31 décembre. — Gillot de Lattre, verrier, vend huit gros de rente à Jean Le Renier, orfèvre, pour la somme de XLIIII frans royaus.

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins ; année 1377.

1377. — Compte de l'exécution du testament de sire Jacques Mouton, bourgeois de Tournai.

XII hanaps de masere a piet d'argent, une boiste de madre, III petis hanas de madre ; I dragioir et le louche d'argent et III pochons temproirs ; une coroie pierlisié membrée d'argent ; II pos d'argent ; VI escalles d'argent ; II escailles d'argent et une poiraitte d'argent a mettre pourre ; II grans plas d'argent ; IIII salieres d'argent ; II hanepiaus de masdre ; I hanepiel de madre ; 7 autres hanepiaus ; une coroie de cuir estoffée d'argent.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins ; année 1377.

1377. — Compte de l'exécution du testament de Nicolas Guinart.

Pour II hanaps de madre a claviel,	IIII escus XII gros dem.
Pour II hanaps mauvais de madre,	XII gros.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins ; année 1377.

1377. — Compte de l'exécution du testament « de demisiele Phane du Ghavre, vesve de feu Jacqmart le voirrier. »

Pour une escale d'argent pesant IIII onches......,	XVIII s. et III d.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins ; année 1377.

1377. — Compte de la ville d'Ypres. — André Beauneveu.

De V pieres de Menières dela Cambray pour faire I reprinse et tabernacle entre II fenestres du belefroy vers zuud, XV fr — Item de voiture XII fr. — Item de petit cous et

et un vallet de maistre André Biaunevue, XL s. — A I tailleur au tabernacle de XV jours, I de XIIII jours, I de XII jours et I tailleur de gros de I jour, XXI lb. XII s.

A maistre Andrieu Beaunevue, de faire I ymagene de Nostre Dame laquelle on mettra dehors le belefroy vers zuud, L francz qui valent IIII^XX XIII lb. VII s.

Item de carité et pour despens de li vivant a Ypres, VII lb. XI s. Somme totale C lib. XVIII s.

Ypriana, par Van den Peereboom. Bruges. 1880; tome I, page 84.

1377-1378. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West, le jeune, chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitrario ecclesie, XXV lb.

Eidem pro roba sua, C s.

Pro reparando et religando missale capelle sancti Johannis per Helvinum de Baralle et pro copertorio albo, VI lb. VI d.

Eidem Helvino pro quibusdam libris in aliquibus locis religandis, II s.

Petro de Lihons, pictori, pro pictura pedis cerei paschalis, XII s.

Magistro Johanni de Duaco, pro religando IIII^or volumina magna videlicet Bibliam unam, II *antiffonniers et le grant colectaire*, VII lb. VI s.

Eidem magistro Johanni, pro reparando duo alia volumina chori, videlicet Bibliam et *l'antiffonnier* sinistre partis chori XIIII s.

Sciendum est quod die jovis ante nativitatem beate Marie mandatus fuit magister Andreas (Beauneveu) de Valencenis ad visitandum opus factum in campanile et ad avisandum quod ulterius restabat faciendum : inde pro curialitate et suis expensis, XLIIII s. VI d.

Sculptores et lathomi : magister Sawalo; Johannes filius ejus; Petrus de Barli, *taillieres*, IIII s pro die; Johannes Ardenois, II s. pro die; Johannes de Costre, *taillieres*, V s. VI d. de pro die.

Symon de Villers pour casules, capes, etc

Ad faciendum brachium sancti Georgii in forma debita conventum est cum Hugone, aurifabro domini Flandrie, qui debet habere pro opere suo...... LXII lb.

Sciendum est quod dictum brachium est factum...... et secundum estimationem decani aurifabrorum Gandensium et aliorum expertorum...... decustat XLIII lb. XIIII s.

Archives départementales du Nord. Comptes de la fabrique de la cathédrale de Cambrai; 24.

1377-1378. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur du bailliage de Dijon, de la Toussaint 1377 à la Toussaint 1378.

Fol. 17. — A Jehan Marville, ymagier et varlet de chambre (comme l'année précédente, dans la même série de comptes), II^C XLIII fr. IIII gr.

Fol. 17 v°. — A Beaumez, paintre et varlet de chambre de mon seigneur (comme l'année précédente, dans la même série de comptes), VI^XX I frans VIII gros.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4424.

1377-1378. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1377 au 23 juin 1378, par Nodoul, demi chanoine.

LX s. paiés a Marie Noelle, ouvriere de soie, pour refaire XVI dras d'or, les quez on nomme des dras de le carolle.

II s. pour enseignes pour les omeliers et pour le bible du moustier.

XII s. a Jackemart le tavelier pour rencirer le tavle du coeur de l'eglise.

XVIII s. pour VI escucons des armes du pape, les ques on mist sour le drap quant on fist l'oseque du pape.

Solutions et frait fait pour repoindre le dragon lequel on porte as ronnisons.

XXIIII s. paiiés a Andriu le poigneur liques point le dragon et l'auve.

III s. a Marie Noelle liquelle fist le queue dudit dragon.

III s. a Jehan dou Chemin pour I aune et demye de verde soie pour fringier le queue dudit dragon.

II s. pour un quart et demy de verde soie, de quoy on cousy le ditte queue et de quoy on fist houpetes et fanonchiaux de le ditte queue.

III sols pour une cloquette de metal pour pendre au col dudit dragon.

XVIII deniers pour III petites cloquettes pour pendre au debout de le ditte queue.

XII deniers au clerc qui porta le dragon a le pourcession.

Solutions pour ouvraiges as reliques, somme IX *l.* X *s.* VI *d.*

A Jehan Le Pot, tassiels, quarnieres, crucefix, broques, &c., XXIII s. ou dessus dit pour sen salaire de trauer l'entavlement du piet sainte Anne et pour river III claus d'argent parmi les mains des II angles et pour rembruntir tout le dit joiel.

VIII s. audit pour faire une elle de coeuvre et pour redorer a II des angles du kief saint Morant.

VIII s. audit Jehan pour refaire I brac d'argent a l'angle qui est ou texte ou est li Annonciation.

IIII s. au dessus dit pour faire et rasir une pieche d'argent desur le dit angle et est pour u il est claué.

III sols au dessus dit pour faire et sauder une pieche d'argent desour l'oselet qui est entre les ymaiges dudit texste.

V s. pour l'or de coy tout fu doré.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale de Saint-Amé; registre n° 849.

1377-1378. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille, pour l'année 1877, par Guillaume de Villers, chapelain.

Magistro Petro vitreario, pro pensione sua,	C s.
Pro refectione cortine que ponitur ante beatam Mariam in quadragesima,	II s.
Pro refectione cujusdam folii tabulle altaris beate Marie Virginis,	V s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; registre 34.

1377-1378. — Compte de la redime de la collégiale saint Pierre de Lille, par Jean As crochès, chanoine.

Johanni De le Deule, pro uno novo tabello faciendo in revestiario, xxIIII s.

Pro eodem (tabello) cirando, IIII lb. cere.

Johanni Destailleurs, pro cortinis altaris reficiendis.

Pro reficiendis circulis ferreis pomi erei pro manibus celebrantis ad magnum altare calefaciendis in hyeme, xvIII s.

Domino J. Fruitier, pro cortina ymaginis beate Marie Virginis retro magnum altare, ut mos est, facienda xx s.

Domino P. Martini, pro tribus libellis in pergameno scribendis pro causa contra dominum castellanum, xII s.

Magistro Petro de Lomme, pro tabula chori illuminanda, vIII s.

Uni pictori pro nubibus tabernaculi ascendentis Domini repingendis vI s.

Pour resarcir les draps de hautelice, V pieces, L s.

Lambino pro uno antiphonario recooperiendo, religando et *recoler*, et *les II fremaus* cum corio, xxxvII s. III d.

Clay Bisebouc aurifabro, pro pluribus negociis de opere suo factis in ecclesia, xv lb.

Uxori quondam Johannis Destailleurs, pro pluribus rebus faciendis IX s.

Pro quibusdam rosis pingendis in ornamento beatissime Virginis, v s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; carton de l'année 1377.

1377-1378. — Compte du domaine de Valenciennes

A Loys le pointre pour le caudiere de le baniere de unes des tourettes des nueves cambres de le Salle redorer de fin or et le baniere des armes de Haynaut, xxv s.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes du domaine de Valenciennes; V. 51.

1377-1378. — Compte de la ville d'Ypres.

A maistre Willem Melcwiet qui a prins en taske le nouvel ouvraige de le hale du bellefroy dusque a le noviel ouvrage de le vierscaere dont il ara vIII^{c} livres de gros a savoir est en ceste tresorie L livres de gros et en VIII ans apres a cascun un c liv. de gros, mais il doit le ouvrage parfaire dedans IIII ans, vI^{c} lb.

Ypriana, par Van den Peereboom. Bruges, 1880, tome I ; p. 149.

1377-1378. — Compte de Nicolas de Mauregart, trésorier du duc d'Ajou, pour les années 1377, 1378 et 1379. — Jean de Bruges.

P. 66. — A Nicolas Bataille, sur la façon de deux dras de tapisserie a l'Histoire de l'Apocalice, qu'il a faiz pour mons. le duc (d'Anjou), par le mandement rendu ci dessus en la prouchaine partie, et quictance dudit Nicolas, donnée le septième jour d'avril M CCC LXXVII. 1000 francs

P. 66 v°. — A Hennequin de Bruges, paintre du Roy nostre seigneur, sur ce qui lui puet ou pourra estre deu a cause des pourtraitures et patrons par lui faiz pour lesdiz tapiz a l'istoire de l'Appocalice, par mandement dudit notre seigneur le lieutenant donné le derrenier jour de janvier 1377, et quictance dudit Hennequin de Bruges donnez le vingt huitieme dudit mois. 50 frans

P. 92. — A Nicolas Bataille, tapissier de Paris, sur la somme de 3000 franz qu'il doit avoir de mondit seigneur par marchié fait pour lui faire trois tapis de l'istoire de l'Apocalice, rendues prises dedens Noel 1379, par mandement dudit monseigneur le duc donné le 9 jung l'an dessus dit, et quictance dudit Nicolas donnée le 16e jour dudit mois.

Archives nationales de Paris, extrait du compte (1373-1379) de la Trésorerie du duc d'Anjou; KK. 242 (section historique). Publié par M. Jules Guiffrey dans un article ayant pour titre : *L'Auteur de la Tapisserie de l'Apocalypse d'Angers;* qui a paru dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXXVIII (année 1877), p. 42, et dans l'*Histoire générale de la Tapisserie de haute lisse. Tapisseries françaises*, par le même. Paris, 1878; p. 13.

14 mars 1378. — Extrait du testament de Robert le Cordier, bourgeois de Douai.

Robert « Li Cordiers » donne « a Pasque Dou Quesnoy, se feme, se meilleur escring, se meilleur forgiet, ses chaintures, ses bourses, sen milleur sautier et heures, ses patenostres. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1378.

16 juin 1378. — Acte par lequel Charles, roi de France, déclare être redevable d'une somme de cent francs envers Simon Bae, tapissier à Arras.

Charles, par la grace de Dieu roy de France. Nous sommes tenuz a Simon Bae, tapicier, demourant a Arras, en la somme de cent frans d'or, pour un tapis a fleur de liz de l'ouvre d'Arras, contenant quatre vins aulnes quarrées a l'aulne d'Arras, a vint solz parisis l'aune, valent la dicte somme c frans, lequel tapis nous avons fait acheter de lui et le avons retenu par devers nous...... En nostre hostel de Beauté sur Marne, 16 juin 1378. Par le roy, Tabari.

Bibliothèque nationale de Paris. Orig. Clairambault, sceaux, 216, p. 9699. Publié par M. Léopold Delisle dans les *Mandements et actes divers du roi Charles V*. Paris, 1874; pièce 1744.

1378. — Inventaire des biens laissés par sire Jacques Mouton, décédé à Tournai.

Un dragioir d'argent et la louchette servant et pertinent a icelle, pesant VI mars V onches et demie.

II grans plas d'argent.

I pot de lot d'argent, I autre semblable pot d'argent, I pot de demi lot d'argent.

XII escales d'argent d'une fachon; VI autres escales d'argent d'une façon; XVIII louches d'argent.

I pot d'argent temproir; I autre id.; IIII sallieres d'argent; une boistelette d'argent a mettre poivre.

Une coroie pierlissié a membres d'argent dorez, prisié L florins frans.

Une coroie de cuir membrée d'argent, II florins frans demi.

I marcq ou environ de gros pierles; III onches de menus pierles; II enniaulx d'or; V pierles; une affiquette; une chainture petite et II boursettes a boutonchiaus de perles, prisié III florins frans.

Pour quatre hanepiaus de madre a piechons d'argent, VIII florins frans, pour XVI hanas de madre......

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1378.

1378-1379. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1er août 1378 au dernier juillet 1379.

Fol. 60. — A Andrieu Raponde, marchant, demorant a Bruges, pour IIII pieces de satanin alexandrin broichiez d'or de Chipre a dauphins, donné par madame la duchesse a III de ses seurs bastardes, la piece XXVI frans et pour XIIII barrettes de plusieurs couleurs que monseigneur lui a envoiés en Bourgoingne, IIIIxx XVI frans demi.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1454.

1378-1379. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur du bailliage de Dijon, de la Toussaint 1378 à la Toussaint 1379.

Fol. 19 v°. — A Jehan Marville, ymagier et varlet de chambre du duc (comme les années précédentes, dans la même série de comptes),

VIxx frans VIII gros; LII frans VIII gros.

Fol. 20. — A Jehan de Beaumez, paintre et varlet de chambre (comme les années précédentes, dans la même série de comptes), IIIIxx VI fr. VIII gros; XXXVI fr. VIII gr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4425.

1378. — Compte de la collégiale Notre-Dame de Saint-Omer.

Ad cooperiendum crucem magnam et alias ymagines intra et extra chorum....... XXIIII s. VI d.

Magistro Petro Blondelli, aurifabro, die Exaltationis sancte crucis quando feretrum corporis beati Audomari processionnaliter fuit deportatum pro remedio epidemie, pro feretro mundando post prandium et quatuor operariis aurifabris per totam noctem laborantibus ad reponendum ymagines et duos pomellos superius de vireclo albo et croceo ac duos *cat mahieu* ibidem appositos cum argento...... VI lb. IX s. IIII d. flor.

Hugoni pictori ad depingendum scabellum. super quo caput beati Audomari fuit portatum, VIII s.

Pro una kathena in parvo libro de vigiliis et commendationibus mortuorum ad partem sive latus domini prepositi, viii s.

Pro fenestris vitriis reparandis, Michaeli vitriario et ejus socio...... iiii lb. viii s.

Johanni Boutet, vitrario......

Johanni De Turgis, normanno, pro vitris.

Archives de la ville de Saint-Omer. Fonds de la collégiale Notre-Dame; G. 2797.

1378-1379. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West le jeune, chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitriario ecclesie, xxv lb.

Eidem pro roba sua, c s.

Magistro Sagaloni misso Attrebati ad habendum sculptores et operarios, xxvi s. iiii d.

Portitori et duobus associantibus de Gandavo usque Cameracum qui conduxerunt brachium sancti Georgii per quatuor dies eundo et redeundo, iiii lb. xvi s.

Petro de Lyons pictori, pro pictura pedis cerei pascalis, x s.

Pro cronicis reliquiarum sanctorum Georgii et Stephani scribendis et pro cordulis sericis vi s.

Colardo pictori, qui depinxit hostium ferreum reliquiarum, i franc. valet xxiiii s.

Domino Matheo Loine, *pour côler l'antiffonnier* in pluribus locis necessariis ii s.

Lathomi et sculptores : Sauwale; Johannes ejus filius; Petrus de Barly, *tailleur;* Johannes Ardenois; Roghenet, *tailleur*, iiii s. pro die; Renaut Bieket, *tailleur*, vi s. pro die.

Johanni Dorpion *pour capes*, etc. xxxvi s. vi d.

Domino Symoni de Villers *pour les blankes eles dou quaresme dou grant autel remettre reubans et les aniaus et les autres eles de II manieres de camocas receudre, et les eles de samy mettre reubans et les aniaux...... et I drap de rouge samy as ymages de brodure, qui va devant l'autel, rapareillier et apparellier le chiel quand on fist le craisme*, xiiii *s.*

Aurifabro...... xxvii lb. xviii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai, Comptes de la fabrique; 23.

1378-1379. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé, du 24 juin 1378 au 23 juin 1379, par Waghe Boinebroque, chanoine.

xliiii s. a Pierot Bacheler pour VI sisains de vermelle soie dont on fist un cordiel pour avaler le cibore dou grant autel.

iii s. pour une piel de parquemin a faire un quoyer pour les orghenes.

xii d. pour le dicte piel appareillier pour noter sus.

vii s. pour VI boutons d'ensegnes pour les grans antifoniers.

XII s. prestés a J. Nodoul pour le refection des breviaires qui furent du testament du capellain.

IIII s. pour une pieche d'argent dorée mise a le croche saint Amé.

II s. pour remetre trois pieres au bras que on porte a pourcession.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; registre n° 849.

1378-1379. — Compte de la maison des malades, bourgeois de Lille, d'octobre 1378 à octobre 1379.

A Clay Le Ricque, pour reffaisage du calisse de le maison, IIII s.

Audit Clay, pour reffaissage de le petite croix dorée, IIII s.

Pour estoffe et fachon d'un noef baston de le biele croix, qui est par derriere l'autel, IIII s.

Archives des Hospices de Lille.

1378-1379. — Compte de Nicolas de Mauregart, trésorier de monseigneur le duc d'Anjou et de Touraine et comte du Maine, depuis le premier jour d'aoust M CCC LXXVIII jusques au Xe jour de juing M CCC LXXIX. — Jean de Bruges.

P. 102. — A Jehan de Burges (Bruges), paintre et varlet de chambre du Roy nostre sire, pour don a lui fait, par monseigneur le duc, de la somme de VI^xx frans pour les bons services qu'il lui a faiz en faisant certaines pourtraictures pour mon dit seigneur, par un mandement adreçant aux gens des comptes de mondit seigneur. Donné le Ve jours de mars CCC IIII^xx, et lettres closes, escriptes de la propre main de mondit seigneur, donné le Xe jour de janvier l'an M CCC LXXVIII dessus dit, avec III quittances dudit Jehan, la première de L frans donné le premier jour dudit mois de janvier CCC LXXVIII, et l'autre de L frans donné le IXe jour de juillet CCC LXXIX et la tierce le VIIe jour de mars CCC IIII^xx contenant XX frans, pour tout VI^xx frans.

Archives nationales de Paris ; KK, 242.

1378-1379 — Compte de la ville de Bruges.

F° 60, n° 4. Jean de Valenciennes le sculpteur a travaillé à l'ouvrage du Ghiselhuus, VI jours à XII s. par jour.

F° 54, n° 12. Donné à Pierre Vecken, pour avoir travaillé à maintenir les V fenêtres devant le Ghiselhuus, en faisant à chaque fenêtre, par accord, un revêtement, IIII l.

C. 1378-1379, f° 38 v°, n° 6. Acheté de Gilles de Man XXVII° or battu en feuilles, coûtant chaque cent IIII sols gros.

Item XXII livres de minium coûta la livre IIII gros.

Item I livre d'orpiment fin coûta IIII sols gros.

Item II livres d'ocre X gros la livre.

Item cuir dont on fit de la colle, VIII gros.

Item II livres de vermillon XIIII gros la livre,

Item IIII livres d'azur IIII sols VI den. la livre.

Item VIII pots d'huile qui coutèrent VIII gros le pot.

Item I livre vert d'Espagne la livre XII gros.

F° 49, n° 3. Donné à Gilles de Man pour polychromer XXVIII niches du Ghiselhuus et décorer chacune de ces niches, leurs consoles comprises, par marché la pièce V sols VI den. gros.

F° 50, n° 6. Travaillé par Gilles de Man à l'ouvrage du Ghiselhuus pour polychromer les serrures et nettoyer les images.

F° 65, n° 3. Gilles de Man a travailié à l'ouvrage du Ghiselhuus par lui-même et avec Georges Le Buerchgrave VI jours.

Traduit du texte flamand publié par M. A. Gilliodts Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, pages 487 et 488.

26 mars 1379. — Jacques Foulque, écolâtre du chapitre de Tournai, fait don de précieux ornements et d'autres objets à la cathédrale.

VII° kal. Aprilis. Eodem die, anno Domini millesimo trecentesimo, septuagesimo octavo, obiit dominus Jacobus Foulque in utroque jure licentiatus, hujus ecclesie scolasticus ac canonicus, qui, ob remedium anime sue et benefactorum suorum, huic ecclesie legavit...... In recompensationem cujusdam legati, per dictum Foulque eidem thesaurarie facti, de quodam panno lineo, quatuor pannis aureis rubei coloris, unius calicis in pede esmaleati, patena, coquelari cum aliquibus aliis ornamentis et paramentis, capelle ejusdem Parve Viscarioterie nominate, collatio ad decanum et capitulum pleno jure remanebit.

Archives de la cathédrale de Tournai. Martyrologium refectorii; fol. 114, v°.

31 mars 1379. — Extrait du testament de Pierre de Cassel, bourgeois de Douai.

Donné par les exécuteurs testamentaires de Pierre De Cassel, quatre frans en don et aumône a Marie De Varle, veuve de Jean Treuchement « mabrier et XIII frans pour I mabre dont il (Pierre De Cassel) est couvert. »

Bibliothèque publique de Douai. Fonds des Huit-Prêtres; n° 38.

12 juillet 1379. — Quittance de « Sandre Lespert, » brodeur.

Saudre Lespert, brodeur, confesse avoir eu et receu de honnorable homme et saige sire Jehan Le Franc, tresorier du roy nostre seigneur...... la somme de quatre vins dix frans d'or...... pour façon d'un sac de velueil asuré losangié d'or de Chippre et sur chascune losange d'azur a un K et L de pelles..... Fait l'an mil CCC LX neuf le mardi douze jours du mois de julliet.

Bibliothèque nationale de Paris. Fonds Clairambault.

23 juillet 1379. — Extrait du testament de Roghe de Férin, veuve de Jean Barré, teinturier, bourgeois de Douai.

23 juillet 1379. — « Roghe de Fierin, vesve de Jehan Barré, tenturier, veult estre » enterré en l'eglise de l'abbeye de Flines u elle a ses trois filles nonnes, dame Marie, » dame Ysabeau, dame Roghe; veult et ordenne que de deux romans qu'elle a, l'un » nommé le Luchidaire en franchois, et l'autre de le Rose, sour lesquels deux rommans » li dis feus Jehans Barré, se marris, presta en tamps passé a feu Jehan de Valenchiennes » VII florins d'or au mouton dou coing dou Roy de France messire Jehan darrain passé, » Jehan Pourcheles ait l'un d'iceulx deux romans lequel que il plaira a prendre, et » l'autre romans......: a cascun de ses testamenteurs laisse I hanap d'argent pesant III » onches ou plus. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1379.

4 septembre 1379. — « Maroie Tommelle, vesve de Jehan Gantelot, » donne « III hanaps de madre. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1379.

27 septembre 1379. — « Pieres Dalloeus, dis le Machons » donne « a Pieronnelle » se milleur coroie estoffée d'argent, se milleur bourse, coutiel et patrenostre. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1379.

1379. — Reçu bourgeois de Valenciennes : Jehans Biauvarlés con dist de Corbie, pointres, le XVIe jour de may.

Id. Jehans de Cramaire con dist de Couvron, orfevre.

Bibliothèque de Valenciennes. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

1379-1380. — Compte rendu par Jean le Marissal, « maistre du sejour du comte de Flandre, » du 16 juin 1379 au mois de juillet 1380.

« A Gerart Van Tortelbonne pour VI brides dorées pour les chevaliers...... XIIII lb.

» A Jehan Van den Hecke, le broudeur, pour XL escuchons de broudure des harnes mondit seigneur pour mettre as couvertures paremens, a VI s. la pieche montent XII lb.

Archives du royaume à Bruxelles. Compte de la recette générale de Flandre; n° 1779.

1379. — Compte du bailliage d'Hesdin; Toussaint 1379.

A Leurent de Boulongne, paintre du chastel de Hesdin, pour plusieurs couleurs par lui accatées tant a Paris comme a Abbeville en Pontieu et a Hesdin pour ycelles mettre en oevre a repaindre le grande cappelle du dit chastel et le litiere de madame, des quelles

couleurs les parties en ont ychi esté rendues a court en I raulle de parquemin, parmy lesquelles lettres de mandement de che paier sont annexées qui furent données a Hesdin le XIIIe jour de Mars l'an mil CCC LXXVIII, pour ce bailliet monnoie de ce cappitle XIX lbz. III s. IX d.

Le VIIe jour de jenvier, a Laurent De Bouloigne pour ouvrages qui furent fais a refaire et remettre sus les engiens d'esbatement du chastel, tant des aloirs comme en le gloriette, pour sauder les conduis, pour XL piés de conduis pour l'arbre de le gloriette et XX piés de conduit pour le pas nouvel que on a fait et le cane pour jecter l'yaue ou dit pas, etc., etc. (1).

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Bailliage d'Hesdin ; H. 557.

1379-1380. — Compte de Jean du Lardier, receveur du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes, du 1er août 1379 au 31 juillet 1380.

Parties pour pluiseurs ouvrages fais a le cause d'un travail que on a fait et mis a I siervice monseigneur le Duc Hoste, cui diex fache boine merchi, a Saint Franchois a Valenchiennes, et ossi a I pavement fait a le sepulture le contesse Margheritte, dont les parties s'ensuiwent et apperent chi après.

A Grart Latriel, carpentier, pour XIII jours de lui et de II vallés a ouvrer au dit travail et yceli assir a Saint Sauve ou mois de march, au fuer de X sols le jour pour yaus III, sont VI libv. X sols.

A Jacquemart Payen et son fil, pour autant de jours ouvrez avoec le dit Grard ou dit terme a otel faire, a VIII sols le jour pour yaus deux sont CIIII sols.

A Jehan Dou Bos pour I^c et I tierch de pauvement pris a lui dont on pava le capiellette ou li sepulture le contesse Margherette gist, au fuer de XXVIII sols le cent, sont XXXVII sols IIII deniers.

A Pierart de Sars pour paver le ditte capielette a lui XX sols.

Pour II beniaus de savelon mis audit ouvrage II sols VI denier.

Somme d'ouvrages au dit travail XIIII lib. XIII sols et X deniers tournois.

Archives départementales du Registres relatifs au Hainaut. Comptes du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes ; V. 51.

1379-1380. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West le jeune, chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitriario ecclesie, XXV lb.

Eidem pro roba sua, C s.

Magistro Petro de Lyons, pictori, pro pictura pedis cerei paschalis, X s.

Magistro Johanni Le Chievredieu, ligatori librorum, pro reparando et de novo

(1) Mêmes gages de deux sous tournois par jour pour Laurent De Boulogne, comme peintre du château et maître des engins, de 1379 à 1384.

religando majorem psalterium ante capellanos dextre partis chori et missale Elebaudi iiii lb. x s.

Symoni de Vilers *pour capes*, etc. x lb. x s

Aurifabro pro brachio sancti Auberti, etc. iiii lb. viii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 24.

1379-1380. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1379 au 23 juin 1380, par Gilles Du Pont-l'évêque, chanoine.

iiii s. pour river un capitel a 1 tassiel d'une cape et reclauwer une vingneture en IIII lions au tassiel d'une autre cape.

iii s. pour faire un buhotiel et reclauer 1 pumiel a che buhotier de le cape Nostre Dame.

ii s. pour II pumiaus l'un d'argent et l'autre de laiton river a II kenes. et les II kenes sauder a batons de II capes qui sont par deriere.

xxvii s. a Wagon Bonnebroque pour X boutis aveuc pluseurs aultres plates pierres a assir l'entavlement des mabres sur le machonnage qui est devant l'uis de capitle.

ix s. a Gillot Henneuse, carpentier, pour II capitiaus de mabre.

xxv s. pour ii journées de mabrier qui taille les mabres pour faire l'entavlement du cloistre qui est devant capitle.

xviii d. a Quargnon, pour partaillier 1 mabre que le mabrier avait commencé et fu un samedi qui n'ouvroit point a le journée de l'eglise.

xii l. xi s. pour xxxiii journées entières a Quargnon pour restaillier et refaire tous les pilliers d'entour le moustier.

xviii s. pour iii jours de maistre Gilles Le Duch et de Jehan de Saint Amand qui ederent Quargnon a commenchier les arques et a assir les colombes et aussy a taillier III colombes de grès et pour II colombes de mabre prinses a Andriu Pikette.

ix s. baillés a sire Gille Legillon pour refaire et rappareillier bien et souffisamment le martrologe et un sequencier et II tropiers.

iii s. pour une piel de vel tanée à recouvrir les dessus dit livres. xviii d. pour fil a lier les livres dessus nommés.

viii l. viii s. et ix d. pour iiii frans et demi pour le pencion de maistre Pierre le verrier ; et est assavoir que le dis maistre Pierre a marcandé a messeigneurs de capitle des verrieres de l'eglise retenir bien et souffisamment comme maistre Hues son predissesseur.

Archives departementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; registre n° 849.

1379-1380. — Compte de la fabrique de la collègiale Saint-Pierre de Lille pour l'année 1379, par Guillaume de Vilers, chapelain.

Magistro Petro vitreario, pro pensione sua, cc s.

Pro refectione IIII^{or} cortinarum.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; registre 34.

1379-1380. — Compte de l'hôpital Saint Julien de Lille, de la saint Jean-Baptiste 1379 a la saint Jean-Baptiste 1380.

Pour bos pour faire le tour dou cinchelyer de le tentte qui pent desseurrre l'autel de la cappielle de cest hospital, accaté a Miquiel Miette, vi s.

Pour XVI crampons pour le dit cinchelyer, v s. iiii d.

Pour III yuanes de toille pour ledit cinchelyer. x s.

Pour carpenter le dit cynchelier, vi s.

A Leurrent Doufrenne pour taindre le dit cinchelyer et le toille deseurre, et pour fringes, pour reubans, pour clous et pour le fachon du dit cinchelyer, xl s.

Au valet Miquiel Miette pour pendre ledit cinchelyer, ii s.

Pour bos pour faire le tabrenacle de la grande fierttre, accaté ii s.

Pour le fachon du dit tabrenacle et le fachon de une petitte croix et le fachon de II petittes fierttres, pour tout payet, viii s.

Pour paindre et dorer d'or bruntil le petitte croix dessus dit, payet, xxii s.

Pour paindre le dit tabrenacle et les II petittes fiertres dessus dit, viii s.

Pour III fierreton de fin argent mys a le grande relique, vi lb. iii s. viii d.

Pour unne piere cretal mys a le dicte relique, liiii s.

Pour celi relique refaire et pour argent mettre sus, xvi s.

Pour le bielle croix, cxi s.

Idem, iiii s.

Archives des Hospices de Lille.

1379-1380. — Compte de Robert Caillel, receveur de la ville de Cambrai, du 18 avril 1378 (v. st.) au 17 avril 1379 (v. st.).

Fol. 20. — A Jehan Le Parkeminier, cambgeur a Paris, et Mahieu Harcelle, orfevre, pour le nef presentée a monseigneur de Cambray, pesans xxi marc d'argent fin, et pour le fachon, le dorure et l'estui, par compte fait audit Jehan, vii^{xx} xv frans et iii quars ii s., valent vii^{xx} ix l. x s. v d.

Item, pour une lettre de l'oblygacion de l'orfevre, passée par le seel du chastelet, x s.

Item, pour les frais et journées de ceulx que le dicte nef alerent querre et l'aporterent a Cambrai, c xii s.

Archives communales de Cambrai. Comptes de la ville ; n° 4.

1379-1380. — Compte de la ville de Bruges.

C. 1379-80, f° 31, n° 4. — Acheté chez Gilles de Man, clerc, V feuilles d'or battu employées aux armoires qui se trouvent au Ghiselhuus comme pour dorer la corniche des dites armoires et les ogives, chaque cent d'or iii sols gros.

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges ; t. III, 488.

1379. — Compte de Jean Du Parc, receveur de Mons, du 1er janvier au 29 juin 1379.

A Jakemart le poindeur, pour poindre et faire forgier une grande baniere et I pignonciaul sous cendal, de couleur a oille, des armes de le ville, et VIII escuchons des armes monseigneur, cxiiii s.

A luy pour refaire I viese baniere et I pignonciel, ix s.

Archives communales de Mons.

1379. — Compte de Jean du Parc, receveur de la ville de Mons, du 29 juin 1379, au 1er janvier suivant.

A Gerart le poindeur, pour poindre et bordiffier le ymaige de Nostre Dame, a le porte de Berlaymont, d'azur et stinceler d'or et faire 2 escus des armes de le ville, I de monseigneur et I de madame xxvii s. vi d.

Pour les frais le massard, maistre Willaume Aubry et Jehan de Hon, recheveur de Chimay, liquel furent envoyet a Valenchienes pour vir l'orloge, el lassus prendre conseil et avis iiii l. xii.

A Renier de Lestich, marcant de Bruges, pour iiii mille v^{c} xx livres de kieuvre de gesselaire accatet a Bruges par Rollant de Bruxelle, qui fait l'oreloge,

iiii^{c} iiii^{xx}i l. vii s. iii d

Archives communales de Mons.

1er janvier 1380. — Marché conclu par Yolande, dame de Cassel, avec Pierre Demmileville, pour la fabrication d'une horloge.

L'an mil III^{c} LXXIX, le premier jour de janvier, fu marchandé a Pierre Damileville, faiseur d'orloges, demorant a Lille, pour faire une orloge pour ma tres redoubtée dame madame la contesse de Bar, dame de Cassel, et ycelle mectre et asseoir en son chastel de Nieppe, pesant ycelle toute ouvrée III^{c} l. et fer, lequel fer yl doit livrer pour faire l'ouvrage dessus dit; et en cas ou il li sanbleroit que icelluy ouvrage ne seroit mie asses fort et il y meist plus de fer en lui, toutes voies ou il apartendroit avoir plus fort ouvrage et qu'il fust bien emploié, ma dicte dame paiera tout le fer qui sera oudit ouvrage, au pardessus de iii^{c} de fer. Et pour celui ouvrage faire bien loialement et justement, au dit et regart d'ouvriers et gens connoissans et expers en tel ouvrage, ledit Pierre ara et emportera la somme de xl frans d'or ou monnoie a le vallue, c'est assavoir xxxvii gros de Flandres pour le franc, tant pour l'ouvrage dudit oreloge comme pour les iii^{c} livres de fer, dont mention est faite par dessus, et en cas ou le dit oreloge peseroit plus de iii^{c}, ma dicte dame ly fera rendre et payer le sourplus du pois comme dit est. Item, mectera et assera ledit Pierre ycelle oreloge ou clochier ou l'autre oreloge est a present, et tant comme il mectra de tamps a l'asseoir il aura ses despens en l'ostel ma dicte dame sans autres gages. Item, se aucun deffaut avoit ou dit oreloge et qu'il ne fust mie fait en la fourme et maniere qu'il appertient, il seroit tenu de y amender a ses propres couts, frais et despens, au dit de bons ouvriers experts et congnoissans en tel ouvrage. Item, li doit

estre baillié et délivré par Tassard Molin, pour et ou nom de ma dicte dame, toutes manieres de bois carpenté et ouvré, et ycellui asseoir et mectre ou il ordonera estre mis pour asseoir et mectre ledit oreloge. Item, doit avoir et aura ledit Pierre, pour gouverner cescun an ledit oreloge, une cote des dras des officiers, toutefois que madame fera sa livrée, et sera aux despens de madicte dame toutes les fois qu'il venra visiter ledit oreloge et qu'il y faudra aucune chose, et y doit venir toutes les fois qu'on le mandera. Lequel ouvrage ledit Pierre doit rendre tout fait et assis ou dit clochier, dedens le jour de Pasques prochain venant. Toutes lesquelles choses ont été faites et ordenées par Colart Levesque et Jehan de Chastillon, clers et secretaires de ma dicte dame.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes; carton de l'année 1379. Publié par M. De Laborde, Ducs de Bourgogne, t. I, p. LXI. — On lit sur le dos : De maistre Pierre des Orloges.

9 février 1380. — Reçu bourgeois de Tournai : « Pierart Aubert, tailleur de yvore (1). »

Archives municipales de Tournai. Registre aux choses communes.

13 février 1380. — Roger Le Croes, fondeur.

Archives de Tournai. Registre aux choses communes.

1380. — Reçu bourgeois de Tournai : « Pierre Aubert, tailieres de piere, pour L s. parisis; Jacquemars le Maire, tapissiere, pour IIII frans. »

Archives de Tournai. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

10 mars 1380. — Mandement d'Yolande de Bar, dame de Cassel, ordonnant de payer la somme due pour des pierres taillées « pour fenestres. »

Yolent de Flandres, contesse de Bar, dame de Cassel, a notre amé Fournier de Metkerke, notre receveur de Rodes et de Bornem, salut. Nous vous mandons que des deniers de voz dictes receptes vous paiez et delivrez, tantost ces lettres veues, a Michiel de Melbrouch, porteur de ces lettres, la somme de dix lb de gros qui valent six vins lb.

(1) M. Pinchart fait remarquer dans sa brochure qui a pour titre : *Quelques Artistes et quelques Artisans de Tournai* (Bulletins de l'académie royale de Belgique, 3e série, t. IV, n° 12, 1882), que ce Pierre Aubert doit être le même personnage qu'un Pierart Aubert « vivant entailleur de ymaiges, » dont était veuve le 27 décembre 1408 une femme de Tournai du nom de Catherine Monne, et que dans son testament Catherine Monne donne « tous les hostieulx de son dit mari servans a son mestier d'entailleur, a Jehan Aubert, nepveu de son dit feu marit. » Ce Jean Aubert, ajoute M. Pinchart, est certainement le Jean Aubert qui fournit des objets d'ivoire à Charles VI, roi de France, en 1388, et en mars 1395 à Isabeau de Bavière.

parisis monnoie de Flandres, que nous li devons pour certaines pierres tailliés pour fenestres et autres qu'il nous a rendues et delivrées par deça et amenées de Brabant, lequel vous delivrez hastivement, car ainsi li avons promis ..... Donné a Nieppe sous nostre seel, l'an mil trois cens soixante dix nuef le disime jour de Mars.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 957 (nº 10790).

31 mars 1380. — Délibération du chapitre de la cathédrale de Cambrai au sujet d'une convention faite avec Pierre, plombier de la cathédrale.

...... Sachent tous que nous (capitles de l'eglise de Cambray) avons retenu Pierre le plommier pour faire et retenir et rapparillier les ouvrages de plonk de nostre eglise..... pour VI moutons franchois de pennon et les draps...... derrain jour de march l'an mil trois cens witante.

Actes capitulaires de l'église collégiale Notre-Dame. Bibliothèque publique de Cambrai ; manuscrit nº 944, p. 189.

12 décembre 1380. — Extrait du Testament de sire Jacques Piquette, prêtre, de Douai.

« Sires Jacques Piquette, prestres, veult estre mis et posez en sarcut de sen taion » et taie, qui est scitu et assis sur le chimentiere de le dicte eglise (Saint-Pierre) » et que ychilz sarcus soit ordonnez en boine pointure d'une personne esbochié » a le semblanche doudit sire Jacques, estans a genous devant l'image Nostre Dame » qui la est, sur un costé où sur l'autre comme consaulz portera, et tout li dis » sarcus repointurez dedens les ymages et remembranches renouvellées tant des sains » comme de ses freres et sereurs qui la gisent et reposent...... ; » laisse à « Andrieu » Piquette, sen frere, une relique qu'il a de la Vraie Croix avec le coffret ou on le met, » pointuré des armes de Couchy ; a Marguerite, se niepce, fille de Willet Piquette, » un joiellet fait de buzette ou sont plusieurs reliques de sains, et le custodelle qui y sert. » A Maroie, se autre niepce, fille de Jehan Piquette, un cruchefiz encassé en argent ou » sont les ymages de Nostre Dame et de S. Jehan l'evangéliste, pendans a un lach de » verde soie avec l'affiquet qui y est ou il a trois grenardiaus ; a Jehan Piquette, sen » nepveu, un petit psautier de David, ferial, et le petit commun *Sanctorum* couvert de » camocas ; a Jehenne, se autre niepce, ou cas que elle seroit nonne, un autre petit » psaultier de David non ferial ; a Bernard de Goy un aniel d'or a une gaune piere » quarrée que li aucuns noment peridos et li autres topasse ; vint frans royaulx dont » soit acaté 2 pieces de messel, l'un pour le temps d'esté, et l'autre pour yvier qui soyent » mises et demourent tant que durer poront en aumosnes de le capielle St Andrieu es » croustes de St Pierre.

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins ; année 1380.

1380-1381. — Compte de la recette générale de Flandre rendu par Henri Lippin, du 22 mai 1380 au 7 juillet 1380.

A Pierre Barvoerre, pour pluiseurs ouvrages de broudure qu'il avoit fait et ouvrés a vestement monseigneur, III^c LIII s XI s.

A Jehan Walkiere, bailliu del yawe, pour I mantiel de Frise, XVII s. IX d.

A Henri de le Taillerie (?) pour les refections de le maison monseigneur a Lille, XXII l. X s

Id. id. VI^c LXXVI l. XIIII s. VII d.

A Pietre Barrevoere, pour banieres, wimples, pignons et autres choses, IIII^c LVI l. VII s.

A maistre Jehan d'Asselt, pointeur monseigneur, pour se pention a rappiel...... IIIIXX l.

Id. C l.

Au roy del hostel monseigneur, pour ses despens envoyet a Valenchienes atout III chevaulz de louwage pour maistre Andrieu Biauneveu, VI l. Item audit maistre Andrieu pour faire ses despens en venant vers monseigneur, XXXVI f. XLII l

A Henri de le Chambre, LX l. que monseigneur fist envoyer a maistre Andrieu Biauneveu,

A Thomas Artus pour une escalle dorée de III pieches, et I vies gros, VI l. XVII s. IX d. gr. Item, pour I gobelet couvert doré et III pieches, XI l. XIX s. IX de gr

Pour une chambre que monseigneur fist achater pour Wauthier d'Enghien, LXXII l.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 230.

1380-1381. — Compte de Jean de Ghoy, receveur du domaine du Quesnoy, du 5 août 1380 au 5 août 1381.

1381. — A maistre Mahieu le poindeur, pour les heures me dame de Ghelles enluminer d'or, florir les lettrez et poindre aucuns escuchons ens armoyés des armes monseigneur et me dame, payet a lui IIII lb. VII s. VI d. t.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes du domaine du Quesnoy; Q. 181.

1380-1381. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West le jeune, chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitreario ecclesie. XXV lb.

Eidem pro roba sua, C s.

Magistro Johanni Le Chievredieu et cuidam alio clerico, pro aliquibus libris rescribendis et reparandis, XII s. II d.

Petro de Lyons pictori, pro pictura pedis cerei paschalis, X s.

Domino Symoni de Vilers *pour capes*, etc. VIII lb.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 25.

1380-1381. — Compte de la fabrique de Saint-Géry de Cambrai, par Jean de Vertaing, chanoine.

Johanni Pays, vitreario, pro tribus pedibus vitrearum cum colore pro ymagine sancti Petri in vitrea supra chorum, xxiiii s.

Johanni de Fageto, operanti per IX dietas circa libros religandos et albas puerorum, xxii s. vi d.

Pro una magna pelle porci ad cooperandum unum magnum antiphonarium per Johannem Dou Fait, viii s.

Jacobo aurifabri (*sic*) pro reparando *le chiboire*, mediante auro, x s.

Eidem, pro thurribulo reparando, mediante argento, xxx s.

Domino Martino De Cruce, pro tabula cerei benedicti rescribenda et renovanda, II lot. vini valent vi s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Géry de Cambrai. Comptes de la fabrique.

1380-1381. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1380 au 23 juin 1381, par J. Malvaiset, chanoine.

ii s. payés a Pierot, l'orfevre dou pont a l'ierbe, pour retenir les II carnieres dou couviecle de le boistele ou on met le pain pour le grant autel et faire une keville d'argent pour frumer le bois, et reclauer en II lieus le crucefis de l'une des crois de l'eglise.

ii s. pour ralongier et refaire l'une des kaines de l'un des encensiers.

vi s. pour refaire un viz au vaissiel de Sin qui fu empruntés pour porter le Sacrement.

S'ensieut ce que li cloque saint Amé a cousté et li cloque de prime a tout jour qui ne pooient sonner for que a grant malaise...... xiii l. xviii s.

v s. ix s. et xx s. payés a sire Gille de Labie pour reloyer le martreloge, I sequensier II tropiers; ii s. pour XII lanieres de viel; v s. pour une piel de parkemin; vii pour une gausne piel de cuir d'abie et ii s. pour II assielles de gauguier pour ledit matreloge.

xliii s. à sire Jehan Nodoul, pour refaire les soufflés des orghenes et refaire le gaiole d'arcal en pluiseurs lieus ou li soufflet sont enclos.

xii s. payés a Simon Bonnebrock, pour escrire et noter pluiseurs *Gloria in excelsis* et pluiseurs sequenses et aucuns *kiries* as II petis kayers servans as orghenes, et parmi une partie de parquemin qu'il livra.

xviii d. a Copin le taisseteur, pour unes grandes ensaignes pour le grant omelyer de l'eglise et pour unes autres pour le matreloge.

vi s. payé au pointre sur le touket dou rivage, pour XVI escucons des armes saint Morant qui furent mis as VIII torses le jour dou Sacrement a prochession.

lxxiiii s. a maistre Piere le verrier pour se pension.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé; registre n° 849.

1380-1381. — Compte de la redime de la collégiale Saint-Pierre de Lille, par Jean Ravenne, chanoine.

Pro libro processionum religando, xiii s.

Pro libro aque benedicte religando, x s.

Nicolao Bresebouch, pro pluribus reliquiis reparandis et aliis thuribulis et pelvibus ecclesie et vasibus argenteis *rebruntir*, xx lb. viii s.

Domicelle Petronille Maillarde, pro pluribus vestibus, xli s.

Johanni Le chiboleur, pro opere facto in choro et in armariolis revestibuli, xii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; carton de l'année 1380.

1380-1381. — Comptes de la ville de Lille, de la Toussaint 1380 à la Toussaint 1381.

Juin. A la vesve de Piere Le Bouc pour IIII aunes de vermel cendal a faire les banierettes servans a le fiertre Nostre Dame et les pingnons servans as trompes et aultres instrumens des manestrez jeuans pardevant celi fiertre, xxxii s.

A maistre Jehan Mannin, paintre, pour le fachon des dictes banierettes et pingnons, parmi se desserte de tout ce atacquier as devant dis instrumens et fiertres, vii l.

Archives communales de Lille.

1380-1381. — Compte de Robert Caillel, receveur de la ville de Cambrai, du 18 avril 1379 (v. st.) au 17 avril 1380 (v. st.).

Fol. 56. — A Perrin de Lihons, pour paindre et armoyer le cambre de le Pais, et le porge l'entrée de le Maison, et l'image dou porge paindre a or, en tasque xxvii frans, qui valent a present, xxv l. xviii s. v d. (1)

Archives communales de Cambrai. Comptes de la ville ; n° 4.

25 mars 1381. — Dépenses faites pour une selle fournie à Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne.

Che sont les parties payés par Jehan de Namur pour estoffer I sielle et le harnas que monseigneur ait fait faire en ce mois de march l'an IIII^{xx} pour me demisiele de Bourgoingne.

Premiers, pour un drap d'or, cousta xxxv l.

Item, pour VIII onses de soye a faire pour le harnas et pour faichon des fringes xi l. iv s.

Item, pour I orfrois en la siege de le sielle, xii s.

Che sont les parties payés par Pietre Scarpine.

Premiers pour IX^{c} de claux, xxiiii l.

Item, pour le fachon de le dessus dite sielle, xii l.

(1) C'est sans doute par erreur que M. Lefebvre, l'ancien archiviste de Cambrai, a indiqué cette mention comme se trouvant dans le compte 1368-1369 ; elle a été reproduite, sous cette dernière date, dans les *Artistes Cambrésiens*, p. 30.

Item, pour mors, estriers,	xxx s. gr.
Item, XXIIII roses,	xxiiii s. gr.
Item, pour XV double bloucque,	vii s. vi d. gr.
Item, VI laches,	vi s. gr.
Item, XXXII yeux,	iiii s. gr.
Item, pour faire ledit harnas et mettre les fringes,	viii s.
Item, pour II sengles,	viii s.
Item. pour l'arbre de le sielle,	ii s. gr.
Somme a Pietre Scarpine,	iiii^{xx} xii l. xviii s.

Presens, nous Jehan de Menin, etc., le xxve jour de march, l'an IIII^{xx} I.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; carton 2, supplément n° 62.

2 *mai 1381. — Aubert de Bavière, régent du Hainaut, donne une image d'or à Notre-Dame de Hal.*

« Nous, Aubiers de Bayviere, baulx de Haynnau, Hollande et Zellande, congnissons que nos amés et foiaulx le sire de Kievraing, nos baillius de Haynnaut, si a delivret et payet pour nous le somme de trente wit frans pour une ymage de fin or que donnée avons a l'eglise Nostre Dame de Hal, parmi tant que li ouvriers livra pour dys frans d'or ou parfait de le dicte ymage...... Par le tesmoing de ces lettres scellées de nostre privet seel, donnet au Caisnoy, le second jour de may l'an mil CCC quatre vins et un.

Archives de l'État à Mons. Recette générale des comtes de Hainaut.

5 *juin 1381. — Extrait du testament de Jean de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes.*

Testament de Jean de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Schoonhove et de Gouda, où il est : « Legavit et fieri voluit in ecclesia parrochiali opidi de Gouda unam fenestram vitream......, in ecclesia Nostre Domine opidi de Halle unam fenestram vitream. »

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Testaments, 23 ter; carton de l'année 1381.

25 *juin 1381. — Acquisition de deux selles « d'or » par Louis, comte de Flandre.*

Loys, contes de Flandres, duc de Brabant, contes de Nevers, de Rethel et sires de Malines, a nostre amé recheveur de Flandres Henry Lippin, salut. Nous vous mandons que a Hannekin nostre palefrenier vous paiez la somme de soixante quinze livres douse solz parisis pour deux seelles d'or que nostre dit palefrenier a fait faire pour nous.......

Donné a Bruges, soubz nostre seel le xxve jour de juing, M CCC quatre vins et un.

Archives départementales du Nord. Chambre des Comptes de Lille; B. 9907 (n° 10879).

30 juin 1381. — Acquisition de hanaps d'argent fournis par Georges de Thielt et d'autres objets, pour Louis, comte de Flandres.

Monseigneur de Flandres doit et est tenus a Jacques de Screyhem, clerc des briefs de son hostel, pour les parties qui s'ensuivent, payeés ou moys de juing l'an IIII^{xx} I non contenus es comptes des despens dostel.

It. Par messire de Blaesvelt, donné a Gille l'armoyer pour l'achat de I cote de fer achaté pour messire le bastard, XVIII lb.

It. Par Henri le Chambellen, pour l'achat de I pauwillon pour monseigneur achaté devant Grandmond a Pierret le pastissier, Honoré Baryn et au Spelmakere, XXIIII lb.

It. par Gille de le Biest. achaté a Joris de Thielt I hanap dargent pesant III marcs VI gros vies, donnés a tenir de fons en nom de monseigneur l'enfant Pieter Boudens, a XV s. gros le marc montent XXVIII lb.

It. par lui, achaté au dit Joris I hanap a piet pesant III marcs IIII vies gros, donné a tenre de fons ou nom de monseigneur l'enfant du fil Sallard, a XV s. gros le marc. mon tent XXVII lb. XII s.

Montent toutes ces parties en somme deux centz quarante nuef libvres trese solz sys deniers parisis. Presens nous Jehan de Menin, chevaliers, et Gille de le Biest, mestres dostel de nostre dit seigneur. Tesmoing nos seelz plaqués a ceste cedule faite et donnée le darrain jour du mois en l'an dessus dit.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; carton de l'année 1381.

2 août 1381. — Aubert de Bavière, régent du Hainaut, donne une courroie d'argent au bâtard de Brabant.

Nous, Aubiers de Bayvière, etc...... a nostre amé le signeur de Kievraing, bailliu de Haynnaut. Nous vous mandons que vous payés et delivrés a no foiel varlet Colart Hieket pour une coroie d'argent que nous avons prise a lui pour donner a Jehan de le Veene, bastard de Brabant, la somme de quarante frans de Franche...... Par le tesmoing de ces lettres seellées de nos signet. Données au Caisnoy le second jour d'aoust l'an mil CCC LXXXI.

Archives de l'État à Mons. Recette générale des comtes de Hainaut.

5 septembre 1381. — Attestation au sujet de dépenses, au nom de Louis de Flandre, pour des chaises dont les peintures ont été faites par Melchior Broederlam.

Mises faitez par Henry de le Cambre ou mois d'avril l'an CCC et IIII^{xx}, pour faire estoffer V des cayeres de monseigneur par le commandement Henry le Cambrelain et Clais Bonin.

Premiers, pour une cayere taillier,	III lb. VI s. parisis.
Pour IX^{c} clauchons de leton a X s. le cent, valent	IIII lb. X s.
Pour petis blans claus,	VI s.
Pour II fiers plas pour ataquier une des dictez cayeres,	IIII s.
Pour cuir,	XXIIII s.
Pour fil,	XII d.

Item, que on doit audit Henry pour V cayeres monseigneur qu'il fist estoffer devant les wieres, et ce aussi par le commandement des dis Henry le Cambrelain et Clais Bonin, xvi lb. xii s.

Somme de ces parties xxxii lb. ii s.

Item, a Melsior (1), le poyntre monseigneur, pour les meismes cayeres poindre et estoffer de son mestier, pour l'ouvrage et pour l'estoffe livrer et ce fait aussi par les II fois devant dictes, payet et compté xliiii lb.

Somme toute de ces dictes parties, soissante seze livres deux sols parisis non contenus ou compte des despens d'ostel monseigneur, et passé present nous Jehan de Menin, chevalier, et Gilles de le Biest, maistre d'ostel de nostre dit seigneur. Tiesmoing de nos sceelz placez a cest brief, donné a Bruges, le ve jour de septembre l'an IIII^xx et un.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; supplément, carton 2, n° 22.

21 octobre 1381. — Testament de Jean Le Pot, orfèvre à Douai.

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1381.

30 octobre 1381. — Acquisition, pour Louis, comte de Flandre, de divers objets fournis par l'orfèvre Georges de Thielt.

Monseigneur de Flandres doit et est tenus a son clerc des briefs de son hostel, Jaques de Screyhem, pour les parties qui s'ensuivent payés ou mois d'octobre IIII^xx I, non contenues es comptes des despenses d'ostel.

Le xiiie jour d'octobre par Gille de le Biest, achaté a Joris van Thielt i gobelet doret a couvercle delivré en la main monseigneur pesant iii marcs ii lodz a xiii lb. iii s. parisis le marc montent parmi xxvii lb. ii s., pour l'achat de ii mars iii lodz pesant d'argent mis a refaire XIIII escales de monseigneur et la refection, en oultre xx marcs iii lodz d'argent delivré de la bouteilliere monseigneur iii^xx ii lb.

It., par relation Henri le Chambellan, donné a I vallet qui presenta a Monseigneur II keues de vin de Beaune de par ma dame d'Artois, xxii lb. x s.

It., au recheveur de Flandres, pour l'achat de i goblet doret achaté a Bruges sur le vies marchiet donné de par monseigneur a mestre Eustace de le Pierre, procureur monseigneur en parlement, cousta le gobolet parmi ix lb.

Montent toutes ces parties en somme deus cents trente libvres quatre solz parisis, passé presens nous Jehan le Mareschal et Gille de le Biest, mestres d'ostel de nostre dit seigneur. Tesmoing nos seelz plaquez a ceste cedule faite et donnée a Bruges le darrain jour doctobre l'an dessus dit.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; carton de l'année 1381.

(1) Melchior Broederlam.

12 novembre 1381. — Louis, comte de Flandre, achète des joyaux et autres objets.

Nous Loys, contes de Flandres, duc de Brabant, contes de Nevers, de Rethel et sires de Malines, faysons savoir a tous que nostre amé recheveur de Flandres, Henry Lippin, a payé et finé pour nous et de nostre commandement les parties ensuivant. Premiers, XII frans de franche valant XXII lb. XI s. parisis, lesquels il nous a delivré en nos mains.

Item a un marchant de Paris pour certains joyaux que nous fesimes achater a luy, LXXII l.

It., a Jehan Dikon pour aucuns pater nostres qu'il nous a delivrez, XVIII frans valent XXXVI solz le piece XXXII lb. VIII s.

Montent les dictes parties en somme cent et vint et sys libvres dix et wyt solz parisis et tant voulons que a nostre dit recheveur soit rabatu a ses premiers comptes, parmi ces presentes joindant oultre.

Donne a Bruges soubz nostre seel, le XIIe jour de novembre l'an de grace mil CCC quatre vins et un.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; supplément, carton 7, n° 59.

20 novembre 1381. — Dépenses pour Louis, comte de Flandre, au sujet de tables d'autel, tapis et autres objets.

Monseigneur de Flandres doit et est tenus a son bailli de l'yauwe Jehan Walkier, pour les parties qui s'ensuivent non contenues es comptes des despens d'ostel qu'il a payés finées en ce moys de Novembre l'an IIII^xx I. Assavoir est pour l'acat de II^c poumes d'oraignes, IIII s. VIII d. gros. Pour III^c petis lymons IIII s. gros. C grans lymons II s. gros. Pour LIIII poumes de garnate, II s. VI d. gros. Pour II tables d'autelz, XXIIII s. gros. Pour IIII grandes boistes de tryacle et VI petites, III s. VI d. gros. Pour l'acat de II signés, IIII lb. IIII s. gros. Pour l'acat de II tapis velus mises au nouvel lieu a Bruges, XXI s. gros. Pour voitures de l'Escluse a Bruges, XVI d. gros. Pour l'acat de X platz de terre, IX s. VIII de gros. Pour despens de Gille Bazyn faiz envoyet pour ce de Bruges a l'Escluse, pour visiter une crake, et pour I nef chargié de leines robée sur mer, par IIII jours XIIII s. IIII d. gros. Montent toutes ces parties en somme wyt livres dys solz gros valent cent deux libvres parisis passé. Presens nous Jehans le Mareschal, Gille de le Biest mestres d'ostel de mon dit seigneur. Tesmoing nos scelz plaquez a ceste cedule faite et donné a Bruges le XXe jour du mois et an dessus dit.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; carton de l'année 1381.

Novembre 1381. — Acquisition, pour Louis, comte de Flandre, de divers objets fournis par les orfèvres Georges de Thielt et Jean de Ruddervoorde.

Che sont les parties achatées dou command monseigneur de Flandres par relation monseigneur de le Gruuthuse pour donner as seigneurs, dames, demisieles et a plusieurs des gens de le fille de l'empereur de Rome, seur dou Roy des Romains, espousée dou roy d'Engleterre, estans a Bruges de les mon dit seigneur.

Premiers a Joris de Thielt pour I goblet doret pesant III marcs XII lods.

It., a lui pour I goblet doret pesant IIII mars XII lods.

It., a lui pour I goblet doret pesant III marcs XIIII lods VI esterlins.

Item, a lui pour I goblet doret pesant II marcs XV lods.

Somme de ces parties XIIII marcz XV lods VI esterlins a XXII solz gros le marc montent XVI libvres IX s. VIII d. gros.

Item, au dit Joris pour I gobelet doret pesant II mars XIII lods II esterlins.

Item, a lui encore I goblet doret pesant II marcs XII lods V esterlins.

Somme V marcs IX lodz VII esterlins a XXIII s. gros le marc montent VI libvres VIII s. VI d. gros.

Item, a Jehan de Ruddervoorde pour I goblet doret pesant III marcs VIII lods.

Item, a lui pour un goblet doret pesant III marcz XI lodz II esterlins.

Item, a lui pour un goblet doret pesant III marcs II lodz II esterlins.

Item, a lui pour I goblet doret pesant III marcs I lod III esterlins.

Item, a lui I aighier doret pesant III marcs X lodz II esterlins.

Somme de ces parties XVII marcs I lod II esterlins a XXII s. gros e marc montent XVIII libvres XV s. VII de gros.

Item, lesquels le receveur de Flandres avoit achaté sur le marchiet dou Venredi a Bruges.

Premiers I goblet doret pesans VIII marcs V lodz.

Item, a lui I goblet doret pesant pesant III marcs V lods.

Item, a lui I goblet doret pesant III marcs III lods.

Somme XIII marcs XV lods a XX s. gros le marc montent XV lb. II s. VI d. gros.

Item, a Clais Van Haren pour I goblet d'argent pesant II marcs VI lods.

Item, a lui pour I goblet dargent pesant II marcs VII lods.

Item, audit Jehan de Ruddervorde I goblés dargent pesant I marc XV lods.

Somme de ces parties VI marcs XII lods a XVI s. gros le marc montent V lb. VIII s. gros.

Item, au dit Jehan de Ruddervorde pour I hanap a piet pesant II marcs VII lods II esterlins.

Item, a lui I hanap a pied pesant II marcs III esterlins.

Item, a Jehan Stommelin pour I hanap a piet pesant II marcs II lodz II esterlins.

Somme de ces parties VII marcs II lods a XIIII s. VI de gros le marc montent V lb. III s. IIII d. gros.

Somme toute de ces parties LXVII lb. VII s. VII d. gros valent VIII^{c} VIII lb. XI s. parisis.

Item, dou commandement monseigneur par relation monseigneur de la Gruuthuse, donné au roy des heraus de Behagne, X mailles d'or de XVII lb.

Item samblable par relation dou dit monseigneur de le Gruuthuse, donné al heraut dou duc, IIII mailles d'or de VI lb. XVI s.

Item, par relation dou dit monseigneur de le Gruuthuse, donné a tous les aultres heraut ensemble, XII mailles d'or de XX lb. VIII s.

Item, par relation dou dit monseigneur de le Gruuthuse, donné as menestreulz de l'espousée dAngleterre, XX mailles d'or de XXXIIII lb.

Item, par relacion dou dit monseigneur de le Gruuthuse, donné as menestreulz dou duc de Tessen, X mailles dor de xvii lb.

Item, par relation dou dit monseigneur de le Gruuthuse, donné a Grevewolt et a se compaignie, XII mailles d'or de xx lb. viii s.

Item, par relation dou dit monseigneur de le Gruuthuse donné a Herman, le roy des heraus de Flandre, sur ses despens envoié de Bruges en Angleterre apres l'espousée, X nobles de xxxviii lb. x s.

Item, par relacion Gilles Basun dou command monseigneur, donné as menestreulz monseigneur le Haze, xxiiii lb.

Item, par relacion Gilles de le Biest, donné as III menestreulz dou roy d'Eschoce, ix frans de xvi lb. xvii s. vi d.

Item, par relacion dou dit Gilles de le Biest, donné a Hersot le hiraut, vi frans de xi lb. v. s.

Item, par relacion Clais Bonin, donné a III des menestreulz dou duc de Lucenburch, xxxii frans de lx lb.

Item, par Gilles de le Biest, achaté a Jehan de Ruddervorde I hanap a piet pesant iii marcz ii esterlins a xiii s. viii d. gros le marc, donné en accroissement des noces Henie de Piriet, montent xli s. v de gros valent xxiiii lb. xvii s.

Somme des parties dessus escriptes mil quatre vints dys noef libvres douze solz parisis non contenues es comptes des despens d'ostel passè du commandement de monseigneur presens, nous Jehan le Mareschal et Gille de le Biest, mestres d'ostel de nostre dis seigneur. Tesmoing nos seelz plaques a cest brief le xviii jour de novembre l'an IIII^xx I.

Loys contes de Flandres, duc de Brabant, conte de Nevers, de Rethel et sires de Malines. A nostre amé recheveur de Flandres, Henri Lippin, salut. Nous vous mandons que au clerc des briefs de nostre hostel, Jacob de Screyhem, vous payés et finés la somme contenue ou brief plaquiet des seelz des maistres de nostre hostel parmi lequel nos presentes sont infixées, montent mil quatre cens dys neuf livres douze sols parisis, ainssi que plus clerement appert par les parties contenues au dit brief et tant volons que rabattu vous soit a vos paiemens comptans rendant oultre ce dit brief avec ces presentes.

Donné a Bruges le xviiie jour de decembre l'an de grace M CCC quatre vins et un. Par monseigneur, Guillois.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; supplément, 2e carton, n° 31.

Novembre 1381. — Dépenses faites par Louis, comte de Flandre, pour un hanap d'argent à pied et divers autres objets.

Nous Loys contes de Flandres duc de Brabant, contes de Nevers, de Rethel et sires de Malines, faisons savoir a tous que nostre amé recheveur de Flandre, Henri Lippin, a payet pour nous et de nostre commandement les parties ensuivant. Premiers, au roy des heraus alant vers Ays, xiii frans de France valent xxiiii livres vii s. vi d. Item pour cloquettes que nous fesimes achater pour nos oysiaus xxvi s. viii d. gros, valent xvi livres.

Item, pour un hanap dargent a piet pesant trois mars et demy a XVI s. gros le marc, valent XXXIII libvres II s, lequel nous fesimes donner a maistre Luc Rym a sa premiere messe. Item, les quels nous fesimes donner a Jehan de Namur, nostre tailleur, ou lever de fons l'enfant Thierrion nostre messagier a cheval, x frans de France valent XVIII libvres XV s.

Montent les dites parties quatre vins et douze livres quatorze solz et siis deniers parisis. Et tant voulons que a nostre dit recheveur soit rabatu parmi ces presentes lettres rendans oultre. Donné a Bruges soubz nostre seel le XIIe jour de novembre l'an de grace M CCC quatre vins et un.

Par Monseigneur a la relation dou Seigneur de Gruthuse et messire Josse de Haelwin, Guilbois.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; carton de l'année 1381.

12 décembre 1381. — Extrait du testament de Nicaise de Mons, veuve de Jacques Pilate, bourgeois de Douai.

Testament. « Nicaise de Mons, vesve de Jacquemon Pilate, » bourgeois de Douai, « eslit se sepulture et chimentiere, en le nef de l'eglise Saint Piere de » Douay, le plus près que l'on pora bonnement de l'autel ou est une grande ymage de » Nostre Dame, allant vers le ceur, ouquel lieu soit mise et assise une lame ouvrée de » laiton, bien et souffisamment, ou soit le pourtraiture et figure de la dite demisielle. » c l. royaux pour le reparacion de l'autel et ymage, ou elle a intention de faire se » capellenie. A l'eglise des Prescheurs, ses coussins de haulte lice et I bancquier de tel » ouvrage a faire parement en icelle eglise; a demiselle Nicaise, femme Jehan Dauby, une » chainture d'enfans, estoffée d'argent; a Nicaise, se filloeule, fille de Jaque Pieffort, une » patrenostres de corail, enseignées d'argent et I coutiel a manche dorée; a le fille Jehan » Dauby, se filleule, I troceron de patrenostres d'ambre a I bouton de perles; a le femme » Andrieu Piquette I sautier, des patrenostres d'ambre; a Simonne, fille Jehan Walle- » quin, les meilleurs heures quelle ara au jour de sen trespas; a Ysabelet, fille dudit » Wallequin, se milleur coroie et se milleur bourse de perle; a Mariette, fille Jehan » Wallequin, I bancquier de haulte lice et VIII coussins de tel euvre; a Maroie Hucque- » dieu, se cousine, une chainture estoffée d'argent et dorée, et une patrenostres de corail » enseigniés d'argent; a Jehan Wallequin I aniel dor a I gros saffir; a Jehan Wallet le » jouene, sen boin haubregion de le clavure de Cambely; a Thumas Pilatte, un haubre- » gon de demy clavure, qui fu le bastart Pilatte, sen cousin. A ses 5 executeurs testamen- » taires I hanap d'argent a piet avec I hanap de madre, servans audit piet. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins; année 1381.

21 décembre 1381. — L'orfèvre Jean de Brabant fournit divers objets à Louis, comte de Flandre.

Ce que Jean Van Brabant a fait et livré a Michiel.

Primes IIII gobelets en or bruni, de la piece XX solz, valent IIII l.

Item, I gobelet en argent bruni, XVI s

Item, reparé un gobelet qui était cassé et qui avait été donné a la Reine livré pour ce un franc d'or et pour l'ouvrage I franc, III l. XII s.

Item, un pot a eau ou il y a des perles et des pierreries, pour la restauration de ce qui etait cassé. I franc, XXXVI s.

Item, pour un nouveau gobelet en or XII frans valent XXI l. XII s.

Item, pour le façon d'un *custoge* dans lequel on mettait ce gobelet, XX s.

Somme de toutes ces parties, etc.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; supplément, carton n° 13.

31 décembre 1381. — Acquisition, pour Louis, comte de Flandre, de divers objets d'orfèvrerie fournis par Jean de Ruddervoorde, Georges de Thielt et Pierre Warnier.

Monseigneur de Flandres doit et est tenus a son clerc des briefs, Jaques de Screyhem, pour les parties qui s'ensuivent payés ou moys de decembre l'an IIII^{xx} I, non contenues es comptes des despens d'ostel.

A Jehan de Ruddervoorde, orfevre, pour l'achat de I gobelet doret pesans v marcs IIII lodz et VI esterlins aveucqz I aiguier doret pesant IIII marcs II lodz et v esterlinz, montent IX marcs VII lodz III esterlingz donné par messire Joosse de Halewyn a tenir de fons en nom de mon dit seigneur l'enfant Michiel de Hassenede, borgmestre de Bruges, a XXII s. gros le marc montent CXXV lb.

Item, par le dit messire Joose donné a Godekin de Tricht, hyraut, X lb. IIII s.

Item, a Joris de Thielt pour l'achat de I gobelet doret pesant IIII marcs VI lodz donné a I escuier qui presenta a monseigneur frommaige de Wayn de par ma dame d'Orliens a XIII l. IIII s. le marc montent LXIII l. XVI s.

Item, a lui pour lachat de I hanap a piet dargent pesant III marcs XII lodz donné de par Monseigneur a revestir nonnain a Messines l'enfant Everard de le Spieghele a IX lb. XII s le marc montent XXXVI lb. VI s.

Item, achaté du commandement monseigneur en ce moys de decembre par Gilles le Biest et par Jaques de Screyhem les joyaux qui s'ensuivent toutes delivrés es mains Clais Bonin pour donner a estrines a certaines persones la ou monseigneur lui a commandet. Assavoir est achaté a Kateline Sbuts I gobelet doret pesant III marcs III lodz II esterlings a XII lb. XII s. le marc, montent XL libvres VII s.

Item, a Jehan de Ruddervorde I goblet d'argent II mars mains VII esterlins a X lb. III s. le marc, montent XX lb. XIX s. VI d.

Item, a lui I gobolet d'argent pesant II marcs II lodz VI esterlins a X lb. X s. le marc montent XII lb. V s.

Item, a Pieter Warnier pour I gobolet d'argent pesant II marcs IIII esterlins a X lb. IIII s. le marc montent XXII lb. X s.

Item, a la grande Griel achaté I beker d'argent pesant II marcs XV lodz, a IX lb. le marc montent XXVI l. VIII s.

Item, a Joris de Thielt pour l'achat de III goboles dorés l'un pesant III marcs XIII

lodz, l'autre III marcs VII lodz et le tierch pesant III marcs VI lodz et VI esterlins montent x marcs VI lodz a XIII lb. IIII s. le marc CXLIII lb. X s.

Somme toute des parties dessus escriptes sept cents siept lb. dys wyt solz sys deniers parisis compte et passé presens nous Jehan de Menin, chevalier, Jehan le Marissal et Gilles de le Biest, mestre d'ostel de nostre dit seigneur. Tesmoing nos seelz placqués a ceste cedule faite et donné a Bruges le darrain jour du moys et an dessus dis.

Archives départementales du Nord. Chambre des Comptes de Lille ; supplément, 2e carton n° 61.

1381. — Reçu bourgeois de Tournai : « Jehan de Saint-Ilier, ouvrier de broudure, x livres. »

Archives de Tournai. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

Vers 1381. — Extrait du testament de Louis de Male, comte de Flandre.

Nous, Loys, contes de Flandres, etc. Nous eslisons nostre sepulture en l'eglise collegial de Courtray en la chapelle ma dame saincte Katherine que nous avons fait faire, et volons que par dessus nostre corps soit faite une tombe par l'ordenance de noz executeurs chi desous nommés, telle comme bon leur semblera.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; carton de l'année 1381.

1381-1382. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Henri Lippin, du 8 juillet 1381 au 3 mai 1382

A Lazard Guinze, de Lukes, pour XVIII draps baldekins, qui costerent IIIc XXXII fr. II pieches de draps d'or qui cousterent IIIIxx VIII fr. ; I bleu veluel pour couvrir les cayeres monseigneur XX fr.

A Nicolas Guinze de Lukes, pour XXI que draps que rakemas de soie, le pieche XXV fr.

A Jehan le tapissier pour ouvrer de tapisserie et une noire cambre, VII l. IIII s.

A Woutre Ingle, vairier, pour pluisieurs parties, IIIc LXI l. XVII s.

A maistre Jehan d'Asselt, maistre pointre monseigneur, pour se pension a rappiel, IIIIxx l.

A Henri De le Taillerie, pour pluiseurs estoffes, de claux de letton, de pointerie et d'ouvrage que il avoit fait faire a V cayeres de monseigneur, LXXVI l. II s.

A mestre Jehan de Brabant, orfevre, pour pluiseurs ouvrages a gobelés et a croes de monseigneur, XXXII l. XVII s.

A Pietre Bairevoere, ouvrier de broudure a Bruges, pour pluiseurs ouvrages et estoffes...... IIIIc LIIII l. XII s.

Pour XV gobelés d'argent dorés, III hanaps a piet et I aighier, pour pluseurs obelés d'argent et autres estoffes de juyaux......

A Jehan d'Alost, de Valenchienes, maistre de faire litieres, et a pluseurs gens et ouvriers qui avoyent ouvré et livré estoffez a une nouvelle litiere monseigneur vi^c lxxiii l. iiii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre ; 232.

Compte de Jean de Ghoy, receveur du domaine du Quesnoy, du 15 août 1380 au 15 août 1382.

Parties dou sollaire Braibant, le voirrier de Valenchiennes.

A lui pour une noeve verriere ouvrée a Valenchiennes, mise en le salle pavée, en le première sepmaine d'aoust l'an IIII^xx et II contenant VI piés de blanc voire oudit fuer font xxx s. et pour une verriere u il a I vironnicle point, mise en pourvance v s. C'est en somme de ces parties xxxv sols.

Aultres mises tant en accat de pluiseurs pourveances, etc

A Lottart, l'orfevre dou Quesnoy, pour refaire et ressauder II escuelles d'argent et remettre a point les bors qui estoient fondut, payet dou command Willaume le messagiir. x s. tourn.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes du domaine du Quesnoy ; Q. 181.

1381-1382. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West le Jeune, chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitreario ecclesie, xxv l.

Eidem pro roba sua, c s.

Magistro Johanni Le Chievredieu pro magno antiffonario et pluribus aliis libris reficiendis, lviii s.

Nicholao pictori, pro deaurando IIII^or bendas ferreas IIII^or pilarium magni altaris, vi s.

Domino Symoni de Vilers pour *faire le ciel dou petit autel ou cuer, pour capes,* etc. cii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 6.

1381-1382. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1381 au 23 juin 1382, par Gilles Du Pont l'Évêque, chanoine.

viii s. à Pierot l'orfevre du Pont a Lerbe, pour resauder le piet du calisse de le capelle du Pulle, brisiet en 2 pieces.

iii s. payés au dessus dit, pour ratequier l'angle du teuste de l'Anonciation Nostre Dame, parmy II estrelins d'argent quil livra.

xxiiii s a Marie, ouvriere de soie, pour divers ouvrages, pour une gourdine de le capielle du Pulle refaire lequelle estoit moult desbrolendée, pour faire neuves mances d'une viese cape condamnée, etc., etc. vi l. xviii s.

III s. a sire Jehan Margot pour escrire et noter en un tropier le commencement de l'année qui estoit perdu

VIII l. pour le pension maistre Pierre le verrier

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; registre n° 849.

1381-1382. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1381 a la Toussaint 1382.

A maistre Jehan Mannin, paintre, pour le fachon des banierettes et pingnons, etc., VII l.

A maistre Pierre Demileville, pour une roel servant a la ventelette des clocques de la ville. C s.

Archives communales de Lille ; année 1381.

1381-1382. — Compte de l'hôpital Saint-Julien de Lille, du 24 juin 1381 au 24 juin 1382.

Pour une nofve fiertre de fuest entallye, LII s.

A Leurrenc Doufrenne, pour unnes elles d'autel assurrées taindre et mettre fringes et aniaus, XXIIII s.

Archives des Hospices de Lille.

1381-1382. — Compte de Robert Cailliel, receveur de la ville de Cambrai, du 18 avril 1380 (v. st.) au 17 avril 1381 (v. st.).

Fol. 80. — Presté à maistre Piere le verrier, sour XII s. qu'il doit de refaire les verrieres, IIII s.

Fol. 83. — A Mahieu De le monnoie, pour taillier les cuings des grans draps, XLVIII s

Id., a Jehan Broiet, pour II paires de maulles a faire les plommez, XII s.

Id., a Jehan Le Thumer, pour le ronde boiste du messager estoffer et armoyer, XXIIII s.

Archives communales de Cambrai. Comptes de la ville ; n° 4.

1382. — Compte de la ville de Valenciennes, du 19 février au 8 septembre 1382.

De Simon de Lille, orfevre, et de ses compagnons, pour l'assise de l'armoierie, VII l. VII s.

A Colart de Marchiennes, pour sen sallaire de armoyer de fin or II pignons de trompes et II pignons pour les menestrels et les sielles sour coy on porta les banieres des jurés...... VII l. XI s.

A Colart de Marchiennes, pointre, pour refaire les banieres des jurés, quant on se revenist de Crespin, XXV s.

A Jehan de Corbie et Lotart Copdelance, pointres, pour ouvrages de leur mestier en le basse halle des jurés, en le montée qui va en le haute halle, a le porte de le dite

halle et ou mur d'icellui, tant par devens comme par dehors, et ossi dorer de fin or I grant lion deseure le porte de le halle, xxxi l. v s.

A Henri Brochon, pour fin or pour les ouvriers dessus dis, xxii s.

Donnet de courtoisie as ouvriers dessus dis, xv s.

Archives communales de Valenciennes.

1381. — Comptes de Jean du Parc, receveur de Mons, du 29 juin au 31 décembre 1382.

A Jehan le poindeur, pour dorer l'aigle qui estoit sur le biefferoit, vii l. x s.

A Jehan le poindeur, pour dorer les IIII pumiaus mis sous les IIII fenestres du bieffroi, xiii l. xv s.

Archives communales de Mons.

11 mars 1382. — Dépenses faites pour objets d'orfèvrerie, fournis par Jean de Brabant à Louis, comte de Flandre.

Monseigneur de Flandres doit et est tenus a Jehan de Brabant, orphevre, pour les parties qui s'ensuivent, assavoir est pour le refaire III potz d'argent parmi argent ad ce mis, xxiiii s.

Item, pour le faichon d'un gobolet d'or, xii francs valant xxi livres xii solz.

Item, pour le faichon d'un custode pour le gobolet dessusdit, I autre pour I autre gobolet, xl solz.

Item, pour rebrentier I gobelet d'or iii s. gros vaillant xxxvi s. Montent toutes ces parties en somme vint sys libvres douse solz parisis non contenues es comptes des despens d'ostel de mon dit seigneur. Passé presens nous Jehan le marissal, Gilles de le Biest, mestres d'ostel de nostre dit seigneur. Tiesmoing nos seelz plaqués a ceste cedule faite et donnée a Bruges le xi[e] jour de March l'an IIII[xx] I.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; carton de l'année 1381.

31 mai 1382. — Acquisition, pour Louis, comte de Flandre, de divers objets d'orfèvrerie fournis par Jean de Ruddervoorde et Georges de Thielt.

Monseigneur de Flandres doit et est tenus a son clerc des brief d'ostel, Jaque de Screyhem, pour les parties qui s'ensuivent payés es moys d'avril et de may darrainement passé, non contenues es comptes des despens d'ostel. Assavoir est le viii[e] jour du dit moys d'avril donné par relacion Gille de le Biest et Chrestien de le Chambre pour donner a certaine persone du commandement de monseigneur, xxii lb.

Item, a Jehan de Ruddervoorde payet present monseigneur de Gruuthuse, William de le Hasselt et Michiel Co sur l'ouvrage de IIII grans poz d'argent, II aiguiers, II XII[c] de scales doreez qu'il avoit faitez du commandement monseigneur lesquellz furent desrobez a Bruges de ceulz de Gand dessoubz les mains dudit Jehan, iii[c] xvii lb.

Item, le premier jour du dit moys de may par relacion de mons. le prevost de Bruges et de monseigneur de le Gruuthuse pour l'acat de I gobelet doret achaté a Joris de Thielt, pesant v mars III loz VI esterlingz donné de par monseigneur en accroissement des noches Josse Poyte a XIII lb. III s. le marc montent LXXV lb. X s.

Item, achaté a Lille a Clays Brysebour I gobelet dargent doret a couvercle pour la bouce monseigneur, pesans III mars III quars à VIII lb. le marc montent parmi XLVIII s. pour faichon XXXII l. VIII s.

Item, a Coppin Delletailliere et à Lievin de Melle, pour III houplandes III jupons et VI paires de cauches de noir drap, sorlers, robes, linges, estivaus, esporons et autres necessitez pour les III pages monseigneur estant a Lille, XXVII lb. IX s.

Item, par relacion Gille de le Biest donné a Martin van den Pré et a Franse le Haninc en certains lieux pour certaines choses, XXXVII lb. X s.

Item, par relacion Messire de Blaesvelt donné a demisele Beatris de Rabeke de par monseigneur XXII lb. X s. montent toutes ces parties en somme sept cens quinse livres parisis. Passé presens nous Jehan le Mareschal et Gille de le Biest, mestre d'ostel de nostre dit seigneur. Tesmoing nos seelz plaquié a ceste cedule le darrain jour de may l'an M CCC IIII^{xx} et II.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille, carton de l'année 1382.

10 juin 1382. — Extrait du testament de Thierri Daguenet, bourgeois de Douai.

Thiery Daguenet, bourgeois de Douai; « a donné a ses freres et sœurs, tous ses » livres, est assavoir le biel livre qui fu l'encluse de Nostre Dame, le livre de le » Roze, et le livre du Tresor de science. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins.

1 juillet 1382. — Extrait du testament de Marguerite de Bours, veuve d'un bourgeois de Douai.

Marguerite de Bours, vesve de Jaque Piedargent, veut estre enterré en l'église St Aubin, auprès de ses maris, et qu'il soit mis une lame ou qu'il y ait trois figures en pourtraitures a visaiges d'albastres. Elle donne a Marguerite du Puich, feme Sandrart Liagre, un anel d'or a 8 perles.

Archives communales de Douai. Extrait de l'inventaire de Guilmot; p. 1109.

28 juillet 1382. — Lotart De le Fontaine, dit Blauwet, batteur de laiton.

Archives de Tournai. Registre aux choses communes.

29 juillet 1382. — Extrait du testament de Jeanne Monnequin, béguine à l'hôpital de Wetz, à Douai.

« Jehane Monnequine, beghine de Iospital des Wes, » donne son meilleur « escring et I » bancq tournet, I hanap de madre le pieur des deux qu'elle ara, une lampe d'argent et

» un aniel d'or a une pierre d'esmeraulde, un aniel d'or a une noire pierre, une coroie, » le bourse et coutiel qui sert a le dite coroie ; xvi frans pour faire faire un mabre boin » et souffisant pour mettre sur se tombe ouquel mabre soit pointuré se figure. » (Enterrée aux Frères-Mineurs).

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins.

2 août 1382. — Extrait du testament de Jean de Saint-Quentin, orfèvre de Douai.

2 août 1382. — Testament. « Jehan de Saint Queunthin, orfevres, eslit se sepulture » au chimentiere de l'eglise S. Pierre de Douay ; laisse pour Dieu et en aumosne, a » Hanotin, sen fil, hors part, tous les hostieux quelconques qu'il a servans et apparte- » nans ou mestier d'orfaverie quelsqu'ils soient ; et tout le sourplus et remanent, le laisse » a Catherine se femme et Hanothin sen fil a partir ingalement ; et eslit ses testamen- » teurs Jaque le Watier, Pierot de Saint Queunthin, sen frere, Mons. Nicaise Belle, » dit Decourt, prestre, Catherine se femme, et Hanotin sen fil. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins.

17 août 1382. — Extrait du testament Spelebrouq, femme d'un bourgeois de Douai.

17 août 1382. — Jehane Spelebrouq « donne a Jehane de Geulezin, femme de » Jehan de Frohen, ses milleurs patrenostres ; a sen filleul toutes les armures qui » furent ledit feu Gillot, se milleur coroie, se bonne chainture, ses milleurs patre- » nostres de jayet, deus hanaps d'argent. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passes devant échevins.

23 septembre 1382. — Extrait du testament de Marie de Fins, veuve d'un bourgeois de Douai.

23 septembre 1382. — « Marie Defins, vesve Jehans dou Clerc, » bourgeois de Douay, « donne a Ysabel, se fille, une chainture, tout le milleur quelle ara, III hanaps » d'argent a tour de lampe d'environ IIII onches le piece. »

Archives communales de Douai, série FF. Actes passés devant échevins.

4 octobre 1382. — Extrait du testament de Jean Le Roux, cordier, bourgeois de Douai,

4 octobre 1382. — Jehan Li Roulx, cordiers « donne a Jacquemart Dormont le » milleur hanap d'argent qu'il ara ; a Jehan de Calonne, le milleur hanap après ; a » Pierot Puchot, cordier, I hanap d'argent ; a Waltier le Ivetain, I hanap d'argent.

Archives communales de Douai, serie FF. Actes passés devant échevins.

Novembre 1382 — Vaisselle de Philippe, duc de Bourgogne, et de sa femme Marguerite de Flandre.

C'est le compte de la vesselle et autres joiaus d'or et d'argent que ma dame la ducesse de Bourgoingne a envoiée par devers monseigneur de Bourgoingne a Peronne ou il estoit, de laquelle vesselle grant partie fut baillée du commandement de mon dit seigneur a Benedic du Gal, marchant et lombart a Paris, et a Josset de Hale, orfevre et valet de chambre de mon dit seigneur, pour icelle vesselle faire fondre en la ville de Malines en Flandre et faire monnoie pour et ou proffit de mon dit seigneur, pour en tourner et convertir les deniers ou paiement de gens d'armes estans ou service du Roy soubz le gouvernement de mon dit seigneur, ou mois de novembre M CCC IIII^{xx} et deux, que le Roy et mon dit seigneur furent en Flandre contre les Flamens qui leur estoient rebelles et contraires et a leur seigneur le conte, et ausy de certaine vesselle d'or et d'argent de monseigneur baillée et delivrée pour la cause dessus dicte.

Recepte de vesselle et joyaux d'or envoiée par ma dicte dame a monseigneur, comme dessus est dit.

Premiers, deux bacins d'or a laver.

Item, VI grans hanaps d'or, armoiez es armes monseigneur de Bourgongne.

Item, VI petites tasses d'or, armoiées des arme de madame.

Item, ung grant hanap d'or a couvercle et une aiguiere de mesmes armoiez des armes de ma dicte dame, sur les quiex il y a dessus I saphir et VI perles.

Item, ung autre grant hanap d'or a couvercle sur le quel couvercle a ung bouton d'or en façon de rose, ou quel faut trois ranges (*sic*) d'or.

Item, ung autre hanap d'or a couvercle, sur le quel couvercle a ung bouton et une perle.

Item, ung hanap d'or a couvercle qui a I pié d'argent doré.

Item, nn hanap d'or a couvercle en façon de rose, armoyé des armes de France, et siet sur I trepié d'or a trois lions et I pot d'or de mesmes.

Item, I gobellet d'or et une aiguiere de mesmes en façon de rose sur les quiex il y a en chascun I chapellet de pierrerie et de perles, et y faut I griffon sur l'aiguiere et sur le gobellet faut une alle de I griffon.

Item, I voirre d'or brodé sur le pié de perles et une aiguiere d'or armoiez et esmailliez aus armes de monseigneur de Flandres, et faut sur le dit voirre ung petit lion.

Item, I gobelet d'or aus armes du pape, et a sur le couvercle I balay et saphir.

Item, une cuvete d'or armoyée es armes de ma dame d'Artoys.

Item, une eguere d'or esmaillée d'amail de platre, et faut ou couvercle une fueille.

Item, I gobelet d'or a couvercle en façon de rose, armoyé es armes de ma dame de Bourgoingne.

Item, I gobelet d'or en façon de lampe, armoyé des armes de madame d'Artoys.

Item, une eguere d'or en façon de rose a IIII perles sur le couvercle, en laquelle il faut I pellican.

Item, I gobellet d'or esmaillié a fleur de glay, et a sur le couvercle I saphir et VI pelles.

Item, I creusequin d'or, armoyé es armes de ma dame de Bourgoingne, avec le couvercle ou il faut de la bordeure ou dit couvercle.

Item, I gobellet a couvercle d'or, et a sur le dit couvercle I cerf et VI perles.

Item, I gobellet de cristal a couvercle garni d'or et de pierrerie tout autour, et a I saphir sur le dit couvercle.

Item, I pié et I couvercle d'or pour I voirre, es quelx il a XXI perles et I saphir sur le dit couvercle.

Item, I gobelet d'or garny de fine pierrerie et le couvercle, le quel le Roy donna a ma dame de Bourgoingne a Meleun, ou quel a I petit cerf dessus, et y faut une corne et une fueille d'or.

Item, un grant hanap de madre garny d'or, armoyé es armes de France.

Item, I gobelet d'or couvert, garny de fausse pierrerie.

Item, un gobellet d'or et une eguere de mesmes, sizelés a lions et a fleur de lis.

Item, I autre gobelet d'or a couvercle, en façon de I glay, et a sur le dit couvercle I saphir et III perles.

Item, une eguere a couvercle d'or, et a sur le couvercle I saphir petit et III petites perles.

Item, I coronne et I chapel d'or, garniz de pierrerie.

Despense faite de la vesselle d'or mis en requeste cy devant par la maniere qui s'ensieut.

Et premiers vesselle d'or retenue et demourée par devers monseigneur de Bourgoingne, si comme ont relaté Amiot Arnaut, receveur general des finances de mon dit seigneur, et Josset de Halle, son orfevre et varlet de chambre.

Premiers, une coronne et ung chapel d'or garniz de fine pierrerie qui sont a ma dame de Bourgongne.

Item, une coupe de madre, garnie d'or, es armes de France.

Item, une cuvete d'or, armoié des armes de ma dame d'Artoys a laquelle monseigneur de Bourgoingne boit si comme a dit Perrinet Bladelin, somelier de son eschanconnerie.

Autre vesselle que ma dame de Bourgoingne a retenue par devers elle, qui chiet en despense.

Premiers, I gobellet d'or garni de fine pierrerie tout entour et a saphir sur le couvercle.

Autre despense de vesselle d'or qui fut mis en gaiges en la ville d'Arraz, pour la despense de l'hostel de mon dit seigneur, laquelle a esté rachetée, si comme le dit Amiot Arnaut.

Premiers, I gobellet d'or garni de fine pierrerie, qui fu mis en gaiges chies Jaquemart Valoys, d'Arraz.

Item, I pié et I couvercle pour I voirre d'or, es quiex il y avoit XXI perles et I saphir sur le dit couvercle, qui avoient esté mis en gaiges chies le dit Jaquemart, et les quiez ont esté rachetez. Et est assavoir que les diz gobellet, pié et couvercle furent baillez en gaiges pour vii^{c} lxxii frans v s. vi d. ob. t., si comme il appert par certifficacion faicte en une cedule de papier de Maciot Estibourt, maistre de la Chambre aus deniers de mon dit seigneur, donnée xiie de novembre M CCC IIII^{xx} et II et mise avec les lettres de ce compte.

Autre despense de la dicte vesselle d'or baillée et delivrée du commandement et ordenance de mon dit seigneur a Benedit du Gal, marchant et bourgois de Paris, et a Josset de Halle, orfevre et varlet de chambre de mon dit seigneur, laquelle fut pesée en presence de Amiot Arnaut, de Jehan de Gray, varlet de chambre de mon dit seigneur, et des dessus diz Benedic et Josset.

Premiers, deux bacins d'or a laver, pesent viii m. 1 o.

Item, VI grans hanaps d'or, armoiez es armes de men dit seigneur, pesens xvi m. vi^{o}.

Item, VI petites tasses d'or armoiées des armes de ma dame, vi m. vi^{o} demie.

Item, I grant hanap d'or a couvercle et une aiguiere de mesmes, armoiée des armes de ma dicte dame sur chacun des quiex il avait dessus I saphir a VI perles, tout pesens x m.

Item, I autre grant hanap d'or a couvercle, sur lequel couvercle a I boton d'or en façon de rose ou il falloit III ranges d'or, pesens iii m. et demi once.

Item, I autre hanap d'or a couvercle sur le quel couvercle a I boton et une perle, pesent iii m. 1 o et demie.

Item, I autre hanap d'or a couvercle, en façon de rose, armoié des armes de France, et siet sur un trepié d'or a trois lions et I pot d'or de mesmes facon, pesens x m

Item, I gobellet d'or et une aiguiere de mesmes en façon de rose, sur les quelx il y a en chascun I chapel de perles, vi m.

Item, I voirre d'or bordé de perles sur le pié et une aiguere, armoiez et esmailliez aus armes de monseigneur de Flandres, vi m. ii o.

Item, I gobellet d'or as armes du pape, ii m. vii o. demie.

Item, une aiguiere d'or esmaillée d'esmal de platre, iii m. ii o. demie.

Item, I gobellet d'or a couvercle en facon de rose, ii m. v o.

Item, une aiguere d'or a façon de rose, iii m. ii o.

Item, un gobbellet d'or en façon de lampe, iii m. ii o.

Item, I gobellet d'or esmaillée a fleur de glay, iii m. i o.

Item, un creusequin armoié es armes de ma dame iii m. vi o. demie.

Item, un voirre d'or et le couvercle, ii m. iii o.

Item, I gobellet d'or et une aiguere de mesmes sizelés a lyons, vi m. v o.

Item, I autre gobellet d'or en facon de un glay, iii m. ii o. demie.

Item, I aiguere d'or et a sur le couvercle I petit saphir, ii m. demie.
Item, I hanap d'or qui avait I pié d'argent doré, ii m. iii o.

Somme toute du poys de la dicte vesselle d'or baillié pour faire fondre, comme dit est cy dessus en despense cxviii m. d'or, dont il chiet tant pour plusieurs pierres comme pour plusieurs ordures trouvées en la dicte vesselle i m. ii o. d'or, cxvi m vi o. d'or, les quiex sont revenuz au fondre a net, si comme il appert de Alderi de Intermelles, maistre de la Monnoye de Malines pour monseigneur le conte de Flandres donné vii de novembre M CCC IIII^xx et II, a cxv m. vi o. et vi esterlins de xx carraz, pour la valeur et le principal, le pris chascun marc d'or fin x lb. de gros monnoie de Flandres, qui montent a ix^c lxv lb. xv s. x d. de gros monnoie dessus dicte. Et oultre pour le prouffit du monnoiage appertenant a monseigneur le conte de Flandres et au dit Alderi, pour chascun marc d'or fin v s. de gros monnoie que dessus valent xxiiii lb. ii s. vi d. de gros pour tout ix^c, iiii^xx ix lb. xviii s. et iii d. de gros monnoie dessus dicte, avaluez a escuz d'or du coing du dit conte de Flandres au pris de iii s. vii d. de gros chascun escu, font v m. iii^c iiii^xx xix escuz demi et ii gros de Flandres, ramenez a frans d'or piece pour xvi s. parisis monnoie du Roy nostre seigneur et i escu pour xix s. parisis monnoie que dessus valent v m. iii^c xi frans x gros iii quars ii d. ob. t. et ii gros de Flandres.

Cy apres s'ensuuient les parties de pierreries et perles, qui furent trouvées au depecier la dicte vesselle d'or, et les quelles furent baillées au dit Amiot Arnaut, par les dessus diz Benedic et Josset, et les a baillées et rendues le dit Amiot a maistre Jehan Hue, secretaire et garde des joiaus de mon dit seigneur, si comme il est apparu par ce que le dit maistre Jehan les confesse avoir recues a Compiegne, le xxviie d'octobre M CCC IIII^xx et deux.

Premiers, deux saphirs.
Item, XII perles.
Item, I perle.
Item, deux petis chapeaux de perles et de pierres.
Item, la bordure de I pié de voirre de perles ou il y a XXXIX perles.
Item, I balay et I saphir du gobelet du pape.
Item, IIII perles.
Item, I cerf et VI perles
Item, I saphir et III perles.
Item, I petit saphir et IIII petites lettres.
Item, I petit saphir et VI perles.
Ces parties ont été delivrées a Compiegne par Amiot Arnaut a maistre Jehan Hue, secretaire et garde des joyaux de monseigneur, si comme il est conclu e I foillet de papier signé de sen signet le viie d'octobre M CCC IIII^xx et deux.

Recepte de vesselle d'argent que ma dicte dame a envoiée avec la vesselle d'or.

Premiers, XII poz d'argent dorez dont il faut sur l'un I petit lyon et un oreille du tenon et en deux des autres poz faut deux chapiteaux.

Item, deux cruches d'argent dorées.

Item, deux bouteilles dorées et esmaillées dont il faut en l'une I escopillon et en l'autre deux pieces de esmail.

Item, IIII bacins d'argent dorez.

Item, deux autres bacins dorez et deux aiguieres de mesmes que messire Guy de la Tremoille donna a monseigneur, et faut en l'une des aigueres I glan ou tenon.

Item, I garde manger d'argent et une boteille de mesmes.

Item, une coupe d'argent dorée esmaillée, et une aiguiere de mesmes, en laquelle il faut I serpent et III foeulles et en la coronne de la dicte coupe faut II mambres et ou pié faut II serpens.

Item, une coupe d'argent dorée esmaillée a I hanap dedens de cristal avec le pié, et faut II boutons esmailliez ou couvercle, et une aiguiere de mesmes.

Item, une aiguiere d'argent dorée esmaillée, en laquelle il faut I bouton esmaillé.

Item, I grant hanap d'argent doré et esmaillié a I couvercle et souloit souair sur la fontaine, ou quel il faut I pelicant du couvercle.

Item, I hanap doré sanz couvercle en façon de une rose coffinée, et I trepié d'argent avec.

Item, une grande nef d'argent doré, en laquelle il faut II tornelles, deux bras a deux angles qui y sont ou crenel, I pillier, le bouton de une tournelle et l'alle de I angre.

Item, une autre nef d'argent dorée a II seraynes.

Item, V chandeliers d'argent dorez.

Item, XXII hanaps d'argent dorez.

Item, IX grans hanaps dorez esmailliez aus IX mois de l'an, et y a I couvercle qui sert dessus les diz hanaps.

Item, I pot d'argent doré a aumosme.

Item, I petit plat blanc d'argent pour cuisine.

Item, I pié et I couvercle d'argent doré pour I voirre.

Item, I voirre de cristal et I couvercle d'argent doré.

Item, II dozines de grans plaz d'argent dorez que grans que petis, c'est assavoir XII grans XII petis.

Item, III dozines d'escuelles d'argent dorées.

Item, I hanap d'argent couvert, bordé d'or, armoyés es armes de monseigneur de la Riviere.

Item, II grans bacins d'argent dorez et esmaillez.

Item, II granz poz d'argent dorez.

Item, VI hanaps d'argent dorez.

. . . .

Despense de la dicte vesselle d'argent la quelle avait esté mise en gaiges en la ville d'Arraz pour la despense de monseigneur, laquelle a estée rachetée et en doit repondre Maciot Estibourt, maistre de la Chambre aux deniers de mon dit seigneur, si comme a dit le dit Amiot.

Et premiers XXVI escuelles d'argent dorées pesans LX m. II o., qui avoient este mises en gaiges en l'ostel de Michiel Ganon, d'Arraz.

Item, XII grans plaz et V petiz d'argent dorez pesans IIII^xx et XVIII m. qui avoient este mis en gaiges en l'ostel de Gilles de Vanien, d'Arraz.

Item, XIIII escuelles et I plat plaz dorez, pesens XXXVI m. I o. qui avoient esté mis en gaiges en l'ostel de Toussains, hosteler du Chauderon, a Arraz.

Autre despense de la dicte vesselle d'argent dorée et blanchie délivrée au mareschal de Sanceurre le IXe jour de novembre M CCC IIII^xx et II, par l'ordenance de monseigneur le duc, en deducion de II m. III^c franz que mon dit seigneur avoit prestée au Roy nostre seigneur, pour convertir ou paiement des genz d'armes estans soubz le gouvernement du dit mareschal ou service du Roy ou veaige qu'il a fait darrainement en Flandres.

Premiers, une grande nef d'argent dorée, pesens LXXVII m. VI o.

Item, deux boteilles d'argent dorées et esmallées, pesens XIX m. I o. et XV esterlins.

Item, deux cruches d'argent dorées, pesens XVIII m. I o.

Item, X poz d'argent dorez, pesens IIII^xx et VIII m. III o. et demie.

Item, deux grans bacins d'argent dorez et esmaillez, pesens XXI m. IIII o. demie.

Item, VI hanaps d'argent dorez et esmaillez, pesens XII m. II o. et V esterlins.

Item, I hanap doré en facon de une rose, pesent II m. V o. et V esterlins.

Item, I aiguiere dorée esmaillée en laquelle faut I boton, pesent III m III o.

Item, II grans bacins d'argent doréz et I aiguiere de mesme, XV m. VI o. demie.

Item, I grant I hanap d'argent doré esmaillé, pesent VII m.

Item, le pié de une coupe dorée et esmaillée et estoit I hanap dedans de cristal et l'aiguiere de mesmes, et poisent XI m. IIII o. et V esterlins.

Item, X hanaps d'argent dorez, pesens XX m. IIII o. et XV est.

Somme de despense de vesselle d'argent.

XIII poz d'argent dorez grans et petis.

Item, VIII bacins et laver.

Item, II aiguieres.

Item, II nefs.

Item, XXXIIII hanaps grans et petis.

Item, XXIIII plaz dont il y a XII grans et XII petis.

Item, LII escuelles.

Et du demourant, somme de chascune partie par soy, pour ce que elles sont de diverses façons et garnisons.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 301.

1382. — Compte de l'exécution au testament de Catherine la mercière, décédée à Tournai.

II escales d'argent al enseigne de le lanterne et IIII louches d'argent; une chain-

ture estoffée d'argent; unes tavles d'ivore; II hanaps de madre; V aniaulx et une graffe d'argent.

A Maigne de Flines, unes tavles d'ivore.

As executeurs (du testament) II escales d'argent.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins.

1382. — Reçu bourgeois de Lille : « Jehans de Tréhoud, fils de feu Jehan. »

Archives communales de Lille. Registre aux bourgeois.

1382. — Inventaire du trésor de l'église de Soignies. — Inventarium ornamentorum ecclesie Sonegiensis anno Domini millesimo CCC° LXXXII.

IX cape de cuer de plusieurs manieres. — Une cape de cuer. — Une cape que donnat li tresoriers. — XVIII casules. — Une casure donnée par messire Andrius le Legas. XXIII que damatikes que tournikials. — IIII tournikials d'enfans. — XXXII albe s'en sont les VI parées. — VIII albes. — IIII albes pour enfans. — XXIX amis que pareis que simples. — VIII estoles. XIIII maniples. — XXXVI napes, s'en sont les VIII parées. — III nappes et une touaille benitez, données par pluiseurs personnes. — Une nappe d'Alemaigne, lequel donna messire Jehan Pesses. — Une autre nape donnée par le femme Remi Bobe. — Une nappe donnée par le femme H. de Bracquenier. — IIII accors canteiz. — Une nappe que laissa Climenche de le Haye, dicte li bailleresse. — Une nappe et une tuaille donné le jour monseigneur saint Vinchien l'an M CCC LXXV. — II napes a l'autel maistre Gille de Lescatière, tresorier. — II tuaillez pour platines. — I doublier, une tuaille, V saros. — Une piece de blanke toile de XXIX alnes. — II lincheus cousus ensamble, qui furent messires Pieres de Brugelettez. — Une parure d'altel a rosettes dorés. — Une altre parure d'autel. — II parures d'autel de le gesine Nostre Dame. XXIII cins benis. — II napes données par messire Andrius le Legat. — X dras d'or de pluiseurs manieres, s'en sont ostet II drap d'or pour faire damatike et tournikial. II drap d'or que Gerars d'Escausines donna. — II dras de soie. — II estroites pieches de drap d'or qui sunt pour l'autel. — I bougharant ourlet de noir cindal qui fu Guillames de Lescatier. — I bourgerant que laissa messires Pieres de Brugelettes a une crois de vermeil cendal. — II drap sarrazinois. — III coussins eskekelés. — III coussins couvers de dras d'or. — V orilliers. — II delies tuailles parés a II corons. — XIIII corporals et les bourses. — II banieres de cendal — III confanons nues. — II blankes gourdines a mettre en quaresme enmi le cuer. — Le gourdine pour le sepulcre. — II blankes gourdines a mettre entour le grant autel. — II gourdinettes de noire toille a mettre derriere l'autel. — II gourdinez de cendal a mettre autour le grant autel. — Une gourdinez devant le crucefils. — Le mesel dou grant autel. — Le mesel de sainte Isabiel. — Le mesel dou revestiaire. — Le mesel de aultel le conte. — Le mesel saint Climent et une agende — Le mesel sainte Katerine. — Une agende de saint Nicolay. Le mesel de saint Jehan. — II agendes de saint Mikiel. — Une agende du nouviel attre. — Le mesel de le cure. — Une agende de le Magdelaine. — I livre des evan-

giles. — I epistoliers. — II nues grels. — V viés grelx. — I gré pour les canteurs. — I livre de sequences. — Une agende pour imnolier. — Une legende d'or. — II livres de apocalips. — Une agende de saint Mahiu. — Le messel del autel le tresorier. — XI saltiers. — I que mesires Eustace donna. — II antiphoniers en IIII volumes. — VII antiphoniers. — I breviaire notet en IIII volumes que donna messire Hues dou Kayne, escolatre de Soingnies. — Breviaire en II volumes a sainte Isabiel. qui fu maistre Bauduin dou Kaisnoit. — I breviaire ou revestiaire qui fu maistre Pieres de Lile, jadis hostelier de Tournay. — I breviaire de le capelle monseigneur Jehan Zunreman, se l'a li capitle. — I breviaire de le capitle Sainte Katerine, si l'a par divers luy li capitles. — I antiphoniers pour canteurs. — I capituler en II volumes. — I capituler devant le doyen. — III altres capitulers. — I livres des *Venite*. — I livre qui contient ymnes : *Ardua spes et Salve festa dies*. — I nues livre pour les choristez. — I livre c'on appelle Brelet. — I nouviel ordenaire fait par messires Huon dou Kayne, du commandement de capitle l'an M CCC XXIII. — I altre ordenaire. — III kalendes. — I matrologe. — I viés matrologe. — I livre appiellet : Breton, que donna maistre Willaumes Cretons. — II bibles. — Une petite bibles jadis maistre Huon de Nalinez. — I bible versefiée. — II livres de prophetes. — Li livres de quaielx (?) — III omeliers. — I grant passionnaire jadis monseigneur Climent. — VI altres passionnairez. — Le vie monseigneur saint Vinchien. — Li livres u on list a le cene. — II psaltiers glozés. — Li IIII evangelistes glozet en une volume que donna mesires Jehan de Lobes. — I *Vita patrum*. — I decret jadis le prevost de Condet. — Unez decretales jadis le Mareschal. — II livres de sermons. — I altre livre de sermons que donna maistre Thiery de Hinzeberge. — I *Lucas* glozet. — I huguste jadis maistre Gérard de Rosnais. — I grecisme donnet par maistre Ernoul de Pierus, curet de Malbauge. — Une Digeste vieze, qui fu maistre Huon de Nalines. — Le somme dou Sacrement. — VI quaiers de l'office de le conception. — I quaier dou Sacrement. — I livre pour laver les autelx. — II quaiers u on cante *Exultet*. — II livres pourcessionnaires. — II commencement de pourcessionnaires en VIII quaiers. — Les epistles Piere de Blois, que donna maistre Robers de Braibant.

Le fietre monseigneur saint Vinchien. — Une M d'or que messires li contes Guillaume donna. — Le vaissialx dou kief monseigneur saint Vinchien. — II elettes de drap d'or a mettre deles le kief a pourcession. — Le jointe monseigneur saint Vinchien et I vassiel d'argent. — XII caliscez et XII platinez, s'en sont les III brisiés, desquels III on a ostet III coupes et II platines. — I calisce donnet par Gérard d'Escausines. — I calisce, platines et loucettes pour le capelle que messires Gille de Lescatier fonda. — II encensiers d'argent. — II orchuels d'argent. — II bachins de keuvre. — III crois et une croche. — II candelers sourargentez. — II candelers d'estaing. — I nacelle de keuvre a mettre encens. — Une ymage d'ivoire. — I aniel d'argent que on apielle monseigneur saint Vinchien. — I petit anelet d'argent. — II philateres et une vieze. — IIII crois aveck les philateres. — I coupe d'argent et une de keuvre a le paroche, pour *corpus Domini*. — II vaissialx nouvialx pour porter le benoit Sacrement. — Une testelette d'argent. — IIII cles (?) de text. — I croissant

d'argent jadis monseigneur Climent. — II potencez sourargentéez. — IIII boursses avek les reliques. — III pieches de crestal en argent. — III vaissialx pour l'ewe benoite. — I orchuel a maniere de coulon. — Unes orgenes de plonch. — Une piere d'autel benit. — Un escring qui fu le coustre Bauduin qui doit avoir bone serre et bone clef, qui est maintenant en le tresorerie. — I autre escring a chantres. — II petis vies coffres de sommiers. — II nues coffres plus grans. — Une boistelette d'ivoire, lequelle mesires Phelipes de Mabeuge donna. — I vaisiel d'argent as reliques sainte Margerite. — Une ymage d'ivoires que maistre le Cambiers donna. — I hanap de madre, qui fu mesires Jehan Paris.

Ce sont li juyal mis en I coffre de sommiers dont li clés est en le tresorrie :

Premiers IIII tuailles pour tenir patines, II ganes et II aultres blankes rayés ; — III orfrois ; — une tuaille rayé ; — une blanke gourdinette ; — une parure d'autel a biestes.

A on mis en I blain coffre d'ivoire une piece de crestal ; — IIII boistelettes a maniere de coffres ; — I bericle ; — XXX pieches de crestal en un sakelet ; — III boisteletez ouvréez et une d'ivoire ; — I bouton de crestal ; — le cercle d'argent d'un bericle ; — tassiel d'un cape et II bastons tout d'argent : et est li coffres en le tresorrie avec les chartes, hueremis II tuaillettes.

Archives du royaume à Bruxelles. Fonds du chapitre de Soignies. Publié par M. Pinchart dans les Archives des arts, sciences et lettres ; t. I, p. 89.

1382. — Compte de Jean du Parc, receveur de la ville de Mons.

A Jehan le poindeur, pour poindre l'angellot qui ensaigne les eures de l'orloge, et faire de mine et de vremillon et viernir tout l'orloge ; marcandet a lui par le consel d'ouvriers et parmy I lot de vin que on leur donna au boire, x l. III s.

A maistre Jehan dou Louroit, pour l'amendement de pluiseurs ouvrages, qu'il a fait a le tour del orloge et a l'ordenance des clokes des apiaulx...... XXVI l v. s

Archives communales de Mons.

1382-1383. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1 juin 1382 au dernier mai 1383.

Fol. 80. — A Colin Bataille, tapicier et bourgeois de Paris, pour les parties des choses appertenant a une chambre dont la devise est de II levriers en laisse buvans a une fontaine, la quelle est pour Jehan de Bourgoingne monseigneur, c'est assavoir pour II serges de passe moison l'une pour le lit de la dicte chambre et l'autre pour le ciel, etc. IIII^{xx} VI frans.

Fol. 92. — A Jehan de Beaumez, pointre et varlet de chambre de monseigneur, tant pour les depenses que lui, ses varlés et chevaulx, Hennequin de Brucelles, chevaucheur, III charretiers et un chariot a VI chevaulx ont fait en venant de Tournay a

Dijon, mener et conduire un grant ymaige de Nostre Dame, que mon dit seigneur envoie sur le dit char audit lieu, comme pour un grant coffre pour mettre ledit ymaiges, par mandement du VII mars CCC IIII^{xx} et II, VI^{xx} IX frans, VIII gr. VIII d.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1460.

1382-1384. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Henri Lippin, du 4 mai 1382 au 30 janvier 1383 (v. st.).

Pour ouvrages fais a l'ostel monseigneur a le Posterne à Lille...... et a le Sale a Lille ....

A Melcior, le pointre monseigneur, pour pluiseurs ouvrages de son mestier et estoffez achatéez par li pour monseigneur pour faire banieres et pignons, LXXII l. XV s. III d.

A maistre Ghiselin Le Carpentier, de Tournay, qui fist le seel as causes monseigneur pour VIII onches et XII estrelins d'argent pour le dit seel, XI l. XI s. Item, pour son salaire de le taillier, XX frans valent XXXVII l. X s. Item, a Jehan Dou four, orfevre, pour I keine d'argent a pendre le dit seel, VIII l. VI s.

A Jenan d'Alost sellir (sic) de Valenchiennes, pour II selles couvertes de noir drap, LII l. IIII s

Pour III seinges dont les deux cousterent XXXVIII l. XV s. et le tierche XXVII l. X s.; pour l'achat de V bleus oisiaulx appelez calemons, pour une paire de tourterelles et encore II singes. LXXIIII l. XVIII d.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs à la Flandre; 233.

1382-1383. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West le jeune, chanoine.

Domino Petro de Gosnay, vitreario ecclesie, XXV lb.

Eidem pro roba, C s.

Domine Ade Le barbieur, pro scribendo litteram magnam Indulgentiarum, XXX s.

Clais pictori, pro pictura speculi revestiarii quondam magistri Johannis De Curreto, X s.

Magistro Johanni Le Chievredieu *pour reloyer et rappareillier les II breviaires des trailles du moustier et I sautier et II taves des Inviolata et II autres tavles et pour les estoffes*, CXV s. VIII d.

Pro pictura pedis cerei paschalis, X s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 27.

1382-1383. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1382 au 23 juin 1383, par Regnier Darras, chanoine.

VI s. payé a sire Jo Nodoul, pour reparer le vaissiel dou saint Sacrement.

II s. pour IIII oeches mises audit vaissiel et pour un esmail rassis par un orfevre a une crois.

A Marie le casuriere pour palle, tournikiaus, &c.

xiii s. a sire G. de Labbie sur tout sen sellaire pour reloyer et pour mains iiii gros le libre de le Bible et tous les aultres livres aussi souffisamment rappareillier, et pour mains iiii gros que aultre ouvrier ne feroient par dit d'ouvriers.

viii l. viii s. ix d. pour le pension mestre Piere, verrier.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale St-Amé; registre n° 849.

1382-1383. — Compte de la redime de la collégiale Saint-Pierre de Lille, par Jean Ravenne, chanoine.

Terrico Paperine (?), pro pensione sua et pluribus rebus factis in ecclesia, xi lb. xii s.

Eidem Terrico, pro canappe, pro tribus fenestris renovandis existentibus supra navem ecclesie, lii s. vi d.

Nicholao Bisebouch, pro pluribus operibus factis ecclesie, xvii lb. xv s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; carton de l'année 1382.

1382-1383. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1382 à la Toussaint 1383.

A Clay Bisebout, pour III candelers d'argent pesans ii mars et xvi estrelins, presentés a maistre Piere de le Zieppe, consillier de nosaigneur le conte, a ses espousailles, xx l. viii s.

A maistre Jehan Mannin, paintre, pour le fachon des banierettes et pingnons, etc. vii l

A Philippe de Villers et Clay Bisebout, envoyés à Tournay pour accater I joyel, adfin de le présenter a no singneur le comte, si accaterent I ghodet de cristal couvert enquassé en or et en argent a la vesve Peticlot, ii^c lxvi l.

A maistre Jehan Mannin, paintre, pour avoir painturé de couleurs a ole IX cappes de plonc servans a le porte Saint Sauveur et les pumiaulx et banierettes la ossi servans, payet par certain marquiet de ce fait a lui, liii l. iiii s.

A Jehan Mannin, pour le painture de XII pingnonchiauls mis a XII lanches estans as portes ouvertes de le ville, xlviii s

Archives communales de Lille.

1382-1383. — Comptes de la ville d'Ypres. Ouvrages du 1 avril 1382 au 4 mai 1382 et du 30 novembre 1382 au 1 octobre 1383.

Payé de sendal pour pingnons des houpes et banieres de monseigneur de Flandre, 9 s. 18

Item, de pingnons pour les roege caprons, 24 d.

Item, de faire pingnons et banieres, 8 s. 14 d.

Item, de toile pour les banieres de le ville des arbalestriers et petits pingnons, 8 s. 18 d.

Publié par M. Diegerick dans les Annales de la Société d'Ypres,, t. II, pp. 110 et suiv.

9 mai 1383 — Extrait du testament de Michel Le Sauvage, bourgeois de Douai.

« Michielx li Sauvage, » bourgeois de Douay, donne « a frere Michiel du couvent » des Freres Prescheurs de Douay, deux lampes d'argent, avec deux hanaps de madre li » milleurs. »

Archives communales de Douai ; série FF. Actes passés devant echevins.

13 août 1383. — Extrait du testament de Jean de Cuincy, bourgeois de Douai.

« Jehans de Quinchy, » bourgeois de Douay, « eslit se sepulture en l'eglise des » Freres meneurs de Douay, le plus priés que on porra bonnement du lieu ou gist def- » funte demiselle Marie de Landas, jadis se femme et espeuse, auquel lieu soit mise et » assise une lame a pluiseurs figures, pour remembrance d'eulx et de leurs enfans. »

Archives communales de Douai ; série FF. Actes passés devant échevins.

29 août 1383. — Extrait du testament de Watier Piquette, bourgeois de Douai.

« Watiers Piquette, » bourgeois de Douay, « eslit se sepulture desoubz » le tombe a Saint Pierre, ou gisent defunt Watiers Piquette, et demiselle Renne » de Catel, jadis se femme, pere et mere d'icelluy Watier ; » donne a « Nichaise » Ottequinne, se mesquine, deux lampes d'argent; a Jacotin et Wattiers Pilatte, ses » nepveux, toutes ses armures ; a Huart Le Regnier, le cote de fier et les autres armures » et harnas que le dit Huart porte por coustume ; a Mariette Piquette se fille, une chain- » ture, une bourse, un coutiel, une patrenostres, des milleurs apres les bonnes, deux » hanaps d'argent des semblables donnés à Nichaise Ottequine ; et la tierce partie de » ses revenus en l'eschevinage de Douay, l'espasse de III ans, soit mise et ordennée en » mabre qui soient scituez et assis sur les sepultures du taion du dit Watier et de ses » oncles, et, enseuvant de ce, soit reparé li tombe des deffunts sen pere et mere. Et es » dis revenus soit pris le somme de deux cens frans royaulx desquels, par fait especial, » on face faire une verriere ou deux en le nef du couvent des Freres prescheurs de » Douay. Et laisse ledit Watiers, a Watier Painnouilliet, cinq godet d'argent que il » rapporta de une feste de Bruges· a Ricart Painnouillet une grande lampe d'argent et » les deux salieres d'argent. »

Archives communales de Douai ; série FF. Actes passés devant échevins.

1383, 8 septembre. — Le trésor de l'abbaye de Bergues est pillé et enlevé par les troupes du roi Charles VI.

Anno 1383, inæstimabilem jacturam immo omnimodam depopulationem tulit oppidum Bergense, presensque monasterium a Gallis, Nortmannis et Brittonibus civitatem hanc obsidentibus et vi in eam irrumpentibus...... Erat eo tempore hæc ecclesia inter omnes ditissima. Igitur, hostes, cupiditate prædæ, omnia penetrant, effringunt universa, evertunt, comnimuunt. polluunt, profanant, per omnia cubicula grassantur,

avidissime cuncta diripiunt et convasant, quicumque ex turba imbelli huc confugerant partim obtruncant, partim pecuniæ spe captivos ligant. Erat ibi monachus quidam ex Gallia, homo perfidus, qui indicium fecit thesaurariæ, quam in fine dormitorii muro lapideo obstrui ac recludi curarant. Hic omnis thesaurus ecclesiæ et cœnobii inerat, qui quidem grandis erat...... Rex Francorum, ipso jam illucescente die, oppidum intrat. Feretra SS Winnoci, Oswaldi, Lewinnæ et Ydabergæ Atrebatum asportari jubet; sed, detracto omni auro et argento, postea cum corporibus reddita sunt. Sacræ vestes, donaria, aliaque templi ornamenta, quæ multa eaque pretiosa erant, prædonibus cedunt. Duo ærea pulpita, alterum evangelicum, epistolicum alterum, hoc in specie gryphonis, illud in modum evangelistarum, miro opere fusa, abstulit Johannes, dux Biturigum, sed postea pro illis misit ecclesiæ ducentos francos. Cambuca (pastorale pedum) S. Winnoci sublata quidem, sed illa postea redempta est in urbe Lutetiæ centum francis. Libri multaque vasa argentea, sed plura cum libris multis et reliquiis perdita permansere. Calix quidam aureus ex solido auro pro horum redemptione venditus est.

Catalogus abbatum monasterii S. Winnoci, pp. 72-76. — Publie par A. Pruvost, Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues. Bergues, 1875; p. 277.

14 décembre 1383. — Attestation au sujet d'un drap d'or brodé de plusieurs images donné par Louis, comte de Flandre, à Notre-Dame de Boulogne.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, Simon, par la permission divine, humble abbé de Nostre Dame de Bouloigne et tous li couvent de ce lieu, salut en nostre Seigneur. Comme tres nobles et tres puissans princes le conte de Flandres nostre tres redoubté seigneur, pour la tres grand affection et devotion que il a a nostre dicte eglise, pour la réverence de la Vierge Marie et pour augmentacion de la dicte eglise et des biens d'icelle, nous ait presentement donné un tres noble et solempnel drap d'or ouvré de brodure de plusieurs ymages et autres choses, pour ycelli drap estre mis au grand autel de la dicte eglise aus jours de la glorieuse Vierge Marie et aux autres jours solennelz, savoir faisons que nous avons promis et promettons et avons en convent, loyalement et soubz le veu de nostre religion au dit monseigneur, le comte, du drap dessuz dit garder bien et deuement a noz pooirs, et que par nous ne noz successeurs il ne sera alienez, vendus ou transportez hors de nostre dicte eglise en quelconques maniere que ce soit, mais demourra en ycelle pour estre mis aus jours et par la maniere que dessus est dit et non autre part. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre noz seels en ces presentes, faites et données a Bouloigne le XIIIIe jour de décembre, l'an mil CCC quatre vins et trois.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1014 (n° 11312).

1383. — Reçu bourgeois de Valenciennes : « Willaumes Flamillons, de Rosoit, clers, tenant escolle. »

Bibliothèque de Valenciennes. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

1383-1384. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1 juin 1383 au 1 juin 1384.

Fol. 77, v^{o}. — « A Jehan d'Orliens, paintre du roy, pour uns tableaux rons qu'il bailla et vendi a monseigneur, en l'un des quelz avoit un ymage de Nostre Seigneur dedens le sepulcre et I angle qui le soutenoit, et en l'autre avoit une ymaige de Nostre Dame et un ymaige de saint Jehan l'ewengeliste qui la soutenoit, et au dos des dis tableaux avoit en ymaige de saint Crestofle, en l'autre avoit un agneau en figure de Agnus Dei, lesquelz tableaux le dit Jehan a fait le mieulx qu'il a peu et estoient garnis de fermeure et charnieres d'argent, mis en un estui garni de feutre et armoié des armes de mon dit seigneur, par mandement du viii juillet CCC IIII^{xx} et III.

Fol. 83. — A Colart de Laon, paintre demourant a Paris, pour IIII^{m} pennons de bouqueran a houppes blanches et pour XXIIII pennons de bouquerant a houppes de soye blanche et a croissans d'or, iii^{c} xlii frans.

Fol. 83 v°. — A Jehan de Beaumex, pour iii douzaines de pennons des armes de monseigneur, iii frans.

A lui pour II^{m} pennencheaulx vermeilz semés de houppes blanches, xxii^{xx} frans.

A lui pour VIII^{c} pennenceaulx vermeilz, lxx fr

Fol. 83 v°. — A Huart Waloiz, bourgois d'Arras, pour le ruban qui a esté mis environ XIII tapis d'une chambre nuefve de blanc et de vert de monseigneur, afin que les dis tapis ne se dessirassent a les tandre, par mandement xxviii de septembre CCC IIII^{xx} et III, vi frans. — A lui pour X pieces de soyes blanches et verdes prinses pour faire tapis pour une chambre pour monseigneur par mandement xxii d'aoust CCC IIII^{xx} et trois. lxv frans.

Fol. 91. — « A Pierre de Beaumez, demourant a Paris, pour un drap ou quel est la Bataille des XXX, le quel mon dit seigneur a acheté de lui par mandement iiii d'aoust CCC IIII^{xx} et III et vii d'octobre, vi^{xx} frans.

Fol. 109. — « Aux maçons de l'ouvrage de l'eglise des Chartreux que monseigneur fait faire en Champmol lez Dijon, auxquelz ma dame les a donnez ceste fois de grace especial pour les causes qui s'ensuieut, c'est assavoir a ma dicte dame pour mettre et asseoir par sa main meesmes la premiere pierre de l'ediffiement d'icelle eglise des Chartreux, xxv frans, et pour Jehan monseigneur pour mettre et asseoir la seconde pierre, xv frans, par mandement xx d'aoust CCC IIII^{xx} et III. xl frans.

Fol. 169. — « A Jehan de Marville, ouvrier et vallet de chambre de monseigneur, en deduction de plus grant somme en quoy mondit seigneur povoit estre tenuz a lui pour salaires de plusieurs ouvriers qu'il a tenus en certaines besoingnes, c'est assavoir un tabernacle de boiz, ymaiges et estoffez qu'il a faiz a ses despens de sen mestier pour mon dit seigneur, par mandement xi de fevrier CCC IIII^{xx} et III, c frans.

Fol. 174. — « A Hennequin de Braban, orfevre demourant a Arras, pour certains ouvraiges de son mestier qu'il a fait pour ma dame, par mandement xiii de may CCC IIII^{xx} et III, xl frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1461.

1383-1384. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West le jeune, chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitreario ecclesie, xxv lb.

Magistro Petro scriptori, pro reparando Catholicum et pro libro sequentiarum scribendo et faciendo, iiii lb. iiii s.

Petro de Lyhon pictori, pro pictura pedis cerei paschalis, x s.

Magistro Petro de Lyhon pictori, pro IX vexillis parvis de novo ante festum Sacramenti factis et pro pluribus aliis picturis tam in tuba quam alibi, xxxvi s.

Pour II agrappes et II kevilles pour soustenir le cierf dou Roy (présent du roi Charles VI).

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 28.

1383-1384. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé, du 24 juin 1383 au 24 juin 1384, par Jean Du Puch, chanoine.

viii s. pour VIII ceains pour ceaindre les enfans de coer.

xii s. pour I piel de viel dont le gradual du renc le prevost est couviers.

xviii d. pour claus et dacettes.

ii s. pour estoffer de II claus de lecton.

xii s. pour reloyer ledit livre.

viii s. pour ratakier les quoyers de le Bible et dou vies antifonier du renc le prevost.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé; registre n° 849.

1383-1384. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille, pour l'année 1383, par Pierre de Bourgogne, chanoine.

Magistro Petro vitreario pro pensione sua, c s.

A mestre Piere le voirier, pour reparer les verrieres dou keur et de le cappielle Nostre Dame qui furent ostées pour le service de monseigneur le comte de Flandres et de me dame se femme, vii^{xx} xii lb. et ii s,

Item, a Jacquemart Morienne pour aler a Cambray querre mestre Piere le voirier pour le dit ouvrage faire. xx s.

Receptum. Primo pro una trellia sive (blanc) servicio domini comitis et domine comitisse, ad ponendum candelas in choro, xvi l. et v s.

Item pro cera dicti servicii domini comitis pro medio parte...... et pro XV torssis, ix^{xx} xiii l. x s. ix.

Archives départementales du Nord Fonds de Saint-Pierre de Lille; registre 34.

1383-1384. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1383 à la Toussaint 1384.

A Jehan Mannin, paintre, pour estoffes et fachon de IIII banierettes fighurées des keuwes de vin que on entendoit a presenter a no seigneur le duc a sen joyeus advene-

ment et pour XXV escuchonnes armoyés tant de Bourghongne comme de le ville pour achesvier et ordener les boefs que ossi on entendoit a presenter a nostre dit seigneur, LIIII s.

A Jehan Riquemez, pour I godet d'argent doré appertenant a le ville remettre sur et pour I coevrequief y servant, XIIII s.

A Jacque dou Bos, orfevre, pour VI pos d'argent que il fist faire et acata en le ville de Paris, dont a notre tres redoubté seigneur noseigneur le duc de Bourghongne on fist present a sen joyeus advenement, VI^c XL l. X s.

A lui, pour III ghodés d'argent doré accatés en le ville de Valenchiennes dont on fist présent a certains seigneurs estant avoec nostre dit seigneur, VI^XX XVII l. X. s.

A lui, pour I autre godet d'argent, XXXII l.

A maistre Jehan Mannin, paintre, pour le fachon des banierettes servans a le fiertre Nostre Dame, IIII l.

A Jehan de Langle, clerc de Saint Meurisse, pour l'estoffe et fachon de une couronne de chire mise et pendue en le cambre ou siéent en halle eschevin et li consaulx de le ville.

A Jehan Mannin, paintre, pour estoffe et fachon de VII banierettes, armoyés de Franche et de Flandres, mises a le dicte couronne, parmi le chiel estant par deseure ycelle armoyet des armes de le ville, LX s.

A Jehan d'Ippre, pour l'accat de VII aunes de chendal, de V demi aunes de fringes, demi onche de soie, a faire le baniere de nostres redoubté seigneur, adfin de (quoi) eut esté prouveu pour le honneur et securté de le ville, IIII l. XI s.

A Jehan, le ouvrier de broudure, pour le fachon de le dicte baniere, CIX s.

Archives communales de Lille ; année 1383.

1383. — Compte de la ville d'Ypres.

A Jehan de Tielt de tailler I pignon au corps de garde de la porte au beurre, 36 s.

Ypriana, par Van den Peereboom. Bruges, 1880 ; t. I, p. 163.

29 janvier 1384. — Extrait du Testament de Louis de Male, comte de Flandre.

« Je esliz ma sepulture en l'eglise collegial de Saint-Pierre de Lille en la chapelle de Nostre-Dame a la Traille et veul que par dessus mon corps, soit faite une tombe par l'ordonnance de mes executeurs, et que, du luminaire, draps d'or et autres choses qui seront necessaires et convenables pour mes obseques, il en soit du tout a leur ordonnance. »

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; n° 11324.

15 février 1384. — Extrait du Testament de Galien Bouquinel, bourgeois de Douai.

Galien Bouquinel, bourgeois de Douai, laisse à sa femme Isabelle « Aragonne ses « escrins, banquiers, coussins, chaintures, bourses, coutiaus, aniaus. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1384.

6 juin 1384. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet des sommes dues comme gages de dix tailleurs de pierre envoyés de Flandre en Bourgogne pour travailler à l'église des Chartreux.

Phelippe, filz de roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres d'Artois et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel, seigneur de Malines, a noz amez et feaulx gens de noz comptes a Dijon, salut et dileccion. Nous volons et vous mandons que la somme de cent frans d'or que nostre amé Arnaut Amiot, receveur général de noz finances, a bailliez et delivré de nostre commandement a Dreue de Dampmartin, nostre maistre macon, cest assavoir LX franz pour bailler a deux pionniers et deux tailleurs de pierre que nous envoyons a Lescluze pour ouvrer ou chastel que nous y faisons faire sur ce qui leur pourra estre deu de leurs gaiges, et XL franz pour bailler a dix tailleurs de pierre par nous envoiez pour ouvrer en l'esglise des Chartreux que nous faisons faire leez Dijon sur ce qui leur sera deu de leurs gaiges, vous alloez es comptes et rabatez de le recepte dudit Amiot, senz contredit aucun, par rapportant, avec ces presentes, lettres de receptes dudit Dreue tant seulement, nonobstant quelconques ordonnances, mandements ou deffense contraires. Donné au Val de Coquatrix le VIe jour de juing l'an mil CCC IIII^xx et quatre.

Par Monseigneur le duc, Hue.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; supplément carton 4, n° 61.

9 juin 1384. — Travaux faits par deux tailleurs de pierre au château de l'Écluse.

Sachent que je Dreue de Dampmartin, maistre macon de monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres et d'artois et de Bourgoingne, confesse avoir eu et receu de Amiot Arnaut, receveur general des finances de mondit seigneur, la somme de soixante frans d'or pour bailler a deux pionniers et deux tailleurs de pierre que mondit seigneur envoie a l'Escluse pour ouvrer au chastel que le dit monseigneur y fait faire, sur ce qui leur pourra estre deu de leurs gaiges, de laquelle somme de soixante frans d'or dessus dicte je me tieng pour bien content et paiez et en quitte le dit monseigneur, ycellui receveur et tous autres a qui quittance en puet et doit appertenir. En tesmoing de ce j'ay mis mon seel a ceste presente quittance faicte le IXe jour de juing lan mil CCC IIII^xx et quatre.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; supplément carton 4, n° 61.

18 septembre 1384. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant de payer à Jean Cosset, d'Arras, les sommes qui lui sont dues pour deux tapis de hautelice.

Phelippe, filz de Roy de France, duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel etc. sire de Malines, a noz amez et feaulx conseillers messires Nicolas de Fontenay, chevalier, et Estienne du Moustier, gouverneurs de noz finances, salut et dileccion. Nous voulons et vous mandons que par Henry Lippin, nostre receveur general en noz pais de Flandres et d'Artois, ou par aucuns autre de noz receveurs, vous ou l'un de vous faites paier bailler et delivrer a Jehan Cosset, bourgeois d'Arras, la somme de cent et cinquante francs d'or par nous a lui deuz pour les causes et parties qui s'ensuivent. Cest assavoir, pour un drap de haulte lice achaté par nous audit Jehan Cosset la somme de cent frans d'or, le quel drap est de l'istoire des Sept ars de Science. Item qu'il lui est deu de reste de plus grant somme pour un drap des Bregières ouvré a or, lesquelz draps ont esté delivrez par devers nous, cinquante frans d'or. Et par rapportant sur ce quitance dudit Jehan Cosset, avec ces presentes seulement, nous voulons et mandons ycelle somme de cent et cinquante frans d'or estre allouée es comptes et rabatue de la recepte dudit Henry Lippin ou d'autre qu'il appartenra par noz amez et feaulx gens de noz comptes a Dijon ou autre part qu'il appartenra nonobstant quelxconques ordonnances, mandements ou deffenses contraires.

Donné a Hesdin, le XVIII jour de septembre, lan de grace mil CCC IIII^{xx} et quatre.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes; supplément carton 4, n° 19.

26 novembre 1384. — Extrait du Testament de Jean Boucher, drapier, bourgeois de Douai.

« Jehans Bouchiers, drappiers » bourgeois de Douai, donne « a Jehanne Mallard, se » femme et espeuse, deux lampes d'argent, deux hanaps de madre des boins après les » quatre milleurs. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1384.

1384. — Jacques Pinchenier, abbé de Bergues, est enterré dans une chapelle qu'il avait fait peindre.

Mortalem vitam cum æterna mutavit (Jacobus Pinchenier, abbas S. Winnoci), anno 1394 (1384?) 21 novembris. Qui magnificam habuit sepulturam in sacello sancte Martini, olim sanctæ Catharinæ, parte dextra chori, quam totam depingi curasse, ut extrema adhuc lineamenta monstrant, in ejus insigniis passim respersis est colligere.

Catalogus abbatum S. Winnoci, p. 71. — Publié par A. Pruvost, Chronique et Cartulaire de Bergues, Bruges, 1875; p. 280.

1384. — Compte de l'exécution du Testament de Gérard « Baffors, » bourgeois de Tournai.

Pour II escales d'argent, XI lb.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1384.

1384. — Reçus bourgeois de Valenciennes : « Jehens Hasars de Malingnes, ouvriers de broudure ; Jakes Des Blans Mons, de Wires, ymagier, le xxxe jour de janvier ; Jehans De le Crois condist Mecriment, ouvriers de broudure ; Jehans Li Oncles de Bruges, orfevre ; Clais Le pointre, d'Alemagne.

Bibliothèque de Valenciennes. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

1384-1385. — *Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1er juin 1384 au 1er juin 1385.*

Fol. 32. — A Jehan de Manreville, ouvrier et vallet de chambre de mondit seigneur, ordonné par mondit seigneur aler a Dynan et illec acheter une grant et pluseurs petites tombes de pierre dudit Dynant, pour mettre sur le sepulcre de monseigneur, auquel Jehan mon dit seigneur a voulu estre baillié et delivré sur les fraiz et missions que en ce conviendra faire, tant pour l'achat des dites tombes comme pour aler audit lieu de Dynant, et mener d'illec a Dijon les dites tombes, III^c^XL frans, dont il sera tenuz de rendre compte, si comme il appert par mandement de mon dit seigneur fait sur ce, donné a Arras x d'avril après Pasques III^c^ IIIIXX et V, pour ce par le dit mandement, III^c^ XL frans

Fol. 32 v°. — A Jaquemart d'Avions, bourgoiz d'Arras, oultre XL frans qu'il a euz par avant sur plusieurs tapis de haulteliche, que lui et Jean Cosset dudit Arras font pour monseigneur, c'est assavoir la couverture d'un lit, trois tapis entour dudit lit, un banquier et un drap pour la cheminée, et sont les diz tapis semez de nues aux IIII vens, L frans.

A Hennequin Duvivier, orfevre du Roy et de monseigneur, sur ce que mon dit seigneur lui peut et pourra devoir pour une coronne qu'il fait pour madame la duchesse, IIII^c^ frans.

A lui pour la façon de la dite couronne, II^c^ frans.

A lui pour ouvraiges tant en la bonne couronne de madame comme en plusieurs chappeaulx et fermailes d'or et autres choses, mille V^c^ frans.

Fol. 52 v°. — A Jehan de Beaumez, paintre et vallet de chambre de monseigneur, au quel mon dit seigneur a ordonné de paindre sa chapelle d'Argilly, et avoir par jour les gages qu'il a accoustumé de prendre, c'est assavoir IIII gros pour lui et II gros pour son vallet, sur le nombre desquelx jours mon dit seigneur le veult estre creu par son serment, jusques a tant que la dicte chapelle soit assonié, si comme il appert par mandement de mon dit seigneur donné à Bruxelles le XXe jour de mars l'an mil CCC IIII^xx^ et III. Paié a lui du XXe mars au XXIIII de juillet CCC IIII^xx^ et IIII, LXIII frans.

Audit Jehan de Beaumez pour même ouvrage du XXVe jour de juillet au derrenier jour d'octobre CCC XIII^xx^ et IIII, XLIX frans.

Fol. 53. — A Peneaul le pointre et Jehan Gentilhomme, pointre, pour leurs gages d'avoir travaillé a la dite chapelle avec le dit Jehan de Beaumez, du 1er juillet a la Toussaint, au prix de II gros et demi par jour chacun, XXXVIII fr. XI gros demi.

Fol. 87. — A Colin Rimbaut, demeurant a Paris, pour IIII tapis pers armoyés aus

IIII cornez des armes de ma dame, contenant chascun tapis deux autres et VII quartiers .... xiiii frans. Pour IIII autres tapis vers armoiez des armes de monseigneur le conte. Pour VI quarreaulx de tapisserie doubles armoyez des armes de madame pour mettre en son chariot, li frans.

Id. A Pierre de Beaumez, tapissier, demeurant a Paris, qui deux lui estoient pour un drap d'auteliche fait d'or et de soye et de file d'Arras a l'istoire de la Passion Nostre Seigneur, lequel monseigneur a fait prendre et acheter dudit Pierre pour sa chapelle, par mandement de mondit seigneur et quittance donnée le xxv de fevrier CCC IIII^{xx} et IIII, ii^{c} l frans.

Id. A Pieron Beutin, demourant a Lille, pour xxi frans pour la fourreure de l'imaige de Nostre Dame en l'eglise de Tournay que feu monseigneur le comte de Flandres avoit accoustumé de faire fourrer chascun an.

Fol. 89. — A Colin Bataille, marchant et bourgoiz de Paris, pour VI tapis pour couvrir les sommiers de monseigneur..... xlv frans.

Id. A Henriet Gontier, brodeur demeurant a Paris, pour la brodeure de trois jacquettes, III chauces et III plumes d'argent qu'il a faictes pour le comte de Nevers, iii^{c} frans.

Id. A lui pour pluseurs parties de brodeure pour ma dame, ii^{c} frans

Fol. 89 v°. — A Sandre le brodeur, demourant a Paris, pour pluseurs parties de brodeure pour monseigneur, vii^{c} xii frans.

Id. A Estienne Bievre, brodeur et vallet de chambre de monseigneur, demourant a Paris, pour ses pene et salaire d'avoir fait de son mestier pour mademoiselle Marguerite IIII garnemens, c'est assavoir un mantel de drap d'or azuré, semé de soleilz et de compas de pelles, item un surcot ouvert et une cote simple de semblable, item une cote simple semée de M et de marguerites, ix^{xx} frans.

Fol. 90. — A Thierry de Weulle, ouvrier de brodeure, pour une cotte blanche pour feu monseigneur le comte de Flandres toute royé d'or de travers a demi festu près l'un de l'autre et pour un quarteron de perles de façon de bouton de roses, xxxi frans.

Id. A Rolant, brodeur demourant a Besançon, pour la façon d'une cotte de pelles pour monseigneur le comte de Nevers, xl frans.

Fol. 92 v°. — A Mathelin De la Chaucie, orfevre demourant a Paris, pour asseoir en or IIII^{xx} IIII que balaiz que saphirs en la coiffe de madame, xiiii frans. Et a Oste Darle, orfevre, pour xxxi que balaiz que saphirs qui sont mis en or et a feuilles d'orthies en un fronteau de la dicte coiffe, xl frans.

Fol. 93. — A Jehan Cosset, bourgoiz d'Arras, pour refaire pluseurs tapis a lui ordonnez refaire pour mon dit seigneur, quittance xxi avril CCC IIII^{xx} et V, v frans.

Fol. 94. — A Jehan Guillaume, espicié et bourgoiz de Paris, pour XII grans tasses d'argent a bors dorez, donneez a Jehan Mestenare, vi^{xx} i frans demi.

Id. A Henriet Orlant, changeur et bourgoiz de Paris, pour une paelle a queue et une cuiller a faire boulie et pour un bacin a eaue tout d'argent, lesquelles choses furent délivrées a madame pour l'enfant dont elle estoit grosse, iiii^{xx} xiv frans v s. t.

Id. A lui pour une croix d'or atout un crucefis assis sur un entablement d'argent esmaillié autour de la Nativité Nostre Seigneur, et pese ledit entablement d'argent v mars, et dessus ledit entablement a IIII angles d'or soutenant une terrasse esmaillié ou il a pluseurs ymages, c'est assavoir de Nostre Dame, de pluseurs apostres et de pluseurs juifs, et est garnie de pluseurs pierres et pelles, et pese l'or vi mars i once, laquelle croix mon seigneur met en sa chapelle, ix^{c} frans.

A lui, pour uns tableaux d'or esmailliez dedans et dehors a mettre pluseurs reliques, xxxix frans.

A lui, pour plusieurs ceintures, VIII hanaps, IIII gobelets, XII escuelles, XII tasses d'argent et un fermail dor garni d'un gros saphir, IIII rubis et IIII grosses pelles.

Fol. 94 v°. — A Symonnet de Dampmartin, changeur et bourgeois de Paris, pour VI hanaps d'or et VI couvescles, vii^{c} xxv fr. xii s. vi d.

Fol. 95. — A lui, pour un gobelet d'or esmaillié a ymaiges de rouge cler garni de pelles, balaiz et saphirs, assis sur un trépié, lequel mon dit seigneur donna aux estrainnes a monseigneur de Berry, ix^{c} frans.

Id. A lui, pour II saintures d'or esmailliées de rouge cler a ymaiges et garnies de pierreries, dont mon seigneur donna l'une au Roy et l'autre a monseigneur le comte de Valoys aux estrainnes, xv^{c} iiii^{xx} xv frans.

Id. A lui, pour ung grant hanap et une aiguiere d'or garnies de pierrerie, lesquels mon dit seigneur donna, a Cambray, a madame la duchesse de Brabant, xi^{c} frans.

Id. A lui, pour VI fermails d'or a pierreries donnés le jour des etrennes, pour gobelets, hanaps, tasses d'argent, etc.

Fol. 96. — A Robin Peutin, orfevre demourant a Paris, pour pluseurs joyaux, anneaux d'or a diamant et coupes de madre, iii^{c} lx frans.

Id. A Baude de Guidebaude pour perles, emeraudes, saphirs et plusieurs joyaus parmi lesquels l'un « a la façon d'un angle, » un autre « a la façon d'une dame blanche, » et d'autres « a la façon d'une dame de rouge cler qui tient un escureul, d'une dame de rouge cler assise sur une bische, en quoy il y avoit un diamant, » un autre « a un cheraphin, » un autre « a une seraine, » mil viii^{c} l frans.

Fol. 96. — A Jehan Duvivier, orfevre, pour un anel d'or a ung gros dyamant, vi^{c} l frans.

Fol. 96 v°. — A Jehan Duvivier, Henriet Orlant et Claux Cassel, orfevres, demourans a Paris, pour ung gros chappel d'or de grosses pierreries a gros balaiz, gros saphirs, gros dyamans, grosses esmeraudes et grosses pelles, lequel monseigneur a pris d'eulx, xix^{c} frans.

Id. A damoiselle Genevieve des Essars, pour un sepulcre d'or garni de gros balaiz, de gros saphirs, de grosses pelles d'oriant, de grosses esmeraudes et de dyamans, iiii mille frans.

Id. A Pierret Remon, pour fermeaux d'or, a deux enfans blans seans en ung jardin, a un cerf blanc garny de saphirs, de balais et de pelles, esmaillié de rouge cler a un aigle d'or qui tient entre ses piés un connin esmaillié de blanc, a ung levrier blanc sur une terrasse vert atout un balay au milieu et pelles entour, atout un coulon blanc, atout

un ceraphin, atout un papeguay, pour III anneaux d'or atout dyamens, pour ung dyament plat a escucon, pour une touterelle blanche assise en une fleur esmaillié d'azur a un balay ou milieu et VI pelles entour, x^{c} VIII frans.

Fol. 97. A Digne Responde, marchant et bourgoiz de Paris, pour perles, diamants et autres pierres precieuses, joyaux,, v mille xv frans.

Fol. 97. — A Symonnet de Lille, changeur et bourgoiz de Paris, pour pierres precieuses et joyaux, III^{c} LXV frans.

Fol. 97 v°. — Aux enfans de Laurencin Malequin, jadis orfevre et bourgoiz de Paris, pour divers objets parmi lesquels « un petit chiennet blanc sur un fermail d'or garny de pierres, ung levrier blanc d'or esmaillié de blanc sur une roche bleue, un fermail a une aigle a une fleur blanche, un mouton d'or garny de perrerie, que mondit seigneur donna a Charles de Berry, son nepveu, VIII^{c} XXXII fr. XIV s. p.

Fol. 98. — A Herman Ruisseau, orfevre de mondit seigneur, pour deux escuz d'or a ymaiges pour mettre reliques, desquelz mon dit seigneur porte touz jours l'un avec soy et l'autre mondit seigneur a donné a messire Guy de la Tremoille, sire de Sully, pour deux fermeellez l'un a un cerf blanc garny de perrerie et l'autre a II austruces blanches garny de perrerie, pour la garnison dorée d'un heaume neuf et d'une baniere, pour un autre viez heaume, pour II jarretieres d'or a perrieres,
Mille CLXXVII fr. VIII s. t.

Fol. 98 v°. — A Anthoine Adourne, Martin Palavesin, Chirego de la Vigne, et Christophe Damare, marchands de Gennes demourans a Paris, pour perles et pierres precieuses, II m. VI^{c} LXXXVIII fr.

Fol. 99. — A Antoine Maloisel, marchand demourant a Paris, a Baude Baude, a Jehan Ysebarre, pour perles, v m. VIII^{c} XXIV fr.

Id. A Angle, marchant lombard, pour un balay quarré, III^{c} LX frans.

Id. A Angielle Christophle. marchant demouront a Paris, pour un gros saphir, III gros balaiz, II^{c} XLVI pelles et un rubi, IIII m. frans.

Id. A Pierre Le Musi, prévost de Tournay, pour environ L mars de vaisselle d'argent que monseigneur a fait acheter pour lui, pour donner au seigneur d'Escournay pour cause de la prinse d'Audenarde, III^{c} frans.

Fol. 100. — A Hennequin de Brabant, orfevre, demourant a Arras, pour la façon de deux chappeaux d'or, pour mes damoiselles Marguerite et Katherine, filles de monseigneur et de ma dame, IIII^{xx} frans.

Id. A Jehan Lefebvre, orfevre demourant a Paris, pour un fermail d'un bras qui est d'une rose a un faucon esmaillié dessus la main dudit bras, garny d'un gros balay, un saphir, III grosses pelles et une petite, II^{c} L frans, pour un mirouyr a ymaiges, esmailliez ou tour et ou quel a V pelles, L frans III^{c} frans.

Fol. 100 v°. — A Joffrin Bastien, orfevre de Paris, pour ung fermail d'or en maniere d'un cerf esmaillié de blanc a pierrerie, que ma dame a donné a monseigneur le duc de Berry, II^{c} frans.

Fol. 101. — A Robin Palelote, orfevre demourant a Paris, pour saintures et baseloires, xxxvi frans xii d. par.

Fol. 102. — A Robin Peutin, orfevre, demourant à Paris, pour IIII^{xx} et XI grosses pelles, xi^{c} frans.

Id. Pour paier une coronne d'or a perrerie que mon dit seigneur a fait acheter d'un marchant estrange et donner a madame la contesse de Nevers, sa fille, xiii^{c} frans.

Somme toute du chapitre d'achat et façon de joyaux xlix m., ix^{c} iiii^{xx} vi frans, xvii s. vii den. ob. t. et iii^{c} xxx lb. xvi s. ii d. parisis.

Fol. 140 v°. — A Jehan Cosset, Pierrot Le conte et Jaquemart Davion, tapissiers demourans a Arras, pour don a eulx fait par monseigneur de grace especial, en recompensacion des fraiz, mises et despens quil ont soustenuz en poursuivant la court de mon seigneur par son ordonnance pour certaines besoignes de leur mestier, xxv frans.

Fol. 160 v°. — Pour deniers paiez pour deux pans de verreres ymaginez, les quelx, par l'ordonnance de ma dame, ont esté mis a II fenestres de la chapelle de ma dite dame nagueres fondée en la chapelle de Dijon et fait oster ceulx qui y estoient, avec quittances parmy lesquelles une de Jehan de Thiois, verrier, xxxvi fr. xi gros den. t.

Fol. 161 v°. — A Jehan Lavenant, escrivain, demourant a Paris, a cause de certains livres qu'il a faiz pour mondit seigneur, xl frans.

162 v°. — A maistre Arnoul le paintre, pour la façon et painture d'une lictiere pour madame, xxx frans.

165 v°. — A Jehan Fovet, orfevre, demonrant a Paris, pour sa peine et salaire de XIX grans seelx et XIX contreseelx et aussi pour II grans seelx et IIII petis que mon seigneur lui avoit commandez faire pour les bailliaiges d'aval et d'aumont du conté de Bourgoingne, c frans.

Fol. 167. — A Gilet de Marquan, tapissier a Arras, pour nettoier, laver, enrubanner et appareillier XX tant sarges comme tapis et VIII coussins appartenans à madame la duchesse et a mademoiselle Marguerite, x frans.

Fol. 168. — A Jaquemart Leclerc, voiturier, pour mener d'Arras a Paris II draps de hauteliche, c'est assavoir l'un de l'istoire de Troies et l'autre d'Ottovien de Ronme...., iiii frans.

Id. A maistre Jehan Lavenant, escrivain du roy nostre seigneur, pour cause de certains livres qu'il a faiz pour monseigneur, c frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1463.

1384-1385. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean De West, le jeune, chanoine.

Magistro Petro de Gosnay, vitreario, xxv lb.

Magistro Petro scriptori pro psalterio revestiari, et graduali sinistre partis chori iiii lb.

Johanni scriptori, pro uno psalterio posito in choro, LI.
Pro pictura cerei paschalis, IX s.
Pro pictura sancte Elizabelh, VII lb. IIII s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai Comptes de la fabrique ; 29.

1384-1385. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille, par Pierre de Bourgogne, chanoine.

A un varlet qui porta a monseigneur le prevost de Saint Donas deus exemples pour l'ouvrage don juiel que il avoit donnet, assavoir li quels li pleroit mieulx, XXVIII s

A Jehan Des Rumes, orfevre de Tournay, pour venir a Lille pour faire le joiel que messire li prevos de Saint Donas donna a l'eglise tant pour ses despens et son cheval comme pour courtoisie, LXVI s.

Domino Egidio Cuparii, qui dictus dominus prestiterat domino Johanni De Bosco certam summam pecunie, et fuit ordinatum per capitulum quod eidem solverem pro magistro qui fecit tabulam, XXVI franci valent LIII lb. VI s.

Jacobo de Seclin, cubiculario domini prepositi Brugensis, XVIII die januarii, qui aportavit XXXV francos pro jocali. II franci, valent IIII lb. III.

A Huget et Ghilbert Rumée et a Loy, fil Huget, pour rassis plusieurs marbres, XXXIII.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; registre 34.

1384-1385. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1384 au 23 juin 1384, par Jean Du Puch, chanoine.

III s. a Pierot l'orfevre dou Pont a l'erbe, pour refaire le doit dou brach saint Clement.

IX s. a lui pour pochons et encenciers d'argent.

III s. payés au dessus dit pour refaire le livre d'argent, parmi les bendes de laiton qu'il livra ; IIII s. II d. pour III estrelins d'argent qu'il livra pour le dessus dit livre en pluiseurs lieus.

VII s. VI d. pour V estrelins d'argent pour refaire le grand teuste en pluiseurs lieus ; pour reliques, anelets, brocques, livres : somme LXVIII s. VI d.

XII s. a Jehanne Hourdée pour refaire les gourdines de delie toile que on met entour le grant autel.

IIII s. pour un cappiel a metre sur le kief saint Amé le jour dou Sacrement.

VI l. XII s. a maistre Piere le verrier pour une verriere viers le clokier etc.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; registre n° 849.

1384. — Compte du bailliage d'Hesdin, 1384.

A feu Leurent De Boulloigne, paintre du chastel de Hesdin et maistre des engiens d'esbattements et de retenir les verrieres, li quelz avoit fait en le salle au cerf au dit

chastel XXXIII piez de noeves verrieres et tout de noeve estoffe au vivant de feu monseigneur de Flandres, dont dieux ait l'ame, pour ce paié par les lettres de mandement de monseigneur données le xxixe jour d'aous, CCC IIII^xx^ IIII adrechant a ses tresoriez, et par le mandement des diz tresorier total rendu accort avec le quitance le somme de vi franz et iii gros qui valent cviii solz.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes bailliage d'Hesdin ; H. 558.

1384-1385. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Henri Lippin, du 30 janvier 1383 (v. st.) à la saint Jean-Baptiste (24 juin) 1385.

A Jehan Heuchin, ouvrier de tapisserie, retenu par monseigneur son ouvrier, a gages de lx francs par an, vi fr

A Jaquemart Davion et Jehan Cosset, bourgois d'Arraz, pour don en recompensacion des frais qu'il ont faiz en pourseuwir certain argent devers monseigneur que mondit seigneur leur devoit pour draps de hauteliche, xx fr.

Aus doyen et chapitre de Saint Piere de Lille, en recompensacion des verrieres de la dicte esglise et autres choses qui ont été rompues en faisant les obseques de monseigneur et ma dame de Flandres, que Dieu pardoint, iic l.

Au prieur et convent des Freres Prescheurs à Lille pour dire et celebrer « messes de requiem » en la chappelle Nostre Dame en l'eglise Saint Pierre de Lisle, pour un an fenissant le premier jour de may CCC IIII^xx^ V pour le remede des ames de feu monseigneur le conte et de ma dame la contesse derrainement trespassée, gisans en la dicte chappelle, cire, etc., ii^c^ li l. viii s.

A Pierre Barrevoere, ouvrier de brodeure a Bruges, pour une cote d'armes, I jacque, I pennon pour feu monseigneur, vii^c^ xix l. vii s.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs à la Flandre ; n° 234.

1384-1385. — Pour refaire le coroye sainte Magherite, ii s.

Pour refaire le relicque de crestal, vi s.

Archives des Hospices de Lille.

1384-1385. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1384 à la Toussaint 1385.

A Jaquemart As Pois, voirier, pour le voirriere de le cambre des comptes de le hanse oster, reffaire et rasser, xxxiii s.

A Jaquemart As Pois, pour LXXII piés de verriere par lui faites en le cambre d'eschevins et de consel de la ville. v gros pour le piet, xxxvi l.

A maistre Mahieu d'Avesnes pour les delivrer et payer a Estevenart De le court et ses compagnons pour le talle de cet IIII pieres de griés, ii demi gros pour cascune pièce, vallent xviii l. xv s.

A maistre Jehan Manin, paintre, pour le fachon des banierettes et pingnons de le fiertre, vi lb. vi s.

A mons. le curé de Saint Estevene accordé et donné en grace par halle pour et en ayde du dorement et peinture de la tavle du grant autel de sa paroise, XII l.

Archives communales de Lille ; compte de 1384-1385.

1384. — Compte de la ville d'Ypres.

A. W. de Tielt de ce qu'on lui devoit de tailler le ymage et les anges de le chapelle d'eschevins dont les convenanches furent faictes au temps Ph. d'Artevelde, XVIII lb. VI s

Ypriana, par A. Van den Peereboom, Bruges, 1880; tome I, page 163.

1384. — Ce sunt les comptes Jehan de Sanguin, paieur des euvres du palais.

fol. 23. — Journées de tailleurs de pierre, qui ont ouvré audit palais, en la campaigne de meestre Guy (de Dampmartin) lequel leur monstra ce que y estoit a faire quant le dit meestre Guy ne y soit.

A meistre Juglar (ou Inglar) meistre du batiment de Clermont, pour cinq jours a huit solz, XL s.

A Claus de Mahense, cinq jours a six solz huit deniers par jours pour molles tailher, enclauver et jundre, XXXIII s. III d.

Id. à Claus de Mahence pour cinq jours, XXXIII s, III d.

fol. 26. — Id., A Claus de Mahience pour cinquante francs qui lui restoient a paier de la somme de cent frans pour le preffait de la voulte de la vitz, que le dit maistre Guy luy avoit baillé a faire, L l.

Archives nationales. KK. 255. Bâtiments du duc de Berry.

1384. — Comptes des ouvrages du duc de Berry au château de Poitiers.

fol. 41. — Tailleurs de pierre a journées de mondit seigneur pour faire les moles de la tour de Maudergeon.

Jehan de Huy, VI jour a X s. le jour, LX s.

Hennequin le flament, VIII jour a V s. le jour, XL s.

P. 43 et 46 id. id.

fol. 50. — Tailleur de pierre.

Hennequin de Bruges, VI j. a V s. XXX s.

Archives nationales. KK. 256. Bâtiments du duc de Berry (1).

(1) P. 44. — Sur cette page se trouvent des renseignements curieux au sujet de la peinture de carreaux par maitre « Richart le pointre, » et par « Jehan Richart son filz. » — Id., p. 51. — On achète des genets pour la cuisson de ces carreaux.

12 janvier 1385. — Retable fourni pour la chapelle de l'hôtel de duc à Bruges.

Je Joes Allauge certeffie avoir heu et receu de Jacob de Screyhem, receveur del espier de Bruges, la somme de trois livres syx sols monnoye de Flandres pour l'achat d'une grande table ordenné derriere l'autel en la chapielle del hostel de monseigneur de Bourgoigne et de Flandres en sa ville de Bruges, de le quelle somme des trois livres syx sols monnoye dessus dite je me tieng pour comptent et bien payet et en quite mon dit seigneur, son dit receveur et tous aultres a qui quitance en doit ou peut appartenir. En tiesmoing de ce je Joes dessus dit ay seellé ces lettres de mon propre seel. Donné a Bruges le xiie jour de jenvier en l'an MCCIIII^xx et quatre.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; supplément carton 4, n° 57.

20 janvier 1385, — Quittance Gilles de Faukemberghe, peintre, au sujet d'une somme qui lui était due pour travaux par Philippe, duc de Bourgogne.

Sachent tout que jou Gille de Faukemberghe, paintre, congnois avoir eu et recheu de Allard Dane, recepveur de monseigneur le duc de Bourgogne en le ville de Saint Omer, le somme de vint frans d'or pour le faichon de quatre banieres dont les deux sont armoiés des armes de mon dit seigneur et les autres deux des armes de Flandres, les quelles banieres furent faites au commandement de Josse, armoier de mon dit seigneur, de lequelle somme dessus dite je me tieng a bien paiés et en quite le dit recepveur, ses hoirs et tous aultres a qui quittance en appartient. En tesmoing de ce j'ay mis men seel a ceste quittance faite et escripte le xxe jour de janvier lan mil CCC IIII^xx et quatre.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; supplément carton 4, n° 68.

21 janvier 1385. — Le parlement de Paris ordonne de mettre en vente la terre de St-Venant, pour rembourser tes héritiers de feu Simon de Lille, orfèvre, d'une somme de deux mille livres qui leur était due pour objets d'orfèvrerie livrés par ledit Simon à feu Robert de Wavrin.

Judicata prolata in parlamento, quod incepit die sabbati post festum beati Martini hyemalis, XII^a die novembris anno millesimo CCC^o octogesimo IIII°. — XV. Inter Jacobum de Essartis, Humbertum de Leonibus, etc. Al. et Aelipdim de Sancto Venancio.

XV. Cum mota in parlamenti curia inter dilectum et fidelem nostrum Jacobum de Essartis, militem, nomine et ad causam Johanne, uxoris sue, Humbertum de Leonibus, nomine et ad causam Johanne, uxoris sue, et tanquam habentem gardiam seu mamburniam liberorum ipsius uxoris et defuncti Johannis de Insula junioris, primi mariti sui, necnon Johannem de Insula juniorem, in quantum quemlibet et eorum tangebat, actores ex una parte, et Aelipdim de Sancto Venancio, dominam de Sanslyo, defensatrixem ex altera, super eo quod dicebant dicti actores nominibus supradictis Robertum de Wavrin, militem, quondam dominum de Sancto Venancio, una cum defuncto

Ludovico, quondam comite Flandrie, tempore quo vivebant, emisse et titulo emptionis habuisse et recepisse a Symone de Insula, aurifabro et burgensi Parisiensi, unum pilleum (?) cappellum de auro, perlis et aliis lapidibus preciosis confectum, et usque ad valorem et pro precio octo mille scutorum auri ac eciam plura alia jocalia de auro, lapidibus preciosis et perlis orientalibus consistentia pro precio et summa duorum mille librarum Parisiensium bone et fortis (monete), pro quibus scutorum et librarum summis tribus terminis jam elapsis dicto Simoni persolvendis, prefati comes, Robertus miles et quidam alii, tanquam principales debitores se ipsos et eorum quemlibet et omnia bona sua et heredum suorum obligaverant et ypothecaverant, prout in duabus litteris obligatoriis sub sigillo castelleti nostri Parisiensis super hoc confectis dicebant plenius contineri, quodque de dictis scutorum et librarum summis adhuc quatuor mille atque centum quinque scuta auri (cum) tribus quaternis unius scuti solvenda restabant. Dicebant eciam quod dictus Simon plures liberos habuerat, videlicet prefatos Johannem de Insula seniorem, Johannem de Insula juniorem et unam filiam Johannam nomine quondam Petro dicto Comant conjugatam ex quibus procreata fuerat Johanna ad presens uxor prefati Jacobi de Essartis, et quod idem Simon, tempore quo vivebat, voluerat et ordinaverat, de voluntate et consensu omnium suorum liberorum, quod ipsi post mortem suam equaliter sibi succederent et, si contingeret de dictis liberis ante ipsum Simonem, patrem eorum, decedere, quod nepotes sui ex liberis predictis representarent personam patris vel matris eorum..... . ...

Dicebant insuper quod prefata Aelipdis tanquam filia et heres legitima eidem Roberto patri suo sola et in solidum successerat, possessionemque omnium bonorum hereditariorum ejusdem, sic pro dicto debito obligatorum seu ypothecatorum, realiter et de facto apprenderat et detinebat, et per hoc ad dictum debitum solvendum dicta Aelipdis et omnia bona sua nedum paterna verum eciam propria, tam de jure quam de consuetudine, remanserant et erant obligata seu ypothecata, et pro reliqua parte, dicto cappello auri penes se duntaxat retento, transtulerat prout in litteris super hoc confectis plenius poterat apparere . . . .

Dicebat eciam dicta Aelipdis quod de summa per dictos actores petita et eciam de omnibus contentis in predictis litteris obligatoriis, fuerat dicto Simoni vel alteri de ejus certo mandato aut ab ipso testimonium (?) habenti, integraliter satisfactum, quodque prefatus Simon de Insula, in extrema sua voluntate, conscientia motus, voluerat et ordinaverat quod de predicto debito nichil de cetero a predictis debitoribus aut eorum successoribus peteretur, dictos comitem et Robertum militem et alios secum obligatos expresse quittando.

...Ac ea visa per eandem curiam extiterat judicatum, quod super certis reprobationibus contra testes dicte Aelipdis per dictos testes traditis fieret inquesta, qua facta et curie reportata, fieret jus. Igitur dicta inquesta super reprobationibus supra dictis facta et dicte curie reportata ac cum principali processu immixta et ad judicandum recepta, visisque omnibus et diligenter examinatis, curia per suum judicium omnia bona immobilia, hereditagia, dominia, redditus et possessiones quoscumque dicte Aelipdis fuisse et eciam (esse) obligata et hypothecata pro summa duarum mille librarum Parisiensium monete currentis, anno Domini millesimo CCC° XXXVIII° mensis Januarii die XVII,

qua die dictus quondam Robertus eidem Simoni de Insula per certas litteras sub sigillo castelleti nostri Parisiensis confectas in summa duarum mille librarum predictarum obligatus fuerat, declaravit et declarat, dictam et Aelypdem a ceteris impetitionibus dictorum actorum absolvendo et expensas hinc inde compensando.

Berrule S

Pronunciatum XXI die Januarii anno octogesimo quarto.

Sens.

Jeudi, vi^e jour de juillet, messire Robert de Neelle, seigneur de Saint-Venant, s'est opposez contre les criées et vendicions que l'on fait de la terre de Saint-Venant a la requeste de messire Jacques des Essarts et de Genevote de Lisle, et une appellacion faite par le dit messire Robert est convertie en opposicion.

Archives nationales de Paris. Registre du conseil et des plaidoieries du Parlement de Paris, côté X 1472, fol. 499 (1).

8 février 1385. — Quittance de Pierre Zoeteneve, brodeur, qui a fourni huit écussons à Philippe, duc de Bourgogne, pour la chapelle de son hôtel de Bruges.

Je Pieres Zoeteneve, ouvreur de broudure, confesse avoir eu et receu de Jacob de Screyhem, receveur de l'espier de Bruges, la somme de chuinc livres seze sols monnoie de Flandres pour l'ouvraige de wyt escus ouvré de brodure des aermes de monseigneur de Bourgogne et de Flandres, mis et ouvré as ornementz en la chappielle del hostel de mon dit Seigneur en la ville de Bruges, de lequelle somme des v libvres xvi sols monnoye dessus dite je me tieng pour comptant et bien payet et en quite mon dit seigneur, son dit receveur et tous aultres qui quittance en doit ou peut appartenir, par le tiesmoing de ces lettres sceellées de mon seel.

Donné a Bruges le viiie jour de fevrier en l'an de grace M CCC quatre vins et quatre.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; supplément carton 4, n° 54.

8 février 1385. — Ornements pour la chapelle du duc à Bruges, fournis par Chrétien le Casulemakere (le chasublier).

Je, Chretien le Casulemaker de Bruges, fai savoir a tous que j'ay receu de Jacob de Screyhem, receveur del espier de Bruges, la somme de trente sys livres monnoie de Flandres pour l'achat d'un ornement tout estoffé, casule de vluel ouvré de besantz dorrées pour la chapielle de Monseigneur de Bourgogne et de Flandre en son hostel a Bruges, de laquelle somme des xxxvi libvres et pour le dit ornement, je me tieng pour

(1) Nous devons la communication de cette pièce à l'obligeant et érudit travailleur M Henri Fremaux, de Lille.

comptant et bien payet et en quite mon dit signeur, son dit receveur et tous aultres a qui quitance en doit ou peut appartenir. Par le tiesmoign de ces lettres seellées de mon seel données a Bruges, le viie jour de fevrier en l'an M CCC IIIIxx et quatre.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes; supplément 4e carton, no 10.

5 juillet 1385. — Vaisselle d'or et d'argent fournie par l'orfevre Nicolas de Fribourg à Yolande de Bar, dame de Cassel.

C'est la vasselle d'or et d'argent que Claix de Fribourc a faite pour notres redoubtée dame madame de Bar, delivrée le ve jour de juillet l'an LXXVIII.

Premiers, VIII grans pos d'argent tenans chascun environ une quarte et six petiz chascun d'une pinte, poisent ensemble IIIIxx mars une onze seze esterlins.

Item, le petit pot d'argent que Perrin enporta pieça, qui pesoit VII mars V onces XIII esterlins.

Item, la cruche poise XV mars VII onces, V estrelins maile d'argent.

Item, six hanaps blans esmailliez ou fons dez armez madame et entour l'esmail un bort hachié et doré, poisant X mars et demi X estrelins obole.

Somme toute des mars d'argent, CVIII mars, III onces d'argent et demie.

De ce avoit receu par la main Testart en viez hanaps XXIII mars VI onces, X esterlins d'argent ......

Item, pour la facon des dis poz que grans que petis XXX frans, XI s. VI d.

Item, pour la façon de la cruche, XI frans, XVI s. III d.

Item, pour la facon des henaps, VI frans, IX s. VI d. obole.

Sonme pour facons, XLIX frans, IIII s. VI d. ob.

Item, a delivré le henap d'or a couvecle qu'il a fait et poise senz le pié . . . , sur ce avoit receu l'autre hanap qui fu fondu. Item, recut un gobelet de dur or et fu fondu pour faire aussi bon conme l'autre. Somme de ces deus articles, XIII frans, XI s.

Itdm a bailiié le pié d'or du dit hanap ou il n'a riens fait; item a delivré les deux poz d'argent qui li furent bailliez pour exemplaire.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 965 (no 10702) (1).

16 juillet 1385. — Fournitures faites par Jean Cosset, d'Arras, pour plusieurs tapis.

Pardevant nous Jehan Grevel, bailli d'Arras, est venus et comparus personnellement Jehan Cossét, tapisseur demourant a Arras, et a congnut et confesse avoir heu et receu de Jehan Darras, receveur de la dite baillie, la somme de douze frans et six sols en laquelle somme nostre tres grant et tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres et d'Artois, estoit tenus a lui et par ses lettres données le XIIe jour de may CCC IIIIxx et quatre, vereffiés par Messire Nicolas de Fontenay,

(1) Cette pièce a été publiée d'une manière incomplète par M. De La Borde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. II, p. 203.

chevalier, conseillier et gouverneur des finances de nostre dit seigneur, pour les causes et parties qui s'ensuivent c'est assavoir pour xx livres de filé de pluisieurs couleurs qu'il bailla a Fournet, ouvrier de haultelice de nostre dit seigneur, pour refaire et retenir pluisieurs draps de haute lice, la livre ix sols valent xi frans iiii sols. Item, pour pour file de lin de pluiseurs couleurs pour les dis tappis x sols et pour rubaner drap de haute lice de l'istore du Vregiet de Souffissance viii sols, de la quelle somme de xii frans vi sols il s'est tenus pour contens, paiés et satisfiés et en a quictié le dit receveur et tous aultres a qui quittance en appartient. Donne soubx le contreseel de la dite baillie, le xvie jour de juillé lan mil CCC IIII^xx et cincq.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 1842, n° 5 bis.

17 juillet 1385. — Tapis fournis au duc de Bourgogne par Jacques Davion, d'Arras.

Pardevant nous Jehan Grevel, bailli d'Arras, est venus et comparus personnellement Jaquemars Davions, bourgeois d Arras, et a congnut et confesse avoir heu et receu de Jehan Darras, receveur de la dite baillie, la somme de soixante quinze frans d'or en la quelle somme nostre tres grant et tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandres et dArtois, estoit tenus a lui pour deux grans draps de lit de menues oeuvres prins et achetés de lui, par lettres patentes de nostre dit seigneur données le xviiie jour de septembre an IIII^xx et quatre vereffiées par messire Nicolas de Fontenay, chevalier, conseiller et gouverneur des finances de nostre dit seigneur, de la quelle somme de LXXV frans d'or il s'est tenus et tient pour bien et ad plain contens, paiés et satisfiés et en a quittiet et quicte le dit receveur et tous aultres a qui quictance en appartient. Donne soubz le contre seel de la dicte baillie le xviie jour de juillet l'an mil CCC IIII^xx et cincq.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 1842, n° 6.

17 juillet 1385. — Quittance de Jean Cosset, d'Arras, qui a fourni un tapis de haute lice

Pardevant nous Jehan Grevel, bailli d'Arras, est venus et comparus personnellement Jehan Cosset, bourgeois d'Arras, et a congnut et confesse avoir heu et receu de Jehan Darras, receveur de la dite baillie, la somme de cent et cinquante frans d'or en la quelle somme nostre tres grant et tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, estoit tenus a lui et par ses lettres patentes sur ce faites données le xviiie jour de septembre lan mil CCC IIII^xx et quatre vereffiées par messaigneur Nicolas de Fontenay, chevalier, conseiller et gouverneur des finances de nostre dit seigneur, pour les causes et parties qui s'en suivent : est assavoir pour un drap de haute liche de l'istore des Sept Ars de Sience, cent frans. Item, qu'il li estoient deu de reste de plus grant somme pour un drap des Bregieres ouvré a or, cincquante frans de la quelle somme de C et L frans il s'est

tenus pour bien et ad plain contens, paiés et satisfiés, et en a quittiet le dit receveur et tous aultres a qui quittance en appartient. Donne soubz le contreseel de la dite baillie, le xviie jour de juillet lan mil IIII^{xx} et cincq.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1842, n° 5 3.

29 août 1385. — Extrait du testament de Gautier Piquette, bourgeois de Douai.

Codicille. « Watiers Piquette, » donne à Nicaise « Octequinne, se mesquine, une » couronne d'or, a douze florons ; un grand fremal d'or, ou il a un saffir au milieu, » une chainture de perles, uns doroirs et I cappel d'or, lequel joel fu le mere dudit » Watier et quatre lampes d'argent; a dampt Jehan Painmouilliet, religieux d'Anchin, » un collet d'argent que a porté autrefois ledit Watier, et à Wattelet Pilate une S de » perles ou il a un saffir au milieu. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1385.

21 septembre 1385. — Attestation au sujet d'ivoires et autres objets envoyés à Philippe, duc de Bourgogne.

Je Simon de Brugdam, chevalier, capitaine de la ville de l'Escluse de par mon tres redoubté Seigneur monseigneur de Bourgoingne et de Flandres, fais savoir et certiffie a tous que par devant moy sont comparus Lammekin de St Amand, Clay Gassel, Hannin Gassel, Hannin le Clerc et Jorekin d'Audenarde, confessans avoir eu et recheu de Jehan Leniot, bailly de l'eaue, pour porter a Arras quatre paire d'oiseaux de Calemonne et deux gelines d'Inde, trente six flasscons doreit plains d'eaue rose de Damas, deux cens buisselés d'ivoire et deux grans lievriers, la somme de trente solz de gros monnoie de Flandres qui valent dix et huit livres parisis. Par le tesmoing de ces lettres seellées de mon seel, fait et donné a l'Escluse susdit le xxie jour de septembre en l'an de grace mil trois cens quatre vins et cinq.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 1842, n° 8.

4 octobre 1385. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant de payer à Jean Cosset, d'Arras, la somme qui lui est due pour un tapis de hautelice.

Phelippe, filz de roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois de Bourgoingne, Palatin, sire de Salins, conte de Rethel, seigneur de Malines. A nos amez et feaulx conseillers et gouverneurs de noz finances, messeigneurs Nicolas de Fontenay, chevalier, et Estienne du Moustier, escuier, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par Henri Lippin, receveur general de nos pais de Flandres et d'Artois, vous faitez paier bailler et delivrer a nostre amé varlet de chambre, Jehan Gosset d'Arras, la somme de sept cens frans dor, en quoy nous lui sommes tenuz pour un drap d'auteliche ouvré a or de l'istoire Saint George, contenant trente aulnes de lonc ou environ a l'aulne d'Arras, que nous avons prins et achaté de lui le dit pris et somme de vii^{c} frans et icelui drap avons fait bailler et delivrer a nostre amé Jehan le Cambier, garde de nostre tapisserie.

et par rapportant quittance du dit Jehan Gosset avec ces presentes et certification du dit Jehan le Cambier. Nous voulons et mandons la dite somme de sept cens frans estre allouée es comptes du dit Henry et rabatu de sa recepte sanz contredit par noz amez et feaulx gens de noz comptes, non obstant ordenances, mandemens ou deffenses ad ce contraires et que de l'achat et vendue du dit drap, n'apparaisse autrement que par ces presentes. Donné a Paris, le IIIe jour d'octobre lan de grace mil CCC IIIIxx et cinq.

Par Monseigneur le duc. Danguel.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1842, n° 5 4.

15 octobre 1385. — *Extrait du testament d'Isabelle Cauchie, veuve d'un bourgeois de Douai.*

Ysabel Cauchie, vesve de Huon Nazet, » bourgeois de Douay, donne « a Regnier » Maillart, sen nepveu, un hanap d'argent et le piet qui y sert, pesant tout IV onches » ou environ, est le pumiel du dit piet surorés, et oudit hanap a une beste de sus » clauvé ou fons; a Jakemon Maillart, frere doudit Regnier, toutes les armures que » seroit declaré avoir, assavoir un auquetton, un haubregon, un bachinet a camail, un » wantelet et une gorgiere; et a Marguerite Maillard se meielleur chainture batue d'or. »

Archives de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1385.

20 octobre 1385. — *Attestation au sujet de plusieurs objets envoyés à Philippe, duc de Bourgogne.*

Cy dedans sont contenuez plusieurs choses achatées du commandement de monseigneur de Bourgoingne par Jehan Leenot, son bailly de l'eaue, desquelles choses une partie a esté despendue par son ordonnance et l'autre envoiee a Arras par le dit bailly

Premiers, II papegais, cousterent LXX frans vallent a XLII gros, la piece Cent XLVII l.

Item, XXXVI flascons dorez d'eaue de rose coustans chascune trois II francs, montent XXIIII francs, valent L l. VIII s.

Item, IIC busselez divoire coustant III gros la piece, valent XXX L.

It., une ronde busse de musche cousta VI frans, valent XII l. XII s.

It., deux autres haultes busselets de musche cousta la piece III frans montent VI frans, valent XII l. XII s.

It., un cornet de sivette cousta IIII frans, valent VIII l. VIII s.

It., une platte busse d'ivoire plaine de linguloie cousta IIII frans, valent VIII l. VIII s.

It., VI symes cousta chacun VIII frans, montent XLVIII frans, valent C. l. XVI s.

Et desquelles symes le dit bailly au commandement de nostre dit seigneur a donné, un au conte de Valois frere du roy.

It., un au conte de Saint-Pol.

It., un a Monseigneur de la Riviere.

It., un a Monseigneur de la Tremoille.

It., un a Monseigneur Hanry de Montbeliart

It., un a Monseigneur Léon de Liat.

It., quatre paire d'oiseaux de Calemonne cousta la paire v frans, montent xx frans, valent xlii l.

It., deux gelines d'Inde couta huit frans, valent xvi l xvi s

It., pour porter a Arras IIII paire d'oiseaux de Calemonne, II gelines d'Inde, XXXVI flacons dorez plains d'eaue rose de Damas, II^c busseley d'ivoire et deux grans lievriers. admenez par cinq varlez et se par le commandement de Monseigneur de Ghuistelle par ces lettres closes envoiez au dit bailly ou nom de mon tres redoubté seigneur de Bourgoingne et de Flandres, paié a chacun varlet vi soubs de gros, montent xxx solz de gros, valent, xviii l.

Somme des parties ci-dessus escriptes, iii^c xlvii l. paris.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1842, n° 8 bis.

22 octobre 1385. — Quittance de Jean Cosset d'Arras, au sujet d'un tapis de haute liçe

Pardevant nous Jehan Grevel, bailli d'Arras, est venus et comparus personnellement Jehan Cosset, tapisseur, bourgeois d'Arras, et a congnut avoir heu et receu de Jehan Darras, receveur de ladite baillie la somme de vingt huit frans d'or en la quelle somme notre tres grant et tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres et d'Artois, estoit tenus a lui comme il nous est apparu par ses lettrez sur ce faictes donneez le ixe jour de Mars CCC IIII^xx trois vereffieez par messire Nicolaz de Fontenay, chevalier, conseillier, gouverneur dez finances de nostre dit seigneur, pour avoir rappillié et remis a point un drap de haulte lice du Vregiet de nature qui par les Gantois fut deschirez, de la quelle somme de xxviii frans d'or il s'est tenus et tient pour bien et ad plain paiez et satisfiez et en quitte le dit receveur et tous aultres a qui quittance en appartient. Donné soubx le contre seel de la dite baillie, le xxiie jour d'Ottobre l'an mil CCC IIII^xx et cincq.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1842, n° 5.

13 novembre 1385. — Mandement d'Yolande, dame de Cassel, ordonnant de payer trois livres de gros à Emelot, son hauteliceur.

« De par la contesse de Bar, dame de Cassel, Fournier, nous vous mandons que, ces lettres veues, vous bailliés a nostre amée Yolent de Haudaing, nostre damoiselle, la somme de trois livres de gros, tout en mailles d'or, pour les baillier a Emelot, nostre ouvrier de haute liche, a qui nous les devons, etc. Escript a Clarmont le xiiie jour de novembre, l'an (XIII^c) IIII^xx et cinq. »

Publié par M. Pinchart, Histoire générale de la tapisserie. Tapisseries flamandes, p. 57.

17 décembre 1385. — Quittance de Melchior Broederlam, au sujet d'une somme qui lui était due par Philippe, duc de Bourgogne.

Sachent tout que je Mellecior, peintre monseigneur le duc de Bourgoinge, aie receu d'Amiot Arnaut, receveur general des finances, la somme de seze frans d'or qui deuz

m'estoient pour la facon de II estanders que je fais pour le dit monseigneur...... Tesmoing mon seel mis a ces lettres faictes et données le XVII[e] jour de décembre l'an mil CCC IIII[xx] et cinq.

Original en parchemin, avec sceau en cire rouge offrant un aigle, qui tient un écu sur lequel se trouvent en pointe un mouton et en chef un mouton et un autre objet que nous n'avons pu distinguer et qui paraît être un gâteau ; tout autour il est écrit : Melcior Broederlam.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 387.

1385. — Reçu bourgeois de Tournai : « Jehans de Languemare, orfevre, pour v frans. »

Archives de Tournai. Registre aux bourgeois et aux choses communes ; année 1385.

1385. — Reçu bourgeois de Valenciennes : « Jehans Le Flament, de Tournay, orfevre. »

Bibliothèque de Valenciennes. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

1385. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la chandeleur 1384 (v. st.), à juillet 1385.

A Pierre Du Bos, paintre du chastel et garde des engiens d'esbatement, nouvelement mis ou dit office par lettres de monseigneur rendues a Cortray, au terme de Toussaint darrain passé pour ses gages de II sous tournois par an, valent VII l. VIII s. IX d. ob.

Item, pour se pension de reffaire et retenir a se mission toutes les verrieres du chastel et du Mesnaige, pour le motiet de LX s. par. l'an, a ce terme, XXX s.

Archives départementales du Nord. Compte du baillage d'Hesdin ; H. 558.

1385. — Compte des ouvrages faits en la ville d'Ypres, depuis le I[er] janvier (l'an renoef) 1384 (v. st.).

A Michel De Hondscoten, d'oster et remettre le drake (dragon) du bellefroy, IV s.

A Christiaen le pondermakere, de refaire le drake du bellefroy, VIII s.

A maistre Ghiselbrecht, de couvrir en tasque le bellefroy et de livrer claus, XLII l. XII s.

A Jehan Vasterimont, I image de Nostre Dame, de pire, XL s.

A Jehan Waute, de plateelz pour mettre un candellés pour l'image de Nostre Dame, II s.

Publié par M. A. Diegerick dans les Annales de la Société d'Ypres ; t. II, p. 100 et suiv.

1385-1386. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1[er] juin 1385 au 1[er] juin 1386.

Fol. 49 v[o]. — A Colas Josept, retenu par monseigneur son canonnier a x frans pour mois de pension, si comme il est plus a plain contenu es lettres de mondit seigneur données a Gand le VI[e] jour de janvier CCC IIII[xx] et XV, pour les mois de fevrier, mars, avril et may, XL frans.

Fol. 51 v°. — A Jehannin De Houchin, ouvrier de tapisserie, sur ses gaiges qu'il prent chascun an pour reffaire la tapisserie de monseigneur, VIII frans.

Fol. 69 v°. — A Pierre De Beaumez, tappissier, pour un drap d'aulteliche des faiz de Judas Makabeus que mon seigneur a fait acheter de lui par Jehan Le Gambier, son varlet de chambre, par mandement de monseigneur, certification de Jehan Le Gambier et quittance donnée VII décembre CCC IIII^xx et V, IIII^xx X frans.

Id. A lui, pour VIII tappiz de fille d'Arras, pour une chambre de draps de soie de Damas et autres choses prinses de lui ..... III^c LXIII frans.

Id A lui, pour un tapis ouvré a ymaiges de Chevaliers et de dames que mon seigneur a fait acheter de lui, quittance donnée XIXe jour de fevrier CCC IIII^x et V...,.., VIII^xx frans.

Fol. 71 v°. — A Mellecior, paintre de monseigneur, pour la facon de II estanders pour mon dit seigneur, quittance de XVII décembre CCC IIII^xx et V...... XVI frans.

Fol. 72 v°. — A Sandre le brodeur, demourant a Paris, pour la façon d'une cothe d'armes faite de brodure et des armes de mon dit seigneur, VII^xx frans

Fol. 73. — A Jaquet Dourdin, tapissier, demourant a Paris, pour XXIIII sarges de pluseurs couleurs pour fournir II chambres de ma dame...... XXII fevrier CCC IIII^xx et V... CXII frans

Fol. 73.— A Colin Bataille, tappissier, demourant a Paris, pour pluseurs quarreaulx et tappiz, quittance donnée VIII de mars CCC IIII^xx et V, CXVII frans

Fol. 73 v°. — A la femme feu Vincent Boursette, d'Arraz, pour pluseurs tappiz achetez d'elle pour le chair ma dame et pour son curre, XVII d'avril apres Pasques, CCC IIII^xx et V, XLIIII frans.

Fol. 74 v°. — A Jaquemart Davion, bourgoiz d'Arras, pour un drap de tapisserie de Bergerettes de l'euvre d'autheliche contenant XIIII aulnes de long ou environ et IIII aulnes de large, le quel monsegneur a fait prendre et acheter de lui et données au Roy nostre sire, par mandement de monseigneur et quittance donnée XXVII jour de mars CCC IIII^xx et V, C frans.

Id. A Sandre, brodeur, demourans a Paris, pour XX couppons aux armes de monseigneur et de ma dame, desquelx couppons monseigneur a fait faire par le dit Sandre pour une chappelle entiere que mon dit seigneur a nouvellement fait faire, quittance donnée VII d'avril avant Pasques CCC IIII^xx et V, III^c XXII frans.

Id. A Martin Covet, brodeur, pour I cairel de cuir rouge ouvré de broderie dessus en pluseurs manieres et pour un estuy de cuir a mettre une chaiere, quittance donné IX d'avril avant Pasque CCC IIII^xx et V, XX frans.

Fol. 75 v°. — Aux enfants de feu Laurens Malequin, jadiz orfevre, et d'Orsine, a presens femme de Nicolas Du Viezdampierre, pour un mouton garny de perrerie le quel monseigneur fist acheter du dit feu Laurens, III^c frans.

Id. A Hennequin de Brabant, orfevre, pour pluseurs ouvrages d'orfevrerie, XXXV frans VIII s. IX d.

Fol. 75. — A Otthe Darne, orfevre, pour mettre et asseoir trante pierres en or pour la bonne coiffe de ma dame, XXX frans.

Fol. 76. — A Pierre Remon, orfevre, pour II balays pour mettre es patrenostres de monseigneur, II^c LXVI frans.

Id. v°. — A lui pour un fermail d'or en guise d'un paon blanc garni de III balaiz, VI grosses pelles et un gros dyamant au milieu, III^c frans, et pour un autre fermail, CLX frans, lesquelx fermaulx monseigneur a donnés au duc de Bretaigne et a ma dame Katherine de France.

Id. A lui pour unes patrenostres d'or esmailliés a fleurs de liz et a daulphins que monseigneur a données a madame la duchesse, LX frans.

Folio 77. — A Herman Ruissel, orfevre, pour pluseurs ouvrages d'orfevrerie et dont a un dyament que monseigneur a donné au Roy, III^c frans.

Fol. 79. — A Josset de Halles, orfevre, pour pluseurs ouvraiges d'orfevrerie, XLV frans.

Fol. 79 v°. — A Jaquemart Lenet, orfevre, pour deux gobellez dorez pour donner a maistre Martin, clerc de la ville de Gand, LX frans.

Id. A Guillaume Le Meyre, bourgoiz De Bruges, pour X patrenostres et III aneaulx de blanc ambre, XLIIII frans; a Jacques Werrengaren, pour V patrenostres et un anel d'ambre blanc, XXI frans; a Symon Nus pour V patrenostres et une petite boeste d'ambre blanc, XV frans; et a Pierart Le Meyre pour II croix de blanc ambre, II frans; lesquelles choses monseigneur a données a mon seigneur de Berry, IIII^xx II frans.

Fol. 80. — A Hennequin de Brabant, orfevre, pour rappareillier plusieurs fermaulx, une jarretiere et sainture....., XXXIII frans X s. p.

Fol. 80 v°. — A Jehan Du Vivier, orfevre et varlet de chambre du Roi, pour IIII balaiz pour mettre au chappel de madame la duchesse et pour un saphir a VIII costes, IIII^c frans.

A plusieurs autres marchands de Paris..... Somme toute du chapitre de l'orfevrerie, XXIIII m. CXXV fr. X s. III d. t. et XXXII s. par.

Fol. 128 v°. — A Methiot (Melchior) Broudelam, paintre de monseigneur, pour paindre le curre de ma dame la duchesse, par marché fait avec lui, quittance donné IIII de janvier CCC IIII^xx et V......, LX frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1462.

1384-1385. — Compte de Jean d'Auxonne, receveur du bailliage de Dijonnais, depuis la Toussaint 1384 jusqu'à la Toussaint 1385.

Fol. 28 v°. — A Jehan De Marreville, retenu par monseigneur, pour varlet de chambre et son ouvrier, pour ouvrer de son mestier (comme les années précédentes dans la même série de comptes), II^c XLIII fr. s. VIII d. t.

Fol. 29. — A lui, pour les despans et salaire de pluseurs ouvriers qui ont ouvré en la sepulture et besoingne de mon dit seigneur, depuis le premier jour de novembre mil CCC IIII^xx et III jusques au darrain jour d'octobre après en suivant, si comme il appert par les parties escriptes en ung role de parchemin, certifficacion et quittance dudit Mar-

ville, escriptes en icelli le xviie jour de decembre CCC IIII^xx et V. Premier. A lui, pour les despans et salaire de Philippot Van Erein de LII sepmaines qu'il a ouvré en la dicte sepulture et besoingne de mon dit seigneur, c'est assavoir dès le premier jour de novembre CCC IIII^xx et IIII jusques au darrain jour d'octobre CCC IIII^xx et V, chascune sepmaen a II frans, CIII frans.

Id. pour salaire de Claux Celoistre, pour XXIII sepmaines qu'il a ouvré en la dicte sepulture depuis le premier jour de mars... au pris de II frans, LXVI frans.

Id. pour Gillequin Tailleleu, pour XXII sepmaines. XLIIII frans.

Id. pour Taffin, fils dudit Gillequin, pour XXII sepmaines, XLIII frans.

Id. pour Liefvin de Hane, pour XXVIII sepmaines, LVI frans.

Id. pour Mant, frere dudit Liefvin, pour XXVIII sepmaines, au prix de X gros, XXIII fr. VII gr.

Id. pour Hennequin Vauclaire et Therrion, son frere, pour XXIII sepmaines, chascun XV gros par sepmaine, LVI gros, demi.

Id. pour Thomassin dit Larmite, pour X sepmaines a XVIII gros, XV fr.

Id. pour Hennequin Stienne Vouclair, pour VIII sepmaines a X gros, VI fr. VIII gros.

Fol. 30 v°. — A Jean de Beaumez, paintre (comme les articles des comptes précédents; Orriot de Dijon, Jehan Gentilhomme, Arnoul Picornet et un autre ouvrier travaillent avec lui a la chapelle du chateau d'Argilly),

Fol. 42. — A Henry de Langres, serrurier, pour serrures faites et mises en V arches lesquelles sont en l'ouvreur de Jehan de Marville, pour mettre et garder des pierres d'alebastre de la sepulture et besoigne qu'il fait par mon dit seigneur et pour les loiges que l'on a faites de nouvel en la maison ou demeure ledit Jehan de Marville a Dijon, pour faire ouvreurs pour les ouvriers dudit Jehan qui ouvrent en la sepulture, et pour III peaulx demangés pour recouvrer les souffloix de la forge dudit Marville qui avoient esté mangiés de raz, II fr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4426.

1385-1386. — Compte du bailliage d'Hesdin, de l'Ascension 1385 à la saint Jean-Baptiste 1386.

A Jehan Bouffel, ploumier, liquelz a ouvré de saudure en plusieurs lieux au castel, c'est assavoir que il a ouvré as conduis de l'arbre de la gloriete et refait les thuyaux et ensement les tuyaux des engiens des galleryes pour faire jeter yaue, as oyssellez du dit arbre et as dis engiens et iceux coppé, reslargiés et ressaudé les conduis.

A Melcior Broderlem paintre de Monseigneur, baillié a lui par les lettres de mandement de monseigneur données le XXIIIIe jour d'avril CCCIIII^xx VI apres pasque, pour paier ouvriers et pour acater materez, couleurs et autres coses pour paindre les galleryes des engiens d'esbatement, ainsi que Monseigneur li a ordonné, sur ce paiet et par se quitance donné le XIIIe jour de septembre CCC IIII^xx VI, C frans valent IIII^xx livres

Archives départementales du Nord. Compte du Bailliage d'Hesdin; H. 558.

1385-1386. — Compte du receveur général de Flandre, Henri Lippin, du 24 juin 1386 au 11 mars 1386.

A Melchier Broederlam, peintre de Monseigneur de Bourgoingne et varlet de chambre, lequel pointre monseigneur a retenu a IIc frans de pension par an tant comme il lui plaira et il le servira a commencer du XIIIe jour de may l'an IIIIxx XIIII en avant comme a plain poet apparoir par I vidimus des lettres monsegneur sur ce faictes, a payer a IIII termes de la première année finie au XIIIe de may IIIIxx et V.

IIc fr. valent IIIIc XX l.

A lui pour II termes, IIc l.

A Jehan Gosset, bourghois d'Arras, pour l'achat d'un drap de hauteliche, ouvré a or, del ystoire saint Jore, contenant XXX aulnes de long que monssegneur fist achater a lui la somme de VIIc frans, lequel mondit seigneur fist baillier a Jehan Le Cambrier, garde de sa tapisserie, si comme il appert par lettre mon dit seigneur données le IIII d'octobre l'an IIIIxx et V, VIIc fr. valent XIIIIc l.

A lui pour une autre drap de haute liche des Visches et des Vertus contenant XXVI aunes, comme appert par lettres données le IIII d'octobre comme dessus,

VIc frans valent XIIc l.

A Pierre Remon, orfevre et valet de chambre de monseigneur, se pension,

XXVII l. X s.

A Jehan Gosset d'Arras que monseigneur a donné en récompensation de ses gaiges, qui a esté continuelement en son service, XLII l.

Au receveur pour une tresorie ou cambre du compte ou chastiel de Lille faicte faire pour mettre les briefs et chartres de la Chambre des Comptes, pour quoy sont faictes II vottes de pierre ou dit chastiel deseur le porte del yauwe, par mandement monseigneur sur ce donné le VIIIe de septembre IIIIxx et V. Vc LVIII l. XVII s. V d.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre ; n° 235.

1385-1386. — Compte de Gautier de Wagnonville, receveur du domaine du Quesnoy, du 8 juillet 1385 au 8 juillet 1386.

Parties pour pluiseurs estoffes necessaires, accatées et faites faire pour monsigneur le comte. Pour II hanaps d'argent de le cambre monsigneur le comte refondre, payet parmy le decay et le fachon a Jacquemart Pierchon, de Mons, XXII s.

Parties pour le sallaire Braibant, le voirrier de Valenchiennes.

A lui pour II peniaulz de verriere contenant IX pies demy et il a II escus armoyés de monsigneur le ducq et de me dame, rechuit le XXIIe jour d'aoust et adont mis en pourvance qui monte au fuer de X solz l'escut de monsigneur et l'autre au fuer de l'autre su dit, LXVII s. VI d. t.

8 juillet 1385 au 8 juillet 1386. — Parties pour le sallaire de Braibant, le voirrier de Valenchiennes et sen varlet.

A lui pour I escuchon qui est en ces peniauts armoyet des armes de monseigneur et de me dame, X sols.

8 juillet 1385 au 8 juillet 1386. — Mises d'argent en pluisieurs pourvanches pour l'ostel monssigneur au Quesnoit.

A Gille l'orfevre, demorans a Bavay, lequel refist en l'année passée XII escuyelles d'argent tout noefves, d'otant qu'on lui avoit livret qui estoient froissées et brisiés, se peserent ces dittes escuyelles quant on lui livra XIX mars et demy, et li orfevrez en rendi de pois XXI marck IIII onches et demie, ensi appert que il livra dou sien II mars et demi onches d'argent au fuer de VI frans le marcq monte XII francs et IX sols et pour le salaire dou dit orfevre des XII escuyelles refondre et rebattre toutes noefves et armoyer des armes monsseigneur, parmi cescun demi francq monte VI frans, c'est en somme XVIII frans et IX solz qui valent a XXV sols le pieche, XXII lib. XIX s.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes du domaine du Quesnoy; Q. 131.

1385-1386. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille, par Pierre de Bourgogne, chanoine.

Jacobo Blakierne, vitreario, pro pensione sua, XII lb.

A Jaquemon Dou Bos pour ataker a le fiertre Nostre Dame III afikes ou joyaus, les ques aporta me sires Oudars et marcandet par li I francs, valet, XLII s.

Episcopo Innocentium, de mandato capituli, XL s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; registre 34.

1385-1386. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé, du 24 juin 1385 au 23 juin 1386, par Jean du Puch, chanoine.

XII s. a l'orfevre pour resauder, et pour ratakier I ymage au livre de l'ewangille et mettre plusieurs claus d'argent.

XLIV s. a Willaume de Biaumont pour refaire VIII cappes les frumaus.

XII s. a Mess. G. De Labie pour ratakier pluseurs choyers a pluseurs livres; IIII, s. pour l'estoffe et pour les claus pour mettre as dis livres.

XVIII s. pour paindre les XVII banieres et les VIII platiaux pour le jour dou Sacrement.

II s. a Jehan Saudebien pour refaire et laver et remettre le croche appoint deseure le grant autel.

IX l. IX s. pour le pension maistre P. le verriers.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé; registre n° 849.

1385-1386. — Compte de la fabrique de l'église Notre-Dame de Saint-Omer, de la Toussaint 1385 à la Toussaint 1386.

XI libros Flandrenses propter religando libros jacentes in libraria.

Michaeli vitriario......

Pro refectione picture quinque Gaudiorum juxta horilogium ac pro refectione picture lune et solis et campi horelogii, IIII lb.

Pro refectione fenestre vitree juxta organa que vocatur o quam fecerunt majores et scabini ville facere, xxiiii s. fl.

Magistro Petro Blondelli, pro refectione magne corone deaurate in die depositionis beati Audomari et per octavam in choro, pro quinque pinnaculis novis ereis deauratis et pro argento eisdem apposito et reclauando ymagines, pro auro argento et factura, vii lb. vii s. fl.

Pro refectione sancte Crucis et emendando vas cristallinum et refectione pedis predicte crucis ac pro mundando feretra,

Pro refectione pelvis pendentis ante altare in choro, xlii s.

Archives communales de Saint-Omer. Fonds de la collégiale Notre-Dame; G. 2798.

1385-1386. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1385 à la Toussaint 1386.

A maistre Jehan Mannin, paintre, pour le fachon des bannierettes et pingnons de le fiertre, c s.

Archives communales de Lille.

1385-1386. — Compte de la ville de Bruges.

C. 1385-86 f° 60, n° 8. — Donné a Chrétien Van de Voorde pour avoir fait une fenêtre pour la maison échevinale, fenêtre où se trouve un saint Jean, il lui en revient par accord, iii livres gros, dont Ghosin le Coudruddere a payé pour une amende xxx s. gros.

F° 84, n° 2. — Item, fait accord entre maître Thideman Van den Berghe, maître Jean Heldebollen, bourgmestres, et Jean de Valenciennes pour la sculpture de la voûte de la maison échevinale, savoir : pour sculpter les clefs de la voûte il aura pour chaque clef entière ix sols gros et pour chaque demi clef iiii sols vi deniers gros; item pour chaque feuillage viii sols gros et pour chaque rosace i sol gros.

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, pages 488 et 489, *notes*.

1385-1386. — Compte d'Etienne Gervais, payeur des travaux exécutés pour le duc de Berry au chateau de Poitiers, du 9 février 1384 (v. st.) au 9 février 1385 (v. st.).

Fol. 37 v°. — « A Regnaudin de Bossut, ovrer de ymaginerie, sur son marchié de tailler en boys une dozenne de testes de cerfs, xv s. (1)

Archives nationales. KK. 256. Bâtiments du duc de Berry.

(1) En marge, une note constate que trois tetes seulement ont été faites.

12 février 1386. — Attestation au sujet du sceau de Melchior Broederlam.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront, Grard de Rassenghien, sire de Basserode, gouverneur du souverain bailliage de Lille, de Douay, d'Orchies et des appartenances, salut. Sacent tous que par devant nous est venus et comparus en se personne Melchior Broederlam, pointre et vallet de chambre de nostre tres redoubté seigneur, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, li quels de sa bonne volunté sans constrainte aucune, dist, cognut et confessa que les lettres parmi lesquelles ces presentes sont infixeez estoyent seelleez de son propre seel duquel il avoit usé, usoit et entendoit user, et ce certiffions nous en vérité par le tiesmoing de ces lettres auxquelles nous avons miz et pendu le seel de la dite souveraine baillie ; faites et donné a Lille le XIIe jour du mois de fevrier l'an M CCC quatre vins et cinq.

J. DE LANSTAIS.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 1842, n° 69.

2 juin 1386. — Extrait du testament de « Joye » Le Cambier, veuve d'un bourgeois de Douai.

« Joye Li Cambiere, vesve de Jacqmart Buignet, donne se boine chainture a Mariette, et a ses quatre niepces a cascune I hanap d'argent.

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1386.

29 septembre 1386. — Quittance de Jeanne, abbesse de Beaupré-sur-la-Lys, au sujet d'une somme qui lui a été remise pour un bréviaire acheté par Yolande, dame de Cassel.

Nous, suer Jehanne, par le permission de Dieu, abbesse de Beaupré, faisons savoir a tous que nous avons eu et receu de nostre tres redoubtée dame, madame la contesse de Bar, dame de Cassel, par la main de Fournier Metkerke, maistre marchant et receveur de la fòrest de Nieppe, la somme de dix frans d'or, pour un breviaire qu'il lui pleust acheter a nous pour dame Marie de Lisques, religieuse de Marquette, de laquelle somme de dix frans nous nous tenons pour contente et bien paiée et en quittons nostre dicte dame et le dit Fournier et tous autres a qui quittance en appertient. En tesmoing de ce nous avons fait plaquier nostre seel a ceste presente quittance faite et donnée l'an mil trois cens quatre vins et six, le XXIX jour de septembre.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 1053 (n° 11613).

30 septembre 1386. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet des gages de Jean Le Cambier, son valet de chambre et tapissier.

A tous ceuls que ces presentes lettres verront ou orront, maieur et eschevins de le ville d'Arras, salut. Sacent tout que nous avons veu les lettres patentes de nostre tres grant et tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, seelées de son grant seel, saines et entieres en seel et en escrip-

ture, contenans ceste forme, Philippe, filz de Roy de France, duc de Bourgogne, conte de Flandre etc. a tous ceuls qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous considerans les bons et agreables services que nostre amé vallet de chambre et garde de nostre tapisserie, Jehan le Cambier, nous a fais de jour en jour et esperons qu il face ou temps avenir et aussi que continuelment il lui esconvient estre et vacquier ou fait de nostre dite tapisserie et pour ycelle garder et faire mener et conduire maintes fois tant au pais de France, de Bourgongne et d'Artois, comme ailleurs, pour quoy il y faut pluiseurs fois estre hors et absenter de nostre hostel, et pour ce lui avons ordenné et ordennons par ces presentes pour et ou lieu des gaiges ou livroison qui prent ordinairement quant il est en nostre dit hostel, a prendre et a avoir chascun an de pension, tant comme il nous plaira soit en nostre dit hostel ou hors d'icelluy la somme de deux cens et cinquante frans d'or aux termes cy apres desclairies, c'est assavoir cinquante frans a li Toussains cent frans a la Chandeleur et cent frans a l'Ascension nostre Seigneur, le premier terme commencant a le dite feste de Toussaint prochain venant, et parmi ce doresenavant aucuns gaiges a cause de son dit office ne lui seront comptés ne paiés. Si donnons en mandement. . . . .
. . . .

Et nous maire et eschevins d'Arras dessus dis, en tesmoing des dites lettres avoir veues et leutes par le manierre dite, avons a cest present transcript ou vidimus mis et appendu le seel aux causes de le dite ville d'Arras. Ce fut fait le darrain jour de septembre lan mil CCC IIII^{xx} et six.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1844, n° 1 bis.

26 octobre 1386. — Extrait du testament de Nicolas Le Caron, bourgeois de Douai.

« Nicholas Le Caron, dit le merchier, bourgois de Douay, » donne à ses exécuteurs testamentaires, « a cascun une lampe d'argent du pois de quatre onches ..... donne pour une lampe ardant de nuit et de jour devant l'ymage Nostre Dame de Waziers....... »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1386.

14 novembre 1386. — Extrait du testament de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

« Je esliz ma sepulture en l'eglise du couvent des Chartreux lez Dijon au lieu dit Champmol par moy commencée a fonder .. Item, pour ce que de grans obseques me semble une pompe mondaine de peu de proffit a l'ame, je vueil, pour tout le luminaire qui sera mis a l'église le jour de mes obseques, que ilz soient ordénées treize torches de douze livres de cire qui seront tenues par treze povres, a chascun desquelz je vueil estre donné cote et chapperon de camelin et un franc d'or, et que environ la representacion de mon corps soient tenus quatre cierges de seze livres de cire, et deffens expressement qu'il n'y ait d'autre luminaire ne autres solempnitez de chevaux... Je ordonne qu'un precieux tabliau, que me donna mon seigneur mon frere le roy Charles, dont Diex ait l'ame, ou quel il a de toutes les reliques de la Sainte Chapelle du palais

et des reliques de l'eglise monseigneur Saint-Denis, demeure pepetuelment a mon heritier qui sera duc de Bourgoigne et a mes autres successeurs qui seront ducs de Bourgoingne et qu'ilz soient tenuz de le garder tout entier, sans en rien hoster ou diviser et qu'ilz ne le puissent transporter ne aliener en quelque tems ni pour quelconque cause que ce soit. Je ordene que a ma compagne la duchesse demeurent franchement et entierement toutes ses robes, ses joyaux et les aournements de son corps. Item, pareillement demeuront a ma dicte compaigne, le biau balay de Flandres et un petit ruby qui fu a monseigneur mon pere le conte de Flandres qui Dieu pardoint nommé le ruby du conte, lequel ruby elle congnoist bien, et vueil que après mon decès et le sien les diz balay et ruby demourent a nostre filz et a ses successeurs qui seront contes de Flandres. Item, que, s'il lui plaist, je vueil qu'elle ait de mes chappelles et reliquiaires ce que elle en vouldra prendre, en paiant promptement a mes executeurs la moitié du pris qu'ils seront prisiez par gens a ce congnoissans. Item, oultre je vuel que ma dicte compaigne ait tous les joyaux d'or et d'argent, la vaisselle a pierrerie, desquelx je ne ordene en especial, en paiant promptement la moitié du pris. Item, je vueil et ordene que toute mon autre vaisselle d'or et d'argent sanz pierrerie, excepté ce qui est ordené pour les hostels de ma dicte campaigne et de mes enfans, soit vendue au plus offrant et les deniers employez ou fait de l'execution de mon dit testament. Item, je laisse a biau frere de Berry mon grant safir quarré, ou quel a un visage d'homme en taille dessoubs assis en un fermail d'or, ou quel a un ruby rond entre trois grosses perles...... »

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; n° 11607.

1386. — Reçu bourgeois de Lille: « Tristram Dou Four, orfevres, fils de feu Jehan. »

Archives communales de Lille. Registre aux bourgeois.

1386. — *Inventaire du trésor de l'église de Sainte-Catherine de Lille.*

Che sont li joiel et aournement de l'eglise sainte Caterine.

Premiers, II messeus et le viestiaire. — I grand psaultier. — I antiphonier. — I lengedier alias legendiers — I cappitulier. — I hinnier. — Une agende. — I greel. — I coier ou li offices du Sacrement est. — I aultre coier ou li offices des tenebres est. — II calices estoffés de platine et de louche. — VI palles. — II petits palles pour enfans. — IIII bourses de corporaux et lez corporaux. — Une relique d'argent a V cloquiers en lequelle on porte le Sacrement et est li croisette en le ferme des gliseurs. — Une relique d'argent a IIII cloquiers. — II reliques d'argent, l'une a III cloquiers et l'autre I a cloquier. — Item, I encensier d'argent et I de koevre. — Item, I ymage de sainte Caterine d'ivoire, a espée d'argent. — I ymage de saint Jehan. — Les dras courans de quaresme et les couvretures des sains. — VII coussins et I carpite (que li demisele mere Jehan de Courtray douna). — V cappes. — VII cazures. — IIII abis de noir. — Une cazure de drap d'or estoffée d'estoille (alias estolle), de maniques et de tassiaus, que Pieres li crassiers donna a l'eglise pour avoir palle et fosse ens l'eglise pour lui et se femme). — VI aubes benites. — II paire de parures. — IX amis. — II saros. — XVI nappes IX touelles. — Une boiste d'argent a mettre le crois (sic) nostre seigneur que li ymages tient

a present en sa main, deseure le grant autel en fourme de chibore. — I oef d'ostruche plain de reliques — Le vaissiel ou on porte le Sacrement par le parroce et une petite ymage d'ivore. — Environ XLVIII artisiens. — I chancelier deseure l'autel. — IIII crois dont les II sont argentées. — IIII paires d'elles d'autel dont les unes sont blanches. — II tourniques, IIII orelliers de soie, III plouroirs, IIII fanons, VII chins, un confanon, une cloquette, une kekaudaine, I pot, I platel a laver, une pinte d'estain, une paielle a fu, VI candelers de fier, II pochons a vin, et le benitoir de koevre. — Une pinte d'estain. — I hanap d'argent a piet pour abruver as ataux. — Les III bachins, le pot lavoir, et l'estandart que Maghe de Rue donna. — Un drap ouvré de hautelice a mettre desoubs le crucefis.

Paiement pour l'eglise sainte Caterine, du Noel l'an IIII^{xx}V a le Noe IIII^{xx}VI.
Pour le coulon, nieulles et estouppes de le Pentecouste l'an IIII^{xx}VI — v s.
Pour pumes a benir au jour saint Jakes et aint Crestoffle, — xviii d.
Pour porter le crois et confanon a Seclin avec le pourcession, l'an IIII^{xx}VI, — vi s.
Pour ce meismes as ronisons, — iiii s.

Autre paie faicte pour cause de l'image sainte Caterine de le crois.

A Jehan Manin, paintre, pour poindre madame sainte Caterine de propre marchiet fait a luy xviii frans du Roy qui valent xxxvii livres, xvi s., et pour se part de le carité, quant on en marchanda xvi s., monte sur tout — xxxviii l. xii s.

A luy pour ce qu'il disoit avoir fait plus d'ouvrage audit ymaige qu'il ne devoit par teneur de son marquiet, — xviii s.

As varlés dudit Jehan, pour leur vin, de ce — ix s.

Au maistre des monnoies du Roy notre sire pour une crois acatée a lui — lviii l. xvii s.

A lui pour les despens fais par Pierre de Courtray et Jakes Borgnet a II fois a Tournay pour marcander de la dicte crois et apporter icelle, — xxiiii s.

Pour le baston de ceste crois paindre et taillier, — x s.

Pour le refection, estoffe et ouvrage des helles du grand autel, — xxv s.

A Jaque As Pois pour la refection des verrieres de ledicte eglise, — lxvi s.

Pour un drap ouvrés de haute liche que on met desoubz le crucefis, — xii l.

Archives départementales du Nord. Fonds de l'église Sainte-Catherine de Lille; rouleau en parchemin dans le carton de l'année 1386.

1386-1387. — Compte d'Oudot de Douay, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1 juin 1386 au 22 janvier 1387.

Fol. 35 v°. — A Colin Josef, de Dynam, canonnier de monseigneur, pour des gaiges de x frans par mois, par mandement du dit monseigneur fait sur ce, donné a Gand, le vi^{e} jour de janvier XIII^{c} IIII^{xx} et V.

Fol. 63. — A Digne Responde, marchant et bourgois de Paris, pour trois pieces de drap d'or de Chippre... vixxxv frans; pour VI aulnes de bauldequin, lix fr., v s. t.; pour une piece de drap d'or appelé racamas, lxix fr.; pour XV pieces et II aulnes de

veluyal alexandrin mis sur soye et autres draps, mil xxxv fr. demi; pour une piece de satanin, xxiiii frans: pour xiii pieces, deux aulnes et demie de cendal large en graine, ii^c lxvi fr.

Fol. 64 v°. — A Pierre de Beaulmez, tappissier sarrasinois et vallet de chambre de monseigneur, pour un tappis contenant X aulnes quarrées a l'aulne de Paris ou quel est signée une histoire de Nostre Dame, avec certefficacion de Jehan le Gambier donnée le punultieme jour d'octobre l'an M CCC IIII^xx et VI, ii^c francs.

Id. — A lui pour aultres tapis de haute liche, ouvré d'or de Chippre et de fille d'Arras a l'istoire des Faiz de feu messire Bertran de Claquin (Du Guesclin), jadiz connestable de France, avec certifficacion de Jehan Le Gambier, donne le darrain juillet IIIIXX et VI, viii^c frans.

Fol. 65. — Audit Pierre de Beaulmez, pour un drap de l'euvre de hauteliche de laine d'Arras, ouvré de fin or de Chippre, de l'istoire de la Credo, contenant de long a l'aulne de Paris XXII aulnes ou environ et de large IIII aulnes ou environ, avec certeffication de Jehan Le Gambier, donné X d'octobre IIIIXX et VI viii^c frans.

Id. — A Jaquot Dordin, tapissier sarrasinois, pour I grant tapis de haulteliche, ouvré d'or de Chippre et de fil d'Arras, a l'istoire du romant de la Rose, avec certifficacion de Jehan Le Gambier, darrain jour de juillet IIII^xx et VI. mil frans.

Fol. 65 v°. — Audit Jaquot Dordin, pour un drap de haulteliche de l'euvre d'Arras, ouvré de fin or de Chippre, de l'istoire de Maumet (Mahomet), contenant de long a l'aulne d'Arras environ XLVI aulnes et de large VI aulnes ou environ, avec certifficacion de Jehan Le Gambier X d'octobre IIII^xx et VI... xii^c frans.

Fol. 66 v°. — A Estienne Le Hongres, brodeur et vallet de chambre de mon dit seigneur, pour reste de iii^m frans a lui deuz pour la façon de deux chambres de broderie que il a nagaires faictes pour mon dit seigneur, par mandement d'icellui donné X de juillet CCC IIIIXX et V, xii^c frans.

Id. — A Hennequin de Marestine, brodeur, pour XLV sepmaines que il a ouvré de son mestier en plusieurs besoignes de ma dame xvii frans x s.

Fol. 67. — A Colin Bataille, bourgois de Paris, pour LX aulnes quarrées de tapis aux armes de monseigneur en XI tapis au pris de I fran l'aulne, xl francs.

Fol. 67 v°. — A Colin Bataille, tappissier, pour pluseurs parties de tapisserie pour la gesine de ma dame, ii^c iiii^xx v fr. x s. par.

Fol. 68 v°. — A Raoult Gueroust, pour III orloiges de sablon et II boissettes esquelles sont II aguilles aymentrées pour la tremontaine et pour les adjuster... et pour plusieurs autres choses xxii frans.

Id. — A Sandre Lespart, brodeur, pour pluseurs parties de broderies ii^c xxviii frans.

Id. — A Robin de Varennes, brodeur et vallet de chambre de monseigneur, pour pluseurs parties de broderie, ii^c xvviii frans.

Fol. 70. — A Josset de Halle, orfevre et vallet de chambre de mon seigneur, pour III chappeaux d'or les quelz mon seigneur a donnez a mes demoiselles Katerine et Bonne, ses filles, et a la femme messire Gouffroy de Charny, chevalier, le jour de ses noces... mil v^x frans.

Fol. 71 v°. — A Pierre Remon, orfevre et vallet de chambre de mon seigneur, pour un fermail de la façon d'une dame tenant en l'une main une harpe et en l'autre I dyamant garni a deux costez de deux balaiz et d'un saphir desoubz ses piez et de VI grosses pelles, lequel mon dit seigneur donna a mon seigneur de Bourbon quant il fu a Germoles, vi^{c} frans.

Id. — A lui, pour un fermail d'une dame tenant un dyament en l'une de ses mains et un balay en l'autre, garni de V grosses pelles, le quel ma dame la duchesse donna a monseigneur de Bourbon quant il vint a Germoles, v^{c} frans.

Id. — A Perrin Charles, orfevre demeurant a Paris, pour deux fermaulx d'or l'un d'une panthere esmaillée de blanc garny de trois balais et de III pelles, et l'autre d'un aigle esmaillée garni de III balais, I saphier et VI pelies, vi^{xx} x frans.

Id. — A Claix Wiid de Cassel, demourant a Paris, et a Amaurry Hacq, de Valenciene, marchant d'orfeverie, et pluseurs autres pour plusieurs parties de joyaulx, ii^{m} vc lix frans xv s. t.

Fol. 72. — A Hennequin Dath, orfevre demourant a Paris, pour plusieurs parties d'orfeverie, xxvi fr. v s. t.

Fol. 70 à 73. — Objetz d'orfevrerie achetés a plusieurs marchands de Gênes et autres résidant à Paris. Somme toute de chapitre pour l'orfevre,

xxxiii l. xvii s. vi d. t. et xxx^{m} ii^{c} iiii^{xx} xi frans iii gros.

Fol. 95. — A Jehan de Beaumez, paintre et vallet de chambre de mon seigneur, par don a lui fait ceste fois de grace especial, en oultre ses gaiges ordinaires qui sont de vi gros par jour a paindre la chappelle d'Argilly, afin que il soit plus tenu et astraint de continuelement entendre et vacquer ès diz ouvraiges de painture ou dit chastel, lesquelx ouvraiges mon dit seigneur desire fort estre parfaiz, pour le plaisir que ii y a, c frans.

Fol. 96. — A Jehan de Thiois, ouvrier de voirerie de monseigneur de Bourgoingne en son chastel d'Argilly et aultre part, par don a lui fait de grace especial pour lui aider a supporter les fraiz et mises quil a faiz et mis ou fait des diz ouvraiges de mon seigneur, dont le dit monseigneur a esté informé par ses gens, c frans.

Fol. 101. — A Raoult Gueroust, pour don a lui fait de grace especial pour les bons et aggreables services que il a fait a monseigneur et fait de jour en jour en escriptures et par especial pour un livre que il a presentement escript a mon dit seigneur. xx frans.

Fol. 105 v°. — A Nicolas de Hans, tailleur d'ymages, pour don a lui fait par mon seigneur ceste fois de grâce especial, en recompensation des missions et despens que il fist a suivre mon dit seigneur de Tournay a Gand et par aler dudit Gand a Dijon pour faire pour mon dit seigneur certains ymages de pierre que il fist du commandement de mon dit seigneur, par mandement d'icellui donné III d'aoust CCC IIII^{xx} et VI.. xx frans.

Fol. — 121. — A maistre Jehan Lavenant, escripvain dn roy et de monseigneur, oultre et par dessus ce qu'il a eu en deduction et rabat de plus grant sonme de deniers qui lui sera due pour certains livres qu'il fait pour mon seigneur... xl frans.

Id. — A frere Philippe, confesseur de monseigneur, pour paier un Catholicon que mon dit seigneur a volu et ordonné estre en sa chapelle, c frans.

Fol. 122 v°. — A Amiot Arnaut, lesquelx ma dame la duchesse lui avoit ordonné baillier pour faire enluminer une heures pour elle, xi frans.

Fol. 124 v°. — A messire Jehan de Chartres, premier chapellain de mon dit seigneur, pour avoir fait relier et couvrir un breviaire pour la chappelle de mon dit seigneur, x frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1465.

1386-1387. — Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne, du 22 juin 1386 au dernier juin 1387.

Fol. 4. — A Jehan Duvivier, orfevre, demourant a Paris, pour un gobelet d'or neellé pesant II mars et VI onces, lequel mon dit seigneur donna au Roy nostre sire en l'ostel de mon dit seigneur a Plaisance, II^c^ xx frans.

Id. A lui, pour un gobelet et une aiguiere d'or, pesans V mars III onces, garniz de XII grosses pelles et II gros saphirs sur les frutellés, que mondit seigneur donna au Roy pour ces estrainnes; pour un autre gobelet et aiguiere d'or pesant V mars une once, garniz de II gros saphirs, XII grosses pelles et II maindres, lesquelx mon dit seigneur donna a madame la duchesse, XI^c^ LXXV frans.

Fol. 5. — A Symonnot de Dampmartin, marchant et bourgeois de Paris, pour gobelets et aiguieres d'or garni de pierres precieuses, pour hanaps, ecuelles et plats en argent, pour un tableau d'or garni de IX balais, IX saphirs et de pluseurs pelles, lequel mon seigneur donna a madame sa tante, madame d'Orléens, XII^c^LXIIII fr, XII s.

Fol. 5 v°. — A Thomas Destampes, orfevre, demeurant a Arras, pour rappareillier deux fleurs de lis l'une d'or et l'autre d'argent, ressouder, redorer et reclouer la corroie de l'espée du parement de mon dit seigneur et pour fil d'or et d'argent pour la poignie de la dicte espée, item pour refaire les garnisons des bacinez de mondit seigneur et frangier la baniere de sa trompette, item pour escussons de painture des armes de monseigneur pour mettre en un mantel lequel mon dit Seigneur a donné a l'ymaige de Nostre-Dame de Tournay, par quittance donnée le XVe jour de septembre M CCC IIII^xx^ et VI IX frans.

Id. A lui, pour un coupel d'argent doré pour l'une des espées de monseigneur, pour refaire II drageoirs pour mondit seigneur qui estoient despeciez et pour rebrunir IIII casses d'or et pour y taillier IIII escussons des armes monseigneur, V frans V s.

Fol. 6 — A Perrin Remont, pour un fermail d'or a un cherubin garni d'un balay. de IIII saphirs et de IX pelles, VIII^xx^X frans.

Id. A Robers Peutin, orfevre et varlet de chambre de monseigneur, pour II fermaulx d'or dont l'un a V balais et XI grosse pelles et l'autre a II rubis et IIII pelles fines rondes, pour plusieurs autres fermaux a perles et a pierres précieuses, ceintures et autres objets, IXI^xx^II f. XIIII s.

Fol. 6 v°. — A Raoulet Le Doigier, orfevre demourant a Paris, pour rappareillier VI des poz d'argent de l'ostel monseigueur, VI frans IIII s.

Id. A Hermant Lalement, orfevre demourant a Paris, pour un fermail d'or a une dame sur un coussin bleu tenant un balay et a l'entour X pelles; pour un fermail d'or a un lion yssant d'une nue, a un balay, III saphirs et V pelles; pour un fermail d'or a un oisel vert sur une fleur blanche et III saphirs, I balay et V pelles, pour donner a monseigneur d'Ostriche, IIcLXX fr

Fol. 6. — A Colin Lours, orfevre demorant a Arras pour la façon d'un seel pour monseigneur le conte de Nevers, item, pour une chayne d'or et pour rebrunir certains gobellez d'or pour mondit seigneur, par quittance du penultieme jour de septembre Mil CCC IIIIxx et VI, v frans

Fol. 6 v° — A Jehan Brunin, orfevre demorant a Lille en Flandres, pour la garnison d'argent dorée de deux haiches pour monseigneur et pour II dagues d'acier pour les dictes haiches, par quittance donné le XVIIe jour d'octobre Mil CCC IIIIxx et VI, v frans.

Fol. 7. — A Jacques de Wachtre, marchant mercier de Bruges, pour III onces de pelles de quoy l'on a fait III croix blanches, pour monseigneur, quittance XXXe jour d'octoble Mil CCC IIIIxx et VI, xxxIII frans.

Id. A Jeshan Esperon, marchant demourant a Bruges, pour IIII coupes de madre, xxx frans.

Id. A Jehan de Braban, orfevre de monseigneur demorant a Bruges, pour II quartes d'argent, pour une aiguiere d'argent et pour un hanap d'argent, laquelle vaisselle mondit seigneur a donné a Jehan de Matenaye, brugemastre de Bruges quittance donné le Xe jour de novembre CCC IIIIxx et VI, VIxxXIIII fr. XII s. VI d.

Id. A lui, pour mettre en un tableau d'or I petit colon d'or esmaillié de blanc; pour une coquille d'argent dorée pour la chappelle de monseigneur et une burete qui estoit despecié ycelle redorer. pour III chandeliers d'argent qu'il a refait pour monseigneur le comte de Nevers, pour l'or et façon des dits chandeliers; pour son salaire de signer aux armes de monseigneur VIII poz d'argent et XXXVI escuelles, pour III piez et les garnisons d'argent dorez de III coupes de madre, c'est aassavoir les II pour monseigneur et l'autre pour monseigneur le conte de Nevers; pour refaire la fleur de lis d'or pour le bacinet de mondit seigneur; pour brunir une aiguiere d'or et IIII gobellez; pour LX lettres d'or c'est assavoir un P et une M ensemble pour la seinture d'un jaque pour mondit seigneur, et pour LXIX marguerites d'or pour la semeure d'un autre jaque et pour LXXII autres lettres sengles P et M pour la semeure du tiers jaque; par quittance donné le XXIe jour de novembre Mil CCC IIIIxx et VI. VIcL frans XI s.

Id A lui, pour X hanaps d'argent, par quittance donné le XXIe jour de novembre Mil CCC IIIIxx et VI, VIIIxxXII frans.

Fol. 8. — A Claux le Flament pour un fermeillet d'or en guise d'un ange a un balay d'or, un dyament et III pelles, lequel monseigneur donna a madame la duchesse; pour un autre fermeillet rond a un rubi, un dyament et III grosses pelles, donné par mondit seigneur a madicte dame; pour un autre fermeillet a un levrier blanc a un ruby et une grosse pelle au col donné par mondit seigneur a son neveu messeigneur Philippe de Bar; par II anneaulx a II dyament l'un quarré et l'autre a une coste,

les quels mondit seigneur bailla a monseigneur le comte de Nevers et a madame la contesse sa femme; pour un anneaul u a un dyament lequel madite damoiselle la contesse de Nevers donna a monseigneur le duc de Berry; pour un autre anneaul d'or a un ruby et une sainture de pelles garnie de plusieurs pierreries donnés par mondit seigneur a madicte damoiselle de Nevers; pour un annel a un dyament donné a monsieur de la Tremoille, pour un autre annel a un ruby donné a messire Charles de Chattillon, par quittances données le VIIIe jour de février et le XXIIII de may CCC IIII^xx et VI, vcIIII^xx frans.

Fol. 8 v°.— A Maurry, de Valenciennes, pour un fermail d'or a III balais, un saphir et VI pelles que monseigneur donna a son fils monseigneur le comte de Nevers le premier jour de janvier, par quittance donne IX février CCC IIII^xx et V, IIII frans.

Fol. 9. — A Willam Le fromaige, marchant demeurant a Bruges, pour II paires de patenostre d'ambre blanc données a monseigneur de Berry et a monseigneur de Bourbonnois, quittance donnée le XXVe jour d'octobre mil CCC IIII^xx et VI, XII frans.

Fol. 9 v°. — « A Jacques Tholain, marchant demorant a Bruges, pour cent et quelques patenostres d'ambre et pour VIII petites boistes d'ambre, III manches de coutel d'ambre, un ymage de Nostre-Dame, un ymaige d'ambre blanc qui fut mis en une piece de jayet; ung lion d'ambre vermeil, lesquelles choses furent données a monseigneur de Berry, monseigneur de Bourbon et plusieurs autres seigneurs,

v^cxxxIIII frans VIII s. p.

Fol. 10. — A lui, pour boiste d'ambre jaune, en lesquelles boites a ymaiges d'ambre blanc, LXIX frans.

A Claux de Wyds, orfevre demourant a Paris, pour un dyament assis en un aniel d'or, C frans.

Fol. 11. — Jacques Dubois, orfevre demourant à Lille, pour II goebelez d'argent dorez, dont monseigneur donna l'un a la femme de messire Jehan de Pocques, maistre d'ostel dudit monseigneur, mandement donné le VIIIe jour de mars mil CCC IIII^xx et VI,

LXII frans.

Id. A Jehan de Brabant, orfevre (de Bruges), pour VI hanaps d'argent dorez dont l'un est couvert, et pour un gobelet d'argent doré couvert, par quittance donné le XIXe jour d'avril mil CCC IIII^xx et VII, II^cxxxIIII fr. VIII s. III d.

Id. A lui, pour VI hanaps d'argent dorez a pié et un autre graut hanap couvert, quittance donnée le XIXe jour d'avril, II^cXXVIII frans.

Fol. 11 v°. — A Thomas Destampes, orfevre et bourgois d'Arras, pour rappareillier XI poz d'argent que blancs que dorez, ressouder IIII aiguieres, redresser X hanaps dorez, V poz d'argent dorez et II aiguieres blanches un grant hanap et V tasses dorées, plusieurs autres tasses blanches, deux grans poz dorez et esmailliez, faire un esmail en un hanap d'or, rappareillier la grant nef de monseigneur et esmaillier les manteaux des leons qui sont au bout d'icelle, un grant bacin d'argent a laver, rebrunir III poz d'argent, quittance donnée le XXIIe jour d'avril mil CCC IIII^xx et VII,

XXV frans.

Somme toute de l'orfèvrerie XII^m v^cXXIX fr. XVII s. X d. t. et XII s. par.

Fol. 16 v°. — A Michiel Bernart, d'Arras, pour la vendue et delivrance d'un drap de haulteliche auquel est figuré l'estoire Fierabrat d'Alixandre, et contient ycelli drap xxii aulnes de long a l aulne d'Arras et X aulnes de large, lequel drap monseigneur a acheté de lui, et ycellui a donné a monseigneur le conte de Geneve, pour ce paié par mandement et quittance donné le derrenier jour de novembre l'an mil CCC IIII^{xx} et VI, ix^{xx} frans.

Fol. 20. — A Robert de Varennes et Henri Gontier, brodeurs, demourant a Paris, pour la couverture du cheval de parement de monseigneur, qui est de veluel vermeil tanet en grainne feuilletee d'or de Chypre et de marguerites par le champ et semée des armes de monseigneur, iii^{x} francs.

Fol. 20 v°. — A Pierart de Beaumex pour certains ouvrages de draps de hauteliche et a Robin de Varennes et Estienne Bievre, brodeur, v^{c}l frans.

Fol. 21. — A Heury de Leaubrugne, brodeur et bourgeois de Bruges, pour VI grans escuz qu'il a faiz et mis sur la couverture de la poupe de la galée de monseigneur, les II des diz escuz aux armes de mondit seigneur et les autres IIII aux armes des pays de Flandres, d'Artoiz et des contez de Bourgoingne et de Retheloiz, par quittance donné le XXIXe jour d'octobre mil CCC IIII^{xx} et V, xliii frans.

Id. Audit Henry de Laubrugne et a Melchior, paintre et varlet de chambre de monseigneur, qui deuz leur estoient pour LX bannieres de large de cousture aus armes de monseigneur et pour XXX pannons de serge de cousture a la devise de monseigneur, pour IIII estendars a ladicte devise, tout pour armer le navire de monseigneur, par quittance donnée le IIIIe jour de novembre mil CCC IIII^{xx} et VI, vi^{c}iii^{xx} vi frans.

Fol. 21 v°. — Audit Melchior, paintre de monseigneur, pour l'or, facon et franges de chief de soye de III banieres et de III pannons, une aux armes d'Artoiz, une autre aux armes de la conté de Bourgoingne, une autre aux armes de Rétheloiz, pour l'or et façon de III^{m} pannonceaulx a la devise de monseigneur et pour semer IIII estandars de mer sur les queues blanches de lettres d'or, sur lesquelles queues estoient semées de lettres bleues, par quittance donnée le derrenier jour de septembre mil CCC IIII^{xx} et VI, iii^{c}iii^{xx} frans.

Id. A lui, pour la façon de faire la devise de monseigneur sur la voile de sa nef et de semer ledit voile de grans roleaux de drap de cousture de plusieurs grosses lettres et de marguerites, par quittance donnée le iiie jour de novembre mil CCC IIII^{xx} et VI ii^{c} frans.

Id. A lui, pour un estandart de mer de sarge d'Ollende rouge et blanche aux armes de messire Guy de la Tremoille, seigneur de Sully et de sa devise, lequel estandart contient XL aulnes a l'aulne de Bruges de long et pour II banieres et II pannons de sendal de bateure aux armes dudit messire Guy pour ses II nefs que ledit monseigneur lui a données, par quittance douné le IIIIe jour de novembre mil CCC IIXX et VI, iii^{xx} frans.

Id. A George Puetin, brodeur et bourgoiz de Bruges, pour les estoffes et façon de XXXII escuçons de large de cousture auz armes de monseigneur pour mettre sur VIII sarges

de l'amiralle du paveillon bleu de mondit seigneur, par quittance donnée le XVIIIe jour d'octobre mil CCC III^xx et VI, XIII frans.

Fol. 24 v°. — A Pierre De Beaumez, tapissier et varlet de chambre de monseigneur, sur l'ouvrage et estoffe de deux tappiz sarrasinoiz, c'est assavoir l'un a l'estoire de la Passion N.-S.-J.-C. et l'autre de plusieurs ystoires de N.-D., lesquelz mondit seigneur lui a ordonnez fair pareilz a II autres grant tappiz que autreffois a fait a mondit seigneur lesquels mondit seigneur donna nagueres a monseigneur de Berry, pour mettre en la chappelle de mondit seigneur, par quittance donnée VIII de novembre mil CCC IIII^xx et VI, II^c frans.

Fol. 25. — A Henriet Gontier, brodeur, pour VI pieces de sarges d'Arras pour un grant estandart de mer qui est fait de cousture et pour II estandars de mer qui sont de bateure pour la poupe de la nef, des armes et de la devise de monseigneur et autre objets, II^cLXXVI fr. V s.

Fol. 26 v°. — A Jehan Legrant, chasublier, pour demie aulne et demi quart d'orffroiz a une fleur pour faire le coulet d'une chasuble de veluoel violet semée de fueilles de yerre d'or de brodure, pour V escuchons de brodure des armes de mon seigneur et pour chasubles, orfroiz, XXXVIII fr. V s. p.

Fol. 27. — A Jacques De Heret, marchant et bourgeois de Bruges, pour XIII sarges de Kaen bleues armoiées de XXXII escuchons aux armes de monseigneur, VLI frans.

Id. A Jaquet Dourdin, tapicier demourant a Paris, pour une table d'autel, ouvrée d'or et de soye que monseigneur a achetée pour mettre sur l'autel de sa chapelle, IIcXX frans.

Fol. 27 v°. — A Estienne de Bievre, brodeur, pour certains ouvrages d'or et de brodeure sur la chambre de drap d'or de Damas, C frans.

Fol. 30. — A Henry Des Gres, pour ung estuy a III pignes, ung mirouoir et une broche tout d'yvoire et pour un autre de mesme, IX frans.

Id. A Martin Luillier, libraire, pour couvrir VIII livres tant romans et bibles comme autres livres dont les VI sont couvers de cuir en graine et les autres deux d'autre cuir, et pour l'estoffe d'une bourre a mettre pignes d'yvoire. XVII frans demi.

Fol. 32. — A Pierre De Beaumex, tappissier et varlet de chambre de monseigneur, sur plus grant somme que ledit Pierre doit avoir pour cause d'un tapis que le dit monseigneur lui a fait faire a l'istoire des XII Apostres et XII Profectes contenant comment il firent le Credo, et doit faire ouvrer ycellui Pierre ledit tapis tout de fille d'Arras et de fin or de Chippre, et doit contenir IIII^xx aulnes quarrées ou environ a l'aulne de Paris, quittance le XVe jour de may mil CCC IIII^xx et VII. V^c frans.

Id. A Colin Bataille, marchant et bourgeoiz de Paris... pour un tapiz pour la chapelle de monseigneur le conte de Nevers armoiée de ses armes, LIX frans demi.

Fol. 32 v°. — A Jehan Cosset, bourgoiz d'Arras, varlet de chambre de monseigneur, pour la vendue et delivrance de XII bahuz, ouvrez de tappisserie des armes de monseigneur d'euvre d'Arras, pour mettre sur les sommiers des offices de l'ostel de monseigneur, chascun d'iceulx bahuz tenant XII aulnes, C VIII frans

Fol. 35. — A Pierre de Beaumez, tapissier et varlet de chambre, pour VI quarreaux doubles faiz de hautteliche de file d'Arras, le champ de vert entremeslé de berbis blanches soubz une aube espine de coleur d'or pour le chariot de ma dame la duchesse. Item, pour faire mener les diz quarreaulx de Paris a Arras, xxxiii frans xii s.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1466.

1386-1387. — Compte de Jean d'Auxonne, receveur du bailliage du Dijonnais, depuis la Toussaint 1386 jusqu'à la Toussaint 1387.

Fol. 23. — A Jehan De Marville, varlet de chambre de mon dit seigneur (comme les années précédentes dans la même série de comptes), ii^{c} xliii fr. iiii gr.

A lui, pour les despens de plusieurs ouvriers qui ont ouvré en la sepulture de mon dit seigneur depuis le 1er novembre 1386 jusqu'au dernier fevrier en suivant et depuis maiz 1386 jusqu'au dernier octobre 1387.

Pour Philippot Van Erain,	ii frans par sepmesne
Pour Claux de Celestre,	id.
Pour Gillequin Tailleleu,	id.
Pour Thomassin Lefevre,	xviii gros.
Pour Jehennin Vausoire et Therrion, son frere,	xv gros.
Pour Mant De Hane,	i frans.
Pour Hennequin Stienne Vouclaire,	id.
Pour Henequin de Broussailles,	id.
Pour Gilles Boubet,	id.
Pour Francquin Van Busegem,	id.
Pour Jehan de Senaque,	id.

Fol. 24. — A Claux De Haine, ouvrier et tailleur d'imaiges, lequel mon dit seigneur a ordonné pour ouvrer de son mestier pour ses gaiges qui sont de VI gros par jour, c'est assavoir pour ix^{xx} et vi jours qu'il a ouvré en la dicte sepulture et besoingne par l'ordonnance de Jehan de Marville, des le xxviii jour d'aoust mil CCC XIII^{xx} et VI, iiii^{xx} xii frans et demi.

Fol. 26°. — A Jean De Beaumez et autres peintres (comme les années précédentes dans la même série de comptes).

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4429.

1386-1387. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Jacques de Screyhem, du 11 mars 1385 (v. st.) au 10 mars 1386 (v. st.).

A Melchior Broederlam, pointre, que monseigneur a retenu a ii^{c} frans de pension, lii l. x s.

A Pierre Leconte, bourghois d'Arras, par lettres de mandement de monseigneur contenant m frans pour I drap de hauteliche que monseigneur avoit fait a lui achater del

ystore de saint Anthoine, lequel mandement fu donné le XIIe de février IIII^xx et V, cf. valent II^c X l.

Id. III^c XX l.

Id. VIII^c XL l.

Id. VI^c XXX l.

A Jehan Cosset, varlet de chambre de monseigneur, lesquels monseigneur mande que le receveur lui paie par lettre de mandement sur certains ouvrages d'une chambre que monseigneur lui avoit ordené a faire et pour achater C livres de fil d'or ou environ pour ent (sic) faire ledit drap de l'Appocalice dont Robert Pisson est chargié a faire, si comme par II mandemens de mondit seigneur appert, l'un donné le XVI d'aoust IIII^xx et VI, l'autre le XIX de septembre ensuivant, XI^c LXXVI l.

A Jehan Dourdin, demorant a Parys, lesquels monseigneur lui devoit de II tapis sarrasinois ouvrés a or, de la fachon d'Arras, dont il a en l'un de ystore de la Pomme d'or et l'autre l'istore de Jourdain de Blaya (?), comme il appert par lettres monseigneur sur ce faictes données le IX d'aoust IIII^xx et VI, II m. V^c XX l.

A Michiel Bernard, bourghois d'Arras, pour lequel monseigneur mande, par ses lettres données le XXIIII de septembre IIII^xx et VI, de lui payer II m. V^c frans pour I drap de haute liche del ystore de le Bataille de Rozebeque, contenant LVI aunes de long et VII aunes et I quartier de large, VIII^c XL l.

Id. VIII^c XL l.

Id. M. VI^c IIII^xx l

Id. II m. C l.

A Jehan Cosset, valet de chambre de monseigneur, par lettres données le XXII septembre IIII^xx et VI, pour I drap de hauteliche del ystore le Roy Alexandre, et Robert Le Fuzelier, que il avoit livré a mon dit seigneur, VI^c XXX l.

Id. VII^c XXX.

A pluiseurs ouvriers qui ont ouvré au chastiel a Lille...... en la Chambre des Comptes a Lille...... id...... id...... a l'hostel a Bruges...... a l'oratoire de Bruges. .. au chastel au Mons en Heynau......

A Jehan De le Matte, ymager, pour pluseurs ymages declarees en sa quictance pour le dit oratoire, XXXIII l. p.

A Jehan de la Sohelle, verrier, pour parties de son mestier, pour ledit oratoire, VII l. IX s. gr.

A Pascal de Palay et a Pierre Labourbier, marchans Genevois, pour joyaux, IIII m. II^c l.

A Melchior Broederlam, pointre monseigneur, auquel monseigneur a donné, par ses lettres sur ce faictes données le XXe d'avril IIII^xx et V, pour pluiseurs ouvrages qu'il a fais pour monseigneur et encore doit faire C fr. valent. II^c X l.

A Melchior Broederlam, pointre monseigneur, par lettres données le X IIIIe de septembre IIII^xx et VI, pour pluiseurs estoffes a lui commandées a achater et pour veoir, II^c X l.

A Jehan De Hasselt, pointre, par lettres monseigneur données le XXV d'aoust IIII^xx

et VI, pour I taveliau d'autel que il avoit fait, au command monseigneur, en l'eglise des Cordeliers a Gand, IIII^xx IIII l.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 236.

1386-1387. — Compte du bailliage d'Hesdin, 25 juin 1386 au 24 juin 1387.

A Hue Bichet et Jehan Noiret, huchiers, li quel ont oeuvré et relambroissiet ceste année en plusieurs lieux au castel c'est assavoir principalement en le Salle au cerf, es cambres de Ferievez, es grans galleryes en le Salle as Escus et en le cambre du Castellain, et en ont fait par le rapport de Jehan le Panetier, maistre carpentier qui le dit ouvraige a mesuré, XXIIII^c LVIII piez et ont eu de cascun piet et par markiet fait III deniers obole qui valent XXXV l. XVI s. XI d.

Item, as dessus dis li quel ont oeuvré en oultre le lambroissis dessus dis en plusieurs lieus au dit castel, c'est assavoir qu'il ont fait une fenestre noeve es galleries des engiens et restraint jointures et restouppé treux. Item, ont fait III cassis noez et les huisses et assis es archuez du mur des dites galleries et ataquiet a plonc. Item, reforé le lion qui est deseure le pas de l'entrée des dites galleries et rempli de plonc et rejoint. Item a le cambre du Chastellain vestue d'ays dessous le puye des fenetres et fait les fenestres noeves. Item, ont revestu d'aissellez planées a deux lez l'entrée du porge de le garde robe. Item, le faux ranz de l'oratoire de le cappelle Saint Jehan, revestue d'ays de tous costés et relambroissiet dedens. Item, reffait l'uis de l'oratoire de le grand cappelle qui est par terre et reffait les treilles devers le praiel Item, a le cambre des confesseurs, relambroissiet de longhes ays plusieurs treux et reffait II fenestres en le paneterie. Item, ont fait es galleries d'esbatement huis et fenestres noez pour les clorre et au tonnel I huis et I cassit et une chiterne desseure les engiens, et ce fait faire par l'ordenance de Melcior. Et pour ce faire les dessus dis y ont oeuvré IX jours et demi d'un oeuvrier et ont eu III solz le jour, valent XXVIII sols VI deniers Item, y ont oeuvré ou mois de janvier par XII jours deux deux et ont eu pour eulx deulx IIII sols IIII deniers le jour qui valent LII sols. Item, y ont oeuvré d'un ouvrier seul XV jours, le jour II sols VIII deniers qui valent XL sols. Item, le dit Hue y a oeuvré lui I aultre oeuvrier avec lui et sen valleton par XII jours le jour V sols IIII deniers vallent LXIII sols. Somme IX l. III s. VI d.

A Pierre Du Bos, peintre du chastel et maistre des engiens d'esbatement, pour ses gaiges de II s. t. par jour, XXX l.

Archives départementales du Nord. Compte du Bailliage d'Hesdin; H. 558.

1386-1387. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Jean de West le jeune, chanoine.

Magistro Johanni Pays, vitreario ecclesie, pro pensione sua, XXV lb.

Eidem pro roba sua, C s.

Magistro Johanni Dou Gardin, *marbrier*, pro reficiendo tumbam quondam domini Giselbourg, V s.

Magistro Petro scriptori, pro officiis Natalis et Inventionis sancti Firmini in magno antiphonario sinistre partis chori scribendo et notando, XLVIII s.

Pro duabus cathedris in choro ponendis factis Duaci, XI lb. XVI s. VI d.

Pro ymaginibus et figuris trium magnorum voluminum quondam magistri Helvini de Dury, archidiaconi Brabantini, de syndone coperiendis, et aliquibus aliis parvis rebus reparandis, XXVII s.

Pro gratia facta sociis ludentibus die Pasche, XXIIII s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 30.

1386-1387. — Compte de la fabrique de Saint-Géry, de Cambrai, par Jean Bouvier, chanoine.

Joanni Comitis, circa cappas ecclesie per IIII° dies operanti, pro die IIII s. VI d., XVIII s.

Magistro Johanni, ligatori librorum, operanti circa religationem ecclesie per IIII^{xx} dies, pro die, IIII s. XVI lb

Eidem magistro Joanni, pro pluribus et diversis stofis in dicto opere necessariis, IIII lb. XV s.

Colardo pictori, pro pictura lapidis magni cerei, VIII s.

Eidem Colardo, pro pluribus picturis in ludo Pasce factis, V s.

Pro portagio draconis in quinque processionibus Rogationum, V s.

Colardo pictori, pro reparatione dicti draconis, VI s.

Gaudefrido aurifabro, pro reparatione capitis beatissimi Gaugerici, pro cupro seu alio metallo, in summa, LXII s. X d.

Eidem Gaudefrido, pro deauratione dicti capitis, XLVIII s.

Eidem Gaudefrido, pro factura predicti capitis seu ejus pena et labore, XII lb.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Géry de Cambrai. Comptes de la fabrique; 1.

1386-1387. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1386 à la Toussaint 1387.

A Jehan Mannin, paintre, pour se desserte de avoir paint et armoyet des armes de le ville I car couvert de aisselin, et les panais et banieres pour les arbalestriers, canonniers et paniseurs de ceste ville qui furent ordené pour aler servir noseigneur le duc de Bourghongne, ou voiage que on entendoit a faire en Engletiere, XX lb.

A maistre Jehan Mannin, paintre, pour le fachon des bannierettes et pingnons de le fiertre...... CVI s.

Archives communales de Lille.

1386-1387. — Compte de la fabrique de l'église de Saint-Omer, de la Toussaint 1386 à la Toussaint 1387.

Pro fenestra vitrea existente juxta introitum capituli...... Egidio de Faukenberge, XXII s. VI d. p.

Pro refectione ymaginis beate Marie de allabastro stante desuper majus altare quod capud suum et filii sui manus et pedes fregerat, III lb. II s.

Pro pictura capitis et manuum beati Audomari jacentis in floribus, X s.

Pro gratia data ex precepto capituli in crastino beati Audomari in floribus cuidam mulieri sanate in capella beate Marie, cujus miraculi causa domini de capitulo processionaliter ad dictam capellam venerunt..... IIII s. par.

Magistro Petro Blondelli, aurifabro, pro mundando et reficiendo quatuor pelves argenteas majorum altarium, et pro refectione et mundatione candelabrorum argenti ac pro refectione unius pelvis argentee pendentis coram majori altari et ampularum argenti, IIII lb. VII s.

Archives de Saint-Omer. Fonds de la collégiale Notre-Dame; G. 2790.

1386-1387. — Comptes de la ville de Bruges.

Mises pour dons et présents faits au roi de France à sa première entrée, ainsi qu'aux autres seigneurs français.

Premièrement, offert à notre seigneur souverain le roi de France une coupe d'or fin garnie de pierreries et de perles.

Item, un vase à eau en or également garni de pierreries et de perles, acheté à Paris chez le sieur Pierre Adoren, et pesèrent ensemble X marcs de Troyes et V estrelins, et couta le marc LXXXV francs, somme toute VIII^c LII^s frans, le franc compté à XLII gros, somme XVII^c IIII^xx X livres V sols.

Item, une selle avec harnais couverte de velours et ornée de broderies, achetée à Jean Van Thoroud et Pierre Scaorpinghe, offerte avec un cheval au duc de Berry, et coutèrent XII livres gros.

Item, offert au même (duc de Bourgogne) deux doubles draps d'or, achetés à Galiken de Pinestre de Lucques, et coutèrent les deux II^c IIII^xx francs de XLII de gros le franc font XLIX livres gros.

Item, encore offert au même (comte de Nevers) un grand gobelet d'argent doré, pesant IX marcs X estrelins, acheté chez Jean Van Dipemborne, et couta le marc XXV sols gros; font XII livres VIII deniers gros.

Item, encore offert au même un vase a eau d'argent émaillé, acheté à Josse Cussene, pesant VII marcs I^s estrelin, le marc couta XXVIII sols gros, font IX livres.

Item, encore offert au même III draps de soie blanche damassée achetés d'un Vénitien, couta la pièce XXIIII francs, font XII livres XII sols gros.

Item, encore offert à monseigneur le duc de Bourgongne XII tasses dorées, achetées à Paris chez le sieur Pierre Adoerne, pesant XVIII marcs de Troyes et une once, couta le marc IX francs, font CLXXII, francs valent XXX livres II sols gros.

Item, offert à messire Guillaume de la Tremouille, premierement VI plats d'argent pesant XVIII marcs et III onces de Troyes, le marc coutant VI francs VIII sols VI deniers le franc valant XVI sols. Item, XII plats pesant XVII marcs V onces XII estrelins poids de Troyes, le marc couta VI francs VI sols VI deniers, le franc pour XVI sols, font ensemble II^c XXXIII francs, le franc de XLII gros flamand font XV livres XVII sols III deniers gros.

Item, encore offert à un chevalier chargé de veiller sur le comte de Nevers, une coupe dorée et un pot à eau, acheté chez Jean Van Diepemborne, et pesèrent v marcs de Flandre, coute le marc xxv sols gros, font vi livres xvii sols vi deniers gros.

Item, offert à Maître Bauduin de Niepe, précepteur du comte de Nevers, un demi drap de Bruxelles acheté à Gilles Hoofde, couta vii livres gros. Item, encore offert à un écuyer qui était chargé de veiller sur le comte de Nevers, une coupe dorée avec couvercle, achetée de Josse Coussine, pesant v marcs et ii estrelins, couta le marc xxvi sols gros, font vi livres xiiii s. vi deniers gros.

Item, acheté chez Guillaume Debboude un drap de Malines couleur orange, qui couta vi livres gros, lequel fut présenté aux serviteurs du comte de Nevers, qui le servirent à table et à la messe.

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges ; t. III, pages 91, 92, 93.

1386-1388. — Compte de la ville de Gand.

Payé a Lievin le Temmerman pour avoir fourré de menue fourrure le baldaquin de Notre Dame de Tournai et le manteau de Notre Dame dans la chapelle, iii lib. gros.

Archives de la ville de Gand. — Traduit du texte flamand publié par M. Edmond de Busscher dans le Livre de la Corporation des peintres Gantois, p. 163.

2 *mars 1387. — Extrait du testament de Marie Chantemerle, veuve d'un bourgeois de Douai.*

2 mars 1387. — « Maroie Cantemerle, vesve de Villaume Crecque, » bourgeois de Douai, « eslit se sepulture en le glise Saint Piere de Douay, ou lieu ou gist li dit feux » Wille, ou quel lieu soit mise et assise une lame honerable, sur lequelle soient pour» traites et figurées li dis feu Wille et le dicte demiselle Maroie, et ordonne estre envoyet » uns pelerins a Saint Jacqueme que on dist en Galisse ; » donne « a Jehan de Warmoulx » ses coussins de haulte liche, tous d'une fachon et d'un ouvrage ; — idem a Pierot » Crecque, et Mariette, fille de Pierot, une coroie de perles ; a demiselle Marie Pour» celet fille de Jehan Piquette, I tissut a or de IIII couleurs, estoffé de double clauwure » d'argent dorée et I tierchelon de patenostres d'ambre a I gros bouton de perles ; a » Marie, leur fille, se milleur chainture de perles ; a Jehan, fil dudit Jehan Piquette, » I hanap, signé de trois nonnains ; a dame Marie Darras, religieuse au Vregiet, I de » ses milleurs hanaps de madre sans piet ; a Hanotin, fil Jacquemon Darras, I gobelet » d'argent le milleur de troix qu'elle a d'une faction ; a ses quatre executeurs, a cascun » une lampe d'argent, signé d'une aisle de molin. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

12 mars 1387. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, ordonnant de délivrer des carreaux à Pierre Casier, prêtre, qui peint sur carreaux au château d'Hesdin.

Phelippe filz de roy de France, duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel, seigneur de Malines. A noz amez et feaulz conseillers et gouverneurs de noz finances, messeigneurs Nicolas de Fontenay, chevalier, et Estienne du Moustier, escuier, salut et dilection. Comme messire Pierre Casier, prestre, lequel nous avons retenu par noz autres lettres pour faire et ouvrer des paintures sur pavemens tant pour et en nostre chastel de Hesdin comme ailleurs ou il nous plairoit, at marchandé at un certain tieulier en la presence de Jehan le Gambier et Meltior Broederlame, noz valles de chambre, de faire et de livrer pour les ouvrages que nous faisons faire en nostre dit chastel de Hesdin autant de quarreaulx pour paver qu'il y faudra, c'est assavoir quarreaulx de un quartier et un pouch de quarrure le millier pour VI frans, et autres quarreaulx mendres le tiers de V frans le millier, ainsi que noz diz vallés de chambre nous ont relaté. Pour ce est il que nous qui ne voulons es ouvrages de nostre dit chastel estre fait aucun deffaut, vous mandons que par nostre receveur de Hesdin vous faites delivrer au dit messire Pierre autant des diz quarreaulx des uns et des autres que necessaire lui seront pour les ouvrages dessus diz dont le dit messire Pierre sera tenu de rendre compte et que le dit receveur paie audit tieulier ce qu'ilz cousteront des deniers de sa recepte, et par rapportant ces presentes en copie ou vidimus d'icelles soubz seel authentique ou collationnée par l'un de noz secretaires et certiffication de nostre chastelain ou bailli de Hesdin de la quantité des diz quarreaulx qui pour ce seront delivrez avecques quittance du tieulier, nous voulons tout ce que pour ceste cause paié en sera estre allouée es comptes et rabatu de la recepte du diz receveur par noz amez et feaulx les gens de noz comptes a Lille senz contredit nonobstant que autrement n'appert du pris des diz quarreaulx et quelconques ordonnances mandements ou deffenses a ce contraires. Donné a Cambray le XIIe jour de mars l'an de grace mil CCC quatre vins et six

Par Monseigneur,

GHERBODE.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1845 (n° 21).

12 octobre 1387. — Extrait du testament de Jean Greure, bourgeois de Douai.

« Jehan Greure » donne « I hanap a piet d'argent; idem, en 1391, toute ses armu- » res, se meilleur chainture estoffée d'argent; a ses executeurs a cascun une escalle » d'argent. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1387.

1er décembre 1387. — Extrait du testament de Jacques Touillet, potier, bourgeois de Douai

« Jacqmart Touillés, potier de terre, donne I hanap d'argent a tour de lampe. »

Archives communales de Douai. Série FF.

1er décembre 1387. — Extrait du testament de Marie de Fins, veuve d'un bourgeois de Douai.

« Demisielle Marie de Fins, vesve de feu Jehan dou Clerc, tavrenier, » et bourgois » de Douay, donne « a Jehanne, se fille, une douzaine de coussins des milleurs, et II » bankiers et II escrings des milleurs; a Pierot, sen fil, II escrings, I double et I autre, » une douzaine de coussins et II bankiers, VI lampes d'argent de III onches le pieche, » I hanap de madre, ne de pieurs, ne des milleurs; a Jehan, sen fil, II lampes d'argent » de IIII onches, VI coussins I bankier et une huge; a Gillot, sen fil, II lampes d'argent » de IIII onches le pieche, VI coussins, I bankier et I huge. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1387.

1387. — Compte de l'exécution du testament de Jean de Haes, bourgeois de Tournai.

II escales et XII louches d'argent,	XI lb. XVIII s. et V d.
II hanaps de maddre,	XXVI s.
II autres petis hanaps de maddre,	XIII s.
III autres petis hanaps de maddre,	XII s.
Unes table d'ivoire,	VII s.
Une coroie estoffée d'argent,	XXIIII s. VI d.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1387.

1387. — Mention d'un hautelisseur d'Arras.

Willemet Le Blont, ouvrier de hauteliche demourant a Arras

Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ ætatis*, Paris, 1840, ad verbum *Altilicium*, ex Littera remissionnis anni 1387, ex registro 122. Chartoph. reg. 166.

1387. — Compte d'Amiot Arnaut, pour les ouvrages faits à la Chartreuse, près Dijon, du 1er janvier au 31 décembre 1387.

Fol. 52 v°. — A Jehan Perrin, pour le voitturage de XIX^c^ LXXV livres de latton et XIIII^c^ livres de challemin, par lui charroiez et amenez de Dinant en Liegeois a Dijon, en l'ouvroir maistre Colart Joseph, canonnier de mon dit seigneur, pour convertir en ymaiges et en l'aigle qui seront sur les coulombes du grant autel de l'eglise des Chartreux et ailleurs, certiffication du XX^c^ jour de decembre mil CCC IIII^xx^ et VII, XXXIX frans VIII gros.

Fol. 55 v°. — A Jehan dit le Charreton, pour terre menée a Dijon en l'ostel maistre Colart Josept, canonnier de mon dit seigneur, pour faire les moles pour les ymaiges qui sont sur les III colombes du grant autel et aussi les creusaus pour fondre la matiere des diz ymaiges, VII frans.

Fol. 97 v°. — A Perrin Toutbeau, maçon, pour l'ouvrage de V tabernacles dont l'un est assis en l'estanfiche du portal de l'église Nostre Dame, XXIIII frans.

Fol. 108. — A Colart de Chaussilege, demorant a Bovines, pour la vendue d'un cent d'airain pour, par maistre Colart Joseph, faire un coq pour mettre sur le cloicher de l'eglise de Champmol.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11671.

1387-1388. Compte de Pierre Du Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 22 janvier 1386 (*v.* st.) *au dernier janvier 1387* (*v. st*).

A Melcior Broerdalem, paintre de mon seigneur, pour plusieurs parties de toille, de cire, pappier et autres choses pour paintures faites pour monseigneur,
xiiii frans xii d. par.

Fol. 43. — A Jacquet Dourdin, tapissier demourant a Paris pour II draps de hauteliche fais du file d'Arraz et ouvrez en or de Chippre, desquelz l'un est de l'istoire de Guy de Bourgoingne comme il fu esleu roy de France en absence du roy Charlemaine et depuis s'en ala conquestant au pais de Sarrasins jusques en Espaigne lui rendre la couronne, tenant ycellui viii^{xx} et x aunes quarrées a l'aune d'Arraz du pris de mille frans, et pour un autre drap de l'istoire d'un roy qui s'en ala chacier a grant compaignie et perdit en un bois ses gens et ses chevaux et y trouva une merveilleuse aventure de fées qui le jugerent devenir cerf comme il est contenu en la Bible, contient iii^{xx} aulnes quarrees a l'aulne d'Arras du pris de iii^{c} frans, lesquelz draps le dit monseigneur a fait prenre et achater dudit Jaquet et donner au conte de Vertuz, par quittance donnée le ve jour d'aoust, IIII^{xx} et VI,
xiii^{c} frans.

Fol. 43 v°. — A Robert Poinçon demourant a Paris sur la somme de v m. frans d'or a quoy monseigneur a fait marchié a lui pour lui faire et livrer six grans tappiz de haulteliche et de file d'Arras a l'istoire de l'Apocalipse, chascun tappiz contenant iii^{xx} x aunes quarrées a l'aune de Paris, par mandement donné le xxiiie jour de décembre IIII^{xx} et VI,
xii^{c} frans.

Fol. 44. — A Gauvain Des laiz, orfevre demourant a Paris, pour un fermail ouquel il a un cerf noiiant en l'eaue et II levriers d'or tous esmailliez de blanc et a ou dit cerf un balai ou milieu et III saphirs de costé ensemble III troiches et IX perles et a chascun des diz cerfs et levriers pendu au col une perle, le quel fermail le dit mon seigneur a donné au premier jour de l'an a ma dame la duchesse pour ses estrainnes,
ii^{c} frans.

Id. A Henry Orlant, changeur demourant a Paris, » pour tasses d'argent, ceintures et autres objets, parmi lesquels « un gobelet d'or poinçonné lequel ma dame la duchesse a donné a madame la duchesse de Bar, marquise de Pont, qui a tenue sur fons ma damoiselle Marie, fille de ma ditte dame, vii^{xx} xii frans, vi s. et « un gobelet et une aguiere d'or esmailliez de blanc et de rouge cler de façon de marguerites, ou quel il a VI^{xx} XII grosses perles, XXII balaiz, XXIIII saphirs du pris de xviii^{c} frans donné par monseigneur a Jehan monseigneur de Berry le jour de ses noces.

Fol. 60. — A Jehan de Beaumez, paintre et varlet de chambre de mon seigneur, de grace especial pour ses bons et agréables services,
c frans.

Fol. 65. — As ouvriers de Marville, varlet de chambre de monsseigneur, par don a eulx fait par le dit monseigneur, quant il ala veoir l'ouvrage que iceulx ouvriers font en la tombe d'icelluy monseigneur en l'ostel dudit Marville, pour le vin donné aus dis ouvriers par mandement xxiie jour d'octobre l'an IIII^xx et sept...... xxx frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 1467.

1387-1388. — Compte d'Oudot, de Douai, receveur du duché et du comté de Bourgogne, du 1er juin 1387 au 1er juin 1388.

Fol. 41. — A Colart Josepht, canonnier de monseigneur, pour ses gaiges de 10 frans par mois.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 1470.

1387-1388. — Compte de Jean d'Auxonne, receveur du bailliage du Dijonnais, depuis la Toussaint 1387 jusqu'à la Toussaint 1388.

Folio 26. — A Jehan de Marville (comme les années précédentes dans la même serie de comptes).

A lui, pour les ouvriers qui ont travaillé a la sepulture de monseigneur : Claux Celoistre, ii frans par sepmaine ; Gillequin Tailleleu, ii frans par sepmaine ; Taffin Tailleleu, i fran par sepmaine ; Thierron Vaussoire, xv gros par sepmaine ; Mant Dehaine, i franc par sepmaine ; Hennequin de Broissalle, i franc par semaine ; Thomassin Fevre, xviii gros par sepmaine ; Gillet Bouvet, i franc par sepmaine ; Lievin Dehane, ii florins par sepmaine ; Perrin Le Mire, ii florins par sepmaine ; Jacqueline la Polisseuse, xv gros par sepmaine ; Guillemine Leclerc, polisseuse, xv gros par sepmaene.

Fol. 28. — A Jean de Beaumez et autres peintres (comme les années précédentes dans la même série de comptes).

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 4431.

1387-1388. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Jacques de Screyhem, du 11 mars 1386 (v. st.) au 10 mars 1387 (v. st.).

A Melchior Broederlam, pointre, lequel monseigneur a retenu a ii^c frans de gages par an...... iii^c lxxii l. x s.

A Michiel Bernard, bourghois d'Arras, ii^c frans pour les patrons del ystoire de le Bataille de Rozebeke, fait de pluiseurs couleurs et pointures ....., iii^c xx l.

A Jehan Ghosset, bourgois d'Arras, varlet de chambre, iii^c frans lesquelz on lui devoit de restat (sur le drap de hauteliche del ystore le Roy Alixandre), vi^c xxx l.

A Gilles Le mol, paintre, pour paindre L banierettes de fer a mettre a pluseurs pignons du chastel de Ripplemonde et XXIIII targes appertenans audit chastel des armes monseigneur, liii l.

A Jehan Matin (1) pout entretaillier les ymaiges, feuillez, listes, lambroisure et tout l'ouvrage d'une alée et un retrait, dalés la chambre de monseigneur, atout IIII pilliers de pierre blanche desoubz iceux pour lui retraire de sa chapelle, en son hostel a Bruges, jusques en sa chambre sans passer par celle de parement, IIc LXIIII l.

A Jaque Dubois, orfevre a Lille, pour VI godés et un temproir, XLVIII l. XVI s.

Aux signeurs du chappitre Saint Pierre de Lille, XX frans par l'ordenance de ma dame a cause de ce que ils avoient livré un drap d'or sour le tombe feu monseigneur, le jour que elle fist faire le service, XLII l.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre ; n° 237.

1387-1388. — Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne, du 1 juillet 1387 au 1 février 1388 (v. st.).

Fol. 3 et suiv. — A Jehan de Lynant, Pierre Labourebien, Pasqual du Palais et Antoine Lomellin, marchans genevois demourant a Paris, pour divers joyaux parmi lesquels : « un hanap d'or couvert garny de pluseurs balays, saphirs et de pluseurs grosses perles XIc frans, deus balais petis mis sur deus assais de lincorne XXIX frans, un annel a un ruby, VIxxX frans et un annel a un ruby VIxx frans, pour les noces de monsieur le duc d'Osteriche et de ma damoiselle ; pour un fermail d'or a un soleil garni d'un saphir en guise de croissant, deus ruby et huit grosses pelles, IIIc frans ; un fermail d'or garny d'un balay quarré, III saphirs, III troiches de XI grosses perles, III dyamans quarrez sur les troiches des dictes perles XIIIc frans, donné par monseigneur à son neveu de Berry le jour de ses noces.

Fol. 5 v°. — A Reinequin de Herlem, orfevre demeurant a Paris, pour la vendue d'une ymage d'or de sainte Katerine estant sur un entablement d'or garnie de pluseurs balays et pelles, laquelle ymage monseigneur a fait mettre en sa chapelle, XIIIc frans

Id. — A lui pour la vendue d'une ymaige d'or de saint Jehan Baptiste estant en une forest d'or, garnie de plusieurs balays, saphirs et pelles, laquelle ymaige, garnie comme dit est, mon dit seigneur donna le jour de saint Jehan Baptiste M CCC IIIIxx a monseigneur le duc de Berry, IIm V frans.

Id. — A Herman Ruissel, orfèvre et varlet de chambre de monseigneur, pour un grand nombre de joyaux parmi les quels « la façon d'une grande croix d'or. »

Fol. 7 v°. — A Jehan Duvivier, orfèvre demeurant à Paris, pour divers joyaux parmi lesquels « certain ouvrage et besoingne fait en la coronne et chappeaul de ma damoiselle de Nevers. »

Fol. 8. — A Claux de Wiidis, orfevre demeurant a Paris, pour divers objets parmi lesquels « un cuiret d'or a traire a l'arc a main pour monseigneur, pour IIII fremoirs d'argent dorez et esmailliez pour deus des grans romans de monseigneur, pour XXX

(1) Le même que Jean De le Matte.

claus de coivre dorez pour ferrer aucuns des livres de mon seigneur, pour II mances de rasoirs d'argent dorez et esmailliez des armes de mon seigneur, une nef qui est toute d'argent dorée pour ma dame la duchesse, la garnison d'argent dorée d'un harnois de selle, deus estriers, le mors de brides, les XVII fremaulx, les XII blouques, les XV I morgans, II^{c} de lyons semez par toute ycelle garnison, la quelle mon seigneur donna a ma dame la duchesse, et cousta viii^{c} ix fr. vii s. vi d. t.

Fol. 8 v°. — A Henriet Orlant, changeur et bourgois de Paris, pour divers joyaux parmi les quels « un gobelet et une aiguiere d'or de la façon d'un lis esmaillié de blanc a pluseurs perles autour et deux gros saphirs sur les frutelés, les quelz monseigneur donna a monseigneur de Berry, XI^{c} frans; un tableau d'or, garny de pierrerie, ou quel est figurée l'Annunciation Nostre Dame, iii^{c} frans; un gobelet d'or esmaillée, de façon de marguerite, garny de plusieurs balays, saphirs et perles, le quel monseigneur donna a monseigneur de Berry, xiii^{c} frans; une ymaige d'or de sainte Marguerite esmaillée de blanc yssant d'une serpent qui est sur une terrasse esmaillée de vert garnie de pluseurs balays, saphirs et perles, xii^{c} frans, laquelle ymaige monseigneur a fait mettre en sa chapelle. »

Fol. 10 et suiv. — A Simon de Dommartin, pour gobets, aiguières, hanapas, écuelles, et vaisselle d'or et d'argent parmi lesquels « deux flacons d'argent dorez haichiez, ciselez de façon de quoquille, pesant cv mars v onces, lesquelz flacons monseigneur a fait mectre sur son dreçoir, xii^{c} lxvii fr. x s. t.

Fol 13 v. — A Hennequin de Hach, orfevre de Dijon, pour divers joyaux parmi lesquels « thorez et II clochettes d'argent dorées, armoiées des armes de ma dame la duchesse pour deux ostoirs, l'or de III garnisons d'or fin pour III assais de lincorne, les II garnis de II balays petits pour table et l'autre pour un pot qui est garni d'une chayne d'or, lesquelz III assais de lincorne mon dit seigneur a nagueres donnez au duc d'Osteriche.

Fol. 14 — A Raoules de Betisy, orfevre demeurant a Paris, pour une juste d'or, vii^{c} lvii fr. xiii s. i d.

Id. — A Jehan Sterpz Wert, orfevre demeurant a Paris, pour l'or et façon d'un tableaul d'or a l'ymaige de Nostre Dame pour monseigneur, pesant un mars d'or à XXII caraz, iii^{c} iiii^{xx} vi frans.

Fol. 14 v°. — A Jehan Aufrain, orfevre demeurant a Paris, pour hanaps et vaisselle.....

Fol. 15. — A Jehan de Brabant, orfevre et varlet de chambre de monseigneur pour pluseurs joyaux parmi lesquels « chappel d'or pour ma damoiselle la contesse de Nevers, garny de plusieurs balays, saphirs et perles, ii^{c} xxxv frans v s. t.

Fol. 15 v°. — A Oudot des Grez, orfèvre à Dijon, pour vaisselle.

Fol. 17. — A Guillaume l'orfevre, demeurant a Dijon, pour une leette a mettre espingles et une lanterne d'argent a meltre oisels de Chippre pour madamoiselle d'Osteriche.

Fol. 17 v°. — A Robin Bourdin, orfevre, demeurant a Paris, pour divers ouvrages et objets.

Fol. 18. — A Adrien de Morrey, orfevre demeurant a Dijon, pour plusieurs ouvrages et joyaux.

Fol. 19. — A Herman Ruissel, orfevre et varlet de chambre de monseigneur, pour plusieurs harnaps et aiguières d'or garnis de pierres précieuses, IIIm VIIc XLV frans XI s. III d.

Fol. 44. — A Pierre de Beaumez, tapissier demourant a Paris, pour II tapis vermaux a compas des armes de madame l'un d'iceulx tapis pour le lit de la chambre de brodure de Anthoine mon seigneur et l'autre pour sa couche, contenant yceulx tapiz XXV aulnes quarrées a l'aulne de Paris et trois quarreaulx, XLIX fr. VII s. VI d. t.

Id. — A lui, pour la vendue et délivrance d'un tapis de haulte liche a l'euvre d'Arraz, ouvré d'or, a l'istoire du Romans de la Rose, contenant XXXII aulnes de long et VI aulnes de large a l'aune dudit Arraz, et lequel tapiz le dit monseigneur donna a monseigneur le duc de Berry, pour ses estraines de l'an mil III IIIIxx et sept, mil francs.

Id. — A lui, pour la vendue et delivrance d'un drap de haulte liche de fine fille d'Arraz, ouvré a or de Chippre, a l'istoire de Lyon de Bourges, contenant CL aulnes quarrées a l'aulne dudit Arraz, mil frans.

Item, pour un aultre drap dudit file d'Arraz ouvré a or de Chippre des V joyes de Nostre Dame, IIc L frans. Item pour I aultre drap de file d'Arraz a l'istoire du Roy de Frise, contenant XX aulnes de long et V aulnes de large a la dicte aulne d'Arraz, VIIxx frans. Item pour un autre drap de file d'Arraz a l'istoire de Bega qui conquesta la fille au duc de Lorraine, contenant XVIII aulnes de long et III aulnes et demie de large, C frans. Item pour un autre drap de fille d'Arraz de Bergiers et Bergieres, contenant XVIII aulnes de long et IIII aulnes et demie de large, VIxx frans. Toute laquelle tapisserie le dit mon seigneur a fait acheter du dit Pierre les pris dessus dix, XVIc X frans.

Fol. 44 v°. — A Jaquet Dourdin, pour la vendue et delivrance d'un drap d'autel ouvré d'or et de soye, a l'istoire des Trois roys, lequel drap mon dit seigneur fit mettre en sa chapelle...... IIc XX frans.

Fol. 45. — A Jehan Cosset, bourgeoiz d'Arraz, pour la façon et estoffes de pluseurs tapiz blans d'euvre du dit Arraz qu'il faisoit pour la chambre de mondit seigneur de drap d'or blanche, IIIc frans.

Fol. 45 v°. — A Perrin Gale, brodeur, demourant a Paris, pour avoir cousu et entoyé six quarreaulx de soye blanche royés d'or pour la chambre de drap d'or blanche de mondit seigneur, I franc. Item, pour avoir fait III quarreaulx de cendal vermeil pour madame la duchesse pour toille, couthon et pointure, III frans. Item, pour avoir ouvré de brodure sur yceulx quarriaulx VI compas et VI escuçons d'or de Chypre des armes de ma dame......, XX frans.

Id. A Estienne Bievre, brodeur, demourant a Paris, sur certain ouvraige qu'il a fait pour une chappelle de mon dit seigneur, toute ouvrée de broderie d'or aux Douze Apostres et pluseurs sains et saintes......, IIIIc frans.

Fol. 46. — A Robin de Varennes et Henriet Gontier, brodeurs demorant a Paris, sur ce qu'il leur povoit estre deu pour la façon, or de Chippre, franges, cordes et rubans d'une chambre de sathin bleu, ciel, dossier, coutepointes et courtines, et ou milieu de chascune piece a dathiers, orengiers et aultres arbres estans comprins en I enclos, toute

icelle chambre estans semée de tourterelles, laquelle chambre garnie de tapisserie qui y appertient le dit monseigneur a intencion de donner au conte de Vertuz, et aussi pour la facon d'une autre chambre pour le dit monseigneur de veluyal en graine a long poil, c'est assavoir ciel, dossier et cortines et ou milieu de chascune piece a I P et I M ouvrez d'or de Chippre de brodure et entrelaciez a la devise de mon dit seigneur, payé a eulx de la somme de xv^c^ frans, IIII^c^ frans.

Fol. 46 v°. — A Henriet Gontier, pour une chappe ouvrée de brodure sur veluyal vermeil de arbrisseaulx de liz, d'or de Chippre, de perles et de pommes de pin, une autre chappe azuré, ung mantel a parer, un surcot ouvert et la cote de mesmes, ouvrez de brodure d'arbrisseaulx de feulles d'yaume, de perles d'or de Chippre et de feuilles d'aubepin......, III^c^ frans.

Fol. 48 v°. — A Martin Lullier, libryaire demourant a Paris, pour avoir relyé, nettoié et couvert le grant romant de Marques (*sic*) de mon dit seigneur, VI fr. Item, pour avoir relyé, nettoié, doré et couvert en empraintes son romans nommé Sinodich, IIII frans. Et pour avoir relié, nettoié et couvert d'une peau velue le romans de mondit seigneur de Merlin, I franc, XI frans.

Fol. 53 v°. — A Pierre de Beaumez, tapissier, varlet de chambre de monseigneur, demorant a Paris, ou quel monseigneur avoit ordonné faire un drap de haulteliche, de fille d'Arraz ouvré a or de Chippre, de l'istoire des XII Apostres et de XII Prophetes comment il firent le Credo, contenant le dit drap environ LXXV aulnes quarrées a l'aulne de Paris, reste de xve frans......, IX^c^ frans.

Id. A lui, pour la vendue et delivrance de un drap de haulte lice de pluseurs ystoires de Nostre Dame, ouvré d'or de Chippre et de soyes de IIII aulnes et demie de long a l'aulne de Paris, et de le deux aulnes et demie, le quel monseigneur a fait mectre en sa chapelle......, III^c^ c frans.

Id. A Jehan Cosset, varlet de chambre et tapissier de mon seigneur, pour la vendue et delivrance d'un tapis de haulteliche a l'euvre d'Arraz, ouvré d'or, a l'istoire de Bergiers et Bergieres, lequel monseigneur a donné a monseigneur de Berry pour ses estrainnes de l'an mil CCC IIII^xx^ et VII, VII^c^ frans.

Fol. 57. — A Jaquet Dourdin, tapissier demorant a Paris, pour la vendue et delivrance de VIII tapiz bleux de fille d'Arraz semez de turturelles, ouvrez d'or de Chippre, appartenant a la chambre de satin bleu semée de tourterelles, laquelle mon dit seigneur a entencion de donner a M. le conte des Vertuz, contenant chascun tapis VI aulnes de lonc et III aulnes de large a l'aune de Paris, VIII^c^ XLII frans.

Id. A lui, pour la vendue et la delivrance d'un drap de haulteliche de fine fille d'Arraz ouvré a or de Chipre, a l'istoire d'un filz d'un roy de Chipre qui ala querre aventure, contenant XV aulnes de lonc et IIII aulnes et demie de large du pris de III^xx^ XX frans. Item pour un autre drap de file dudit Arraz oevré a or de Chipre, a l'istoire de Ector de Troyes, contenant XI aulnes de lonc et III aulnes et demie de large, du pris de II frans. Item pour un autre drap de fille d'Arraz a l'istoire d'un amant et d'une amie, du pris de L frans...... II^c^ XXX frans.

Id. Fol. 57 v°. — A lui,...... pour un tapiz de chapelle de fille d'Arras armoiés des

armes de ma dame la duchesse, contenant x aulnes quarrées a l'aune de Paris au pris de II frans l'aune, xxx frans et pour IIII bahuz de tapisserie armoiés aux dictes armes pour mettre sur IIII des sommiers de ma dicte dame, contenant chascun tapis VII aulnes quarrées, font XXVIII aulnes a la dite aulne au pris de II frans I quart l'aulme......, LXIII frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1471.

1387-1388. — Compte de Jean Du Bois, châtelain de Male, de la Saint-Jean 1387 à la Saint-Jean 1388.

A Christian De le Voorde pour refaire les verrieres du chasteau qui estoient rompues par le vent, VII l. IIII s. p.

Archives générales du royaume à Bruxelles. Comptes en rouleaux; IV, 11.

Compte du bailliage d'Hesdin, 13 juin 1387 au 24 juin 1388.

A Hue Bichot et Jehan Noiret, huchiers, qui ont reprins et assis bloquetes au dessus des chingles des galleries du castel et ce fait faire par Melcior. et y eut XLII bloqueles et VII reprinses. Item, ont relambroissiet es grans galleries en le Salle as escus, a le maison du chastellain, en le tallerie, es cambres de Ferieves et en plusieurs autres lieus, et pour ce faire y ont oeuvré par LXI jour d'un oeuvrier le jour II sols et VI deniers, valent, CII sols VI.

Item, pour l'un de leurs valletons qui y a oeuvré IIII jours pour ce, IIII sols.

A maistre Pierre Du Bos, paintre du chastel, pour VI loz d'uille de linnis pour empriemer a paindre sus au castel, le lot III sols, valent XVIII sols. Item, pour inde de baudas, pour orparti et pour asur pour repaindre le cambrete au miroir, XXIIII sols.

Somme a lui, XLII sols.

A lui, pour ses gages de II s. t. par jour.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre de comptes de Lille. Bailliage d'Hesdin; H. 558.

Compte du bailliage d'Hesdin, 1387-1389.

A Pierre Du Bos, paintre du chastel et maistre des engiens d'esbatement, pour ses gages de II s. t. par jour.

A Jehan De Bouloingne, pour estoffes (cordes) par lui livrées, CI s. VI d.

A Melcior, pointre de monseigneur, demourant a Hesdin, au quel mon dit seigneur a donné de grace especial, pour une fois et par ses lettres données a Mombar, le XIII jour de janvier l'an mil CCC IIII^{xx} et huit rendues a court avec se quittence, a prendre ès bois de mon dit seigneur aux marchans du forestiel de Hesdin pour chauffer, jusques a la valeur de XVIII frans qui valent XIIII l. VIII s.

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Hesdin; H. 550.

1387-1388. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Ayol de la Rapine, chanoine.

Magistro Johanni (de Attrebato), vitreario ecclesie, xxv lb.
Eidem, pro roba sua, c s.
Magistro Petro scriptori, pro religando de novo regulam ecclesie et tria folia nova sbribenda, xxiii s. vi d.
Eidem, pro religando Psalterium revestiarii et librum sequentiarum, xliiii s.
Magistro Johanni Pays, pro pictura ymaginis beate Elizabeth que est ad introitum capelle ejus, xxxvi s.
Eidem pro duabus alis angelorum juxta magnum altare chori reficiendis, xxiiii s.
Magistro Johanni casurario, pro pluribus ornamentis reparandis, xxxvi s.
Firminus *tailleur* (*de pierres*), v s. pro die,

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 31.

1387-1388. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille, pour l'année 1387, par Jean Ravenne, chanoine.

Jacobo *As pois*, vitrario, pro pensione sua, xii lb.
Frais a louvrage dou piler et del arch boutanch pour pierre de grès, blanke pierre aveuk le taille de le dicte piere. Jehan d'Avesnes a viii s. par jour, Jaques Pate a vi sous, Jaques a vi sous.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; registre 34.

1387-1388. — Conpte de la ville de Lille, de la Toussaint 1388.

A maistre Jehan Mannin, pour le fachon des banieres et pingnons de le fierte, vi l.
A maistre Jehan Mannin, paintre, pour l'estoffe et fachon de une baniere pour les soldoyers envoyés en le garnison de Noefport. lx s.
A maistre Pierre Demileville, pour se desserte de avoir retournées les clocquettes de l'orlorge et icelles pendues a vis ; parmi certaines estoffes, viii l. xii s.

Archives communales de Lille ; année 1387.

1387-1388. — Compte de Jean Du Lardier, receveur de la ville et prévôté de Valenciennes, du 8 juillet 1387 au 8 juillet 1388.

Parties pour pluiseurs estoffes accatées, sy comme pierre, thuile, plonc, cauch, savelon et autres estoffes, ouvrages fais en plusieurs lius avale le sale, journées et ouvriers et de manouvriers qui les ont mis en oevre, si comme machons, carpentiers, plakeurs, couvreurs de thuile et de gluis et autres ouvriers ou terme de ce compte, dont les parties s'ensuirvent et apperent chi après. Et premiers.

A le veve Vigreuse pour pluiseurs estoffes de pointurez prises a lui pour ouvrages

fais par Loys le pointre tant as ensengnes que on a mis sour le cambre des comptes viers les greniers comme a faire ymagez de Nostre-Dame et IIII evangelistes et autre pointure faite entour les gouttieres qui sont en le cambre u Jehans Dou Lardier demeure, c'est assavoir pour III liv. demie de minne x sols vi deniers, pour une libvre et demie de blanc d'Espaigne vii sols vi deniers, pour demy libvre de vermeillon vi sols, pour une onche de vert de gris xvii deniers, pour demy libvre de blanc de plonc, ii sols, c'est en somme de ces parties xxviii sols vi den. tournois.

A Loys le pointre pour ouvrage de sen mestier fait sour V ensengnes de plonck, lesquelles sont mises sur les cambrez des comptes et sour celles qui sont de sous les greniers et ossi faire pluisieurs ouvrages de pointure en le cambre le demisielle de le Flekiere, tant a pluisieurs ymages de Notre-Dame des IIII evangelistres comme au tour des goutieres qui sont as gourdines, qui montent pour xiiii jours qu'il fu au faire le dit ouvrage es mois d'octembre et de novembre au fuer de xii sols le jour lui III[e], sont parmi le pointure d'une baniere esquartelée que on doit mettre sous le cambre des comptes, ix libvres xvi sols tournois.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes de la ville et prévôté de Valenciennes; V. 53.

28 février 1388. — Attestation au sujet d'une somme due, par Thomas Lefèvre, d'Ypres, à Jean de Marville, sculpteur du duc de Bourgogne.

In nomme Domini, amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis fiat manifestum quod anno incarnacionis ejusdem millesimo CCC° octuagesimo septimo, die veneris post dominicam Bordarum, in presencia mei Gierardi Daugnon clerici, habitantis Cabillone, auctoritate regia publici notarii domini nostrique regis Francorum jurati, ad hec et majora a regia majestate specialiter deputati, personaliter constituti apud Cabilonem in domo Guillelmi Gastellani barbitonsoris habitantis Cabilone, Thomassino Fabri de Ypria in grabato jacente, quiquid Thomassinus in presencia mei predicti notarii regii et testium infra scriptorum confessus fuit atque recognovit se legitime debere et teneri magistro Johanni Marville, operatori ymaginarum domini ducis Burgondie Divione commoranti, in summa duodecim francorum auri, cugni regii et justi ponderis tam ex causa mutui per dictum Johannem dicto Thomassino facti quam ex expensis per dictum Thomassinum, ut asseruit, apud Divionem in domo dicti Johannis Marville factis, de et supra quibus pecuniis dictus Tomassinus ad opus dicti magistri Johannis de Marville absentis petivit fieri publicum instrumentum, quod eidem concessi. In cujus rei testimonium sigillum commune regium presentibus litteris rogavi et obtinui apponi. Actum et datum anno, die et loco predictis.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des comptes de Lille; B. 1845, n° 23.

28 avril 1388. — Extrait du testament de Jean Mallet, bourgeois de Douai.

« Jehans Malles » bourgeois de Douay « eslit se sépulture au coeur des Freres pres-
» cheurs de Douay, a l'entrée dudit coeur moitié dedens le huis et l'autre au dehors, ou

» quel lieu soit assis uns marbres pour memoire que ce seroit li fins du sournon que li tes-
» tateur porte ; et donne a Thumas Le Monnier, son cousin, toutes ses chaintures et
» armures ; a Robert Le Monnier, le milleur cheval aharnesquiet, a Jehan Pilatte. du
» chastiel, un saffir qui fu le mere du testateur ; a Jehan Audefroy, le dyamant qui fu une
» siene ante; a Ricart Boinebrocque, une lampe de six onches ou il ait un escuchon
» des armes du testateur, pour ce que elles sont perdues ; le tierche partie de cent sols
» parisis de rente héritiere soit vendue et les deniers ordenés a un pelerin qui fache une
» voie a Saint Jacqueme en Gallice. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1388.

9 août 1388, — Extrait du testament de Jean Crevec, bourgeois de Douai.

« Jehan Grevec » laisse « a Maroie Crevec, se soeur I anel d'or a pierre de saphir ; a Nicaise de Vilers II hanas d'argent, II hanas de madre, banquiers, coussins.

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1388.

12 octobre 1388. — Extraits du testament d'Yolande, comtesse de Bar.

Item, donnons, laissons et devisons a l'eglise Notre-Dame de Terouanes nostre ymage d'argent de Nostre-Dame avec les sanctuaires qui y sont et les adornements de nostre chapelle, qui sont eschaqueftez, en tant de pièces comme il seront, et auxi les deux draps de parement d'autel, dossier et devancier qui sont yndes, ouverés a angeles qui tiennent nos armes, et l'estroit parement vermeil a franges et a perles a mectre sur la quarre ? de l'autel au devant des nappes, et auxi les meilleurs et plus delies nappes d'autel que nous avons que on mect aux bons jours.

Item, ordenons, laissons et devisons a ladicte eglise de Therouane les adornemens noirs de chasuble, chappe et autres vestemens ad ce appertenans, se auchuns en avons noirs au jour de nostre trespas.

Item, a nostre chapelle de sainct Thomas, en nostre chastel de Nieppe, quinze livres, avec la chasuble, dossier et devancier de drap d'or vermeil a parer l'autel, avec aubes et amict parez de telz paremens.

Item, a celle de sainct Denis, en nostredit chastel, auxi quinze livres, avec la chasuble, dossier et devantier de parement d'autel bleux besancez, l'aube et amict parez de tels paremens.

Extrait du *Trésor des Chartes de Lorraine*, cartulaire *Mariages et Testaments*, fol. 296 v° à 303. (Cet extrait a été emprunté à l'*Essai historique sur Yolande de Flandre*, par M. De Smyttere, p. 242).

1388-1389. — Reçus bourgeois de Valenciennes : « Jehan de Lain, ouvrier de hauteliche, d'Arras, 21 mai ; Id. Bauduin Yerkembaut, tailleur des cuins de la monnoie ; Id. Gilliart Mainnet, filz Grart Mainnet, de Preus da les Gommegnies, orfevre ; Id. Willaume de Bonmalle, de Chauny, pointre, le XXVI jour de novembre ; Id. Pietre Colinch, de Zoteghem, ouvrier de broudure ; Id. Thellemant Wandecrelee, de Couloigne, voirier. »

Bibliothèque de Valenciennes. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

1388 et 1395. — Inventaire des sculptures préparées pour la tombe d'un comte de Flandre.

Inventoire de l'albastre trouvé au chastel de Lille, et autres ymages de piere et de bos

Premiers, II ymages d'albastre grans, figurées a guize de conte de Flandres, dont l'une n'est mie parfaite (1).

Item, II ymages l'une de bos et l'autre de piere, de la maniere et figure dessus dicte.

Item, VI ymages a maniere de profetes (2) dont les IIII sont d'albastre et les II de piere, qui ne sont point parfaites (3).

Item, V (4) grans pieches quarrées d'albastre a ouvrer.

Item, X (5) pettites pieches d'albastre dont les IIII sont longhes a ghize de coulombes.

Item, I paire de hestaulx, I table, II bans (6).

Item, en I coffre de blanc bos, mis pour compte de le main Jehan de Olsene (7), II^c IIII^xx et X pieches de instruments de fer de pluiseurs manieres, grans, petis et moyens, appertenans au mestier de le tombe de monseigneur (8), dont les pluiseurs sont emmanchiés de bos, et y a ou dit coffre X (9) petites pieches d'albastre.

Item, en I aultre coffre de blanc bos, plain de maillés et aultres instrumens de bos appertenans ou dit ouvrier (10), de petite valeur.

Item, II mauvais coffres tous vius.

Je, Jehan d'Olssene, garde du chastel de Lille, confesse avoir eu et retenu les biens, garnison et autres choses (du chastel de Lille) (11).

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des comptes ; carton de 1388.

---

(1) Ces derniers mots ne se trouvent pas dans l'inventaire de 1388.

(2) M. Pinchart, qui a publié ce document en 1863 dans le Messager des sciences historiques de Gand (p. 33), a lu *parfaites*. Il nous paraît évident que, dans le texte de 1388 comme dans celui de 1395, le signe d'abréviation inséré dans la lettre *p* indique la syllabe *pro* et non la syllabe *par*. D'ailleurs, le mot *parfaites* n'a aucun sens dans la contexture de la phrase.

(3) Les derniers mots ne se trouvent pas dans l'inventaire de 1388.

(4) Le texte de 1395 porte VI.

(5) Le texte de 1395 porte IX.

(6) Cette phrase ne se trouve pas dans le texte de 1395.

(7) Id. id. id.

(8) Au lieu de ces mots, on lit dans le texte de 1395 « au mestier del ouvrage dudit albastre. »

(9) Le texte de 1395 porte XI.

(10) Le texte de 1395 porte « mestier. »

(11) Dans le même inventaire on voit que la chapelle du château de Lille possédait « une ymage de Nostre Dame de franque pierre engourdinée et I chiel descure, un calice d'argent, une table d'autel de bos, un chiborre de voirre, etc. »

1388. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Jacques Screyhem, du 11 mars 1387 (v. st.), au 31 octobre 1388.

A Melchior Broederlam, pointre de monseigneur de Bourgoingne, retenu a IIc frans par an.

A maistre Gilles Le Mol, pointre, pour XXV bannierettes de fer pointes des armes monseigneur au chasteau de Ripplemonde et autres travaux, IIIIxx VII l. x.

Pour CIX grandes fenestres (au mesme chasteau) et a cascune I escuchon point des armes monseigneur......

A Melchior Broederlam, paintre monseigneur, au quel on estoit arriere du temps de feu Henry Lippin, CXXXIII l. VIII s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre ; n° 238.

1388-1389. — Compte de Pierre du Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1er février 1387 (v. st.) au dernier janvier 1388 (v. st.).

Fol. 23 v°. — A Jehan de Brabant, retenu par mon seigneur son orfevre, et lui a mon dit seigneur ordonné qu'il laisse sa demourance de Bruges et viengne du tout demourer et tenir son maisnage a Arraz pour ouvrer continuelment pour le dit monseigneur et faire ses ouvrages d'orfevrie, et sera tenu d'avoir residamment avec lui ung varlet servant et ouvrant de sen dit mestier pour le dit monseigneur, et pour ce lui a monseigneur ordonné pranre la somme de II C L frans d'or de pension, IIc L frans.

Fol. 26. — A Gossuyn de Bos le duc, ovrier et maistre de verrerie, retenu par monseigneur son maistre verrier, et lui a ordonné le dit mon seigneur qu'il soit et demeure residamment en la ville de Paris, pour ce que illec le dit monseigneur recovrera et pourra plus facilement recouvrer des matieres qui lui sont et seront necessaires tant pour le fait des ouvrages du couvent des Chartreux emprès Dijon comme pour pluseurs autres ouvrages au chastel de Hesdyn, a Paris et aultre part, ou quel Gossuyn le dit monseigneur a tauxé pranre chascun moys la somme de XV frans d'or.

Fol. 33 v°. — A Pierre de Beaumez, tapissier et varlet de chambre, pour les gaiges de lui, ung varlet et deux chevaux au fuer de XIII s. III d. le jour pour XXXVIII jours, tant en venant de Paris a Compiègne, ou le dit mon seigneur l'avoit mandé pour lui faire veoir ung drap de hautheliche a l'istoire du romant de la Rose, lequel drap le dit monseigneur donna a mon seigneur de Berry, par mandement XIIIe jour de janvier IIIIxx et VI, XXV fr. VI s. VIII d.

Fol. 54 v°. — A Amiot Arnaut pour ung fermellet d'or a une fleur blanche garni d'un saphir et de V pelles que madame la duchesse donna a Philippe de Vienne, admiral de France, LXX frans.

Fol. 60. — A Nicolas Bataille, tapissier, demorant a Paris, pour IX sarges de grant moison, chascune du pris de IIII frans...... XLVII frans.

Fol. 60. — A Jaquet Dourdin, tapissier demorant a Paris, pour V draps de haulthe-

liche faiz de fin fille d'Arras aux ystoires et de la grandeur qui s'ensuit, c'est assavoir ung drap comment Aubry Bourguignon conquesta le Roy Frison, lequel drap contient xxi aulnes de long et v aulnes de large ; item , ung autre drap de Girart, le filz au Roy de Frise, comment il prist congié a sa mere et a sa suer et s'en ala querre avantures dont il trouva assés qui furent a son honeur, lequel contient xviii aulnes de long et v de large ; item , ung autre drap de l'Empereur de Grece et du Roy de Frise qui orent bataille ensamble, et contient xvii aulnes de long et iii et demie de large; item ung autre drap de Dames qui vont vouler et engibier (chasser aux oiseaux) contenant xii aulnes de long et iiii de large et ung aultre de Bergeres, contenant ix aulnes de long et iii et demie de large, tout a l'aulne d'Arraz, tous lesquelx draps dessus diz ledit mon seigneur fit prenre et acheter dudit Jaquet derrenement quant il fit les noces de ma damoiselle d'Outerriche sa fille, par mandement donné le xix jour de janvier mil CCC IIII^{xx} et sept , xii^{c} frans.

Fol. 61. — A Jehan Lubin, marcheant demorant a Paris, pour ung drap de haultheliche ovré de fin file d'Arras et de fin or de Chippre a pluseurs petites ymaiges de la Passion Nostre Seigneur, tenant x aulnes de long et iiii aulnes et demie de large a l'aulne d'Arraz, lequel monseigneur acheta le xiiiie jour de ce present mois de juing et le donna a monseigneur de Berry en l'hostel d'Artois , iii^{c} L frans.

Folio 61 v°, — A Perrin Denys, maçon, demorant a Paris, pour une ymaige d'un Dieu de Pitié et pour deux ymaiges d'anges, tout de bois enlevez, les quelx mon dit seigneur a fait pranre et acheter de lui et les fait mettre sur l'autel de son oratoire en sen hostel d'Artois a Paris, par mandement donné le iiiie jour de juillet mil CCC IIII^{xx} et huit , iiii^{xx} frans.

Fol. 62. — A Pierre de Beaumez, tapissier et varlet de chambre de monseigneur, pour ung drap de haucheliche de l'istoire des Dix Preux et des IX Preuses, les diz preux plainement ovrez a grandes ymaiges en leurs cottes d'armes et harnois entier de fin or et de fin argent de Chippre et les dictes Preuses ovrées pareillement a grandes ymaiges en longs habits avec leurs escuz de leurs armes tous d'autels or et argent, et tout le demorant dudit drap de fin fille d'Arraz, tenant environ xx aulnes de Paris de long et III aulnes de large, le quel drap le dit mon seigneur a acheté dudit Pierre Beaumez par mandement donné le xixe jour de juillet l'an mil CCC IIII^{xx} et huit,
iii^{c} iiii^{xx} frans.

Fol. 62 v°. — A Jehan Cosset, tappissier et varlet de chambre de monseigneur et bourgoiz d'Arras, pour deux draps l'un de l'istoire de Doon de la Raiche au pris de vi^{c} frans et l'autre ung drap de chappelle du Couronnement Nostre Dame au pris de ii^{c} frans, lesquelx draps le dit monseigneur a pris et achetés de lui en tache les diz pris, par mandement dudit monseigneur donné le dernier jour de decembre mil CCC IIII^{xx} et sept , viii^{c} frans.

Fol. 62 — A Jehan Le Gambier, varlet de chambre et garde de la tapisserie, pour l'achat de ung tappiz a or du crucifiement Nostre Seigneur, de euvre de haultheliche, contenant xiiii aulnes de long et iiii aulnes et demie de large a l'aulne d'Arras, lequel

le dit monseigneur a donné a monseigneur de Bourbon, par mandement donné le xxvie jour de may l'an mil trois cens quatre vins et huit, cx frans.

Fol. 81 v°. — A Jehan de Beaumez, paintre et varlet de chambre de mon seigneur, pour don a lui fait par mon seigneur pour les bons services que il lui a fait en pluseurs manieres et pour certenne necessité qu'il a fait savoir au dit monseigneur que il a de present, par tel condition que de cy a deus ans a venir a compter du jour de Nostre Dame en my aoust prouchain venant, il n'ara ne prendra aucun don du dit mon seigneur ne de ma dame la duchesse et que ce pendant mon dit seigneur et madame la duchesse lui faisoyent par inadvertance aucun don que il soit de nulle valeur, II^c^ frans.

Fol. 82 v°. — A Jehan Cosset, varlet de chambre de mon dit seigneur, pour don a lui fait par le dit monseigneur pour les despens qu'il a faiz en alant d'Arraz devers mon dit seigneur a Paris par trois foiz pour certaines besongnes, xxx frans. — A lui pour don a lui fait par mon dit seigneur pour avoir esté dudit Arraz au dit Paris une autre foiz et y porter drap de hautheliche, par mandement de mon dit seigneur donné le xxvie jour de novembre IIII^xx^ et VIII et quittance, xx frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1469.

1388-1389. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Francon Le Héraut, chanoine.

Magistro Johanni, vitreario ecclesie, xxv lb.
Eidem, pro roba sua, IIII lb. XII s.
Magistro Petro scriptori, pro pluribus libris chori religandis, IIII lb· XIII s.
Magistro Petro *le pointre*, pro refectione cervi albi in choro, XXVI s. VI d.
Pro tribus cathedris episcopalibus et uno scrinio emptis ab executione domini Johannis episcopi, positis in ecclesia, LX s.
Id. Pro XIX cussinis pannis aurei et *de velours*......, XIII l. XII s.
Pro pictura pedis cerei paschalis, VIII s.
Magistro Petro *le pointre*, pro rosis pro III tuniculis portitorum feretri, VIII s.
Jacobo *l'orfèvre*, pro turibulis, etc. LXIIII s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 32.

1388-1389. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille pour l'année 1388, par Jean Ravenne, chanoine.

Jacobo *As Pois*, vitrario, pro pentione sua, XIII lb III s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; registre 34.

1388-1389. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1388 à la Toussaint 1389.

A maistre Piere le paintre, pour, a l'encontre de le halle d'eschevins et de l'hiretage de le ville dit de le monnoie, avoir blanqui et paint pluseurs croix vermilles en

signe de memore as bonnes gens que point il n'y feistent ordure ny laissassent leur orine, pour ce que bans en estoit fait sous certaine amende, XII s.

A maistre Jehan Manin, paintre, pour le fachon des banieres et pingnons de la feeste, XI l. X s.

A Bliot Denys pour l'accat d'un ghodet d'argent doré envoiet et présenté as noeches de damoiselle Caterine, fille de bas de feu monseigneur le conte de Flandre darrain trespassé, XXXVII l. XIX s. III d. of.

Archives communales de Lille.

1388-1389. — Compte de fabrique de la collégiale Notre-Dame de Saint Omer, de la Toussaint 1388 à la Toussaint 1389.

Expense facte in opere pignaculi desuper portale versus monasterium.

... Pro tribus gennis (?) appositis in tribus captibus in quibus sunt affixe ymagines sanctorum Atenii (?), Ludovici et Deonisii, desuper fenestris gallice o existentibus et in dicto pignaculo ponderis XVII lb., XXXIX s. VIII d.

Pro uno magno butonno ferreo in quo est affixa ymago patroni ecclesie nostre, beatissimi Audomari, existens in cacumine dictie pignaculi.

Pro salario magistri vitrearii, per eundem appositis dictis fenestris et pro imprimendo et pingendo dictam ymaginem, XI lb. X s.

Pro levando petras appositas in dicto cacumine super quod stat dicta ymago, VII s. VI d.

Archives de Saint-Omer. Collégiale Notre-Dame; G. 2800.

1388. — Compte de la ville d'Ypres.

Jacques Labaes, pour travaux de peinture faits dans la chambre *du conseil des échevins* et la fournitures des matières, C livres, dont il reçut durant le quartier passé XLII lb., reste à payer dans le présent quartier, LVIII lb.

Labaes, pour la confection des bannières de la guérite, la dorure des feuillages et la fourniture des matières, IX lb.

Ypriana, par A. Van den Peereboom, Bruges, 1880; t. II, p. 273.

1388. — Compte d'Amiot Arnaut, au sujet des ouvrages commandés par le duc de Bourgogne à la Chartreuse-lez-Dijon, de janvier à décembre 1388.

Fol. 102. — A Colart Joseph, ... faire l'aigle et les deux serpens qui feront lectery sur ycelle aigle......

Fol. 211, v°. — A Hugues Levicaire, de Dijon, pour estain fin acheté par maistre Colart Joseph pour soulder les coulombes et chandelers qui sont autour du grant autel de l'eglise et aussi au soulder l'ange qui est au dessus l'une des coulombes, le quel porte l'escu ou sont les armes de monseigneur, par quittance donnée le 23 juillet M CCC IIII^{xx} et VIII, IX fr. VIII g. III d.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11671.

1388-1389. — Compte de Jean d'Auxonne, receveur du bailliage de Dijon, de la Toussaint 1388 à la Toussaint 1389.

Fol. 28, v°. — A Jehan de Manreville, (comme les années précédentes dans la même série de compte).

A lui pour le salaire : de Gillequin Tailleleu, Hennequin de Brossaille, Taffin Tailleleu, Guillemaine Le clerc, polisseuse, Jacqueline d'Orliens, polisseresse.

Fol. 30. — A Jehan de Beaumez et autres paintres, (comme les années précédentes dans la même série de comptes).

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4433.

1388-1389. — Compte d'Oudot de Douay, receveur du duché et du comté de Bourgogne, du 1 juin 1388 au 7 février 1389.

Fol. 28. — A Colas Josept, canonnier de mon seigneur, pour ses gaiges de x frans par mois.

Fol. 59. — A Beaumez, paintre, pour les coleurs qu'il a mis a faire paindre une curre pour les femmes du corps de me dame et pour la pene des vallés qui l'ont paint, xxx frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1473.

1389-1390. — Compte de Jean d'Auxonne, receveur du bailliage du Dijonnais, de la Toussaint 1389 jusqu'au 6 juin 1390.

Fol. 20. — A Jehan de Marville, ouvrier et varlet de chambre de mondit seigneur, pour convertir en certaines coleurs pour polir une tumbe qu'il fait pour mon dit seigneur et pour faire venir certains ouvriers polisseurs de Paris a Dijon pour ce faire, payé a lui par mandement de mon dit seigneur et quittance dudit Jehan de Marreville donnée le III jour d'avril... LX frans.

Id., A Claux Celustre, retenu par mon seigneur et par ses lettres son ouvrier d'imaigerie a exercer ledit ouvraige d'imaigerie a autel gaigez et par la maniere que faisait feu Jehan de Manreville, jadiz son ouvrier sur le dit fait, comme il appert par les lettres données a Melun le XXIIIe jour de juillet, mil CCC IIII^xx et IX. A lui, pour ses gaiges qui sont de VIII gros par jour pour lui, un varlet ouvrier, un autre varlet et I cheval, du XXIIIe jour de juillet M CCC IIII^xx et IX jusques au XXIIe jour d'avril mil CCC IIII^xx et dix apres Pasques ; a lui du XXIIIe jour d'avril jusques a derrenier octobre, VI^xx VIII frans.

A Pierre Beaulneveu, pour XXX jours qu'il a ouvré continuelment avec ledit Claux es ouvraiges d'imaigerie et autres qu'il fait pour mon dit seigneur, des le VIe jour de fevrier mil CCC IIII^xx et IX (v. st.) jusques au XIXe jour de mars au prix de V gros par jour.

A Phelippe Vanerain pour la taille de XIII chappteaulx pendens de pierre d'alebastre

qu'il a taillées et assovys pour la sepulture de mon dit seigneur, au prix de III frans chascun chapteaul, a lui pour la taille de III chappteaulx.

A Francois Marate, ouvrier d'ymaiges, pour XV journées par lesquelles il a ouvré ou mois de decembre mil CCC IIII^{xx} et IX, et pour IX sepmaines du mois de juillet a novembre mil CCC IIII^{qx} et dix qu'il a ouvré avec le dit Claux es ymaiges et autres besoingnes de mon dit seigneur, a I franc demi par sepmaine.

A Hennequin de Prindale, ouvrier d'imaiges, qui a ouvré de janvier a novembre, avec le dit Claux a ymaiges et autres besoingnes, a II frans par sepmaine.

A Macelart, ouvrier d'images qui a ouvré de fevrier a novembre avec ledit Claux en la sepulture de mon dit seigneur, ou prix de XIIII gros et demie chascune sepmaine.

A Wuillequin Semonst, ouvrier d'imaiges qui a ouvré de juin a novembre avec le dit Claux, a I franc demi par sepmaine.

A Hennequin de Brucelles, d'avril a novembre pour mesmes travaux a I franc demi par sepmaine.

A Jehan de Selles qui ouvré avec ledit Claux es ouvraiges d'imaiges et autres, de fevrier a mars, a I franc demi par sepmaine.

Fol. 22. — A Jehan de Beaumez et autres paintres (comme les années précédentes dans la même série de comptes).

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4434.

10 août 1389. — Extrait du testament de Jeanne Picarde, veuve d'un bourgeois de Douai.

10 août 1789. — « Jehane Picarde, vesve de Jehan Vichery, l'aisné » donne à sire « Jehan de Paris, sen nepveu, une lampe d'argent dou pois de six onches, six louches » d'argent, et deux hanaps de madre, les meilleurs après ceulx a piet. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1389.

31 août 1389. — Extrait du testameut de Jacques de Brebière, bourgeois de Douai.

31 août 1389. — « Jaques de Brebiere, » donne « a Ysabel de Goy, se feme, ses « joiaus, son meilleur escu, son meilleur forget, I banc tourné, VI coussins, I banc » quier; a ses 5 exécuteurs, a cascun, ung hanap d'argent pesant quatre onches. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; annee 1389.

1 octobre 1389. — Inventaire des ornements et statues de la chapelle de l'hôtel du duc à Bruges.

C'est l'inventoire des aournemens et autres choses appartenant à la chapelle de Bourgoigne, en son hotel, a Bruges,... le premier jour d'octobre mil CC IIII^{xx} et neuf.

Premiers, I messel.

Item, une pierre d'autel.

Item, quatre pieces de nappes et toelles.

Item, un calice d'argent doré atout une platine et une petite loucette appartenant a ce, pesant IIII mars d'argent *preter* deux lots.

Item, deux platels d'argent, pesant V mars et III lots.

Item, une paix d'argent atout I crucifix doré et deux ampulles d'argent, pesant II mars et XIII lots.

Item, une casuble, une albe, I amict, estolle et fanon a ce appartenant.

Item, deux gourdines de soye, servans a l'autel.

Item. VI ymages entailliées et dorées appertenant a l'autel.

C'est assavoir : un crucifix, une Nostre Dame tenant son enfant. I saint Christofre, saincte Marguerite, Et deux angeles.

Archives départementales du Nord. Compte de la recette générale de Flandre de 1386-1387; *sub finem* (1).

19 octobre 1389. — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, au sujet des gages de Pierre du Bos, peintre et maître des engins du château d'Hesdin.

Phelippe, filz de roy de France, duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines, a nostre amé et feal chevalier et conseiller messire Nicolas de Fontenay, gouverneur de noz finances, salut et deleccion. Comme Pierre du Bos, paintre et maistre des engiens et des esbatemens de nostre chastel de Hesdin, passé a quatre ans ait gouverné et gouverne nostre orloge dudit nostre chastel qui n'est point de son office sanz ce qu'il en ait eu de nous jusques a ores aucun prouffit, si qu'il dist, suppliant par nous en ce estre pourveu de remede, savoir vous faisons que au dit Pierre nous inclinans a sa dite supplication et afin qu'il soit plus tenuz de mieulx et plus soigneusement prenre garde a nostre dit orloge et aux autres choses dont il est chargié de par nous, avons de grace especial ordonnè et ordonnons par ces presentes a prenre et avoir oultre et par dessus les gaiges ou pension qu'il prent ordinairement de nous quatre deniers de gaiges par jour sur nostre recepte de Hesdin tant qu'il nous plaira. Si nous voulons et nous mandons

. . . .

Donnè au dit lieu de Hesdin le xixe jour dottobre l'an de grace mil CCC IIII^xx^ et neuf. Collation est faite aux lettres dessus transcriptes par moy L. Thoronde.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des comptes; carton de l'année 1389.

19 octobre 1389. — Extrait du testament de Catherine Painmouillé, bourgeoise de Douai.

« Katerine Painmouillié, » bourgeoise de Douai, donne « a dampt Jehan Painmouil-» lié, moine en Anchin, se milleur aniel d'or a piere de saphir; a Hennin Piquette, sen

(1) Un passage du même compte fait connaître que Jean De le Matte était l'auteur de plusieurs statues qui se trouvaient dans cet oratoire.

» filleul, I autre aniel d'or a piere de saphir ; a Watier et Ricart Painmouilliés a cascun » I hanap de madre sans piet, les meilleurs qu'elle ara au jour de son trespas ; a » Mariette, se filleule, fils Wibert Piquette, le milleur coroie excepté une : a soeur » Ysablel Piquette, nonne as Prés, le milleur psaultier de David, qu'elle ara au jour de » sen trespas ; a demiselle Raine Piquette, le meilleur bourse de vermeil a bouton de » perle ; a Jehenne Maulvaisette, le meilleur bourse après deux ; a Jehenne, fille de Gille » de Remy, les milleurs heures ; a Maroie Painmouillié, le milleur coroie, deus hanap » d'argent et II de madre. »

Archives communales de Douai. Série FF.

10 novembre 1389. — Extrait du testament de Marie Raine, bourgeoise de Douai.

« Maroie Raine, » bourgeoise de Douay ordonne « que une ymage figurée au nom » de sainte Elene soit faite par l'ordonnance de ses executeurs et mise et posée a l'autel » de le capelle feu Jehan Raine, jadis son frere, pour lequel ymage elle a donnè et lessè » chincq frans, a prendre sur ses biens ; a Jehanne Raine, fille de feu Simon, deus lam- » pes d'argent, cascune pesant cheuncq onches ; a sire Jacqmart Dettrassielles, priestre, » prevot de l'eglise Saint Pierre de Douay, trois hanaps d'argent, pesant cascun quatre » onches. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1389.

1389. — Objets d'orfèvrerie fournis par l'orfèvre Nicolas Wyde à Yolande de Bar, dame de Cassel.

Ce sont les parties délivrées pour noble et puissant dame, madame de Bar, par Clau de Wyde, orfevre, en l'an IIII^xx et neuf.

Premiers, pour avoir remis a point le chappele de la grant couronne ma dicte dame, ou il falloit resouder les IIII pieces des chernieres, et resmaillez les dessus dictes pieces, pour ce iii fr.

Item, pour avoir appareillié une bende garnie de perrerie et resouder des charnieres, pour ce i fr.

Item, pour mettre en icelle bende II perles dont madame fist acheter audit Claux IIII perles dont les deux meilleurs furent mises en la dicte bende qui cousterent xl s. et les autres deux ledit Claux a encore, pour ce pour icelles deux perles, xl s.

Item, pour un anel d'or esmaillé de noir, où l'on mist une perle ronde pesant ii esterlins, dont l'or vault, xi s. iii d.

Item, pour la façon dudit anel, i fr.

Item, pour avoir fait repolir un ruby et mis en un anel, viii s.

Item, pour avoir reburny IIII^xx XII pieces de la ceinture de ma dicte dame, la boucle et le mordant, viii s.

Item, pour avoir reffait de nouvel III aneaux, deux diamans et un ruby, dont les nouveaux aneaux poisent plus que les viex ii esterlins iii ferlins, dont l'or vaut, xv s. vi d. p.

Item, pour la façon des III aneaux, III fr.

Item, pour un hanap pesant II mars, III onces, VI esterlins le marc, VI florins demi valent, XV fr. X s. III d. p.

Item, pour redorer ledit hanap, ledit Claux a mis de son or, XX s.

Item, pour burnir et mettre a point ledit hanap, IIII s.

Somme. . . . . XXX fr. V s. II d.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des comptes de Lille ; supplément.

1389. — Compte de Pierre du Celier, receveur général des finances du duc de Bourgogne, depuis le 1er février 1388 (v. st.) jusqu'au 29 mai 1389.

Fol. 60 v°. — A Jehan Cosset, tappissier et vallet de chambre de mon seigneur, demorant a Arras, pour ung drap de haulteliche de l'ouvraige de le dicte ville d'Arraz, fait a or de Chippre et de soye, de la Vye de sainte Marguerite, contenant environ XXIII aulnes a l'aulne d'Arras de long et de large V aulnes et demie, le quel drap mon dit seigneur a donné a ma dame la duchesse, par mandement du dit seigneur le XVIIe jour de novembre mil CCC IIII^XX et VIII, VIII^c frans.

Fol. 70 v°. — A maistre Éverard de Houckine, maistre en l'ecole de Anthoine mon seigneur, pour don a lui fait par mon seigneur en recompensation des frais qu'il a soustenuz en ce que le dit monseigneur l'a fait venir en son hostel pour endoctriner de bonnes mours le dit Anthoine mon seigneur et aucunes des filles de mon dit seigneur et pour les aprandre a lire, escripre et aussi a parler flament, et que par long temps il a esté avec mes diz seigneurs les enfans senz ce que le dit monseigneur ait ordonné de lui ne de sen estat jusques a ores qu'il l'a retenu en maistre de mes diz seigneurs les enfans et lui ordonne certaine pension par an tant qu'il sera ou dit estat et aussi pour avoir ses nécessités et que il se puisse tenir plus honorablement avec mes diz seigneurs les enfans, IIII^XX frans.

Fol. 73. — A Melcior Broederlam, paintre et vallet de chambre de mon seigneur, pour don a lui fait par ledit mon seigneur, pour avoir ses nécessités en recompensation des services qu'il lui a faiz, par mandement dudit monseigneur donné le XXIXe jour de mars mil CCC IIII^XX et huit, XXX frans.

Fol. 81 v°. — A Jehan de Marville, ovrier et vallet de chambre de mon seigneur, pour emploier et convertir en certennes couleurs pour polir une tombe que monseigneur fait faire pour lui en sa ville de Dijon, et pour faire aler certains ouvriers pollisseurs de Paris audit Dijon, pour ce fere par mandement de mondit seigneur donné le XVIIIe jour de may mil CCC IIII^XX et huit et quittance dudit Jehan donne le IIIe jour d'avril apres Pasque mil CCC IIII^XX et huit (?)...... LX frans.

Fol. 87. — A Jehan Fovet, orfevre demourant à Dijon, pour la façon de graver les seaulx nouveaux de mondit seigneur lesquelz il a delivrez au chancelier de mondit seigneur, oultre XX frans que par avant le dit orfevre avoit receuz pour l'argent des diz seaulx, par mandement dudit monseigneur donné le XIe jour de may mil CCC IIII^XX et neuf......, VII frans

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 1475.

1389-1390. — Compte de Pierre Varopel, recevenr général des finances du duc de Bourgogne, du 1 juin 1389 au 1 juin 1390.

Fol. 21 v°. — A Robert Poincon, tapicier, demorant a Paris, pour emploier es frais et missions qu'il conviendra faire pour les façons et ouvraiges de certains tapis que monseigneur fait faire par lui, es quelz sera contenu l'istoire de l'Apocalice, par mandement du dit monseigneur et lettre de recepte d'icelui Robert donnée le xxvi^c^ jour de janvier mil CCC IIII^xx^ et neuf, mil frans.

Fol, 27. — A Robert Mignot, retenu tapissier de monseigneur aux gaiges de L frans par an, pour rappareellier les tapis et chambres de mon dit seigneur.

Fol. 49 v°. — A Huart Valoys, reste de plus grande somme pour la façon et delivrance de VIII tapiz de haute liche, contenant XII^xx^ III aunes et demie quarrées a l'aune d'Arras, semées de marguerites, pour ce par mandement de mon seigneur, certiffication de Jehan Le Gambier et quittance faite le xxviie jour d'octobre l'an mil CCC IIII^xx^ et neuf, vi^xx^ xii frans.

Id. — A Pierre de Beaumez, varlet de chambre et tapicier audit monseigneur, pour un tapiz des dix Preus et des IX Preues, contenant environ XIX aulnes de long et III aulnes ou environ de hault a l'aune de Paris, le dit tapiz fait de fille d'Arras et les ymages ouvrées d'or de Chippre, lequel ledit monseigneur a fait prandre et acheter de lui, pour ce par mandement fait le viie jour de novembre l'an mil CCC III^xx^ et neuf, certeffication de Jehan Le Gambier et quittance le viie jour d'avril l'an mil CCC IIII^xx^ et dix, ii^m^ vi^c^ frans.

Fol. 50. — A frère Philippe Froment, confesseur de monseigneur, pour un psautier qu'il a baillié du commandement de monseigueur a madame la comtesse de Nevers, xx frans.

Id. — A Lieurin de Marte, de Tournay, pour henaps de madre que monseigneur a fait acheter de luy et delivrer en son eschansonnerie, xlviii frans.

Id. — A Pierre Labourebien, marchant gennevoys, sur vi^m^ iii^c^ franz a lui deux pour la vendue et delivrance faicte a monseigneur de une ymage d'or de saint Christophe assis sur ung entablement d'argent doré, pesant la dicte ymage xvi mars d'or, laquelle ymage est garnie de plusieurs pierreries et aussi d'une couronne d'or au dessus dudit entablement, garnie de VIII gros balaiz et IIII petiz, de VIII gros saphirs et IIII petiz de VIII^xx^ grosses perles, et le dyadesme de nostre seigneur garni de II saphirs, I balay et XII perles, et tient en sa main une croisette garnie d'un balay et de v perles, et sur le bourdon dudit saint Christophle a ung gros balay et IV perles, la quelle ymage garnie comme dit est mondit seigneur a fait mettre par devers lui en sa chapelle, ii^m^ iii^xx^ vv frans.

Fol. 62 v°. — A Jehan Cosset, varlet de chambre et tapicier dudit monseigneur, pour don pour ses bons et aggreables services et aussi en recompensacion d'un cheval qu'il a eu mort au service dudit monseigneur, xxx frans.

Fol. 65. — A Josset, armeurier de mondit seigneur, par don pour ses bons et aggreables services, xxx frans.

Fol. 74. — A Marie de Bouloigne, demourant a Hesdin, povre vesve de feu Leurin

de Bouloingne, jadis paintre et garde des engins du chastel dudit monseigneur a Hesdin, pour don a elle fait pour Dieu et en aumosne pour lui aidier a vivre et ses v enffans, par mandement de monseigneur et quictance faicte le xxiie jour de may mil CCC IIII et dix, x frans.

Fol. 88. — A Jehan Cosset, varlet de chambre de mon dit seigneur, pour ses despens et gaiges de x s. viii d. parisis par jour pour XXXI jours d'avril depuis le xxvie jour d'avril jusques au xxxviiie jour de may, pour avoir apporté d'Arraz a Paris par le commandement de mondit seigneur certains tapiz qu'il vouloit veoir, xx fr. x s. viii d. par.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1479.

1390. — Compte de Jean d'Auxonne, receveur général des finances du duc de Bourgogne, de février 1390 au 8 mars suivant.

Fol. 38. — Maistre Colart Josept, de Dynan, canonnier de monseigneur, pour don a lui fait pour mondit seigneur, pour acheter du harnois de feu Jehan de Manreville, ouvrier d'imaigerie dudit monseigneur, pour soy armer.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1478.

1389-1390. Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne, du 1 février 1389 au 16 avril 1390.

Fol. 3 et suiv. — A Henry Orlant, Perrin Charles, Andryet Giffart, Remon Le Normant, Jehan Duvivier, Raoullet de Béthesy, Herman Ruissel, Jehan Doulx, Guillaume Féret, Goffrin Ferrant, Robin Bourdin, Pierre de Senne, Pierre de Patoy, Griiour de Campremy, orfèvres et changeurs de Paris, pour divers joyaux et travaux de leur métier parmi lesquels « un tabliau d'or garni de plusieurs balaiz, saphirs et grosses perles, lequel tabliau mon seigneur le duc envoia a madame la duchesse pour y celli donner a la rayne de Cezille, v^c^ frans; VI colliers d'argent dorez pour les levriers de mon dit seigneur garniz de soye vermeille, xlv fr. xv s. t.; un fermal d'or garni de III saphirs, II balaiz, IX perles que madame la duchesse donna, a la feste derrain tenue a Dijon pour cause de la venue du Roy nostre sire en ycelli Dijon au roy d'Ermenie, II^c^ IIII^xx^ frans; un autre fremail garni de III balaiz, I saphir, IX perles, que ma dicte dame donna au seigneur de Coucy qui sourjousta les joustes de dehors a la dicte feste, vi^xx^ frans.

Fol. 5 et suiv — A Pierre Labourebien, Jacques de Serinne, Jean de Lynant, Nicolas Davouttre, pour pierres précieuses et objets d'orfèvrerie.

Fol. 7 et suiv. — A Amoury de Valenciennes et a Chrétien Yeudemaer, demeurant à Bruges, à Pierre Lorfèvre, demeurant à Hesdin, A André de Morrey, demeurant à Dijon, a Jean de Brebant, demeurant à Bruges, à Hennequin de Haacht, demeurant à Dijon, orfèvres pour divers objets.

Fol. 9. — A Thomas Destampes, orfevre demeurant a Arras, pour avoir fait i frutellet d'argent a I buhot, I colet et une poire d'argent esmallée, ledit frutellet aux

armes de mondit seigneur et ce pour I sien grant hanap d'argent appelé le hanap de Julius Cezar, ou il mist de son argent, IIII onces XIX estrelins, pour ce IIIc frans XVII s. III d.

Fol. 19. — A Jehan Fovet, orfèvre demeurant à Dijon.

Fol. 32 et suiv. — A Robin de Varennes et a Hanryet Gontier, brodeurs, demeurant a Paris, pour II chambres l'une de veluyau en graine a long poil, c'est assavoir chiel et dossier a ung P et une M d'or de Chipre de brodure entrelacés a la devise de mon seigneur, pour ce IIc frans, l'autre chambre de sathin bleu chiel, dossier, courte poinde et courtines et ou milieu de chascune piece y a des dathiers, orangiers et autre arbres estans comprises en un encloz, toute la dicte chambre semée de tourtereulles et tout de brodure fait a or de Chipre, pour le pris de XVIIIc frans.

Fol. 32 v°. — A Estienne Bievre, brodeur et varlet de chambre de mondit seigneur, pour II chambres, l'une d'icelles de vyolet c'est assavoir chiel, dossier et couste pointe ouvré de brodure et ou milieu de chascune piece a I grant ray de soleil ou sont comprins dedens et ouvré de brodure les armes des pays de monseigneur et aux IIII quingnes de chascune piece a I esgle estant sur une terrasse et tenant ung roleau ou est escript son mot Y ME TARDE et aveuc ce y a XII sarges de vyolet pour faire la muraille d'icelle chambre ouvré de la devise dessus dicte, et l'autre chambre de drap d'or de Damas c'est assavoir chiel, dossier et goutieres ouvré de brodure a ses armes et a ses deux devises c'est assavoir ung P et une marguerite, XIIIIc XLV frans.

Fol. 33. — A lui qui par le commandement de monseigneur a fait une chambre d'or de brodure a ses armes, c'est assavoir chiel, dossier et coustepointe aveuc VI quarriaux pareilles ouvré aux dictes armes, laquelle chambre il a delivré a mondit seigneur de nouvel et fu prisée et advaluée par les ouvriers et jurés du mestier de broderie de la ville de Paris, c'est assavoir Hanryet Gontier, Jehan Le Barbier, Gilles de Troyes, Jehan Blanvin, Perrin Gale, Hanryet Dupont, Guillemis de Clarcy et Sandre, IIIc frans.

Fol. 34. — A Jehan l'orbateur, orbateur demourant a Paris, pour XII papiers de fin or batu... pour faire les harnoiz de jouste de monseigneur et de messegneurs le comte de Nevers et le comte d'Ostrevent, ses fils, et de son neveu messire Philippe de Bar, pour cause de la feste des joustes tenues dorrainement en la ville de Dijon pour cause de la venue du Roy nostre sire en ycelle, IIIIxx VI frans.

Id. A Jehan Berangier, paintre, demourant a Paris, en deduction de LX frans qui deuz lui estoient pour l'or de bateure des harnoiz des mesmes joustes, XXX frans.

Id. A Jehan de Biaumez, paintre et varlet de chambre et a XIX ouvriers que paintres que autres, pour avoir fait un harnoiz de joustes, VIIc IIIIxx IV fr. VII s. VI d.

Fol. 35. — A Casin, paintre demourant a Paris, pour X grans compas et IIII escuchons de painture armoiez des armes de mon seigneur pour les mesmes joustes, XVIII f.

Id. A Jehan Cosset, varlet de chambre de monseigneur et bourgeois d'Arras, en deduction de XIc LXI frans XI s. III d. t. pour XIIII tapiz blanz ouvrés de fille dudit Arras pour la chambre de drap d'or blanche de monseigneur ; pour IIII autres tapiz moindres

pour la dicte chambre et pour XXIIII autres de semblable tapisserie pour en faire XXIIII quarriaux pour ladicte chambre. IIIc frans.

Id. A Jaquet Dourdin, tapissier demourant a Paris, pour avoir rubané et livré les rubans pour le grant tapiz de monseigneur des IX Preus et IX Preuwes, v frans.

Id. A lui pour plusieurs autres travaux.

Fol, 36 v°. — A Pierre de Biaumez, tapissier, demourant a Paris pour II tapiz de chapelle esquartellet aux armes de mondit seigneur pour sa chapelle, contenant XV aunes quarrées a l'aune de Paris, xxxvii f. demi.

Fol. 42 v°. — A un paintre de Bruges pour la facon de II banieres de trompette de cendal de bature pour la trompette de monseigneur xii frans demi.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1476.

1389. — Compte d'Amiot Arnaut pour les ouvrages de Champmol, de janvier à décembre 1389.

Fol. 260. — A Perrin Beaulnepveu, tailleur d'ymaiges, ouquel madame la duchesse a ordenné paier par chascun jour que il ouvroit avec Claux, tailleur d'ymaiges, ouvrier de monseigneur, au faire les ymaiges desdiz Chartreux, depuis le iiie jour de septembre CCC IIIIxx et IX jusque la venue de monseigneur iiii gros par jour et i gros de croissance pour chascun jour, comme plus a plain apparoit par mandement de madame donné le xie jour de decembre CCC IIIIxx et IX, pour ce paié a lui pour ses gaiges de lxi jours entiers qu'il a ouvré avec le dit Claux, depuis le dit iiie jour de septembre jusques au xxe jour de novembre après enssuivant, au faire les tabernacles qui sont dessus les ymaiges du pourtail de l'eglise et deux anges de pierre pour les patrons des moules des deux angres (*sic*) de loton, que maistre Colars le canonnier fait pour mettre sur deux des coulombes qui sont au grant autel, xxv frans v gros.

A lui, pour XVIII jours qu'il a ouvré avec le dit Claux au faire les diz tabernacles, de novembre a decembre, vii frans.

Id. id., de janvier a fevrier, pour le meme ouvrage, xi frans.

Id. A Maclart, pour le même ouvrage, comme a Perrin Beaulnepveu, xxii fr. vii gr. v fr. x gr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11671.

1389-1390. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Jacques de Screyhem, depuis le 30 mars 1389 (v. st.) jusqu'au 22 mai 1390.

A Henri Ricasseis, escouthete de Bruges, pour II mantiaus d'Ierlande pour monseigneur, xxii l. xvi s.

A Ylaire Faitmant, pour certains joyaus et I balais; a Marc de Galerat pour pluiseurs joiaus, pour III anniaus a grosses perles et plas dyamans et pour VII anniaus; a Simon Lefevre pour pluiseurs joiaus, iiiim iiiic iiiixx v l. xiiii s.

A Robert Deecke, pour drap dont on fit IIIc caprons pour les gens monseigneur qui alerent avec lui a le fieste a Mons en Heynau, clxxiii l. xvii s.

A Pol dou Masch, pour I drap d'or, IIII^c frans, pour XI draps d'or de diverses couleurs, M VII^c XI l. III s.

A Clais Bonin, pour donner as ouvriers de le nouvelle fontaine que monseigneur fait faire a Saint Martin a le Posterne (à Gand), CXXXII l.

A Laurench de Bouloigne, maistre de le dicte fontaine, CXIX l. XII s.

A maistre Piere, le plombier d'Arras, faiseur de fontaines, et ses compagnons, pour leur selaire seulement deseure ce que par avant il en avoient recheu..... CXVI l. IIII s.

A Gillis Leeman, l'armoyer monseigneur, pour pluiseurs parties dou harnast monseigneur rappareillier, parmi pluiseurs espées, esperons et ryssenoers.........., XXXVI l. XVI s.

A maistre Jehan d'Asselt, pointeur monseigneur, pour se pention a rappiel qui monte XX l. de gros par an pour II termes, CLX; pour I terme, IIII^XX l.; pour I terme, IIII^XX l.

A Diederye, l'ouvreur de broudure ma dame de Bourgoigne, LX frans de France pour les nouvelles que il avoit apporté a monseigneur que ma dame estoit acouchée d'un enfant, LXXV l.

A Jehan Burze, receveur des laines a Bruges, les quels il avoit payé par le commandement monseigneur, a I marchant d'Arras appellé Huwart Walois que monseigneur li devoit de draps de tapisserie, XVI l. II s. VI d. gr.

A Guillaume Parole, pour II draps d'or que monseigneur fist donner a l'eglise Saint Pierre de Lille a sa premiere venue, CXXIX l. XII s.

A Gillis de Waes, orfevre de Gand, pour pluseurs parties de vasseaux d'argent que il avoit livrez et refaiz, II^c XXXI l. VIII s.

Audit Gillis pour pluseurs joyaux d'argent dorez que monseigneur fist envoyer a ma dame d'Artoys le jour de l'an LXXVIII, CVIII l. XII s.

Audit Gillis pour pluseurs escalles d'argent, pour pluseurs gobelés et aiguieres en la chambre monseigneur, III^c LXV l. XIIII s.

Audit Gillis pour pluseurs parties de gobelés, CXIII l. VI s. VI d.

Audit Gillis pour pluseurs plas et escuelles d'argent, III^c XXIII l. IX s

Audit Gillis pour pluseurs vasselemens d'argent et pour refaire pluseurs vasseaux, CXXIII l. XIII s.

A maistre Jehan de Hasselt, pointeur, pour pluseurs estoffes qu'il avoit mis hors, du command monseigneur, pour faire une ymage de Nostre Dame a la maison monseigneur a le Walle (à Gand), LIIII l. XII s.

A Danyel Diederyes et à Willem Degrote pour III seelles pour le corps de monseigneur dont l'une fu dorée et les autres de letton, LXII l.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 238 bis.

1389-1390. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la saint Jean-Baptiste 1389 à la saint Jean-Baptiste 1390.

A Pierre Du Bos, paintre du chastel et des engiens d'esbatement, pour ses gages de II s. tournois par jour, XXIX l. et IIII s.

A luy pour se pension de retenir les verrieres du chastel et de l'ostel du Mainage, LXI s.

A Melcior Broederlam, paintre et varlet de chambre de monseigneur de Bourgoigne, au quel mon dit seigueur a donné la somme de XVI charretées de bois a prendre sur les marchans de le forest de Hesdin, si qu'il appert par ses lettres données a Saint Omer le XXIIIIe jour de novembre l'an mil CCC IIII^xx et noef, lesquelles XVI charretées de bois ont esté estimées et delivrées ou dit Melcior pour VI frans qui valent IIII l. XVI s.

A maistre Pierre le verrier, d'Arras, pour le voirre qu'il a mis et ordenné a le oratoire de le cappelle du chastel, XLVIII s.

A luy pour LV piet de voirre, parmy l'armoyerie, mise et assise aux fenestre hautes de le cambre de Ferieves ; VII l. VI s. VIII d.

Archives départementales du Nord. Compte du bailliage d'Hesdin ; H. 559.

1389-1390. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Francon Le Héraut, chanoine.

Magistro Johanni (de Attrebato), vitreario ecclesie, XXV lb.

Eidem, pro roba, IIII lb. XIII s.

Pro prandio domini episcopi Laudicensis (sic), mense septembris, die sancti Firmini, quo die benedixit tria altaria in ecclesia, XII s.

Pro tela cerata posita super tria altaria benedicta, XVI s.

Pro pictura pedis cerei paschalis, X s.

Pour I tapis vermeil cum liliis albis, empto ab executione domini Johannis de Braly, XXIIII s.

Magistro Petro *le pointre*, *pour II patrons de deux drap d'or*, III s.

Jacobo *l'orfevre*, pro turribulis reficiendis, XX s. VI d.

Johanni *le casurier* pro copis, etc. XLVII s. VI d.

Johanni aurifabro, pro factura IIII^or novorum tassellorum rotundorum pro novis capls et factura sancti Johannis In uno tassello, XI lb. XVII s. VI d.

Pro portando tabulam cum asina dominica in Ramis. II s.

Sociis ludentibus in die Resurrectionis, XIII s.

Pro lapidibus *de franque pierre et de Troye en quins et quarriaus* pro operariis, acceptis a Roberto de Saint-Omer et Johanne Garbet.

Expense facte in quarreria ecclesie apud Marcoing pro magnis lapidibus pro provisione campanarii et ecclesie, LVIII l. XII s.

Magister Johannes de Attrebato, vitrearius, fuit receptus in festo sancti Johannis, anno IIII^xx VII......

Magistro Roberto, lathomo, supra capellam sancti Thome in depositione et repositione fontium ad muros circa ecclesiam......, XVII l. X s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 33.

1389-1390. — Compte de la fabrique de l'église Saint-Géry, de Cambrai, par Nicaise Lamans, chanoine.

Magistro Petro pictori, pro pictura curtinarum, presente Domino Joanne Laurentii et Jacobo Harle, pro labore suo, LXIII s. VI d.

Jacobo Lizart, tinctori, *pouv lister* per tres vices, *pour assir* dictas curtinas *et coudre les fringes et assir le ruban*, XXVI s.

Marguerite *Froissarde*, ad faciendum dictas curtinas, etc., XXXIIII s.

Magistro Johanni Scriptori, pro uno *cent de bourdons et V fremaus* ad ponendum in libris revestiarii et thesaurie, et foramina reficienda, IX s.

Pro una pelle empta ad faciendum *ensaignes* in libris revestiarii, III s. VI d.

Petro pinctori (*sic*), pro duobus pannis qui sunt retro altare et unum aliud (*sic*) pannum ubi dicitur responsum, XI s.

Arnoldo, magistro vitreario, pro reparatione omnium vitrearum ecclesie in tasqua, LXXII s.

Colardo pictori, pro pictura lapidis magni cerei, VIII s.

Eidem, pro pictura ludi in die sancto Pasche facti, V s.

Gaudefrido aurifabro, pro reparandis II thurribulis, etc. XVI s

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Géry de Cambrai. Comptes de la fabrique; 1.

1389-1390. — Compte de Jean Le Fuselier, receveur de la ville de Cambrai, du 6 février 1388 (v. st.) au 5 février 1389.

Fol. 37 v°. — A Colart Le Simon, pour aler a Saint Quentin, par devers maistre Thomas Le Cat et Jehan Mannier, pour cause du procez toukans a le ville pour Colart le pointre (1), XXXVI s.

Fol. 162 v°. — A Jehan Le Fuselier, pour II^c de fors jettons a le couronne, prins par Mikiel Du Temple pour le cambre des IIII hommes, XVIII s.

Fol. 163. — A Jehan Le Fuselier, pour une encriere d'estain, apportée de Paris pour le cambre des IIII hommes, X s. VI d.

Fol. 164. — A Nicaise Magaude, pour les couronnes de le Saint Jehan, VI s

Fol. 165 v°. — A Pierot Le Blanc, pour XX aulnes de toille de lin, dont on fist II aubes et IIII amis pour le cappelle de le Pais, a XXIIII d. l'aune, LXI s. VIII d.

Id. A Jehan Le Fuselier, pour camocas, toille piersse, soye, fillet et autres etoffes, dont li unes des dictes aubes et I des amis furent garny et estoffé, LXVII s.

Id. A Jehenne de Saint Martin, pour le fachon des dites aubes et amis, XX s.

Archives communales de Cambrai. Compte de la ville; n° 5.

(1) Les comptes de la cathédrale de Cambrai mentionnent, en 1378-1379, un *Colardus pictor*, qui était sans doute le même personnage que celui dont il est question, au sujet d'un procès, en plusieurs passages, du fol. 37 au fol. 39.

1389-1390. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1389 au 23 juin 1390, par Jean Du Puch, chanoine.

xxi s. payet a Gille de Labie, sour tout quant il a reloyet et refait les livres de l'eglise.

xxiiii s. a Jehan Ponchelet, casurier, pour chapes, aubes, etc.

iiii l. iii s. a maistre Pierre le verrier, pour XII pies de nuef voire mis en l'eglise.

iii s. pour faire et deffaire le sepulchre.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; registre n° 849.

1389-1390. — Compte de la ville de Bruges.

C. 1389-1390 F° 56 N° 1. — Jean Coene, par ordonnance des Bourgmestres, fait un lion avec les armes de notre redoubté seigneur et le place sur la cheminée de Ghiselhuus, iiii liv. gros

Item, F° 97, N° 4. — Donné à Amorye Van Wessockele, pour un engin d'une cloche sonnant les heures, qui a été suspendu au-dessus de la maison échevinale, vii livres gros.

C. 1389-90 F° 61 v° N° 4. — Laurent Slabbaerde, pour avoir nettoyé les statues qui se trouvent devant le Ghiselhuus.

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliods-Van Severen dans l'Inventaire des Chartes de la ville de Bruges ; t. III, p. 489 et 493 (notes).

8 janvier 1390. — Mandement d'Yolande, dame de Cassel, ordonnant de payer la somme due à Agnès Davion pour tapis.

Yolend de Flandres, contesse de Bar et dame de Cassel, a nostre amé Fournier de Metkerke, salut. Nous vous mandons que vous achatez, envoiez et delivrez a Agnès Davion, pour faire noz tappis, quarante livres de file de laine et aussi lui paiez, baillés et délivrés la somme de quarante livres de gros...... Donné a Clermont, le viiie jour de janvier, l'an mil CCC IIII^x et nuef.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des comptes de Lille ; n° 11867.

10 janvier 1390. — Extrait du testament de Jean Courtois, boulanger, bourgeois de Douai.

10 janvier 1390. — « Jehans Courtois, fourniers, » laisse « a Margrite, se mesquine, » un escring, le meilleur excepté un, le milleur forgiet, I hanap d'argent et I de madre ; » a Hennotin, sen filloeul, se milleur cote de fier, sen bachinet a camail, uns bracellés, » et uns wanteles de fier, une espée et I pafust. »

Archives communales de Douai. Série FF.

25 janvier 1390. — Extrait du testament de Marie Le Fieron, veuve de Jean de Saint-Quentin, orfèvre à Douai.

25 janvier 1390. — « Marie le Fieronne, vesve de Jehan de St Quentin, » laisse « ses biens a Pierot de St Quentin son fil, et c livres a maistre Gilles, clerc, estudiant a » escolles a Paris. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

1er février 1390. — Extrait du testament de Fressende de Bourech, veuve d'un bourgeois de Douai.

1er février 1390 — Demiselle Fressens de Bourech, vesve de Pieron de Roquegnies, jadis bourgois de Douay, » donne à « Jehane de Goy, se niepce, une couronne d'argent » et une affique d'argent, 1 aniel d'or a une piere de dyamant; a dame Marguerite de » Goy, vesve de feu Monseigneur Sansse de Marquette, I dragioir aveuc les deux lou- » chettes d'argent, se il y est. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1390.

22 mars 1390. — Quittance de Jean de Selles, sculpteur, qui a travaillé avec Nicolas Sluter au tombeau du duc de Bourgogne.

Sachent tous que je, Jehan de Selles, confesse avoir eu et receu de Jehan d'Auxonne, receveur du bailliaige de Dijon, la somme de dix frans et demie pour VII sepmaines que j'ay ouvré continuelment avec Claux Celustre, ouvrier de monseigneur de Bourgongne, ès ouvraiges d'ymaiges et autres qui fait pour mon dit seigneur, c'est assavoir dès le premier jour de fevrier darrain passé jusques au xxIe jour du présent mois de mars après ensuivant, au pris de un frans demi pour chascune sepmaine...... le xxIIe jour de mars l'an mil CCC IIIIxx et nuef.

Et je, Claux de Celustre ouvrier de mondit seigneur le duc, certiffie en vérité ledit Jehan de Selle avoir ouvré avec moy ès ouvrages d'ymages et autres que je fais pour mondit seigneur...... En tesmoing de ce j'ay mis mon seel, l'an et le jour dessuz diz.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 382. Fragment du sceau de Nicolas Sluter.

30 juillet 1390. — Attestation de Josse de Halluin au sujet des travaux exécutés au château de Lille.

Josse de Halewin, chevalier, sire d'Emsrode, conseiller de monseigneur de Bourgongne et chastellain de son chastel a Lille, et Jehan de Pacy, conseiller et maistre des comptes dudit seigneur au dit lieu de Lille, commis en ceste partie, a honorable homme et sage Jaque de la Tanerie, receveur de Lille, salut. Nous vous certiffions par ces presentes que en l'ouvrage de la tour corniere oudit chastel a Lille vers la Salle illec a este ouvré par maistre Gilles Le Vos, maistre machon dudit chastel, depuis le xvIIe jour de fevrier l'an mil CCC IIIIxx et IX et que l'en y commencha ouvrer a la dite tour jusques au jour

dui, cent journées et demi tant pour avoir receues les estoffes dudit ouvrage, comme pour avoir machonné et prins garde a l'ouvrage de la dite tour a six solz pour chacun jour, monte xxx libvres vi solz.

Item, pour un voiage fait par le dit maistre Gilles a Malines pour veoir les traux des canons et pour le mesure d'iceulx canons rapporter ou dit chastel, ou il vacqua alant, sejournant et retournant cincq jours a vi solz par jour, valent xxx solz. Item, pour un autre voiage fait au dit lieu de Malines avec maistre Pierre Choenin, fevre oudit chastel, pour veoir l'ordonnance de aucuns machonnemens et aussi pour le fait des dis canons appertenans a la dite tour ou il vacqua, tant alant, sejournant comme retournant, viii jours au foer de vi solz par jour valent, xlviii solz lesquelles parties montent en somme toute trente quatre livres quatre solz parisis monnoie de Flandres, sur laquelle somme le dit maistre Gille a receu par plusieurs fois plusieurs parties en prest la somme de vint quatre livres quatre solz parisis, demeure que on doit au dit maistre Gille la somme de diz livres quatre solz parisis monnoie de Flandres. Sy, paiez au dit maistre Gille ycelle somme de x libvres iiii solz parisis en prendent quittance d'icelui maistre Gille Le Vos. Donné soubz nos seelz, le semedi penultiesme jour de juillet l'an mil CCC IIII^{xx} dix.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des comptes de Lille; B. 1849, n° 22 6.

26 août 1390. — Quittance de Jean Cosset, tapissier.

Quittance, avec la signature et le sceau de Jean Cosset, pour la somme de quatre vingt francs d'or et dix-huit sous neuf deniers au sujet de plusieurs « draps de tapisserie ouvrez aux armes de monseigneur pour mettre devant le grant autel de sa chappelle en son oratoire. » Le 26 août 1390.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 394.

13 septembre 1390. — Extrait du testament de Jean Wallequin, bourgeois de Douai.

« Jehans Wallequins, » bourgois de Douai, « eslit se sepulture en la nef de l'eglise
» Saint Pierre, et veut que ou dit lieu soit assis et ordenés uns marbres ou soient pour-
» tretes les figures de lui et de deffunctes Emmelot de Paillencourt et Nicaise Rogenier,
» jadis ses femmes; as confreres des clers parisiens ung mouton roial. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

1390. — Compte d'Amiot Arnaut au sujet des ouvrages commandés par le duc de Bourgogne à la Chartreuse-lez-Dijon, de janvier à décembre 1390.

Fol. 290. — A maistre Colars Joseph, pour grans chandelers de loton pour l'autel, c frans.

Id. A Lambinet, pour la vendue du cuivre pour convertir en pillers de l'aigle et es deux angres (*sic*) qui porteront la coronne, la lance et les clous de Nostre Seigneur sur deux des coulombes qui sont autour du grant autel, cv frans.

Fol. 295 v°. — Livraison de papiers d'or pour la painture de XXVI tableaux que « Jehan Beaulmez fait poindre pour les selles des Chartreux et es tables d'autelx que le dit Beaulmez paint pour l'eglise et les chappelles des Chartreux.

Fol. 296 v°. — A Girart de la Chapelle et Jehan Gentilz, paintres, pour ouvraiges que men dit seigneur a ordennez a Beaulmez, xl fr. x gr.

Fol. 297. — Id. id. xxv fr.

Id. A Girert de Nyvelles et Torquin de Gand, paintres, pour imprimer l'oratoire de mon seigneur qui est au crepon de l'eglise des diz Chartreux, fevrier mil CCC IIII^{xx} et IX, xxii fr.

Fol. 342 v°. — A Jehan du Liege, charpentier, demeurant a Dijon, pour une huisserie garnie de deux batans en l'escriptoire dessus un lettery pour mettre livres, un banc qui est en la dicte escriptoire pour seoir sus en l'escriptoire dessoubs une chaiere a escripre, un banc, et faire un lettery a mettre livres et trousses tout autour les murs de l'escriptoire, deux selles portatives, etc., etc., xlv frans.

Fol. 353 v°. — A Jehan de Beaumès, pointre, pour uns tableau a deux demis sur clouans esquels a ou milieu le couronnent Nostre Dame et en l'un des cotez l'Annonciacion et en l'autre l'Acolement Nostre Dame et de saincte Helisabeth, et sont tous dorez de fin or, lesquelz tableaus mon dit seigneur a fait mettre sur l'autel de la chappelle, aux Chartreus, par don a lui tant pour sa peine comme pour l'or, c frans.

Fol. 143. — Jean de Cambrai, verrier. . . . .

Fol. 361. — A Pierre Machariis, de Tenremonde, pour et au nom de Jaques de Bars, tailleur d'ymaiges demourant audit Tenremonde, en deduction et rabat de iii^{c} frans que monseigneur a ordené avoir et baillier audit Jaques de Bars, pour la façon et ouvraige de deux grans tables d'autel de boiz entaillées d'ymaiges et ouvrées de menuz tabernacles sur yceulx imaiges, c'est assavoir l'une d'icelles tables pareille d'ouvraiges et d'ymaiges a celle qui est en l'église de mon dit seigneur, audit Tenremonde, hors du cuer, derriere le grant autel, et l'autre pareille et semblable a celle qui est en l'abbaye de la Billocke, pres de la ville de Gand, pour commencier ledit ouvraige et pour avoir et querir les estoffes a ce necessaires, par mandement de mon dit seigneur, quittence dudit Pierre Machariis le xxve jour de may mil CCC IIII^{xx} et dix, ii^{c} frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 11671.

1390-1391. — Compte de Pierre Varopel, receveur général des finances du duc de Bouogogne, du 1er juin 1390 au 24 janvier 1391.

Fol. 47. — A Jehan Chaffot, peintre demourant a Arraz, pour un drap de haulteliche de l'istoire de Thobie, contenant xxiiii aulnes de long et vi aulnes de lé, que le dit monseigneur a fait prandre et acheter de lui, et ycelui donné a la femme de messire Oudart de Chaseron, pour ce par mandement dudit monseigneur et quictance donné le xiiiie jour de janvier CCC IIII^{xx} et dix, xiii^{xx} frans.

Id. A Pierre Labourebien, marchant genevoix demourant a Paris, pour ung rubiz et ung saphir....., iii^{c} frans.

Fol. 53. — A Jehan de Beaumez, peintre et varlet de chambre de monseigneur, pour don a lui fait pour avoir ses necessitez, pour l'année commencant a la feste de la miaoust IIIIxx dix darrain passé, oultre les gaiges quil prant dudit monseigneur, par mandement d'icelluy monseigneur et quittance donnée le IIIe jour d'aoust CCC IIIIxx et dix, c frans.

Fol. 54. — A Jehan Cosset, varlet de chambre et tapicier de monseigneur, pour don en recompensation des fraiz qu'il a euz en conduisant la tapicerie et vaisselle dudit monseigneur d'Arraz a Dijon et demourant audit Dijon ....., xxxvi frans

Fol. 63 v°. — A Josset, armoieur de monseigneur, pour don pour ses bons services......, xxx frans.

Fol. 77. — A Huart Valois, tapicier demourant a Arras, reste de plus grant somme a lui deue pour façon, bail et delivrance de huit tapiz de haulteliche contenant XIxx III aulnes et demie carrés a l'aulne d'Arras, semez de marguerites, VIIxx XII frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1479.

1390-1391. — *Compte de Josset de Halle, argentier du duc, depuis le* XVIe *jour d'avril l'an de 1390 après Pâques jusques au* XVe *jour de février 1390* (*v. st.*) *ensuivant.*

Fol. 3 et suiv. — A Henry Orlans, Jehan Duvivier, Herman Ruissel, Berthelot Elyot, Andryet Giffart, Jehan Ysbare, Perrin Charles, Pierre Lemaire, Ghildequin Happart, Jehan Lobet, Oudin de Martray, Jehan Vasse, Andryet Lemaistre, orfèvres ou changeurs demeurant à Paris, pour divers objets d'orfèvrerie, parmy lesquels « une croix d'argent dorée esmaillée ouvrée de massonnerie et d'entaillement atout le crucefiz, ung encensier d'argent doré, ung autre encensier d'argent blanc, une portepaix d'argent dorée esmaillée, II burettes d'argent dorées, XIII calices d'argent dorées, XIII cuillers d'argent dorées pour servir aux dits calices, que monseigneur a donné a l'eglise des Chartreux les Dijon, » VIIc LIII fr. XII s. VI d.

Fol. 6 et suiv. — A Pasqual du Palais, Pierre Labourebien, Jehan de Lynant et François de Passant, marchands de Gênes, pour joyaux et pierres précieuses.

Fol. 7 v°. — A Hanequin de Haacht, André de Morrey et Oudot Des Grès, orfèvres demourant à Dijon, pour « fremoir du breviaire monseigneur, etc. »

Id. A Jehan de Brabant, orfèvre et varlet de chambre, pour remettre a point I tableau d'or pour la chapelle de mon seigneur.

Fol. 10. — A Lievin Le Martre, marchant et bourgois de Tournay, pour la vendue d'un aniel d'or a I dyamant que mon seigneur donna a madame la duchesse de Brabant, VIIIxx frans.

Fol. 11. — A Robin Fretin, orfevre demourant a Bruges, pour I aniel d'or, XII frans.

Fol. 26 v°. — A Jehan, varlet de chambre, pour la vendue de deux draps de tapis-

serie de fin fille d'Arraz ouvrez aux armes de mon seigneur, contenant chascun xxv aunes quarrées a l'aune d'Arras, IIIIxx v fr. XVIII s. IX d. t.

Fol. 27. — A lui pour une chambre de tapisserie de haulteliche ouvrée a pluiseurs feullages, c'est assavoir la sarge du lyt et demi ciel, laquelle mon seigneur donne a Andrieu Raponde, marchant de Lucque, XL frans.

Fol. 17. — A Philippart De la vingne, tapissier demourant a Arras, pour facon et estoffes de certaine tapisserie pour madame la duchesse pour son hostel de Germolles, IIIc frans.

Id. A Gillet Englentier, tapissier et bourgeois d'Arraz, pour une chambre de tapisserie vert ouvrée a ymaiges et semée de fleurs de glays en laquelle avoit VI pieces, c'est assavoir le dossier, le demi ciel, la sarge du lyt, la sarge de la couche et II banquiers contenans ensemble CXV aunes quarrées a l'aune dudit Arras, CVI frans.

Id. A Henryet Gontier, Estienne Bievre et Robert de Varennes, brodeurs demeurant à Paris, pour divers travaux.

Fol. 17 v°. — A Melchior Broederlam, paintre et varlet de chambre de monseigneur, pour pluiseurs missions par lui faictes pour deux harnoiz de jouste qu'il acheva pour mon dit seigneur et pour monseigneur le conte de Nevers, lesquels harnois avoient esté encommenciez a Dijon a la feste que mon dit seigneur y tint pour cause de la venue du Roy nostre sire, pour ce paié par mandement de mon dit seigneur donné a Paris le XIIe jour de may l'an mil CCC IIIIxx et dix, ou quel mandement sont plus a plain comprinses et declairées les dictes missions et quictance, donné le Xe jour du dit mois.... (1), VIxx XIII frans demi.

Fol. 34. — A Perrin Le cochettier, IIII frans par aler de Paris a Hesdin querir Melcior, paintre et varlet de chambre de mon dit seigneur, pour venir audit Paris besoignier pour lui pour cause de la feste que le Roy nostre sire y tint au mois de may mil CCC IIIIxx et dix.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 1481.

1390-1391. — Compte de Jean de Fontènes, receveur du bailliage du Dijonnais, de la Toussaint 1390 à la Toussaint 1391.

Fol. 26, v°. — A Claux de Celustre, (comme les années précédentes ; mêmes gages).

Fol. 27. — A François Marate, ouvrier d'imaiges, I franc et demie la sepmaine, pour travail a la sepulture du duc.

Id., a Hennequin de Prindale, id. a II franz la sepmaine.

Id., a Pierre Beaulneveu, a V gros par jour ; a lui, pour pluseurs pieces d'albastre et (*sic*) grenoble prinses et achetées de lui a Dijon par le dit Claux, pour faire angelez et plorans pour la sepulture.

(1) Cet article a été biffé par les maîtres de la Chambre des comptes.

Id., a Willequin de Semont, id. a I franc et demi chascune sepmaine.

Id., a Hennequin de Brucelles, id. a I franc et demi chascune sepmaine.

Id., a Jean de Brucelles, au prix de IIII sols par jour.

Fol. 29, v°. — A Jean de Beaumez, (comme les années précédentes, dans la même série de comptes).

Fol. 35. A Huguenin Darc, charpentier, pour travaux en la maison de monseigneur le duc, assise de costé l'ostel de la Chambre des Comptes a Dijon, ou demeure Claux, ouvrier de mondit seigneur...

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4435.

1390-1391. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la saint Jean-Baptiste 1390 à la saint Jean-Baptiste 1391.

A Pierre Du Bos, paintre du chastel et maistre des engiens d'esbatement, pour ses gaiges de II s par jour.

A lui, pour ses gaiges de retenir les verrieres, LX s.

A lui, pour sa pension nouvelle de maintenir l'oreloge du chastel, VI l.

A lui, pour ses gages de la garde et administration des oiseaux de la gayole du chastel, XXVI s. VIII d.

A Pierre Du Bois, paintre du chastel de Hesdin, pour pluiseurs ouvrages qu'il a fait ont esté prinses les estoffes qui s'ensuient, II pappiers d'or parti, LII s., quatre livres de brun d'Auchoire, IIII s., quatre livres de blanc de plont a IIII s., II livres de vermeillon a VIII s., I livre d'asur trois frans valent XLVIII s., VI l. de mine a III s.

Archives départementales du Nord. Compte du bailliage d'Hesdin; H. 559.

1390-1391. — Compte du bailliage d'Arras, de la Saint Jean-Baptiste 1390 à la Chandeleur 1390 (v. st).

A Guillaume Demmileville, paintre, auquel ont été marchandé par ledit receveur par l'ordenonce dudit bailli, et en sa présence, de relaver et puis paindre de pluiseurs couleurs deux avant cambrez de la maison de la baillie d'Arraz qui nagaires ont esté réparées de nouvel, et en faisant les dictes reparascions avoient etté despiéchies et demoliez les paintures, que, de anchieneté, avoient tousjours es dictes II avant cambrez, l'une nommée la chappelle et l'autre la garderobe de la dicte maison, parmi ce que ledit Guillaume doit livrer toutes les estoffes et couleurs pour ledit ouvrage, parmi le pris et somme de VII frans d'or, lequel ouvrage ledit Guillaume a fait bien et souffisamment, CXII s,

Archives départementales du Nord. Compies du bailliage d'Arras; A. 454.

1390-1391. — Compte de Nicolas Haignet, receveur général d'Albert, comte de Hainaut, du 8 juillet 1390 au 8 juillet 1391.

Fol. 31. — Compte de la Recette générale du Hainaut. « Le premier jour de juing, donnet au varlet dou seigneur de Hostraete qui présenta a mons^r I livre, XVIII s. VI d.

Archives departementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut; H. 171.

1390-1391, — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1390 au 23 juin 1392, par Jean Du Puch, chanoine.

XII d. a I capellain pour séir as reliques le XXVe jour de septembre, que saint Morant fist miraclez a une femme qui vint baingner a le fontaine.

XLV s. payés a Pierre l'orfevre pour pumiaus, tassiels, broques, kaines des encensiers, pour I livre a conviecle d'argent a bordure de laiton, etc.

Cent XII s. a sire Gille de Labbie pour reloyer et rescrire pluiseurs livres en le dite eglise.

XXXII s. pour III libres de claux a Jehan Le Maistre pour mectre a pluiseurs libres de seure, ad fin que le couvreture ne hussehast.

III s. pour demi libvre d'aniaux pour mectre as blankes gourdines pour le grant autel.

VII l. VIII s. et VI d a maistre Piere le verrier pour se pension.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; registre n° 849.

1390-1391. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre, de Lille, pour l'an 1390, par Jean Morin (Morini).

Ex legato Johannis *Le Ciboulleur*, VI s.
Jacobo *As Pois*, vitrario, pro pensione, XII lb.
A Jaequemart As Pois pour le verriere estans haut deseure le coer rapparelier, XVIII lb. II s.
A Pierre Des fontaines pour blanque piere.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; registre 34.

1390-1391. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1390 à la Toussaint 1391,

A Jaque De le Cambe pour VIII los de vin presentés a Mahieu de Wicres et ses compaignons arbalestriers rapportant I gobelet d'argent pour le pris de une feste del arbalestre qui avait esté a Senghin en Melentois le XVII jour de cest mois de mai, XXIII s.

A Pierre le paintre, pour le fachon des banierettes et pengnons de le fiertre Nostre-Dame, LXII s, fors.

Archives communales de Lille ; année 1390-1391.

1390-1391. — Compte de la fabrique de la collégiale de Saint-Omer, de la Toussaint 1390 à la Toussaint 1391.

Pro ligatione et cathena libri ordinarii cum cathena infixa in choro, LIIII s.

Magistro Petro Blondelli, qui fecit duos baculos argenteos ad tenendum chorum... duos naves... et pro reparatione magni candelabri argenti et refectione calicis, LXII.

Archives de Saint-Omer. Fonds de la collégiale Notre-Dame ; n° 2801.

1390-1391. — *Comptes de la ville de Gand.*

A la veuve de Gautier Hynghels, pour la doublure en menue fourrure du manteau de Notre Dame de Tournai et de Notre Dame dans la chapelle à la halle, III lib. gros.

Archives de la ville de Gand. Traduit du texte flamand publié par M. Edmond de Busscher dans le Livre de la Corporation des Peintres Gantois, p. 163.

1390-1391. — *Compte d'Oudot de Douay, receveur du duché et du comté de Bourgogne, du 19 mai 1390 au 14 février 1391.*

Fol. 30. — A Colart Joseph, de Dynant, canonnier de monseigneur, pour ses gaiges qui sont de XV frans par mois.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1480.

1390-1391. — *Compte de la fabrique de l'église Saint-Géry de Cambrai, par Gilles Dugardin, chanoine.*

Johanni *le casurier*, pro reparationibus circa albas, circa magnum vexillum, XXVII s.

Godefrido aurifabro, pro sigillo argenteo reparando, mediantibus XI sterlinis argenteis intus positis, XXIIII s.

Johanni Derpion, *casurier*, pro V tuniculis puerorum per eum de novo factis, LXXVII s.

Johanni *le libraire*, operanti per XIIII^{cim} dietas in religatione et reparatione missalium et aliquorum librorum ecclesie, pro die ex conventione, IIII s., LX s. VIII d.

Godefrido aurifabro, pro quadam boistellata eburnea reparanda, XII d.

Magistro Petro, scriptori, pro scriptura et notatura de *Gloria* in libris ecclesie..,

Roberto de sancto Audomaro, pro quinque petris *de franque pierre*, LX s.

Egidio *de Bouchaing*, lathomo, per XV dietas operanti in dictis lapidibus scindendis, sculpendis et machonandis, XLV s.

Arnoldo *le verrier*, pro omnibus fenestris vitreis ecclesie reparandis, XLIIII s.

Colardo pictori, pro pictura lapidis magni cerei, VIII s.

Eidem, pro pluribus picturis in ludo Pasche per eum factis, V s.

Stephano, operario caparum, qui cappas, casulas etc. reparavit, LXII s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Géry de Cambrai. Comptes de la fabrique; I.

1390-1391. — *Compte de la ville de Bruges.*

C, 1390-1391, F° 65 N° 8. Ouvré dans le Ghiselhuus pour le pavement.

F° 75 v° N° 6. Jean Hanoots, pour son travail d'avoir sculpté le portail qui précède la chambre échevinale.

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, p. 490.

25 février 1391. — Extrait du testament de Pierre Daghenet, bourgeois de Douai

Pieres Daghenes, bourgeois de Douay, laisse « a ses enfans des coroies de chincq » frans et de dix frans, » a ses « bien amés chiaus de le Confrérie des Escoliers de le » Université de Paris en Douay I mouton et I franc d'or roiaus, le mouton a le mectre » en le ferme des dessusdits escoliers pour ent accater rente, et le francq pour commen- » cement du disner que feront ensamble lesdits escoliers le journée que il canteront le » commendasse et le messe de lui a Nostre Dame ; et pour che il testateres prie amiable- » ment a yaux les dits escoliers qu'il leur plaise a pryer a Dieu que ayent repos éternel » les ames de lui Pierre Daghene, de son pere, de sa mere, de ses freres, de ses sereurs, » de ses anchisseurs et de tratous ses bienfaiteurs, et pour l'amour ichelles trestoutes » les ames qui le douche mierchi de Diu attendent et desirent. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

10 mars 1391. — Somme due par le sculpteur Thomas Lefèvre à la succession de Jean de Marville, sculpteur du duc de Bourgogne.

Tres chiers seigneurs et amis. Thomacin Le Fevre, d'Yppre, estoit tenuz a feu Jehan de Marville, ouvrier d'images en pierre de monseigneur, en la somme de XI frans, la succession duquel Marville, pour aucunes causes, appertient a monseigneur, et lequel Thomacin demore a Yppre ou pais pardela, si comme l'en dit, et ny povons riens faire pardeca. Et pour ce vous envoions, avec ces presentes, une obligation faicte par ledit Thomacin d'icelle somme, et unes lettres closes de Christofle de Beizelaire de ce faisant mention, afin que vous les bailliez au procureur de nostre dit seigneur par dela, ou que vous y faites autrement ce qu'il appertendra et que bon vous semblera pour nostre dit seigneur. — Nostre Seigneur soit garde de vous. Et nous vueillez rescrire la recepcion de ces présentes. Escripte a Dijon le xe jour de mars MCCC IIII^xx et dix.

Les gens des Comptes de monseigneur le duc de Bourgongne a Dijon, Vostres.

A Honnorables et discretes personnes nos tres chiers seigneurs et amis les gens des Comptes de monseigneur le duc de Bourgongne, a Lisle.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; carton 11, supplément, n° 44.

11 mars 1391. — Délibération du chapitre de la cathédrale de Cambrai au sujet d'une convention faite avec Jean Brunel, charpentier de la cathédrale.

.. Savoir faisons que nostre chier et amé Jehan Bruniel avons retenu a nostre carpentier .. de le pension jusques a XII lb. tur.... le onzieme dou mois de march, l'an M III^c IIII^xx et dix.

Actes capitulaires de l'église collégiale Notre-Dame de Cambrai. Bibliothèque publique de Cambrai; manuscrit 945.

24 mai 1391. — Extrait du testament de Guillaume Cochart, bourgeois de Douai.

« Willaumes Cochars, bourgois de Douay, » donne « toute se waissiele d'argent et hanas, et tous ses hanas de madre. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins

30 août 1391. — Convention faite par le duc de Bourgogne avec Jean Le Voleur, « ouvrier de quarreaux pains et jolis. »

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou oiront, maire et echevins de la ville d'Arras, Salut. Savoir faisons que le xvii[e] jour de décembre l'an M III[c] IIII[xx] et unze, nous veismes et leusmes mot apres autre, les lettres patentes de notre tres grand et tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgongne, conte de Flandres et d'Artois, saines et entières, en scel et en escriptures desquelles le teneur s'ensieut. Philippe, fils du roy de France, duc de Bourgongne, conte de Flandre et d'Artois, etc., etc., a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons, come de piecha nous eussons retenu a nous et en notre service, Jehan Du Moustier, de nostre ville d'Yppre, et Jehan Le Voleur, ouvriers de quarriaux pains et jolis, pour nous servir ou dit ouvraige, et il soit ainsi, que pour ce que les dits Du Moustier et Voleur ne se povoient accorder d'ouvrer ensamble, selon ce que par aucuns de nos gens nous avions fait marchander a eulx et nous avons depuis la dite retenue de eulx deulx ensemble mis au nient, et retenu par nos aultres lettres de nouvel le dit Du Moustier. Et pour ce que nous desirons a avoir beaucoup du dit ouvraige, et que le dit Jehan Le Voleur se volroit voulentiers employer, se comme il dist, et par pluiseurs fois nous a montré des quarreaulx qu'il a fais qui ont esté bien a nostre plaisir, et aussi pour la bonne relacion qui faite nous a esté du dit Jehan Le Voleur, ycelly Voleur avons retenu et retenons de nouvel par ces presentes, a nous et en notre ouvrier dudit ouvraige, et par marché fait a lui de nostre commandement exprès par aucun de nos gens, nous sommes accordés et accordons avecques lui de livrer pour nous en notre ville de Hesdin autant dudit ouvraige qu'il polra faire, que nous en vaulrons avoir pour le pris et la manière qui s'en suit : C'est assavoir que des dis quarrieaux qui seront faits et ouvrés de la grandeur et pains dudit Voleur des paintures que nous les voulions avoir, tant de ceulx qui seront pains a ymaiges et chiponnés, comme de ceulx qui seront pains a devises et de plaine couleur, par l'ordonnance de nostre amé varlet de chambre et paintre, Melcior Broederlem, l'un parmi l'autre, outant que de chacun des dis ouvraiges duquel que ce soit nous vaulrons avoir et que ledit Voleur livrera pour nous, ou dit lieu de Hesdin, ycelli le Voleur aura de nous de quatre piés et demi pié de moison au pié de nostre ville de Hesdin un franc d'or, et par ce se doit pourvenir a ses frais, perils et despens, de vallés, de tieulaux, de four, feu, plonq, terre, paintures, busche, charbon et de toutes autres choses quelconque necessaires pour la fachon des dits quarreaux, sans ce que nous serons tenus de livrer ou faire livrer pour ce chose quelle que elle soit; pour lesquels ouvraiges encomenchier et pour le dit Voleur soy pourveir des matieres et etoffes et faire le four pour ce necessaire, nous li ferons presentement faire prest a che commencement de la somme de chinquante frans d'or, par Pierre de Montbertaut, a present notre receveur d'Arras et

de Bappalmes, dont ledit Voleur sera tenu de lui faire bonne seureté de livrer en notre ville de Hesdin du dit ouvraige, autant que par le dit marché la dite somme puet monter, a notre bailli du dit lieu de Hesdin et au dit Melcior, nostre paintre, dedens le jour du Noel prochain venant, lesquels bailli et Melchior nous avons deputé et ordonné, deputons et ordonnons par ces meismes presentes a recevoir pour nous le dit ouvraige et tout autre que par le dit Voleur sera fait et livré. Si donnons en mandement a notre amé et feal tresorier, Pierre du Chelier, que par le dit Montbertaut face tantot et incontinent delivrer en prest, audit Voleur, la dite somme de chinquante frans d'or, en prenant de lui la dite caution et seureté et aussi par icelli receveur ou par celli que pour le temps le sera, contenter le dessus dit Voleur de tous les autres quarreaux qu'il livrera en la maniere et selon les convenances dessus dites et en rapportant sur ce certifficat des dis bailli et Melcior avec quictanche du dit Le Voleur, de ce que ainsi il aura recheu pour l'ouvrage dessus dit, et pour la premiere fois seulement, coppie du vidimus de ces presentes soubx scel authentique ou collationné par l'un de nos secretaires. Nous voulons tout ce que ainsi payé en sera, avoir alloué es comptes et rabattu de la recette du dit receveur, par nos amés et feaulx les gens de nos comptes, a Lille, sans contredit ne difficulté non obstant ordenance, mandemens ou deffences a ce contraires, en temoing de ce, nous avons fait mettre notre scel a ces lettres.

Donné a Lille le penultime jour d'aoust l'an de grace M CCC IIII^xx^ et unze. Ainsi signées par m. s. le duc T. Gherbode. Au dos des quelles lettres estoit escript, Pierre du Celier, tresorier. M. S. le duc de Bourgoigne, Pierre de Montbertaut, receveur d'Arras et Bappalme, d'Avesnes et d'Aubigny, adcomplissies le contenu au blanc de ces presentes par la maniere que n^e^ dit S. le mande.

Escript a Arras, le IIIe jour de septembre l'an M CCC IIII^xx^ et unze, ainsi signé Ducelier.

En tesmoins des dites lettres ainsi avoir veues, nous maire et eschevins dessus nommés, avons a cest present transcript ou vidimus mis et appendu le scel aux causes de le dite ville d'Arras.

Che fu fais l'an et XVIIe jour dessus dit.

Archives départementales du Nord carton ; B. 1151. Publié par M. Houdoy. Histoire de la céramique lilloise, p. 2.

15 octobre 1391. — Extrait du testament d'Isabelle Bonnebroque, bourgeoise de Douai.

« Demisielle Ysabiaulx Boinebroque, fille de feu Waghon, eslit se sepulture en » l'eglise Saint Pierre de Douay, emprès l'autel saint Guillain, en dessoubs d'une lame » que elle y a fait mettre et assir, sur lequelle se figure est pourtraité, » donne a « leglise » Nostre Dame d'Esquerchin, pour le reffection de le dicte eglise I franc ; item a le » dicte eglise d'Esquerchin I vaissel d'argent doré, en forme de coupe, pesant I mark, » pour dedens icellui vaissel mettre le Saint Sacrement ; item voeul IIII pelerins aller les » II a Nostre Dame de Boulongne et les II a Nostre Dame de Liesce, et que a cascun » soit baillé pour offrande III s. ; item a Guillaume Boinebrocque le meilleur couronne » d'or, le meilleur fremal d'or, le meilleur ceinture, les meilleurs doroirs, et le meilleur

» mantel lonc fouré ; item a Isabelet Boinebroque II petis doroirs et le meme couronne » d'or ; et a Wagnet Boinebroque le meilleur hanap d'argent doré et le piet servant » audit hanap ; a Jaquette Boinebroque le meilleur bourse et a Ysabelette, se filloeule, » une chainture estroite, ouvrée de perles ; a Jehan Audefroid II pochennés d'argent » tempioirs de ronde fachon ; a Jehan Mallet, III salieres d'argent, seans cascune sur » III piechons ; a Maroie de Bourlon, feme Jehan Mallet, le meilleur bourse a IIII bou- » tons de perle, après une ; a Jehenne Boffeline, feme Ricard Boinebrocque, le meilleur » miroir d'argent qu'elle ara au jour de son trespas, et unes patrenostres d'argent et de » coral contenant demy saultier ; a Marie Dongnies, femme Ricard Boinebroque fil, une » coroie a tissu d'or, estoffé d'argent ; a Marie Catel, le meilleur anel d'or. »

Archives communales de Douai. Série FF.

3 novembre 1391. — Extrait du testament de Jean Panier, bourgeois de Douai.

Jehans Panier, li aisné « bourgeois de Douai donne « a Sandre Panier, se nieche, six » coussins de haulte liche; a Jehenne Caudrelier un banq tournet, I banquier et VI coussins » pareils ; a demiselle Sare, vesve de Jakemon Panier, une ymagene de Nostre Dame » servans deseure le lit dudit testateur ; a Annechon, fille Baude Panier, un livre conte- » nant plusieurs romans. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant echevins

16 décembre 1391. — Extrait du testament de Jean Hougnars, bourgeois de Douai.

« Jehans Hougnars », bourgeois de Douay, « ordene que tautost apres le sien decheps, » soient accaté deux chierges cascun pesant une livre et demye de chire, qui soyent » envoyé, l'un devant l'ymage de Nostre Dame a Esquerchin et l'autre en le capelle de » Waziers, pour les alumer et ardoir en disant les messes, si longement qu'il poront » durer, en faisant satisfaction ratsonnable a ceulx qui les alumeront, de leur desserte. » Une lampe d'argent de un onches a Jehan Barre. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

16 décembre 1390. — Caution donnée par Jean le Voleur au sujet des travaux qu'il doit exécuter à Hesdin.

A tous ceulx qui ces presentes verront ou oiront, Fremin le jouene, conseiller de notre tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, et son bailli de Hesdin, salut. Sachent tous que par devant nous, present, Philippe Lescot, receveur de Hesdin, sont venu et comparut en leurs personnes Jehan Le Voleur, paintre, et Jacquemart Boistel, demeurant a Hesdin, lesquels et chacun d'eulx pour le tout, ont, en notre main, rapporté en non de seureté, tous biens, moebles et heretages que il ont et poent avoir en la ville et baillieu de Hesdin, pour faire caucion de la somme de chinquante francs d'or, laquelle par mon dit seigneur a este ordenné estre bailliée par Pierre de Montbertaut, receveur d'Arras et de Bappalmes, au dit peintre, pour faire provision des estoffes et

matieres necessaires a faire quariaus pains pour paver, comme par mandement de nostre tres redoubté seigneur, doné le penultime jour d'aoust l'an MCCCIIII^{xx} et unze, poet apparoir; laquelle caucion nous a esté par plusieurs personnes dignes de foy, relasté estre souffisante.

Donné en tesmoin de ce, soubz le scel du dit bailli le xvie jour de decembre MCCCIIII^{xx} et unze.

Archives départementales du Nord; B. 1151. Publié par M. Houdoy. Histoire de la céramique lilloise, p. 4.

1391. — Compte de l'exécution du testament de Jean Lane, bourgeois de Tournai.

A Margherite Frence, que le dit feu testateur li donna par testament... I drap point... as trois exécuteurs pour don fait a eux par le dit feu Jehan III escales d'argent.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1391.

1391. — Compte de l'exécution du testament de Gilles de Willeqain, de Tournai.

De sire Jehan d'Esplechin, pour un drap point, VIII s.

De lui, pour I pendant de clés garni d'argent, XIII s. VI d.

De Jehan De la Chambre, pour une patenostre d'ambre, XXVI s. VI d.

Aux cloquemans de l'eglise Nostre Dame pour avoir levé le lame qui estoit sur le fosse ou le dit deffunct fut posé en terre et la ditte lame avoir mise comme devant elle estoit, XXV s.

A maistre Jaque d'Escamaing, graveur de lames, pour avoir par lui gravé et ordonné et escript en tour la lame du dit deffunct en la maniere comme ordonné estoit a faire, et aussi pour avoir escript en un tabblet le jour que ycelluy deffunct trespassa V s.

XII hanaps et XII louches d'argent aux freres, a la sœur et plusieurs parents et aux exécuteurs testamentaires.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1391.

1391. — Compte de l'exécution du testament de sire Jean Paulut, prêtre, enterré à Saint-Brice, à Tournai.

A Jehan Tahon, pour une lame qu'il livra et assist en le dicte eglise Saint Brixe sur le tombe du dit deffunct, qui est gravée en personnage de signeur de priestre, si monta l'accat d'icelle parmy le refection qui fu fette en le dite eglise autour d'icelle lame, XII lb X s.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1391.

1391-1392. — Compte de Josset de Halle, argentier du duc de Bourgogne, du 15 février 1390 (v. st.) jusquau 2 mai 1392.

Fol. 3. — A Hanry Orlant, Jehan Du Vivier, André Desparnon, Pierre Charles, Clayes Wyds, Rober Duval, Symon de Dampmartin, Robert Hainfroy, Her-

man Ruissel, Gueldequin Happart, Robert de Bétisi, Pierre Lemere, Philippot Ridel, Perrin Dars, François Acceptant, Philipote de Rosières, orfévres et changeurs demeurant à Paris, pour divers objets entre autres pour « une nief d'agent dorée a pate hachie et semée d'esmaulx, a deux chasteaulx sur les deux bouts et en chacun I ange tenant I escu des armes de ma damoiselle d'Austerriche et aux deux costés de la dite neif a une tournelle, pesant icelle neif xxx marcs, vi onces, x estrelins, iiic lxix fran xv s. p.

Fol. 8 et suiv. — A Pasqual du Palais, Jean de Lynant et Pierre Labourbien, marchands de Gènes, pour devoir objets d'orfèvrerie et pierres précieuses.

Fol. 12 v° — A Hanequin de Haacht, André de Morrey, Oudot Desgrès et Guillemin Martinel, orfèvres demeurant à Dijon pour divers ouvrages.

Fol. 13 v° — A Pierre Ferrant, orfèvre demeurant à Hesdin, pour parties d'orfèvrerie, xlix francs.

Fol. 27 v° — A Hanryet Gontier, Robin de Varennes, Ernoul Dutreicht, et Hanequin Dutreicht, brodeurs demeurant à Paris, pour divers travaux, chambres brodées etc.

Fol. 29 — A Jaquet Dourdin, tapissier demeurant a Paris, pour I tapis de hauteliche de fin file d'Arras, orné d'or et d'argent de Chipre a l'istoire comment le Roy Alexandre conquist Babilonne, lequel tapis mondit seigneur donna le jour de l'an mil CCC IIII^{xx} et onze en bonne estraine a madame la duchesse d'Orleens vi^{c}l frans

Id., a Pierre de Biaumés, tapissier demourant a Paris, pour la tapisserie vermeille ouvrée de fin file d'Arras pour une chambre de satin vemeil que monseignèur fist faire pour sa fille madamoiselle la duchesse d'Austeriche. It. pour la tapisserie bleue ouvrée de fin file dudit Arras pour une autre chambre de satin bleu pour ma dite damoiselle, vi^{c} xxxiii fr. vi p.

A lui pour XVIII bahus de tapisserie de file de Paris, les XII ouvrés aux armes de monseigneur pour mettre sur ses sommiers et les VI autres aux armes de monseigneur le comte de Nevers pour mettre sur ses sommiers et contenant chascun bahu v aunes quarrées a l'aune dudit Paris, vi^{xx} xvii fr. dem.

Fol. 29 v°. — A Nicolas Bataille, marchant et bourgois de Paris, pour VI sarges vermeilles de grant moison pour la chambre de veluyau en graine a long poil de mon seigneur xxvii fr.

Id., a Jehan de Biaumés, paintre et varlet de chambre de mon seigneur, tant pour certaines journées d'ouvriers qui ont ouvré aveuc lui pour fair IIII^{c} panonciaux de peinture plumettés de blanc et vermeil pour mon dit seigneur et II banieres et II pannons de cousture et bature de satin aux armes de mon dit seigneur comme pour certaine estoffe pour ceste cause, par mandement et quictance données iiii de mars mil III^{c} IIII^{xx} dix, xlvii fr. xvi. P.

Fol. 30. — A Melchior Broederlam, paintre et varlet de chambre de monseigneur, pour le salaire de pluiseurs ouvriers paintres qu'il mist et qu'il emploia par pluiseurs journées pour paindre une gloriette au chastel de mondit seigneur a Hesdin de pluiseurs PP d'or de bature et d'autres devises, par mandement et quictance données le dernier jour d'aoust mil CCC IIII^{xx} et onze, xi fr. iiii s

Id., a lui pour avoir délivré l'or et l'argent de bature et pour les salaires de certaines ouvriers paintres qu'il a mis et emploiés pour faire VIII banieres pour les trompettes de mon dit seigneur, xxxii francs.

Id., a Casin le paintre, demourant a Paris, pour II^c escuçons de painture armoiés aux armes de mon dit seigneur, de monseigneur le comte de Nevers, de messire Phelippe de Bar et de mon seigneur de la Tremoille, seigneur de Suilly, pour signer les hostels de mes dis seigneurs a la journée du traittiet darrain tenu a Amiens, pour XII grans compas armoiés aux dites armes et pour VI bannerettes de toile armoiés, xxii francs.

Id., a Jehan Petiot de Laon, paintre, pour façon et estoffe d'un grant pennon de de guerre, ouvré de bature de mon dit seigneur, xix fr. vi s. viii d. p.

Fol. 32. — A Jehan de Baugis, faiseur d'estuis demourant a Paris, pour I grant estuy a y mettre l'orloge de mon dit seigneur, vii francs.

Fol. 33 v°. — A Jacques Tobin, marchant paternostrier demourant a Bruges, pour la vendue de VI tabliaux d'ambre blanc entaillées d'ymages et pour V paternostres d'ambre blanc xliiii francs.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1486.

1391-1392. — Comptes du domaine et de la prévoté de Lille, du 24 juin 1391 au 23 juin 1392.

A Jacques du Bos, orfevre demourant a Lisle, pour VI mars d'argent doré en vaisselle que monseigneur a fait acheter a Lisle du dit Jacques au pris de viii frans le marc, laquelle il a donné a tenir sur fons, de par lui et en son nom, l'enfant de Jacques de La Tanerie, receveur de Lisle, sont xlviii frans, pour ce par mandement de mon dit seigneur, donné à Lisle le xxviie jour de may l'an mil CCC IIII^xx XII, et quittance du dit Jacques du Bos, faite le premier jour de juillet, l'an dessus dit, rendus a court xlviii frans a xxxiii gros pour franc valent lxxix liv. iiii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 439.

1391. — Compte d'Amiot Arnaut, « ordoné par monseigneur le duc de Bourgoingne a payer les ouvrages des Chartreux, » du 1 janvier au 31 décembre 1391.

Fol. IX. — A Jehan de Liege, charpentier, pour les charpenterie et facon de II portes qui sont au portal de l'eglise des Chartreux a Champmol, contenant chascune porte xii piez de hault et xii piez de large, et en chascune a IIII escuz esquels sont entailliées les armes de monseigneur, de ma dame, de Bourgoingne et de monseigneur le comte de Nevers, lesquelles portes et guischets il a faites et assouvées depuis le premier jour de mars l'an mil CCC IIII^xx et IX jusques au xiiiie jour de janvier mil CCC IIII^xx et X, paié a lui par sa quittance xxvii frans.

Fol. XXIIII. — VIII papiers d'or doubles, renforciez, inde, orpiment, mine, blanc de Puille, brun d'Aucerre, ocre, XX pintes d'uille de nois pour convertir en la painture de plusieurs tables d'autel pour l'eglise des Chartreux de Champmol et aussi de plusieurs tableaus pour mettre en plusieurs chambres des dis Chartreux au dit lieu, acheté par Jehan de Beaumez, paintre et varlet de chambre du duc, xvi fr vi gros ii d. t. et xiii fr. demi

Fol. 25. — A Girart de la Chapelle, paintre demourant a Dijon, pour ses gages de III gros par jour pour XLV journées qu'il a ouvré avec Jehan de Beaumés a faire certains ouvraiges de painture au dit Champmol, depuis le XVe jour de décembre mil CCC IIII^{xx} et IX jusques au derrenier février en suivant, avec II vallés paintres, XI frans III gros.

Id., a Guillaume de Francheville, paintre demourant a Dijon, pour gaiges de III gros par jour pour IIII^{xx} et XI jours entiers qu'il a ouvré avec le dit Jehan de Beaumés au dit Champmol, depuis XXVIIe de février mil CCC IIII^{xx} et X

Fol. XXV. v° — A Robert de Cambray, voirrier de monseigneur, pour verrieres ou il a VI escuz de voire de couleur, XX pièces d'ymaigerie mis et assis tant en la dite eglise comme au chapitre, ou refectoire et allieurs audit Champmol, XII frans.

Fol. 61. v° — A maistre Jaques de la Barse, tailleur d'ymaiges de monseigneur, sur la somme de III^{c} frans qu'il doit avoir pour la façon de II tables d'autel que mon dit seigneur lui fait faire pour les dis Chartreux, pour sa quittance donnée le IIe jour de septembre l'an mil CCC IIII^{xx} et XII......... X frans.

Id., et est assavoir que les dites II tables ont esté admenées a Dijon et depuis, par l'ordonnance de mon seigneur, ont esté remenées dès le dit Champmol ou pays d'Artois pour ycelles assouvir et dorer, come il appert par certifficacion du dit prieur donnée le XVIIIe jour de décembre l'an mil CCC IIII^{xx} et XII.

Fol. 62. — A Philippe Juliot pour le voitturage de deux angles de cuivre pesant IX^{c} V livres par lui admenés dès Dynant jusques a Argilly, par marchié a lui fait par maistre Nicolas Josset, canonnier de mon dit seigneur, pour yceulx angles asseoir en la chapelle du dit monseigneur au dit Argilly, et pour afermer ceulx des Chartreux qui point ne sont fermes, avec quittance du XXe jour d'octobre l'an mil CCC IIII^{xx} et XII XII frans II gros.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11672.

1391-1392. — Compte de Guillaume Bataille, receveur général des finances du duc de Bourgogne en ses duché et comté de Bourgogne, depuis le XVIIIe jour de février 1390 (v. st.) jour où il remplaça maistre Oudart Douay jusqu'au dernier décembre 1391 (v. st.)

Fol. 36. — A Colas Josephz, ouvrier canonnier de monseigneur, pour ses gaiges ou pension de XV frans par mois, pour ung mois et demi commençant le premier jour de février mil CCC IIII^{xx} X (v. st.) et fenissant le XVe jour de mars enssuivant qu'il a affermé avoir continuelment ouvré de sondit mestier ès ouvraiges de Champmol et ailleurs, XXII fr. I demi.

Fol. 55 v°. — A Jehan de Beaumez, paintre et varlet de chambre de mondit seigneur, pour don pour ses bons et agréables services et pour lui aidier a avoir ses necessitez oudit service, par mandement du XXIII d'octobre CCC IIII^{xx} XI.

Id., a Claux Celeute, ymageur de monseigneur, pour don fait a lui pour les bons et agreables services qu'il lui a faiz, fait chascun jour et espere que encores face, par mandement du XVIe de février CCC IIII^{xx} et X, p. XX frans.

Fol. 61. — A maistre Jehan Ferry, vallet de chambre de monseigneur, pour faire et faire faire pluseurs almanas et autres escriptures, LX fr.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 1484.

1391-1392. — Compte de Jean de Fontènes, receveur du bailliage du Dijonnais, de la Toussaint 1391 au 25 février 1392.

Fol 15. — A Claus Celustre (comme les années précédentes).

A Hennequin de Prindale au pris de IIII gros XXI d. par jour, pour la sepulture de monseigneur.

A Willequin Semont id. VI s. par jour.

A Guillaume de Benoisy en Auxois, ouvrier d'imaiges, pour avoir ouvré avec ledit Claus et besoingné au pris de II gros par jour.

A Perrin de Toicy, id., id.

Fol. 16 v°. — A Jean de Beaumez, (comme les années précédentes).

Archives départementales de la Côte-dOr ; B. 4437.

1391-1392. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la Saint Jean Baptiste 1391 à la Saint Jean Baptiste 1392.

A Pierre du Bos, paintre du chateau, pour ses gages ; comme l'année précédente

Archives départementales du Nord. Comptes du baillage d'Hesdin ; H. 559.

1391-1392. — Compte de Pierre de Zoude, chapelain et secrétaire du comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, du 2 décembre 1391 au 2 décembre 1392.

Le XVIIe jour dou mois de juing a Hesdin, donnet, dou commant monseigneur, as ouvriers de hauteliche, qui faisoient ouvrage pour monseigneur de Bourgongne.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut ; H. 171.

1391-1392. — Comptes de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par François Le Heraut, chanoine.

Magistro Johanni, vitreario ecclesie, XXV lb.

Eidem pro roba sua, IIII lb. IX s.

Magistro P. *le pointre*, pro sex vexillis novis pro torceis sacri, et pro manu ymaginis *du salve* repingenda, XXIIII s.

Eidem, pro pictura pedis cerei paschalis, X s

Magistro P. scriptori, pro livrando de novo antiphonarium vicariorum et pro una pelle cervi et pro antiphonario capellanorum dextre partis et pro libro obituum et libro Responsorum religando, VIII lb. IIII s.

Eidem, pro ordinario revestiarii ligando de novo et pro una letania in psalterio ibidem, XXIIII s.

Johanni l'orfevre, pour les grans bachins devant l'autel et chiaus devant le salve refaire et rebruntir, et reclauwer a le fiertre et a aucunes reliques, iii lb. x s.

Pour ensagnes de cuir pour les II sequentiers.

A maistre Gille Argent, le maistre des oevrez de Saint Quentin et d'Arras, pour se consultation du cloquier de chéens, donné, xxvii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 34.

1391-1392. — Compte de la fabrique de l'église Saint-Géry de Cambrai, par Gilles Du Gardin, chanoine.

Gaudefrido aurifiabro, pro thurribulis, x s.

Jacobo *le tailleur*, pro aquila ecclesie facienda, lvi s.

Domino Jacobo de lacteria, pro bosco dicte aquile, iiii s.

Arnouldo *le verrier*, xi lb. xvi s.

Colardo pictori, pro pictura lapidis magnii cerei, viii s.

Eidem, pro pluribus picturis in ludo Pasche, v s.

Dicto Colardo, pro iiii^or pilaribus fontium ecclesie denigrandis et cum vernito et oleo pingendis, xii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Géry de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 1.

1391. — Compte de la fabrique du chapître de Sainte-Croix de Cambrai et de l'exécution du testament de Gilles Brisset, chanoine et trésorier de la même église à Cambraï, 13 avril 1391.

II tasses d'argent d'une fachon et II aultres hanaps etc., etc.

A Jehan d'Erpion, brodeur ou quel il estoit tenu, viii s.

Pour poindre le piet dou cheron a Paskes, iiii s.

Pour couvrir les sains a l'entrée du quaresme et descouvrir, iii s.

A Jehan d'Erpion, brodeur, pour retenir les draps de l'eglise, vi s.

A Franchois l'orfevre, pour escurer l'encensier, iiii s.

Pour I coussinet de rouge cendal, ii s.

Pour une ymage de Nostre Dame, xii s.

Pour une Annunciacion entaillié, viii s,

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Sainte-Croix ; carton année 1391.

1391-1392. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1391 au 23 Juin 1392, par Jean Du Puch, chanoine.

lx s. iii d. payés a Pierre l'orfevre pour refaire une cappe deux carnieres et une broquette river, parmi le fachon. It. pour I encenssier d'argent refaire. It. pour une cappe refaire le baston de derriere. It. pour II encensiers et II pochonnés d'agent ......

It. pour un baston de la fiertre sainte Anne...... It. pour une potente refaire It. pour une fiertre de coeuvre reclawer. It pour II crois resclarcir......

v s. payés au clokemant du doublez pour faire les ferrures de II libres pour le coer.

viii s. payés pour IIII^{c} de broquettes pour clauwer plusieurs libres dou coer.

xiiii s. payés a sire Gille del Abbie pour plusieurs refections qu'il a faites as libres del eglise.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; registre n° 849.

1391-1392, — Compte de Pierre Bonnebroque, receveur de la ville de Douai, du 4 janvier 1390 (v.st.) au 4 février 1391 (v. st.)

P. 181. — A Pierot de Saint-Quentin, orfevre, pour deux pallettes d'argent pesant xxxiiii esterlins pour le dragioir de la halle, iiii l. xvii s.

P. 262. — A Jehan le pointre, pour son salaire d'avoir jetté en pappier le fourme du IIIe estage du beffroy, xii s.

P. 279. — Démolition du château de Cantin, dont les pierres servent à élever le beffroi,

4 décembre. — A Pierot Le Fouant, pour V jours et demy qu'il a ouvré a refaire et recoler (?) le tabernacle qui est deseure l'image de Nostre-Dame de le cappelle de le halle, xxxiiii s.

Archives communales de Douai. Série CC ; 201.

1391-1392 — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille, pour l'année 1391, par Jean Ravenne, chanoine.

Magistro Jacobo De Bosco, pro novo opere facto una cum auro et argento posito ad reliquiam in qua sacrosanctum sacramentum die festi ipsius circa villam latum fuit, apparet per cedulam ipsius, xii l. xiii s. vi d.

A mestre Jacques As Pois, voirrier, pour se pension del an III^{xx} XI, ix ll. xviii s.

Au dit Jacques, pour II panniaux de verriere fait tous noes l'un a la parroche et l'autre au revestiaire liiii s.; pour II verrieres l'un a Saint-Pierre, l'autre a Saint-Nicaise, xxxvi s.

Datum hoc anno pro pluribus operibus factis in pluribus locis in ecclesia, videlicet duo pilaria versus domum clericorum retro scolas super capellas circa chorum, et fenestram vitream in capella Treillie. iiii xlviii l. vi s. viii d.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; registre 34.

Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1391 à la Toussaint 1392.

A Jehan Maumariet dit Watrelos, pour l'accat de plumes pour emplir les coussins servans as sièges de eschevins, de leur conseil et des clers de la ville en halle, xxxii l. xviii s. vi d.

A lui, pour ruban a atacquier le vermeil drap mis sous les dits coussins.

A Jehan Le borgne, pour l'accat de II aunes et demi de blanquet a faire XVII fleurs de lis mises et ataquées sous le dit vermeil drap, xxxiii s. ix d.

A maistre Jehan Manin, paintre, pour son sallaire de avoir faictes les dites fleurs de lis et de icelles avoir assises, xl s.

A Tristran Du four, orfevre, pour ouvrage d'argent fait a la boiste du messagier de le ville, xxxt1.

A Pierre le paintre, pour le fachon de banierettes et penons pour le fiertre Nostre-Dame, xxxvi s.

A Jacques Halle, pour l'accat de I escalle d'argent présentée aux noeches de Bertran Mille, lors clerc de monseigneur Jehan de Pouques, viii l. ix s.

A Jehan de Villers, cangeur, pour I escalle d'argent présentée a Jehan Luppars, pallefrenier de monseigneur le duc de Bourgogne, xi l. x s. vii d.

Archives communales de Lille.

1391-1392 — Compte de Sandrard Rabecque, receveur de la ville de Cambrai, du 6 février 1390 (v. st.) au 5 février 1391 (v. st.)

Fol. 14. — A maistre Gille Largent, maistre machon de Saint-Quentin, qui fu retenus a le pension de le ville, pour les ouvrages de la porte Saint Sepulcre dont il fist devise et pourtraiture, parmi xxx francs pour I an, commenchant a le Saint Jehan l'an III^{xx} et XI, payet pour le demi an finant a Noel, xv francs qui valent xviii l.

Fol 16 v° — A le femme maistre Gille Largent, (en don pour l'onneur de le ville) II pos de vin de iii los, v s. vi d.

Fol. 17. — Le xviiie du mois de march, audit maistre Gille, par l'ordenanche de le Cambre, pour se peine et travail de adviser le fondasion de le porte saint Sepulcre, et sur ce faire plusieurs gés et pourtraitures en pappier et en parquemin, X couronnes de Franche qui valent parmi l'acat de vi deniers tournois le pieche. xiiii l. xv s.

Fol. 27. — A Pierot de Caudry, pour aler a Saint Quentin pour le prochès toucquans Colart le paintre. lxi s.

Fol. 30. — A Gillot, le briseur de Bugnicourt, pour pierres de grez de le quariere de Buignicourt pour le porte Saint Sepulcre, iii$_{c}$ l. vi s. ix d. et xx l. vii s.

Fol. 47. — A Jehan Duvivier, pour ferer et faire III clefs au coffret du seel de le ville. xlv s.

Fol. 97. — Le xviiie de marche que maistre Gille Largent monstra le get de le porte (Saint Sepulcre) et le penultieme du dit mois que maistre Huet (de Corbie) monstra le sien, et le dernier jour du dit mois que plusieurs ouvriers furent mandé en le cambre, pour avoir leur advis et oppinions, sur ce que le dessus dit maistre Gilles et maistre Hue avoient fait, despendu vi l. xvi s.

Fol. 101. — A Jehan Gouvart, pour une couronne d'orpin mise devant l'image de le cambre de le pais, ii s.

Archives communales de Cambrai. Comptes de la ville ; n° 6.

1391-1392. — Compte de la fabrique de Notre-Dame de Saint-Omer, de la Toussaint 1391 à la Toussaint 1392.

Johanni Cruspondere, pro factura ymaginum lignearun. xxx s.

Archives de Saint-Omer. Fonds de la collégiale Notre-Dame ; n° 2802.

1391-1392. — Compte de la ville de Bruges.

Donné pour XLVI matelas dont étaient couverts tous les bancs dans la chambre échevinale. Item, pour trois aunes de drap rouge dont on a couvert le buffet et les franges.

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges ; t. III, p. 492.

13 août 1392. — Mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, ordonnant de payer la somme due a Hugues Vallois, qui a fourni trois tapis de haute lice.

De par la duchesse de Bourgongne, contesse de Flandres, d'Artoys et de Bourgongne,

Les gens des comptes de monseigneur a Lille, nous voulons et nous mandons que la somme de sept vins et quatre frans d'or que nostre amé Robert Boistel, receveur de Lenz, a paié, baillié et delivré de nostre commandement a Huart Wallois, d'Arras, pour les causes et parties qui sensuivent, c'est assavoir pour trois draps de haulte liche ovrez a Brebis et une espine ou milieu d'un chacun drap, contenans six vins et deux aunes quarrez l'aune I franc vallent vi^{xx} et deux frans, pour six cousins doublez du dit ouvraige wit frans et pour les despens et sallaire de deux varlés et deux chevaux qui ont admené d'Arras dever nous a Germoles les dis draps et coussins xiii frans, valent la ditte somme de sept vins et quatre frans, lesquelx draps et cousins nous avons fait acheter du dit Huart pour le dit pris et les avons receu. vous alouez es comptes du dit receveur et rabatez de sa recepte senz contredit, par rapportant ces presentes et quittance sur ce du dit Huart tant seullement nonobstant que de l'achat, pris et delivrance dessus dit autrement n'appere que par ces presents mandemens malgré deffences contraires. Donné au dit Germoles le xiiie jour d'aoust l'an de grace mil ccc iiii^{xx} et douze. Ainsi signé par madame la duchesse, J. de Maiti.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1852, n° 62.

2 septembre 1392. — Aymeri le Normant, prêtre du maître-autel de la cathédrale de Tournai, fait des dons pour les six grandes colonnes de cuivre du maître-autel et pour les arcs-boutants du chœur.

Anno Domini millesimo ccc° nonagesimo secundo, die septima mensis Maii, dominus Aymericus Normanni, sacerdos majoris altaris hujus ecclesie Tornacensis, pia devotione ac salubri ductus proposito, pro remedio anime sue, parentum ac benefactorum suorum, tradidit et realiter expedivit...... Ipse dominus Aymericus in anno octuagesimo nono

nuper lapso pro illis sex magnis columpnis de auricalco que sunt in circuitu majoris altaris dicte ecclesie fiendis ducentos francos auri donavit realiter et exsolvit. Item dedit etiam officio Thesaurarie, et aliis capellis hujus ecclesie XII mappas ac unum pannum laneum ad transeundum in festis duplicibus ante majus altere. Et nuper officio fabrice predicte ecclesie XXII francos auri cum dimidio, qui in arcubus vocatis *bouteres*, factis superius in circuitu chori ecclesie, fuerunt implicati.

Archives de la cathédrale de Tournai. Martyrologium refectorii ; p. 100 v°.

23 septembre 1392. — Délibération du chapitre de la cathédrale de Cambrai au sujet d'une convention faite avec Arnould le Marcant, verrier de la cathédrale.

Nous, prevos et capitles de l'eglise de Cambray avon retenu et establi Ernoul le Marcant, verrier, pour faire et raparllier les verrieres de nostre dicte eglise...... (comme l'accord fait avec Pierre de Gosnay)...... Le XXIIIe jour de septenbre l'an mil CCC quatre vins et XII.

Actes capitulaires de la collégiale Notre-Dame de Cambrai. Bibliothèque publique de Cambrai ; manuscrit n° 946, p. 69.

19 novembre 1392. — Extrait du testament de Marie Catel, veuve d'un bourgeois de Douai.

« Maroie Catel, vesve de feu Jaque Leskatier », donne une cotte de fer et trois lampes d'argent.

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

26 décembre 1392. — Attestation de Nicolas Sluter au sujet d'une pierre en albâtre qui lui a été fournie pour le tombeau de Philippe, duc de Bourgogne.

Je, Claux Slustre, ouvrier d'ymaiges de monseigneur le duc de Bourgoigne, certifie par ces presentes que le XXVIe jour de décembre mil CCCIIII^xx et douze, Christoffle De la Mer, genevoiz, demorant a Paris, m'a delivré audit Paris, present Josset de Halle, tresorier de mon dit seigneur, une pierre d'albastre que mon dit seigneur a fait prendre et acheter de lui pour ycelles mener en Bourgoingne pour faire un ymaige pour sa sepulture, tesmoing mon scel mis a ceste presente certefficacion l'an et jour dessus dis.

Original en parchemin, avec queue, offrant un scel en cire rouge où est représenté un écu en pointe dont le champ est occupé par une clef travaillée, pour supports deux oiseaux fantastiques, au dessus, en lettres gothiques, *Claus*, au dessous *Sluter*.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 382.

1392. — Reçu bourgeois de Tournai : « Jehan Tuscap, fils de feu Ernoul Tuscap, fils de bourgois. »

Archives de Tournai. Registre aux bourgeois et aux choses communes ; année 1392.

1392. — Compte de Josset de Halle, trésorier du duc, du 23 avril 1792 après Pâques, jusqu'au 7 juin de la même année.

Fol. 48. — A maistre Jehan de Gerson, bachelier en theologie, pour don a lui fait par mon seigneur pour consideration des merites de sa personne et que bien briefment debvoit estre licencié en la dite science, par mandement donné a Paris XII de decembre mil CCC IIII^{xx} et XII, vi frans.

Fol. 51. — A Claus Slutre, ouvrier d'ymaiges et varlet de chambre de monseigneur, pour don a luy fait pour cause des bons et agreables services qu'il a faist a mon seigneur et pour lui aidier a avoir une robe, par mandement donné a Conflans xii de decembre mil CCC IIII^{xx} et XII, xxx fr.

Id. — A maistre Jaques Du Bars, entailleur d'ymaiges, demourant a Thenremonde, pour don a lui fait pour recompense de plusieurs mises et despences qu'il a eues et soustenues pour avoir fait, par l'ordonnance de monseigneur, mener deux tables d'autel qu'il avait faictes pour l'eglise des Chartreux de deles Dijon dudit Thenremonde audit Dijon, par mandement de mondit seigneur donné a Corbeil XII d'octobre mil CCC IIII^{xx} et XII et quittance de luy et aussi sur ce certificacion de Melchior Broederlam, paintre de mondit seigneur, vii^{xx} frans.

Folio 52, v°. — A Jehan de Brebant, orfevre et varlet de chambre de monseigneur, pour don a lui pieça fait pour les bons et agreables services, mai mil CCC IIII^{xx} et huit, xl fr.

Folio 53. — Id. mars mil mil CCC IIII^{xx} et onze, c fr.

Folio 55 et suiv. — A Jehan Tarennes, Jehan Duvivier, Hanry Orlant, Symon de Dampmartin, Andryes d'Espernon, Perrin Charles, Gillet Berthe, Perrin Dars, Gueldequin Happart, Estienne Gaillemer, Perrin Hune, Symonet Feron, Colin Lendormy, Regnaudin Lemeneur, Colin de Bonpys, Jehan Quarrey, Mathelin Delachaussée et Herman Ruissel, orfevres et changeurs demeurant a Paris, pour divers objets d'orfevrerie et joyaux, parmi lesquels « une imayge d'or de saint Loys donné en bonne estrene a monseigneur le duc de Berry, viii t. xi fr. xi s. ii d. t.

Fol. 57. — A Jehan de Brebant, orfevre et varlet de chambre, pour plusieurs parties d'orfevrerie, iiii^{xx} f. xv s. x d. s.

Folio 57 v° et suiv. — A Babelain Fatemant et Nicolas Davoultre, dit Pigache, marchands de Gênes, pour pierreries et divers objets.

Folio 57 v° et suiv. — A Oudot Des Grés, Andry de Morrey et Hanequin de Haacht, orfevres, demeurant a Dijon, pour divers travaux et objets.

Fol 71 v°. — A Jaquet Dourdin, tapissier, demourant a Paris, pour une chambre de tapisserie vermeille semée de rainciaux et ou milieu de chascune piece y a deux ymaiges, l'une ouvrée a or de Chipre, l'autre a fil de laine, iiie xxii fr. iiii s. vi d. t.

Id. A lui pour un tapis armoié aux armes de madame la duchesse a mettre sur le sommier de ses espices et apothicaries, contenant viii aunes et demie quarrées a l'aune de Paris, xx fr. xii s. vi d. t.

Fol. 72. — A lui pour un tapis d'Arras a ymaiges et a une chasse ouvré d'or et d'argent de Chipre, contenant a l'aune d'Arras iiii^{xx} aunes, ii^{c} fr. Et pour un autre tapis ouvré d'or et d'argent de Chipre des Souhais d'amours contenant vi^{xx} i aune quarrées a l'aune dudit Arras, iii^{c} frans, par mandement donné a Paris le xxiie jour de janvier mil CCC IIII^{xx} et XII, vi^{c} fr.

Id. A Pierre de Biaumés, tapissier, demourant a Paris, pour I tapis de hauteliche de fin file d'Arras d'or et d'argent de Chipre a l'istoire de la Vie saint Denys, par mandement donné a Amiens le ixe jour d'avril M CCC IIII^{xx} et onze avant Pasques, viii^{c} fr.

Id. A Robert Poinsson, tapissier, demeurant a Paris, pour estoffe et façon de certains tapis hauleliche de l'Apocalipse qu'il fait pour monseigneur, par mandement donné a Paris le xixe jour de janvier l'an M CCC IIII^{xx} et dix, mil fr.

Fol. 72 v°. — A Andry de Monchi, tapissier, demourant a Arras, pour un tapis ouvré a l'istoire de Percheval le Galoix, contenant vi aunes un quartier de large et xvii aunes de long, lequel tapis, ensemble aveuc un aultre, monseigneur envoia presenter de par luy a son cousin le duc de Yorck, en Engleterre, oncle du Roy d'Engleterre, par mandement donné a Douay le darrain jour d'octobre l'an mil CCC IIIII^{xx} et dix, xii^{xx} x fr.

Id. A Michiel Bernart, tapissier, demourant a Arras, pour I tapis a l'istoire de Octavien de Romme, contenant v aunes de long et xvii aunes de long, lequel tapis monseigneur envoia a son cousin le duc de Yorch, par mandement donné a Douai le darrain jour de septembre mil CCC IIII^{xx} et dix, vii^{xx} viii fr.

Id. et suiv. — A Jehan Daquart, Robin de Varennes et Ernoul Dutreicht, brodeurs, demourant a Paris, pour divers travaux.

Fol. 73 v°. — A Jacquemart de Lille, brodeur, demourant audit lieu, pour certains vestemens d'autel et de prestre pour la chapelle de monseigneur en son chastel de Ruhout emprès Saint Omer, xiii fr. iiii s. ix d. t.

Folio 74. — A Melchior Broederlam, paintre et varlet de monseigneur, pour la façon d'un millier de penonciaus a la devise de mondit seigneur, I estandart de bature et VI petis penonciaus de satin pour les lances de mondit seigneur, pour porter avec li en l'armée ou il aloit en la compaignie du Roy nostre sire sur les marches de Bretaingne, par mandement donné a Chartres le xxve jour d'aoust l'an M CCC IIII^{xx} et douze, vi^{xx} fr.

Folio 76. — A Colart Joseph, canonnier, demourant a Dinant ou pays de Liege, pour II grans angeles de letton qu'il avait delivrés et assis, du commandement de monseigneur, en sa chapelle de son chastel d'Argilly sur ii colombes, pesans yceulx angeles ii^{c} v livres au pris de l fr. le cent paié a lui par mandement de mondit seigneur donné a La Villeneuve Saint Jeorges le xiie jour de novembre l'an mil CCC IIII^{xx} xii, iiii^{c} lii fr. demi.

Fol. 82. — A Jacquemart Donne, maistre charpentier de monseigneur a Hesdin, et a Gilles Largent, son maistre maçon audit lieu, pour leurs despens d'un varlet aveuc eulx a III chevaux a estre alés, par l'ordonnance de mondit seigneur, de Paris a Meun sur Yevre, veoir et adviser certains ouvraiges estans ou chastel de monseigneur le duc de

Berry, ou ils vacquerent par xvi journées, paié par mandement de mondit seigneur donné a Paris le darrain jour d'octobre mil CCC IIII^{xx} et XII, xxiiii fr.

Id. A Daniel Daens, charretier de monseigneur a Thenremonde, pour ses salaire et despens d'avoir mené, par l'ordonnance de monseigneur, de Dijon a Yppre, deux tables d'autel ouvrées d'entailleure pour ycelles paindre, lesquelles a faites maistre Jaques Du Bars, tailleur d'ymaiges, demourant audit Thenremonde, pour les Chartreux que mondit seigneur a nouvellement fondés deles Dijon, paié par mandement donné a Paris le xxiiiie jour de fevrier l'an mil CCC IIII^{xx} et douze, xxxvi fr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1495.

1392. — Compte d'Amiot Arnaut, pour les ouvrages de la Chartreuse de Champmol, du 1er janvier au 31 décembre 1392.

Fol. 43 v°. — A Jehan Le Paradiset, d'Asnieres, pierrier, pour le forestage et charroy de II^{c} L membres de pierres de moison par lui traiz en la pierrerie dudit Asnieres, charroiez audit Champmol depuis le xe jour de mars jusques au xve jour de novembre M CCC IIII^{xx} et XI, pour convertir en divers ouvraiges comme en plusieurs reprinses et ymaiges fait par Claux Sluter, ouvrier de mondit seigneur, pour la haulte chapelle dudit monseigneur audit Champmol, xliii frans, ix grost.

Fol. 46 v°. — A Jehan Boudet, charpentier, pour IIII journées faites ou taillier plusieurs moles de boiz par l'ordonance de Claux, ouvrier de mondit seigneur, pour faire les tabernacles du portal de l'eglise des dit Chartreux, au pris de ii gros par jour.

Fol. 49 v°. — A Jehan de Comblanchien, machon, demourant a Dijon, pour XL journées de Guillaume de Courcelles, son vallet, par lui acomplis en l'ostel de Claux Sluter, a Dijon, depuis le xvie jour de février mil CCC IIII^{xx} et XI jusques au xiie jour d'avril mil CCC IIII^{xx} et XII en suivant, a esbouchier et jaugier le tabernacle de pierre qui doit estre et sera assis sur l'estanfiche du portal de l'eglise des dit Chartreux et aussi ait ravalé les voltes dudit tabernacle, vi frans viii gros.

Fol. 58 v°. — A Guillaume de Francheville, paintre, demeurant a Dijon, pour ses gaiges de III gros pour iiii^{xx} et ii jours qu'il a vacqué avec Jehan de Beaumés, paintre et varlet de chambre de monseigneur, au faire plusieurs ouvraiges de painture, tant en l'oratoire de mondit seigneur comme en sa chapelle audit Champmol, depuis le xxve jour de fevrier mil CCC IIII^{xx} et X jusques au xxve jour de decembre en suivant, xl frans demi.

Fol. 59. — A Robert de Cambray, voirrier, pour ii piez d'autre voirre paint et ymaginé en i panneau mis en la fenestre de la chambre dom Estienne, chartreux, nagueres sacristain des dit Chartreux de Champmol, xxxiii frans, vi gros, vii d. ob.

Fol. 27. — A Robert de Cambray, voirrier, pour don pour les bons et agreables services qu'il a fait de son mestier, par mandement du xiie de fevrier l'an mil CCC IIII^{xx} et X, xx frans.

Folio 31 v° — A maistre Jaques de Baerze, sur ce que lui puet et pourra

estre deu de la somme de IIII frans qu'il doit avoir de mon dit seigneur pour la façon de deux tables d'autel que mondit seigneur lui a ordonées faire pour les diz Chartreux, dont il a receu par le compte precedent II^c frans, et cy par sa quictance donnée le ve jour d'octobre mil CCC IIII^xx et XI, c frans.

Fol. 32. — A lui pour semblable, XXXVI frans.

Id. A Copin Machariis, pour le demourant de la dicte somme de IIII^c frans, le XXe jour d'avril l'an mil IIII^c IIII^xx et XI (v. st.). XXX frans.

Id. A Hue Manin, charreton, pour le charroy et voitturage de II grandes tables de boiz pour autel par lui charroiées et menées de Thenremonde jusques au dit Champmol, pour ycelles tables assouvir et achever illec par ledit maistre Jaques de Baerze, par quittance donné le XXVIIIe jour d'aoust l'an mil CCC IIII^xx et XII.

Fol. 33. — Pour deniers paiés pour le fait des IIII coulonnes de cuivre que maistre Colart Joseph, canonnier de mondit seigneur, a faictes et delivrées toutes prestes en la chappelle de mon seigneur a Argilly... et pour un grand pot de cuivre pour la grant cuisine de Champmol, XI^c IIII^xx XVIII frans XIX s

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 11672.

1392-1393. — Compte de Guillaume Bataille, receveur général des finances du duc, en ses duché et comté de Bourgogne, depuis le 1er mars 1391 (v. st.) jusqu'au dernier février 1392 (v. st.)

Fol. 49 v°. — A Thierry de Velle, brodeur et vallet de chambre de ma dame la duchesse de Bourgongne, pour les despens de lui, son vallet et II chevaus de CIIII jours entiers pour certaines pelles portées de Dijon a Paris et pour netoier icelle oudit Paris et ou pais d'Artois, LXIX fr. VI s. VIII d.

Fol. 81. — A Jehan du Liege, ouvrier de menuz ouvraiges de charpenterie, pour parfaire tout a neuf de tous ouvraiges ung chariot pour les armeures de monseigneur par marchié, VI^xx XVIII francs.

Archives departementales de la Côte-d'Or ; B. 1490.

1392-1393. — Compte de Guillaume Chevilly, receveur du bailliage de Dijon, de la Tous saint 1392 a le Toussaint 1393.

Fol. 28 v°. — A Claux Celustre (comme les années précédentes) pour avoir vacque et ouvré es ymaiges, tabernacles et aulres besoignes de mon dit seigneeur, III^c XXV fr. III gr.

Fol. 19 v°. — A Willequin Semont, pour avoir ouvré avec ledit Claux a ymaiges, tabernacles et aulres besoignes, a XVIII gros chascune sepmaine.

A Hennequin Prindale, id. I fr. chascune sepmaine.

A Jehan Midey, ouvrier d'ymaiges, V gros chascune sepmaine.

Fol. 31. — A Poncelet Carne, varlet de Robert Loisel, tumbier et ymaigeur,

demourant a Paris, pour avoir poli VI pierres d'allebastre et pour avoir tourné II cartiers de la dicte allebastre en nom de Robert son maistre, viii s. par.

Id., a Jean de Beaumez, (comme les années précédentes).

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4440.

1392-1393. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la Saint-Jean-Baptiste 1392 à la Saint-Jean-Baptiste 1393.

A Pierre Du Bois, peintre du chateau, pour ses gages, comme les années précédentes.

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Hesdin; H. 559.

1392-1393. — Compte du bailliage d'Arras, de la Saint-Jean-Baptiste 1392 à la Saint-Jean-Baptiste 1393.

A Jehan Le Voleur, lequel monseigneur avoit ja piécha retenu, avec Jehan Du Moustier, ouvrier de quarreaux pains et jolis, pour servir mondit seigneur dudit ouvrage, et pour ce quil ne povoient bonement ouvrer ensamble, mondit seigneur mist au néant la dite retenue, et retint depuis le dit Du Moustier tout seul, et pour le désir qu'il avoit de avoir lors et a encores beaucoup dudit ouvrage, il retint depuis ledit Voleur et fist marchander a lui par aucuns de ses officiers pour tel condicion qu'il fera et livrera pour mondit seigneur et en sa ville de Hesdin autant de quarreaux qu'il porra faire et qu'il en plaira mondit seigneur prendre, c'est assavoir que des dis quarreaux qui seront fais et ouvrez de la grandeur et pains dudit Voleur des paintures qu'il plaira a mondit seigneur de les avoir tant de ceulx qui seront pains de ymages et chipones comme de ceulx qui seront pains a devises et de plaine couleur par l'ordenance de Melcior Broederlam, varlet de chambre et paintre de mondit seigneur, l'un par l'autre, au tant que de chascun des dis ouvrages du quel que ce soit mondit seigneur vouldra avoir et que ledit Voleur livrera pour lui audit lieu de Hesdin, ycellui Voleur doit avoir de mondit seigneur de IIII piés et demi piet de moison au piet de ladite ville de Hesdin un franc d'or, et parmi ce ledit Voleur se doit pourveir a ses frais, périlz et despens de varlés, de tieuleaux, de four, feu, plonc, terre, paintures, busche, charbon et de toutes autres choses quelconques neccessaires pour la façon des dis quarreaux, sur quoy mondit seigneur lui devait faire lors prest de LI fr. par Pierre de Montbertaut, receveur precedent (1) par caucion que ledit Voleur en devoit lors baillier, le quel ouvrage ledit Voleur doit livrer par compte au bailli de Hesdin et audit Melcior, lesquels mondit seigneur y a commis et deputez, si comme toutes ces choses sont plus amplement declairées es lettres patentes de mondit seigneur sur ce faictes à Lille le penultième jour d'aoust l'an mil IIII^{xx} XI, vérifiées au dos par maistre Pierre du Celier, tresorier de mondit seigneur, de la date du IIIe jour de septembre l'an desseus dit, et depuis mondit seigneur a assigné le dit Voleur sur le dit receveur d'Arras pour estre paiés en la forme et manière que le marché le contient et

(1) *Sic.* Une ligne a sans doute été passée par le scribe.

que cy-dessus est declairée, si comme par ses autres lettres sur ce faites données a Paris le xxvie jour de janvier l'an IIII^{xx} XII, appert, dont la coppie avec celle du marchié dessus dit est icy rendue a court, par lesquelles dittes lettres icelui seigneur a commis messire Laigle de Sains, chevalier et chastellain de Hesdin, avec le dit bailli a recevoir le dit ouvraige, par l'absence du dit Melcior, qui est alés demourer en la ville d'Yppres, le quel Voleur a livré du dit ouvraige de quarreaux jusques a la somme de vii^{c} xiii piés et demy de quarreaux, si qu'il appert par la certiffication du dessus dit donné le xviie jour de febvrier l'an IIII^{xx} XII qui valent au pris de iiii pies et demi pour un franc, comme ci-dessus est déclarée vii^{xx} xviii frans demi, de la quelle somme fu pieça baillée au dit Voleur si comme il dist en prest, sur le dit ouvraige par le dit Pierre de Montbertaut, et dont mention doit estre faite es compte du bailliage d'Arras, finis a la chandeler, l'an IIII^{xx} XI, L frans paier au dit Voleur, pour le demourant et parpaie de la dite grosse somme cviii frans demi, et qu'il appert par sa quittance rendue a court avec toutes les lettres dessus dites, qui valent monnaie de ce compte, iiii^{xx} vi l. xvi s.

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Arras; A. 185. Publié par M. Houdoy. Histoire de la céramique lilloise; p. 4.

Compte de Nicolas Haignet receveur général de Hainaut, du 1 décembre 1392 1 septemre 1393

Fol. 33. — « A Jehan le poindeur, pour plusieurs ouvrages que fais avoit pour monseigneur et a sen commant; si en fu comptet par le recheveur le xii^{o} jour d'octembre l'an IIII^{xx} XII, premier: pour une paire de pignons de tromppes, qu'il livra quant messire fu a Paris, xx francs; item, pour I grand blason mis devant l'ostel monseigneur a Saint-Omer, quant li fieste y fu, LI s., et pour XVI petis blason pour celi fieste, XXXII s. item, pour I grant blason pour le fieste qui fu a Dijon, LXXVII s. item, pour XVI petits blasons pour celi fieste XXXII s.; item, pour LVI blazons pour le fieste qui fu a Paris au may l'an IIII^{xx} X, IIII l VIII s.; item, pour II grand blasons pour le fieste d'Engletiere, vii l. xiiii s., et pour c petits blasons pour celi fieste, x l.; item, pour le tournoy qui fu a Brexielle, unes couvretures de cheval jusques au fuellon, sielle, pissiere, canffrain, une creste toute neufve, I kokelet, le hiaumme, une torcque, le demy corps et les manches, pour monseigneur, se furent ces couvretures et li harnas li moitié devant noirs et li autres moitiés derierre rougez; toute ces deux parchons semées de escuchons armoyés des armes monseigneur et y eut LV escuchons et, entre ces escuchons, semées de II manieres de fleurs d'or pierchiés et remplies de vert et de rouge et enlevées et poinchonnées en l'autre moitiet, al es loncq leis tout batut d'argent et semet d'escuchons jusques a LX, armoyés des armes monseigneur, et sour cel argent faire une diasprure de ghippure d'argent eslevée et rasanlée de IIII fleurs poinchonnés et eslevées et perchiés a jour et remplies de vert et de rouge, et sour le moitiet de ce harnas faire L pinniaux de fin or brunit et sour cascun pinnel une houppe de soie vremelle et assir une bende de bouquerant de II dois de let dorée de fin or; item, pour I blason de celle devise fait pour ledit tournoi de Bruxielle XLV frans; pour le timbre mons^{r} le lion dorer de fin or et les II koriettes et kokelet faire d'argent brunit et armoyet des armes mons^{r} et pour fierer, vii frans, pour le joedi que messire jousta,

sielle, pissiere et chanffrain et une culiere, se fu houchiet de rouge et de blanc drap de Damas ; sour le blancq semées de plume d'ostriche, si grandes qu'elles pooient y estre, semées de fin or, et, sour l'autre moitiet, d'argent enceli maniere ; et pour v houches d'escut, II sielles, II pissieres et II chanffrains, qui furent parties de blanc et de rouge, xii frans ; pour II harnas fais au Loskignot, sielle, pissiere, chanffrain et II escus a jouster, se furent pallet de fuelle de kesne et de margharittes ; et II autres harnas fais a Mons, sielles, pissieres, chanffrain et II escus, se furent pallet de fuelles de kesne et de double rosee blancques, pour ces quatre harnas, vi frans. » — « Pour une verriere que messire donna et fist faire devant le grant autel dou noef cuer de l'eglise Saint-Giermain a Mons, liquelle contient, parmi les compas, CX piés tout double ouvrage, monte, a vii s. dou piet, xxxviii l. x s. »

Fol. 59. — « A Sebourcq, le fevre, pour LI vierghe de fier mises al assier leditte verriere, et pour I^c de paillettes siervans a yceli, lvi s » — « A Jacquemart, le pottier d'estain, pour XLVI livres demie de ploncq en taule, qui fut assis au fons de ledicte verierre, a ix d. le livre, monte, xxxiiii s. x d. »

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut ; H. 268.

Compte de Jean de Malines, receveur du domaine de la prévoté et ville de Valenciennes, du 8 juillet 1392 au 24 juin 1393.

Parties pour plusieurs ouvraiges et manouvraiges fais en plusieurs lius aval le Salle en Valenchiennes ou tierme de ces comptes.

A Jehan Braibant, voirier, pour XIII pieds III quars de voire en une voiriere mise au deseure de l'estanficque de le fenestre en le cambrette monseigneur et en V rayeres qui sont en le allée de la cambre, monte a iiii sols tournois le piet l sols.

A lui, pour XXIIII piet et demie de voirre ouvret en une grande veriere mise au deseure de le fenestre de le noefve taillerie monseigneur, monte au pris devant dit iiii libv. xviii sols.

A Willaume de Bonmalle, pointre, pour sen sollaire et despence de poindre le cambrette Monsigneur en le quelle il fist si loncq qu'il s'estend les armes de monsigneur et toute le dite cambrette, ouvra d'aultre devise, si qu'il appert de noeve taillerie Monseigneur les II cambres qui y sont et ossi le allée par u on descent en la salle avoecq le cambre siervans a celli cambrette, ycelles patronna de plusieurs devises et manieres et tailla et ordonna les patrons ce qu'il en y eust mestier, dont marchandet fu a luy en tasque pour son sallaire de le mains sans riens livret, en VI escus et demi de Haynnau qui valent au pris de xxv sols vi den. tournois le piece viii libv. v s. ix d. tour.

A Jacquemart Masse, pour XVI jours demi qui il fu audit liu avec le dit Willaume, tant au broussier toute le ditte cambre comme le taillerie les cambres qui y sont et les allées, premiers et en après de brun et de vermillon de cescune coulleur plusieurs fois et ossi qu'il patronna en aucuns lius, ces journées accomplis entre le moyenne d'avril et l'issue de may enssuivant au foer de iii sols vi den. le jour iiii lib. iiii d.

A Demisele Bietris Vigreuse, pour LII libvres de mine a ii den. le libvre soit viii sols

VIII den., pour II libvres d'ocre XIII den. pour une libvre, et I quart d'or piement XXV s., pour I libvre de blancq d Espaigne IIII sols VI den., pour III libvres III quart de vermillon a XII sols le libvre soit XLV sols, pour VLIX de brun d'Auchoire a V deniers le libvre soit XXIIII sols VI denier, pour une onche d'or fin piement IIII sols, pour III onces d'asur XXIIII sols, pour I estrelin de fin asur XVIII den., pour XV foelles de pappier de la grant fourme dont on fist patrons VII sols VI deniers, pour chire et poilt a chirer et poitter les dits patrons IIII sols VI deniers et pour parquemin a faire colles X sols, VI deniers, c'est en somme des estoffes livrées pour lez dictes cambres. VIII l. X deniers.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Compte du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes ; V. 55.

1392-1393. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathèdrale de Cambrai, par Francon Le Hèrault, chanoine.

Magistro Johanni, vitreario ecclesie, XXV lb

Eidem pro roba IIII lb. IIII s. III d.

Magistro Petro scriptori, pro religando de novo psalterium vicariorum dextre partis et pro una pelle cervi, IIII lb. XVI s.

Magistro Petro *le pointre*, pro pictura pedis cerei paschalis, X s.

Pro tabernaculo novo, seminato liliis, quod deservit die jovis sancta quando conficitur crisma sanctum, VI lb. XIIII s. VI d.

Pro tabernaculo novo desuper majus altare, seminato aquillis aureis, pro quibus empte fuerunt VIII^c pecie fini aurei quod decustavit in omnibus XXIIII lb. VI s. VIII d.

Pro XIII ulnis tele cum dimidia et pro tinctura in blaueio pro dicto opere, IIII lb XIII s.

Pro pictura scabelli reliquie sancte Nicholai et pro coopertura seminata stellis aureis, XLIX s.

Magister Johannes de Attrebato vitrearius tam ipse quam Arnoldus vitrearius modernus.

Pour une piece de keuvre pour faire une kayere a l'image saint Nicolay, XXXVI s.

A Hennekin l'orfevre, pour se paine et labeur de faire le dite kayere, IX lb. XVIII s.

Item pour X mailles de Florence et demie et pour le dorer, XI lb. X s.

Audit Hennekin, pour le fachon d'un calisse ou on met le sel a benoite yauwe, pour refaire II grans candelers et I flouron a la fierte, etc. IIII lb. XVIII s.

Item pour fondre IIII plomas de fin métal sour lesquelx keurent les deux grans cloques. Et y fondi on deux seaus de keuvre qui servirent au revestiaire et du laiton de marbrez. XVI l. X s.

Super hiis (redditibus) habet officum sustinere maxime necessaria que sequuntus.

....Oportet fieri unam novam campanam vel duas.

Item oportet operari in campanario de opere lathomie sumptuoso.

Item deficiunt in ecclesia vexilla pro processionibus.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 35.

1392-1393. Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé, du 24 juin 1392 au juin 1393 par Jean Du Puch, chanoine.

xviii s. vi d. a Pierre l'orfevre pour refaire les II pochonnés du grant autel ...... It. pour I livre a V pieres de cristal rassir une piere et livrer une piere et X claus d'argent.........

xx sous a Jehanne Dou Bos, pour refaire X tourniclez pour les enffans dou coeur.... It. pour refaire II cappez l'une gaune et l'autre a ymaige de Saint Pierre

ix sous payés a deux femmes qui porterent hors le terre dou coeur del eglise que li pointrez avoit abatue pour repaindre le coeur.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé; registre n° 849.

Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1392 à la Toussaint 1303

A Willaume de Tielt, chiboleur, pour avoir fait et entailliet certain ouvrage a le bretesque faite nouvellement joingnant le salle d'eschevins, viii l.

A Pierre Robert, pointre, pour le ouvrage et estoffe de son mestier par lui fait et livres a le dite brelesque, xv l.

A Miquiel le pointre, pour sen sallaire d'avoir paint les bannerettes et penons des menestrés pour le pourcession, xxxvii

Archives communales de Lille.

1392-1393. — Compte de Pierre Bonnebroque, receveur de la ville de Douai, du 7 février 1391 (v. st.) au 6 mai 1392 (v. st,)

p. 339. — A maistre Martin de Saint-Omer, demourant a Tournay, pour son sallaire d'avoir taillé deus tabernacles qui sont de franque pierre et livré a Douay, pour assire aus deux piliers qui sont sur le pan devant du belfroy, par marché fait a luy en tasque, xxvi l. viii s.

A Jehan Le Rouge peintre, pour son sallaire d'avoir redoré d'or mat l'image de Nostre-Dame de le Gesine qui est au deseure le premiere entrée de le halle des eschevins, et pour avoir paint le fond de le dite Gesine d'azur. Item pour avoir paint au deseure d'icelle Gesine six escus, l'un du Roy nostre sire, les deux autres de nostre très redoubté seigneur et les autres deux des armes de le ville, et aussi pour avoir paint tout le porge d'icelle entrée de vermillon, estant marchiet fait a lui en tasque xxiiii l. xv sols.

Archives communales de Douai. Série CC; 202.

1392-1393. — Compte de la ville de Bruges.

Fol. 80 v° n° 4. — Donné à Nicolas Van Utrecht pour le patron d'une verrière restaurée dans l'église Notre Dame, et pour avoir livré les matériaux, la ville ayant fait faire cette verrière.

Fol. 120, n° 3. — Donné aux marguillers de l'église de Notre Dame, la somme de cent livres gros, pour les aider à supporter les frais de la construction des pilastres qui doivent être établis dans la dite église.

Extrait du texte flamand publié par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des Chartes de la ville de Bruges; t. III, f° 485.

1392. — Compte de la ville d'Ypres.

Item (Melcwiet) pour le petit lion qui se trouve sur la nouvelle façade, xl s.

Chretien le Pondelmaekere, pour la fourniture du petit drapeau et la hampe.

A Gerard van der Meersch pour garnir ce petit lion d'un petit drapeau, xiiii s.

Item, (Melcwiet) pour la fourniture de la forme de l'oeil (oculus), pour l'avoir fait et placé, outre l'etoffe, dans la nouvelle façade de la Halle, lx lb.

Ypriana, par A. Van den Peereboom, Bruges, 1880; t. II, p. 120.

18 janvier 1393. — Extrait du testament de Catherine Trubert, veuve d'un bourgeois de Douai.

« Demiselle Catherine Truberde, vesve de Estevene de Cantin, dit Saudoyer, » donne « I hanap de madre, I aniel d'or a un saffir, a ses IV executeurs a cascun une lampe » des milleurs. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

7 avril 1393. — Quittance de Melchior Broederlam, peintre du duc de Bourgogne.

Sachent tuit que je, Melchior Brouederlam, paintre et varlet de chambre de monseigneur le duc, confesse avoir eu et receu de Josset de Halle, tresorier, la somme de cinquante frans d'or pour causes contenues en lettres de mandement de monseigneur données à Hesdin le xxiie jour d'octobre l'an mil CCC IIII^xx et neuf. En tesmoing de ce j'ay mis mon seel a ces presente avec mon nom faicte le viie jour d'avril l'an mil CCC IIII^xx et treze.

Sceau en cire rouge de Melchior Broederlam offrant un écu avec un mouton en pointe et en chef encore un mouton avec une sorte de gâteau rond, et pour supports deux oiseaux et les mots S. Melchior Broederlam. La signature, S. Melcior Broederlam.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 387.

7 mai 1393. — Attestation de Nicolas Sluter, au sujet du transport d'une pierre d'albâtre.

Je, Claux Slutre, ouvrier d'ymages de monseigneur le duc de Bourgongne, certiffie, par ces presentes, que Guiot du Boys, voitturier par terre, a mené de Paris a Dijon ou moiz de mars darrain passé, une grant pierre d'allebastre, la quelle j'ay receue de luy; en tesmoing de ce j'ay mis mon seel a ceste présente certifficacion, le viie jour de may l'an mil CCC IIII^xx et treze.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 382. — Sceau de Nicolas Sluter.

7 mai 1392. — Pierre « Li Leurens, » bourgeois de Douai, donne a Mahieu Lefeus un hanap d'argent.

Archives communales de Douai. Serie FF. Actes passés devant échevins.

14 juillet 1393. — Attestation de Jean de Beaumez, peintre du duc de Bourgogne, au sujet d'objets fournis pour la chapelle de la Chartreuse.

Sachent tout que je, Thevenin Lorfevre dit de Sens, confesse avoir eu et receu la somme de six cens quinze frans d'or pour XXX pappiers chascun contenant III^c fuelles d'or fin, prins et achaptés de moy pour Jehan de Beaumez pour convertir en la painture et ouvraiges de painture que mon seigneur fait faire en la chapelle des anges, ou lieu de Champmol. Le XIIIIe jour de jullet mil CCC IIII^xx et treze.

Et je, Jehan de Beaumez, paintre et vallet de chambre de mondit seigneur le duc, certiffie avoir prins et acheté dudit Thevenin les diz XXX pappiers et yceulx avoir esté mis et convertis par moy a ouvriers et ouvraiges de painture que je faiz en la chapelle aus anges dudit Champmol... En tesmoing j'ai mis mon seel et saing manuel l'an et le jour dessus diz.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 387. — Sceau en cire rouge, offrant la lettre S entourée d'un pointillé et tout autour BIAUMÉS. — Et de l'autre côté la signature *Biaumés.*

24 septembre 1392. — Extrait du testament de Florent Platte, prêtre de Douai.

« Sire Flourens Platte, prestre, donne « a se serviteres ung grand coffre d'alle- » marche, ung petit drechoir, ung coffret petit, ung petit banc tourné, ung forgiet. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

25 septembre 1393. — Extrait du testament de Colard Duchemin, bourgeois de Douai.

« Colars dou Chemin, merchier, donne « a ses 4 executeurs a cascun 1 hanap » d'argent a tour de lampe. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

16 octobre 1393. — Extrait du testament de Jeanne Brisse, veuve d'un bourgeois de Douai.

16 octobre 1393. — « Jehane Brisse, vesve de Donas Tange, » bourgeois, donne « 1 hanap d'argent, 1 godet d'argent, deux autres hanaps d'argent a ses nepveux. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

1393. — Compte rendu par Jacques Coteriel de l'exécution testamentaire de défunte « demisiele Jehenne Grippe, vesve de feu Jacquemon Pottier. »

A demisiele Katerine Grippe ou Quesnoit le comte, 1 hanap de madre moyen.

A Margherite Pieffort, une coroie ferée d'argent tout ou loing et un hanap de

madre le meilleur des III...... A le feme que fu Mahieu d'Estraielles le meilleur aniel d'or et sen coutiel ..... A demisiele Jehenne, femme de Jaquemon Coteriel, une patrenostre de jayet a enseignes d'argent a un bouton de perles...... A Oudin Coteriel, fil dudit Jakemon, a le volonté de son père, un gobellet d'argent..... Au frère Jaque Grippe, deffunt, une escalle d'argent et I moyen hanap de madre..... Audit Jaque Coteriel, une escalle d'argent et le meilleur hanap de madre..... Audit Jaquemont Grippe, une escalle d'argent et I petit hanap de madre.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins ; année 1393.

1393-1394. — Compte de Josset de Halle, trèsorier du duc de Bourgogne, du 23 avril 1392 au dernier juillet 1394.

Fol. 27. — A Robert Le Gaigneur, tapissier de monseigneur, L frans de pension par an.

Folio 45. — A Jehan de Beaumès, paintre et varlet de chambre de monseigneur, et Claux Slustre, son ouvrier d'entailleure, pour eulx deffrayer des frais et despens qu'il firent en alant de Dijon a Mehun sur Yevre, ou mon dit seigneur les envoya pour visiter certains ouvraiges de paintures, d'ymaiges et d'entailleure et aultres que monseigneur de Berry fait faire audit Mehun, par mandement de monseigneur le XXIe jour de novembre mil CCC IIII^{xx} et XIII, XL frans.

Fol. 79. — Audit Jehan de Biaumés, pour les fraiz et despens qu'il a faiz a aler de Bourgoingne devers mon dit seigneur a Bruges, pour aucunes causes touchant son fait comme il seroit a retourner en son hostel a Dijon, XX frans.

Id. A Jehan Cosset, varlet de chambre de mondit seigneur et tapissier, pour les fraiz soustenuz en deux voiaiges devers monseigneur a Paris et a Bouloingne, 30 frans.

Fol. 80. — A Melchior Broederlam, paintre et varlet de chambre de monseigneur, pour don pour cause des bons et aggreables services qu'il a fait ou temps passé, fait de jour en jour et espere que face en temps a venir, par mandement donné a Dijon le XXVIe jour de mars mil CCC IIII^{xx} et dix et quatre, C frans.

Fol. 81 v°. — Aux ouvriers qui font les tapiz des XI Pers a Hesdin, pour don a eulx fait, X frans.

Fol. 87 v° — A Huçon de Bouloingne, filz de feu Laurens de Bouloingne, jadis paintre de monseigneur a Hesdin ou temps qu'il vivoit, lequel mondit seigneur a fait mettre chiez Melchior, paintre de mon dit seigneur, a Yppre, pour apprendre son mestier, par mandement de mon dit seigneur a Yppre, XVIIIe de fevrier mil CCC IIII^{xx} et XIII, XX fr.

Fol. 89. — A Jehan de Rambures, orfevre a Bouloingne sur la mer, pour don a lui fait par monseigneur pour une main tout entiere de saincte Anastasie qui fu a la Nativité Nostre Seigneur, laquelle il a donnée a mon dit seigneur, par mandement darrain de mars IIII^{xx} et XII, CXII fr. X s.

Fol. 90 v°. — A ung varlet qui a apporté a monseigneur une espée qui estoit a

Godeffroy de Buyllon, pour don a lui fait par mandement donné a Paris XIII de mars mil CCC IIII^{xx} et XII, x frans.

Fol. 100 v° et suiv. — A Jehan Picamel, Pasqual du Palaiz, Jehan de Lynant, Pierre Labourebien, François de Paissant et Louis de Scarlefigue, Christofle De la Mer et Cataine de Flisco, marchands de Gênes, demeurant a Paris, pour pierres precieuses et joyaux parmi lesquels « un tres gros balay fin net pesant IX^{xx} karatz de Gennes, coustant X^{m} frans, plusieurs pierreries pour garnir ung ymaige d'or de saint Loys que monseigneur le duc de Berry donna a mon dit seigneur en bonne estrainne le jour de l'an nuef mil CCC IIII^{xx} et XII.

Fol. 103 v° et suiv. — « A Philippotte de Rosieres, Guillaume Sanguin, Jehan Marc, Gueldequin Happart, Perrin Charles, Nicolas Giffart, Jehennin Giffart, Jehan Clerbonot, Pierre Lemayeur, Pierre Reymond, Guillaume Scarpsuet, Albert Rousembourc, Jehan Duvivier, Symonnet Féron, Guillemin de Willy, dit le Charron, Perrin Dars, » orfèvres, demeurant a Paris, pour joyaux et objets de leur métier parmi lesquels « un reliquaire d'or garny de plusieurs balays, saffiers et pelles, lequel monseigneur donna a l'ymaige de Nostre Dame de Bouloingne sur la mer pour mettre les cheveux de Nostre Dame, un tableau d'or a une ymaige de Nostre Dame ensainte faicte de la cocquille d'une perle et une ymaige d'or enlevée et esmaillée de sainte Helisabet (et sont les deux huys d'iceulx tableaux de cristal et de dessus d'iceulx tableaux et le dessoubs tout ouvrez de massonnerie et garnis de pluiseurs pierreries, tant de perles, de dyamans, comme de saffiers et de balaiz, lesquelz tableaux mon dit seigneur donna a monseigneur le duc de Berry le jour de la feste saint Andry mil CCC IIII^{xx} et XII que disna en son hostel de Nelle, a Paris, pour VI pilliers d'argent doré pour I joyel d'argent doré de saint Thomas de la chapelle de monseigneur, pour avoir fait les armes de monseigneur ou dit joyel, reffait les viz a quoy les ymaiges se ferment et tiennent ensemble, rebruny, fait repaindre et redorer pluiseurs des dites ymaiges et pour avoir redrecié et mis a point la croix estant audit joyel, pour avoir parfait et parachevié tout ce qui falloit en I joyel d'or de saint Loys, lequel monseigneur le duc de Berry envoya en bonne estrainne a mon dit seigneur, avoir fait les cheveux, mis a point le visaige et les mains dudit saint, reffait a nuef sa couronne pour les renforcer et pour avoir rassis toutes les pierres.

Fol. 110. — A Jehan de Brabant, orfevre de monseigneur, pour un gobelet d'argent doré, XXXII fr. demi.

Fol. 112. — A Hannequin de Haacht et Odot des Grés, orfèvres, demeurant a Dijon, pour vaisselle d'or et d'argent.

Fol. 112 v°. — A Hermant Ruyssel, orfèvre et varlet de chambre de monseigneur, pour divers objets et travaux de son mestier.

Fol. 113 v° A Thomas Destampes, orfèvre, demeurant a Arras, pour travaux a la nef, aux drageoirs et a divers joyaux du duc et de la duchesse.

Fol. 114. — A Jacques Thobin, patrenostrier de Bruges, pour sept patrenostres d'ambre blanc garnyes chascune d'un tableau d'ambre semblables et de pluseurs ymaiges, I frans.

Id. A Jehan Porcelet, de Bezançon, pour I saffir celestrin qui garit du feu, que monseigneur mest par devers lui avec les aultres joyaux, par mandement du xxie de novembre mil CCC IIII^{xx} et XIII, xii^{c} frans.

Fol. 135 v°. — A Jaquet Dourdin, tapissier, demourant a Paris, pour plusieurs tapisseries pour madamoiselle de Nevers, c'est assavoir pour sa gesine premierement viii tapiz vers armoyés chascun de v compas des armes de ma dicte damoiselle, chascun tapiz contenant ix aunes de long et iiii aulnes et demie de lez a l'aune d'Arras iii^{c} xxiv frans.

Id. A lui pour trois tapiz de hauteliche ouvrez a or de Chippre, l'un du Cruxefiement de Nostre Seigneur, l'autre a un mont de Calvaire et l'autre du Trespassement Nostre Dame, contenant ensemble ix^{xx} xv aunes quarrées a l'aune d'Arras, lesquelz tapiz mon seigneur fist mettre par devers luy pour yceulx envoyer au Roy d'Angleterre, par mandement du iiiie de janvier mil CCC IIII^{xy} et XIII, ix^{c} frans.

Fol. 136 v°. — A lui pour un tapiz de hauteliche, ouvré d'or, d'argent de Chippre et de fin fille d'Arras, aux figures des Neuf Preuwes, contenant clxviii aunes quarrées a l'aune d'Arras, par mandement du iiiie de janvier mil CCC IIII^{xx} et xiii. ii^{m} frans.

Id. A Pierre de Biaumés, demourant a Paris, tapissier, pour la vendue et delivrance de deux tapiz de hauteliche de fille d'Arras a or de Chippre, de l'istoire de Jazon, commant il concquist la dorée toison, l'un contenant xii aunes de long et iiii aunes de large et l'autre contenant xi aunes de long et iiii aunes i quart de large, par mandement du xiiie de mars mil CCC IIII^{xx} et XII, xi^{c} xxv frans.

F° 136 v°. — A Jehan Cosset, tapissier, demourant a Arras, pour la vendue et delivrance d'un grans tapiz ouvré d'or de Chippre et de fin fille d'Arras, a devise de Bergiers et de Bergieres, lequel tapiz mon seigneur donna a monseigneur l'evesque d'Arras, son chancelier, par mandement du xvi de fevrier mil CCC IIII^{xx} et XII, xv^{c} l frans

Id. A lui et autres, audit Jehan Cosset, pour une chambre verte de hauteliche semée de poz de margolaines ou il y a une fontayne, laquelle chambre contient, comprins en six draps qui servent autour de la dicte chambre, six cens aunes quarrées a l'aune d'Arraz, et au pris de xx s. parisis l'aune; a Clabaut, demourant au dit lieu d'Arras, pour trosses, targes verdes a faire les courtines de la dicte chambre. Par mandement xvi de fevrier mil CCC IIII^{xx} et XIIII, vi^{c} xxiiii lb. xvi s. par.

Fol. 137. Audit Jehan Cosset, pour un tapiz de fille d'Arraz ouvré a or de Chippre, de l'istoire du Roy et des douze Pers de France, par mandement xxvie jour de fevrier M CCC IIII^{xx} et XIII, ii^{m} v^{c} frans

Id. A Michiel de Passe, de Florence, marchant, demeurant en Avignon, pour trois dossiers de drap d'or ouvrez de plusieurs ymaigeries, l'un grant et les autres deux moyens pour chappelle et pour deux chappes de mesme pour servir a l'autel, par mandement donné a Bruges v de mars M CCC IIII^{xx} et XIII, iiii^{m} frans.

Id. A Pierre Labourebien et François de Passant, marchands gennevoiz, demourant a Paris, pour un grant tapiz de hauteliche, ouvré d'or de Chippre et de fin fille d'Arras aux ymaiges des sept Vertus et des sept Vices et soubz les dictes ymaiges oudit

tapiz sont plusieurs empereurs, roys et autres personnaiges demonstrant l'exemple de l'exposition d'icelles ymaiges, contenait ledit tapiz LXXVIII aunes quarrées a l'aune de Paris, par mandement donné a Saint Germain en Laye IIII de janvier M CCC IIII^{xx} et XIII, IIm VII frans

136 v°. — A Michiel Bernart, bourgois d'Arras, pour trois draps de hauteliche, c'est assavoir l'un ouvré de l'istoire du roy Clovys, contenant XXXII aunes de long et six aunes et demie de lez, l'autre ouvré a or de l'istoire de Nostre Dame, contenant XX aunes de long, V aunes et demie de lé, et le tiers ouvré aussi a or qui est de Venerie de Gui de Romménie, contenant XXVIII aunes de long et VI aunes et demie de lez, tout a l'aune dudit lieu d'Arraz, lesquelz mon seigneur donna c'est assavoir celluy de la dicte histoire du roy Clovys au duc de Lencastre, son cousin, et celly de la dicte histoire de Nostre Dame a son cousin le duc de Glocester, et le tiers drap il fist mettre par devers luy..... par mandement XXVIIe d'avril mil CCC IIII^{xx} et XIII, XII frans.

Id. A Gilles de Marques, tapissier d'Arraz, pour six sarges vyolettes a la devise de monseigneur de PP et de Marguerites, VIII^{xxv} frans.

Id. A Pierre Le Conte, bourgoiz dudit Arras, pour un drap de hauteliche senz or de l'ystoire du Roy Pharaon et de la nacion de Moyse, contenant a l'aune dudit Arraz, VIII^{xx} V aunes quarrees, II^{c} XLVII fr. X s. t.

Id. A Andrieu de Monchy, bourgoiz dudit Arraz, pour I drap a or de l'istoire d'amis et d'amie, contenait a la dite aune IIII^{xx} XII aunes quarrées, II^{c} VII francs;

Id. A lui pour un autre drap de l'istoire de Deduit et de Plaisance, ainsi qu'il sont en gibier, contenant a la dite aune LII aunes quarrées, VI^{xx} V frans: yceulx tapiz monseigneur a donnez, celli de l'ystoire du Roy Pharaon au duc de Lencastre, celly de l'ystoire de Deduit et de Plaisance au duc de Gloucester et l'autre au duc d'Yorck.

Fol. 138. — A Robin de Varennes, brodeur de monseigneur a Paris, pour plusieurs travaux parmi lesquels « une chambre de satin vermeil, et ou dosser et en la coutepointe d'icelle une grande terrasse et sur chascune terrasse deux grandes brebis ouvrées de soye et d'or de Chippre.

Fol. 139 — A Henryet Gontier, brodeur, demeurant a Paris, six quarreures de satin vermeil et en chascun deux compas et les armes de madame d'Osteriche, LX frans.

Fol. 139 v° et 140. — A Enoul Du Trecht, brodeur, demeurant a Paris, a Thierry, brodeur de la duchesse, a Pierre Baye, Hannequin Mercyon, Conches de Strasbourc, Thomas de Bouc et Guillaume de Lery, autres brodeurs, pour divers travaux.

Fol. 140 v°. — A Melchior Broederlam, paintre et varlet de chambre de mon seigneur, pour la matiere et sa peine d'avoir paint cincq douzaines de chaeres petites pour le conseil de mon dit seigneur, en son chastel de Hesdin, par mandement XXII d'octobre IIII^{xx} et IX, LIII frans.

Fol. 141. — A lui pour plusieurs parties d'etoffes et painctures qu'il a faictes au dit chastel de Hesdin et a galleries yllec en pluseurs places par deffault du mur et pour pluseurs ouvriers paintres qui li ayderent a ouvrer a diz ouvraiges, IC^{c} frans.

Fol. 148 v°. — A Guiot du Boys, pour avoir amené de Paris a Dijon une grant

pierre d'albastre pour monseigneur, avec certifficacion de Claux de Slustre, ouvrier d'entailleure, xxxi frans.

Fol. 149. — A Colin des Hannaps, varlet de chambre de monseigneur, pour aler de Paris en Avignon devers nostre saint Pere le Pappe luy porter une ymage de saint Anthoine d'or et de pierrerie et une crois d'or de mesme, que mon dit seigneur li envoya, xl frans.

Fol. 157 v°. — A Jehan Berangier, paintre, pour XL frans deuz pour I harnoys de joustes que, dès l'an mil CCC IIII^{xx} et IX, il fist pour monseigneur Philippe de Bar a la feste que le Roy tint lors a Saint Denis.

Fol. 161, v°. — A Colin Picart, pour repareillier et recloer le romant de Lancelot, x s. fr.

Fol. 172 v°. — Aux varlez de Melchior, paintre et varlet de chambre de monseigneur, qui euvrerent en une table d'autel que ledit Melchior paint pour mon dit seigneur, pour don a eulx fait, v fr. xii s. vi d. t., laquelle table sera portée en l'eglise des Chartreux les Dijon, par mandement donné a Yppre xviii de fevrier mil CCC IIII^{xx} et XIII.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1500.

1393. — Compte d'Amiot Arnaut pour les ouvrages de la Chartreuse de Dijon, du 1 janvier au 31 décembre 1393.

Fol. 71 v°. — A Jehan Bourgeois, maçon, tant pour avoir esbouchié IIII grosses pierres, chascune de VI piez de long, et de II piez demi de large et de II piez d'espès, en la pierrière d'Asnières comme pour avoir charroié et admené les dictes pierres jusques a Dijon en l'ostel ou demeure Claux Celustre, ouvrier de mondit seigneur, pour faire ymaiges et tabernacles pour ledit Champmol, iii frans.

Fol. 73 v°. — A Jehan Baudet, charpentier, pour avoir fait et taillié des moles et tables pour la chappelle de mon seigneur audit Champmol dicte la chappelle des Angles, a la devise de Beaumez, II journées au prix de ii gros.

Fol. 74. — A Verruot le tonnelier demourant a Dijon pour LXV ais de chesne par lui vendues pour faire IIII coffres de bois, lesquelx l'en a mis en l'ostel ou demoure Clause Slustre, ouvrier de mondit seigneur, a Dijon, pour admener en iceulx dés ledit ostel jusques audit Champmol l'ymaige de pierre faite pour madame la duchesse mis au portal de l'église des diz Chartreux audit Champmol, l'imaige de saint George et plusieurs autres mis en la chappelle de mondit seigneur dicte la chappelle des Angles dessus son oratoire basse, et en la chappelle de messire Guy de la Tremoille audit lieu. Et est assavoir que les diz coffres ont esté remenez en l'ostel ou demoure le dit Claux pour mener en iceulx autres ymaiges a Germolles, v frans, ii gros.

Fol. 83. — Livraison de couleurs et d'huile « pour ce convertir es ouvraiges que Jehan de Beaumés fait en chappelle de mondit seigneur appelée la chappelle aux Angeles estant a l'eglise des diz Chartreus et en la chapelle de messire Guillaume de la Tremoille. ii c iii d. ob. xxvii frans, v gros, i quart.

Fol. 90 v°. — A Berthelot Heliot, varlet de chambre de mon seigneur, pour deus grans tableaus d'yvoire a ymaiges dont l'un d'iceulx est de la Passion Nostre Seigneur et l'autre est de la vie monsieur saint Jehan Baptiste, lesquelz tableaus mondit seigneur a achatez dudit Berthelot et yceulx donnez a l'eglise des Chartreus dudit Champmol.

v^c frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 11672.

1393-1394. — Compte de Guillaume Bataille, receveur général des finances du duc en ses duché et comté de Bourgogne, depuis le 1er mars 1392 (v. st.) jusqu'au 27 mars 1393 (v. st.)

Fol. 84. v°. — A Guillaume l'orffevre demourant Dijon pour dix tasses d'argent,

LXVIII fr.

Fol. 88. — A Arnoul Picornet, pointre demourant a Dijon, pour avoir doré et point le charriot ou curre de ma dame d'Osteriche, de fin or burny et de le avoir armoié des armes de monseigneur le duc d'Osteriche et de madicte dame sa famme, LV francs.

Fol. 93. — A Colin Bataille, bourgois de Paris, qui dehuz lui estoient pour une chambre de tapisserie blainche toute ovrée a pluseurs ymaiges sur le contenu du romant de la Rose, contenant pluseurs pieces, garnies de cordes et de robans toute preste pour tendre, c'est assavoir la couverture du lit contenant LVI alnes quarrées, le ciel contenant XXXVI alnes et demie quarrées, les longiens (?) contenans IX aulnes quarrées, le dossier contenant XXX alnes quarrées, le tapis de la couche contenant XXXII alnes et demie quarrées, IIII grans tapis a tendre pour faire muraille contenant ensemble VIII^xx XVI alnes quarrées, ung banchier contenant XXIIII alnes quarrées et XII quarreaulx contenant neuf alnes, qui font pour tout III^c LXXV alnes, valent au pris chascune alne de XXV s. III^c LXVII fr. demi. Et pour trois cortines de soye d'Arras eschaquetées de blanc et de vert pour ladicte chambre, XXVIII frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 1494.

1393-1394. — Compte de Guillaume Chevilly, receveur du bailliage de Dijon, de la Toussaint 1393 à la Toussaint 1394.

Fol. 24. v°. — A Claux Sluter (comme les années précédentes).

A Hennequin de Prindale, pour avoir ouvré avec ledit Claux es ymaiges, tabernacles et besoingnes au prix de II fr. chascune sepmaine.

A Wuillequin Smons, id., XVIII gros chascune sepmaine.

A Jehan Midey de Slurey (?) id., X chascune sepmaine

A Hennequin Vascoquien, id. a XIIII gros chascune sepmaine.

Fol. 26. — A Perrin de Besancon, maçon pour ou mois d'octobre III^xx et XIII asseoir et mettre ymaiges en Champmol.

Id., à Jehan de Beaumez (comme les années précédentes).

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 4441.

1393-1394. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la Saint Jean Baptiste 1393 à la Saint Jean Baptiste 1394.

« A Pierre Du Bois, peintre du chastel, » pour les gages, comme les années précédentes.

A Jehan Du Bois, filz Pierre Du Bos, paintre et maistre des deduis du chastel de Hesdin, au quel monseigneur a donné, pour et en avancement de son mariage, xx frans de grace especial pour une fois, si qu'il appert par ses lettres donnees le xxviiie jour de juing l'an mil CCC IIII^xx et treze, xvi l.

A Jehan Le Voleur, ouvrier de quarreaux pains, au quel monseigneur a donné pour les boins services, que il a fait a mon dit seigneur, tant ou dit ouvrage comme aultrement, et pour la bonne affection que il a a lui, de grace especial la somme de vint frans, pour employer en la reffection et repparation d'une maison que de nouvel il a acquise en la ville de Hesdin, a prendre es bois de mondit seigneur en la vente des marchans si qu'il appert par lettres données le xxxie jour de mars l'an mil CCC IIII^xx et XIII, xx frans qui valent xvi l.

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Hesdin ; H. 559.

1393-1394. — Compte du bailliage d'Arras, de la Saint Jean Baptiste 1393 à la Saint Jean Baptiste 1394.

A Jehan Le Voleur, ouvrier de quarreaux pains et jolis pour monseigneur, demourant a Hesdin, le quel Voleur mon dit seigneur retint pieça son ouvrier dudit mestier, par les condicions plus a plain declairées ou compte precedent, c'est assavoir entre les autres choses que ledit Voleur doit avoir des quarreaux qui seront fais et ouvrez de la grandeur et pains par lui des paintures que mieulx plaira a mondit seigneur, de les avoir tant de ceulx qui seront pains et chipolées (sic) comme de ceulx qui seront pains a devise et de plaine couleur pour IIII piés et demi dudit ouvrage, piet de moison au piet de la ville de Hesdin i franc d'or, et dont il apperra par certificacion de messire Laigle de Sains, chevalier, chastellain de Hesdin, et du bailli d'illec, lequel Voleur a fait et livré, du commandement de mondit seigneur, aus dessus dis commiez IIIIe LVII piés de quarreaux pains et jolis audit piet de Hesdin et yceulx mis en garnison audit chastel, si comme il appert par lettres de certificacion des dis seigneurs chastellain et bailli données le xiiie jour de septembre l'an mil CCC IIII^xx et XIII rendue yci a court avec la quictance dudit Voleur, valent les IIII^c LVI piés d'euvre dessus dis audit pris ci frans viii s. x d. ob. p. sont monnoie de ce compte, iiii^xx i l. iiii s. x d. ob.

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Arras ; A. 185, O.

1393-1394. — Compte de Jean de Malines, receveur du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes, du 1er septembre 1393 au 1er septembre 1394.

Parties de pluiseurs ouvraiges et manouvraiges fais en pluiseurs lius aval le Salle de Valenchiennes au terme de ce compte.

A Braibant le voirier, pour pluiseurs ouvraiges de son mestier, qu'il a fait et livret pour le Salle, c'est assavoir pour IIII peniaus noes mis en le cambre monseigneur sour escaite, en le cambre a le couronne et en le cambre enssuivant sour le court, contenant XXV pies de voire a IIII sols tournois le piet, sont C sols, a lui pour XII pies de noef voire mis a restoupper traus qui estoient es verieres des dites cambres et es verieres de le grande salle au dit pris sont XLVIII sols, a lui pour VI libvres de ploncq mis a des traus restoupper a II sols le libvre sont XII sols, a lui pour II libvres demie saudure a otel faire a IIII sols le libvre font VII sols VI deniers a lui pour III journées de lui et sen varlet ouvrer as dictez verieres restoupper, destaquier et rataquier a IX sols le jour pour yaus II sont XXVII sols, c'est en somme de ces parties payées audit Braibant ou terme de ce compte IX lib. XIIII sols VI den.

A Nicaise Olivier, pointre, pour LIIII jours II demis qu'il fu ouvrans en le dicte maison tant a brouissier de blancq toutes les II salles, a brouissier de brun d'Auchoire le cambre devant sour le cout, le cambre derriere par tiere et celli deseure, comme pluiseurs aultres edifisces et ychiaux poindre et patronner de pluiseurs manieres et devises. Ces journées faittes et accomplies entre le xe jour de novembre et le jour dou Noel enssuivant, montent au pris de III sols tournois pour cescun jour VIII libv. VI s.

A Wauket de Rieulay, pour IX jours accomplis le VIII jour de novembre qu'il aida le dit Nicaise a broyer pluiseurs coulleurs a II sols le jour font XVIII sols tournois.

A Jaquemart Copdelance et Nicaise Olivier, pointre, asquels marchandet fu en tasque de poindre et armoyer des armes de Baviere, le grande cambre me Dame et pour brouissier et poindre le cappielle de le dite maison et les cambrettes atenant, s'en dubvent avoir qui payet leur ont estet ou terme de cest compte VII libvres tournois.

Au dit Jaquemart, pour XII jours ouvrer de sen mestier au poindre en le cappielle pluiseurs angeles et evangelistes au pattronner les cambrettes la tenans et les poutres de le grande cambre armoyer de lyonchiaus, ces journées faites et accomplies le XXVe jour de march montent au pris de V sols tournois pour lui et sen varlet qui l'aida en ce faisant, LX sols.

A Guyot Lespressier, pour VI libvres de mine de ploncq a III sols le libvre sont XVIII sols, a lui pour VIII libvres d'ocre IIII sols, a lui pour II libv. demie de florée L sols, a lui pour parkemin a faire patrons et colles XXI sols, sont ces parties IIII libvres XIII sols.

A Jehan de Tournay, pour une libvre demie de florée XXX sols, pour VI libvres de rouge tiere XII deniers, pour demie libvre de vermillon VI sols pour XIII libvres d'ocre VIII sols VIII deniers font XLV sols.

A Braibant le verier, pour II peniaus de verieres mis as II feniestres qui sont en le grande salle contenans XVIII pies a IIII sols le piet sont LXXII sols, a lui pour XXV pies de vies voire remettre en noef ploncq pour l'autre feniestre de le ditte salle, et pour le cappielle a II sols le piet font L sols, c'est en somme de ces parties CII sols.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes de la ville et prévôté de Valenciennes; V. 55.

1393-1394. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Francon Le Héraut, chanoine.

Arnulpho, vitreario ecclesie, pro pensione, xxv lb.

Eidem pro roba sua, IIII lb. III s. II d.

Magistro Petro *le pointre*, pro deaurando crocheam episcopi Innocentium et pingendo pedem cerei paschalis, XXIIII s. VI d.

Pro ordinatione sepulcri in die Resurrectionis et pro picturis et quibusdam rebus ad hoc necessariis, LIIII s.

Item sociis ecclesie pro ludo Resurrectionis, die Pasche, XXX s.

Thome de Ramillies, pro scriptura officii novi in ecclesia ordinati pro pace ecclesie in XIIII voluminibus et affigendo in libris ecclesie per operarium, LXV s.

Pro nebulis et clareto (in die Pentecostis), XXXVII s. II d.

A Hennekin l'orfevre pour refaire encensier, reliques et candelers et a le fiertre, L s.

A Adin le nepveu Bouchain et Baudet de Curlu, pour taillier pierres.

A Willaume Du Payage, machon, pour taillier parpains de franque pierre, IIII s. cascun jour.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 36.

1393-1394. — Compte de la fabrique de la Collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1393 au 23 juin 1395.

x frans a Jacques de Braibant quy doit faire les angeles et III frans pour le carité quant on marchanda les angeles.

x s. paye a Jehan Manettier, mesureur de l'église, pour faire enseigner de l'enseigne de la ville de Douay les mesures de l'église.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé; liasses non classées.

1393-1394. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille, pour l'année 1393, par Jean de Férières, chanoine.

Jacobo *As pois*, vitrario, pro pensione sua duorum annorum, XVIII lb. XVI s.

Pro calice capellanie beati Michaelis reficiendo et de novo deaurando, XVI s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; registre 34.

1393-1394. — Compte de la rédime de la collégiale Saint-Pierre de Lille, année 1393.

Jacobo de Bosco, aurifabro, pro ut apparet per suam cedulam pro toto anno, IIII lb. XI s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; carton de l'année 1393.

1393-1394. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1393 à la Toussaint 1394.

A monsieur Loys Le frison, présenté de par la ville un godet d'argent en reverence de ce que ledit Loys fist le solennité de ses espousalles, ledit godet accaté a Jacques du Bos, orfevre, xxxvii l. v d.

A Pietrekin Robert, pointre, pour sen sallaire d'avoir point les pos de ledicte ville es quels on fait les presens de vin d'icelle et armoyé yceulx pos des armes de le dicte vile, iiii l.

A Mikiel le pointre, pour sen sallaire d'avoir feit les banierettes et penons des manestreulx pour le fierte.

Archives communales de Lille.

15 mars 1394. — Extrait du testament de Marguerite de Gouy, veuve d'un bourgeois de Douai.

« Margherite de Goy, vesve de monseigneur Sanze de Marquette, jadis seigneur de Courchielles, » laisse « a Jehan de Goy, unes patrenostres d'ambre; a le vesve Jehan » de Goy un aniel d'or a une piere vermelle, dis Raes; a Marie, se fille, I aniel a louppe « de saffir; a Margotine, se filloeule, I aniel d'or a une piere d'esmeraude; a Bernardin « Tange, I hanap d'argent enseigné d'un aignel Dieu; a ses 4 exécuteurs a cascun « I hanap d'argent et II louches d'argent. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1394.

27 mars 1394. — Extrait du testament de Guillaume Bonnebrocque, bourgeois de Douai.

« Willammes Boinebrocque bourgeois de Douay, » laisse « a Marie se sereur, « dame de Biellain, sen rommant de le Rose; a Cathrine, se fille, unes heures a rouges « couvertures et le bourse en quoy elles sont; a Jehannette Pilatte I hanap d'argent sans « piet, et le rommant des Veux du paon; a Ansiel Rosiel, sen nepveut, une cote de « fier, une pieche d'achier, un bachinet a visiere estoffée de camail et uns wanteles; a « Hanotin de Courchielles, bastart, fil de feu Brongnard, une cote de fier, I bachinet « a visiere, une calote (?) et uns wanteles; a Jehan de Goy, une cote de fier de menues « mailles; a Simon Boinebrocque, sen frere, le rommant de Boece de Consolacion, « toutes ses autres armures une grande mallette, le selle mallerece le milleur des trois, « estoffée de brides, estries, chamale, culiere et poistras. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

24 juillet 1394. — Extrait du testament de Pierre De Lattre, bourgeois de Douai.

« Pieres de Lattres, li aisnés » laisse a « Oede de Pieffort, feme Piere Boinebroque, « I coutiel, le mileur a mance de corail, estoffé d'argent doré; a Ghille Boinebroque, « une cainture a femme qui fu demiselle Oede de Deuyeul; a Bauduin de Deuyeul une « lampe d'argent esmaillié de ses armes et I hanap de madre; a cascun de ses V execu-

« teurs une lampe d'argent esmaillié assise sur luppardiaux, pesant XI onches ou environ, « et I hanap de madre des milleurs ; a Ricart et a Piere Boinebrocque a cascun I hanap « d'argent a piet, pesant XVI onches ; a Jehan dou Clerc trois hanaps d'argent a ciercle « sans lioncheaux. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins

16 septembre 1394. — Extrait du testament de Jeanne Mariquiel, fille d'un bourgeois de Douai.

« Jehane Mariquielle, fille de feu Pierre Mariquielle, » donne tous ses biens a « Ysabiel Maillet; et sera tenue le dite Ysabeaux de metre deux mabres en l'eglise « Nostre Dame, et en l'un d'iceulx faire pourtraire les figures de Jehan Mariquielle et se « femme l'un de les l'autre; en l'autre marbre faire pourtraire les figures de Pierre « Mariquielle et de le dicte Ysabielle. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

26 octobre 1394. — Quittance de Jean de Neufport, tapissier, au sujet de six coussins de hautelice.

Sachent tout que je Jehan de Neufport, tapicier de monseigneur le duc de Bourgoigne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, cognoiz et confesse avoir eu et receu de Jehan Des Poullettes, receveur d'Arras, la somme de huit frans a moy deubz pour demy douzaine de coussins de haute lice tous estoffés que j'ay baillé et delivrés a ma dame la ducesse de Bourgongne, de la quelle somme de VIII frans je me tieng pour content et bien paiez et en quite le dit receveur et tous autres. En tesmoing de ce j'ay requis le sainz manuel de maistre Jehan Despinoy, tabellion publicque, estre mis a ceste presente quittance faicte le XXVIe jour d'octobre l'an mil CCC IIII^xx et quatorze, presens Jehan Pillewille et le maistre des bouchiers demourans a Arras, tesmoings a ce requis. J. Despinoy.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 1856, n° 26.

29 décembre 1394. — Philippe, duc de Bourgogne, mande de payer diverses sommes à Jean Haacht, orfèvre demeurant à Dijon.

Phelippe, filz de roy de France, duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgongne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines, a nostre amé et feal tresorier, Josset de Halle, salut et dileccion. Nous voulons et vous mandons que a Hannequin de Haacht, orfevre demourant a Dijon, vous paiez et delivrez ou par aucuns de noz receveurs faites paier et delivrer la somme de trente six frans d'or, en quoy nous sommes tenuz a luy pour la facon de deux grans bacins d'argent dorez, pesans XII mars, une once VII esterlins demi, les quelz il a faiz pour nostre tres chere et tres amé compaigne la duchesse, de l'argent a lui baillée par nostre dite com-

paigne et yceulx a dorez de son or le marc au pris de III frans tant pour la facon comme pour la dorure del or dudit orfevre, font la dicte somme de XXXVI frans. Et par rapportant avec ces presentes quittance dudit Hannequin sur ce, ensemble certifficacion de nostre amée cosine, la dame de Biauval, contenant yceux deux bacins avoir esté delivrez en l'ostel de nostre dite compaigne par le dit Hannequin. Nous voulons ycelle somme de XXXVI frans estre allouée en voz comptes ou es comptes du paiant sanz aucun contredit, par noz amez et feaulz les gens de noz comptes a Dijon ou la ou il appertiendra, non obstant quelxconques ordonnances mandemens ou deffences a ce contraire. Donné a Paris le XXIXe jour de decembre l'an de grace mil CCC IIII^xx et quatorze par monseigneur le duc, Courlon.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1856, n° 6.

1394. — Reçu bourgeois de Tournai : Jean de Kiévraing, dit dou Postich, fils de Baudouin (22 avril).

Archives de Tournai. Registre aux choses communes; année 1394.

1394-1395 — Compte de Josset de Halle, trésorier du duc de Bourgogne, du 1 août 1394 au 1 février 1395.

Fol. 39 v°. — A Jehan Beaumez, paintre et varlet de chambre de mon seigneur, pour don pour les bons et agréables services par mandement le XXIXe jour d'aoust mil CCC IIII^xx et XIII. c frans.

Fol. 50 v° et suiv. — A Dine Raponde, marchant de Paris, à Cristoffle De la Mer et Jehan Sart, marchands de Gênes, pour divers objets d'orfévrerie parmi lesquels « une ymaige d'or de Nostre-Dame a un siege d'argent d re garnye de pierreries. »

Fol. 51 et suiv. — A Jehan Tarennes, Colin Lendormy, Henry Orlant, Herbin Cocquelet, Guyon Luillier, changeurs demourant à Paris pour divers objets d'orfévrerie, parmi lesquels « un chapel d'or garny de XX balaiz, XX safirs et IIII^xxX perles, lequel chapel mon dit seigneur donna a ma dame d'Auestriche, sa fille, » mil frans.

Fol. 51 v° et suiv. — A Perrin Charles, Franchequin d'Audenarde, Guildequin Happart, Pierre Lemaire, Estienne Gaillemier et Pierre Remond, orfèvres demourant à Paris, pour divers objets d'orfèvrerie, parmi lesquels « pour avoir reffait en un joyau de saint Thomas de la chapelle de mon dit seigneur le duc, le pié de Nostre Seigneur qui estoit rompu et raffermi aucuns des pillers que lochoient, pour avoir pour mon dit seigneur VI de ses mots en lettres d'argent qui ont esté miz et assiz en unc de ses robes, pour un joyel qui fu acheté a Noel darrenier passé mil CCC IIII^xx et XIIII le quel est d'une Annonciacion de Nostre Dame et a des angeles autour et pluiseurs pierreries, les quelz angeles furent rompus et les autres qui ne furent pas bien fermez, lequel joyel fut reffait. »

Fol. 52. — A Wuillaume De Spaen, marchant de Nymeghes, pour une licorne la quelle mon seigneur a mise en ses coffres aveuc ses joyaulx II^c L frans

Fol. 54 v°. — A Oudot Des Grez, orfévre, demourant à Dijon, pour IIII plats et V escuelles d'argent blanc, viii fr. ii gr

Fol. 61 v° — A Jacquet Dourdin, tapissier demourant à Paris, pour IIII bahuz de tapisserie armoyez aux armes de madame la duchesse, l frans.

Fol. 62 v° — A Melchior Broederlam, demourant a Yppre, paintre de monseigneur, la somme de viii^c frans les quels mon dit seigneur luy a ordonné avoir de luy par marchié fait avec lui pour or, couleurs et aultres estoffes qu'il devait delivrer et paer du sien a dorer et paindre deux tables d'autel ouvrées de bois a ymaiges et tabernacles de maçonnerie, les quelles tables maistre Jacques Du Bars, ouvrier d'entailleure demourant à Thenremonde, a faites et délivrées, par l'ordonnance de mon dit seigneur, au dit Melchior pour icelles paindre pour mettre en l'église des Chartreux que mondit seigneur a fondez lez Dijon, pour ce par mandement de mondit seigneur donné a Paris le dernier jour de fevrier mil CCC IIII^xx XII et lettre de obligacion du dit Melchior par la quelle il oblige lui et ses biens envers mondit seigneur sans fraude et sans mal engien de vendre et delivrer icelles II tables paintes et assonniées (peut-être assouviées) bien et nettement au dit d'ouvriers aians en ce cognoissance et aussi de delivrer et paier du sien l'or, couleur et aultres choses nécessaires a dorer et paindre les dictes tables aveuc quittance de la dicte somme (1).

Fol. 66 v° — A Cristoffle De la Mer, marchant genevois demourant a Paris, pour la vendue et delivrance d'une pierre d'alebastre, laquelle monseigneur a fait pranre et achater de lui pour en faire un ymaige pour sa sepulture, que Claux Sluter, son ouvrier d'ymaigez, fait en son pays de Bourgogne, par mandement donné a Paris le xxiie jour de janvier mil CCC IIII^xx XII. iii^c frans.

Fol. 72. — A Henry, l'orfévre demourant a Lille, pour avoir rappareillié deux coupes l'une d'or et l'autre d'argent et deux bacins d'argent. iiii frans.

Fol. 73. — A Loys Thorin, charpentier demourant à Lille, pour avoir fait et livré le mairien d'un grant sarqueu en manière de tombe et icelluy assis sur le corps de feu monseigneur le conte de Flandres en l'eglise de saint Pierre a Lille en la chapelle de Nostre Dame de la Treille, lequel sarqueu ou tombe ma dame la duchesse de Bourgogne y a ordonné estre fait darrain quelle y fiest dire vigilles et faire le service de mors pour les âmes deffeu mondit seigneur de Flandres et de madame la contesse de Flandres sa compaigne, xii frans, xii s. vid. Item a Bertran Vectes, cousturier, pour avoir cousu IIII draps d'or qui firent miz sur le corps dudit feu monseigneur de Flandres le jour du service, vii s. vi d. t. Item a Jehan De la Croix et Jacqmart Copiere, charpentiers, pour avoir despecé le marrien du viès sarqueu qui estoit dessus mon dit seigneur de Flandres et nettoié devant et après le service et remis a point le dicte chapelle et aussi pour avoir aidié à charpente, et faire le dit sarqueu, pour IIII jours, ii fr.

Fol. 74 v°. — A Jacquet Dourdin, tapissier de Paris pour le charroy de pluiseurs

(1) Cet article a été biffé par les maîtres de la Chambre des Comptes, parce que le secrétaire du duc, maître Thierri, n'avait pas le pouvoir d'accepter l'obligation du peintre. Voir au fol. 90.

tapis, c'est assavoir le tapis des XII pers de France, II tapis de l'Apocalipse, le tapis des IX preux et III tapis de chapelle, les quels tapis mondit seigneur a fait mener de Paris a Arras aveuc ses aultres tapisseries. xxvi frans.

Fol. 75 v°. — A Jacqmart d'Avion, tapissier demourant a Arras, pour XII quarreaux de l'ouvraige d'Arras d'une aulne quarrée chascun, a xiii s. iiii d. t. a lui pour la façon de V escuchons des armes de mondit seigneur et de ma dite dame fais a l'aguille, lesquels ma dite dame a fait faire en une de ses chambres de tapisserie semée de dames et de marjolaines, v fr. xii s. vi d. t.

Fol. 81. — A Thomas Destampes, orfevre demourant a Arras, pour une gibessiere de satin noir garnie de lii houbelons de deus angneaulx d'argent blanc, viii fr. xii s. vi d. pour XIII paires et demie de viruelles d'argent doré a faucon, viii fr. ii s. vi d. et pour avoir refait de neuf un couvercle d'or pour un hanap d'or. x frans.

Fol. 82. — A Guillaume Martinel, orfevre demourant a Dijon, pour XII tasses d'argent. iiii^{xx}i fr.

Fol. 83. — A lui, pour facon d'un gobelet d'or pour ma demoiselle Bonne vi fr.

Fol. 90. — Mention d'une dépense de 800 frans pour les deux tables d'autel peintes par Melchior Broederlam, telle quelle se trouve au fol. 62 v° et a laquelle il est ajouté : « Toutevoye messieurs des comptes en ont depuis parlé a monseigneur l'évesque d'Arras chancelier de monseigneur, luy estant en la chambre des comptes et pluiseurs autres de messieurs du Conseil, et sur ce prinse et eue délibéracion, pour ce viii^{c} frans. (1)

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 1501.

1394-1395. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Pierre Adorne, du 1 février 1393 (v. st.) au 1 février 1394 (v. st.)

A Melchior Brouderlam, paintre de monseigneur, deus cents frans par an pour pension.

A Jehan de Neufport, tappissier de monseigneur, soixante dix frans par an tant qu'il ouvrera continuelement de son mestier.

A Josse Tussin (ou Cussin), demourant a Bruges, pour l'achat de deux quartes, deux aughiers et six gobelés d'argent blanc, lesquelles furent présentées de par monseigneur à la fille de messire Guerard de Ghistelles le jour des noepces, clviii l. viii s.

(1) On lit sur la marge : Super dictum Melchiorem, dictus Melchior fecit adduci a villa Ypris in ecclesiam Carthusiensem juxta Divionem ambas tabulas altaris, de quibus in presenti parte fit mentio, pictas decenter et honeste auro, azuro et aliis pulchris coloribus, ut plenius constat per certificationem ab Amieto Arnaut, Josseto de Halle, Claux Sluter, Jo(anne) Malwel, pictore domini, Hannequino de Haacht, aurifabro, et Guillelmo, nepote deffuncti Beaumez, pictoris, commissis in mense Augusti M CCC IIII^{xx} XIX per gentes compotorum ad ipsas tabulas visitandas. Et quia ipse Melchior quesivit in camera compotorum xiiii die dicti mensis, obligationem, diu est, per ipsum super hoc factam et hic redditam, sibi reddi, ordinatum fuit dicta die ipsam obligationem remanere in dicta camera certis de causis, et nichilonimus hanc scripturam hic scribi ad ejus exonerationem.

A Chrestien De le Voorde, voirier, pour XXXII pies de voire en la grande verriere en la chapelle (de l'ostel de Bruges) IIII l. Item pour I traille de fer pour entreillier la dicte verriere de XXXIX piez V l. XVI s. A maistre Jehan de Bevere pour une crois de fer pour la dicte traille, XVII s.

A maitre Jaque le vorrier, pour dix sept piez de verrière emploiez tant en la chambre de parement. en la chapelle, comme en autres lieus (de le maison de monseigneur à le Walle à Gand).

A Josset de Halle, tresorier de monseigneur, par lettres données le X mars audit an, en deniers payez à maistre Jaque Du Bars, ouvrier d'entaillure demourant a Tenremonde, CIII fr. valent CLXXI l. XII s.

A lui, par lettres données le 1 septembre IIII^{xx} et XIIII, en deniers payez a Melchior Brouderlam, paintre de monseigneur, IIII^{c} fr. valent VI^{c} LX l.

Id. Id. par lettres VIIe d'avril IIII^{x} et XIII, VI^{c} XV l. IX s.

Id. a Jehan Cosset, par lettres du XVIIe d'avril, mil LXX l. X s.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs à la Flandre, n° 239.

1394. — Compte d'Amiot Arnaut, pour l'ouvrage de la Chartreuse de Champmol, du 1 janvier au 31 décembre 1394.

Fol. 112. — Livraison d'or, de couleurs, huile et autres objets au paintre de monsseigneur Jean de Beaumez, pour la painture et doreure de la chapelle haulte de monseigneur au dit Champmol appellée la chapelle aux Angeles VI^{xx} IX frans.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11672.

1394-1395. — Compte de Joceran Frepier, receveur général du duc de Bourgogne en ses duché et comté de Bourgogne, du 25 mars 1393 (v. st.) au 25 mars 1394 (v. st.)

Fol. 58 v°. — A Jehennin Arnoulet, orfevre demourant a Dijon, pour ung gobelet d'argent. XXXIII fr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1499.

1394-1395. — Compte du bailliage d'Arras, de 1394 à 1395.

A Jehan Le Voleur, ouvrier de quarreaux pains et jolis de monseigneur, auquel mondit seigneur, tant pour les bons et agreables services qu'il lui a fais en l'ouvrage des dis quarreaux et austrement, comme pour lui aidier a supporter les grans frais et missions qu'il lui a convenu faire et soubstenir pour trouver et avoir les estoffes et matere, et aussi faire le four et les autres abillemens necessaires pour les dis ouvraiges, il a donné de grace espécial audit Voleur, pour ceste fois, la somme de L frans, non obstant les convenances du marchié fait de par mon dit seigneur au dit Voleur, pour livrer le dit ouvrage, et que autrement n'appere des dis frais et missions, ordonnance, mandement ou defense a ce contraires, si comme il est plus ad plain es lettres patentes de mon dit

seigneur sur ce faictes, données a Paris le IIIe jour de fevrier l'an M CCC IIII^xx^ et XIII, verifiée au dos par Josset de Halle, tresorier de mon dit seigneur, de la date du XVIIe jour, par vertu desquelles le dit receveur a paié au dit Voleur la somme de L francs valent XL l.

Archives départementales du Nord. Compte du bailliage d'Arras; A. 185. Publié par M. Houdoy, *Histoire de la Céramique*, p. 6.

1394-1395. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la Saint Jean-Baptiste 1394 à la Saint Jean-Baptiste 1395.

A Pierre du Bos, paintre du chastel, pour ses gages comme les années precedente.

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Hesdin; H. 560.

1394-1395. — Compte de Jean de Malines, receveur du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes, du 1er septembre 1394 au 15 septembre 1395.

Parties de pluiseurs ouvraiges et manouvraiges fais ou terme de cest compte pour et a cause de la maison de le Vasne qui levée et assise est, a le Salle entre le Weits et le boucerie.

A Jehan Godin, plommier, demorant a Valenchiennes, pour pluiseurs parties d'estoffes et ouvraiges de sen mestier qu'il a fait et lievet pour le dessus ditte maison de le Vasne, c'est assavoir pour VI^c^ XXXI libvres et demie de ploncq en taille mis autour des kemineez, esvoweres et sur les aucunes des poyes de le ditte maison, leur besoings et necessités estoit, a III escus I quart le cent font XX escus demy de Haynnau valent a XXV sols VI den. le piece XXVI libvres III sols, pour III^c^ IIII^xx^ IX libvres de ploncq ouvret es essaignés, qui font pour le ditte maison tant as II bannieres comme as feniestres, au pris de V escus demy de Haynnau cescun cent, sont escus au pris devant dit XXVII libvres V sols VI deniers, c'est en somme de ces parties LIII libvres VIII sols VI deniers tournois.

A Pierre Aoustin, caudrelier, pour II basnieres mises sous le dite maison payet XXXIIII sols VI d.

A Pierre Despreis, pointre, pour les enseignes, florons, escuchons et banieres dessus dites poindre et armoyer des armes monseigneur, marchandet a luy en X escus de Haynnau vallent XII libvres XV sols.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes de la ville et prévôté de Valenciennes; V. 5.

1394-1395. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par François Le Heraut, chanoine.

Arnulpho, vitreario ecclesie, XXX lb.

Eidem pro roba sua, IIII lb XVII s. III d.

Cuidam operario de cupro, qui venit advisatum pro IIII^or^ columpnis ad feretrum sustinendum in choro, XXXVI s.

A Robert de Saint Omer, pour I[c] de grandes pierres, xx lb.

A Bouchain, machon, a rassir une grande fillole du cloquier, a reparer sur les deux vaultes du cloquier et ouvrer au piller pour assir l'image de saint Jehan, vi lb. viii s.

A Jacot Quoniam, a taillier pierres, a ii s. vi d. le jour.

A Carlier, pour entaillier I tabernacle et une reprise pour l'image saint Jehan Baptiste, mise en cuer, ix lb xiiii s.

A maistre Pierre, pointre, pour paindre de fin vert a olle le piler a l'encontre d'icelle ymage semée de aigles de fin or et le tabernacle de blanc plonc et le reprise d'or fin, ix lb xii s.

Hennekino l'*orfevre*, pro vendagio imaginis, xxiiii s. vi d.

Eidem, pour se labeur de refaire encenciers, etc., xxiiii s. vi d.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 37.

1394-1395. — Compte de la fabrique de l'église Saint-Géry de Cambrai, par Othon de Mezières, chanoine.

Jacobo Lengles, pro faciendo les *estanfiques* vitrearum chori, v s.

Godefrido aurifabro, pro reparando duas pelves argenteas lavatorias et pro repparando alterum baculorum choristarum et *pour esmaillier* predictum baculum *et les bachins*, pro pena et labore, xxvi s.

Eidem, pro repparando unam pelvim argenteam ex illis tribus qui pendent ante altare et repparando les *bubos* argenteos qui sunt supra vergas ferreas, pro pena, xxxviii s.

Johanni *le casurier*, pro repparando plures infulas, v s.

Magistro Johanni l'*orfevre*, *pour reburnir les II enchensiers*, vi s.

Magistro Johanni pictori, pro lapide cerei (pascalis) sculpendo, ix s.

Colard pictori, pro quibusdam necessariis et ludo Pasche, v s.

Arnulfo vitreario, pro novis vitris, xxi lb.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Géry à Cambrai. Comptes de la fabrique; 1.

1394-1395. — Compte de Pierre Bonnebroque, receveur de la ville de Douai, du 7 avril 1393 avant Pâques au 6 mars 1395.

P. 391. — A maistre Philippe Cachearaigne, paintre, pour son sallaire d'avoir placké les deux murs qui sont costeres a ung lez des deux portelettes joingnans a l'astre saint Pierre, et sus ceux murs paint plusieurs crois et ymaiges de saint Anthoine, par marchiet fait a luy en tasche, lxx s.

Archives communales de Douai. Serie CG; 203.

1394-1395. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre de Lille, pour l'année 1394, par Jean de Ferières, chanoine.

Jacobo *As Pois* pro pensione sua, xii lb.
Eidem, pro quodam novo vitro, super organa, viii l. v s.
Pro resta compoti organorum, de mandato capituli, lxiiii l. iii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; registre 34.

1394-1395. — Compte de la ville ae Lille, de la Toussaint 1394 à la Toussaint 1395.

A Jaque de Trehout, pour susporter le frait de deux ymages, l'une de saint Éloy et l'autre de saint Salveur, que ledit Jaque a fait paindre, lesquelles ymages lui avoient esté delivrées nagaires par eschevins et sont mises en le porte saint Salveur, l'une devers la ville et l'autre deviers les camps, ii francs valent lxv s.

A Pietrekin Robert, pour avoir paint pluiseurs croix et vermielles a l'encontre de le mazière des maisiaulx de la dicte ville, pour donner a cognoistre aux bonnes gens et estraigniers que bons estoit de non laissier aucune ordure de corps a l'encontre des dis maisiaulx adfin de eulx preserver de damage, xxiiii s.

A Sohet (Soyer) Mariage, tailleur de pierres, pour avoir ouvré iii jours et demi a viii s. li jour au pont de la porte Regaulx, xxix s. iiii d.

A Pierart Prevost, pour son sallaire de avoir fait et ouvré une couronne de chire parmy ce qu'il a livré les estoffes et pointures, laquelle couronne fu mise en le halle d'eschevins le nuyt saint Jehan Baptiste l'an mil CCC IIII^xx et quinze en reverence et honneur dudit monsieur saint Jehan, vii l. iiii s.

A Pierart Salembien, pour I coppon de cappe de plonc mis sur le porte Diergnau, xvii s. xi d.

A Jehan Cloquier, caudrelier, pour avoir refait le banierette de ledite porte et reslarghir et avoir fait nouvelle heuse, xxvi s.

A Jehan Collebaut, pour avoir paint le dicte banierette. xvii s.

A l'église Saint Estienne, accordé pour Dieu et en aumoesne, pour et en ayde de une relique d'argent que les gliseurs de le dicte eglise ont fait faire estre dorée, vii l. iiii s.

A Mikiel le paintre, pour avoir fait les banierettes et penons des manestrez, xlviii s.

Archives communales de Lille.

1394-1395. — Compte de la ville de Bruges.

Fol. 33, N° 5. — Item le septieme jour de mars acheté par Jean Van Oudenaerde de Jean f. Thierri de Vilvorde CCXXVIII pieds de pierres (menueelen) pour les VIII fenêtres du beffroi de la vieille halle, le pied xii gros, somme cxxxvi livres xvi sols.

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, p. 155.

1394. — Compte de la ville d'Ypres.

Paiet a Melcior Broederlam, en le nom de nostre seigneur de Bourghongne, de le otroi des asises, CCXLVII l. X s.

Publié dans les Annales de la Société d'Ypres ; t. II, p. 175 et suiv.

1394. — Compte de la ville d'Ypres.

Pour la sculpture de deux figurines de saint George et de sainte Catherine placées dans la chambre echevinale, VII l. IV s.

Ypriana, par Van den Peereboom. Bruges, 1880 ; t. II, p. 120.

10 janvier 1395. — Extrait du testament de Pierre Dumez, bourgeois de Douai.

« Pierre dou Mes «, bourgois de Douay, « eslit se sepulture en Saint Pierre, et » veult que soit mize et assize une lame et pierre de la valeur de vingt frans, en dedens » laquelle soient figurez les figures du dit testateur et de demiselle Jehenne de Buissy, sa » femme. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

3 février 1395. — Extrait du testament de Marguerite Le Soufletier, veuve d'un bourgeois de Douai.

« Margueritte Le Souffletiere, vesve de Watier Belamy dit Lentailleur », laisse a « Jehane I coutiel a manche de vericle, le menre des deus, et I petit hanap de madre ; » a Marguerite de Prouvins, se niepce, femme Jehan de Lattre, ses chaintures, » bourses, joyaux et aournemens quelconques, deux hanaps d'argent, six louches » d'argent, I gobelet d'argent a clavel et le piet, le meilleur de deux forgiers, VI cous- » sins de Bourges. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

10 février 1395. — Acte de Jean De Lattre, orfèvre de Douai.

« Ravestissement entre Jehan de Lattre, orfevre, et Margot de Prouvins, sa femme. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

1er mai 1395. — Extrait du testament d'Alix la Mercière, bourgeoise de Douai.

« Demiselle Aelips, li merchiere, laisse a le feme Piere de Frerin, un drap point » de le Venue Nostre Dame ; as enfans dudit Piere, sen bel autel ; a Jacquemart Calie, » I drap point de l'Annonciation ; a demiselle Jehenne, vesve de feu Aubert de Landas, » ses patrenostres, se bourse et sen coffin ; a Mariette Castellette, une coroie a I tissu

» bleu ferré d'argent ; a Maroie Le Coulletiere, I pendoille de clés, feré d'argent, a » Hanette, se filleule, I coroie ferée d'argent ; a chacun de ses IV exécuteurs I hanap » d'argent a tour de lampe. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

28 juin 1395. — Extrait du testament d'André Piquette, bourgeois de Douai.

« Andrieus Picquette, fils de feu Andrieu, eslit se sepulture en dedens l'eglise Saint » Pierre, ou soit mize et assize une lame et pierre, en dedans laquelle soient figurez les » figures de luy et de Marguerite de Goy, se femme et espeuze. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

1395. — Reçu bourgeois de Tournai : « Colart Galet, orphevre, fils de feu Jacques de Chin dit Galet, qui fu fil Jaquemar, comme fils de bourgois. »

Archives de Tournai. Registre aux bourgeois et aux choses communes ; année 1395.

1395. — Compte de Pierre de Montbertaut, trésorier et receveur général des finances duc de Bourgogne, du 26 janvier 1394 (v. st.) au 31 décembre 1395.

Fol. 29. v°. — A Claux Sluter, varlet de chambres, ouvrier d'entaillerie de monseigneur, ou quel mon dit seigneur, par ses lettres données a Paris, le premier jour de septembre mil CCC IIII^{xx} XV, a ordonné estre bailliés et delivrés pour aler a Dynant ou pays de Liege pour achetter des pierres pour faire et entaillier sa sepulture, laquelle il entent faire mettre aus Chartreux de Champmol par lui fondés lez Dijon, pour ce par les dittes lettres et lettres de recepte dudit Claux données le derrenier jour de juillet oudit an IIII^{xx} XV, ix^{xx} fr.

Fol. 99. — Au couvent des Cordeliers de Troyes pour et en récompensation de certains tableaulx d'autel que mondit seigneur avoit voulu avoir d'eulx et les quelz ilz avoient fait apporter devers lui a Paris de la dicte ville de Troyes, vi^{xx} ii fr. xv s. t.

Id., A l'eglise de Nostre Dame de Dijon pour don fait a elle par mondit seigneur de grace especial en devocion pour faire un jouel pour porter le corps nostre seigneur Jhesus Crist, le quel jouel devra demourer en laditte eglise, xxx fr

Fol. 101 v°. — A maistre Jehan de Gerson, osmonier de mondit seigneur, pour don a lui fait par mondit seigneur de grace especial pour avoir une robe delivrée c'est assavoir demi drap de Bruxelles, cinq pennez de gros vair pour la fourreure de cote et mantelet, un cent de menu vair pour la fourreure du chaperon, par mandement de mondit seigneur donné le xve jour de décembre M CCC IIII^{xx} et XIIII, iii^{xx} fr

Fol. 105. — A Claux Slustre, ouvrier d'ymaiges, et varlet de chambre de mondit seigneur, pour don a lui fait de grace especial pour une foiz, pour cause des bons et agreables services qu'il lui a faiz et fait chascun jour et pour lui mieulx avoir ses necessités et son service, lx fr.

Fol. 106 v°. — A Pierre de Beaumez, tapissier et varlet de chambre de mon seigneur, pour don a lui fait pour ses bons et agréables services, XL fr.

Fol. 122 v° et suiv. — A Jean Quarré, Andriet D'Espernon, Thierri Belot. Mathelin de la Chaussée, Nicolas Giffart, Gauvain Trente, Pierre Varopel, Bureau de Dampmartin, Perrin Fatignant, Hymbelt Du Bel, Augustin Baudel, Guillaume Forets, Hermant Ruissel, Jean Ysebare, Gueldequin Happart, Henri Orlant, Guillemin Sanguin, Dyne Raponde, Raoulet de Bethisy, Jean Tarennes, orfèvres, changeurs et marchands demeurant à Paris, pour joyaux, pierreries et vaisselle d'or et d'argent, entre autres « pour la vendue (par Henri Orlant) d'un ymage d'or de saint Antoine garni de IIII balais, IIII psaphirs, XVI perles et d'un cristal reliquare et est ycellui ymage assiz sur un entablement d'argent doré lequel ymage mondit seigneur a doné en bonne estrainne le jour l'an neuf a monseigneur le duc de Berry, mil XX fr.

Fol. 124 et suiv. — A Pierre Labourebien, Bernard Dulyne, Castaigne de Flisco, Jean de Lynant, Michel Marche, Babillin Palevoisin, marchands de Gènes ou de Lucques, pour joyaux et pierreries.

Fol. 125. — A Erard de Rossillon pour une sainture qu'il a longuement gardée, qui fut a feu de saincte memoire le Roy saint Loys, si comme il est apparu a mondit seigneur par lettres de instrument, et laquelle çainture pour la grant devotion que icellui monseigneur a audit Roy saint Loys il a prinse dudit Erart, C fr.

Fol 128 v°. — A Nicolas Bataille, tapissier et bourgois de Paris, pour la vendue et delivrance d'une chambre de tapisserie bleue de fille d'Arras ou il a un dossier et demi ciel et une sarge pour couvrir le lit, ouvrée a un boys ou quel a une biche ou meillieu semiée de rouiseaux, VI^xx X fr.

Id., A Jaquet Dourdin, tapissier de Paris pour la vendue et delivrance d'une chambre de tapisserie toute dyapprée semée de Prophettes et ouvré a or de Chippre, contenant a l'aulne d'Arras III^c XLV aulnes demie, VI^c XL fr.

Fol. 129. — A Colin Bataille, marchant tapissier demourant a Paris, pour la vendue des parties qui s'ensuient, c'est assavoir pour un tapis de Donnayemens de chevaliers et de dames, contenant XVI aulnes de long et V aulnes et demi de le; item pour un tapis a or du chastel de Franchise, contenant XVIII aulnes de long et V aulnes et un quartier de lè; item pour un tappis a or de Godeffroy de Billon, contenant XX aulnes de long et V aulnes de lé; item pour un tappis a or de Bergiers, contenant XI aulnes de long et IIII aulnes de lè; item pour un autre tappis de Bergiers, contenant XI aulnes de long et IIII aulnes de lè; item et un autre tappis de Paris de Bertram de Claiquin, contenant VII aulnes de long et III aulnes et demie de lè... lesquelles parties font en nombre de aulnes quarrées a l'aulne d'Arras IIII^c et IX aulnes. VII^c fr.

Fol. 129 v°. — A Jaquet Dourdin, marchant tapissier demourant a Paris pour un tappis a or de l'Ystoire de Charlemaigne contenant XXIIII aulnes de long et V aulnes et un quart; pour un autre tappis de Chastel de Franchise, contenant XVIII aulnes de long et V aulnes de lè; pour un autre tappis a or de l'Ystoire Yseult et Jaquob contenant XX aulnes de long et V de ley; pour I aultre tappis de l'Istoire de Percheval le Galoys contenant XVI aulnes de long et V aulnes de ley; pour un autre tappis de l'ystoire de Bertram

de Claiquin, contenant xxiiii aulnes demie, lesquelles parties font iii^c xxiiii aulnes demie quarrées a l'aulne d'Arras, viii^c xlix fr.

Fol. 130. — A Dyne Raponde pour la vendue d'un tappis de haulteliche, ouvré a or de l'istoire du Cruxiffiement Nostre Seigneur lequel monseigneur donna en Avignon a reverent pere en Dieu le cardinal de Viviers, iii^c xxv fr.

Fol. 130 v°. — A Arnoul Du Trech, brodeur demourant a Paris, pour parties d'ouvrages d'orfaveries et broderies, iii^c xlviii fr.

Id., a Robin de Varennes, brodeur demourant a Paris, pour diverses parties de broderies, v^c xxx fr.

Fol. 84 v°. — Pour vermeillon, blanc d'Espaigne, vert de gris, synople, fuelles d'estain, oylle, myne, vernys, fin azur, prins par Jehan de Beaumez, paintre et varlet de chambre de mondit seigneur, pour convertir es ouvrages des Chartreux lez Dijon et de ses chapelles d'Argilli, de Montbar et d'autre part, xxii lb. vii s. vi d. t. et lvi fr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1503.

1395-1396. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Pierre Adorne, du 1 février 1394 (v. st.) au 31 janvier 1395 (v. st.)

A Melcior Brouderlam, paintre de monseigneur, le pension de ii^c frans.

A Jehan de Nuefport, tappissier de monseigneur, sa pension de lxx frans.

A maistre Jaque le voirrier, pour xiiii piés de voirre a emploier aux feniestres de la chappelle et en une chambre du chasteau (de Gand), vii s. gr.

A Josset de Halle, par lettre donnée le xxiiiie novembre IIII^xx XIII, en deniers payez a Therry de Welle, broudeur de madame la duchesse de Bourgongne, ii^c iv l. vi s. viii d.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 140.

1395. — Compte d'Amiot Arnaut au sujet des ouvrages commandés par le duc de Bourgogne à la Chartreuse de Champmol, du 1 janvier au 31 décembre 1395.

Fol. 136. — A Hugneuri Le Gosset, pierrier de le pierriere d'Asnieres, pour la traitte, forestaige et charroy de VIII pieces de pierre de la pierriere dudit Asnieres, par lui traittes et delivrées en la dicte pierriere, dont les V contiennent vi piez de long, iii piez de large et i pié demi d'espés chascune, et les autres III pierres iiii piez demi de long, ii piez demi de large et i pié demy d'espés chascune, et thraies des la dicte pierriere jusques a Dijon en l'ostel de Claux Slustre, ouvrier de mondit seigneur, pour convertir en la façon d'une croix de pierre que mondit seigneur par ledit Claux fait pour mettre ou grant cloistre des diz Chartreux oudit Champmol, au pris d'un franc la piece l'une pour l'autre, par quittance donnée le iie jour de novembre mil CCC IIII^xx et XV, viii frans.

Fol. 147. — A Thevenin l'orfevre, demeurant a Dijon, pour la vendue et delivrance

de trois papiers d'or doubles par lui delivrez a Jehan Beaumés, paintre et varlet de chambre de mondit seigneur, pour convertir et emploier en l'accomplissement de la doreure et painture de certains tableaux ordenez par mondit segneur estre fais par le dit Jehan pour chascune des selles des diz Chartreux audit Champmol, xiii fr. vi gr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11672.

1395-1396. — Compte de Joceran Frepier, receveur général des finances du duc en ses duché et comté de Bourgogne, du 25 mars 1394 (v. st.) au 25 mars 1395 (v. st.)

A Henry De Mone le jeusne demourant a Dijon, pour six tasses d'argent, xl f. demi.

A Guillaume l'orfevre demourant a Dijon, pour ung gobelet d'argent couvert, xii fr. demi.

A Oudet Des Gres, orfevre demourant a Dijon, pour la façon de deux pommeaux qu'il a fais ou carre de ma dame lesquelz estoient despiciés, et les a dorés de sen or, iiii fr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1502.

1395-1396. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la Saint Jean Baptiste 1395 à la Saint Jean Baptiste 1396.

A Pierre Du Bos, paintre du chastel, pour ses gages, comme les années précédentes.

Archives départementales du Nord. Compte du Bailliage d'Hesdin; H. 60.

1395-1396. — Compte de Jean de Malines, receveur du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes, du 1 septembre 1395 au 30 août 1396.

Parties de pluiseurs ouvraiges et manouvraiges fais en pluiseurs lius, aval le Salle de Valenchiennes au terme de ce compte.

A Jehan Godin, plommier, pour ii^c lv libvres et i quarteron de ploncq en taulle mis a pluiseurs esvoeres et keminées, a le couvreture d'escailles faitte deseure les grans estavles a iii escus et i quart le cent font x libvres xi sols vi den., a lui pour une ensengne estoffée toute sus de hoeze, de pumiel, de florons, d'escuchons et de che qu'il y appartient, pesans ycelle mise sur le crepon des dis estavllez au les viers le Staut ii^c xix libvres au pris de v escus et demi de Haynnau le cent, sont xv libvres vii sols, c'est en somme de ces parties payées au dit Jehan Godin xxv lib. xviii sols vi den.

A Pierre des Près, pointre, pour l'ensengne deseure ditte poindre et dorer et armoyer des armes de monseigneur en pluiseurs escuchons quy sont, marchandet a luy en iiii escus de Haynnau de cii sols.

A Pierre Aoustin, caudrelier, pour une banniere d'arain mise sur le dicte ensengne, cousta i escut de Haynnau de xxv sols vi den.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes de la ville et prévôté de Valenciennes; V. 56,

1395-1396. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par François Le Hérault, chanoine.

Arnulpho, vitreario ecclesie, xxv lb.

Eidem pro roba, lxxviii s. ii d.

Pro adducendo ad ecclesiam de vico *de le grant cauchie* aquilam positam in choro viii s. vi d.

Pro emptione ix^{xx} coronarum Francie solutarum magistro qui vendidit dictam aquilam, pro pecia, ix den. vi lb. xv s.

Pro pictura pedis cerei paschalis, x s.

Au nepveut Bouchain le machon, a taillier pierre, ii s. le jour.

A Hennekin l'orfevre, pour refaire encensiers etc., vi s

Domini, in capitulo ordinaverunt tradi et solvi in deductione centum et triginta francorum quos ecclesia debebat pro aquila que est in choro, vi^{xx} l. x s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 38.

1395-1396. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Amé de Douai, du 24 juin 1395 au 23 juin 1396.

A sire Jehan de Mailly, pour pareille somme payés au peintre qui avoit peint saint Morant et sainte Roetrude (Rictrude).

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Amé ; liasses non classées.

1395-1396. — Compte de la fabrique de la collégiale Saint-Pierre, de Lille, pour l'année 1395, par Jean Roland (Rolandi), chanoine.

Jacobo As Pois, pro pensione sua, xii l.

Bernardo Fabri, pro reparacione II^{m} tabulorum existentium in cappella Trellie, xv s. iii d.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Pierre de Lille ; registre 34.

1395-1396. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1395 à la Toussaint 1396.

A Robert de Saint-Omer, pour VIII piés de franque pierre a lui accatées, xxii l. xvi s.

A Gillet Bullet et Pierart de Vimy, tailleurs de griés, pour avoir taillié XL pierres de griés tant linteulx comme corbiaulx, de le porte de Moliniel, par marchié, xi l. xii s.

A mesmes, pour avoir taillié XL corbiaulx de griés pour le bachicol de le porte du Moliniel, xiiii l.

A Mikiel le pointre, pour banierettes que on mist sus le fiertre et penons as instrumens de v manestrelx, lx s.

A Jaque du Bos, orfevre, pour deux kaynes d'argent auxquelles sont ataqués les seaulx as causes et as cognoissances de le dicte ville de Lille, rabatu le viese kayne rompue a quoy les dis seaulx estoient par avant attaquiés, xvi l. iiii s.

Audit Jaque pour le fachon desdites kaynes, c s.

A Pietre le pointre, pour VI penons qu'il a fais, pains et livrés, mis aux cars et harnas qui ont mené lis, a le requeste du Roy notre sire, a Arde ou ailleurs, pour le provision de le feste que doibt tenir le Roy pour le mariage de sa fille au Roy d'Engletere, xii s.

Au compte fini à le Toussaint 1396, chapitre des *Dons et Aulmosnes*, on trouve que les échevins donnèrent aux Freres Mineurs xvi l. « en advanchement d'une verrière sur le portal de leur eglise. — Archives de la vile, Registre Tesson (E), p. 344 (1).

Archives communales de Lille.

1395 1396. — Compte de la ville de Bruges.

Payé a Robin Van Cotthem, peintre de statues, pour son salaire d'avoir peint en or et en couleur à l'huile un petit crucifix neuf commandé par les nouveaux bourgmestres, sur lequel le bourgmestre, les échevins et les conseillers prêtent le serment, vi s. gros.

A Georges le sculpteur, pour son salaire et travail d'avoir sculpté le dit crucifix et d'avoir livré le bois dont il est fait, xxiiii d. gros.

Archives de la ville de Bruges. — Traduit du texte flamand publié par M. de Busscher dans le Livre de la Corporation des peintres Gantois, p. 223.

1395. — Compte de la ville de Tournai pour l'année 1395.

A Oudart Ouri, orphevre, pour I calisse pesant i marcq iv onces xvi estrelins d'argent doré servant a le capelle de le halle, xvi livres.

A lui pour ledit calisse, lequel estoit et se monstroit estre trop blades, avoir redoré et livré le fin or qui y entra et fut mis, xxxvii s. vi d.

A Jehan Tuscap, tailleur de pierre et d'images, pour son salaire d'avoir taillié en forme d'angelos en bos, a iii reprises, qui soustiennent les ogives de le dicte capelle, xxviii s.

Publié par M. Van den Broeck, archiviste de la ville, dans le tome V du Bulletin de la Société de Tournai; p. 67 et 68.

1395. — Compte de la ville d'Ypres.

Gerard Van der Meersch, d'orner l'autel en dedans et dehors, ix lb.

Ypriana, par Van den Peereboom. Bruges, 1880; t. I, p. 163.

(1) Au compte se trouve une mention de xii livres donnés as Frères Mineurs, sans autre indication.

1395. — Compte de la ville d'Ypres.

Gerard Van der Meerch, pour décorer et dorer les statues de saint Christophe, de sainte Catherine et de saint Georges, ainsi que les niches où elles sont placées dans la chambre des échevins, xxIII lb.

Item, pour dorer I statue de Notre Dame et II statues de saint Jean, x lb xvi s.

Item, audit Gerard, pour l'ornementation de l'autel par devant et de deux côtés, pour ouvrage et matériaux.

Ypriana, par Van den Peereboom. Bruges, 1880; t. II, pp. 121 et 122.

1395-1397. — Compte de Jean de Medom, payeur des ouvrages de l'hôtel de monseigneur, à Ypres, du 6 octobre 1395 au 2 septembre 1397.

Premiers, payé a plusieurs manières d'ouvriers, que, pendant ledit temps ont ouvré a des ouvrages (du Zaelhof, chateau ou salle du comte)... Pour faire le comble de le grande sale qui estoit en peril de tout cheoir... Pour faire la chapelle et couvrir de plonc... Item, a Jehan de Bouvekerke, pour faire en la chapelle VII verrieres de XVIII piés chascune et I rondel de trois piés ou debout, esquelx sont peint, par l'avis des signeurs et de Melchior, le peintre de monseigneur, en l'une saint Anthoine avec les armes de monseigneur et en l'autre Nostre Dame, en la tierche le crucifix et les armes de monseigneur, en la quarte saint Jehan, en la quinte sainte Marguerite avec les armes de monseigneur et de madame, en la vi saint Jehan Baptiste avec les armes de madame d'Ostrevant et de son mari, et au rondel, les armes de Flandres. Payé de ce a lui, par l'ordonance de maistre Jehan de Meles, Pierre Heyns et du bailli d'Ypres, c l. xiii d.

Item, a Melcior Broederlam, pour paindre un pignon, qui est mis sur le grant sale, d'un chevalier a cheval avec les armes de Bourgoingne et de Flandre, et pour dorer le pumiel et le moyenne de le verghe sur quoy le pignon est mis, iii l.

Item, pour peindre d'or et d'autre colleur une creste de plonc qui est mis sur l'oratoire, iii l. xii s.

Item, pour peindre un autre pignon, qui est mis sur la nouvelle chambre, des armes de Bourgoingne et de Flandres et pour dorer une noke de fer, vii l.

Somme audit Melcior, xiii l. iiii s.

A Gerard Van der Mersch, pour peindre en noir le mur de la halle et y representer l'Annonciation, ix l. parisis.

A lui pour peindre en noir des niches de maziere de la halle a xv sous la verge, et pour xlix verges xxxvi l. xv s. A lui, pour peindre et dorer les statues et les niches de saint Christophe, de sainte Catherine et de saint Georges, placées dans la chambre échevinale, xxiv l. A lui, pour dorer une statue de la Vierge et deux statues de saint Jean, x l. xvi s.

A Pierre Zoeteneive, de Bruges, au sujet d'ornemens brodés pour la chapelle du magistrat, xlvi l. xvi s.

... Pour la sculpture des statues de saint Georges et de sainte Catherine, placées dans la chambre echevinale

Publié dans les *Annales de la Société historique d'Ypres*; II, pp. 175 et suiv.

3 août 1396. — Quittance de Jean de Tonnerre, serrurier à Dijon, qui a travaillé à l'hôtel où réside le sculpteur Nicolas Sluter.

Je, Jehan de Tonneurre, serrurier, demourant a Dijon, confesse avoir eu et receu de Guillaume Chevilley, receveur ou bailliage de Dijon, la somme de cincq livres quatorze solz trois deniers pour VIII gons en pierre, VIII pairnelles (?) et VI serroux garnis de veruelles mis en une grant porte et en une grant huisserie tranchiez qui sont en l'ouvreur des maisons ou demeure Claux Sluter, au cousté de la porte derriere le diz hostelz...... Le IIIe jour d'aoust l'an mil CCC IIII^xx et seze.

Et je, Claux Sluter, certeffie en vérité...... Tesmoin mon seel mis a ces presentes l'an et jour dessus diz. — Sceau de Nicolas Sluter.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 382.

11 août 1396. — Extrait du testament de Jeanne d'Estrées, bourgeoise de Douai.

« Jehane d'Estrées, dicte le Crasse, » lègue « II hanaps de madre, I hanap d'argent, » I escrin. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins.

12 octobre 1396. — Travaux opérés aux verrières de l'hôtel de la Cour-le-Comte, à Arras.

Cy ensuient pluiseurs reparacions et ouvrages de voirrerie, fais en pluiseurs chambres et autres edifices de lostel de la court le conte a Arras, es mois d'aoust et de septembre darrain passé, par Pierre le voirrier, demourant a Arras, lequel a fait et repparé ce qui sensuit :

PRIMES :

Audit Pierre le voirrier, lequel a ouvré de son mestier de voirrier, c'est assavoir en la chambre de monseigneur pour avoir rappointié IIII peniaux de viez voirre qui tiennent XXX piés, de assir et rassir, reparer de voirre et de saudure pour chacun piet XII deniers font XXX d.

A lui pour avoir ouvré en la chambre de madame IIII peniaux, contenant VI piés et demy au pris de XII deniers chacun pié, valent VI s. VI d.

A lui pour avoir ouvré en la petite chambre dou costé repparer II peniaux de voirre, contenant IIII piés valent au dit pris IIII s.

A lui pour avoir ouvré en le sallette sur les crutons IIII peniaux de vies voirre, contenant XXII piés au prix dessus dit valent XXII s.

A lui pour avoir ouvré en la dite salle I penel neuf, contenant V piés au pris de XXXII deniers le pie XIII s. IIII d.

A lui pour avoir ouvré en le chambre des estuves, repparer un penel, contenant piet et demy au pris de XII deniers le pie valent XVIII d.

A lui pour avoir ouvré en le chambre d'empres les galleries pour avoir mis VII peniaux de viez voirre, contenant XXVIII piés et demy au pris de XII deniers le pié valent XXVIII s. VI d.

A lui pour avoir ouvré en l'ostel des gouverneurs en pluiseurs chambres pour avoir mis VII peniaux de viez voirre, contenant XLIX piés qui valent audit pris XII deniers le pié fait XLIX s.

A lui pour avoir mis VI peniaux de viez voirre es galleries dudit hostel, contenant XXXIX piés audit pris de XII deniers chacun pié valent XXXIX s.

A lui pour avoir mis IIII peniaux de viez voirre en le salle sus le praiel, contenant XXII piés audit pris valent XXII s.

A lui pour avoir mis une fenestre en la chambre du maistre d'ostel, contenant IX piés de blanc voirre neuf a XXXII deniers le pie valent XXIIII s.

A lui pour avoir mis III peniaux de neuf voirre en la chambre de madame, contenant XX piés au pris de XXXII deniers chacun pié armoiés de III escus de monseigneur, de madame, de monseigneur le conte, pour chacun I escu VI sols, font pour tout, LXXI s. III d.

A lui pour pieces paintes et escus mis en la salle sur le praiel et es galleries, III piés de voirre paint et recuit pour chacun piet V solz IIII deniers, valent XXI s. III d.

A lui pour I peniau de vies voirre mis en la pennelerie, contenant III piés a XII deniers le piet, valent IIII s.

Somme audit maistre le voirrier, XVI l. XVI s. VI d.

A Loys Boussouel. . . . .

Somme tout des parties de ce rolle, XVII libvres XI solz II deniers parisis.

Par devant nous, Robert de Bertangle, escuier, lieutenant de monseigneur le bailli d'Arras, se comparurent les personnes cy-dessus nommées, et recognurent chacune de celles personne avoir eu et receu de Jehan Despoullettes, receveur d'Arras, la somme escripte a l'endroit de son nom, qui deues leur estoient pour les causes et parties contenues cy dessus en ce présent roole montans sur tout a la somme de dix sept livres onze solz deux deniers parisis, de laquelle somme chacune dicelles personnes pourtant que touchier lui povoit se sont tenues pour bien et a plain paiés et ont quictié et quictent ledit receveur et tous autres, et avec ce certiffionz et tesmoignons les ouvraiges dessus dits estre faiz et parfaiz bien et souffissamment par la manière que cy-dessus est contenu. Donné soubz nostre scel le XIIe jour dottobre mil CCC IIII^{xx} et seize.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 1859, n° 5.

29 novembre 1396. — Quittance de Jean Cosset et Pierre de Beaumetz, tapissiers.

Saichent tous que nous, Jehan Cosset, bourgois d'Arraz, et Pierre de Beaumés, tapissiers et varlés de chambre de monseigneur le duc de Bourgoingne, confessons avoir eu et receu de Pierre de Montbertaut, tresorier de mondit seigneur, la somme de cent vint trois frans d'or et quinze soulz tournoiz qui duez nous estoient pour reste de la some de XII^{c} XXIII frans XV s. tour., en quoy il nous estoit tenu pour les causes et parties plus a plain contenues es lettres dudit monseigneur le duc, données le premier de decembre mil CCC IIII^{xx} et VIII...... Nous avons mis nos seaulx a ces lettres faites le XXIXe jour de novembre mil CCC IIII^{xx} et seize

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 394.

11 décembre 1396. — Attestation de Jean de Rigner, maçon, et de Nicolas Sluter, au sujet de travaux exécutés pour la croix de la Chartreuse de Dijon.

Sachent tout que je, Jehan de Rigner, masson, demeurant a Dijon, confesse avoir eu et receu de Guillaume Chevilly, receveur ou bailliage de Dijon, la somme de huit frans d'or et deus gros pour quarante neuf journées ouvrans par moy faictes, dez le xe jour du mois de septembre mil CCC IIII^xx et XVI jusques au darrain jour du mois de novembre après enssuivant, tant a taillier pierres pour l'abaissement de la croix que Claux Celustre fait pour mettre ou grans cloistre des religieux Chartreux de Champmol, et aussi pour esquarrer au net le croison que l'on a amené de Tonnerre pour la dicte croix comme pour avoir aidié a esbouchier et mettre a point en la perriere d'Asnieres une grant pierre pour faire un arbre appellé orme, et plusieurs autres pierres pour faire brebiz (?) pour mettre ou chastel de Germoles...... Le xie jour du mois de decembre l'an mil CCC IIII^xx et seze,

Et je, Claux Celustre, ouvrier et varlet de chambre de mon dit seigneur, certiffie en vérité...... En tesmoing, j'ai mis mon scel l'an et le jour dessus dis.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 382.

22 décembre 1396. — Attestation d'Étienne Larchier et de Nicolas Sluter, au sujet de travaux exécutés à l'hôtel où demeure ce dernier,

Sachent tout que je Estienne Larchier demorant a Dijon, confesse avoir eu et receu de Guillaume Chevilly, receveur ou bailliage de Dijon pour mon seigneur le duc de Bourgongne, la somme de sept frans demi qui deuz m'estoient pour pluseurs ouvraiges et parties de mon mestier par moy faictes, baillées et delivrées a hostelz de mondit seigneur a Dijon ou demeure Claux Seluter, ouvrier d'ymaiges de mondit seigneur; Et premierement pour avoir reffait de mes ais de chesne tout a nuef le planchier de la saule devant desdiz hostelz, item reffaire et remettre a point les huys et fenestres des ouvreurs dudit Claux qui estoient despeciés; item pour faire quatre gros bans de grosses pieces de bois pour ouvrer dessus les ymaiges, et pour une grosse sebiere a pointer pieres et ymaiges, tout par marchié... En tesmoing de ce j'ay requis le seing manuel de Jehan Le Bon, de Dijon, clerc coadjuiteur du tabellion, le xxiie jour du mois de décembre l'an mil CCC IIII^xx et seze Jo. Le Bon.

Et je, Claux Seluter, ouvrier d'imaiges et varlet de chambre de monseigneur le duc de Bourgongne, certiffie en verité les parties dessus dictes et une chascune d'icelles avoir esté faictes, bailliez et delivrez... Tesmoing mon seel mis a ces presentes l'an et jour dessus diz.

Archives départementales de la Côte d'Or; B. 382. Sceau de Nicolas Sluter.

1396. — Reçus bourgeois de Tournai : « Jehans de Basecles, orphevre, fil de feu Jehan, drappier; Jehans de Bussi, tappisseur nez de Velaine, et Jehans Du Piet, tappisseur, nez de Wlnain, chascun pour L s.

Archives de Tournai. Registre aux bourgeois et aux choses communes; année 1396.

1396. — Compte de Pierre de Montbertaut, receveur général des finances du duc, du 1 janvier 1395 (v. st.) au dernier octobre 1396.

Fol. 101 v°.— A Jehan de Beaumez, varlet de chambre et pointre de mon seigneur, pour don pour consideration de ses bons et agreables services, par mandement donné le xixe jour de mars mil CCC IIII^xx^ XV, xl fr.

Fol. 117. — A Henri Orlant, Perrin Lembare, Guillaume Sanguin, Gueldequin Happart, Guillaume Forests, Augustin Ysambarre, Herman Ruissel, orfèvres et marchands demeurant à Paris, pour joyaux et pierres précieuses parmi lesquelles « la vendue (par Henri Orlant) d'un ymaige de Nostre Dame d'argent dorée, assise sur un entablement a IIII grans esmaux des armes de mondit seigneur, et tenant son enffant au bras destre, en sa teste une couronne d'argent dorée a pluseurs pierres de voyrre et pluseurs perles d'Escoce, vi^xx^ vi fr. xii s. vi d. t.

Fol. 119. — A Françoys de Passant, Pierre Labourebien et Jehan Sac, marchans gennevoys.. pour divers joyaux, iiii^xx^ fr. v s.

Fol. 134. — A Robert Lescuyer, libraire demourant a Paris pour deux messelz a chanter messe, que mon seigneur fist achetter de luy pour Anthoine et Phelippe ses enfans, au pris de xl fr. le messel, et pour unes heures de Nostre Dame pour ledit Phelippe, ix fr.

Fol. 135, v°. — A Jehan Le Pignier, tapissier demourant a Paris, pour une chambre de cendal vert etc., vi^xx^ viii fr.

Fol. 137. — A Robert de Varennes, brodeur demeurant a Paris, pour avoir ouvré de brodeure sur une houppelande de veluyau noir IIII branches de chesne et se prennent en la poitrine et aus espaulles et s'en vont descendre deux branches ensemble au long des manches et s'acoupplent II branches en chascune manche ou est le mot de mondit seigneur qui dist *il me tarde*, et sur icelle brodeure, a mis et assis VIII marcs de grosses perles ou environ avec XL balaiz et iii^m^ ii^c^ xiii de mesmes perles, pour or, soye et façon d'icelle houppelande, c fr.

Fol. 137, v°. — A Henriet Gouthier et a Claux du Trech, brodeurs de Paris...

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1508.

1396-1397, — Compte de Pierre de Montbertaut, receveur général des finances, du 1 novembre 1396 au 4 février 1397.

Fol. 61, v°. — A Jehan Julien, tappissier, pour don a lui fait en recompensation des bons et agreables services qu'il lui a faiz et fait chascun jour de son ouvrage, et en especial d'un tablel de haulteliche que mondit seigneur a pieça prins de lui, ou quel tableau a un ymage de saint Claude et une de saint Anthoine, xvi fr. xvii s. vi d. t.

Fol. 81, v° et suiv. — A Renaudin Doriac, Gueldequin Happart, Humbelet Du Belle, Mathelin De la Chaussée, Michaut de Laillier, Thieri Beloc, Andriet D'Espernon, Perrin de Choisy, Thomas de Neuilly, Jacquet Fortebras, Herman Ruissel, Michel Mercat, Henri Du Mestre, Othe, Guillemin Sanguin, orfèvres et marchands demeurant a Paris, pour joyaux et pierreries.

Fol. 79, v°. — A Pasqual des Palays, Jean de Lynant, Louis Sensefique, Castaigne de Flisco et Baulde, marchands de Genes, de Florence et de Lucques pour divers joyaux parmi lesquels « un cerf d'or a la devise du roy d'Angleterre garni de pierrerie que mondit seigneur donna a Saint Omer au conte de Derby, quant il donna a disner au Roy nostre sire et a la royne d'Angleterre, IIIIc L fr.

Fol. 80. — A Amaulry de Valenciennes, marchant orfevre, pour divers objets parmi lesquels « un fermail garniz de III gros balais et III grosses perles ronds que mon seigneur envoya lui estant a Arras a la duchesse de Glocestre en Angleterre, VIc fr

Fol. 80, v°. — A Pierre Ferain, orfevre demourant a Hesdin, pour ouvrages d'orfaveries, XXXII fr.

Fol. 106, v°. — A Colin Bataille, tappissier, pour une chambre de tappisserie donnée a monseigneur de la Trémoille, IIIc fr.

Id., A Jacquet Dourdin, tappissier, demourant a Paris pour III tappis de file d'Arras ouvrés a or de Chippre les deux de la Passion Nostre Seigneur contenant ensemble IXxx XV aulnes quarrées a l'aulne d'Arras; l'autre demonstrant comme nostre Seigneur fut mis ou sepulcre contenant a la dicte aulne LXXI aulnes, VIIIc fr.

Fol. 107. — A lui pour un tappis de haulte liche ouvré a or de l'Ystoire de Hector de Troyes, contenant VIxx aulnes quarrées a l'aulne d'Arras que mon seigneur a naguaires envoyé et donné au hault maistre de Pruce (?), IIIc fr.

Fol. 107, v°. — A Jehan Pignié, tappissier, demourant a Paris, pour V tappis de layne armoyés aux armes de mon seigneur pour mettre sur les sommiers de son hostel, LVI fr. V s. t.

Fol. 108. — A Andrieu de Monchy, tappissier demourant a Arras pour une chambre vermeille pour mon seigneur le conte de Nevers et divers objets, VIIc XV fr. II s. VI d. t.

Id., a lui pour un tappis de haulteliche ouvré a or, de l'istoire de la Trinité, lequel mon seigneur a donné au Roy d'Angleterre darrain qu'il fut a Calaix, VIc LXXV fr.

Fol. 112. — A Colart de Laon, paintre demourant a Paris, pour les parties qui s'ensuient, c'est assavoir, pour avoir fait et paint d'ouvrage de bateure aux armes de monseigneur le conte de Nevers deux couvertures de chevaux, LXX fr. Item pour avoir fait et paint de bateure IIII grans banyeres de Nostre Dame contenant chascune une aulne et demie de long, armoyées aux armes de France, et en chascune baniere fait VIIII escuchons des armes de mondit seigneur de Nevers, au pris de XX fr. de chascune baniere, IIIIxx fr. Item pour II autres banieres faittes aux armes d'icelluy seigneur, XXIII fr. VII s. VI d. t. Item pour six grans panons faiz et armoyés aux armes dudit seigneur au pris de XII fr. la piece, LXXII fr Item pour avoir fait III banyeres pour trompettes armoyés aux dictes armes et y mis cordes et houppe de soye, XXIIII fr. Item pour VI grans estandars et rooleaux d'argent faiz de bateure et escript le mot de mondit seigneur de Nevers dedans yceulx roolleaux, semez, dyapprez de sa devise au pris de X fr. la pièce, XL fr. Item pour avoir fait semblablement de bateure deux cottes d'armes armoyées aux armes de mondit seigneur de Nevers au pris de XVI fr. la pièce, XXXII fr. Item pour avoir paint IIIc petis pennons et fait en chascun deux roolleaux de bateure

d'argent et y a escript le mot dudit monseigneur de Nevers, xx fr. Item pour avoir semblablement paint XXV autres plus grans pennons, fait roolleaux escript dedens comme as autres, IIII fr. Item pour un chanfraing, housse de satin armoyé de fin or sur cendal aux armes de mondit seigneur de Nevers, XIIII fr. Item pour avoir lavé, revernissié et mis a point de painture le chariot qui maine ses armeures ou voyage de Hongrie ou il va presentement, IIII fr. Item pour XII pieces de bouqueran dont on a fait les diz pannaus au pris de XXV s. la pièce, XVIII fr. Pour ce,... IIIc XVIII fr. VII s. VI d. t.

Fol. 113. — A Huchon de Boulongne, paintre, pour XXIIII aulnes de cendal azuré et vermeil dont il a fait VI banieres pour trompettes des armes de mondit seigneur, a VI s. III d. t. l'aulne, VII fr. demi. A lui pour VIc de fueilles d'or dont il a armoyé des armes de mondit seigneur les dittes banieres a XXV s. le cens, X fr. demi. A lui pour un cent de fueilles d'argent pour copponer les dites armes, XV s. t. A lui pour sa payne et façon des dittes six banieres tàillier et queudre, chascune d'icelles au pris de II fr. demi la baniere, XV fr.

Fol. 114. — A Jehan Cosset, tappissier et bourgeois d'Arras, et a Pierre de Beaumez, tappissier et varlet de chambre de mondit seigneur le duc, ausquels mondit seigneur a ordonné faire pluseurs tappis appartenant a sa bonne chambre armoyés de ses armes, pour le tout IIc XLIIII aulnes et troys quarts quarrés a l'aulne d'Arras, CXXIII fr. XV s. t.

Fol. 116. — A Jehan de Troyes, sellier du roy nostre sire, pour pluseurs parties de son mestier tant selles que autres choses par lui delivrées pour les chevaux que mondit seigneur a ordonez de envoyer et presenter a l'empereur Bazat en Turquie pour le fait de la redemption et delivrance de monseigneur le conte de Nevers, prisonnier dudit Bazat et aussi pour mondit seigneur le duc, c'est assavoir pour deux arçons de yvoire a ymageries, cloez a cloux d'argent et semez pardessus de pierrerie de voirre et aussi garnies de veluiaux vermeil et par dessus rubannées de rubans d'or et frangiés de franges de soye tout autour, garnies par les quarrefours et par les pendans embas de roses de cuyvre dorées de fin or de la façon de Lombardie, achettées pour mondit seigneur, par marchié fait, chascune selle L fr. valent C fr.

Fol. 167 (ajouté au compte). — A Jacques de Barse, tailleur d'ymaiges demourant a Terremonde, auquel monseigneur, par ses lettres données le penultieme jour d'aoust mil CCC IIIIxx XVI, a ordonné estre baillié et delivré III fr. par sepmaine jusques a la somme de IIc fr. pour parfaire certaines tables d'autel pour les Chartreux fondez par mondit seigneur a Dijon, desquelles tables ledit Jaques avoit par avant baillié une partie a Melcior Broederlam, paintre de mondit seigneur le duc, pour ce paié a lui par les dictes lettres de monseigneur et sur ce quictance dudit maistre Jaques donner le XXe jour de may M CCC IIIIxx et dix huit, avec autre mandement dudit monseigneur le duc donné le XVIe jour de novembre M CCC IIIIxx XVIII dessus dit, par lequel il mande aux dictes gens de ses comptes alloer a comptes dudit trésorier la dicte somme de IIc frans, attendu que, par les premieres lettres de mondit seigneur, ledit trésorier a paié audit Jaques ladite par rapportant les dictes lettres et quittance sur ce dudit Jaques par laquele il affirmera en sa conscience les sepmaines par lesqueles il aura ouvré ou fait ouvrer pour la perfection d'icelles tables seulement..., IIc fr.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 1511.

1396. — Compte d'Amiot Arnaut pour les ouvrages exécutés par ordre de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, dans la Chartreuse de Champmol, du 1er janvier au 31 décembre 1396.

Fol. 156 v°. —A Jehan de Chappes et autres pierriers... pour la traitte et forestaige de IIIIc membres de pierre de moison par eulx trais et delivrés depuis le premier jour de septembre l'an mil CCC IIIIxx et XVI jusques au ve jour de novembre en suivant, pour mettre et convertir en la façon et murement d'un grant puys que l'on fait ou milieu du grant cloistre des Chartreux audit Champmol, et ou fondement d'une croix de pierre que l'on fait au milieu du dit puys, au pris de v frans le cent, xx frans.

Fol. 157. — A Jehan Le Grant pour avoir fait charroier dès la pierrerie de Tonnerre jusques a Dijon, en l'ostel ou demeure Claux Slustre, ouvrier et vallet de chambre de mondit seigneur, deux grandes pieces de pierre, l'une contenant xxx piez tant de long et de large comme d'espès pour faire la fleiche de la croix que fait le dit Claux pour mettre ou grant cloistre des diz Chartreux, et l'autre contenant xxxvi piez tant de long et de large comme d'espès pour faire la basse de la dicte croix, par quittance donnée le iie jour d'octobre mil CCC IIIIxx et XVI, xii frans iii gros.

Id. A Perrenot le Corderet, pour le charroy de III grandes pieces de pierre menées de la pierriere de Tonneurre jusques audit Dijon, en l'ostel de monseigneur, ouquel demeure Claux Slustre pour ycelles pierres convertir en la façon de la croix que ledit Claus fait pour mettre ou grant cloistre des Chartreux et en la façon de la tube du tabernacle du portal de l'eglise des diz Chartreux, par quittance du 1er octobre mil CCC IIIIxx XVI, xx frans.

Fol. 158 v°.—A Estienne Gouppy, pour mener pierres a tables tailliés de la loige qui est audit Champmol jusques en la place qui est au milieu du grant cloistre des Chartreux, en laquelle place l'on fait un puys, ou milieu duquel aura une croix fondée sur une pille estant oudit puys, par quittance donnée le xixe jour de novembre mil CCC IIIIxx et XVI, xvi frans vii gros

Fol. 162 v°. — A Jehan de Rigney, maçon, demeurant a Dijon, pour LXXVIII journées par lui et plusieurs autres maçons et ouvriers, depuis le xiiie jour de juing mil CCC IIIIxx et XV jusques au xe jour de septembre mil CCC IIIIxx et XVI, c'est assavoir pour avoir esté par v foiz et a v voiaiges dès Dijon a Tonneurre, par l'ordenance de Claux Celustre, la premiere foiz pour faire traire en la pierrerie dudit Tonneurre VI grans pieces de pierre pour la croix qui sera ou milieu du grand cloistre des Chartreux, la iie pour la fleiche de la dicte croix, la iiie pour la soubsbasse d'icelle, la iiiie pour la tube du tabernacle du portal de l'église des diz Chartreux, la ve pour faire des arcs boutans dudit tabernacle, a laquelle premiere foiz le dit Jehan ne trouva pas la dicte pierriere descouverte ne le banc d'icelle prest pour traire les dictes pierres, mais fist la dicte pierriere descouvrir et appareillier, la seconde foiz, pour porter les mesures des dictes pierres a lui bailliées par ledit Claux, la tierce foiz, pour faire esbouchier par plusieurs maçons III pieres dessus dites, la iiiie foiz, pour faire traire de ladicte pierriere la pierre pour le croison de la croix, et la ve fois, pour faire esbouchier les pierres pour les soubsbasses et tube dessus diz, et pour avoir aidié a charger v desdictes pierres et les

conduire en l'ostel ou demeure ledit Claux, et pour avoir fait oster un grant chesne qui estoit cheu sur ycelles pierres, xlii frans vi gros demi.

Fol. 167 v°. — A Jehan de Tonneurre, serrurier, demeurant a Dijon, pour I gros fer percié en ii lieux pour mettre en i ymaige de saint Michiel qui tient enchainé le dyable, pour mettre en l'oratoire de mondit seigneur, appelée la Chappelle aux Angelles, pesant xv livres demie. Item, pour I gros yvron de fer pour percier ymaige de pierre et la grosse fleiche de la croix que l'on fait pour mettre au milieu du grant cloistre des Chartreux et ensemble le croison que fait Claux Sluster.

Fol. 169. — A Perrenot Barbisey, pour II torches de cire par lui bailliées pour alumer et esclairier de nuit aux ouvriers qui out ouvré et espuisié par nuit l'eau du püis que l'on a commencié de faire ou milieu du grant cloistre des Chartreux, pour ce que pour l'abondance d'eau qui y estoit, les ouvriers et maçons ne povoient ouvrer de jour pour l'eau qui y venoit de nuit, xv d.

Fol. 171 v°. — Livraison de couleurs, huiles et autres objets, à Jehan de Beaumez, peintre et valet de chambre du duc, « pour plusieurs tables et tableaux. »

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11672.

1396-1397. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la Saint Jean-Baptiste 1396 à la Saint Jean-Baptiste 1397.

A Pierre Du Bos, paintre du chastel, pour ses gages comme les années précédentes.

A luy, de grace especial, demi muy de blé et une robe comme celle qu'il appartient a son estat, pour recompensacion de la perte qu'il a eu en la garde des oiseaux, pour l'espace de v ans et demy. lxiiii s.

Archives départementales du Nord. Bailliage d'Hesdin; H. 560.

1396-1397. — Compte de la recette générale de Flandre, rendu par Pierre Adorne, du 1er février 1395 (v. st.) au 31 janvier 1396 (v. st.).

A Melcior Broederlam, paintre de monseigneur, se pension de iic frans.

A Jehan de Nuefport, tapissier de monseigneur, se pension de lxi frans.

A Josset de Halle, tresorier, en deniers payez a Melcior Brouderlam, paintre de monseigneur, vic l lx b.

A lui par lettre donnée le xxie d'octobre IIIIxx XVI, en deniers payez a maistre Jaque du Bars, entailleur d'images de bois, demeurant a Tenremonde, iiic xxx l.

A Melcior Broederlam, varlet de chambre et paintre de monseigneur, pour les parties cy après delivrées au seigneur de Dicquemme, pour porter ou voiage de Frize: pour faire deux estendars de satin, de bateure de fin or, a oille, de la devise de monseigneur de Bourgongne, deux petis pengnons de satin d'icelle mesme devise, et C pingnons pour lances de la devise des grans de bateure, cxliii l. xix s iii d.

A Daniel Loys, pour avoir taillié six grans ors en maniere de feuilles servans a l'oratoire de l'hostel de le Walle a Gand, et chappelle illec joingnans, xxx l. p.

A lui, pour pluseurs crestes servans a certains porches, et aussi pour cinq petites fenestres servans pour les veues de monseigneur et de madame pour regarder Nostre Seigneur, ensemble une grande creste ouvrée en maniere de feuilles assise en la grande chappelle a l'encontre de l'oratoire, dedans laquelle est faicte une petite fenestre entaillée tout de fleurs de lys et la devise de monseigneur, et aussi pour avoir taillié dix huit bois ouvrées en maniere de angles, de serpens et d'autres ymaiges, assises a une creste ou dit lieu de l'oratoire..... XLV l. X s. p.

A Clais Van der Mersch et Guillaume Le Ritsere, pointres, pour avoir point les deux chambres, baingnoires, les estuves, le chambre de retrait de monseigneur, les allées servans au retrait de monseigneur et le ciel dedent ledit retrait tout semé bien richement des devises de monseigneur et de madame, et aussi la creste de la cheminée de la chambre de monseigneur la ou il couche qui est estoffée d'or, et pareillement la creste de la cheminée de la chambre de son dit retrait, pour ce LVII l. XII s. p.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n°s 1400-1401.

1395-1396. — Comptes des domaines de la ville et châtellenie de Lille, du 4 juin 1395 au 24 juin 1396.

Aultres ouvrages fais cheste presente année, tant en la Salle de Lille, comme en l'ostel dit de la Posterne et en plusieurs aultres lieux en la dite ville.

A Jacques As Pois, voirier, pour avoir refait un O de verriere en le chambre de messieurs du Conseil, ouquel les armes du roy nostre sire sont paintes et ycelly mis en nouvel plomb, pour ce XXIIII s

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 464.

1396. — Fragment de compte de la Recette générale des comtes de Hainaut.

A demiselle Margherite de Rocourt, pour V afficqués d'or par li delivrés a medame d'Ostrevant, coustent XXXIII frans, vallent XLII lb. XVIII d.

Archives de l'État à Mons. Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.

1396-1397 — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Guillaume Loghenaer, chanoine.

Arnulpho, vitreario ecclesie, XXV lb.

Eidem pro roba, LXXVIII s. VII d.

A Hennekin l'orfevre, pour faire II candellers tout noefs fors le baton et le pumel et les dorer et les brunir et pluiseurs ouvrages, VI lb. XVI s.

Johanni *l'escrivent*, pro ligando et reparando plures libros, CXV s.

Pro pictura pedis cerei paschalis, X s.

A Jacquemart l'orfevre, pour nettier le fiertre, VI s. III d.

A Hannekin l'orfevre, pour destacquier et restacquier les tasseaux de XIII cappes rappareillées en ce tamps, xlii s.

A Maistre Mahieu de Songnies, auquel on a marchandé de par capitle de refaire l'orloge de l'eglise, comme il est convenu par cédule cirographiée dont il a li coppie par devers luy, prestet sur le marchandise X couronnes du Roy, valant xiii l. x s. et pour le vin de la carité beut, xiv s. xv l.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 39.

1396-1397. — Compte de la fabrique de l'église Saint-Géry, de Cambrai, par Jean de Mézières, chanoine.

Magistro Johanni scriptori, ligatori librorum, ad ligandum, ad reparandum plures libros ecclesie, iiii lb. xii s.

Magistro Johanni pictori, pro pingendo lapidem sub cereo, ix s.

Godefrido aurifabro, pro thurribulis, etc. xii s. vi d.

Archives départementales du Nord. Fonds de la collégiale Saint-Géry de Cambrai. Comptes de la abrique; 1.

1396-1397. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1396 à la Toussaint 1397.

A maistre Jehan Miette, pour avoir ouvré a deffaire une loge a le maison de le ville ou on a intencion de faire le cambre d'eschevins, xxviii s.

A maistre Jehan d'Avennes, pour avoir alé a Biethune pour accater pieres de griès, xvi s.

Pour une pierre de griès a faire une coulombe a la nouvelle fenestre qui sera a le maison de ville, xxiiii s.

A Mickiel Maille, machon, pour avoir tailliet l'estoffe d'une keminée, les gambes, basses, coulombes, capitiaulx, cymages, sommiers et mantiel de XI pieces entre les grandes, tout en tas que mis a xxix l. de premier piet, par Jehan d'Avennes et cryé a le bretesque s'il estoit aucuns qui volsist ledit marchiet rabbaissier de xx s., resta audit Mikiel a xxiii l.

A Estievenart De le Court, pour avoir tailliet corbiaux de griès pour porter le queminée qui se fera en le cambre d'eschevins, xlii s

A Jaquemart Durans, pour semblable (1)

A Gregore de Saint Omer, pour semblable.

A Colart Flandrin, pour XXXVIII grandes pierres dont on a fait les fourmes des fenestres de le cambre d'eschevins, ix l. iv s.

A maistre Willaume de Tielt, pour avoir tailliet ung vironicle a deux testes d'angele mis desoubz les baulx du comble de le cambre d'eschievins, par marquiet, xxxvi s. (2).

(1) Ces noms et ceux de plusieurs autres tailleurs de grès et de pierre se retrouvent très souvent.

(2) La même mention et la suivante se retrouvent à la fin du compte de 1397-1398 sous le titre de *Paiemens extraordinaires.*

A Jehan de Pere, pointre, pour avoir point ledit vironicle et les dictes testes d'angele, par marquiet, xxxvi s.

A maistre Willaume de Thielt, pour avoir tailliet le coulombe de l'huys de le cambre d'eschevins, par marquiet, lx s.

A Mikiel le pointre, pour les banierettes et penonchiaux, lx s.

A maistre Jehan Le Fevre, pour X piers de franque pierre, par lui accatées a Cambray a Robert de Saint Omer, ix l. x s.

A maistre Willaume de Thielt, pour avoir tailliet IIII gargoulles a xlviii s. le piece, ix l. xii s.

A Jacquemart As Pois, pour II^c VII piés de voirre pour clore les fourmes de le cambre d'eschevins, lxxii l. ix s.

Audit As Pois, pour vin donné a ses valets, ix s.

Archives communales de Lille.

1396-1397. — Compte de la fabrique de la collégiale de Saint-Omer, depuis la Toussaint 1396 jusqu'à la Toussaint 1397.

Pro cathena qua liber sanctorum Patrum jacet ligatus in choro a parte prepositi, iiii s.

Pro ligatione missalis capelle supra forum, viii s.

Pro refectione baculi pastoralis beati Audomari stantis juxta magnam crucem, xii d.

Pro cathena qua Liber commendationum juxta tabula chori jacet ligatus, ii s. vi d.

Pro cathena qua Hystoria scolastica jacet ligata in choro, iii s.

Archives de Saint-Omer. Fonds de la collégiale de Notre-Dame; n° 2805.

1396-1397. — Compte de la ville de Bruges.

Presents offerts à notre tres redouté seigneur de Nevers, a son retour de Turquie, et a d'autres seigneurs qui sont ici avec lui.

Premièrement, presenté à notre redouté seigneur de Nevers, le lendemain d'avril, douze plateaux d'argent et XXIII assiettes d'argent achetées chez Henri Van Heeden, le tout pesant cent trente cinq marcs de Flandre, faisant cii marcs vi onces, coûtant le marc de Troyes avec la façon xx gros, valant le tout cii livres xvi sols iii den. gros. Somme xii^c xxxiii livres xv sols.

Item, encore offert à notre redouté seigneur de Nevers deux pots d'argent doré achetés chez Henri Van Heeden, pesant xvi marcs et x estrelins de Flandre, le marc coûtant avec la façon xxiii sols gros, font xix livres iii sols ii deniers gros.

Item, offert à messire Guillaume de la Trémouille un gobelet d'argent doré, acheté chez Henri Van Heeden, pesant v marcs ii estrelins, coûta le marc avec la façon xxiii sols gros, font v livres xvii sols xi deniers.

Item, encore presenté à messire Jacques d'Ailgy (?) un gobelet d'argent doré acheté chez Henri Van Heeden, pesant v marcs, coûta le marc avec la façon xxiii sols gros, font v livres x sols gros.

Item, encore offert à Guillaume Blondeele, de la suite de notre redouté seigneur de Nevers, un gobelet d'argent doré acheté chez Henri Van Heeden, pesant v marcs IIII estrelins. coûta le marc avec la façon XXIII s. gros, font VI livres XVII s. gros.

Item, encore donné, par ordre des bourgmestres, à Jean Salaerde, de la suite de notre dit seigneur de Nevers, en gratification, XXXVI s. gros.

Item, encore donné à Henri Van Heeden, pour II gobelets et I vase à eau qu'on avait achetés de lui pour les présenter au comte de la Marche et a Victor, bâtard de Flandre, et comme ils ne sont pas venus, ces objets ont été rendus à Henri Van Heeden, et lui a été payé en compensation XX sols gros.

Traduit du texte flamand publie par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, 395-396.

1396-1398. — Compte de la vlle de Bruges.

La ville de Bruges fait accord avec Pierre Van Oost, le tailleur de pierre, pour la sculpture de quatre grandes pierres représentant des histoires qui doivent être placées aux pendentifs et supports des grands sommiers dans la maison échevinale; par accord y compris la pierre XLVIII liv. par.

Traduit du texte flamand publie par M. Gilliodts-Van Severen dans l'Inventaires des chartes de la ville de Bruges; t. III, p. 490.

1396. — Compte de la ville de Tournai, pour l'année 1396.

A Jehan Davredoing, plommier, pour XXXII lb. de nuef plomb qu'il a mis, assis et clauwez a II debous des pavés qui portent les maques du pont, sur lequel plonc on a point en II escuchons les armes du roy nostre sire, et de la ville, lequel plonc vali a x d. le livre; XXVI s. VIII d.

A Jehan de Vrenay, peintre, pour son sallaire d'avoir point, doré et fait les diz escuchons et livré les couleurs, XII s. VI d.

A Jehan de Vrenay, pointre, pour son sallaire d'avoir fait, tailliet, broudet et assis XXVIII escuchons sur les tentes envoyées a Saint Omer a le feste que la se devait faire du mariage du roy d'Angleterre et de la fille du Roy nostre sire, XLV s.

Publié dans le Bulletin de la Société historique de Tournai; t. V, pp. 100, 101 et 102.

Aujourd'hui maistre Colart Caillaus, carpentier, auquel est marchandé de ouvrer et faire le comble du beffroy de la ville de Tournay, qui l'an IIII^xx et XI avoit esté ars et depery par fortune de feu; iceluy Colart nous a aujourdhuy apporté en une grans peel de parchemin pourtrait et figure de la forme dont il sera au plaisir de Dieu. — Registre aux consaux de la ville de Tournai; déliberation du mardi dernier jour de fevrier 1396.

Publié dans le Bulletin de la Société historique de Tournai; t. VIII, p. 332.

1396-1397. — Compte de Jean d'Ostrignies, abbé de Liessies, de la Saint Jean-Baptiste 1396 à la Saint Jean-Baptiste 1397.

A Jehan de Fissaux, pour faire, desous le pan del enclostre, par deviers le moustier, II noes pillers de piere de taille et pour reparer I autre piler, et pour taillier pluiseurs corbiaus et ychiaulx fichier, VIII l. V s. IX d.

Au dit, pour muis de cauche pour commenchier le capelle Nostre Dame, LXXVI s. VI d.

Pour frais de maistre Colart, le carpentier de Malbuege, et aultres, fais au faire le devise de le capelle, CLVIII s.

A maistre Colart, carpentier de Malbuege, mandet a Liessies, pour les devises des enclostres, XII s, VI d.

A lui, pour y estre au recours des enclostres, XXVI s.

A Jakemin Witart et a sen compaignon, ausquels demore a faire li enclostres pour le pris de XL escus, sur lequel ouvrage tant moins leur a esté payet XIII escus et III s. VI d. montent XVIII l. VI d.

A maistre Jehan Payen, pour verrieres faites en celi an au canchiel de Trelon et au canchiel de Glagon, XXV s. VI d.

A Gotiaul, de Hohain, pour faire I huis au canchiel de le dite ville et livrer bois et estoffes prins par le censeur de Trelon, XII s.

A Colart Jakemart, de Trelon, pour rassir l'un des gons dou canchiel de Hohain et pour resserrer autour del huis que Gotiaulz avoit faitte, II s.

Pour refaire le canchiel d'Espinoit, VI l. XV s. IX p.

Id. VII l. XIII s.

Pour réfections faites au canchiel de Viler, VI l.

Pour II paire de grans keminiaux acatés a Leurent Lefevre, de Malbuege, par damp Willaume, IX l. VIII s.

Archives départementales du Nord. Registres de l'abbaye de Liessies; 43,

26 mars 1397. — Ordonnance du magistrat de Tournai, sur la fabrication des draps de hautelice et des draps velus.

Aultres ordonnances faites et passées par les consaux de la ditte ville (de Tournai), pour le proffit de le cose publique, sur le fait des mestier et marchandise de le tapisserie, haulteliche, et draps velus fais en Tournai, le mardi XXVIe jour de mars mil CCC IIII^xx et XVII, et publiées le vendredi ensuivant.

Premiers, qu'il ne soit nuls revendeur ne revenderesse, qui, dores en avant, puist vendre ne ne venge viese sargerie avec nouvelle, et ou cas ou il volroient vendre nouvelle sargerie, si le voisent vendre ou grant marchié de Tournay, en le place a ce ordonnée.

Item, qu'il ne soit nul ouvrier a le marche, ne de hauteliche, qui dores en avant, oevreche ne fache ouvrer fors de loiaux estoffes, c'est assavoir de traynie et d'estain nostret en le veue des eswars ad ce commis et ordonnés, et que aucuns ne puist mettre en oeuvre es dis ouvrages, faire et estoffer filles, estontures, lanuises, gratuises, ne

floscon, poil de vaque, ne autre faulse estoffe, sur c sous et les lois de le justiche et l'ouvrage estre acquis au droit des explois de le justiche de le ville.

Item, et ne puissent aussi li dit ouvrier faire aucun ouvrage ou il ait semure qu'il ne soit fait de deux estains nostrés en le veuwe des dis eswars sur le ditte paire.

Item, que les dis ouvrages de hauteliche et de broque, qui seront bien fais et de tels estoffes que dit est, seront seellés de tel seel dont on seelle les couvretoirs, et que li rewars aient pour cascune pieche seeller cinq deniers, s'il y a une douzaine de toies de coussins, et en deseure, et autrement n'en aront riens.

Item, qu'il ne soit nuls ouvriers des mestiers dessus dis, qui, dores en avant, puist ouvrer ne faire ouvrer d'iceux mestiers les nuys Nostre Dame, des Aposteles et des samedis, depuis le resson sonné, ne aussi ne puissent ouvrer de nuyt a le candeille, pour hoster les fraudes qui y pueent queir, et pour donner reverence aux sains et aux saintes, sur xx sous et les lois de le justice.

Item, que nuls ne nulle dudit mestier de sargerie ne puist, dores en avant, avoir que deux aprentis en se maison, li quel soient tenut de siervir trois ans, et nient mains, ainsi que anchiennement a esté accoustumé. Et aussi, que, es ouvrage du dit mestier, aucuns ne puist mettre poil de vaque, ne mesler avec autre estoffe, sur c sous et les draps ars ou confisquiés, lequel que mieux plaira as juges.

Item, que il ne soit aucuns qui puist vendre ne faire vendre ou marquiet, ne ailleurs, ne mener hors de le ville, aucuns couvertoirs, sarges, toies ou autres ouvrages, se il ne sont seellés du seel ad ce ordonné, sur c sous et les lois de le justice.

Item, que les eswars commis audit mestier de sargerie seront tenus de mesurer le largheiche et le longheiche d'icelle sargerie, tantost qu'elle est queue de l'ostille, pour oster toutes les fraudes qui y poent estre, et aussi que aucuns du dit mestier ne ploiechent aucun ouvrage, tant que les dis rewars l'aient veu et seellé, sur c sous et les lois de le justice.

Item, et pour ce que a le fois plusieurs des dis ouvrages de sargerie et de hauteliche sont trop clers et trop wis, par faulte d'estoffes, ordené est, que, en cascun ouvrage, les dis ouvriers, selon les pieches, seront tenus de y mettre estoffe telle qu'il appertenra, et en le veue des eswardes ad ce commises sur le ditte paine, se faulte y avoit.

Item, que les dis ouvriers et ouvrieres qui s'entremelleront des dis mestiers seront tenus de faire boin et loial ouvrage, bien fait et bien ouvré, en le veue des dis eswars, et se faulte y avoit, le maistre qui le dit ouvrage feroit et feroit faire, seroit, pour mal ouvrer, condampné a l ban de c sous et es lois de le justice.

Item, que, il ne soit nuls ne nulle marchans, marchande, ouvriers, ne autres de le ditte ville, qui, dores en avant, puist acater, ne faire acater, ne avoir en se maison, ne ailleurs en le ditte ville, quelconques draps velus, qui aient esté fais hors d'icelle ville, que premiers, et avant toute oeuvre, les rewars a ce commis ne les aient veux et advisés, asavoir se il seront vaillable pour vendre en le ditte ville et cité. Et ou cas que trouvées seront vaillables, que les dis rewars y mettent seel de chire qui n'ait point le marque de la ville, mais tout different d'icelle, et non semblable a l'enseigne des draps velus fais a Tournai. Et se vaillables n'estoient trouvez, les draps seront copez de long

en long, comme on fait de ceux fais en le ditte ville, a Tournai, et condempné es lois de le justice.

Item, que tous draps velus que on fera en Tournay, a trois anssuelles, soient fais sour fons de lin retors, et a xx portées, et que, en cascune portée, ait xxiiii fieux, et que les deux anssuelles que on coppe de deseure aient, cascune, x portées de double fil, qui valent xx omples. Et soit tout fait de boin fillet, loyal et marchant, tel que li drapier accatent, et que le lonchure soit faite de boin fillet de lin, sans autre meslure, sur c sous, et les lois de le justice, et le drap, a estre coppé de long en long.

Item, que les velus que on fait en xxiiii portées soient faites de laine sour lin, et a iiii follays, dont les trois soient de lin, et le quart soit de laine, le quelle on coppe, tenant douze portées de fil double, qui valent vingt quatre omples. Et ainsi est il de coustume de le faire. Et ce soit fait de telle estoffe que dit est, sur telle paine que dessus est dit.

Archives communales de Tournai. — Volume petit in-4°, relié en bois, recouvert en cuir noir sur vélin, f°s 106, 107, 108 r°, n° 335 b de l'Inventaire des Registres — Cette pièce a été publiée par M. Voisin, dans les *Mémoires de la Société de Tournai.*

« Du mardi xxvie jour dudit mois de march IIII^xx^ et VII.

» Veu le rapport et ordonnanche aujourd'hui rapportées aux consaulx par pluisieurs » du conseil, et par espécial par les eschevins de Tournay sur le fait des draps velus, » ordonné est que les rewars ad ce commis aront un certain seel dont il seeleront les » draps velus et autres declarez en ladite ordonnanche, dont il n'aront riens, s'il n'y a » une dousaine de coussins et en deseure. — Et au surplus selon ladite ordonnance. »

Archives communales de Tournai. — Registre aux Résolutions des Consaux du 22 mars 1495 au 25 février 1504, n° 176 de l'Inventaire des Registres, f° 137 r° (1).

4 mai 1397. — Chambre décorée de brodures fournie au duc de Bourgogne par Clabaut, marchand d'Arras

Je Jehan le Cambier, varlet de chambre de monseigneur le duc de Bourgogne et garde de ses vaisselles et tapisseries, certeffie par ces presentes que le iiiie jour de may M CCC IIII^xx^ XVII, Clabaut, marchant demourant a Arras, a delivré en l'ostel de mon dit seigneur, present Pierre de Monbertaut, son tresorier, une chambre de sarge vermeille garnie de ciel, dossier, de couverture de courtines et toute preste pour tendre, et avec la couverture et dossier de couche et banquier tout ouvré de brodure, c'est assavoir de rayes de soleil et aultres semeures de branches d'or de chippre et de soye, la quelle chambre monseigneur a donné a monseigneur le comte de Nevers. Tesmoing mon seel cy mis le dit iiiie jour de may mil CCC IIII^xx^ XVII.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1803, n° 10 5.

(1) Nous devons la communication de cette pièce et les corrections de la précédente, aux recherches et à l'obligeance de M. Macquet, archiviste de Tournai. — N'ayant d'abord qu'un texte incomplet de l'ordonnance du 26 mars, nous avons dit par erreur dans le chapitre de l'*Histoire de l'Art* consacré à Tournai, qu'il n'y est point question de hautelice.

8 mai 1397. — Coussins de haute lice fournis par Jean de Neufport, tapissier, pour Philippe, duc de Bourgogne.

De par la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne. Les gens des comptes de monseigneur a Lille, nous voulons et vous mandons allouer es comptes de nostre amé Jehan Des Poullettes, receveur d'Arras, et rabattre de sa recepte sans aucun contredit la somme de huit frans d'or qu'il a paié et delivré, de notre commandement et ordennance, a Jehan de Neufport, tapissier, pour six coussins de hautelice estoffés que nous avons pris et achetez audit Neufport, par rapportant ces presentes avec quittance dudit Neufport seulement, non obstant que autrement n'appere dudit achat, mandemens ou defences contraires. Donné le VIIIe jour de may l'an mil CCC IIII^{xx} et dix sept.

Par ma dame la duchesse

J. de Marli.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1862, n° 2.

11 juin 1397. — Délibération du chapitre de la cathédrale de Cambrai, au sujet d'une mitre et autres objets légués par l'évêque Jean Tserclaes.

Anno nonagesimo septimo, XI junii. De mittra et aliis ad pontificale pertinentibus, quas ecclesie Cameracensi dederat J. Cameracensis episcopus.

Actes capitulaires de la collégiale Notre-Dame de Cambrai. — Bibliothèque publique de Cambrai; manuscrit n° 947, p. 1480.

22 juillet 1397. — Mandement de Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur de Hainaut, ordonnant de rembourser Amaury Hacq, orfèvre de Valenciennes, qui a fourni des joyaux à la comtesse d'Ostrevant.

« Guillaume de Baviere, contes d'Ostrevant et gouverneur de Haynnaut, faisons savoir a tous que nos echevins de Haynnaut a delivret a Amoury Hacq, demorant a Valenchiennes, au quel nous devons pour aucuns juwiaux que notres chiere et aimée compaigne le contesse avoit fait prendre a lui, le somme de cent petis escus d'or couronnes de Haynnaut.... données l'an mil trois cens quatre vins et dys sept le vintdeusime jour dou mois de juillet.

Archives de l'État à Mons. Recette générale des comtes de Hainaut.

19 novembre 1397. — Objets d'orfèvrerie fournis au duc de Bourgogne par l'orfèvre Pierre, résidant à Hesdin.

Ce sont les parties que Pierre l'orfevre demorant a Hesdin a faites pour monseigneur le duc de Bourgogne, par l'ordonnance de Jehan le Gambier, varlet de chambre et garde de la vaisselle de mon dit seigneur, au dit Hesdin es mois de septembre et d'ottobre l'an mil CCC IIII^{xx} et seze, tant audit Hesdin comme a Saint Omer.

Premierement, pour ressouder ung gobelet d'or c'est assavoir le fretelet du couvercle qui estoit brisié et falu la pierrerie oster, rasseoir et remettre en couleur et brunir de nouvel, pour ce, pour or et pour la façon, xxiiii s. p.

Item, pour la grande nef ou il failloit deux viz et unes clefs faire neufs qui avoient esté perdues, et pesa l'argent xvii esterlins qui valent xii solz parisis; item, pour l'or et pour la facon et pour nettoyer la dite nef ii frans, sont pour toute la somme de xliiii s. p.

Item, pour ressouder la charniere d'un pot doré et redorer ce qui estoit cheu blanc ou feu, pour ce, pour l'or, et la facon. xvi s. p

Item, pour ung haume qui sert a une nef, ou il falloit ressouder une des elles et deux des flourons de la coronne et redorer, pour ce, pour l'or et pour la façon, xxiiii s. p.

Item, pour redrecier en plusieurs lieux boulir et brunir VI flacons dont il en y a les IIII en maniere de coquille de Saint Jacques et les deux autres en maniere de rose, pour ce, pour chacune piece d'iceulx flacons ii francs, sont xii frans.

Item, pour redrecier et reboulir et faire le plus de bien que l'on a peu en IIII justes d'argent dorées sens brunir, pour ce qu'il en y avoit deux trop despeciees, pour chacune juste viii solz parisis, valent xxxii s. p.

Item, pour avoir bouly, drechié et gradebrochié de nouvel quarante deux des tasses dorées de monseigneur, pour chacune piece ii solz parisis, valent iiii l. iiii s. p.

Item, pour avoir redrecié, rebouly et gradebrouchié cinq des chandeliers de monseigneur, d'argent dorez, viii s. parisis la piece, valent xl s. p.

Item, pour redrecier, reboulir et nettoyer VIII pos dorez de mon dit seigneur, pour chacune piece viii solz parisis, valent iiii frans.

Item, pour avoir redrecié, rebouly et nettoyé une grande cremie d'argent pour mon dit seigneur, pour ce viii s. p.

Item, pour six plaz dorez qui onques n'avoyent esté bruniz, et les a falu replaner en aucuns lieux et brunir tout de nouvel, pour chacune piece viii solz parisis, sont xlviii s. p.

Item, pour la nef d'or aux brebis qu'il a falu redrecier en plusieurs lieux et mettre en coleur et brunir de nouvel, pour ce xlviii s. p.

Item, pour avoir redrecié nettoyé et rebruny le drageoir d'or aux brebiz, xlviii s. p.

Item, pour avoir ressoudé, mis en couleur et rebruny une temproir d'or qui avoit les charnieres rompues, pour ce xxiiii s. p.

Item, pour avoir mis en coleur et nettoyé l'espée d'or de parement de monseigneur, ii frans, valent xxxii s. p.

Item, pour appareiller et mettre a point une nef ou les tymbres seoyent la quelle fu depeciée le dymenche que mon dit seigneur fist le disner a Saint-Omer, lesquelx tymbres ne se povoyent bonnement remettre, pour ce xii s. p.

Item, pour appareiller une des grans quartes d'argent dorées de mon dit seigneur, dont il fu perdu le pomel du couvercle qui est en guise de fefe, le quel pomel le dit Pierre a refait de nuef, pesant demi once et aussi a falu redorer le dit couvercle de neuf, pour ce, pour or, argent et façon, xxxii s. p.

Item, pour rasseoir certaine pierrerie en quatre gobelez qui estoit cheue et oster les

fretelez et redrecier et nettoyer lesdiz IIII gobelez, pour chacune piece II frans, sont VIII frans.

Item, pour deux temproirs d'or dont il faloit a chacune ressoder une charniere et a l'un le freutelet et falu oster la pierrerie et rasseoir et mettre en couleur et brunir, pour chacune piece II frans, sont IIII frans.

Somme des parties dessus dites, XLVIII livres IIII solz parisis.

Phelippe, filz de roy de France, duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines, a nostre amé et feal tresorier, Pierre de Montbertaut, salut et dileccion. Nous voulons et vous mandons que vous paiez ou par aucuns de noz receveurs faites paier baillier et delivrer a Pierre l'orfevre, demorant a Hesdin, la somme de quarante huit livres quatre solz parisis pour les causes et parties ci-dessus contenues en cest present roole, lesquelles il a faites pour nous et par nostre ordonnance, et par rapportant ces presentes, le dit roole et certificacion de nostre amé varlet de chambre et garde de nostre vaisselle, Jehan le Cambier, que le dit orfevre a vaqué en faisant les choses dessus dites par la maniere que dit est, avec quittance d'icellui orfevre de la dite somme de XLVIII livres IIII solz parisis. Nous voulons ycelle somme estre alloée en vos comptes et rabatue de la recepte de vous ou de cellui qui paiée l'aura par vostre ordonnance senz aucun contre dit, par tout ou il appertiendra, non obstant qu'il n'appert des choses dessus dites autrement que par ces presentes et ordonnances, mandemens ou deffenses contraires. Donné a Arras le XIX[e] jour de novembre l'an de grace mil CCC et IIII[xx] et seze.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1860, n° 8.

19 décembre 1397. — Mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, au sujet d'objets fournis par Thomas d'Estampes, orfèvre d'Arras.

Marguerite, duchesse de Bourgogne, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatine, dame de Salins, contesse de Rethel et dame de Malines, ayens, en absence de monseigneur, le gouvernement des pays et lieux dessuz diz, a noz amez et feaulz les gens des comptes de monseigneur a Lille, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons allouer es comptes de nostre amé Jehan de Pressy, receveur du bailliage d'Arras, et rabatre de sa recepte, sanz aucun contredit, la somme de soixante dix francs d'or onze solz sept deniers parisis qu'il a paiée et delivrée de nostre ordonnance et commandement a Thomas d'Estampes, orfevre demeurant a Arraz. En quoy mon dit seigneur lui estoit tenuz, pour les causes et parties qui s'ensieuent. C'est assavoir pour la vendue et delivrance de six tasses d'argent blanc, pesans six mars et VI estrelins, au marc de Paris au pris de VII francs IIII s. parisis le marc, XLIII frans XII sols parisis, lesquelles nous avons nagueres fait prendre et acheter de lui et ycelles par nous donné par l'ordonnance de mon dit seigneur a nostre amé Guillaume de Montbertaut, espicier et varlet de chambre dudit monseigneur, en recompensation des bons et agreables services que nous a faiz en certaine maladie que nous avons en la jambe. A lui pour la façon d'une saliere d'argent dorée a façon de souleil, pesans II mars XV estrelins audit marc de

Paris, au pris de XIII frans le marc, parmi argent et façon qu'il a livré du sien XXVIII frans IIII sols III den. parisis, sur quoy il a receu une de noz vielles salieres pesans X onces demie au pris de XIII sols VI deniers parisis l'once, valent VIII frans XIII solz IX den. parisis. Ainsy reste XIX frans XVI sols VII den. parisis. — A lui pour avoir fait tout de neuf le fons d'un grant flacon en maniere de bouteille, pour mon dit seigneur, et y avoir soubdé un pié ou il a mis de son argent IIII onces V estrelins qui valent III frans IX sols parisis, et pour la façon et dorure IIII frans. Par rapportant avec ces presentes quittance dudit Thomas de la dite somme de LXX francs XI s. VII den. parisis, ensemble certiffication de Jehan Le Cambier, garde des vaisselles et tapisseries de mon dit seigneur, sur la façon et delivrance dudit flacon, tant seulement, non obstant que des autres parties dessus dites n'appere autrement que par ces presentes ordonnances, mandemens ou deffenses a ce contraire.

Donné a Arras le XIXe jour de decembre l'an de grace mil CCC IIII^xx et dix sept.

Par ma dame la duchesse. DE MARLT.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1862, n° 2.

1397. — Reçus bourgeois de Tournai : « Maistre Jehans Cotterel, chirurgien, comme fils de bourgois ; Jehans de Maubeuge, vairier, fil de feu Jehan, nez de Tournay, pour quatre livres tournois ; Jake Tuscap, filz de feu Ernoul, comme filz de bourgois ; Jehans de Vrenay, pointre, pour L sous. »

Archives de Tournai Registre aux bourgeois et aux choses communes ; année 1397.

1397. — Reçu bourgeois de Lille : « Robert Pouisson, ouvrier de haulte liche, fil Henry Pouisson, le XXe de novembre, LX s.

Archives communales de Lille. Registre aux bourgeois ; année 1397.

1397. — Inventaire du trésor de la collégiale Saint-Pierre de Lille. — « Inventoires des reliques Saint Pierre de Lille fait l'an de grâce mil CCC IIII^xx et (XVII) en presence de sire Jehan....., cantre, mestre.............. tresorier (1) *et sire Jehan Gascoing, canonnes, commis de par le capitre de ledicte eglise, li quels inventoires fu delivré ou dit tresorier par devant maistre Martin, notaire public, et Jerard de le Rive, et Jaquemart Le Flamench, tesmoings ad ce faire convocqés et appeltez. »*

Primes, li vraie crois, est estimés a deux cens frans, en argent et en fin or et en pieres, sans le bos de la crois, avec II grans aniaus.

Item, une ymage de saint Pierre, est estimée a XXX frans.

(1) Le manuscrit a beaucoup souffert : les noms du chantre et du trésorier sont effacés. En 1399, deux ans plus tard, le nom du trésorier était Eulard des Aubaix, et celui du chantre Jean de Ferrières. Ce dernier n'était pas encore chantre en 1397. — Les deux chanoines dont les noms sont effacés étaient sans doute Jean Roland et Pierre Bourgois.

Item, une couppe d'argent dorée a escuchons de Flandres et a pieres precieuses et a une croisette par deseure, poise IIII cent et XXVIII esterlins au pris de sys frans le mark.

Item, une autre couppe en maniere de cuve a V cloquiers et I coulombe par deseure, pesant III demi mars mains VIII esterlins au pris de sys frans le marck.

Item, une autre couppe d'argent dorée a III gargoulettes par deseure, poisent IIII mars IIII onces et XIIII esterlins au pris de VI frans le mark.

Item, une couppe d'argent dorée a III mains au moyen pumiel, poise le dicte couppe III demi mars moins XII esterlins, au pris de V frans le mark. Item, le piet de le dicte couppe de coevre doret au pris d'un franc.

Item, une autre grande couppe a ymages eslevées de Dieu au trone, poize X mars I fierton mains, au pris de V frans le mark (elle est mise en le devant dite ymage saint Pierre).

Item, une autre couppe d'argent dorée, en lequelle est li kiés saint Eubert, poise IX mars moins un ferton, au pris de V frans le mark (on en at faict le chief saint Eubert d'argent).

Item, une relique d'argent dorée a V cristaus et III clokiers par deseure, poise V mars et II onces au pris de V frans le mark.

Item, une autre relique d'argent a I haut cloquier, poise I mark moins XII esterlins, au pris de IIII demi frans le mark (elle est en le dicte ymage de saint Pierre).

Item, II bras d'airgent en le valeur de IIII mars d'argent les deux et au prix de XXIIII frans parmi le façon (ils sont en le dite ymage).

Item, I coffret de coevre doret et esmailliet, au pris de III frans.

Item, un coffret d'ivore, au pris de II sous de gros.

Item, une casse de coevre a I crucefis par devens, et l'Annunciation par dehors tout doret, au pris de II sous de gros (les feullet sont rompus et l'argent mise a le dite ymage).

Item, I coffret de jayet ouquel est li maille de le kaine saint Pierre, prisiet X frans parmi li maille encassée en fin or. (Le maille est mise en le dite ymage saint Pierre, porté en chapitre).

Item, une crois de cristal a un crucefis de coevre doret, en valeur XX frans.

Item, une autre crois d'argent dorée esmaillié de X esmaus, est prisié XX frans.

Item, I texte d'euvangille a I crucefis dargent et Nostre-Dame et saint Jehan en I camp de coevre doret, prisié a III mars d'argent de pesant et III mars pour le façon pour le mark IIII demi frans sans l'escripture des euvangilles.

Item, I autre teuxte d'euvangilles tout d'argent, au pris de XX frans sans l'escripture des euvangilles.

Item, I teuxte de epistles couvert d'argent, en valeur de IIII frans sanz les epistles.

Item, I hanap d'argent doret a piet, pesant II demi marks et XXIIII esterlins, pour le mark IIII frans (positus est in thesauraria).

Item, II bourdons a tenir coer, prisiez a III demi mars, pour le mark V frans.

Item, II grans candelers d'argent pesant les II XXXVI marks, pour le mark V frans.

Item, II grans encensiers, pesans XIIII marks st II onces, pour le mark VI frans.

Item, une ymage de Nostre-Dame d'argent dorée, pesant XII demi mars, pour le mark IX frans.

tem, une relique a I cloquier, de saint Quentin, pesant I mark et VIII esterlins, pour le mark V frans (elle est de coevre).

Item, une couppe d'argent dorée a pieres qui fu sir Williaume Simon, poise V mars et II onces, pour le mark VIII frans.

Item, le seel a le benite yauwe. qui est d'argent, poise XI demi mars, parmi l'esperge, pour le mark V frans.

Item, II platiaus d'argent, pesans V mars moins XII esterlins, pour le mark V frans (il sont en ung platiel d'argent pesant VI marks et demi XII esterlins et ung pochonnet d'argent).

Item, pour les deux escaffottes de l'encens et le salliere au seel (et a maniere d'ecaffotte), poise II demi mars et X VIII esterlins, pour le mark V frans.

Item, II petis encensiers d'argent, pesans IX mars et VIII esterlins, pour le mark V frans et demy.

Item, une petite crois, au pris de II frans.

Item, II petis candeliers d'argent, pesans XVII mars, pour le mark V frans.

Item, I epistoler a une onicle encassée en fin or et tout le camp et le bordure tout de fin or, sans l'escripture priziet LX frans.

Item, le bachin d'argent pesans VII demi mars moins V frans (il est mys en ung autre de meme poiz).

Item, I grand cornet d'ivoir, au pris de IIII frans.

Item, I autre cornet bordet d'argent, XII gros.

Item, I autre cornet bordet d'argent, valant IIII frans.

Item, I oef d'osterisse bordet d'argent, vaut V frans.

Item, I cloquier a III pies de coevre, au pris de VI frans.

Item, une croizette de bos couverte d'argent, au pris de demi franc.

Item, une relique a maniere d'un coer, au pris de demi franc.

Item, une croizette d'argent doret a tout le kaine, au pris de V frans.

Item, I dent de cristal, au pris de XXIIII gros.

Item, une boistelette d'ivore, au pris de demi franc.

Item, I petit boulet ront de cristal bordet d'argent, au pris de X gros (en cappitle).

Item, le kaine a lequel pent li couppe, poise demy mark moins XII esterlins, au pris de II frans (on dist qu'elle fu emblée).

Item, II grises almuces a tenir coer.

Item, II vermaux bastons de croix, loyés d'argent.

Item, une boursse de corporal ouvrée de perles a maniere de broudure.

Item, II taveliaus a diademes, lesquelz donna sires Jehan de Wluanig.

Item, I taveliel ouquel nostre seigneur est mis a l'estaque avec II truans.

Item, II orilliers de vermel cendal, ou il y a eigles d'or.

Item, IIII vermaus orilliers, ouvrés de broudure.

Item, VII autres orilliers (l'un n'est trouvet).

Item, une boursse de corporal, a une ymage de Nostre Dame et IIII euvangelistes.

Item, une boursse de corporal a IIII euvangelistes.

Item, une autre boursse de corporal ouvrée de broudure, a I crucefix a I lés.

Item, II calisses dorés et les platynnes (dont li uns est mis a le capelle sainte Katerine et li platine).

Item, une boursse de corporal a VI boutons de perles.

Item, I calisse d'argent nient doret dehors a platine dorée; il est a le capelle saint Jehan.

Item, I calisse doret et le platine dorée si est y ou dit calisse I crucefix ou piet et II ymaiges Nostre Dame et saint Jehan.

Item, I autre calisse nient doret par dehors et le platine, et est li dis calisses dorés par dedens et une loucette d'argent.

Item, I coffret de jayet estoffet d'argent, donné par sire Jaques de Gamans.

Item, I pochonnés d'argent donné par sires Jaques de Gamans, pour servir al otel, pesans I mark (muet pour reparer les II aultres).

Item, le couppe d'argent en lequelle on met le corps Nostre Singneur pendant au grant autel, pesans V mars et demy, vaut XXXVII frans et X s. fl.

Item, I grant calisse, le platine et le louce d'argent tout doret servans au grant autel, pesans III mars et XV esterlins, vaut XX frans du Roy.

Item, une boursse de corporal a I crucefis, Nostre Dame et saint Jehan gisans a un lés en campaigne d'or, et a l'aultre lés Nostre Dame tenans sen enfant.

Item, une boursse de corporal a IIII ewangelistes et ung agnus Dey.

Item, une couppe d'argent dorée a ung petit bonoumiel a capiel, et le pyet tout doret, lequel donna Jehan Tyeulayne; *modo* mise au chief de saint Eubert d'argent.

ITEM, S'ENSIEUT INVENTAIRES DES CAPPES DELIVRÉES OU DIT TRÉSORIER PAR LES DESSUS NOMMÉS :

Item, une cape d'or que donna messire de Pampelune a l'eglize de cheens, a lequelle ou ha mis I nouviel tassiel prins a une autre cappe (1).

Et premiers, une cappe de vermel wlyel que donna sire Sohiers de le Bieque, prevos de Saint Donas de Bruges, estoffée de tassiel ou couronnement Nostre-Dame esmailliet et le baston tout d'argent doret.

Item, une cappe de vermel samit, ouvrée de broudure de plusieurs ymages de saint Pierre et de rozes d'or, fourrée de verd cendal a le quelle ha I tassiel d'argent doret a une ymage dorée.

Item, une cappe de drap de soye verd, semée d'oziaus a I grant orfroit d'apostles.

Item, une cappe noire vignetée de verd, semée de paons, cerfs et griffons de plusseurs couleurs.

Item, une cappe de drap d'or a kiens tacquelés de blanc et de noir et grans compaz asquelz il y a lyons rouges et osiaus.

(1) Cette mention, comme certaines autres, a été ajoutée à l'inventaire.

Item, une cappe inde semée de rouges vignes, a lequelle il y a une ymage de saint Piere seant en kayere ou tassiel, et y a paons en le dite cappe et osiaus, et lettres.

Item, II verdes cappes parelles, dont l'une donna li cantres de Confolent, a lequelle cappe est li ymage de saint Piere de broudure et a l'autre y a I tres boin tassiel de Nostre Dame et doy euvangeliste.

Item, une cappe lattés treillié d'or a I offroy de broudure verd, que donna sire Jehans Gascoings.

Item, une cappe de drap d'or vermeil a hierons d'or tenans pissons en leur biec, que donna sire P. de Marcenelles.

Item, une cappe de drap d'or inde, et en l'offroit a III tiestes enarméez et tassiel a ymage de broudure de Nostre Dame, que donna mestres Jehans Caboce.

Item, une cappe de drap d'or inde et en l'offroit escus a III candeliers d'or, que fist faire sires Jehan Du Bos.

Item, une cappe de verd drap d'or et en l'offroit escus a III blans fiers de glave, que fist faire sires Andrieus du Riés.

Item, II blanquez cappes a fleurs de lis d'or.

Item, VI vermelles dont les II sont a ergles d'or et les autres II a griffons et biestes d'or et les autres II a vergettes d'or.

Item, II indes a fleurs de lys d'or.

Item, une de drap d'or semée de saint Michiel.

Item, II cappes de drap d'or semées de lyons d'or en compas d'or en grande campaignes.

Item, II vermelles, l'une a menus griffons volans et l'autre a petis lions et ergles d'or.

Item, quatre cappes de gaune samich.

Item, II autres cappes de samich de flour de veche (1).

Item, III simples vermelles.

Item, une blanque semée d'ozellés d'or qui ont verdes tiestes (biffé).

Item, une cappe d'un tanet a osiaus d'or en compas et a rouges rosettes.

Item, une cappe blanque a osiaus d'or a I grant tassiel doret esmailliet de pieres (biffé).

Item, III cappes de divers singlatons (sans le tassiel qui fu mis a cappe monseigneur le prevost).

Item, une cappe lattée de rouge et de verd et semée d'osiaus d'or.

Item, une cappe de drap d'or a grans compas plains de grans osiaus d'or a rouges cuisses estelées d'or.

Item, une inde toute semée de lions et de papegais d'or.

Item, II vermelles cappes a blans compas, letres et licorgnes et griffons devens.

Item, une cappe vermelle a roses et estoilles d'argent.

Item, II noires cappes pour l'office des mors qui sont frangiés de verd.

Item, II cappes ponr le platine que li coustre a en se warde.

(1) Cette mention, comme certaines autres, a été biffée.

SEQUITUR INVENTORIUM LIBRORUM DICTE ECCLESIE SANCTI PETRI INSULENSIS, FACTUM PER DOMINOS PREDICTOS, ET DATUM DOMINO THESAURARIO MEMORATO, QUORUM LIBRORUM TITULI IN PRINCIPIO CUJUSLIBET LIBRI CUM SIGNIS SEQUENTIBUS INSCRIBUNTUR.

Primo, Missaria, collectoria, textus ewangeliorum et epistolarum pertinentium ad missam, et quidam alii libri euvangeliorum et epistolarum tam glosati quam non glosati, et in principio cujuslibet repperietur hoc signum A, qui secuntur.

Primo missale cum nota uno volumine, quod est in capella beati Dyonisii, positum est ad capellam sancti Martini.

Missale parvum cum nota in uno volumine, positum est ad capellam sancte Katerine.

Missale parvum cum antiqua nota in uno volumine ad altare sancti Thome.

Missale parvum quod fuit Johannes de Hanrire cum agenda in uno volumine.

Missale cum nota in duobus voluminibus ad altare sancti Nichasii.

Missale sine nota in uno volumine ad altare sancti Nicholai.

Missale sine nota in uno volumine quod est ad parrochiam.

Item, Missalia duo sine nota, quodlibet in duobus voluminibus, quorum unum fuit Hanebielle et est ad altare sancti Petri et aliud est ad Trelliam.

Item, liber Motettorum domini Anselmi, quondam canonici.

Item, Missale altaris beati Pauli.

Item, Missale sine nota in duobus voluminibus, pertinens ad capellam sancti Petri, cujus una pars est in archa vestibuli, aliam partem perdidit Egidius Pil, et domus clericorum debet pro eo octo scuta Philippi.

Item, collectarium majoris altaris

Collectarium misse de requiem.

Collectarium beate Marie retro magnum altare.

Textus euvangeliorum, qui est deargentatus, existens in triangulo.

Textus euvangeliorum antiquus.

Item, alius textus IIII[or] euvangeliorum antiquus sine coopertura.

Textus euvangeliorum in duobus voluminibus quorum unus est deauratus.

Textus IIII[or] euvangeliorum, qui fuit deauratus utroque latere.

Item, unum missale quem dedit dominus Petrus de Castro fabrice ecclesie signatum hoc signo A.

Due agende, una mortuorum, altera parrochialis. — Liber in quo benedicitur aqua, parvi valoris.

ISTI SUNT LIBRI SIGNATI IN PRINCIPIO CUJUSLIBET HOC SIGNO B.

Primo duo gradualia, in IIII[or] voluminibus; in scolis sunt. — Liber in quo sunt cantus, gradualia et alleluia et etc., pro stapelo. — Item, Liber in quo sunt gradualia et alleluya pro duplicibus festis. — Item, quidam liber cantus in quo sunt ea que necessaria sunt ad cantandum in duplicibus. — Duo sequentiarii novi, quorum unus est perditus; alter est ad parrochiam. — Tres sequentiarii veteres. — Duo antiphonaria in IIII[or] voluminibus. — Duo alia vetera in scolis sunt; sunt exigui valoris. — Item, unum aliud novum in duobus magnis voluminibus, in nota quadrata. — Item, unum aliud

novum; succentor habet penes se semper. — IIII^{or} martirologia. — Una regula de novo scripta. — Item, alia regula vetus. — Duo capitularia, scilicet unum novum et unum vetus. — Aliud veterius. — Liber ordinarii. — Item, novus processionarius. — Item, novum graduale pro pueris. — Item, duo gradualia cum nota; quorum clericus parrochie habet unum, aliud custos chori.

Quidam liber legendarum et omeliarum, qui fuit deauratus utroque latere. — Johannes euvangelista glosatus. — Matheus euvangelista glosatus. — Marcus euvangelista. — Item, alius liber Marci euvangeliste. — Liber de Concordia euvangeliorum. — Liber sermonum Augustini in Euvangelio Johannis. — Liber antiquus in quo continentur epistole et euvangelia. — Epistolare cum lapide magno, existens in triangulo. — Epistolare in quo legitur per ebdomadam, cum ymaginibus deargentatis — Textus epistolarum Pauli et canonicarum. — Duo libri glosati epistolarum Pauli, unus in majori volumine, alius in minori. — Epistolare vetus. — Glosa Gisberti super Apostolum.

ISTI LIBRI SUNT SIGNATI IN PRINCIPIO CUJUSLIBET HOC SIGNO C; ET ALIQUI SUNT IN CHORO INCHATENATI, VEL ALII FUERUNT.

Primo, ad latus prepositi, Psalterium vetus continens sequentias. — Liber Papie. — Expositio Crisostomi super Matheum. — Item, liber de solemniis et misteriis missarum Innocentii pape. — Ysidorus Ethimologiarum. — Decretales glosate quas dedit magister Ia. Londe. — Item, ad latus prepositi, psalterium antiquum. — Psalterium novum, ante stapellum. — Psalterium cum ordinario, kalendario et obituario, ante stapellum scolastici.

ISTI LIBRI SUNT A PARTE DECANI INCHATENATI.

Liber ordinarius cum obituario ante stallum decani. — Psalterium antiquum. — Graduale et antiphonarium cum antiqua nota. — Psalterium vetus continens sequentias. — Psalterium novum ante stapellum. — Psalterium novum cum responsoriis et antiphonis duplicium et festorum. — Breviarium inchatenatum, extra chorum. — Duo magna gradualia cum nota quadrata, cooperta corio rubro. — Item, breviarium in uno volumine quod est in revestibulo, et dedit in revestibulo dominus Stephanus de Burgundia.

ISTI LIBRI SIGNATI IN PRINCIPIO CUJUSLIBET HOC SIGNO D.

Tres passionarii. — Biblia nova in IIII^{or} voluminibus; que volumina sunt de novo scripta de eadem littera. et cooperta rubro corio et clavata. — Biblia vetus in IIII^{or} voluminibus similibus et cooperta corio albo. — Biblia parva, portatoria, que fuit magistri Petri Dagheniez (1). — Interpretationes biblie. — Quator libri Regum in uno volumine.

(1) Cette bible, qui existe encore, porte dans le Catalogue de la Bibliothèque de Lille, le n° 4.

— Libre Josue et Judicum glosatus. — Liber Hester. — Liber Regum glosatus. — Liber Numeri glosatus. — Liber Genesii glosatus. — Liber Levitici glosatus. — Liber Exodi glosatus — Prima et secunda pars Florum psalterii in duobus voluminibus. — Psalterium glosatum glosa Gisberti. — Psalterium glosatum minori glosa. — Originale Augustini super psalterio. — Omeliare estivale et hiemale novum in IIII^or voluminibus, que volumina sunt de novo scripta de eadem littera et cooperta corio rubro et clavata. — Omeliare estivale et hiemale vetus in duobus voluminibus. — Haymo in parte hiemali et estivali, in duobus voluminibus. — Liber quarumdam omeliarum et codex quarumdam omeliarum.

ISTI SUNT LIBRI SIGNATI IN PRINCIPIO CUJUSLIBET HOC SIGNO E.

Primo liber Summarum in duobus voluminibus. — Due partes Moralium Job. — Quinque libri Moralium Job in uno volumine. — Bucolica. — Liber Augustini de Trinitate, cum asseribus. — Liber Augustini apud Gloriaris in malicia. — Item, alius liber similis isti, eodem signo signatus. — Liber Augustini de Adulteriis et Conjugibus cum aliis tractatibus. — Liber Augustini de Confessionibus. — Liber Augustini de librio (*sic*) arbitrio, sine asseribus. — Liber Augustini de fide ad Petrum. — Liber Augustini de Trinitate, cum coopertura de vitulo, sed non totus. — Ambrosius de officiis ministrorum. — Gregorius in Ezechiele. — Liber dyalogorum Gregorii. — Vita patrum. — Historie scolastice cum hoc signo. — Cronica. — Postile super Genesi, Levitici, Exod et Numeri. — Postile super Ysayam in parte. — Historie scolastice cum hoc signo O. — Boetius de Trinitate. — Hugo de Sancto Victore. — Liber Claudii. — Super cantica canticorum. Epitalamium cum LXXXV questionibus. — Gesta Salvatoris domini Nostri Jesu Christi; loco istius libri est restitutus unus alter qui incipit : Bonifacius, hoc signo O.

ISTI LIBRI SUNT SIGNATI IN PRINCIPIO CUJUSLIBET HOC SIGNO F.

Decretales antique. — Summe super decretales. — Item, decretales in parvo volumine. — Sextus liber decretalium. — Summa Gaufridi supra decretales. — Duo decreta; unum cum antiquis glosis, aliud sine glosa. —Liber vetus canonum in majori volumine; loco libri proxime suscripti predicti restitutus est alius liber decretorum qui quondam fuit domini Egidii Comere de Pontibus et per capitulum admissus. — Item, unum decretum novum quod fuit magistri Petri Magret, clerici, inchatenatum. — Liber vetus canonum in majori volumine. — Liber Rofredi de ordine judiciorum. — Sententia Goffredi supra codices. — Decretales que fuerunt domini Godefridi. — Repertorium juris cum quibusdam aliis sententiis in uno volumine. — Quaterne veteres. — Summa de ordine judiciorum.

ISTI LIBRI SUNT SIGNATI IN PRINCIPIO CUJUSLIBET HOC SIGNO G.

Aritmetica et musica. — Liber cantus vetus. — Apocalipsis cum glosa. — Item, alius liber Apocalypsis parvus sine asseribus. — Ordo epistolarum. — Summa Johannis

Faventini super decretales. — Summa margarete in codicibus, sine asseribus, parvi valoris. — Epistole Pauli glosate quas dedit dominus G. de Flin, quondam decanus. — Item, una legenda aurea que quondam fuit domini Johannis Le Meyre.

Anno domini M° CCC° nonagesimo septimo, de mense augusti, presens inventorium fuit per capitulum, recognitum esse verum, ad relationem dominorum Jo. Rolandi et Petri Bourgois, canonicorum commissorum per capitulum ad hoc, et omnia predicta contenta in inventorio tradita in custodiam domini Egidii Comere, capellani domini thesaurarii, recipientis nomine ipsius thesaurarii. P. de Burgundia.

Archives communales de Lille. — Une partie de cet inventaire a été publiée par M. Brun-Lavainne dans le Bulletin de la Commission historique du Nord; t. X, p. 83.

1397-1398. — Compte de Guillaume Chevilly, receveur du bailliage de Dijon, de la Toussaint 1397 à la Toussaint 1398.

Fol. 22. — A Claux Sluter, pour ses gages de viii gros par jour (comme les années précédentes).

A Heinne de Baumerchier, tailleur de pierre, pour avoir ouvré de son mestier avec ledit Claux en ymaiges, tabernacles et autres besoignes, au pris de ii florins, chascune sepmaine.

A Anthoine Cotelle, de Namur, ouvrier de maçonnerie, pour avoir ouvré avec ledit Claux en soubbasse de marbre et d'albastre de la sepulture de mondit seigneur, i franc chascune sepmaine.

A Lambillon Humbert, de Namur, ouvrier de taillier pierre de marbre, pour avoir ouvré avec ledit Claus es basse de marbre de la sepulture de monsigneur.

A Gilles de Senef, id., id.

A Jehennin de Honet, ouvrier d'entailleure, pour avoir ouvré par l'ordonnance dudit Claux en l'ouvraige de massonnerie d'un tabernacle de pierre blanche en l'ostel ou demeure ledit Claux, a Dijon, pour mettre sus ung ymaige aux Chartreux de Champmol.

Fol. 23. — A Hennequin Mauloue, peintre de mondit seigneur, retenu paintre pour et au lieu de feu Jehan de Beaumez, aux gaiges que avoit ledit de Beaumez, depuis le xie jour du mois de decembre.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4446.

1397-1398. — Compte de Nicolas Haignet, receveur général d'Albert, comte de Hainaut, du 1 septembre 1397 au 1 septembre 1398.

Fol 38. — A Ernoul Bresin, ouvrier de hauteliche, demourant a Valenchiennes, pour II bahus a mettre et couvrir sur sommiers armoyés des armes monseigneur et madamme, qu'il fist et livra environ le Candeler; cousterent xix l. iiii s. Item, pour II capites vremauls de v alnes de loncq cascun, l'un de iii alnes de let et l'autre de ii alnes demie, et en cascun V compas armoyés qu'il delivra, au commant madame, a Willamme de Ghelres; cousta xiiii l. » — Fol. 51. « A Pierart Des Preis, poindeur demorant a

Valenchiennes, a estet bailliet et delivret, pour le fachon d'une fietre que faite a, au commant madame, en lequelle on a mis et encasset pluiseurs relicques qui estoient en le cappelle dou castiel dou Caisnoit; xxi l. xii s. » — Fol. 74. « A Jehans le poindeur de Mons, pour pluiseurs ouvraiges de sen mestier qu'il a fais et livrés pour mes tres redoubtés signeurs, monsigneur le ducq et monsigneur d'Ostrevant, qui de necessitet besoingnoient a faire pour cause de voïage de Frize; sur lesquels ouvraiges li recheveres li a prestet, au commant sendit signeur, iiic iiiixx l. » — Fol. 50-52. « A Martin de Brouxelle, Herman de Minaghe, Willekin Stiene, Hanin Mandart, Ghuisekin, Colin de Hion, Jaquemin Bodekaine et Hanekin, ouvriers de broudure, pour leur sollaire de avoir ouvret en l'ostel monsr, iiiixx l. » — « A pluiseurs ouvriers de broudure, liquel, ou mois de march darrain, ouvrerent de leur mestier aveecq Jehan l'Oste sur une cotte madamme d'Ostrevant toute semée de pierles et sur II harnas de sielles fais pour monseigneur et madamme de Nevers, assavoir : a Jehan De le Crois, demorant a Valenchiennes, a Jakemon Bonnart, a IIII ouvriers de broudure demourans a Mons, a Biertrant demorant a l'abbeie de l'ile dessous St-Quentin, a Hanin et Godefrin Mandart : xxxv l. vii s. vi d. » — « A Robert Crohin, cangeur demorant a Mons, a estet payet pour xxi marcq ii onches ix estrelins d'argent delivret a Gobiert Pierchon, orfevre, es mois d'avril, de mai, de juing et jullet, pour ouvrer de sen mestier a une eskierke qu'il a faite pour mondit seigneur; item, pour IIII ducas, VI onces de fin or, XXXVI grans escus I quart demi, XIX vieses mailles d'or, tout lequel or a estet conviertis en I godet d'or que lidis Gobiers a fait pour mondit signeur, et ossi endorer ledite eskierke, iic lxxv l. v s. ix d. » — « A Pierart, le tapissier demorant a Mons, pour LI escuchons qu'il fist d'ouvraige de sen mestier, ychiauls armoyés des armes monsr et madamme, sur IX pieches de piers de tapisserie appartenans a le perse cambre qui fu monsr de Blois, cui Dieux pardoinst, xix l. viii s. »

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut; H. 270.

1397-1398. — Comptes du domaine de la ville et châtellenie de Lille, du 24 juin 1397 au 24 juin 1398.

Aultres ouvrages fais en pluiseurs lieus tant en la Salle de Lille comme aux eschoppes a change et al maison faite de nouvel entre les ditez eschoppes en laquelle on tient le pois, appartenant a monseigneur en ladite ville.

A Jaquemar As Poiz, voirrier, pour avoir fait refaire et reparer par ses varlés en pluiseurs lieux les verrieres de la dite Salle, lxxv s.

A Jehan Collebaut, paintre, pour sa paine, travail et etoffes d'avoir fait paintre de blanq et vermeilles roses en une grande chambre extant dales le Chambre des Comptes, la quelle fu nagueres la chambre de meesseigneurs, a lui marchandé en tasche pour la somme de lxxii sols.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 467.

1397-1398. — Compte du bailliage d'Hesdin de la saint Jean-Baptiste 1397 a la saint Jean-Baptiste 1398.

A Pierre Du Bos, pour ses gages, comme les années précédentes.

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Hesdin; H. 560.

1397-1398. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathèdrale de Cambrai par Guillaume Loghenaer, chanoine.

Arnulpho, vitreario ecclesie, xxv lb.

Eidem, pro roba, iiii lb. v s. ii d.

Johanni *l'escripvent*. pro religando et cooperiendo de novo missale quod deservit ad altare feretrorum et librum misse que dicitur ibidem singulis secundis feriis, et pro religando magnum psalterium parvorum vicariorum, lxiiii s.

Magistro Petro, *le pointre*, pro XXXII parvis baneriis solitis portari cum torticiis, die sacramenti, cum ymagine beate Marie depictis, xlviii s.

Eidem, pro capello rosarum, posito super reliquiam in qua portatum fuit corpus Domini, die sacramenti, depingendo et deaurando, ii s.

Johanni, *l'escrivent* (gallice) *pour reloyer tout du nuef le grant psautier qui est devant les petits vicaires au lès dextre et reloyer ossi tout de nuef I breviaire*, iiii lb. iii s.

Pro pictura pedis cerei paschalis, x s.

PRO HORELOGIO ECCLESIE.

Simoni, manuoperario ecclesie, et Hueto, qui portaverunt plures pecias dicti horelogii necessario reparandas ad domum magistri de Valenchenis, in qua via fuerunt per duos dies, in mense julii, xv s. t.

Item, pro significando magistro horeologii qualiter domini de capitulo volebant fieri kalendarium et signa planetarum depingi, et sciendo de foro cum scriptore de scribendo, vi s.

Item, in ultima ebdomade septembris, quoniam magister horelogii nimis tardabat excusans se super scriptore predicto, misit officiarius Valenchenas Johannem Wafflars pro veritate scienda et ut ipse magister et scriptor expedirent opus, et solvit pro via, vii s. vi d.

Item, domino Gisleno de Valenchenis, presbytero, qui scripsit dictum kalendarium et cetera fecit que ibidem videri possunt, iiii l. xvi s.

Item, Simoni manuopererio, Petro cloquemando, Roberto *le caudrelier* et Florentio de Anich, missis apud Valenchenas, sabbato die xvii° septembris, ut apportarent horelogium, quod attulerunt, in quo fuerunt occupati per tres dies, xviii s.

Item, pro expensis magistri horelogii, Jacobi ejus fratris et unius famuli eorum, veneris die, xxiii novembris, in sero, quo de Valenchenis aplicuerunt Cameraci in hospicio de Aquila, ubi cenaverunt et etiam pernoctaverunt, viii s.

Item, Simoni manuoperario et Petro cloquemando, pro scobando et mundando

locum horelogii, quia magister ibidem erat operaturus in ebdomade finiente sabbato die sancte Katherine.

Item, predicto magistro horelogii qui vocatur Matheus de Senogiis, pro reparacione ejusdem per primum forum secum factum debebantur LXXV fr., et postea pro horelogio ordinato ad sonnandum horas diurnas et nocturnas et etiam pro reparatione nonnullorum pro principali horelogio necessariorum, de quibus tactum non fuerat in primo foro, conventum fuit cum ipso de IX francis cum additione quod per hoc esset liber absolutione cujuscumque vini tam de primo foro quam de istis ultimis..., IIIIˣˣ XIV l. XVI s.

Item, pro expensis dicti magistri Mathei et Jacobi, ejus fratris, a XXIIIIº die novembris inclusive ad primam diem Februarii exclusive, quo tempore fuerunt LXIX dies integri semper cum vino quantum eis placebat, III s. t. pro quolibet in die, XX l. IIII s.

..... Item, in ebdomade finiente sabbato XXª januarii, gallice. *pour deffaire les hours qui avoient esté fais pour le maistre de l'orloge et pour y refaire un aultre hourt pour le pointre envers l'angele et faire I passet pour estre plus haut a sacquier les contrepois,* XVIII s

Item, Jacobo Des Pretz, misso apud sanctum Quintinum, qui deinde fuit apud *Maroilles* ad querendum magistrum organorum, ut veniret huc pro opere quod fiendum erat pro sonitu Angeli qui est super horelogium, inclusis expensis magistri usque ad Cameracum quem secum adduxit, XVIII s.

Item, eidem magistro qui vocatur Guillelmus, commoranti in Sancto Quintino, pro reparando et faciendo de novo ea que necessaria erant de opere suo pro sonitu Angeli predicti, quatuor scuta Francie, valent CVIII s.

Item, Johanni Coullet, gallice, *pour II jours et demi, entre le* XXᵉ *jour de janvier et le* XVᵉ *de février, que G. Loghenare (receveur de la fabrique) fu a Lille pour ouvrer avec le maistre dudit horloge, pour faire et desfaire tant envers les soufflès de l'angele comme en aultres choses, a se devise,* X s. t.

Item, gallice *pour I⁺ roues des contre pois,* X s.

..... Item, magistro Petro, *le pointre*, pro pictura per eum facta circum horologium, LX s.

..... Item, Matheo predicto in ultima ebdomade mensis Marcii, qua venit de Valenchenis, causa visitandi horologium et habendi complementa solutionis sue predicte, LII s.

Item, Natali, famulo suo, misso ab (eo) in principio apud Maricolas, pro uno magistro qui faceret *souffleers*, et eidem pro se et sociis suis, famulis dicti magistri, XV s. IX d.

Summa pro horologio, VIIˣˣ III l. V s. III d.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 40.

1397 1398. — Compte de la fabrique de la collégiale de Saint-Omer, de la Toussaint 1397 à la Toussaint 1398.

Johanni Blondel, pro diversis refectionibus factis de jocalibus ecclesie, IIII lb. V s.

Archives de de Sainr-Omer. Fonds de la collégiale Notre-Dame ; G. 2807.

1397-1398. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1397 à la Toussaint 1398.

De nouviaulx bourgois receuz par eschievins... De Robert Pousson, ouvrier de haulte liche, fil Henry Pousson, LX s.

A Jacque du Bos, orfevre, pour un godet d'argent doré donné de par le ville a maistre Robert Le Martin, pencionnaire d'icelle, et demoiselle Caterine, fille de Jaque de le Tanerie, pour leurs espouzailles, XXI fr.

Au dit Jaque du Bos pour avoir osté dudit godet deux esmaulx et pour avoir refait yceulx, rappointié et remis audit godet...., III fr.

A Laurent Lasainne, pour XII^c de quairaulx dont on a pavé le cambre d'eschevins, XLIII l. XIII s. VI d.

A maistre Willaume de Tielt, pour VIII foelles mises au tour de vironnigle et des angeles, qui sont desoubz les banx de le hale d'eschevins, XXXVI s.

A Jehan Collebaut, pointre, pour avoir doré les VIII fueilles qui sont au desoubz des banx de le noefve cambre d'eschevins, VIII l. Et pour avoir point de brun d'Auchoirre au deseure des bans en ledicte cambre et ailleurs ou besoing a esté, XVI s., VIII l. XVI s.

A Jehan Collebaut, pour avoir paint le tabliel qui est en le halle d'eschevins, par marquiet, XII l.

A Jehan Collebaut, pointre, pour II escus des armes de le ville, X s.

Item, a lui pour avoir point le coulombe de l'huys de le cambre d'eschevins, VIII l. XII s.

A Mikiel le pointre, pour les banierettes et les penonchiaulx pour les menstrelx, XXVIII s.

A demisele Ysabel Thieulaine, vevve de Bretremieux Ducastiel, pour un escring a elle acatté, en quel on met les escriptures, or et argent, appartenans aux comptes de hanse, VIII l. XII s.

A Gilles Des Godeaux, pour cassis de fier qui portent voire en lieu de fenestres en le cambre d'eschevins, VI l., et un (cassis) pour une treille de fier mise encontre les personnaiges qui sont dessous la bretesque, III l. XIX s.

Archives communales de Lille ; année 1397.

1397-1398. — Compte de Baudouin de Bermeraing, receveur de Mons, du 1er novembre 1397 au 31 octobre 1398.

A Gerart le poindeur, pour sen salaire de poindre une ymagene de Nostre Dame, d'or, d'asur et d'aultre couleur, en le maniere que devise porte, pour mettre a le porte de Nimy, IV l. XVI s.

Archives communales de Mons.

1397. — Compte de la ville de Tournai pour l'année 1397.

A Ghiselin Carpentier, orfevre, pour avoir fait, par l'ordonnance des consaux, une escalle d'argent armoyée des armes de le ville, qui fu donnée et présentée de par le dicte

ville et les consaux d'icelle, le xie jour de juing, a Catheron de Chimay, fille de feu maistre Jaques de Chimay, qui le dit jour fu viestie et recheue nonne en l'eglise de Sauchart-lez-Tournay, pour consideracion de la loiauté et preudommie dudit feu maistre Jaques et des bons et agreables services qu'il fist ou temps passé a le dite ville de le quelle i fu souverain clercq, laquelle escalle pesa v onches xix estrelins et demy, vali parmy le fachon, cviii s.

A maistre Mahieu de Gand, orlogeur, pour se pension d'avoir placé, songnié heure et gouverné l'orloge du beffroy de le ville, vi l.

A Ghiselin Carpentier, orfevre, pour le salaire de sa paine et travail d'avoir refait, recloué, rebrunie et rappareillié les boites des messagiers de la ville et y avoir mis a plusieurs fois demy onche d'argent ou environ, tant en claux comme a refaire les castelles et autrement depuis le terme de VIII ans passés et mesmement d'avoir refait le tourielle de la boiste de Sandrart Le Cuvelier, l'un des dis messagiers, qui estoit rompue, xxx s.

A Jaquemart Auxel, tailleur de pierre, pour XVI^xx et XIII piés d'entavlement pour les murs sur les fossés, xv l. xviiii s. ix d.

A Jehan De Vrenai, pointre, pour avoir point de vermeillon a blans castelés d'argent IIII tonnelés qui demonstroient les keuwes de vin dont on fist present tant a Anthoine monseigneur, filz monseigneur de Bourgogne, come a madame de Braibant, x s.

Publié par M. Van den Broeck dans les Bulletins de la Société historique de Tournai ; t. V, p. 133.

1397-1398. — Compte de la ville de Bruges. — Présents offerts par la ville de Bruges à Antoine, filz du duc de Bourgogne, et au chancelier du même duc.

Offert a monseigneur Antoine, fils de notre redouté seigneur, un drap de soie rouge cramoisie, acheté a Marc Guydechon, de Lucques, couta cl francs, valent cxlvii livres x sols.

Item, encore offert a Pierre de la Tremouille, qui accompagnait monseigneur de Bourgogne, six coupes d'argent dorées au pied et sur les bords, achetées chez Jean Raponde, pesant dix marcs de Troyes, couta le marc avec la façon xxii sols gros; font cxxxii livres.

Item, offert a Jean Blondeele, sergent de monsigneur Antoine, qui venait a Bruges pour la premiere fois, un gobelet d'argent doré, acheté chez Henri Van Heeden, pesant v marcs et un estrelin de Flandre, couta le marc avec la façon xxiii sols gros; valent lxix liv. xvi sols.

Item, offert a maitre Evrard Onredene, précepteur de monseigneur Antoine, un gobelet d'argent doré, acheté a Henri Van Heeden, pesant iiii marcs xii estrelins de Flandres, couta le marc avec la façon, xxiii sols gros.

Item, le quatrieme jour d'avril, offert a maitre Bauduin de Nieppe, prevot de Saint-Donat, le jour de sa premiere entrée, trois pots d'argent pesant xix marcs, acheté chez Guillaume Le Moer, couta le marc avec la façon xiiii sols vi deniers gros, valent clxix livres xiii sols.

Fol. 52 N° 8. — Donné à Chretien Van den Voorde, pour XVI panneaux de

vitrage, fait aux fenêtres de St-Basle et a la chambre echevinale, contenant CXVI pieds, coutant le pied VII gros. Item, de XXXV pieds de vitraux peints, couta le pied V gros.

C, 1397-98, f° 94 v°, N° 1. — Donné à Jean Van den Pitte, pour faire deux buffets dans la chambre échevinale, pour une armoire à deux volets, pour XII ecussons aux armes de la ville faits pres du dit banc.........

Gilliodts Van Severen. Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, p. 492-493 (notes).

1397-1398. — Compte de la ville de Bruges. — Corporation des peintres.

La ville a donné, par ordonnance du bourgmestre, Florent de Hamere, au profit des peintres, en gratification, pour les aider à supporter les dépenses qu'ils ont faites le jour de la procession, en marchant devant le Saint Sang avec la musique, XVIII livres.

Item, donné, par ordonnance du bourgmestre, aux compagnons de Jean de Zuttere, qui dans la procession ont marché devant le Saint-Sang, figurant les apôtres et les évangélistes, pour les aider a supporter les frais qu'ils ont faits, VII livres.

Item, encore donné à Jean Van Marolus, en compensation des peines et difficultés qu'il a eu a supporter avec ses compagnons, le jour de la procession, lorsqu'il a représenté l'Annonciation de la Vierge, VI livres.

Gilliodts Van Severen. Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, p. 401 et 402.

1397. — Compte de la ville d'Ypres.

Jacques Cavael, pour la décoration de la petite halle verte, et de la chapelle, parsemée de vermillon et de dorure, etc., et pour orner les ogives, les lambourdes et tout ce qui y appartient d'or et de couleurs, comme il convient, LXXII lb.

Jacques Cavael, pour l'exécution à l'huile de deux tableaux, l'un représentant saint Christophe et l'autre l'Annonciation de Notre-Dame, placés pres de l'escalier de la halle devant la porte en montant, à la Vierscaere.

Ypriana, par A. Van den Peereboom; t. I, p, 163, et t. II, p. 123.

1397-1398. — Comptes de la ville d'Ypres.

A Jacques Cavael pour trois étendards servant aux trompettes. Au même, pour drapeau pour les maitres d'incendie et pour seize douzaines d'écus.

A François De Wichterne, pour quinze douzaines d'écus.

A Jacques Cavael, qui a doré les armoiries placées sur le toit des halles et dessiné le modèle de la croix à mettre sur la tour de l'église Saint-Pierre....... Au même, qui a entrepris de décorer la chambre attenante à la chapelle des halles.

Publié dans les Annales de la Société d'Ypres; t. II, p. 175 et suiv.

8 janvier 1398. — Extrait du testament de Pierre Herlant, bourgeois de Douai.

« Pieres Herlans » bourgois de Douay, a donné « VII hanaps d'argent a cercles ou sans cercles, et VI hanaps de madre.

Archives communales de Douai ; série FF. Actes passés devant échevins.

18 mars 1398. — Objets d'orfèvrerie donnés pour étrennes par Philippe, duc de Bourgogne.

Sachent tout que je François De le Hofstede dit le Cupre, receveur general de Flandres et d'Artois, confesse avoir receu de Chrestien Brueys, receveur du mour de monseigneur le duc de Bourgongne en son pays de Flandres, la somme de quinze cens chincquante deux francs et trente deux gros, monnoye de Flandres a xxxiiii gros monnoye dicte pour chacun franc, sur ce qu'il puet ou porra devoir a mon dit seigneur a cause de sa dite recepte aux comptes qu'il fera a la renenghe l'an M CCC quatre vins et dix noef, et ce en deniers paiez par ordennance de mon dit seigneur et de son tresorier, a Franchois de Passant, Guillaume Sanguin et Jehan Sac, marchans de Paris, pour certains joyaulx a eulx prins pour mon dit seigneur pour ses estraines du jour de l'an darrain passé, de laquelle somme de xv^{c} lii frans et xxxii gros dessus dis je me tieng pour content et bien paié ; tesmoing mes seel et saing manuel mis a ces presentes le xviiie jour de mars l'an mil CCC IIII^{xx} et dix sept. CUPRE.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille ; B. 1863, n° 2.

1er juillet 1398. — Travaux opérés aux verrières de l'hôtel de la Cour-le-Comte à Arras.

Par devant nous, Robert de Bertangle, escuyer, lieutenant de mons^{r} le bailli d'Arras, s'est aujourduy comparuz personnelment Thibaut le verrier demourant a Arraz, lequel a cogneu et confessé avoir eu et receu de Jehan de Pressy, receveur du bailliage d'Arraz, la somme de seze livres six solz deux deniers parisis, qui deuz lui estoient pour pluiseurs ouvraiges de verrieres par lui faiz et delivrez es hostelz de monseigneur le duc de Bourgogne a Arraz, depuis le premier jour d'avril M CCC IIII^{xx} XVII, jusques au jour de saint Jehan Baptiste M CCC IIII^{xx} XVIII ensuivant. C'est assavoir pour avoir nettié, relavé, repaint et mis a point IIII penneaux de viez vorrie et yceulz avoir rassis es fenestres de la salette de l'ostel de la Court le Conte audit Arraz, lesquelz estoient touz despeciez et destaigiez et contiennent lvii piez demi, au pris de xii deniers le piet, valent lxvii sols vi deniers parisis. Item, pour avoir rapareillé, nettoyé et mis a point VI piez de viez vorrie en la chambre de mon dit seigneur, lesquelz estoient despeciez, au pris de xii deniers le piet, valent vi s. parisis. Item, pour avoir fait et délivré IIII penneaux de voirre tout neuf, ou il a fait VI escuçons des armes de mon dit seigneur et de ma dame, lesquelz ont esté mis et assis en une fenestre en la chambre de mon dit eigneur, laquelle a esté faite de nouvel ou temps dessuz dit et contiennent xlvi piez, au pris de ii sols viii deniers le piet, valent vi libvres ii sols viii deniers. Item, pour la

façon et estoffe des diz VI escuçons, au pris de IIII solz parisis la piece, valent XXIIII sols parisis. Item, pour avoir nettié, relavé, repaint et mis a point le viel vorrie et autres fenestres de la dite chambre, esquelles il falloit pluiseurs pieces, au pris de XII sols parisis. Item, pour IIII grans penneaux de noef vorrie contenant XV piez qu'il a mis et assis es fenestres des deux chambres, que mon dit seigneur a fait faire nouvellement dessoubz les chambre et salette de ma dite dame, au pris de II sols VII deniers parisis le piet, valent XL s. parisis. Item, pour III piez de neuf voirre, ou il a fait un tabernacle, et dessoubz icelluy a III ymaiges qu'il a assis en la chappelle dudit hostel, devant l'autel, au pris de VIII sols le piet, valent XXIIII sols parisis. Item, et pour deux penneaux de nuef vorrie mis et assiz en unes fenestres en la chambre de ma damoiselle de Saint Pol tenant X piez, au pris de IIII sols parisis le piet, valent XL s. parisis. Montent les dites parties a la dicte somme de XVI livres VI sols II deniers parisis. De la quelle somme le dit Thibaut s'est tenuz pour content et bien paié et en a quittié le dit receveur et touz autres. En tesmoing de ce, nous avons mis nostre seel a ceste presente quictance le premier jour de juillet mil CCC IIII^{xx} dix huit.

Archives départementales du Nord Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1863, n° 60 ².

3 août 1398. — Extrait du testament de Jean Laies, bourgeois de Douai.

« Jehan Laies » bourgois de Douay « eslit se sepulture en l'église des Freres mi-
» neurs, et veut que soit assise une lame ou soient pourtraités III figures, luy au mylieu
» et ses deux femmes; donné six tasses d'argent, I gobelet emmailliet ou fons. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1398.

12 novembre 1398. — Quittance de Hugues de Boulongne, peintre du duc de Bourgogne, au sujet de ses gages.

Par devant nous, Colart de Sains dit l'Aigle, chevalier, seigneur de Ricquemaisnil et chastelain de Hesdin, est venus et comparus en se personne Hue de Boulongne, paintre, demourant a Hesdin, et a recongnut avoir eu et receu de Adam de Houssel recepveur de Buvry et de Chocque, la somme de cent frans pour ses gaiges que il a et prend chascun an de monseigneur le duc de Bourgongne, par le retenue que mon dit seigneur a fait dudit Hue comme son paintre, dont d'icelle somme il est assingnez sur le dite recepte de Buvry et de Chocque. A payer chascun an a deux termes Saint-Remy et Pasques, et desquelx cent frans pour les dits termes esqueus en l'an finant au jour saint Jehan Baptiste mil CCC IIII^{xx} et dix huit, il s'est tenus pour content et bien payez, et en a quictté et promis a tenir quitte mon dit seigneur, le dit receveur et tous autres a qui quittance en appertient a fournir. En tesmoing de ce, nous avons mis nostre seel a ceste quittance qui fu faite et donnée le XIIe jour de novembre l'an mil CCC IIII^{xx} et dix huit.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille; B. 1863, n° 38.

1398-1399. — Compte de Jean Despoullettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1 fevrier 1397 (v. st.) au dernier de janvier 1398 (v. st.)

Fol. 64. A Gille Walle, receveur pour monseigneur en la ville de Malines et a Henry glasemakere, bourgois de Malines et ouvrier de voirre, ausquelz a esté baillié et delivré du commandement d'icellui seigneur la somme de IIII^{xx} x fr. XII gr. monnoie de Flandre, c'est assavoir audit Gille qu'il avoit baillié audit Henry pour la parpaie de C LXXIII piés d'ouvraige de voirre que ledit Henry avoit faiz pour mettre en l'eglise des Chartreux de Champmol emprès Dijon, XXV fr. XII gr. monnoie de Flandre. Item, audit Henry qui lui a esté baillié en prest par ledit Gille pour certain ouvraige de voirre que il a entre mains lesquelz il doit faire pour mettre et asseoir en ladicte eglise, XLV fr. Et pour pluseurs coffres et habillemens pour appoincter les diz ouvraiges de voirre et pour la voicture d'iceulx mener dudit lieu de Malines jusques au lieu des Chartreux, xx fr., si comme tout ce est plus a plain declairié ès lettres dudit seigneur données a Courbueil le x^{c} jour de septembre l'an mil CCC IIII^{xx} et XVIII, avec quictance dudit Henry donnée IIe de juillet IIII^{xx} XVII et certiffication de Claux Selustre, ouvrier et varlet de chambre de mondit seigneur, IIII^{xx} x fr. XII gr.

Fol. 64 v°. A Claux Selustre, varlet de chambre dudit seigneur et son ouvrier d'entailleure, auquel a esté baillié et délivré du commandement et ordonnance d'icellui seigneur la sonme de VI^{c} IIII^{xx} II fr. pour mettre, tourner, convertir et emploier tout en achat de certaines pierres de marbre, que icellui seigneur avoit fait achatter a Dinant pour faire sa sepulture et icelle mettre en l'eglise des Chartreux de Champmol emprès Dijon, comme pour pluseurs hostilz et aultres frais, missions et voictures a ce necessaires, si qu'il appert par mandement et quictance...... VI^{c} IIII^{xx} II fr.

Fol. 65. A Jaques De le Baerse, tailleur d'imaiges de mondit seigneur, auquel a esté baillié et delivré en prest sur l'ouvraige d'une table d'autel que icellui seigneur faisoit faire par ledit Jaques, pour laquelle mondit seigneur avoit ordonné lui estre baillié la sonme de II^{c} fr., par quictances dudit Jaques données l'une le XIIe jour d'avril M CCC IIII^{xx} et XVIII apres Pasques, xx fr., et l'autre donnée le XXVe jour d'avril M CCC IIII^{xx} et XVIII apres Pasques, XXX fr......, L fr.

Fol. 140 v°. A Melchior Broederlam, painctre demourant en la ville d'Ypre, auquel monseigneur, pour consideration de ses bons et agreables services et lui aidier a supporter les frais et missions qu'il lui a nagaires convenu faire en certaines reparations qu'il a fait faire en une maison qu'il a audit lieu d'Yppre, lui a donné la somme de LX frans d'or, si qu'il appert par les lettres de mandemens d'icellui seigneur données a Lescluse le derrain jour de fevrier l'an mil CCC IIII^{xx} et XIII, LX fr.

Fol. 155 v°. A Melcior Broederlam, varlet de chambre de mon seigneur et painctre, pour ses bons et agreables services et pour ses despens d'estre venu devers icellui seigneur ou il demoura de son commandement pour aucune chose qu'il avoit a faire, par mandement du VIIIe jour de décembre l'an mil CCC IIII^{xx} et XV.... IIII^{xx} fr.

Fol. 157 v°. A Jehan de Hulst, enlumineur et varlet de chambre de mondit seigneur, auquel icellui seigneur de grace especial pour une foiz a donné la somme de

cent fr. pour lui en aler avec icellui seigneur pour faire aucunes choses de son office que icellui seigneur entendoit faire faire, si qu'il appert par mandement donné a Yppre le xie jour d'avril l'an mil CCC IIII^xx^ et XVIII apres Pasques, c fr.

Fol. 172 v°. A Jehan Le Voleur, varlet de chambre de monseigneur et painteur de carreaulx a paver, pour don a lui fait pour les bons et agreables services qu'il lui a faiz, fait chascun jour et aussi en recompensation de pluseurs pertes qu'il a faittes en ouvrant au chastel de Hesdin pour icellui seigneur de son dit mestier de painturerie de quarreaux, si comme icellui seigneur a été souffisamment certenez, et pour consideration de ce que puis III mois en ça il a vacquié, sans ouvrer de sondit mestier, pour poursuivre devers icellui seigneur le paiement de ce que lui estoit deu, ou il a soustenu grans pertes et domaiges, et pour lui avoir un cheval pour s'en retourner au dit Hesdin, si qu'il appert par mandement dudit seigneur donné a Conflans lez Paris le xixe jour de fevrier l'an mil CCC IIII^xx^ et XVIII, c fr.

Fol. 206 et suiv. A Henri Orlant, Guillaume Sanguin, Richard de Susay, Thomas d'Estampes, Simon de Dompmartin, Herman Ruissel, Pierre Varopel, orfevres et marchands de Paris, pour divers joyaux et objets d'orfèvrerie

Fol. 206 et suiv. A Gabriel Imperial, François de Passant, Pierre Labourebien, Jean de Lynant, Thomas d'Ast et Antoine Gentil, marchands de Gênes, pour divers objets, entre autres « un ymaige d'or de saint Phelippe ou pié d'argent donné au Roy, xvii^c^ fr.; un imaige d'or de saint Edouard donnée au roy d'Angleterre, xviii^c^ fr.; un ymaige d'or de saint Loys ou pié d'argent donnée a monseigneur d'Orliens, xviii^c^ fr.; un gros ruby que icellui seigneur après son trespas a entencion d'icellui faire mettre en l'eglise de Saint-Benigne en sa ville de Dijon pour le baillier au duc de Bourgoingne que après lui succedera, et ainsi enssuivant chascun duc semblablement en prenre la saisine et possession de ladict duchié de Bourgoingne, xv^m^ fr.

Fol. 217. A Clais Lours, orfevre demourant a Arras, pour avoir refait un gobelet d'or, xlviii fr. et demi.

Fol. 218. A Jehan Demer, mercier demourant a Tournay, pour III chaennes d'argent, iiii^xx^ xvi fr. iii s. ix d.

Fol. 253. A Jaquet Dordin, tappissier et varlet de chambre de monseigneur, pour la vendue de deux tappis ouvrez a or de l'Istoire de plusieurs Miracles de monseigneur saint Anthoine, lesquelz mon seigneur envoya a tres hault et puissant prince le roy d'Arragon, par mandement donné a Conflans lez Paris le xxiie jour de novembre l'an mil CCC IIII^xx^ et XVII, xxiii^c^ fr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1514.

1398. — Compte d'Amiot Arnaut sur le fait des ouvrages ordonnés par le duc de Bourgogne à la Chartreuse de Dijon, de janvier au 31 décembre 1398.

Fol. 13. A Daniel Hobel, charpentier de menus fers demourant a Germolles, pour la vendue de V tables de boiz pour autel par lui delivrées audit Champmol, pour ycelles

baillier a Jehan Maluel, paintre et varlet de chambre de mondit seigneur, qui les doit prendre pour les mettre sur les autelz de certaines chapelles de l'eglise d'iceulx Chartreux, chascune contenant VI piez et demi de long, dont il y en a II chascune de VI piez, une de IIII piez demi et II chascune de III piez demi de hault, par marchié a lui fait par le dit Jehan Maluel, Claux Sluter, ouvrier et varlet de chambre, et pluseurs autres gens de monseigneur, par quittance donnée le XVIIIe jour de mars mil CCC IIII^xx et XVII, XXVII lb. t.

Fol. 22. A Jehan Perrenin, fevre, pour XXXVI pieces de racles de fer acérées bailliées a Jehan Maluel, paintre et varlet de chambre de monseigneur, pour racler plusieurs tables et tableaux que ledit paintre fait pour les autelz de l'eglise des Chartreux, XLII s. Item, pour l^c de cruisequins de terre pour mettre les couleurs dont ledit paintre fait son ouvrage, XI s. VIII d. t. It. pour une table de latton pesant XXII lb. baillié audit paintre pour taillier en icelle pluseurs estampes necessaires pour la painture de pluseurs choses a faire pour le dicte eglise, par quittance donnée le XIe jour de fevrier mil CCC IIII^xx et XVIII, C XIX s. VIII d.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11673.

1398-1399. — Compte de Guillaume Chevilly, receveur du bailliage de Dijon, de la Toussaint 1398 à la Toussaint 1399.

Fol. 23. A Claux Seluter (comme les années précédentes), II XLIII fr. IIII gr.

A Jehan de Salins, pour avoir ouvré avec Claux de Seluter a certaines pierres pour la sepulture de mondit seigneur, XV d. par jour.

A Jaqueme Franquette, id.

A Jehan Arniet, tailleur de pierre, pour avoir ouvré a la sepulture et poli basses de marbre, I franc chascune sepmaine.

A Claes Ven den Verwe, ouvrier d'ymaiges, pour avoir ouvré avec Claux Celustre en une ymaige de Nostre Dame et un cruxefi pour le grant croix, et en une autre ymaige de saincte Anne comme es autres ymaiges, I franc chascune sepmaine.

A Hennequin Prindale, pour avoir ouvré es chappiteaux pour mettre au grant cloistre et es ymaiges, II francs chascun sepmaine.

A Gille de Dinant, tailleur de pieres.

A Jehan Hulst, ouvrier de menues œuvres de maçonnerie, pour avoir aidé ledit Claux.

A Jean de Rigny, tailleur de pierre, pour tailler les basses et moleures de la grant crois.

A Jehan Frappart, id.

A Jehan Hust, tailleur de pierre, pour avoir ouvré avec Claux en certains escus armoyés des armes monseigneur et ma dame la duchesse, pour mettre sur le chapiteau de la grant crois que fait ledit Claux et en un tabernacle pour mettre au grant portal de la dite eglise sur une ymaige de Nostre Dame et en une autre ymaige de Nostre Dame

que fait ledit Claux pour mettre dessus la porte du chasteau de Germolles, xviii gros chascun sepmaine.

A Hennequin Maloue, paintre de monseigneur (comme l'année précédente).
ii^c xliii fr. iiii gr.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4447.

1398-1399. — Compte de Nicolas Haignet, receveur général d'Albert, comte de Hainaut, du 1 septembre 1398 au 1 septembre 1399.

Fol. 45. « Pour plusieurs parties des meubles demorés de mons^r le conte de Blois darain trespasset, acattés au commant mondit signeur a Estievene Huppart, siergant dou tiestament et execucion des meubles ledit monsigneur de Blois, qui ont estet meneis et envoyés en l'ostel mondit signeur au Caisnoit, si comme...... pour II grans livres de Wiieres de Franche et d'Engletiere, cousterent, parmy xx s. pour le vin, xxvi lib.; item, pour I livre dou roy Artus, viii l.; item, pour une cambre de piers armoyé de Blois estoffée de III pieches de satin, IX pieches de tapisserie......., c iiii^xx iiii l.; item, pour I grant drap de haulteliches contenans l'istoire dou Roy Ottevyen et de le royne Sebille, cousta, parmy le vin, cii l x s.; item, pour I autre drap de hauteliches dou Service d'un chevalier, acatté x l. x s.; item, pour les aournemens d'une cappielle de vert drap de Damas fourrée de virmel samit estoffée pour viestir priestre, diakene et soudiakene, de III cappes estoffées d'orfrois, II paremens d'autel d'otel couleur, l'un a I chruchefit et IIII ymaiges et l'autre I couronnement de Nostre Dame et IIII evangelistres, gourdines de vert samit, une nappe d'autel u sont li XII apostles, ii^c xl l. »

Fol. 51. « A Jehan Best, ouvrier de broudure, et a pluiseurs autres ouvriers de broudure qui ouvret avoient pour mons^r, c'est assavoir a Jehan Mandart et Adam, a Loys, a Dierich Vanhot, Alberesq et Ghuis de Nimaie, a Anselet et Joffrin, lxxi l. viii s. »

Fol. 52. « A Jacquemart de le Hieke, orfevre demorant a Valenchiennes, liquels fist, l'an IIII^xx XVIII, pluiseurs ouvrages de sen mestier, si comme XXXVIII pieces de grans esmauls d'argent qui font croisures as II harnas tout doret et esmailliet de margharittes et arbrissiaux; item, LVI morgans d'argent dorés et IIII^xx XVI besans d'argent dorés; se peserent ces parties ensanle fait, present Jehan de Malines, parmi iiii onces et xviii estrelins pour le dekai, en somme blancq argent xii mars vii onces ii estrelins vallant viii l. x s le marcq, c iv l. xi s. v d. »

Fol. 53. « A maistre Jaqueme Blancquebarbe fu donnet a command medicte damme d'Ostrevant le xxe jour de février, pour tant que presentet et donnet li avoit ymagenes, xii l. xv s. »

Fol. 50. « A Hanse, ouvrier de broudure demorant a Mons, pour sen solaire de avoir fait et livret estoffes XV escuchons d'ouvrage de sen mestier armoyet des armes de

Haynnau et de Bourgongne qui furent mis et assis a une pierse cambre de satin qui fu mons^r de Blois, xxvii l. »

Fol. 61. « A maistre Mahiu de Songnies, maistre des orloges demorans a Valenchiennes, pour sen sollaire, paine et travel de avoir fait et livret tout sus estoffeit le orloge del hostel monsigneur au Caisnoit en la maniere qu'il s'appert a present, lxxii l. » — « A lui. pour sen sollaire de avoir fait aucun ouvrage en tamps passet al orloge de la maison dou Losquignot a yceli remettre a point, vii l. iiii. » — « Pour aucunes parties payés, si comme a Jacquemart As Blansmons de celi ville pour le devant dit orloge dou Caismoit taillier et poindre en si qu'il est a present et livrer estoffes a che servans; a le Bresine, pour III clokettes qui sont apiauls audit orloge, xxiiii s., xxiii l. viii s. ix d. »

Fol. 63. « Pour aucuns meubles des meubles demorés de mons^r le Conte de Blois darain trepasset qui furent acatteis pour mon très redoubtet signeur mons^r le ducq et qui a le Haie en Hollande li furent envoyés et delivrés par mons^r Jehan le bastart de Blois, si comme XII pieces de tappisserie, VI toyes de cousins de tapisserie et tout armoyet des armes de Blois et de Namur, cousta iii^c vi l.; item, pour une cambre de vremel velours et de tapisserie ouvrée de serraines armoyée des armes messire Jehan de Haynnau, cousta cxii l. x s.; item, pour I grant drap de hautelice ouvret a or contenant le ystore dou roy Alixandre et dou Roy d'Aire, acatteit ii^c v l. »

Fol. 25. « A Jehan le poindeur, de Mons, pour pluiseurs ouvraiges de sen mestier qu'il a fais, si comme II timbres de pennes de paon et I lion de fin or armoyet des armes de Bayviere; item, une baniere d'arain poindre pour le halle de Mons; item, pour une paire de pignons de trompes qu'il fist armoyés des armes mondit seigneur, liquel estoient de fin or sur sattin; item, III^c LX escuchons de le grandeur d'un feullet de papier armoyez des armes mons^r; item, LX timbres de la houppe de paon et, en cascun timbre, fait I escuchon armoyet des armes susdictes et le campaingne pavée de III couleurs blanc, rouge et vert et semées de lettres d'erre et E; item, XXXIII timbres dou timbre de Bayviere; en somme lxxvii escus, parmy I drap pointuret del Asemption, de Saint-Eloy et de Saint-Christofle mis a le bassecourt en Biertainmont, iiii^xx xx l. viii s. »

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut; H. 270.

1398-1399. — Compte du domaine de la ville et châtellenie de Lille, du 24 juin 1398 au 24 juin 1399.

Aultres ouvrages fais ceste présente année tant a le Salle a Lille comme en l'ostel de le Posterne et en plusieurs autres lieux en la dite ville.

A Walwain, entailleur, pour avoir fait un cappotel mi deseure l'orloge de la chambre des comptes, xii sols.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 468.

1398-1399. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la Saint-Jean-Baptiste 1398 à la Saint-Jean-Baptiste 1399.

A Pierre Du Bos, pour ses gages, (comme les années précédentes).

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Hesdin ; H. 560.

1398-1399. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, par Guillaume Loghenaer, de Tournai, chanoine.

Arnulpho, vitreario ecclesie, xxv lb.

Eidem pro roba sua, iiii lb. iiii s.

A maistre P. le pointre, qui avoit doret le capel mis sur le sacre, dont il n'avoit point estet paiés, ii s.

A maistre Jehan l'escrivant, pour reloyer I petit breviaire qui est au lès destre dou coer, tenant a une kayne, que on met en I repositoire de bos, xii s.

Pour dorer le capel mis sur le sacre le jour du sacre, par maistre Pierre le pointre, ainsi que l'année passée, ii s.

A Jehan Danvillers, par markiet fait en tasque pour le bos et ouvrage de le closure de le capele saint Estienne en l'église de Cambrai, faite de nouvel, xiii lb. iii s. G. Loghenaire (chanoine et receveur de la fabrique) y avoit fait aporter V tavliaux de bonne peinture anchienne pour les y mettre pour le table de l'autel ; mais il n'y viennent mie bien a point. Si convenra penser d'en faire une aultre ; car celle qui y est n'est mie honnorable comme il y apertient, tout consideret.

II los de vin vermeel bus en le maison le grant ministre pour maistre Gilles Largent et Martin de Saint Omer, machons de Saint Quentin et de Tournai, que messieurs avoient envoiet querir pour venir visiter les cloques, ix s. ii d.

Ou cloquier de l'eglise ont ouvret Willaumes Du Payage, Symons Quoniam et Jehan de Saint Omer, machons. Tailleurs de pieres et de crestes ; Jacot Quoniam, iii s. vi d. le jour, Jehan Lenglech autant, Godefrin, varlet, Willaume Du Payage, ii s. ; Jacquemart dit le Ghistreneur, boin ouvrier tailleur, wagnant v s. le jour.

A Jehan l'orfevre, pour faire le benitoir et le baston noes, les platines des enchoisoirs dorés, etc., xxi lb. xlviii s. viii d.

Status officii. Debent restitui et reponi quindecim franci pro deauratione feretri ecclesie, qui provenerunt de donis domini Egidii Quadrati, quondam canonici Cameracensis, valent, xviii l. t.

Item, tempore quo dominus Franco Le Heeraut, canonicus Cameracensis, exercuit presens officium, fuerunt sumpti et expositi, pro magnis campanis ecclesie tunc factis, trecenti franci ordinati pro libraria ecclesie de bonis quondam magistri Johannis de Champieng, et ducenti franci ordinati pro collatione feretri circa magnum altare ecclesie de bonis ejusdem : sunt in summa quingenti franci qui debent restitui et reponi ad opera predicta, valent, vi^c l.

Item, opus necessario et sine mora fiendum in campanili ecclesie, secundum

ordinationem magistrorum Egidii Largent, de Sancto Quintino, et Martini de Tornaco, lathomorum, vocatorum ad hoc per litteras dominorum meorum de capitulo, ascendet ad majorem summam quam ante sit retentum pro eodem, ut timetur.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 42.

1398-1399. — Compte de Jean Le Fuselier, receveur de la ville de Cambrai, du 6 *février 1397 (v. st.) au 15 février 398 (v st.).*

Fol. 16. Donné, par l'ordonnance de le Cambre, a le suer de maistre Henry Le Roy, as noeches en le maison de Vaucelettes, deux tasses d'argent prises a Pierre Le Cambgeur, IX l. V s. VII d. ob.

Fol. 17. Pour IIII^{xx} cappiaus de piones pour le jour du sacre, a la pourcession, VII l. X s.

Fol. 81. A Robert Le tainturier, pour le moitiet d'un linceul a faire penons pour les bennieres des eswars, VI s.

Id. A Huart de Bohain, pour refaire et repoindre une des bannieres de la confrarie des arbalestriers, XII s.

Fol. 83. A Aubry le pointre, pour veillier par X nuis et III jours, XXXI s.

Fol. 100. Paiet a Jehan de Haloy, le XXIIIe jour de juing, pour les frais et despens des maistres machons des villes de Lille, de Douay et de Valenchienes, lesquels on avoit mandez pour avoir leur adviz sur le machonnerie de le porte Saint Sepulcre, assavoir est sur le chisterne et yssue des yauwes de le dicte porte, XLIIII s.

Fol. 100vo. A Alard Mauchien, pour une couronne dorpin mise devant l'uis de le Cambre de pais, II s.

Archives communales de Cambrai. Comptes de la ville; n° 7.

1398-1399. — Compte de Michel Du Forest, receveur de la ville de Douai, du 8 août 1398 au 7 septembre 1399.

P. 253. A Jehan Rimbot, pointre, pour son sollaire d'avoir repoint des armes de France, de Bourgoingne et de la ville les quatre bannieres et le fleur de lys assisse sur les jumiaus et les avant piés de le porte saint Eloy, au lieu de celles qui y avoient servy par avant qui estoient des comtes...., VIII l. X s.

Archives communales de Douai. Série CC; 204.

1398-1399. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1398 à la Toussaint 1399.

A Pierre d'Emmileville, maistre de l'orloge; XL s.

A Jehan Sceutre, pour avoir tailliet cappes pour le pignon de le maisiere de le halle derriere,

A Jehan Sceutre pour avoir ouvret a taillier une fourme pour l'une des feniestres de ledicte halle, xxxvi s. viii d.

Id., id. IIe feniestre,

A l'eglise Saint Estievene en ledicte ville de Lille, donné pour l'avanchement de le vaussure et machonnerie qui se faisait nagaires de le tour du cloquier d'icelle eglise, ouquel cloquier sont pendues les cloques de le loy de ledicte ville, L l.

Id., id L l.

A maistre Jehan Mannin, pointre, pour les banierettes et penonchiaulx, cx s.

Archives communales de Lille; année 1398.

1398-1399. — Compte de la fabrique de la collégiale de Saint-Omer, de la Toussaint 1398 à la Toussaint 1399.

Johannes Blondel, aurifaber, pro domo in qua moratur.

Archives de Saint-Omer. Fonds de la collégiale Notre-Dame; n° 2808.

1398-1399. — Compte de Jean d'Ostrignies, abbé de Liessies, de la Saint Jean-Baptiste 1398, à la Saint Jean-Baptiste 1399.

Verriages. A Jehan Gelée, pour faire noeues les IIII feniestres des II pans de le cappelle Nostre Dame, desquels les II vers le jardin tinrent XXII piés demy et les aultres tinrent XXIV piés demy, sont LII piés de noef verre, ix l. ii s

A luy, pour remettre en noef plonk et bien refaire XIX piés demy de viese verriere mise a le capelle Saint Piere, xxxiiii s. ii d.

A Colin Lallemant et a Jakemin Witart, pour faire I comble a le capelle Saint Estievene et III huis a le capelle Nostre Dame....., xvii l. vi s. ii d.

A Giliart d'Aibes, au quel fu marchandé de despendre les IIII clokes del eglise, et II d'icelles restraindre et as II aultres mettre et livrer II bons noes trielles, toutes les IIII clokes rependre a se peril bien et sauffisamment, cii s.

Archives départementales du Nord. Registres de l'abbaye de Liessies; 44.

1398-1399. — Compte de la ville de Bruges.

C. 1398-99, f° 95^v^ N° 2. Deux douzaines de plateaux d'argent à filets d'or ciselés aux armes de la ville, pesant trente six marcs et six esterlins.

F° 123 N° 1. Donné à Henri Van der Leubrucghe, passementier, pour XXXVII écussons aux armes de Flandre et de Bruges avec XVII cartouches qu'il fit aux dossiers des fauteuils.

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts Van Severen dans l'Inventaire des chartes de la ville de Bruges; t. III, p. 493 (notes).

1398. — Compte de la ville de Tournai, pour l'année 1398.

A Ghiselin Carpentier, orfevre, pour son sallaire d'avoir rebrunti et esmaillé le poirette servant deseure le couviecle d'un godet d'argent doret, assis sur I cristal, qui nagaires, par l'ordonnance des consaus, ou nom de la ditte ville et pour l'ouneuer d'icelle, fu presenté avec I temproir d'argent doret, a tres poissant prince monseigneur le conte de Nevers, a se bien revenue de Hongherie et d'outre mer, et pour iceux temprois et gobelet avoir rafresqui, rebrunti et remis en couleur, xxx s.

A Jehan de Vrenai, pointre, pour son salaire d'avoir point de vermeil a blans castellés III tonnelés de bos par lui livrés, dont on fist monstre des trois tonniaus de vin presentés a Monseigneur de Bourgogne, v s.

A Colard Croquevillain, pour I gobelet de cretail a couviecle bordé d'argent doré, pesant IIII marcs, le quel fu, par les consaus, présenté le xxIIIIe jour d'avril (1398) a hault et puissant prince manseigneur le conte de Nevers a sa revenue en le ditte ville du pays de Turquie, xxxvi l.

A sire Mahieu de Leuse, pour I temproir d'argent doré pareillement présenté, xv l.

A Jehan de Vrenai, pointre, pour son salaire d'avoir repoint une chibolle ou l'image de Nostre Dame siet a le porte Saint Martin et point VI hoeses avec les fleurons, pumiaux et banieres armoiées des armes du Roy nostre sire et de Tournai, dont les IIII sont a le porte de Marvis et les II a le dite porte Saint Martin, IIII l.

Publié dans le Bulletin de la Société historique de Tournai ; t. V, p. 134 et suiv.

20 *janvier 1399. — Extrait du testament de Marguerite De le Fontaine, veuve d'un bourgeois de Douai.*

« Marguerite De Le Fontaine, veuve de Jehan Fresnel fevre, » donne « a Jehan Le » Preudomme une lampe d'argent dorée, un banquier de haulte liche, un siege tourné, » une chambre, une chainture de soye verde batue a or. »

Archives communales de Douai ; série FF. Actes passés devant échevins.

4 février 1399. — Quittance de Jean Cosset, qui a fourni une tapisserie de haute lice.

Sachent tout que je, Jehan Cosset, tapissier et valet de chambre monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandre, d'Artois, et de Bourgoingne, confesse avoir eu et receu de Pierre Du Celier, receveur general des finances, la somme de huit cens frans d'or qui deuz m'estoient pour la vendue et delivrance de un drap de haute liche de l'ouvraige de la ville d'Arras. fait de or de Chippre et de soye, de la Vie de sainte Marguerite, contenant vint trois aunes a l'aune dedit Arras de long et de large V aunes et demie, le quel drap le dit monseigneur a donné a ma dame la duchesse... . En termoing de ce j'ay requis a Digne Raponde, merchant a Paris, mettre son saing manuel a ces presentes avec mon seel, faictes et donnés le IIIe jour de fevrier l'an mil CCC IIIIxx et huit.

Jo, Dino Raponde.

Original avec sceau représentant un échiquier ?

Archives départementales de la Côte-d'Or: B. 364.

18 mars 1399. — Ouvrages faits au château de Gosnay.

Restauré la salle et cambre la u monseigneur disne et couche, et le plonc sur le couplet des tours que les vens avoient enlevé, et employé des briseurs de pierre, liquel ont brisiet et sacquiet de terre et esquartellé en grosses ruilles et grandes pierres au mont Heuchin, qui est a une lieu du dit chastel, que on a mené par cairoy, pour ce que on n'en pooit peu u nulles trouver acater plus pres dudit chastel.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Recette générale des finances; B. 1866, n° 25.

24 mars 1399. — Quittance de Jean Malouel, peintre du duc, qui déclare avoir reçu la somme de trois cents francs.

Sachent tout que je Hannequin Maluet, paintre et varlet de chambre de monseigneur, confesse avoir en et receu de Jocgeran Frepier, receveur général du duché et conté de Bourgoingne. la somme de trois cent frans d'or que deuz m'estoient pour don a moy fait par mon dit seigneur en recompenssacion de plusieurs services que je lui ai fais..... En tesmoing de laquelle chose j'ay mis mon seel a ceste presente quittance donné le XXIIIIe jour de mars l'an mil CCC IIIIxx et dix huit.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 387. — Sceau très beau et bien conservé représentant un troisfeuille avec les mots *S. Joan Maelwael* (1).

14 avril 1399. — Jean de Liège.

Pour avoir fait apporter de l'ostel de maistre Jehan du Liège, près de la croix du Tirouer, aux Celestins, une grande pierre faite par maniere de soubasse, pour y metre et asseoir, audit lieu, au dessus du portail du chappitre d'iceulx Celestins, une ymage d'alebastre de la presentacion Nostre Dame eschaffaudé ylecques, pour ce et les dis porteurs, dix sols VIII den.

A Jehan du Liege, charpentier, pour avoir fait de son dit metier de charpenterie, les ouvrages qui s'ensuivent, c'est assavoir: un revers sur l'autel mgr saint Jehan ou l'on baptise les enfans, et le moyen d'icellui revers taillié aux armes du Roy et par dessoubz revestu de maçonnerie de taille et au dessus d'icelle l'escu du Roy, couronné d'une couronne de taille, et au dessus d'icelle couronne lambroissié et sur le lambruys semé de KK et de RR, lesquels KK sont couronnez et tailliez de maçonnerie et sont rencontrez de rouge cler et de vert cler; par derriere dudit escu est taillié comme devant et est a deux paremens, et d'un costé et d'autre sont les armes de mondit seigneur d'Orleans, tailliées aussi a deux paremens, et est le lambrouis semé de LL, tailliez de maçonnerie et autant par derriere et est ledit revers garniz tout autour, et sont les

(1) Autre quittance du même en date du 10 octobre 1403 avec sceau pour un don de soixante écus d'or.

angles revestus d'ymaiges, et y a six ymaiges pour tout et le pié droit dudit revers est revestu de pilliers de maçonnerie tout contremont, et a ledit Jehan du Liege tout ce fait a ses despens, excepté le rouge cler et le vert, xl l.

De Laborde. Les Ducs de Bourgogne......; t. III, p. 177 et 181.

11 mai 1399. — Extrait du testament de Jeanne Rousselle, veuve d'un bourgeois de Douai.

« Jehane Rousselle, dicte li Contesse, » donne « a Maryon des Liches, une coroie » vignetée, clauée d'argent, et I bourse a trois boutons de soubz. »

Archives communales de Douai; série FF. Actes passés devant échevins; année 1399.

1399. — Compte de l'exécution du testament du Maigne de Wielanghem, « vesve de Grar. Le flameng, » bourgeois de Tournai.

Une louche d'argent; un grant hanap de madre argenté, I sautier a frumaus d'argent; deus escales d'argent des milleurs qui icelle deffunte avoit; une escale d'argent; une autre escale d'argent.

Archives de Tournai. Actes passés devant échevins; année 1399.

Reçus bourgeois de Valenciennes: Bauduin d'Estaimberghe, brodeur; id. Gilliart Dou Four, voirier de Mons, condist de Mons; id. Jacquemart de Leuze, orfevre, de Tournay; id. Willaume Postiau, orfevre, de Diepe d'en costé le mer. »

Bibliothèque de Valenciennes. Registre aux bourgeois et aux choses communes.

1399-1400. — Compte de Jean Despoullettes, receveur général des finances, du 1er février 1398 (v. st.) au 13 janvier 1399 (v. st.).

Fol. 128. A Dine Raponde, conseillier et maistre d'ostel de mondit seigneur, auque le dit seigneur donna la somme de vi frans d'or pour ses estraines, pour ce qu'il envoya ledit jour a mondit seigneur en bonne estrainne un très bel livre de l'Istoire de Titulavieux (Tite Live?) enluminé de lettres d'or et hystoires d'imaiges en plusieurs et divers lieux, et aussi couvert bien richement, par mandement du xve jour de janvier l'an mil CCC IIIIxx et XIX, v fr.

Fol. 130. Aux varlés tappissiers de Pierre de Beaumiez, varlet de chambre et tappissier de mondit seigneur, auxquelz ledit seigneur donna la somme de xx escuz d'or pour leur vin d'avoir ouvré et aidié a achever les tappis de l'istoire de Fama, lesquelz mondit seigneur ordonna faire audit Pierre et y ceulx pris de lui, par mandement du xxxe jour de janvier l'an mil IIIc IIIIxx et XVIII, xx escus.

Fol. 160 v°. A André D'Espernon, Guillaume Sanguin, Jean Trotet, Renaudin Doriac et André Raponde, Herman Ruissel, Jean Compere, Christophe De la mer, André Giffart, Gueldequin Happart, Henri Orlant, Jean Quarré, Thevenin Picart, Michaut de Laillier, orfèvres et marchands demeurant à Paris entre autres pour « la vendue (par Guillaume Sanguin) de pluseurs joyaulx que monseigneur donna a pluseurs personnes aux estrainnes; un hanap d'or esmaillié aux XII apostres et autres ymaiges sur un pié garni de plusseurs balays, saphirs et perles, donné au Roy, II m. L fr.; un joyel d'or a l'istoire du Baptisement Nostre Seigneur sur un entablement d'argent garny de pluseurs pierres et perles, donné a monseigneur le duc de Berry, XV^c LXX fr.; un tableau d'or de saint Lienart, garny de IIII balais, IIII saphirs et XVIII perles avecq une grande esmeraude, donné a madame de Nevers, V^c LXII fr.; un mirouer d'or a une teste esmailliée a ymaige donné a ma damoiselle de Saint Pol, III^c III fr VX st.; un tableau de boys d'une Nostre Dame en un jardin, garny de pierrerie, donné a le Royne, XI^c XXII fr. »

Fol. 161. A Pierre Labourebien Pascal du Palais et Jean de Linant, marchands de Gênes.

Fol. 194. A Etienne de Bièvre dit le Hongre, et Colin le brodeur, de Paris, pour divers travaux, c escus, IIII^{xx} escus.

Fol. 196. A Jehan Ransart, tappissier demourant a Lille, auquel est deu par mondit seigneur la somme de VI^c escuz d'or pour un drap de haulte liche fait aux ymaiges du Roy et XII Pers de France, contenant le dit drap VI^{xx} XVI ausnes quarrées mesure de le ville d'Arras, lequel drap ycellui seigneur fist prenre et achetter de lui ledit pris de VI^c escus, par mandement du XIIIe jour d'avril après Pasques l'an mil CCC IIII^{xx} et XIX, VI^c escus.

Fol. 196 v°. A Colart d'Auxy, tappissier, demourant en la ville d'Arras, auquel estoit deu par mondit seigneur la somme de VI^{xx} escus d'or pour avoir osté d'un des grans tappis ou sont les XI Pers de France l'ymaige de feu monseigneur le conte de Flandres, que Dieux pardoint, et y mettre en lieu d'icellui un autre semblable plus richement ouvré tant pour façon comme pour or, fille et autres menues estoffes qui y falloient et appartenoient, par mandement du IIe jour de janvier mil CCC IIII^{xx} et XVIII, VI^{xx} frans.

Fol. 198. A Jacques Dourdain, tappissier, demourant a Paris, pour CIX ausnes quarrées a l'ausne de Paris, de tappis tant pour la chappelle de monseigneur comme pour l'eglise des Chartreux de Champmol, II^c LXXII fr. demi.

Fol. 206 v°. A Jacques Raponde, marchant demourant a Paris, pour une belle Bible escripte en francois de lettre de forme tres bien hystoriée dedens et dehors, armoiée aux armes de monseigneur, couverte de draps cramoisy et garnie de gros fermaulx d'argent dorez, laquelle Bible monseigneur a retenue devers luy, par mandement du XIIIIe jour d'avril avant Pasques l'an mil CCC IIII^{xx} et XIX, VI^c escus

Fol. (dernier) A Thomassin Du Bout, brodeur.....

Archives departementales de la Côte-d'Or; B. 1517.

1399. — Compte d'Amiot Arnaut, sur le fait des ouvrages ordonnés par le duc à la Chartreuse de Champmol, du 1 janvier au 31 décembre 1399.

37 v°. Pour II queues de plastre rouge delivrées a Dijon en l'ostel ou demeure Claux Slustre ouvrier de mondit seigneur, pour jointoier pluseurs pierres et ymaiges de pierres tailliées par ledit Claux pour le fait de la croix que l'on fait ou milieu du grant cloistre des diz Chartreux, vii lb. xv s. t.

Fol. 41 v°. A maistre Jehan du Lieige, charpentier de menues euvres de monseigneur a Paris, en deduction de plus grant somme a lui ordenée par marchié pour la facon des chaieres de boiz pour le prestre, diacre et subdiacre de l'eglise des Chartreux, pour lesquelles chaieres faire de boiz souffisant et ycelles rendre assises et parfaictes en ladicte eglise, ou lieu et par la maniere qu'il appertient selon le patron sur ce fait en une peau de parchemin signé du saing manuel de maistre Jaques de Templeuve, secretaire de mon dit seigueur, ycellui monseigneur a ordonné estre bailliée audit maistre Jehan la somme de deux cens livres tournois, par quittance donnée le mercredi xxv juing, cx lb. t.

Fol. 43. A Melchior Broederlam, peintre de monseigneur le duc, pour la vendue de LX d'aiz d'ourme dont l'on avoit fait coffres clouez a cloux, esquelz l'on a amené de la ville d'Ippre jusques aux dis Chartreux en Champmol deux tables d'autel ouvrées de taille de boiz a ymaiges et tabernacles de maçonnerie, lesquelles tables ledit Melchior a paintes et sont mises par l'ordonnance de mon dit seigneur en l'eglise d'iceulx Chartreux, lesquelles LX aiz ont esté prinses et achatées d'icellui paintre. Et pour XXII aunes de de toille cirée dont l'en avoit couvert les diz coffres prinses et achatées de lui pour couvrer le grant croix quant l'en la paindra.... v franz iii gros,

Fol. 44. A Michel Cornu, charpentier, pour VIII escuz de bois, lesquelz Jehan Maluel doit paindre aux armes de monsieur le duc, de madame la duchesse, de monseigneur le conte de Nevers et d'autres, pour yceulx escuz mettre et asseoir ou parloir et en aucuns autres lieux ou dit Champmol, xxi s. viii d. t.

Fol. 54 v° et suiv. Couleurs, huile et objets divers fournis a Jean Maluel pour « l'emprinture » du parloir et la painture de plusieurs tables et tableaux d'autel pour l'église des Chartreux, viiixx l. xxiii d. t.

Fol. 58 v°. A Robin Gauthier, pour XXXV aulnes de toille de lin delivrées a Jehan Maluel, paintre et vallet de chambre, pour faires des bandes a mettre es lymendes de la painture que ledit paintre fait ou parloir, et pour garnir de toille III chassis de boiz dont les II sont es II tables d'autel que Melchior, paintre et varlet de chambre, a amenées a Dijon, et l'autre chassis en la despence d'iceulx Chartreux et pour X aulnes de grosse toile pour doubler une partie du chassis dessuz diz pour yceulx garder de pourrir contre le mur, iii l. xvii s. vi d. t.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11673.

1399-1400. — Compte de Guillaume Chevilly, receveur du bailliage de Dijon, de la Toussaint 1399 à la Toussaint 1400.

Fol. 19 v°. A Claux Seluter (comme les années précédentes).

A Jean de Rigny, tailleur de pierres, pour avoir ouvré avec ledit Claux.

A Pierre de Liquerque, ouvrier des menues œuvres de maçonnerie, pour avoir ouvré es tabernacles de portail de l'église des Chartreux.

A Claes de Van de Verve, ouvrier d'images pour avoir ouvré avec ledit Claux ès angeles qui seront autour la croix au grant cloistre, a raison de 4 frans par sepmaine.

A Hennequin Prïndale, pour avoir ouvré avec ledit Claux en l'image de la Magdelene de la croix....

A Thery Gheellen de Brucelles, tailleur de peaux, pour la Conté.....

A Hannequin Malouhe, peintre de monseigneur, comme années précédentes.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 4449.

1399-1400. — Compte du bailliage d'Hesdin, de la Saint-Jean-Baptiste 1399 à la Saint-Jean-Baptiste 1400.

A Pierre du Bos, pour ses gages, comme les années précédentes.

A Jehan Du Bos, paintre, ou quel monseigneur a donné de grace especial pour ceste fois, des bois de ses forets de Hesdin jusques a la valeur de x francs, pour et en recompensacion et pour consideracion d'aucuns ouvraiges qu'il a fais de sondit mestier pour mondit seigneur en la grant chappelle du chastel, viii l.

Archives départementales du Nord. Comptes du bailliage d'Hesdin; H. 561.

1399-1400. — Compte partiel de Jean Vrediauls, receveur du Hainaut pour le comte d'Ostrevant, du 24 décembre 1399 au 1 septembre 1400.

A Jehan le poindeur pour I estandart blancq satin faire et ordener de le devise monseigneur, xx escus de Haynnau, valent xxiiii l. t. Pour iii^c lx pignons de kar, au pris de xviii deniers le piece, xxvii l. Pour III^c escuchons d'ostel...., xv l. Pour IX grans thimbres de le houppe monseigneur sour toille, d'asne et demie le lonc, fais de couleur a olle tous dorés de fin or et de III couleurs monseigneur.... xxii l. viii s. Pour le thimbre de Bavyere dorer et armoyer tout nuef, iii frans de lxxii s. Pour a II thimbres de houppes de paon faire II lappekins et ychiaux fourer de blancq boukerant et fringier de fringes de soie, iii fr. de lxxii s. Pour VI escuchons de drap armoyés des armes monseigneur et dorés de fin or a II leis pour mettre as brides de chevaulx, ii francs de xlviii s. Pour XX escuchons de drap armoyés des armes monseigneur pour servir as couvretures des grans chevaux, xv l. Pour les joustes qui furent a Vallenchiennes as quaresmaux darain passet, faire et ordonner pour monseigneur une sielle, pissiere et chanffrain, partit d'or et d'argent, et sour celui or et argent houchiere d'une roit et le cheval tout couvert de otel roit, et sour cescun neult de celle roit I besant d'or double

pendant, et sour celi or besans d'argent doublez pendant, sour cascun neult de le maille, xxxi escut de xxxvii l. Pour le tierche journée des joustes en le ditte ville de Vallenchiennes, faire et ordonner le harnas de monseigneur d'un cler camelin houchiet l'escut et faire sur I rozier de blanques et vremelles rozes d'argent, iiii frans de iiii l. xvi s......

A Adant Freraut, verrier, pour LVI piés de noeufve veriere de blancq voire..... ix l. xvi s

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut.

1396-1400. — Compte de Jean de Malines, receveur du domaine de la ville et prévôté de Valenciennes, du 1 septembre 1399 au 30 août 1400.

Parties de pluiseurs ouvraiges et manouvraiges fais en aval de le Salle en Valenciennes ou tierme de ce compte.

A Bertrant le sierrurrer, pour sen soulaire de fierer II cornes a mettre sus candeilles, faire pluiseurs platines de fier lesquelles sont mises l'une en le cambre monseigneur de le haute salle et l'autre en le cambre a le couronne, payet a lui pour marchandise a lui faitte, lxxii sols.

A maistre Jaqueme Es blans Mons, pour sen sollaire de faire et taillier sour a celles cornes le devise de Monseigneur payet par acort a lui fait, xxxvi sols.

A Jehan Trappe, poindeur, pour icelles poindre et ordenner ensi que deviset lui fut, payet pour marchandises a lui faite, lxxii sols.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut. Comptes de la ville et prévôté de Valenciennes ; V. 56.

1396-1400. — Compte par Gautier Painmouillé receveur des villes et châtellenies de Douai et Orchies, de juillet 1399 à juillet 1400.

Compte de la recepte du demaine ordinaire et des assis monseigneur le duc de Bourgogne en ses villes et chastellenies de Douay et Orchies, et de la despense ordinaire pour I an enthier, commenchans le xi[e] jour de jullé au matin l'an mil CCC IIII[xx] IX et finisans le x[e] jour de juillet au soir l'an mil CCC,...... par Watier Painmoulliet, recepeveur

A Jehan Le Volleur, varlet de cambre de monseigneur, pour se pension de xl frans, a luy accordée et ordonnée a prendre chascun an sur le recepte de Douay, a deux payemens, est assavoir Pasques et saint Remy, pour consideracion des agréables services par luy fais et qu'il pora faire ou temps avenir, et par especial de painture de quarriaux pour paver salles, cambres et autres edifices, chastiaus, manoirs de Hesdin et autres villes et lieux, xl fr. xxxiiii s. le prix, lxvi l.

A Pieret Fourdin pour I drechoir fait pour le cambre de ma dame la duchesse, a l'ostel de monseigneur que on dist le Basse Court du chastel à Douay.

Audit Pieret, pour avoir fait VI cassis, qui furent couvert de toille, les IIII ou retret de ma dame, les autres deux en l'aisement de corps, LXXV s.

A maistre Jehan, pointre, pour avoir ordené les VI cassis dessus dis de tourmentine, et pour se paine de l'avoir mise en oevre, XLVIII s.

A maistre Philippe le pointre, pour repaindre le cambre de ma dame, apriez ce que ouvriers y avoient ouvré, par marquiet fait en tasque a luy, IIII lb.

A Jehan Botin pour XIIII^c et demi de quarel blanc et noir prins pour paver le cambre ma damoiselle de Saint Pol, XIII lb. XV s.

A Pierot le voirrier, pour pluiseurs ouvrages de sen mestier, par luy livrez, LVI piez de blanc voire assis par luy en le cambre madame etc...., XXII lb.

Audit Pierot pour mettre supz IIII viez peniaux en le cambre de madame, et en chascun mettre les armes de monseigneur et de madame, LXIIII s. Item, en icelle cambre II peniaux armoyés comme dit est, XXXII s. Item, pour IIII peniaux en le cambre de monseigneur avoir reparé et armoyet des armes de monseigneur et de madame, LXIIII s. Item, I peniel en le garde robe de monseigneur et refait les armes, X s. Item, en le grant salle, en le verriere d'en costé le puch, I noef peniel contenant II piez et demi et fait les armes de monseigneur en I compas, XXXIIII s. Item, pour avoir refait les II grandes verrieres au long de la grande salle, XXIIII s.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs à la Flandre; n° 749.

1399-1400, — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale, par Pierre de Hailles, chanoine.

Arnulf, vitreario ecclesie, XXV lb.

Eidem pro roba, IIII lb. XX d.

Magistro P. *l'escrivain* pro *gallice* relyer le messel du grant autel, XXIIII s.

Johanni Danviller, questier, pro *gallice* mettre de la toile es aumaires de le tresorie par estages et le clouer pour mettre en yceulx estages les lettres et chartres de l'église de chascun pays, c'est assavoir celles d'un pays ensamble, et pour reffaire le letrin ou estapiel tenant as caieres d'en costé le grant autel, XX s.

Magistro Jacobo de Brabant gallice *ymaginier*, commoranti Tornaci, qui pro certo opere fiendo per ipsum Jacobum retro magnum altare super altare de Requiem inter duo pilaria pro collocatione feretri juxta certam ordinationem iu scripto redactam debet habere per conventionem habitam cum ipso VIII^xx coronas Francie; traditum super hoc XVI^a die martii XX coronas Francie pro *gallice eres*, valent XXVII lb.

Magistro *Pierre le paintre pour paindre le patin du chiron de Pasques*, X s.

Pro deaurando sertum positum supra corpus Christi in die Sacramenti, per magistum *P. le paintre*, II s.

Magistro *Pierre l'escrivin* pro scriptura et correctione tabule incarnationis, III s.

A Hannequin l'orfevre pour tassiaux, etc. VI lq. XVIII d.

Machonnerie ou cloquier. Pour treuer les pans du cloquier en VIII lieux, III tas au dessoubz des seulemens des fenestres, ou on a mis et assis au long des dispans

en IIII sens pour chascun pan I tirant de fer de II pièces passant parmi le mur fermé de clef souffisante et soustenu ou tenu en estat par trois corbelés de fer en cascun par assis dedens le mur. Item pour trauwer le mur en VIII lieux par dessus les cloques ou la tube se commenche ou on a mis et assis IIII poutres et chevillié asses pres du bout de chascune poutre I petit tirant de fer passant par le mur et fermé par dehors de clef comme dessus, et fait de et sur yceulx poutres I planchier pour le conservation de l'edifice, selon la devise des maistres machons Gille Largent et M. de Tournay, dont mencion est faite ou capitre precedent, pour ce que le vïes planquier estoit porté d'un montant assis sur le beffroy, et quant le beffroy se mouvoit, quant les grans cloques sonnoient, le dit vies planchier branloit et faisoit branler et mouvoir le machonnerie.....

Somme de le machonnerie pour le cloquier, xxvii l. xi s. vi d.

A Roland Maille, fevre de l'église, pour IIII tirans mis ou cloquier III tas au dessoubz des seullemens des fenestres, chascun tirant de II pièces, est assavoir de une teste et d'une mouffle joingnans ensamble par une oueche (alias ueche) et une virole qui se ferme a jointure....

A Jaquemart Valois, II cordes de camvre pour l'orloge et III boites de cordele pour le drap du grand autel, x s. Item, II botes de cordele prins le nuit du behourdis pour couvrir les ymages, ii s.

A Hanequin l'orfevre, pour encensiers, esperges, chandelers, bordures de l'evangelier d'argent, vi l. xviii d.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique ; 43.

1399-1406.—Compte de Michel Du Forest, receveur de la ville de Douay, du 7 septembre 1399 au 7 octobre 1400.

P. 316. Pour accat d'une fleque de bos de sappin pour assir sur le fleurs de lys (1), de LXIII piés de haut, xvii s.

Archives communales de Douai. Série CC ; 205.

1399-1400. — Compte de la fabrique de la collègiale Saint-Pierre de Lille, pour l'année 1399, par Pierre Bourgeois. chanoine,

Terrico *le voirier*, xvi lb. x s.

Computacio processionis. Primo succentori et parvis, xii s.

Item IIII^or^ clericis portantibus pannum super pheretrum beate Marie Virginis, viii s.

Item IIII^or^ parvis portantibus pheretrum sancti Euberti et XI^m^ Virginum, viii s.

(1) Il s'agit, ainsi que le dit M. Lepreux dans l'Inventaires des Archives de Douai du fameux arbre de *Bannibau* qu'on plantait au commencement de la foire pour annoncer que les bannis avaient le droit de circuler en ville pendant toute la durée de cette foire.

Item pro vexillis magnis portandis usque ad portam, vi s.
Item pro vexillis minoribus portandis extra villam, vi s
Item clerico Trellie pro custodiendo pheretrum per IX dies processionis, ix s.
Item pro suendo pannum et loco pheretri parando, vi s.
Item pro duobus torsis portatis extra villam, vi s.
Item cuidam famulo apportando pannum aureum, iiii s.
Item pro cena data scabinis, vi l. ii s. (1).

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille ; registre 34.

1399-1400. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1399 à la Toussaint 1400.

A maistre Jehan Sceutre, maistre machon de le ville, pour avoir appareilliet pierre pour le porte de Five (au lieu de Jean d'Avennes).

A Jehan de Lanstais, qu'il a paiet a Jehan Le Canonne, boveur demeurant a Avennes le Secque dasleiz Haspre, pour VII pierres de franque piere pour VII gargoules a le porte de Five a lui accaté par Ghillebert Le fevre et maistre Jehan Sceutre, xliiii l. xiiii s.

A Pietrekin le pointre, pour avoir point pluiseurs exemples pour taillier lesdites gargoules, iiii s.

A Henry Bellart, pour avoir tailliet les VII gargoulles dessus dictes par marquiet, xiiii l. xii s. vi d.

A Mikiel Moriel, pointre, pour avoir fait et armoié les bannerettes mises sur le fiertre Nostre Dame et aux penonchiaulx des menestrelz, iiii l. xviii s.

Archives communales de Lille ; compte de 1399.

1399-1400. — Compte de la fabrique de l'église de Saint Omer, de la Toussaint 1399 à la Toussaint 1400.

As varlés Jehan Blondel pour nettoyer les reliques, en vin, ii s.
Pour paindre le egle et le hommelet du cuer. iiii lb.
Pour porter et raporter les dis ymages a paindre, ii s.
Pour ramoner les ymages estans entour le tombe de saint Omer, xx d.
Pour capiaus de roses le jour de saint Omer es fleurs, iii s.
Pour paindre le drap sur quoy on fait saint Omer es fleurs, xiiii s.
Pour paindre le ymage de le Resurrection, a sir Jehan Palazin, x s.

Archives de Saint-Omer. Fonds de la collégiale Notre-Dame ; n° 2809.

(1) Ces dépenses se reproduisent chaque année dans le compte de la procession qui suit immédiatement l- compte de la fabrique.

1399-1400. — Compte de Jean d'Ostrignies, abbé de Liessies, de la Saint-Jean-Baptiste 1399 à la Saint-Jean-Baptiste 1400.

A maistre Willaume, le machon d'Avesnes, pour sen solaire de refaire l'un des cornies del enclostre, cxvi s.

Pour calche pour couvrir le canchiel de Ramousies, etc. iii l. xviii s. vi d.

Pour pluseurs ouvrages fais au canchiel d'Avesnes, xiv l. xi s. iiii d.

Pour II dras l'un mis a le capelle Nostre Dame, l'autre a le capelle dou castiaul, cousterent xxx s.

Archives départementales du Nord. Registres de l'abbaye de Liessies, 45.

1399. — Compte de la ville de Tournai pour l'année 1399.

A maistre Jehan Locquet, clerc, pour le salaire de se paine d'avoir reloié et reparé pluiseurs livres et registres appertenant a le loy de le ditte ville, c'est assavoir l'original livre de le loy ou quel on escript de jour en jour les bans et lois de le ditte ville tant criminels comme chevils; item, I livre ou quel sont escriptes et enregistrées pluiseurs des chartres et previleges d'icelle ville, et sont yceux deux livres en parchemin. Item, et pluiseurs autres livres en papier, tant livres journaux comme pluiseurs repertoires, ix l.

A Jehan Nacaire, pour le salaire de se paine que il eubt a escripre par pluseurs journées sur les sacqs des escripts estans ou ferme de l'eschevinage de Tournai briéves en parchemin, et ledit parchemin avoir livré, xl s.

A Jehan de Brye, orfevre, pour I gobelet d'argent a lui accaté pesant i marcq iiii onches et vi estrelins et demy, que, par l'ordenance des dis consaulx, fu présenté le xviie jour de fevrier (1399) aux estrines des noches de Jehan Despars et de Marguerite de Haluyn, fille Jacques Haluyn, clercq de la dite ville. Et pour le salaire de Ghiselin Carpentier, orfevre, de I esmail armoyé des armes de le ville qui fu mis au couvercle dudit gobelet par dedens, xii l.

A Jehan Leclerc, pointre, pour avoir paint et ouvré une vairiere de tourmentine, qui est mise a une treille en le tour des eschevins enprès le tresorie de ladite ville, vi s. viii d.

A la vefve du Becqueriel, pour II aunes de toile qui furent mises et employées a faire la dicte vairiere, et pour reubant mis autour de la dite vairiere, iiii s. ii d.

Publié dans les *Bulletins de la Société historique de Tournai*; t. V, p. 185 et suiv.

13 mars 1400. — Extrait du testament de Jeanne de Bussy, bourgeoise de Douai.

« Jehanne de Buissy, vesve de Pierre Dou Mès, eslit se sepulture en l'eglise Saint-
» Pierre au desoubz de le lame ou elle est figurée estant au devant de Saint-
» Jehan. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1400.

10 avril 1400. — Extrait du testament de Jean Du Mez, bourgeois de Douai.

« Jehan dou Mes » bourgois, donne, a Hanotin Le Mierre, toutes ses armures » excepté la cotte de fier, et I aultre haubregeon; donne sa maison en le rue Saint- » Pierre, tenant a l'heritage Jehan de Saint Quentin, orphevre. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1400.

15 mai 1400. — Extrait du testament de Jean Piquette, bourgeois de Douai.

« Jehan Piquette, fil de feu Andrieu », donne a « se fille Marie, femme Gallois d'Olehain, un aniel d'or a pierre de diamant et un psautier qui fu feu demiselle Marie Chantemerle, jadis se marine, a Huechon Dolehain, le meilleur corroie d'argent, a Mariette Dolehain une heures couverte de corroies qui furent demiselle Benoite Pilatte, a Andrieu Piquette le meilleur gobelet d'argent.

Archives communales de Douai. Extraits de Guilmot, p^e^ 1087.

28 mai 1400. — Extrait du testament de Jeanne Brisse, bourgeoise de Douai.

« Demiselle Jehane Brisse, » donne « un hanap d'argent. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1400.

8 juillet 1400. — Extrait du testament de Richard Bonnebroque, bourgeois de Douai.

« Ricard Boinebrocque, fils de feu Simon, donne a l'eglise Saint-Pierre a convertir a le decoration et dorure de le crois du crucefis et autres deus ymages deseure le letrin et non ailleurs, le somme de xv frans; deux menres temproirs; un hanap de madre a I point d'or; armures, haubregon, bachinet a camail. »

23 juillet 1400. — Extrait du testament d'Andrée Disier, bourgeoise de Douai.

« Andrieue Disier, vesve de Pierot Boullart, » laisse « a Jehane, se maisnée seur, se meilleur coroie estoffée d'argent; a Marie, fille Lambert Reine, une bourse a cullot III boutons d'argent et une patrenostre estoffé d'argent; ordonne que soit fait en painture une ymage de saint Andrieu ou mur deseur sen siege en l'eglise Saint Pierre et sanbablement une ymage de saint Pierre en l'eglise Saint Jacques. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1400.

6 août 1400. — Extrait du testament de Nicolas Bonnebroque, bourgeois de Douai.

« Colars Boinebrocque, filz de Ricart Boinebrocque, du castel, « bourgois de Douay, « eslit se sepulture ou chimentiere de l'eglise Saint-Pierre, a l'opposite de le cappelle de le Magdelaine, et donne pour avoir un marbre qui soit assiz et enclavez ou

mur de le cappelle de le Magdelaine, ou qu'il soit li memore par figure de luy, de demiselle Jehane Bacheler, se femme, de deffuncts Pierot Bacheler et Maroie de Billy, se femme. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

15 août 1400. — Extrait du testament de Nicaise de Viller, bourgeois de Douai.

« Nicaise de Viller, » laisse « trois hanaps d'argent et deux de madre, une coroie clouée d'argent. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

16 août 1400. — Extrait du testament de Jean Descarpel, bourgeois de Douai.

« Jehan Descarpiel, eslit se sepulture en Saint Pierre, soubz un mabre ou qu'il soit figurés avecque Marguerite Soupplet, se femme. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

25 août 1400. — Extrait du testament de Jean Tortequesne, bourgeois de Douai.

« Jehan Tortequesne dis Brongniars, escuyer, » donne « a Ramaget, sen fil, III escalles d'argent grenetées, a cascun de ses VI executeurs une escalle ou I gobelet d'argent, cascun du pois de IIII onches. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins; année 1400.

29 août 1400. — Extrait du testament de Jean Du Clerc, bourgeois de Douai.

« Jehan dou Clerc donne a ses VI executeurs, a cascun une lampe d'argent de IIII onches. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400

31 août 1400. — Extrait du testament de Marie Piquette, bourgeoise de Douai.

« Marie Picquette, vesve de feu Jaque du Biez, eslit se sepulture en l'eglise Saint-Pierre desoubz le mabre ou gist ses diz feu maris, ouquel mabre soit faicte le poutraiture ou figure d'elle ; donne a Jacqmart, sen fil, un aniel d'or a un rubis et I fremelet d'or ; a Raisse Pillatte, se fille, une corroie de perle le meilleur, une paires de heures couvertes de velours ; a Marie Pilatte, une coroie delies de perles ; les bonnes heures ainsi que elles sont, et le bel autel ainsi que il est, tous les perles et boutoncheaux qui ne sont point mis en euvre au jour de son trespas, une coroie dorée pour huppelande ; a Liegart Boinebrocque ses boines patrenostres d'ambre et le bouton de perles qui y

sert; a Jehane le Flamenghe une boursette de velours ouvrée de broudure a IIII boutons de perles, I touret. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

1er septembre 1400. — Extrait du testament de Sainte Painmouillé, bourgeoise de Douai.

« Sainte Painmouillet, vesve de feu Jehan Le Kièvre, » donne « se longue chainture de perles a Clemence, fille de Jehan Wallequin, unes bonnes heures et I touret de perles; au grand autel de l'eglise Saint Pierre, une couppe d'argent dorée a couvercle. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

1er septembre 1400.— Extrait du testament de Liégearde Bonnebrocque, bourgeois de Douai.

« Liegars Boinebrocque eslit se sepulture en Saint-Pierre, sous I mabre de le valeur de xx frans, ou quel soient poutraictés les figures de se mere et d'icelle testaresse; donne a Marie Picquette 2 tasses d'argent et une blanque bourse ouvrée de perles; a le feme Ricard Boinebrocque II tasses d'argent et une coroie de perles sur un fons vermeil; a Marie Pilate une patrenostres de jayet; a demiselle Marguerite, femme Andrieu Picquette, une bourse de noir velours, ouvrée de perles; a demiselle Pierine, une tasse d'argent; a Sandrart de Lespée, une ymage de Nostre Dame.

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

8 septembre 1400 — Extrait du testament de Béatrice de Haspre, bourgeoise de Douai.

« Bietrix de Haspre, » donne une maison, près du tenement qui fu Jehan Du Gardin, marbrier. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

9 septembre 1400. — Extrait du testament de Jean Wallequin, bourgeois de Douai.

« Jehans Wallequin, » donne a « sire Wallekins, sen fil, prestre, I anel d'or a I saffir et IIII hanaps de madre, VI coussins de haulte liche, I bancquier de haulte liche, I banc tournet. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

17 septembre 1400. — Extrait du testament de Nicolas Tange, bourgeois de Douai.

« Collart Tange, bourgois de Douay, donne a le capelle Sainte Catrine especialement pour y avoir une verriere armoyé des armes desdit Collart et de se femme, x frans; laisse plusieurs lampes d'argent et xxvii frans pour un marbre a Saint Pierre, ou soit un pourtrait des figures de luy et de sa femme. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins

11 octobre 1400. — « Jehan de Quinchy, bourgois de Douay, « eslit se sepulture en l'eglise des Freres mineurs de Douay soubz uns marbres, ordonné de deux figures en pourtraicture de luy et de sa femme Marie de Landas. »

Archives communales de Douai. Série FF. Actes passés devant échevins ; année 1400.

1400. — Reçu bourgeois de Lille : « Symons Lamourry, fil Jehan Lamoury, d'Arras, le VIIIe d'octobre, LX s. »

Archives communales de Lille. Registre aux bourgeois.

XIVe siècle. — « Jakemars de Bruges, li pointres, doit de se maison en le rue des Fromages au Noel, XV s. VIII d. I capon. »

Archives des hospices de Valenciennes. Bonne-Maison de l'Hôtellerie ; n° 180.

1400-1401. — Inventaire des meubles de la maison des Huit Prêtres de Douai.

..... II hanaps d'argent gros, pesans X onches et XVI estrelins ; III petis hanaps d'argent ; V hanas d'argent ; V louches d'argent ; I voirre a piet d'argent.

Bibliothèque publique de Douai. Fonds des Huit-Prêtres.

1400-1401. — Compte de Jean Despoullettes, receveur général des finances du duc de Bourgogne, du 1 février 1399 (v. st.) au 31 janvier 1400 (v. st.).

Fol. 158 v°. A Hermant Maleuel et Jacquemin Malauel freres, jonnes enfans, et nepveus de Jehan Maleuel, paintre et varlet de chambre de mondit seigneur, auxquelz mondit seigneur, pour cause de la mortalité estant nagaires a Paris et pour eulx faire tenir et aprenre leur mestier d'orfaverie de Alebret de Bolure (?) orfevre demourant a Paris, leur maistre, (1) eust fait mener les diz enfans ou pais de Ghelre dont ils étoient nez ; et il soit ainsi que, en alant oudit pais, le varlet qui conduisoit yceulx enfans, fist passer par Brouxelles ou ilz furent detenuz prisonniers et pris pour marque pour occasion du debat estans lors entre ceulx de Brabant et ceulx de Gherles, ou ilz demouroient en grieve prison par l'espace de environ demi an aux despens de leur mere qui estoit une très povre femme, de laquelle prison ilz n'ont peu eschapper, se non que, pour pittié et en faveur dudit Maleuel, aucuns orfevres et paincrres de la dicte ville de Bruxelles composerent et traictierent pour yceulx enfans et se obligièrent de paier pour eulx dedens la Pentecouste prochain enssuivant la somme de LV escuz ou de rendre yceulx esffans prisonniers audit Bruxelles comme devant, pour laquelle chose yceulx enfans n'avoient de quoy paier et par ce conviendroit qu'ilz retournassent prisonniers, comme dit est, à leur très grant dommaige et retardement de tout leur

(1) Nous avons reproduit textuellement la phrase, qui est mal construite.

bien, mondit seigneur, aians consideration a ce que dit est, et aux bons et agreables services que icellui Maleuel, oncle d'iceulx enfans, avoit faiz le temps passé a mondit seigneur, fait chascun jour et espere que face ou temps avenir et yceulx Herman Maluel et Gillequin Maluel enfans, a donné de grace especial la dicte somme de LV escuz pour eulx acquicter de leur raençon, si qu'il appert plus a plain par lettres patentes données a Conflans le second jour de may l'an mil CCCC....., LV escuz

Fol. 181 et suiv. A Richard de Susay, Guillemin Sanguin, Michaut de Lailler, Raoulet de Bethisy, Gueldequien Happart, André de Germans, Henri Orlant, Baudequin Baude, Bureau de Dampmartin, Jean Du Vivier, pour divers joyaux et travaux, parmi lesquels « argent, or et façon pour une nef que donnerent ceulx de Lescluse, en laquelle fu rompue la roe et homme qui maine la dicte nef, lequel homme fu redoré. »

Fol. 291 v°. A Thomas d'Estampes, orfevre, demourant a Arras, pour divers travaux.....

Fol. 232 v°. A Andrieu de Monchy, marchant, demourant a Arras, pour la vente et delivrance d'une chambre de hautelice; que ledit seigneur fist prenre et achetter de lui et donner a la femme messire Witart de Bours, son chambellan, III^c escus.

Fol. 233 v°. A Pierre de Beaumés, varlet de chambre de monseigneur et tappissier, pour un tappis en trois pieces de l'istoire de Fame ouvré richement a or de Chippre et de fin fille d'Arras contenant les dictes III pieces ensemble VI^xx XII ausnes quarrées a l'ausne de Paris, par mandement du XXIIe jour de fevrier l'an mil CCC III^xx et XVIII, III^m escuz.

Fol. 234 v°. A Colart d'Ainsi, tappissier d'Arras, pour un tappis de hautelice où sont figurés les XII Pers, lequel monseigneur donna a reverend père en Dieu l'evesque d'Arras, par mandement du XXIIIe jour de septembre l'an mil et CCCC....., III^c L escuz

Fol. 236. A Jaquet Dourdin, en prest sur une chambre de hautelice que mondit seigneur faisoit faire pour madame la duchesse, laquelle chambre devoit couster XV^c frans, V^c frans.

Fol. 239. A Colart d'Inchy, tappissier, demourant a Arras, pour les paine et salaire de lui et son varlet d'avoir aidié a refaire, tant a Hesdin comme a Arras, plusieurs grans tappis de sale, de chambre et autres veloux, qui grandement estoient empirés tant en deschireures de crochés en plusieurs lieux ou mon seigneur les avait fait tendre comme en mangeures de raz et deschireures de chiens et de levriers, LI fr II s. VIII d.

Fol. 145. A Jacques Raponde, marchant, demourant a Paris, pour un livre appellé la Légende dorée escripte en françois de lettre de forme, historié de belles hystoires a chascun son hystoire, et par dehors une Annunciation, saint Jehan et saincte Katherine, fermaus a cloux d'argent dorez armoiés aux armes de monseigneur et couvert icellui livre de veluiau vermeil taint en graine, lequel ainsi comme il se comporte, comprins en ce un bel estuy garny d'un tissu de soie a deux mordans armoiés aux dictes armes mondit seigneur, V^c escuz.

Fol. 273 A Colart de Laon pour une banniere des armes de monseigneur de Nevers faire pour sa trompette, III fr. VII s. VI d. t.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1519.

1400. — Compte d'Amiot Arnaut, sur le fait des ouvrages ordonnés par le duc de Bourgogne à la Chartreuse de Dijon, 1 janvier au 31 décembre 1400.

Fol. 79 v°. A Jehan, marchant a Dijon, pour III papiers d'or double renforcié pour convertir en la doreure du cruxifis et de la crois estant ou milieu du grant cloistre des Chartreux, XXIIII s. t.

Fol. 80 v°. A Claux Sluter, varlet de chambre, ouvrier et tailleur de ymaiges de pierre de mon seigneur, pour don a lui fait par mon dit seigneur de grace especial tant pour consideration des biens et agreables services qu'il a fais audit monseigneur ou temps passé, fait de jour en jour et espere que lui face ou temps a venir, en espéecial ou monastere des Chartreux audit Champmol, ou il a nagueres fait et assis ou milieu du grant cloistre d'icellui lieu un grant crucefiement, ensemble pluseurs ymaiges servans a ycellui, que ordené lui avoit esté par ledit monseigneur, comme pour lui aidier a supporter les grans fraiz et missions que des Pasques en ça mil CCC IIII^xx XIX il lui a convenu faire et continuelment en phisiciens et appothicaires a cause d'une griefve et périlleuse maladie qu'il a eue, pour ce paié a lui par mandement de mondit seigneur donné a Rouen le IIIIe jour de novembre mil CCC III^xx et XIX, LX escuz.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11673.

1400-1401. — Compte de Guillaume Chevilly, receveur du baillage de Dijon, de la Toussaint 1400 à la Toussaint 1401.

Fol. 28 v°. A Claux Sluter (comme dans les années précédentes).

A Claux de Vuerve, tailleur d'images, pour la taille de plusieurs ymages de pierre mis et a mectre sur la terresse de la croix estans au mylieu du grant cloistre, XV gros par sepmaine.

A Pierre Aplemain, tailleur d'ymaiges, pour la taille et façon de pluseurs tabernacles de pierre de portail de l'eglise, au pris de XVIII gros chascune sepmaine.

Au dit Claus de Wevre id......

A Rogier de Westerhen, tailleur d'images, pour pluseurs ymaiges mis et a mettre au dit grand cloistre et es pluseurs tabernacles, X gros la sepmaine.

A Hennequin Mallouhe (comme les années précédentes),

Archives departementales de la Côte-d'Or; B. 4450.

1400-1401. — Compte de la Recette générale de Flandre, rendu par François de le Hofstede, dit le Cupre, du 31 janvier 1399 (v. st.) au 31 janvier 1400 (v. st.).

A Melcior Broederlam, pointre de monseigneur, II frans par an.

A maistre Thierry Gherbode, secretaire de monseigneur, pour faire l'inventaire des chartres, previleges et autres lettres, registres et escriptures de la Chambre des Comptes de Lille, IIII^c IIII^xx XV l.

A Daniel Eighel, entailleur, XXXVI pierres de blanc (a la maison monseigneur, a Bruges).

Marchandé en tasche a maistre Guillaume de Menin, pour paindre l'uis de l'image Nostre Dame devant la nouvelle porte (a la chapelle de l'ostel de Bruges) et de y poindre saincte Catherine et saint Christofle et II angeles et livrer toutes les estoffes, pour III l. XVIII s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la Chambre des Comptes de Lille. Registres relatifs à la Flandre; n° 241.

1400-1401. — Compte du baillage d'Hesdin, de la Saint-Jean-Baptiste 1400 a la Saint-Jean-Baptiste 1401.

A Hue de Bouloingne, paintre du chastel et maistre des engiens d'esbatement, pour et ou lieu de Jehan du Bos pour ses gages de II s. tournois par jour, esvaluez au parisis, qu'il a et prent sur ladite recette a cause dudit office, si qu'il appert par lettres de monseigneur données le premier jour d'avril l'an mil CCC et IIII^xx XIX, pour ce paiés pour cest an, XXIX l. IIII s.

Item a lui pour se pension de retenir les verrieres de chastel et de l'ostel du Masnage, LV s.

A lui pour se pension de maintenir et ordener l'orloge du chastel, VI l. XX d.

A lui pour se pension qu'il a pour la garde et administration des oiseaux de le gayolle du chasteau, IIII l.

Archives départementales du Nord. Compte du bailliage d'Hesdin; H. 561.

1400 1401. — Compte de Jean Vrediaul, receveur du Hainaut pour le comte d'Ostrevant, depuis le 16 novembre 1400 jusqu'à 1 septembre 1401.

A Rollant l'orbateur, demorant a Valenchiennes, fu marchandet par madame de Gommignies et Clais Cromp de dorer bien et souffisamment de fin or I bierch et faire a yceli angelos dorés et autres pluseurs pointures.. .., XXIX l. XVI s. t.

A Hanin Mandart, ouvrier de broudure, pour sen solaire de ouvrer par III sepmaines accomplies a le moyenne dou mois d'aoust darain, a une hupelande monseigneur semée d'egerettes. Item a I aune aultre hupelande ouvrée sur les manches..... et a Jakes Spicker pour otel faire a dites huppellandez pour II sepmaines... LXXIII s. X d. t.

A Ghuisekin, ouvrier de broudure en l'ostel mondit seigneur, pour sen leuwier d'un an, XX l.

A Ernoul Bresin, ouvrier de hauteliche demorant a Valenchiennes, pour pluiseurs parties d'ouvragez de sen mestier qu'il a fait pour parer cambres pour le gesine madame d'Ostrevant, si comme pour V grans draps de paroit ouvrés et semés de courbettes et reviersées, tenant cascun VII alnes de loncq et V alnes de leit, sont CLXV alnes. Item

I couvretoir ouvret tenant v alnes et demie de let et vi alnes et demie de loncq, sont xxxvi alnes. Item I drap de coucque ouvret, tenant iiii alnez de let et v alnez de loncq, sont xx alnes. Item II draps de bankiet ouvrés sont xxviii alnes et pour xxiiii fuelles de coussins...., cc liiii l. xiiii s.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs au Hainaut; H. 34.

1400-1401. — Compte de l'hôtel du comte d'Ostrevant, gouverneur de Hainaut, 1400-1401.

Parties de denrées prises pour et ou nom monseigneur d'Ostrevant depuis le premier jour de septembre mil IIII^{c} jusques au xve jour d'avril IIII^{c} et I

A Jehan Malinet pour II noirs draps de Damas, xliii s.

Pour un godet dorret et poinchonnet, xx couronnes.

Pour II ausnes de bleu samit dont on fit aucuns collers de l'ordene dou roy d'Engleterre, xviii s.

Archives de l'État à Mons. Trésorerie des Chartes des comtes de Hainaut. Dépenses des princes.

1400-1401. — Compte du domaine de Douai, rendu par Wattier Painmoulliet, receveur du duc, pour un an commençànt le 11 juillet 1400

A Jehan Le Volleur, varlet de cambre de monseigneur, pour se pension de xl frans a luy accordé sur la recepte de Douay, pour consideracion des bons et agreables services par luy fais et par especial de painture de quariaus pour paver salles, cambres et autres edifices, chastiaux, maisons et manoirs de monseigneur a Hesdin et autres villes et lieux, xl frans a xxxiiii s. le piece, sont, lxvi lb.

A Pierot de Gonay, voirier, pour ouvrages de son mestier, a l'ostel de monseigneur que on dist le Basse Court du chastel (à Douay), lxxiiii s.

Archives départementales du Nord. Registres relatifs à la Flandre; n° 750.

1400-1401. — Compte de la fabrique de la collègiale Saint-Pierre de Lille, par Jean Tarlier, chanoine.

Terrico *le voirier*, pro pensione sua, xvi lb. x s.

Pro ligando textum esvangelii per dominum Joannem Le Per reparati per aurifabrum, x s.

Archives départementales du Nord. Fonds de Saint-Pierre de Lille; registre 34.

1400-1401. — Compte de la ville de Lille, de la Toussaint 1400 à la Toussaint 1401.

Nouveaux Bourgeois. — « De Jehan Collebaut, pointre, fil de feu Pierart, lx s.

Robert le Martin, voirier, fil de feu Grard, lx s.

A Henry Bellart, pour avoir tailliet blanque pierre, (Porte de Fives) a x s. le jour, xliii s. iii d.

A Mikiel le Fevre, pointre, pour avoir fait et armoyé les bannerettes mises sur le fiertre et aux penonchiaux des menestrels, iiii l. xvi s

Archives communales de Lille; compte de 1401.

1400-1401. — Compte de l'abbaye de Liessies du 24 juin 1400 au 23 juin 1401.

A Jehan Gelée, pour XVI peniaux de viese veriere remettre a point et rassiz en le salle contre le riviere, tintrent LXVI piés, parmi XXI d. dou piet, montent, CXV s. VI d.

Pour revernir et poindre les ymages dou sepulcre, ossy pour vernir le kariot monseigneur, dont marchandet fut, présent le couvent, cousta, X lb.

A Colart Jacquemart, de Trelon, pour mettre jus le pierre et defaire l'autel Saint Estevene, ossy replastrer le canchiel de le capelle Nostre-Dame et ouvrer au cassiche dou sepulcre, XXI s VIII d.

Ouvrages a Trelon. Pour recouvrir le canchiel, XIIII l.

Id. id, IX l.

Id. a Hohain, LXV s.

Archives départementales du Nord. Registres de l'abbaye de Liessies ; 46.

Compte de la ville de Tournai pour l'année 1400.

A Ghiselin Carpentier, orfevre, pour deus pilles et deus toursseaux, fier, achier, fachon et graver les quins dont on a fait les meriaus servans a donner quant il y a feu en la ville, XL s.

A lui pour II^c et XLI meriaus grans al eschielle et deus cens et VII de petis a le tuire, tant pour keuvre comme pour le fachon, IIII l.

Publié dans les Bulletins de la Société historique de Tournai ; t. IV, p. 221.

1400-1401. — Compte de la ville de Bruges.

Pour XXXI aunes drap de Courtrai retrecie et tondue. Donné à Jean Van den Pitte le menuisier pour un buffet fait dans la nouvelle chambre échevinale. et pour un grand lit.. ..

Traduit du texte flamand publié par M. Gilliodts Van Severen dans l'Inventaire des Chartes de la vill de Bruges ; t. III, pages 100, 101 (notes).

1400. — Compte de la ville d'Ypres.

Le 24 février 1399 (n. st.). — Jacques Cavael, résidant à Ypres et peintre de profession, expose au magistrat de la ville qu'il a, depuis quelques années, travaillé de son métier pour la ville, moyennant salaire, que maintenant il désirerait la servir gratuitement, en peignant les bannières des chef-hommes, les banderolles des maîtres d'incendie et les modèles des habillements des archers et employés de la ville, pourvu toutefois qu'on veuille bien lui donner le titre de peintre de la ville. Le magistrat, vu la probité, l'habileté et le talent du peintre, accepte cette proposition et consent à lui donner le costume d'employé de la ville.

Publié dans les Annales de la Société d'Ypres ; t. II, p. 175 et suiv.

1401. — Compte de la ville d'Ypres.

Le 4 mars 1401. — François de Wichterne, après le décès de Jacques Cavael, demande le titre qui avait été obtenu par ledit Cavael, ce que le Magistrat lui accorde aux mêmes conditions.

Publié dans les Annales de la Société d'Ypres ; t. II, p. 184 et suiv.

20 janvier 1401. — Délibération du chapitre de la cathédrale de Cambrai, au sujet d'une convention faite avec le sculpteur de Tournai, Jean Tuscap, pour travaux à la cathédrale.

Anno domini MIIII^c^, die XX^a^ mensis Januarii, Johannes Tuscap, de Tornaco, lathomus, promisit, nomine et ut procurator relicte Jacobi de Brabant, perficere debite opus lathomie de quo forum fecerat dictus quondam Jacobus cum capitulo, ad reponendum feretrum ecclesie Cameracencis, prout ipsa relicta promiserat domino G. Loghenar et se obligaverat Tornaci coram notario et testibus XIIII° dicti mensis ; et fuit terminus liberandi opus prorogatus usque ad festum Omnium Sanctorum...... (1).

Actes capitulaires de l'église Notre-Dame de Cambrai et Bibliothèque communale de Cambrai ; manuscrit n° 947, p. 62.

16 décembre 1401. — Quittance de Melchior Broederlam, au sujet d'une somme de deux cents francs.

Sachent tout que je, Melcior Broederlam, paintre et varlet de chambre de monseigneur le duc, confesse avoir eu et receu de Jehan Chousat, commis a recevoir les finances de monseigneur, la somme de deux cens frans d'or, que deue m'estoit pour pluseurs frais et missions que j'ay eu et soustenuz en faisant de painture richement deux taubles d'autel pour mettre et donner a l'eglise des Chartreux, et par dessus le marchié que ycellui seigneur avait fait faire avec moy pour le dit ouvraige....., par mandement donné à Douval le XIIe jour de septembre l'an de grace mil III^c^ quatre vins dix et neuf. Tesmoing mon seel mis a ceste presente le XVIe jour de décembre l'an mil quatre cens et ung.

Archives départementales de la Côte-d'Or ; B. 387. Sceau de Melchior Broederlam.

1401-1403. — Compte d'Amiot Arnaut au sujet de la Chartreuse de Dijon

Compte de 1401 fol. 96 v°. « Pour le bois et façon de II coffres frais d'ais en l'ostel de Claux Celustre, ymageur de mondit seigneur, pour mectre les proffectes d'ymagerie que l'on doit charroier de l'ostel d'icelli Claux audit Champmol, les quelx sont mis autour de la croix qui est ou grant cloistre, XXX s. t. — Compte de 1402, fol. 122 v° a 126. Aux charpentiers « pour faire des alours (hours ?) au tour de la croix

(1) Nous ajoutons, aux documents du XIVe siècle, quelques documents des premières années du quinzième, parce qu'ils se rapportent à des travaux dont il a été parlé dans les mentions du siècle précédent ou parce que ce sont des inventaires d'objets d'art recueillis antérieurement à 1401.

qui est au milieu du grant cloistre et les *abours* du parloir, lesquelz ont esté faiz tant pour mettre les prophetes autour de la croix comme pour Maluel paindre la dicte croix et aussi ou dit parloir. ... Pour mettre a point les alours que ledit Maluel a ordenez faire oudit grant cloistre pour illec feire une painture sur le portal devant le parloir.... Pour faire la loige dudit Maluel, quant il a paint les ymaiges qui sont assis ou tour de la pille de la croix et l'ymaige de le Magdelene qui est sur la dicte terrasse.. . quittance du xviie jour de décembre mil CCCC et II.... Pour aidier a mettre en coffres de boiz trois grans ymaiges de pierre les quelz Claux Slutre a fais en son hostel audit Dijon, c'est assavoir Davld, Moise et Jheremias et mener audit Champmol. Fol 132 v°. Livraison de couleurs, or, huile et autres objets « a Jehan Maluel pour convertir en la painture et doreure de la croix qui est ou milieu du grant cloistre, de III prophetes qui sont autour de la pille, c'est assavoir David, Moyse et Jeheremie et des XI angeles qui sont dessoubz la terrasse de la dicte croix entre les VI prophetes, en la painture aussi de Marie Magdelene qui est sur la dicte terrasse et en le painture et doreure d'un certain ystoire fait de painture sur le portal par lequel l'on entre dès le grant cloistre ou parloir, fol. 134. « Pour le façon et delivrance d'un dyademe de cuyvre pour l'ymaige de la Magdelene qui est sur la terrasse et d'un buricle (sic) pour Jheremie le prophete. Pour descharger une grant tumbe de marbre noir que monseigneur a fait amener de Dynan jusques au dit Champmol pour faire se sepulture illec et mettre dedens le cuer de le dicte eglise la tumbe dessus dicte, novembre mil CCCC et II.

Compte 1403. Papiers d'or pour convertir en le doreure et façon de certaines tables d'autel que monseigneur a ordenées a Jehan Maluel faire pour l'eglise des Chartreux..... Au dit Jehan Maluel par les salaire et despens de Herman de Couloingne, peintre et ouvrier de dorer a plat, le quel, dès le xiiie jour de fevrier mil CCCC et I, ycellui Maluel loua et mena avec lui pour dorer a plat es V tables d'autel.... et pour aidier a paindre le cruxifis de la croix et autres ymaiges estans sur la pille du grant cloistre, ou il a a vacqué depus ledit xiiiie jour de fevrier jusques a la feste de la Nativité Saint Jehan Baptiste mil CCCC et III. — Continuation du même ouvrage, avril 1304

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 11673.

1401 1402. — Compte de la fabrique et des ornements de la cathédrale de Cambrai, pa Pierre de Hailles, chanoine.

Arnulpho, vitreario ecclesie, xx lb.

Magistro Petro *le paintre*, pro depingendo gallice *le basse* cerei paschalis, x s.

Magistro Joanni de Pontoize, pro inventario omnium reliquiarum, jocalium, calicum et aliorum vasorum argentoreum, aureorum et deauratorum ecclesie, repertorum et existentium tam in reliquiario chori quam in thesauraria.... vi lb.

Magistro Petro *le paintre*, pro depingendo seu deaurando sertum positum supra corpus Christi, die Sacramenti, ii s.

Magistro Reginaldo, pro factura unius gallice *compas* per modum zodiaci secundum quod magister Matheus ordinaverat, xx s.

Magistro Petro *le paintre*, pro depingendo dictum zodiacum ad modum astrolabii (in horelogio) vi s. et pro repingendo et gallice *revernisser* V ymaginum processionis dicti horelogii, iiii s., x s.

Cuidam questario nuncupato Hideux. pro gallice *reffaire, attachier et coler aucuns membres des ditz ymages et des personnages d'icelle procession*, viii s.

Pour XIII toises de cordes de camvre pour pendre le chiboire dessus le grant autel, vi s.

A Jehan Tuscap, ymaginier, pour faire derriere le grant autel, par dessus le petit autel de requiem ou est faite de nouvel la sepulture de monseigneur de Cambray present, certain ouvrage de noire pierre d'Antoing et de franque pierre, lequel ouvrage feu maistres Jacques de Braibant, ymaginieres, avait emprins a faire par la maniere et selon le devise qui s'ensuit. C'est assavoir: ordener et faire par dedens le cuer, emprès le petit bouchel de chascun des II pilers joignans oudit autel d'un lès et de l'autre, I estanfique mouvans de fons, de bonne mollure, faite pour porter l'arquet de le vossure que seroit dessus l'autel tournée a anse de panier, et lesquelles estanfiques seroient acheviées de basse et de capitel. Item, joignant le gros bouchel une estanfique a chascun lès de telle hautesce que elle pourroit esquier, correspondant en ouvrage a II autres. Item, ès IIII angeles mouveroient IIII ogives faisans une croisiié a sautoir,pour ce que le lieu n'est mie quarré et faire une clef ou milieu respondant as ogives, en lequelle seroit entaillié I veronique. Item, entre ces IIII ogives remplis les IIII quartiers de franque pierre, par la maniere que li cintres requiert. Item, entre les II gros bouchiaus par dessoubs le voussure descendant jusques a le hautesse de le table de l'autel quelle que elle soit, remplir de fourmoirie perchié a jour bien et correctement, comme l'euvre le requiert. Item, au dessus de ceste voussure faire I rencorbeillemens remplis de feuilles d'un lès et d'autre, et faire telle saillie et si grande que puist estre sus herbegié li entablemens qui seroit veuwez d'un lés et d'autre, sur quoy reposeroit le fiertre et le cape qui le couverra, et seroit chilz entaillemens si largues que, si en après on avoit conseil d'y faire I tabernacle, qu'il peust y avoir bon lieu pour l'asseir et aussi pour le mettre sus et jus touteffois que on voudroit; pour le quel ouvrage aussi faire bien et souffisamment, au dit d'ouvriers, li dis defuncts devoit avoir viii^{xx} escus de France, et se plus y faisoit il en devoit estre recompensé. Le quel ouvrage li dis Jehans a emprins pour le dit pris, fait et acompli et plus encores si comme il dist et comme il appert assez, et pour ce a eu et receu les viii^{xx} escus des nosdits en pluseurs parties et a pluseurs fois, c'est assavoir xx escus bailliés pour ères en l'an IIII^{xx} XIX; item xl escus en l'an IIII^{c}, si comme il appert par les mises des comptes des dites années, et c escus en l'an de cest present compte. Item, en oultre pour ce que li dis Jehans avoit receu quant l'officier compta a lui jusques a la somme de iii^{xx} v escus et iii sous, et qu'il pria que au moins il eust entierement les lxxv escus qui restoient sans rabatre les dits iii sous, il li fu accordé et eut entierement la dite somme, et par ainsi montent les parties a lui paiées pou le dit ouvrage en l'an de ce présent compte, cxxxxv lb. iiii s.

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Comptes de la fabrique; 44.

1401-1402. — Compte de Jean Le Sauwis, receveur de la ville de Cambrai, du 6 février 1400 (v. st.) au 5 février 1401 (s. st.).

Fol. 124 v°. A Jehan Manchion, pour une couronne d'orpin, par lui livrée et mise devant I ymage qui est a l'uis de le Cambre de le paix, le nuit saint Jehan Baptiste, II s.

Fol. 125. A Nicaise le verrier, pour sen sollaire d'avoir fait et assis IIII peniaux de menues verrieres as fenestres de le Cambre des IIII hommes, contenans XXII piez, ou pris de III s. tournois le piet, et pour deux escuchons d'armoirie, fais et assis esdites fenestres, CVI s.

Archives communales de Cambrai. Compte de la ville; n° 8.

1402-1403. — Compte de Guillaume de Chevilly, receveur général des duché et comté de Bourgogne, depuis le 5 août 1402 jusque 5 août 1403.

Fol. 58. A Claux Sluter, varlet de chambre de monseigneur et son tailleur d'ymages de pierre, que mon seigneur lui a donné de grace especial pour les bons et agréables services qu'il lui a faiz tant en ses diz offices comme autrement, fait chascun jour et espere qu'il fera ou temps avenir comme il appert plus a plein par mandement de mondit seigneur donné a Paris le XXVIII[e] jour d'aoust mil CCCC et deux, C escuz.

Archives départementales de la Côte-d'Or; B. 1534.

1402-1413-1416. — Psautier enluminé par André Beauneveu.

Inventaire de 1402 : « Un psaultier de la main maistre André Beaunepveu; » même inventaire transcrit en 1413 et 1416. « ..... de la main feu maitre André Beaunepveu. »

20 septembre 1401. — Inventaire du trésor de la cathédrale de Cambrai.

Cest li inventoires des reliques, joyaulx et aultres choses estans, tant en le tresorerie del eglise de Cambray, comme ou reliquiaire du choeur de la dicte eglise, lesquels messire Jehans Loyauté dit de Legale, cappellain del eglise dessus ditte, avoit en garde, et liquel furent bailliet et delivré en garde a messire Guillaume Le Verrier, capellain del eglise dessus nommée, lequel inventoire fu fais l'an mil quatre cens et I, le XX[e] jour du mois de septembre et pluiseurs jours continuelz ensuiant, par venerables et discretes personnes, maistre Pierre de Hailles maistre de le fabrique, et

(1) De ces mentions publiées par M. Delisle dans la Gazette des Beaux-Arts, 1[er] février 1884, p. 101 et 303; B. 1528, on peut conclure qu'André Beauneveu était mort en 1413. Mais peut-on conclure qu'il vivait encore en 1402? Je pose la question, dit M. Delisle, sans la résoudre.

Aymeri de Raillat, canonnes del eglise dessus dicte, ad ce commis et députés de par messeigneurs de capitle, present ad ce aussi my J. de Pontoise, notaire publique et dudit capitle chi après soubscript.

Ymages.

Premiers, une ymage de Nostre Dame, estans toute droite, tenans en senestre brac son fil et en le destre main ne tient riens, d'environ X pols de long, dedens I tabernacle sur lequel a IIII petis clokiés et ou moilon a un hault cloquiet a IIII petites fioles, et endroit les fenestres, par devant d'iceli grant clokier, a une affike d'or garnie de I saphir, de III emeraudes, IIII petis rubins et de deux grosses perles, lequelle affique donna a l'eglise noble dame, Dame Jehanne de Valois, comtesse de Haynau, Et par deseure les fenestres une plus petite affike, garnie de I rubin d'Alixandre, de IIII esmeraudes et de III petites perles, et le IIII[e] perle y faut, lequelle donna messire Jehan Valette, capellain. Et siet li piés sur IIII lyonciaux, et a ès fuelles pluseurs bestes d'argent dorées et en y faut une qui doit estre sur I pilier. Et est le dit tabernacle tout d'argent doré en le plus grant partie, Et y fallent pau de fuellettes d'argent dorées, Et sont le dessus dis quatre clokiers moult froussiés et empirés en droit les fenestres. Et poise tout environ xxii mars et demi.

Item, une ymage d'argent dorée de saint Jehan, chainte, estant sur un rond siege entour lequel y a escript que Loys, aînnés filz du roy de France saint Loys, le donna a leglise, l'an mil CC XLIII, et siet sur III bestelettes en fachon de serpent. Et tient en ses deux mains jointes un cristal et a dedens un dent de monsieur saint Jehan Baptiste. Et poise tout ensamble environ vi mars v onches et chincq estrelins.

Item, une ymage de saint Eloy, d'argent, estans toute droite sur un siege, tenans a claviel, tenant en se destre main un martel dargent, et en le senestre un vassel d'argent a un cristal, l'ou il y a du doit mons[r] saint Eloy, Et poise environ ii marcs une once xv estrelins; le tavlement est depechiet a refaire.

Item, une ymage d'argent tenant une aultre petite ymage lequelle tient un cristal rond, bordet d'argent doret, l'ou il a de saint Ciriake. Et le donna messire R(obert) de Couchy. Et poise environ i marc quatre onces cinq estrelingz

Item, une aultre ymage d'argent seans en maniere d'evesque, a mitre sur son chief, faisans le benichon de le droite main et en l'aultre tenans le croce dorée deseure; et a en le croce deux petites ymages de l'Annunciation Nostre dame; et a dedens ses mains un vasselet doret a un cristal froissiet, l'ou est le doit mons[r] Saint Nicolay. Et est ledit vaissel froussiet endroit le brisure du cristal. Et poise environ iiii mars deux onces x estrelings. Le dicte ymage a esté depuis toute dorée, et y a esté faite une kayere de keuvre dorée en lequelle siet ledicte ymage, et fu chilz darrains ouvrages dorés del argent Jacquemart de Dompiere.

Item, une ymage de sainte Agathe, dorée a I chapelet en fachon de roses et a diademe, et tient en ses mains I cristal a reliques et est estans sur I piet de keuvre doret, pesant ii mars une onee.

Item, une ymage d'argent tenant en ses mains jointes I cristal petit ou il a des reliques de sainte Julienne, et poise environ x onces.

Item, une ymage de saint Denys, assise sur I piet semet de pluseurs pierres, et est tout d'argent et bien doret; et tient la ditte ymage un cristal ouquel il ha des reliques saint Denys; et poise tout xiii onches et vi estrelins. Et fu faicte et donnée cheens de Thumas de Ramillies, grant vicaire, l'an mil CCC LXXX VII ou mois de septembre.

Item, une relique toute dorée, et a sur le piet deux angeles qui soubstiennent une croix d'or, la ou il a une des espines de la couronne Nostre Signeur, enclose soubz un camahieu ou il a un crucefix et ès IIII bras a XII marguerittes et IX autres pieres precieuses. Et poise tout environ cinq onces viii estrelingz d'or. Et le donna me dame de Valois, comtesse de Haynau (1).

Item, le coste me dame Sainte Ysabel, en un bel grant cristal, ainsi que rond, bendé d'argent doret, et a deseure un cloquier mesaisiet ou coupron et n'a riens sus; et soubstient a deux debous sur deux larges piés fenestrés et esmailliés adournés de pluseurs pieres. Et en y faut trois; et sieent sur quatre lyonciaulx. Et y soloit avoir quatre piés qui sont brisiés et keus ne mie perdus, mais sont par devers messire Willaume le Verrier. Et est ledit cristal froussiés en III lieus. Et sur le clokeriel soloit avoir, ce samble, aucune chose qui est perdue. Et en piet falent deux pieres. Et poise tout ensamble environ deux mars et six onches.

Item, une relique tout d'argent doret, et est sur le piet fuelleté d'argent et partout vignetée. Et y a VIII petites pieretes a un cristal entre ront et plat, et a dedens des os mons[r] St Nicaise de Rains. Et poise tout ensamble environ deux mars une onche xi estrelings.

Item, une relique d'argent dorée, sus IIII piés, et par deseure a I clokier a IIII petites ymages, a II debous a I cristal rond, u il a moult de reliques de saint Eleutheres, de saint Hubert et de pluseurs autres, que donna messire Robert de Couchy. Et poise tout environ i marc deux onches et xviii estrelings.

Item, une relique de keuvre dorée, a I cristal rond et long, et I petit cristal desseure, et a dedens de sainte Barbe.

Item, une relique de keuvre, et le boiste ou sont les reliques est d'argent blanc, ou il y a pluseurs reliques.

Item, une relique de keuvre a une boiste d'argent ouvrée de vigneture perchié, et i a pluseurs reliques.

Bras.

Premiers, un bras de bos, couvert d'argent doret, ouquel il a des bras de mons. saint Estienne, saint Cosme et saint Damian. Et a en I doit I anel d'or a un très boin

(1) On lit dans une note ajoutée postérieurement: « La dite relique est de presens assise sur ung tablel a XII fenestres, au dos duquel est la representacion de feu maistre Raoul Le Prestre, archidiacre de Henau, et ses armes. »

saphir. Et est empirés de frossure; et d'esmaillure en plusieurs lieux. Pesant environ xxii mars.

Item, un autre bras de fust couvers d'argent, adournés de pluseurs vignes et pieres; et en y faut une. Item y faut une cassette ainsi que ens ou moilon. Et est li bras saint Aubert.

Item, un autre brach de saint George et est de fust, couvert d'argent doré, lequel vient de l'amende du seigneur d'Estrumel.

Item, un autre brach de bos, couvert d'argent, ou il faut le moitié du petit doit, et une grosse piere en bas. Et est de saint Lieffart.

Item, le bras de saint Amet, et est de bos couvert d'argent. Et y fault pluseurs pieres.

Item, le bras saint Jehan Crisostome, et est de bos couvert d'argent. Et y fault pluseurs pieres.

Item; le bras saint Marcial et saint Andrieu, et y a I anel d'or a I saphir sur l'un des dois, et une cassette d'argent sur le main.

Vassiaulz.

Premiers, un grant vassel d'argent suroré, a un rond cristal entier; leur il a du precieux Sanc nostre Seigneur, et siet sur un grant piet d'argent doret. Et a deseure ledit vassel, une croix et un crucefix, et a II lés, sont II ymages de Nostre Dame et de saint Jehan sur deux cromps pilers et est tout d'argent doret. Et desoubz les piés du crucefix, faut aucunes cose en maniere de clo, qui autre fie y a estet, si comme y samble. Et faut desoubz le fons une clef d'argent. Et a par derriere le crucefix IIII escrignés a ewangelistes, tous wis pour mettre reliques. Et poise tout ensamble environ vi mars quatre onchez et sept estrelings.

Item, un aultre grant vaissel, l'ou on soloit porter le precieux Corps Jhesus Christ, le jour du Saint Sacrement, tout d'argent doret, a un grant cristal sain et entier, et a ou moilon un cercle rond d'argent doret, leur on soloit mettre le corps Nostre Seigneur. Et a un grant piet d'argent doret, et deseure a une tavle dorée sur lequelle a deux angeles et une ymage qui soustiennent ledit cristal. Et a tout deseure un crucefix et II petites ymages, et a un tabernacle desoubz, parmi le fleke par ou on le porte, esmailliet, a pluiseurs aposteles qui est tous eslossiés. Et y a III cloquereux brisiés, liquel sont a part en le warde messire Willaume Le Verrier. Et poise tout environ xviii mars.

Item, un vassel a un grant large piet et I pumel, et VI costés de cristal, desquelles li une est cassée en II lieux, et tout de seure a I rond pumel de cristal, et par desoubz pendent trois timbres et III escus et a esmauls en plusieues lieux et dedens a un angele qui porte *Corpus Domini* le jour du Saint Sacrement. Lequel donna messire Walleran de Liny; et poise environ viii mars iii onches ix estrelings.

Item, I vassel en maniere de demicercle ouquel est le coste mons^r Saint Vincent de Soingnyees, et y faut une piere à I lès, et de l'autre lès une autre est cassée a moitiet. Et est le piés de ceuvre tout doret, peu s'enfaut Et poise tout ensamble ainsi qu'il est environ sept mars chinq onches et cinq estrelins.

Item, un autre vassel d'argent doré sur un piet a VI costés, a un cristal quarret et froussié pou et ens est li dois mons. saint Gery. Et poise environ I march II onches et XII estrelings.

Item, un vassel d'argent doré sur I piet quarret d'argent a un cristal quarret, et a ens *de ligno Domini*, des reliques de saints Laurent, Vincent, Martin, Christofre et d'aultres pluseurs, et a deseure un petit crucefix brisiet et keut, non mie perdu, lequel crucefix est en le warde de messire Willaume Le Verrier. Et poise environ I marc VI onches XII estrelings.

Item, un aultre vassel d'argent doret, a rond piet d'argent, a I pumelet doret, a I cristal ouquel est li aniauls sainte Cecile et reliques de saint Andrieu et de sainte Elizabeth Zachaire. Et poise tout enviren sept onches.

Item, un vassel d'argent a un piet ront et un pumelet doret trauwet, et I rond et long cristal l'ou il a de monseigneur saint Andrieu. Et poise tout environ III onches et II estrelings.

Item, un vaissel d'argent doret, a piet rond d'argent et pumelet doret, a un petit court et rond cristal, leur il a de mons^r saint Piere. Et poise tout environ cincq onchez et x estrelins.

Item, I aultre vassel d'argent doret a rond piet d'argent et pumelet doret, a I ront cristal leur il a du drap ouquel Dieux fu envolepés, du chief sainte Agnès, de saint Piere, de saint Pol, saint Jaque le menre, saint Andrieu, saint Luc et saint Blase. Et poise tout environ I march, II onches x estrelings.

Item, un vassel d'argent doret a piet d'argent a fuelles eslevés et pumiel, a losengues trauvéez, a un rond cristal, leur il y a de sainte Marie Magdelaine, saint Jaque, saint Estenne, saints Cosme et Damien, saint Amet et saint Ypolite. Et poise tout environ *I marc quatre onchez x estrelingz

Item, I aultre vassel d'argent doret a I pumel nellet, a rons piet doret a fuelles eslevées, a I grant cristal fendut en deux lieux qui n'est mie frumés, ains est la depechiet et sens clou, ou quel a plusieurs reliques, mises par messire R. de Couchy; et il y a de le coste de saint Hubert. Et poise tout environ I marc v onches XVII esterlings.

Item, un vassel d'argent pour en olier les seigneurs, en le maniere d'un clokier, lequel donna messire Franchois des Capeles, et y a II clokiés ployés ou quel fault II fiolettes, et a dedens une graffe d'argent a prendre l'ole. Et poise environ I marc, XI estrelings.

Item, I vaissel d'argent doret ront, ou il a I cristal long rond a reliques de Saint Andrieu, et au dessus a I crucefix et deux ymages de Nostre Dame et de saint Jehan, a pumel ou a ymages eslcvées, et I piet assis sus IIII lyons petis, et est li piés escornetés. Et poise v mars et demi, ainsi qu'il est.

Item, un aultre vaissel doret en fachon de cloquier, a IIII petites tourelles, entour e tour du milieu ou il a I cristal, et en icelui sont des os saint Martin, assis sur I piet d'argent a fachon de piet de draghoir a pumel doret. Pesant I marc VI onches.

Lesquelz II vassiaulx dessus dis donna messire Ayoul de Le Rapine, canonne de Cambray.

Item, un vassel d'argent a fachon de cloquier ou il a I cristal ront, ouquel sont reliques de sainte Elizabeth, assis sur I piet d'argent ront, pesans vi onces.

Item, un vasselet d'argent a fachon de fiertre sur IIII piés et y faut un pumelet pesant ii onches.

Item, I chiboire d'argent doré, a III testes de serpent reversées au debout dessus.

Item, I chiboire de keuvre.

Item, le grande fiertre de Nostre-Dame, toute d'argent blanc.

Couronnes.

Premiers. Une moult belle et riche couronne, toute d'argent et toute dorée, et aussi toute vignetée. Et y a IIII casses et quatre couvecles ouvrans et cloans et sont ens reliques desoubz cristal, et est adournée de pluseurs pieres et est celle qui est deseure le crucefix vermeille fendue a moitiet. Et y faut entre le crucefix et le sepulcre et derrier les piés Marie Magdalaine en ces deux lieux un pou de vignetes, et a par dedens II bauces en croix pour pendre ou pour soubtenir, en le premiere casse a des caviauls Marie Magdalaine, en le seconde des Espines de le Couronne et de le Lance Nostre Seigneur, en le tierce des Viestemens et du Suaire Nostre Seigneur, et en le quarte a du Saint Sepulcre Nostre-Seigneur. Et ou couvecle du sepulcre a frossure et routure petite, soubz I ront clo d'argent. Et poise tout environ ix mars iii onches x estrelings.

Item, une autre petite couronne d'argent dorée pour mettre sur le chief mons^r saint Cosme, lequelle li barbieur wardent.

Tabernacles.

Premiers, un tabernacle plat d'argent doret, a II fuellês esquels est li Annunciacion Nostre Dame. Et a ou moilon un cristal ainssique ront. Et dedens a des caviauls Nostre Dame. Et entour a vignetes et pluseurs pieres precieuses. Et est li creste du tabernacle tout deseure de lés le pumelet depeciée et empirée et reloyée d'un fil, et en y a un pou perdut; et est li piés rons. Et est de cuevre doret. Et aussi est li uns des piechonnes froissiés. Et poise le tabernacle, sans le piet, environ deux mars iii onches.

Item, un autre tabernacle d'argent doret a une ymage d'evesque, et tient devant li, en ses mains des reliques de mons^r saint Acaire, et est soubstenus de IIII cherfs, desquels li uns a une corne perdue ainsi que a moitiet, et pent a chascun cherf un escut de diverses armes, dont li uns est keus et bailliés en garde audit messire Willaume. Et fault en coupron dudit tabernacle une fuellette. Et le donna messire Robert de Couchy, prevost; et poise tout environ ix mars v onches xv estrelings.

Item, un bel grant tabernacle de bos a deux fuellés, noirs de heurs et tous dorés dedens. Et a en l'un des fuelles les ymages du crucifix, de Nostre Dame et de saint Jehan, et en l'autre, l'ymage de Nostre Dame a deux angeles et tout le bos doret Liquel donna maistre Hugue li Fevres.

Chiefs.

Premiers, le chiefs mons[r] saint Cosme, en bos couvert d'argent doré, qui est moult grans. Et fault au couvercle deseure une aiguillette d'argent, et ou piet pluseurs pieres; et siet sur III bestes de cueuvre dorées.

Item, un autre chief d'argent, et sont li kevel doret, et a en le poitrine un esmail ouquel il a un crucifix et est le piet de keuvre dorés; et y a de me dame sainte Maxellent. Et le donna messire l'evesque P. Andrieu. Et poise l'argent environ deux mars et deux onches.

Item, un des chiefs de XI[m] vierges, mis sur I piet de bos moult bien doret, et tient par deseure d'unne bende d'argent.

Livres et textes.

Premiers, un texte de bos qui a ou milieu une longue croix couvert d'argent, ou il a moult de reliques; et est li dosseus derriere couvers de cueuvre doret, et y a III pieres de cristal cassées.

Item, un grant texte de bos, couvert par devant en partie d'argent; et siet ens une ymage d'evesque d'argent, et tient en se destre main une croche et en l'autre un petit vasselet de cristal; et est ens un des dens mons[r] saint Martin, archevesque de Tours.

Item, un bel texte que donna maistre Hugue li Fevres, d'argent doret et esmailliet ou fons et entour, sur les bors; et y a un crucefix, une ymage de Nostre Dame et une de saint Jehan, desoubz III tabernacles et tout doret; adourné entour par dedens de X pieres encassées en argent doret, et a derriere une manche. Et y soloit avoir une fleur de lis, lequelle est brisié. Et l'a pardevers lui messire Guillaume Le Verrier. Et poise ainsi qu'il est, environ IX mars VI onches VI estrelings.

Item, deux noefs, livres l'un d'ewangilles et l'autre d'epitles, lesquelz donna messire l'evesque Pierre, asselés de bos couvers d'argent doret; et ont en l'un des lés l'image de Dieu en se Majesté seant et a l'aultre lès ont les ymages du Crucefix, de Nostre Dame et de saint Jehan, a cloans d'argent.

Item, II aultres livres, l'un d'ewangilles, l'autre d'epitles, couvers d'asselles de fust, qui sont aournées d'argent u il a pluiseurs esmaulz et pluiseurs pieres. Et y falent pluiseurs pieres.

Item, encores II livres, l'un d'ewangilles et l'autre d'epitles, couvert de asselles couvertes d'argent doret. Et y faut tout plain et en pluseurs lieux dudit argent, et n'ont nul frumant Lesquelz donna li evesques Nicole de Fontaines.

Item, II tavles en maniere de textes, et y a II testes d'albastre.

Item, I tablel d'argent doré a ymages eslevés, ou quel a I crucefix a destre de saint Jehan et Nostre Dame, et une Nostre Dame au piet tenant son enfant; et est le tablel encassé en bos, a maniere de texte.

Item, I aultre tablel d'argent doré a II estages, et a ou hault estage I Couronnement avironné de II angeles, et ou bas estage a une ymage de sainte Margueritte a II prians autour.

Croix et crucefix.

Premiers, I crucefix d'argent doré plat, ou sist le Vraye Croix comme on dist.

Item, une croix d'argent a piet d'argent tout doré, semé de pieres, et est le piet assis sur IIII serpentiaux et ens ou milieu de le croix a I kamahieu.

Item, une croix de jaspre vers sur I piet d'argent, a VI besans de jaspre.

Item, une double croix de bos, couverte d'argent, vignetée par devant, et dorée, ou il fault pluiseurs pieres, grandes et petites.

Item, une aultre meme croix double, ou il y a un crucefix nelé au dos.

Item, I crucefix de bos, couvert de laiton esmailliet, ou il y a pluiseurs pieres de pau de valeur.

Item, I crucefix de bos.

Item, le sainte Vraye Croix devens lequelle sont XIII pieces *de ligno Domini*, que grandes que petites, lequele croix est dorée et garnye de XVI pieces, dont li une est cassée.

Item', le crucefix mons[r] saint Eloy, et est de fer.

Coffres et cofferés.

Premiers, II petis coffres d'yvoire desparaulx, a couvecles costus.

Item, I aultre coffre couvert de cuir vermeil, et y a pluiseurs reliques.

Item, I aultre coffret viés a ymages d'ivoire autour, et est wis.

Item, I coffinet a maniere de laye sur IIII piechons de keuvre, et a ymages d'argent autour.

Item, une viese fiertre de bos.

Item, I coffret gaune a couvercle costud.

Item, I bien petit coffret noir long de jayet bien estroit, ouquel a pluseurs reliques comme on dist.

Item, I aultre coffret d'yvoire tout wit, ouvré de rondioles autour.

Item, I coffret de cipprès garny de laiton.

Reliques.

Premiers, une petite relique d'or quarrée, a une croix double d'un costé et a l'aultre lès I ymage esmailliet.

Item, une bien petite relique d'argent, a I cristal rond sur I piet d'argent bien bas.

Item, I ymage de Nostre Dame de keuvre, assise sur I hault piet de keuvre doré, et y a a l'autre lès de l'ymage une casse wyde, en l'uis de lequelle est l'ymage saint Pierre.

Item, I ymage de keuvre de Nostre Dame, close a huisseles neellés, et a I rond cloquier et IIII cloquereus par dessus.

Item, une relique ronde assise sur I piet d'argent rond neellé, a III lignes dorées, et y a ou milieu de le relique I crucefix petit doré, et est moult desquirée.

Item, une relique a une teste de cristal par dessus, assise sur I piet a III esmaillures nellées.

Item, une relique d'argent a maniere de pume, ou il y a escript autou : *de corde sancte Elizabeth.*

Item, une relique, ainsi que a demi rond, et y a une piece plate grimolée par dessus, et une par dessoubz, et est avironée de pluseurs pieres, et pardevant y a I huissiet d'unne piere, et si est le relique sur III piechonnes d'argent, et y a fault le quatrieme.

Item, une petite relique, en maniere de un tablel, dorée d'un costé et pierrée de pluseurs pieres, et a l'autre costé y a I ymage d'argent de Nostre Dame nelée, et a escript des costés : *de Sanguine Domini*, *de Cruce*, *de Corona Domini.*

Item, une aultre relique en maniere de tablel, dorée a un lès et une croix dedens, et a l'autre lès toute blanque, a deux fuellés d'ouverture.

Item, une relique petite sur I piet d'argent, a I cristal gros et rond.

Item, une petite relique ronde, a I clocheret et ou milieu I cristal rond ou il y a des Innocens.

Item, une relique de cristal, a maniere de manche de coustel.

Item, une petite relique a I bouton de cristal dessus, et un pareil bouton par dessoubz, et I plat cristal ou milieu.

Item, une petite relique en cristal sur I piet d'argent ront, en lequelle est le dent saint Benoit.

Item, une parelle relique ou il y a de saint Ambrose.

Item, une relique de cuivre, en lequelle a I cristal ou milieu.

Item, une petite relique de cristal, sur I piet d'argent.

Item, une aultre pareille relique

Item, une aultre relique a piet d'argent.

Item, une aultre sans piet et le cloquier a I pommel doret.

Item, une petite croix d'argent sans ymages.

Item, I piet d'argent.

Item, une petite ronde relique, ou est escript autour : *cor sanete Elisabeth.*

Item, une relique de cristal sur I piet d'argent ou il y a de sainte Elizabeth.

Item, une demi couronne dorée a pluiseurs pieres et pelles dont il en fault aucunnes.

Cornes, hennaps, oefs et cassetes.

Premiers, I cornet d'yvoire, sans estoffure.

Item, I cornet d'yvoire, a III bendes de keuvre.

Item, I cornet de bœuf, a III bendes d'argent.

Item, I hennap de jaspre.

Item, I pieche de corail vermeil, a une virole d'argent.

Item, une petite ronde cassette, dorée a I lès et a IIII pieres, et a l'autre lès nelée.

Item, une cassette ronde et plate, a une aigle d'asur.

Item, IIII oefs d'ostrisse, bendés d'argent de pluiseurs fachons.

Item, II boistes d'yvoire dont en l'unne faut I fons.

Item, III noires noix d'ynde.

Aniauls et affiques.

Premiers, I anel episcopal a une grosse piere gaune.

Item, I anel a I rubis.

Item, I anel a I saphir gros.

Item, IIII aniaulx de petis pris pendans a I lachet de soye.

Item, II affiques quarrées a pluseurs pierres verdes et vermeilles, dont il en y fault pluiseurs.

Item, une affique d'or a VIII costés, estoffée de esmeraudes, balays et perles, et ou milieu a I gros rubis enclos de VI perles et y fault IIII pieres petites.

Calisses.

Premiers, I calisse et le platine d'argent a I crucefix esmailliet ou piet, a une ronde coupe.

Item, I calisse d'argent et le platine, et le louchette tout doré, a longue coupe esmaillié au dessoubz et I pommel esmailliet de visages, et a ou piet trois esmaillures.

Item, I calisse d'argent doré et le platine et le louchette sans esmaillure.

Item, I calisse d'argent doré et le platine a un pumel esmailliet de viese esmaillure bien affichié, et I crucefix esmaillié ou piet.

Item, un petit calisse et le platine tout doré, et le louchette non dorée.

Item, I calisse et le platine d'argent doré, et le louchette a I piet fuelliet.

Item, I calisse et le platine tout doré sans esmaillure, et a le calisse une croix ou piet, et est le pumel a bochettes a rosettes.

Item, I aultre pareil a pumiaux neelés quarrés (1).

Des calisses dessus dis furent baillié du commandement de capitre le premier jour d'aust l'an M CCCC et V, par P. le Maire, adont maistre de la fabrique, a messire Thomas de Ramellies, trois d'iceulz aveuc leurs platines pour en faire faire un bel autenticque; liquel III calisses et platines pesoient v mars et demi ou environ.

Pochonnés.

Premiers, II pochonnés de capelle dorés.

Item, II buirettes d'argent tenans ensamble vairiées.

Mittres, sendales et autres choses eparses.

Premiers, une mittre a pluiseurs tabliaux de sains esmailliez, vignetée d'argent doré, et y a pluiseurs grosses perles. et faut a chascun lès une perle et sont les fanons desparaulx.

Item, une mittre sur vermeil cendal, ouvrée de compas de petis perles et semée de pluiseurs pieres.

(1) Suivent quatre articles qui sont d'une date postérieure.

Item, une mittre couverte de plate d'argent dorée, semée de lyons et de aigles de perles.

Item, une mittre de brodure, a IIII ewangelistes.

Item, une mittre sur un drap blanc.

Item, une blanque mittre, sans ouvrage,

Item, une aultre meme toute blanque.

Item, une aultre blanque a I orfroy.

Item, une aultre blanque a II orfroyes, l'un de long, l'autre de travers.

Item, aultre povre mittre.

Item, II cauches vermeilles, semées d'aigles.

Item, II solers vermaulx, semes de roys.

Item, II solers vermaulx, semés de fuelles d'or.

Item, II blans solers et orfroys d'or.

Item, uns blans wans fais a l'aguille.

Item, une clef de keuvre.

Item, les pieches de une croche d'yvoire.

Casubles, tunykes, dalmatikes et aubes parées.

Premiers, une casuble, tunicle, dalmatike, estole, phanon, III aubes et III amis parés de blanc drap d'or et de soye.

Item, une casuble, tunicle, dalmatike de drap asuret.

Item, les vermaulx draps donnés par messire l'evesqne Pierre, c'est assavoir une casule d'un drap vermeil a un large orfroy de brodure de l'istore mons[r] saint Jehan Baptiste; tunicle, dalmatike, d'un aultre drap d'or vermeil, une aulbe parée de parures de vermeil sendal, semées de lettres d'or, cascunne ouvrée de cinq ymages de brodure, liquelle a en le poitrine une parure, et aus manches II parures d'une sieute, et une parure d'amit.

Item, une aultre aube parée d'unes parures batue a or, a cascune VI ymages de brodure et II pugnés de le sieute. Une aultre aulbe d'unes parures ouvrées de hommes sauvages de brodure parées de poignet et d'amits, estole et phanon d'unne sieute. Une estolle et phanon vers, ouvrés de ymages de brodure, une estole, I phanon vignettés de vermeil, fourrés de gaune sendail.

Item, une casule de vermeil velours a I large orfroy de le Passion, tunicle et dalmatike, estoles et fanons, aubes et amits de le parure.

Item, une casule de drap d'or sur vermeille campaigne, a I orfroy d'apostles.

Item, une casule de drap d'or sur vermeille campaigne.

Item, une aultre de drap d'or sur camp ynde a compas, et I croissant ou milieu.

Item, une casule de drap d'or blanc a arbrissiaux d'or et rosettes vermeilles.

Item, une casule, tunicle et dalmatike de drap d'or vert a orfroys, a couronnes d'argent croissans et rais de rays de solel, a IIII boutons d'argent dorés, III aubes et III amis parés.

Item, une casuble, tunicle et dalmatike de verd veluyau semés de esmaillures, et a orfroys de vermeil, a armes de Haynau de brodure.

Item, les aubes et amis de celle parure.

Item, une aube parée de brodure a V compas, et ou milieu est saint Mikiel, estole, fanon et amit de celle parure.

Item, tunicle et dalmatike tous blans.

Item, une aube parée de le vie sainte Catherine, estole et fanon de le sieute.

Item, I dalmatike de blanc satin a orfroys d'or tout plains.

Item, un tournicle esquartelé de Cambresis et de Saint Pol.

Oreilliers.

Premiers, I long oreillier, ouvré de brodure a I lès a paire d'oisiaux, et a l'autre lès est de cuir.

Item, I aultre de drap d'or sur campagne blanque a dragons.

Item, I aultre de drap d'or sur campaigne bleuwe.

Item, I vermeil petit de cendal.

Item, II paraulx de ynde cendal omple.

Item, I aultre de vermeil veluel.

Item, II aultres eschequetés d'un costé et de veluau vert d'aultre costé.

Item, I menre de velours d'un costé et de l'autre costé gaune.

Draps, tentes, couvertures et elles.

Premiers, I drap de blanc boucassin, a une croix de noir cendal pour mettre sur corps.

Item, I aultre drap blanc de boucassin, bordé autour de noire toile et une croix noire.

Item, I drap blanc de IIII toiles fincelé pour mettrè sur corps.

Item, II grans blans draps de gourdines, les couvertures des angeles et pilers, lesquelz on met en quaresme.

Item, le tente d'emmi le cuer, que on met en quaresme.

Item, II draps de saye vermeille, pour couvrir le crucefix.

Item, deux aultres plus petis pour couvrir Nostre Dame et saint Jehan.

Item, I chiel asuré, semé de fleur de lis d'or, que on met le blanc joeudi.

Item, I chiel pour le Sacre, de drap de soye a goutieres de drap d'or vermeil.

Item, VI escuchons esquartelés d'or et d'azur.

Item, II aultres petis d'asur, esquels a en chascun III claux d'or et IIII estoilettes d'argent.

Item, deux grans confanons noefs de cendal vermeil, taint en graine a grans ymages de bature; c'est assavoir en chascun I ymage de Nostre Dame accompagné de saint Jehan Baptiste, et saint Mikiel.

Item, VI aultres petis de cendal vermeil et asuré par bendes, en chascun desquels a I petit ymage Nostre Dame de bature.

C'est li inventoires de toutes les choses qu'on a trouvé en revestiaire de l'eglise de Cambray, tant de joyaulx et de vaisselle d'argent, comme de aournemens et aultres choses, les quelles messire Guillaumes Le Verrier, capellain d'icelle eglise, avoit en sa garde, et lesquelles il rendi l'an mil quatre cens et I, le xxe jour de septembre, en le presence de maistre Pierre de Hailles, maistre de le fabrique, Aymeri de Raillat, canones de le dicte eglise, et de maistre J. de Pontoise, notaire publique, ad ce députés par vénérables seigneurs, messeigneurs de capitle de leditte eglise, et furent bailliés en garde a messire Jehan Flandrois, cappelain de l'eglise dessus dite.

Argent.

Premiers, II candeliers d'argent a piet a souage doret et pumaux ou milieu, dorés et esmailliés, pesans xv mars II onches.

Item, deux autres a piés tous blanc, et trois pumaus doret, pesans xix marcs vi onches.

Item, I benoitier et asperge d'argent, pesant avec les soies etc., xiiii mars vii onches v estrelins.

Item, II encensiers dorés, et ont chascun VI castelés dont il fault ung, et tous les pignonchaus devant les castelés sont perdus, excepté I; et poisent avec le bachinés de fer, ainsi qu'ilz sont, xiii mars vi onches et demie.

Item, II aultres encensiers d'argent blans sans dorure, pesant avec les bachinés de fer, ainsi qu'ilz sont, xiiii mars.

Item, une clocette d'argent et le bateau dont le maquette est de fer; et poise tout i marc ii onches xvi, estrelins.

Item, I cerne (?) et une louchette d'argent pendant à une kaynette, servant pour l'encens, et est perdu le mentonciau a l'ung des bous, i marc v onches xi esterlins.

Item, II plas d'argent a laver, esmailliez au fons l'un d'un saint Martin a keval, et l'autre d'un saint Mikiel, et ést cely de saint Martin ung peu cassé vers le gouteron, pesant vi mars ii onches xii estrelins.

Item, II grans aultres plas, d'une fachon, et esmailliés au fons chascun de une rose dorée, et au millieu ung vironnicle esmaillié, et les armes de mons^r le cardinal, pesans ensamble xi mars v estrelins.

Item, II pochonnés d'argent, l'un pour le vin, l'autre pour l'yauwe, dorez au pié en hault, et en deulx lieux au milieu; et en l'une des dorures les noms des troyx Roys, ii mars v onches.

Item, I calisse d'argent doré, esmaillié ou piet de un crucefix, et une platine esmaillié ou est Dieux seans au trone, et une louchette dorée pesant tout ensamble.... Liquels est ou compte de ceulx de la tresorie, et pour ce ne faic cy point de compte.

Item, V esconsettes d'argent a mance de bos, du don de feu maistre Pierre Le Maire. Et poisent tout ensamble vii mars ou environ.

Item, I calisse d'argent pour mettre le sel a faire yauwe benyte; et a le busette emprès le pié est ung pou rompu; i marc ii onches vi esterlins et demi.

Item, deux teuxtes d'argent, chascun a un crucefix doré (1). Il ont esté fondu et converti en l'entablement des deux tabliaux dorez, ci-après désignez a cel signe O✠O.

Item, une grande croix d'argent dorée a I crucefix, vignetée et a pluiseurs pieres dont il en fault, et IIII ymages a IIII bous de la croix, et au dos a Dieu en sa Majesté et II ewangelistes froissez, le IIIe est perdu, et au IIIIe fault le chief, et y fault de le vignette, et le broquette et caynette, pesant ainsi qu'elle est XIIII mars une onche X estrelins.

Item, II petite croix d'argent dorées, chascune a crucefix, et au derriere ung *Agnus Dei* plat et IIII ewangelistes, et sont vignetées, sy fault de le vignette en pluiseurs lieux a l'une et a l'autre, et des pieres pluiseurs, pesant ensamble VI mars VI onches V estrelins.

Item, III bastons servans a croix dessus dictes, a pumiaux garnis d'argent, et y fault au pumiau de l'une de l'argent et aussy au baston, et est le pumiau et le buse du grant baston de ceuvre doré ; et poisent, ainsi qu'il sont, XVI mars IIII onches.

Item, II bastons pour les choristes garnis d'argent, dont l'un est plus court de l'autre.

Item, une clef de keuvre dorée pour les acolites.

O✠O Item, un texte d'argent doré a ymages eslevez, ou quel a I crucefix adestré de saint Jehan et Nostre Dame, et une Nostre Dame au piet tenant son enfant ; et est le tout encassé en un tablel garni de argent non doré.

O✠O Item, I aultre texte d'argent doré a II estages, et a ou hault estage I couronnement avironné de II angeles, et ou bas estage a une ymage de saincte Margherite a II prians autour et est le texte encassé en I tablel garni d'argent non doré, et poisent tous deux ensamble bos en tout XI mars III onches et demie (2).

Item, une petite croix de bos couverte de plate d'argent doré devant et derriere et d'argent blanc aux costés, et le crucefix de cuivre doré, et est ung pou rompu au pié de la croix, et est celle que on porte aux malades. Et poise, ainsi quelle est, V onches et demie.

Capes.

Premiers, une cape d'un drap d'or de Damas a barres montans de bas en haulte, et dedens les royes lettres sarrasinoyses, fourrée de verd samy.

Item, deux capes pareilles de velours sanguin semées de fuellez d'or et d'argent, l'une fourrée de gaune cendal et l'autre vermeil, dont au capron de l'une a I tabernacle et I piet d'argent doret bien ouvret.

Item, III capes de samy bleu ou est l'Assumption Nostre Dame ouvrée d'or.

Item, une cape de drap d'or vermeil, semet de bestes volans parmi I compas, fourrée de verd samy.

(1) Cet article est rayé.

(2) Cet article et le précédent ont déjà été mentionnés.

Item, une cape de velours vermeil, fourré de gaune canjant

Item, une cape de drap d'or bleu semée de chiboires d'or, fourret de vermeil sendal.

Item, une cape faicte a l'aguille, et armoyées des armes du seneschal de Haynnau, fourrée de bleu.

Item, III capes de drap d'or verd, seméez d'oisiaux et de bestes, fourréé de vermeil cendal.

Item, une cape de velours vermeil semée d'angeles d'or, fourrée de verd samin, a un Couronnement d'or au dos de le cape.

Item, une cape de drap d'or vermeil a compas quarrés semés de bestes et d'oisiaux, fourrée de bleu cendal, escript au capron *Armant Josserant.*

Item, une cape de drap d'or inde a bestes grimolées de vermeil et de bleu, et aultre foillissement d'or, bordée d'un petit orfroy d'or, et au capron deux boutons frazés dorez.

Item, deux capes de velours ynde, semées de bestes d'argent, portans les armes de Luxembourg, fourrée de vermeil cendal.

Item, deux aultres de sanguin velours, semées comme dessus et fourréez de vermeil.

Item, II aultres de velours vermeil d'autel devise, fourrée de gaune cendal et a cascun capron des V capes deux boutons d'argent frazés. Et a le VIe cape qui est vermeille, II boutons costus d'argent esmailliés.

Item, une cape de velours asuré semée de angeles d'or tenant chascun I rolet, et fourret de vermeil samit.

Item, une cape de drap d'or bleu, semée de bestes et d'oisiaux d'or sur pillers, fourrée de vermeil samit.

Item, une cape de drap d'or noir, vigneté d'or, semée de bestes emmantelées de pluiseurs couleurs, fourrée de vermeil cendal vies (esquirré *et modici valoris*).

Item, une cape de drap d'or ynde en ront compas, refourré de toile perse (*modici valoris*).

Item, une cape de drap bleu semée de vers arbres et de bestes d'or, fourrée de vermeil cendal.

Item, une cape d'un drap d'or ynde, semée de bestes et de compas, refourrée de toile perse.

Item, deux capes de blanc drap d'or pareilles, ouvrées de compas d'or de Chipre, a orfrois de quiefs d'apostles, fourrée de vermeil cendal.

Item, quatre autres blanques, semées d'oisiaux a testes d'or, dont les deux sont fourrées de toile noire et les autres deux sont fourrées de vermeil.

Item, deux capes de vermeil velours armoyés de Behaigne, fourrée de noir samit.

Item, une cape de vermeil velours semée de blanques roses et armoyée de Lembourg a labiaux.

Item, une cape de blanc kamocas, vignetée de vert et de vermeil, fourrée de toile tuilée.

Item, une cape de drap d'or a ouvrage sarrasinois, ou il a blans compas assis en noir, fourrée de vermeil cendal.

Item, deux capes de gaune velours armoyés de Haynau, fourré de verd cendal.

Item, le cape blanque saingle semée de paons d'or, que l'evesque Jehan laissa al usaige del evesque.

Item, une cappe blanque, semée de osiaux d'or de Chippre, qui fu de l'evesque Jehan Cherclais et estoit en le tresorie.

Item, une cappe noire de drap de Damas, doublée de bougran pers.

Item, une cappe noire de velours sour soie, doublée de bougran pers.

Item, une aultre blanque cape despéreillié, fourrée de gaune toile, a I tassel d'argent a l'Anunciation plate (1).

Item, une cape de camocas semée de paons d'or.

Item, une cape gaune, a lupars d'or en compas.

Item, une cape d'un drap de soye bleu semée de paires d'oisiaux d'or, couronnés de blanc et vermeil et encapelés de verds et de bleus capiaux, a IIII gros boutons de pelles par devant.

Item, une cape vermeille, semée de cignes d'or tenant un rolet en leur bec de lettres sarrasinoises, a III boutons de perles ou capron.

Item, une cape de vermeil velours toute omple doublée de pers cendal. a un large orfroy de drap de Damas.

Item, II capes de noir drap de Damas, semées au cler de fuelles d'or, a orfrois d'or, ouvré du mistere de le vie Jhesu Crist.

Item, une cape de noir drap, semée de rays de soleil d'or en brodure.

Item, IIII capes blanques de drap de Damas, toutes omples dont les II ont paraulx orfrois, et le tierche a un vermeil orfroy a ymages de pluseurs sains et le IIIIe a un orfroy d'or ymaginé de le vie Nostre Dame.

Item, une cape de verd drap de soye semée de roses et de chines d'or, a un orfroy des apostres, fourré de boucassin vermeil.

Capes de capellains.

Premiers, une cape armoyé de France, a I tassel de coeuvre.

Item, II capes pareilles de drap d'or verd, a dragon d'or volans.

Item, deux capes pareilles de camocas, semées de cherfs d'or.

Item, une cape verde semée de roses et d'estoiles d'or.

Item, une cape vermeille a personnages d'or et rouges visaiges.

Item, une cape de rouge camocas, qui sert pour l'abbé des fols.

Item, III capes verdes.

Item, III gaunes capes, dont l'une a esté deffaite pour refaire les aultres deux.

Item, une cape vermeille a griffons et aigles d'or, et y a tassel de keuvre auquel a deux ymages d'argent.

Item, une cape de dyaspret roussastre.

Item, II blanques capes pareilles, fourrées de grise toile a II tassiaux nellez.

(1) Cet article est rayé.

Item, une aultre blanque despareillée fourrée de gaune toile, a un tassel d'argent a une Annunciation ou plat.

Item, une cape de camocas, semée de paons d'or.

Item, une cape gaune, a lupars d'or en compas.

Item, deux capes noires, servans au petit requiem.

Item, XXXII capes communes pour capelains et vicaires (1).

TAISSIAUX DE CAPES.

Premiers, une M d'argent dorée et esmaillié a pluiseurs pieres et I catmahieu ou moilon, dont il y a V pieres cassées, et en ce lieu a IIII pieres verdes, et tout en une custode.

Item, une aultre de IIII gros boutons de perles, assis sur une piece d'argent et deux broques.

Item, un petit tassel d'argent doret a II boutons de perles et I bouton esmailliet entre deux, et I baston de III boutons de perles et II boutons esmailliés.

Item, trois rons tassiaux grans dorés, a pierres et perles d'argent.

Item, I aultre petit pareil, a pieres et a perles.

Item, une M d'argent esmaillié d'asur, a une Annunciacion, et y faut deux pieres.

Item, deux tassiaux paraulx cloans, a ymage de Nostre Dame, a cascun deux sains.

Item, III tassiaux paraulx esmailliés de verd, cascun III boutons d'argent frazés, et a cascun capron de III caprons trois paraulz boutons.

Item, I tassel doret quaret a pieres verdes et rouges, et une grande vermeille ou moilon.

Item, VII taissiaux paraulx a fourme de M esmailliet, et est cascunne M fourmée de deux dragons d'argent dorés.

Item, I tassel doret en fourme de compas, a I crucefix esmailliet.

Item, I aultre pareil, a I couronnement et y fault une fuelle.

Item, I tassel qui estoit en le tresorie, servans a une cappe blanque semée d'osiaux d'or de Chippre qui fu a l'evesque Jehan Cherclais, et est rons, esmailliés en moille de pers et de vert, pesant I march III onches V estrelins, leur il y a IIII pierres perses et V vermelles.

Item, I tassel en fourme de compas, a trois ymages et trois tabernacles eslevés, dont Nostre Dame est ou milieu.

Item, I tassel en fourme de compas, a une ymage de Nostre Dame et I tabernacle eslevés, tout doret et esmailliet.

Item, I tassel doret esmailliet, a ymage de Nostre Dame et tabernacle eslevés, a

(1) De quibus reperte fuerunt XXI; de reliquis XI, ut dicit Flandrensis, fuerunt confecte casule, videlicet de VII, VII casule et de aliis IIII[or] alie due cape, et alie due restantes date fuerunt certis villis seu parochialibus ecclesiis de consensu capituli. Premissa et antecedentia fuerunt reperta per dominos Johannem Huberti magistrum fabrice, et Lamelin, canonicos Cameracenses, anno Domini millesimo IIII[c] XIIII, die xx mensi Maii, presente me.

deux petis angeles eslevés, et est ledit tassel ployant en trois pieches, et y a deux longues aguillettes d'argent.

Item, deux tassiaux paraulx, et a cascuns ou milieu I castel doret eslevet de machonnerie, et a cascun une aguille d'argent.

Item, I tassel grant quarret, assis sur une platine d'argent dorée, liquelx est d'ouvrage de brodure eslevé de le Coronacion Nostre Dame.

Item, I tassel en fourme de compas doret et esmailliet, l'image de Nostre Dame ou milieu, et deux aultres ymages d'encosté eslevet et escuz de Flandre deseure et deux aultres desoubz.

Item, I tassel a une M ploiant, a I esmail bien uset.

Item, I tassel en fourme de compas ploiant en trois membres, a ymage de Nostre Dame et capitel eslevés doret, par dehors deux angeles au costé esmailliés en camp d'asur.

Item, I aultre tout pareil excepté que l'esmail est verd, et n'y a point angeles mais y a en cascun lès I escuchon.

Item, I tassel quarret ouvret de brodure al Annunciation.

Item, I tassel en fourme de compas esmailliet et dedens l'esmaillie est I castel doret et pluiseurs personnages et I queval a l'entrée du castel eslevées et ens l'esmail.

Item, I tassel esmailliet a ymage de Nostre Dame et tabernacle eslevés doret, et par deseure I quarrel verd ou Nostre Seigneur est en croix et Nostre Dame et saint Jehan d'encosté.

Item, I tassel a fourme de compas ployant en trois membres, a ymage de Nostre Dame deseure et saint Jehan ewangeliste desoubz, et y a saint Laurent et saint Estene de costé, semet de pluiseurs pieres esmailliés.

Item, I petit tassel ploiant esmailliet a une Annunciation petite.

Item, I tassel d'argent doret, a I evesque, a deux escuchons de Bloys et de Mailly.

Item, I tassel ployant, a le Anunciation neyielée, et est a refaire, tenant a le cape gaune a lupars.

Item, I tassel cloant neellet, I evesque et I priant, a le cape de requiem (1).

Item, I tassel d'argent ployant doré, a deux longues fenestres.

Item, I tassel d'argent doret ployant, I piler eslevé ou milieu et II images dorés eslevés dedens deux tabernacles, et ou senestre tabernacle un des pilers rompu, tout brisiet.

Item, I tassel long quarré doré, a deux boutons dorés, a deux blans claux dessus, lequel tassel est vigneté.

Item, I tassel de keuvre, ouquel a le fourme de II docteurs d'argent assis en kayere dorés.

Item, I tassel neelé a fleurs de lys. tout brisiet.

Item, I tassel neelé a gens sauvages.

Item, I tassel ploiant, a une Anunciation brisiet.

(1) Il a esté fondus pour I aultre tassel.

Item, II tassiaulx neellés, a II boutons de keuvre.

Item, I tassel, a IIII boutons de perles assis sus tissut, et quevius dedens.

Item, II tassiaulx d'argent quarés dorés, a III boutons de perles et a cascun II ymages esmailliés, et II pieres, l'une vermelle et l'autre blewe.

Item, I ront tassel tout doré, VII esmaulx rons et VI pieres.

Item, une fleur de lis doré que maistre Renault Freron donna.

Bastons qui se peuvent oster.

Premiers, I baston doret a III boutons esmailliez, qui tient a une cape de velours ynde.

Item, I baston doret esmailliet, a trois tourelles.

Item, I baston doret, a trois tourelles de machonnerie.

Item, deux bastons paraulx dorés, cascun a III gros pumiaux.

Item, I baston menut d'argent, a deux pumiaux dorés et esmailliés.

Item, deux bastons de fer, a IIII boutons dorés tenant a deux capes blanques.

Item, II bastons d'argent dorés, a cascun baston trois pumiaux esmailliez, tenans as capes de Haynau.

Item, une verghe de fer a deux plates d'argent armoyés.

Item, une verghe de fer a deux plates d'argent armoyés.

Item, une verghe de fer a deux pumiaux d'argent neellez.

Item, une verghe de fer a deux pumiaux d'aussis, et est a le cape des estoilles d'or.

Item, une verghe de fer a deux pumiaux d'argent dorés d'aussiz, tenant a le cape gaune a lupars.

Item, une verghe de fer a deux pumiaux dorés, et a cascun une piere de voirre (1).

Casures, tournicles, damaticles, fanons.

Premiers, une casure de vermeil velours, tournicle et damaticle, fourré de verd samit, et aube et amit et parures de ce meisme couleur.

Item, trois fanons et deux estoles de ce meisme velour et samit.

Item, une casure, tournicle et damaticle de inde velours fourré de vermeil. Item, III fanons, deux estoles de velours de celi couleur, et fourré de vermeil; et est li velours des fanons vignetez.

Item, casure, tournicle et dalmatike de drap d'or sur camp vermeil, ouvrés de serpens d'or volans entrelachiés, II estoles, III fanons, fourrés de pers qui sont de ce meisme drap.

Item, une aube et I amit et parures du meisme drap.

Item, une casure, tournicle et damaticle de vermeil camocas, fourré de verd. Item, une estole et I fanon de ce meisme drap, fourré de vers.

(1) Premissa etiam, scilicet tasselli et virge, per punctum superius signata, reperta et visa fuerunt anno millesimo IIIIc XIIII per dominum Johanem Huberti, magistrum fabrice, die XXI mensis Maii, presente me

Item, une aube et I amit parés en II colerés de ce meisme drap.

Item, une casure de drap d'or sur camp vermeil, ouvret de croix d'or, fourré de vers.

Item, une casure de drap d'or sur camp d'asur, ouvré de compas et I croissant ou milieu du compas, fourrée de verd samit.

Item, une casure de drap d'or sur camp blanc, ouvret de lupars rampans sur rainsiaux, et a rosettes sur les rainsiaux, et I estole et I fanon de ce meisme drap.

Item, une casure blanque semée de besans et d'oiselés a teste de bestes d'or, dont li orfrois du coler est ouvrés de semenches de perles.

Item, tournicle et damaticle de ce meisme drap. Item, une estole et deux fanons de ce meisme drap, fourret de vermeil et parement de pers.

Item, une casure de ce meisme drap a orfrois larges et doubles a perles. Item, une aube et amit, dont les parures sont de blanc, semés de paons d'or.

Item, une casure blanque semée de lupars vers, vermaulx et d'or et d'autres bestes sauvages.

Item, une casure blanque semée de coquelés d'or a creste vermeille.

Item, une casure vermeille de satin renforchiet, a orfroy d'or losenghiet.

Item, une aube et parures de brodure d'or, a V compas, contenans cascun I angele. Item, estole et fanon de ce meisme drap.

Item, I estole et I fanon de drap d'or a compas de inde et de vermeil samy, bordés et fourrés de verd.

Item, une aube, estole et fanon, dont les parures sont de compas, esquartelés d'armoyeries.

Item, III aubes et III amis a parures de personnages au dropost des festes pasquerez (1).

Item, une aube et amyt a parures de compas des Enfances Nostre Seigneur et des Innocens.

Item, une aube a III sains et deux escus de Cambresis ; mais les parures des pugnés ne sont mie de ce meisme drap.

Item, une aube a parure de Joseph.

Item, une aube a parures de vermeil et fleur de lys d'or ataquiés sus.

Item, une aube et amit, a parures de VI aposteles (?), a cascun lès de l'aube, et a l'amit a I crucefix.

Item, I amit a parure de I vironicle et IIII ymages.

Item, une aube et I amy a parures de noir velours.

Item, trois fanons et une estole fourrée de gaune. Item, une estole fourrée de inde cendal. Lesquelles V pieces sont tout d'un drap a ymages d'or.

Item, une estolle et I fanon, a personnages emmantelés de bleu et de vers, sur camp d'or fourré de vermeil.

Item, I aultre fanon fourré de vermeil, ouquel y a deux roys emmantelés de verd ou milieu du fanon.

Item, repperitur loco illius una de festo sancte Marie.

Item, I estolle a camp vermeil, a deux evesques, a deux debous fourrés de inde cendal.

Item, une casure et deux capes de noir boucassin, a orfrois, est assavoir l'orfroy de le cape a apostles et l'autre a fleurs d'or et rolés autour, et celui de le casure a angeles et oysiaux.

Item, tournicle et damaticle de noir cendal, fourré de cangant.

Item, tournicle et damaticle blans a parures de drap d'or batut sur camp vermeil pour pontifical.

Item, I tournicle blanc, a orfrois d'or.

Item, I tournicle et damaticle de viese toile lihée, bordés de verd cendal.

Item, I gremial pontifical royet de vermeil et tanet, eskiekelet.

Item, une paire de cauches et de sorlers blans, semés d'oisiaux et fuelles dorées.

Item, unes aultres paires de cauches et de solers vermaulx qui y servent, et sont sur les cauches aigles semées.

Item, une touaile pour porter le calisse a l'autel, royé a debous de royes ouvrées d'or et de vermeil (1).

Draps d'or pour parer siéges et autels

Premiers, deux draps blans semés d'estoiles d'or, fourrés de verde toile pour parer le petit autel.

Item, I vies drap de camocas semet de rondioles, et entour de bestes de or et de argent sur I camp de bleu brun (*Nullius valoris*).

Item, I drap vies de camocas a servir et parer comme dessus, dont li camps est vermaulx et y sont ouvrées fuelles, inghes et dragons d'or et fourrée de verde toile (*Nullius valoris*).

Item, I aultre plus vies a compas, et y a deux lyons rampans a I arbrissiel en I camp noir (*Nullius valoris*).

Item, I aultre drap d'or vies sur I camp asuré ouvré de griffons volans et certaines fuelles (*Nullius valoris*).

Item, une couverture de kayere de drap d'or blanc, bordé des armes de Cambresis et de Dainville.

Aultres casures, tournicles et damaticles.

Item, une casure, tournicle et damaticle de drap d'or sur camp inde, semé de arbres d'or et d'oiselés vers.

Item, deux estoles et III fanons qui y servent, qui sont de drap d'or, de couleur inde, a bestes d'or, fourrés de verd.

(1) Premissa desuper per punctum a R. signata in revestiario reperta fuerunt per dominos Johannem Huberti, magistrum fabrice, et Lamelin, anno millesimo IIII^{c} XIIII die xxi^{o} mensis Maii presente me.

Item, III aubes et III amis, a parures de celi drap.

Item, une casure, tournicle et damaticle de drap d'or sur couleur inde, ouvrés d'oisiaux a testes et elles d'or.

Item, une casure, tournicle et damaticle diasprez.

Item, I amit a parure de VIII demi personnages d'apostles.

Item, deux colers sur vermeil, vignetés d'or et bordés de verd.

Item, une casure, tournicle et damaticle de gaune cangant, dont les orfrois sont d un verd tissu a escuchons d'or.

Item. deux estoles et III fanons, armoyés de Couchi.

Item, une casure, tournicle et damaticle de couleur verdastre, bordé de vermeil cendal.

Item, une casure, tournicle et damaticle de couleur verde, traiant sur le gaune, tout sainglé de fort drap.

Item, une casure, tournicle et damaticle de couleur toute gaune a orfroy d'or simple.

Item, III casures de vermeil cendal doublées de verd, bien vieses.

Item, II casures de toile noire a orfrois de rouge satin ample.

Item, une casure, tournicle et damaticle, une estole, III fanons de noir semé de coquelés, de lupars et de pissons d'or.

Item, une aube et I amit a parure tout de noir, bordés de gaune.

Item, une aube a parure de noir, semé de V branques de fuelles gaunes.

Item, deux amis a parures de noir ample.

Item, une estole noire, doublée de couleur de pesquier.

Item, III aubes et III amis, armoyés de fleur de lis d'or sur I camp d'asur.

Item, III fanons et II estoles de ce meisme drap.

Item, trois aubes a parures vermeilles estroites a ymages d'or de viese fachon, dont l'une des parures est plus gaune.

Item, une aube parée en hault de l'ymage Nostre Seigneur seant en throne, et par dessous de griffons d'or a deux oisiaux d'or ou milieu sur camp vermeil.

Item, I amit paret de VI aposteles sur camp vermeil.

Item, une estole et I fanon a aposteles d'or sur camp vermeil, doublés de vert samit.

Item, II chains de soye batiche, dont l'un est vermeil.

Item, I chaint de vermeille soye lachie.

Item, I tournicle et dalmaticle d'un drap de couleur tieulée viès, semé de kiens, cherfs, lupars et lyons de toutes couleurs.

Item. tournicle et damaticle d'un drap de couleur de pesquier vies a lupars et aultres bestes d'or.

Item, deux aubes a parures moult vieses dudit drap.

Item, III aubes et II amis de parures moult vieses d'un drap d'or, royet de III royes.

Item, deux estoles et trois fanons moult vies du meisme drap.

Item, I tournicle et damaticle noir a orfrois gaunes, estrois et bordés de soye inde.

Item, III aubes a parures toutes de noir.

Item, I amy a parure de noir et une croix de blanc fil.
Item, une estole et III fanons de noir, doublés de cendal inde.
Item, une casure de noir camocas a orfrois de demi personnages, de petite valeur.
Item, dix aubes sans parures, que bonnes que maises.
Item, de noefves et de competentes XVIII aubes.
Item, IX amys, que bons que mauvaix sans parure.
Item, VII napelettes d'autel pour essuer.
Item, III. essuoirs pour essuer ou revestiaire.
Item, XXXV aubes pour les enfans.
Item, XXV amis pour les enfans.
Item, XVI nappes pour l'autel, que bonnes que maises, sans parures.
Item, II puignés ouvrés de brodure d'or a demi aposteles doublés et bordés de verd.

Parures pour nappes d'autel.

Premiers, une parure de brodure ou est le Passion, et a en deux debous II angeles portans les armes de l'evesque Jehan, et est toute noeve.
Item, une aultre parure viese estroite ou est figurée le Commenchement du monde.
Item, une aultre de quarrelure de lyons indes et losenghes d'or, pour le grand autel.
Item, une aultre nuef roisier d'or sur camp vermeil pour le petit autel.

Draps pour parer le grant autel, kayeres et sieges.

Premiers, pour le grant autel un drap de brodure ou est Nostre Dame assise ou moilon, aposteles, angeles d'encosté, saint Jehan Baptiste et saint Jehan ewangeliste a deux debous.
Item, I aultre de brodure, I crucefix ou milieu, l'Annunciation et Couronnement a deux debous.
Item, I drap de vermeil satin devant l'autel, Nostre Seigneur seant en se majesté, a aposteles ouvrés d'or.
Item, I pareil pour mettre deseure l'autel, ouquel le Crucefix est ou milieu. a personnages ouvrés d'or sur le mistere de le passion.
Item, I drap d'or pour mettre devant l'autel, armoyet de Haynau sur velours gaune.
Item, pour deseure l'autel I aultre drap de velours vermeil, a pluiseurs timbres, escus et personnages de brodure.
Item, I drap d'or pour devant l'autel, barret de IX barres de pluseurs couleurs, et est vies fourrés de gaune.
Item, I ytel pour mettre deseure l'autel.
Item, I drap pour devant l'autel a compas dont li camp sont vermeil et noir, a cherfs reversés et oisiaux pareillement l'un contre l'autre.
Item, I drap de noire toile pour devant l'autel et I pareil pour mettre sus l'autel a crois blanques.

Item, I aultre drap de camocas noir, pour mettre dessus l'autel

Item, I aultre drap d'or semet d'aigles d'or a II testes.

Item, une paires d'elles pour les solennés doubles, cascune de deux draps copés par barres de lonc, a oysiaux ouvrés de soye.

Item, une aultre paire d'elles, de samit inde bordé de verd.

Item, une elle de gourdine de cendal vermillastre, moult vies, a une croix de sami de vergaude pour mettre sur le crucefix d'argent en quaresme.

Parures et draps pour parer les grandes kayeres.

Premiers, III draps d'or cousus ensamble, dont les deux sont tout d'un camp de couleur de pesquier, et l'aultre de couleur inde a fuelles et oyselés.

Item, II elles pour les meismes kayeres de vermeil satin bien uset.

Bourses pour corporaulx.

Premiers, une bourse perlée, Nostre Seigneur seant en se Majesté, et a ses costés saint Pierre et saint Pol.

Item, I aultre a I Couronnement a I des lès sur velours vermeil, et a l'autre lès saint Jehan Baptiste ouvré de brodure sur velours verd.

Item, une aultre losenghié d'or et de lyons d'argent en losenghes de indes.

Item, une bourse armoyée et esquartelée a une noire barre de travers.

Coussins

Premiers, V coussins de velours cendres rons.

Item, III coussins de drap d'or sur camp bleu brun.

Item, IIII coussins d'un drap d'or a camp vermeil, sur lequel sont pluiseurs bestes dont les deux sont paraulx et l'autre plus grant, et l'autre menre que nulz des deux.

Item, V coussins de camocas verd, a l'un des lès, et a l'autre de vermeil cendal renforchiet.

Item, I grant coussin de Bourges, a I des lès, et de verde toile a l'autre lès (1).

Archives départementales du Nord. Fonds de la cathédrale de Cambrai. Inventaires Cet inventaire a été publié, en grande partie par M. Houdoy, dans son *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*, Paris, 1880, p. 317. Nous avons omis l'inventaire des livres, qui est moins complet que celui de 1359.

---

(1) Omnia et singula superius declarata per punctum R. signata, fuerunt reperta per dominum Johannem Huberti. magistrum fabrice, et R. Lamelin, anno domini millesimo IIII^{c} XIIII die xxv mensis Maii, presente me.

Analyse et extraits d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, sur les Procédés usités par les peintres et les miniaturistes, à la fin du XIV[e] *et au commencement du XV*[e] (1).

Le manuscrit n° 6741 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris, renferme les traités qui suivent :

1° Fol. 1. *Tabula de vocabulis sinonimis et equivocis colorum, rerumque et accidentium colorum ipsisque et arti pictorum conferentium, necnon operum, exercitiorumque propitiorum ac contingentium eorum.*

2° Fol. 16. *Alia tabula licet imperfecta et sine inicio.*

3° Fol. 22. *Experimenta de coloribus.*

4° Fol. 29. *Experimenta diversa aliaque de coloribus.*

5° Fol. 43. *Liber Theophili, admirabilis et doctissimi magistri, de omni scientia picture artis.*

6° Fol. 52. *Liber magistri Petri de Sancto Audomaro de coloribus.*

7° Fol. 65. *Liber Eraclii, sapientissimi viri, de coloribus et de artibus Romanorum*

8° Fol. 6, v°. *Liber secundus ejusdem.*

9° Fol. 69. *Liber tercius ejusdem.*

10° Fol. 81, v°. *De coloribus.*

Fol. 52. « Liber magistri Petri de Sancto Audomaro.

Incipit liber magistri Petri de Sancto Audomaro de coloribus faciendis.

Et primo prohemium. Deo opitulante, cujus sunt omnia que bona sunt, tibi, sicut novisti, cujus rogatu hoc opus sum aggressus, de coloribus pictorum et illuminatorum librorum fiendis, de temperamentisque eorum et de aliis hiis convenientibus quam fidelius potero in sequentibus explicabo. »

Suivent cinquante-neuf petits chapitres concernant la manière de faire les couleurs, qui ont été analysées par M. L. Deschamps de Pas dans le tome IX[e] des Mémoires de *la Société des Antiquaires de la Morinie*. Nous avons extrait du manuscrit original les passages suivants qui peuvent servir à donner quelques indications sur la profession et la nationalité de Pierre de Saint-Omer.

P. 55, n° 162. « Purpereus color quem folium vocant laici qui lanam inde tingunt vel pocius Anglici in quorum terra conficitur miorinam (wormam) vocant....

P. 55, n° 165. Omne crocum ad pingendum assumere non oportet, Illum enim qui in hac nostra patria Gallie vel in tota Francia crescit bonum non esse non nescias.....

Ego vero nichil horum facio, sed tantum in mundissimo vasculo claram aquam mitto, deinde crocum desuper spargo, et post modicum cum videro aquam totam inde

(1) Ce manuscrit a été publié en 1849 par mistress Merrifield dans l'ouvrage qui a pour titre *Original Treatises on the arts of painting in oil miniature, mosaic, and on glass, of gilding, dyeing, and the preparation of colours and artificials gems.* London, 1849, in-8, t. I, p. 162-257. — M. A. Giry a publié en 1878 dans la *Bibliothèque des Hautes-Études*, sous le titre de *Notice sur un traité du moyen-âge intitulé De coloribus et artibus Romanorum*, un important travail sur ce manuscrit.

confectam super carbones paululum, simulque crocum permicto, et deinde cum pincello vel pennula ad id parata in pellibus pingo et alibi, et super buxum ut croceus fiat vel rubicundior, ubi crocus cum vino distemperandus est, et sic buxo supponendus ut, quod si volueris, et ipsum lignum luceat, permicte prius crocum siccari, postea cum oleo eum super illum pone.

P. 56, n° 167. *De ethereo colore seu, ut juxta vulgare loquar, lazurio vel perso.*

Fol. 58, n° 177. Veruntamen quia aliquos de hac commistione novi certe, nescientes quantum ex uno nec quantum ex altero mittere deberent, si michi assint animo de hoc intimabo quod michi notum est.....

Fol. 63, n° 201.... De *Viridi fiendo.* Secundum Normannos, accipe herbam que dicitur Gremispect et bulli cum cervisia aut vino, adeo ut cervisia crocea sit de herba, postea cola, deinde pulverem de viridi greco mola cum ipsa cervisia, et tantum pone de cervisia ut satis sit. Postea.....

Fol. 63, v°..... Iterum tantum permittes jacere, quantum spacii est cantare missam.....

Au folio 81 se trouvent divers traités sous le titre De coloribus diversis modis tractatus in sequentibus. En voici la préface où il est question d'un peintre flamand.

Fol. 81, v°. *De coloribus diversis modis tractatus, in sequentibus.*

« Et primo modus prohemii. Anno incarnationis Cristi 1398, 28 Julli, Johannes Archerius scripsit et notavit in Parisius sequentia capitula de Coloribus ad pingendum, per verba et signamenta que sibi dixit Jacobus Cona, Flamigus pictor, commorans tunc Parisius, qui toto tempore suo, ut dixit, temptaverat et usus fuerat ipsemet de contentis in sequentibus. Et postea, anno Cristi 1411, de mense decembris, idem Johannes, reversus de partibus Lombardie Parisius, jam per plusquam unum annum correxit ea in pluribus locis, secundum plures informaciones quas inde postea per certos libros antentiquos de talibus narrantes et aliter habuerat, et ad nectum rescripsit ut sequitur.

Fol. 81, v°. *Ad ponendum aurum burniendum super diversis diversimode et de cautelis habendis circa hoc pingendo.*

Fol 84, 293. *Color Rose.*

Fol. 84, n° 294. *Color blancetus*

Fol. 85, *Ad faciendum litteras viridis coloris*, etc.

Fol. 85, v°, n° 296. *Ad aptandum papirum et pergamenum seu cartam, tabulas, ligneas et telam, modo quo possis super ipsas protrahere nigro......*

P. 87, n° 197. *De diversis coloribus in sequenti tractatus, et primo modus prohemii.*

Anno circoncisionis domini Jhesu Cristi 1398, die jovis octavo Augusti, Johannes Alcerius scripsit et notavit in Parisius, in domo Anthonii de Compendio, illuminatoris librorum, antiqui hominis, a verbis que ipse Anthonius sibi dixit, et qui, omnia que secuntur temtaverat toto tempore vite sue, ut dixit, de coloribus, scilicet ad illluminandum libros sequentia capitula, Et postea anno 1411 de mense decembris, idem Johannes, qui jam per plusquam annum reversus fuerat a partibus Lombardie videlicet a Bononia ubi erat curia apostolica noviter unita, correxit in pluribus partibus ea secundum plures

informationes quas inde postea per plures libros autentiquos de talibus narrantes, et aliter habuerat et rescripsit ea ad nectum ut sequitur.

n° (298) *Ad ponendum aurum super diversis quod non burniatur, et de diversis cautelis utendis super hoc illuminando libros.*

P. 87, n° 299. *Ad faciendum rosam......*

P. 88, n° 300. *Ad faciendum viride corrosivum absque substancia seu corpore.....*

P. 88, n° 301. *Ad faciendum colorem viridum cum corpore et non corrosivum...*

P. 89, n° 282 et 303. *Attramentum.*

P. 91. *Autre recepte pour faire encre.* Alia recepta pro faciendo quarti atramenti seu incausti boni, que tamen non est de presenti compilacione, sed hic, propter connexitatem materie capituli precedentis fuit addita per me Johannem Le Begue, licentiatum in legibus, qui presens opus seu capitula in hac (sic) volumine aggregata propria manu, licet non assuetus, scripsi, anno Domini M° CCCC° XXXI, etatis vero mee LX III, prout eandem receptam alibi scriptam reperi sub hac forma. *Encre. Prenes ung quarteron.....*

P. 92, n° 204 (1). *Ad faciendum colorem ligni brexilli rosaceum.....*

P. 92, v°, n° 205. Carta lustra per quam transparent que sub ipsa sunt posita.....

P. 93, n° 206. Toutes couleurs sont destrempées de gomme de pin on de sapin, fors mine et ceruse qui se destrampent de glaire d'œufs, tout vert doit estre destrempé de glux, se ce n'est vert d'Espaigne qui doit estre destrempez de vin aigre (2).

P. 95, n° 318. Se vous voulez appareillier oile pour destremper toutes manieres de coleurs, prenez chaux vive avec autant de ceruse comme est de l'oile, puis metez au soleil, et ne le movez jusques a ung mois ou plus, car quant plus y sera et mieulx vauldra, puis le coulez et gardez tres bien l'oile, et de celle oille gardée et ainsi preparée povez destremper toutes couleurs ensamble et chascun par soy.

A la fin du livre p. 101 v°, on lit: Compositus est liber iste a magistro Johanne Le Begue, greffario generali magistrorum monete regis, Parisius (et d'une autre main) anno Domini 1431, aetatis vero suae 63.

Mai 1404. — Inventaire des joyaulx et objets divers laissès par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne

C'est l'inventoire des joiaux, vaisselle d'or et d'argent aournemens de chapelle, livres, draps d'or et de soye, chambres, tapisserie, robes et autres biens meubles advenuz a monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Nevers et baron de Donzi, par le trespas de feu monseigneur le duc de Bourgoingne, son pere, dont Dieux ait l'ame, renduz par les officiers de feu mondit seigneur par devant honnorables personnes maistres

(1) A la suite de l'interpolation précédente reprennent le numérotage et le texte latin.

(2) Suivent diverses recettes pour faire diverses couleurs et pour détremper.

Phllibert de Saulx, Jehan de Thoisy, Jehan Hue, Pierre de Comlon, Jehan Chosat et Jaques de Templeuve, commis par mondit seigneur a iceulx oir et recevoir, et les bailli par inventoire a Franchequin de Blandeke ordonné par mondit seigneur a la garde d'iceulx. Fait et commancié à Paris le (1) jour de may l'an mil IIII^{c} et quatre, senz autre partie de joiaux et biens meubles que mondit seigneur a fait prendre et porter avec lui en Bourgoingne et autres, desclairez plus a plain ou papier du grant inventoire.

Et premierement s'ensuit l'inventoire de la chapelle rendu par Jehan de Hallarville et bailli audit Franchequin de Blandeke.

Premierement une grant croix d'or, garnie de trente et deux balais, quatrevins et quatre grosses perles, quatre gros saphirs estans ou milieu des quatre florons de la dite croix, ung ruby ou cousté du crucefiz d'icelle croix et trois diamens ès mains et ès piés dudit cruceffis, et poise la dite croix, ensamble les ymaiges de Nostre Dame et saint Jehan ainsi qu'elle est, ensamble la dicte pierrerie, xxxii^{m} vii^{o} et demie. Et est assise la dicte croix sur ung entablement d'argent doré armoié aux armes de Bourgoingne, Flandres, Artois, Rethel et la conté de Bourgoingne, assiz sur six lions d'argent dorés, et poise ledit entablement, lvi^{m} vi^{o} d'argent; somme que la dite croix et pié ensemble poisent iiii^{xx} ix^{m} v^{o} et demie. — Item, ung grant baston couvert d'argent, dont le bout d'en hault est doré et les deux autres pars sont d'argent blanc, sur le quel on porte la dite croix ès processions, ouquel a, si comme il est apparu par le compte Herman, le pois de v^{m} ii^{o} iie oboles d'argent. — Item, une autre croix d'or garnie, tant en ladite croix comme en deux abresseaulx estans en costé de la dite croix et ès ymaiges et entablement de la dite croix, de vint et sept balais et ung saphir carré ou milieu et a en la dite croix seze troches de perles chacune de trois perles. En chacun desdis abresseaulx seze perles pendans, ès ymaiges et entablement dessusdis de trente et deux perles que grosses que petites Et encontre la dite croix est appoiié une eschelle par laquelle Nichodemus descent Nostre Seigneur. Et sur le chief de la dite croix a ung ymaige de Dieu en sa majesté couronné d'un thiaire garni de menues perles Et siet la dicte croix sur ung pié d'or, et poise ensamble la dite perrerie et pié, xix^{m} vi^{o} viie ob. — Item, une autre croix d'or, de la façon de Venise, a ung cruceffis esmaillé de blanc accrochié a trois diamens, garnie de quatre balais gros cabouchons perciez estans ès quatre boutz de la dite croix et quatorze autres balais plus petis et de soixante et quatorze perles, pesant v^{m} ii^{o} et demie. Et siet la dite croix sur ung pié d'argent doré armoié aux armes de Bourgoingne, et deux ymaiges seans sur ledit pié, l'un de Nostre Dame et l'autre de saint Jehan, pesant xi^{m} v^{o} et demie. — Item, une petite croix d'or seant sur ung monlt de Calvoire, garnie la dite croix de neuf balais et ung gros saphir au bout d'ambas, et de cinquante et cinq perles. Et est ledit monlt de Calvoire qui fait entablement d'argent doré et esmaillié de vert. Et sur icelluy ung ymaige de Nostre Seigneur esmaillié de blanc, que tiennent quatre anges d'or esmailliez et deux autres angelos

(1) En blanc dans le manuscrit.

dessoubz d'argent, pesant tout ensamble, iii^{m} vi^{o} xve. — Item, une croix d'or a double croison, toute plaine du fust de la vraie croix que on voit a jour parmi crestaulx d'un costé et d'autre estant sur ung entablement d'argent doré fait en façon de maçonnerie, garnie icelle croix de vint et cincq balais a jour et de vint et quatre grosses perles, et la donna monseigneur de Berry le jeudi absolu a mondit seigneur, l'an mil quatre cens et deux, pesant, xiii^{m} v^{o} xviie ob. — Item, une longuete croix d'or sur ung entablement d'argent doré en façon de maçonnerie, sur lequel entablement a ung ymaige d'or de Nostre Seigneur emaillé de blanc, lié a l'étache, estant entre trois pilliers de maçonnerie, esquelz pilliers a en chacun ung petit ymaige d'un prophete et sur lesdis pilliers est le Crucifiement, Nostre Dame et saint Jehan, et est la dite croix garnie de cinq balais, deux moiens camahyeux et de quarante et une grossetes perles et de plusieurs autres moiennes perles environ, et la donna ma dame a mondit seigneur au jour de l'an IIII^{c} et deux, pesant xii^{m} ii^{o}. — Item, une grant croix d'argent dorée, en la quelle a ung cruceffis ou milieu et quatre euvangelistes eslevez aux quatre boutz, et cinq angellos environ d'icelle, seant sur ung entablement d'argent doré en façon de degrés sur lequel a deux assez grans ymaiges de Nostre Dame et saint Jehan, pesant li^{m} ii^{o} et demie. — Item, une autre grant croix d'argent dorée, dont le croison est de jaspre ou sont les quatre euvangelistes esmaillez ès quatre cornes devant et derriere, et le cruceffis, Nostre Dame et saint Jehan d'argent dorés, estans sur ung tabernacle de six pilliers dedans lequel tabernacle est Jhesu Crist et saint Thomas et autres ymaiges, seans sur quatre petis ymaiges en façon de bestes sauvaiges tenans en petis escussons esmailliez les armes de monseigneur et de ma dame, pesant tout ensamble xli^{m} v^{o}. — Item, une autre croix d'argent dorée seant sur ung pié plat a quatre esmaulx, et ung pommeau armoié aux armes de France, pesant x^{m} vii^{o} xviie ob. — Item, ung croison d'argent doré sanz pié, ouvré de l'ouvraige de Damas, aiant une boce de cristal ou milieu et ung croison de la Vraie Croix, et entour quatre assés grosses perles et seize autres moindres perles, aux quatre boutz trois balais, ung grenat, avironnée la dite croix de plusieurs menues perles, pesant ii^{m} iii^{o} xve eschars.

Ymaiges d'or.

Premierement, une Anonciacion d'or en maçonnerie et arbres d'or, assise sur ung entablement d'argent doré, fait par maniere de tournelles a quatre Prophetes d'argent dorés aux quatre boutz, d'ambas garnie de neuf balais, ung ruby, huit saphirs, quatre diamens, deux bien grosses perles, et une croisete derriere garnie de quatorze grosses perles et ung balay, ou milieu six troches de grosses perles chacune troche de trois perles, et deux arbres tous garniz et semez de plusieurs perles, et ledit entablement garni de quatre vins deux perles, et y fault ung petit angelot, pesant tout ensamhle xix^{m} et demi. — Item, ung ymaige d'or de Nostre Dame droite couronnée, sur ung entablement d'argent doré armoié aux armes de Berry et de Bourgoingne, tenant ung reliquaire rond de cristail garni de cinq balais, quatre saphirs et seize perles, et la dite couronne garnie de six saphirs et vint et quatre perles, pesant tout xvi^{m} v^{o} et demie. — Item, ung ymaige d'or de saint Jehan Baptiste sur ung entablement d'argent doré,

armoié aux armes de Berry et de Bourgoingne, tenant en sa main senestre ung reliquaire rond et au-dessus ung aigniel esmaillé de blanc, et est ledit reliquaire garni de huit balais, seize perles et le diadesme dudit saint Jehan garni de trois balais, quatre saphirs et dix perles, pesant tout xiii^{m} i^{o} et demie. Ou quel a ung balay hors euvre qui est rompu. — Item, ung ymaige de saint Pierre sur ung entablement d'argent doré, armoié aux armes de Bourgoingne et d'Orleans, tenant en sa main destre une clef et en l'autre ung livre, aiant ung fermail en sa poitrine garni d'un balay carré ou milieu et de six perles environ, et le diadesme dudit saint Pierre garni de deux saphirs, ung balay et de douze perles en quatre troches, pesant xiii^{m} ii^{o} et demie. — Item, ung ymaige d'or de saint Pol sur ung entablement d'argent doré, armoié des armes de Berry et de Bourgoingne, tenant en sa main destre une espée d'or dont le pommeau est garni d'un saphir, et en l'autre main ung livre, garni de trois balais et six perles, et est le diadesme dudit ymaige en façon de raiz de souleil, garni de trois gros balais, de trois saphirs et de vint huit perles, (dont l'une est en la croisée de l'espée), pesant ensamble xvii^{m} vi^{o} v^{e} — Item, ung ymaige de saint Jehan l'euvangeliste, assiz sur ung entablement d'argent doré, armoié aux armes de Bourgoingne et d'Orleans, et tient ledit ymaige en sa main senestre ung petit livre d'or escript et en l'autre main une palme garnie de trois saphirs, de trois balais et de sept bonnes perles, pesant tout xvii^{m} ii^{o} x^{e} — Item ung ymaige de saint Phelippe sur ung entablement d'argent doré, armoié en deux escussons des armes de Berry et de Bourgoingne, tenant en sa main destre ung petit livre clox et en la main senestre une croix garnie de quatre balais, deux saphirs, huit diamens et quatorze perles, pesant tout ensamble xiii^{m} xve. — Item, ung ymaige d'or de la Magdeleine sur ung entablement d'argent doré, armoié des armes de Berry et de Bourgoingne, tenant en sa main senestre ung petit libret clox, et en l'autre main ung reliquiaire de cristail en façon de boeste, garnie de cinq saphirs, quatre balais et de seize perles, et est le diadesme dudit ymaige en façon de petis raiz de souleil garni de quatre saphirs, trois balais et de dix huit perles en six troches, pesant tout ensamble xv^{m} v^{o}. — Item, ung ymaige d'or de saint George sur ung entablement d'argent doré, armoié des armes de Bourgoingne et d'Orleans, et a ledit ymaige ung chapellet d'or en sa teste garni de six balais et douze perles, et sur son espaule senestre une targe garnie de cinq balais et huit perles, et a ledit ymaige une espée d'or d'un costé et de l'autre une dague, pesant tout ensamble, xv^{m} viii^{o} v^{e}. — Item, ung ymaige de saint Charlemaigne sur ung entablement d'argent doré, armoié en deux escussons des armes de Bourgoingne et d'Orleans, et est ledit ymaige poinçonné aux armes de l'empire et de France, et tient ledit ymaige une espée dont la lemelle est d'argent blanc et en la main senestre une pomme d'or garnie en façon de croix d'un saphir carré et de quatre perles, ung peccorail esmaillé de l'Empire et de France, garni de quatre perles, et est ledit ymaige couronné d'un thiaire d'Empereur, garni de douze balais de vint perles et d'un saphir au bout, pesant tout ensamble xv^{m} ii^{o} v^{e} — Item, ung ymaige d'or de saint Loys sur ung entablement d'argent doré, armoié des armes de Berry et de Bourgoingne, tenant ung reliquiaire d'or en sa main senestre ou il a des reliques dudit monseigneur saint Loys, garni de quatre balais, trois saphirs et de vint huit perles, et en la destre main tient ung cestre sur lequel a une fine perle ronde au bout, et est la couronne dudit ymaige garnie de

dix balais et de dix troches de perles chacune de trois perles, pesant tout ensamble xiiii^{m} ii^{o} x^{e}. — Item, ung ymaige d'or de saint Anthoinne sur ung entablement d'argent doré, armoié des armes de Berry et de Bourgoingne, tenant en sa main destre un reliquiaire de cristail sur son bourdon armoié aux deux bouts en deux escussons desdites armes de Berry et de Bourgoingne, garni de quatre balais, trois saphirs quinze perles, et en l'autre main tient ung livret ouvert escript et en l'un de ses doys a ung ruby, et le diadesme dudit ymaige est garni de vint et deux perles, pesant tout ensamble xvi^{m} v^{o} x^{e}. — Item, ung ymaige d'or de saint Denis tenant son chief, garni en la mittre de quatre balais, cinq saphirs et de soixante perles, et le diadesme dudit ymaige garni de trois balais, ung saphir et de vint perles seant sur ung entablement d'argent doré ou quel a deux escussons esmaillez des armes de Berry et de Bourgoingne, pesant xiiii^{m} i^{o} viie ob. — Item, ung ymaige de saint Martin tenant une croix, garni en la mittre de quatre balais, cinq saphirs, soixante et deux perles, et la dite croix garnie d'un balay et quatre perles seant sur ung entablement d'argent doré armoié en deux escussons des armes de Bourgoingne et d'Orléans, pesant xiii^{m} ii^{o} xve. — F^{o} VII. — Item, ung ymaige d'or de saincte Katherine seant sur ung entablement d'argent doré, garni de sept balais, trois saphirs et de cinquante et deux perles, et le donna monseigneur de Berry au jour de l'an mil IIII^{c} et I, pesant xiii^{m} iii^{o} v^{e}. — Item, ung ymaige de saint Andrieu sur ung entablement d'argent doré, tenant une croix en sa main, garni d'un gros saphir, ou milieu quatre balais environ, et de seize perles, et le diadesme est garni de deux balais, ung saphir et de douze perles, et le donna monseigneur d'Orleans audit jour de l'an, pesant xiii^{m} i^{o}. — Item, ung ymaige d'or de saint Berthelemy sur ung entablement d'argent doré, garni ledit ymaige de quatre balais, ung gros saphir en la poetrine et de vint et deux perles, et le donna monseigneur de Berry, pesant xi^{m} vi^{o} x^{e}. — Item, ung ymaige d'or d'un apostre tenant une sie, garni de deux balais, quatre saphirs et de dix huit perles seant sur ung entablement d'argent doré, pesant xiii^{m} ii^{o}. — Item, ung ymaige d'or de saint Loys de Marseille, assis sur ung entablement d'argent doré et est ledit ymaige garni en la couronne qu'il tient en sa main et en la mictre de sept balais, huit saphirs et de soixante et huit perles, et le donna monseigneur de Berry a mondit seigneur, pesant xv^{m} iiii^{o} xiie ob.

Cy s'ensuivent les tableaux et autres choses d'or.

Premierement, ung tableau d'or a quatre demis compas, ouvré de l'euvre de Venise ou de Damas, ou quel a une Trinité ou milieu et deux anges ès deux costés, tous esmaillez de blanc, et est ledit tableau garni environ de six balais, six saphirs gros et de douze troches de perles, chacune de trois perles, et de trois diamens ou cruceffis, et pend ledit tableau a une petite chaine d'or, pesant ix^{m} viii^{o} et demie. — Item, ung tableau d'or carré de la gésine Nostre Dame, esmaillé de bleu, garni de dix grossetes perles et de vint et une menues perles en la bordeure dehors, et le donna la Royne a mondit seigneur, pesant iii^{m} ii^{o} xve. — Item, ung autre tableau d'or en façon de porte, a une Trinité esmaillée de blanc ou milieu, quatre petis angelos environ, garni de quatorze balais, deux saphirs et de trente et quatre perles, pesant iii^{m} vii^{o}. — Item, ung

autre petit tableau d'or carré d'un ymaige de Nostre Dame, esmaillée, a ung cristail pardessus, garni en la bordeure de quatre petis balais et seize perles, pesant i^{m} i^{o} xiie ob. — Item, ung autre petit tableau d'or en façon de chapiteau a deux feuillés ouvrans, et ung petit demy ymaige de saincte Katherine esmaillée de blanc, par dedans garny d'un balay, ung saphir et de trente et une perles, et de quarante et une petites perles environ le pié, et y fallent oudit tableau quatre perles en une troche et une perle sur l'un des petis pilliers, et le donna monseigneur de Fere, pesant vi^{o} xviie ob.— Item, ung autre tableau d'or a ung cruceffiement de pameur soubz ung cristail, ou milieu a un cerf couchant esmaillé de blanc ou pié et ung lis qui fait fruitellet, garni environ de trois balais, quatre saphirs et de soixante et une perles, et ung petit diament estant ou milieu de la perle dudit fruitellet, et le donna monseigneur de Saint Pol a mondit seigneur, pesant i^{m} iii^{o} xiie ob. — Item, ung autre tableau d'or carré a deux feuillés ouvrans, esmaillez par dedans d'un petit ymaige de saint Jacques d'un costé et de saincte Marguerite d'autre, garni de huit petis balais et huit petites perles, et le donna monseigneur le marquis a mondit seigneur, pesant ii^{o} ixe. — Item, ung reliquiaire d'un petit ymaige de saincte Katherine d'or, esmaillée de blanc, estant en ung croissant d'or, garni ledit croissant de trois balais, deux saphirs et de cinq grosses perles, et en la couronne dudit ymaige a ung balay et dix sept perles, et ung diament plat en façon de losange en la poitrine d'icellui ymaige, et le donna la Royne a mondit seigneur, pesant i^{m} i^{o} iie ob.—Item, ung corporalier d'or carré esmaillé sur le couvescle d'une Anonciation, armoié des armes de monseigneur, et le donna monseigneur le chancellier a mondit seigneur, pesant v^{m} vii^{o} x^{e}. — Item, ung encensier d'or en façon de fleur de lis pertuisée aux armes de mondit seigneur, et le donna mondit seigneur le chancellier, pesant vi^{m} i^{o} d'or. — Item, une esconse d'or hachée de P. et M., faicte a cinq pans en chacun ung pillier, et la donna mondit seigneur le chancellier, pesant iii^{m} i^{o}. — Item, deux plas d'or goderonnés a brebis, P. et M. sur les bordeures eslevez, esmaillez ou fonds aux armes de feu mondit seigneur, et les donnerent Montbertaut et Digne, pesant ensamble x^{m} vi^{o} xiie ob. — Item, ung coffret de cristail et d'or, garni de pierrerie, c'est assavoir de onze balais et quatre vins et quatre perles, pesant ii^{m} v^{o} x^{e}. — Item, ung calipce d'or ouvré de plusieurs ymaiges a ystoires de la Passion et des quatre docteurs et autres garni de perrerie, c'est assavoir de dix balais, six saphirs et de plusieurs petites esmeraudes et rubis d'Alexandrie et de soixante et seze perles, et la platine d'or sanz perrerie, pesant v^{m} iii^{o} xviie ob. — Item, ung autre calipce d'or esmaillé ou pommeau aux armes de Flandres et une petite cuillier d'or, pesant ensamble iii^{m} ii^{o} et demie. — Item, une porte paix d'or en façon de losange ou il a une fleur de lis d'esmail de plitre, et sur icelle fleur de lis ung cruceffis Nostre Dame et saint Jehan ès costés eslevez, garnie environ de six balais, six saphirs et douze troches de perles chacune de trois perles, et oudit cruceffis a trois diamens ou lieu des trois cloux et deux angellos qui soustiennent ladite paix, pesant iii^{m} iii^{o} et demie — Item, ung pectorail d'or a chappe, en guise d'une croix, a quatre euvangelistes aux quatre bouts, esmaillez de blanc, garni d'un bien gros balay carré ou milieu, de quatre saphirs et de quatre grosses perles brutes environ, pesant i^{m} iii^{o} xviie ob· — Item, ung autre pectorail d'or en façon d'un arbre couronné, seant sur une terrass esmaillée de vert, et sur icelle sont ung liopart

et une aigle rampans esmaillez de blanc, et est ledit pectorail garni ou milieu d'un bien gros saphir percié et sur la dite terrasse est une serpent dont le corps est d'une bien grosse coquille de perle belongue, et en chacun desdis liopart et aigle a ung balay en la poitrine, et la dite couronne est garnie d'un balay carré, trois saphirs et de deux grosses perles et de cinq autres perles moindres sur les florons de la dite couronne, pesant i^{m} vii^{o} xviie ob. — F^{o} IX. Item, deux bericles d'or l'un rond et l'autre belongue, dont les manches sont esmaillez aux armes de mondit seigneur, pesant avec lesdis bericles, i^{m} vi^{o} et demie. — Item, ung petit ymaige de Nostre Dame, de bois, assise en une chaiere d'or croisée, seant sur ung entablement d'or, et sur ledit entablement a aux deux costés deux petis pos esquelz il a fleur de lis, et a la dite ymaige une couronne d'or en le teste garnie de six petis balais, six saphirs et six perles, pesant bois et tout ii^{m} ii^{o} xve. — Item, un petit tableau d'or qui servit aux patenostres de corail de feu monseigneur a I demi ymaige de pitié de Nostre Seigneur dedens, garni d'un balai en façon de croissant et de XIII petites pelles par dehors environ. — Item, une grant mittre d'or dont le champ est tout semé de grosses perles, avironnée par ambas d'un chapeau d'or ouvré de feuillaiges, de P. et M., garni ledit chapel de dix sept balais et de dix sept saphirs et de trente et deux troches de perles en chacune troche trois perles; la bordeure d'icelle mittre du hault et du long est garnie de vint et trois balais, vint et trois saphirs et de quarante et huit troches de perles en chacune trois perles, et est la dite mittre garnie de vint fermaulx, que d'un costé que d'autre, dont les dix fermaulx sont garniz chacun de trois balais, ung saphir ou milieu et de trois troches de perles chacune de trois perles, et les autres dix fermaulx, chacun garni de trois saphirs, ung balay ou milieu de trois troches de perles en chacune trois perles, et aussi est semée la dite mittre de vint huit petis soulaulx, chacun souleil garni d'une perle ou milieu, et sur les deux bous de la dite mitre a deux saphirs a jour, et le champ des deux phanons pendans a la dite mittre est pareillement semé de grosses perles et sont pareillement garniz de dix fremaulx dont chacun des cinq est garni de trois balais et ung saphir ou milieu et de trois troches de perles en chacune trois perles, et chacun des autres cinq garni de trois saphirs, ung balay et de trois troches de perles en chacune troche trois perles, et aussi de vint et quatre petis soulaux ou milieu desquelz a en chacun une petite perle, et sont lesdis phanons garniz tant ès boutz d'en hault comme d'ambas de quatre balais, quatre saphirs, huit troches de perles en chacune trois perles, et au bout desdis phanons pendent dix petites poires a six quarrés dont les six sont esmaillées aux armes de monseigneur et les quatre tous plains et au bout de chacune desdites poires pend une perle, et est icelle mittre brodé par dessus de P. et M. entrelacez a marguerites et treffes, tous semés de menues perles, et les phanons par dedans semblablement, pesant icelle mittre avec lesdis phanons xviii^{m}. — Item, trois anneaulx d'or pontifficaux, dont l'un est garni de cinq balais et quatre perles, l'autre d'un amastite et ung cruceffiz ou milieu, garni de deux petis balais, deux saphirs et de quatre troches de perles en chacune trois perles et l'autre a ung saphir six perles, six esmeraudes et six petis rubis d'Alixandrie..

Imaiges et autres reliquiaires d'argent dorés et blans appartenans a ladicte chapelle.

F^{o} X. Premièrement, ung grant ymaige de la Trinité d'argent dorée seant sur une chaiere a trois cherubins aux trois costés de la croix, et est la dicte Trinité esmaillée aux armes de monseigneur dedans et dehors, pesant iiii^{xx} xiiii^{m} et demi. Et a esté adjousté audit ymaige ung diadesme d'argent doré, pesant i^{m} vii^{o} xiie ob. — Item, ung grant ymaige de Nostre Dame d'argent doré assise sur une chaiere de pareille façon, pesant iiii^{xx} xi^{m} ii^{o}. Et a esté adjousté audit ymaige d'argent doré ung diadesme pesant ii^{m} i^{o}. — Item, ung autre grant ymaige de Nostre Dame droicte d'argent doré, estant sur ung entablement, esmaillé des armes de Bourgoingne, de Flandres, d'Artois et de la Conté, et est la dite ymaige couronnée, en laquelle couronne a fausse perrerie de verre nommée doubles rouges et bleues et de perles d'Écosse, pesant xxxiii^{m} iii^{o}. — Item, ung ymaige de saint Pierre l'apostre d'argent doré, tenant en sa main destre deux clefz d'argent blanc et en la senestre tenant ung reliquiaire de cristail garni d'or et de pierres, c'est assavoir de quatre balais, cinq saphirs et de douze perles, assis sur ung entablement, armoié aux armes de mondit seigneur, pesant xxi^{m} iii^{o} et demie. — Item, ung ymaige de saint Pol d'argent doré tenant en sa main destre ung reliquiaire de cristail, garni d'or et de perrerie, c'est assavoir de quatre balais, de cinq saphirs et de douze perles, et en la senestre main une espée, estant sur ung entablement, armoié comme dessus, pesant xx^{m} vii^{o} et demie. — Item, ung ymaige de saint Jehan l'euvangeliste d'argent doré sur ung entablement comme dessus, tenant en sa main destre ung palme d'argent et en la senestre ung reliquiaire comme dessus, garni de quatre balais, cinq saphirs et douze perles, pesant xxi^{m} ii^{o} viie ob. — Item, ung ymaige de saint Jacques le mineur d'argent doré, assiz sur ung entablement comme dessus, tenant en sa main destre une massue et en l'autre main ung reliquiaire comme dessus, garni de quatre balais, cinq saphirs et de douze perles, pesant xix^{m} v^{o} v^{e}. — Item, ung ymaige de saint Philippe d'argent doré, assis sur ung entablement comme dessus, tenant en sa main destre une longue croix et en la senestre ung reliquiaire comme dessus, garni de quatre balais, cinq saphirs et de douze perles, ouquel a une piece de l'une des costés dudit saint, pesant xxi^{m} ii^{o} et demie Duquel reliquiaire l'un desdis saphirs a esté perdu. — Item ung ymaige de saint Mathieu, apostre, d'argent doré, assis sur ung entablement comme dessus, tenant en sa main destre ung costel d'argent blanc et en sa main senestre ung reliquiaire comme dessus, garni de cinq balais, quatre saphirs et douze perles, pesant xx^{m} iii^{o}. — Item, ung grant ymaige de saint Michel d'argent doré tenant ung diable soubz ses piés estans sur une terrasse esmaillée de vert et de fleuretes et herbaiges seant sur ung entablement a creneaulx d'argent doré poinsonné par devant aux armes de monseigneur a ung P, et une M. aux deux costés, et tient ledit ymaige une longue croix d'argent dorée en sa main, pesant tout lxiiii^{m} v^{o} et demie. — Item, ung autre ymaige de saint Michiel d'argent doré semblable façon, tenant en sa main ung panonceau d'argent doré et lequel Herman a fait de nouvel, pesant lxxv^{m} v^{o} et demie. — Item, ung bras d'argent doré, yssant d'une nue esmaillée, ouquel bras a ung long os du bras de Saint Christofle que on voit par deux cresteaulx, et ou milieu d'iceulx crestaulx ung escu des armes de monseigneur, pesant tout ensamble vii^{m} i^{o} xviie ob. — [illegible]m, ung reliquiaire de cristail ou il a des

reliques dedans, garni d'argent doré et soustenu a deux evesques, pesant tout ensamble vi^{m} iii^{o} v^{e}. — F^{o} XI. Item, ung petit ymaige de Saint Michiel d'argent doré seant sur ung entablement d'argent, garni de plusieurs perles d'Écosse et de rubis d'Alixandrie entour ledit pié, et tient une croix en une de ses mains et en l'autre ung escusson garni de pareille perrerie, pesant ii^{m} i^{o} et demie. — Item, deux petis angellos a genoulz d'argent dorés, tenant chacun ung chandellier sur ung petit entablement d'argent doré, pesant vi^{m} v^{o} v^{e}. — Item, ung tableau d'argent doré, garni de plusieurs petis camaieux et ung plus grant ou milieu et de plusieurs rubis d'Alixandrie et esmeraudes, de quatre saphirs et de plusieurs menues perles tant environ comme ou pié, pesant xiiii^{m} vii^{o}. — Item, ung autre tableau d'argent doré ouvrant, garni de plusieurs reliques, armoié dedans des armes de France et de Navarre et dehors aux armes de France et de la Conté de Bourgoingne, pesant xix^{m} i^{o} v^{e} — Item, ung autre tableau d'argent doré ouvrant, ou quel a plusieurs ossemens et reliques, hachié de par dehors de fleur de lis, pesant xii^{m} iii^{o} x^{e}. — Item, ung autre tableau ouvrant d'argent doré a la Nonciation Nostre Dame, hachié par dehors, ou quel a plusieurs reliquiaires dedans, pesant vii^{m} i^{o}. — Item, ung autre tableau d'argent doré fermant en guise d'une léete, garni de plusieurs ossemens et reliques, pesant x^{m} vii^{o}. — Item, ung autre tableau ouvrant, d'argent doré, a deux ymaiges d'yvoirre l'un de Nostre Dame et l'autre de saincte Katherine, pesant v^{m} vii eschars. — Item, ung tableau de bois ouvrant a trois fueillés dont le champ est d'argent esmaillé aux armes de Cecille, esquelz sont trois demis ymaiges de painture que on dist que saint Luc fist, de Nostre Seigneur, Nostre Dame et saint Jehan, desquelz ymaiges les diadesmez sont d'or garniz de perrerie, c'est assavoir cellui de Nostre Seigneur d'un balay carré et deux perles, tenant ung petit livret d'or en sa main garni de menue perrerie, cellui de Nostre Dame d'ung balay, ung saphir et de trois perles, et cellui de saint Jehan d'une esmeraude, deux grenas et huit perles. et est bordé ledit tableau d'argent doré, esmaillé des armes de Jherusalem, Hongrie et Secille, et le donna monseigneur de Berry a mondit seigneur. — Item, ung autre tableau de bois carré garni d'argent doré en la bordeure, d'ancienne façon, a demis ymaiges et osteaulx, a plusieurs ystoires de Dieu et de Nostre Dame qui sont de pierre estrange, entre lesquelles ystoires est ou milieu ung demy ymaige de Nostre Dame tenant son enfant, et est nommé le tableau de Karesme. — Item, ung tableau de bois ouvrant, couvert d'argent a losanges et rosetes par dehors ou quel sont plusieurs ossemens et autres reliques dedans. — Item, ung calipce d'argent doré, armoié ou pommeau des armes de ma dame d'Artois. — Item, ung autre calipce d'argent doré, armoié ou pommeau d'esmaulx en losanges aux armes de ma dite dame d'Artois. — Item, ung joiau d'argent doré ou sont les treize apostres seans a la cene, tenant chacun ymaige ung petit reliquiafre en sa main, pesant ix^{m} iii^{o}. — Item, une crosse d'evesque d'argent dorée esmaillée componée d'esmaulx aux armes de monseigneur, de P. et de marguerites eslevez, dont dedans le crosseron est le couronnement Nostre Dame et entour le pommeau d'icelle sont six ymaiges eslevez dont les noms sont escripz dessoubz cristaus et chapiteaulx de maconnerie a plusieurs anges dessus, laquelle crosse se met en quatre pieces, pesant tout ensamble avec une piece de fer qui est dedans le crosseron, xxxiiii^{m} ii^{o}. — Item, ung grant benoistier d'argent véré par les souuaiges, armoié entour a plusieurs escussons soustenuz d'anges aux armes de mon-

seigneur, avec ung grant asperges d'argent, pesant tout ensamble xxxv^{m} vi^{o}. — F^{o} XII. Item, une bouteille d'argent a mettre eau benoiste, niellée, aux armes de monseigneur et de ma dame, vérée dessoubz et aux boutz, pesant i^{m} vii^{o} et demie.— Item, quatre grans chandeliers pareilz d'argent dorés dont les pommeaulx du milieu sont esmaillez à marguerites et sur les piés a sur chacun d'iceulx trois escussons esmaillez aux armes de Bourgoingne, pesant tous ensemble xxv^{m} iii^{o}. — Item, deux autres chandeliers d'argent dorés, faiz a pampes de roses et ès poignées a P. et M. entrelaciez et marguerites, pesant ensamble xxiii^{m} vi^{o}. Et sont dessouldez et despeciez. — Item, quatre autres grans chandeliers d'argent dorés esmaillez ou pommeau, a anges ès costés et a plusieurs armes de mondit seigneur, goderonnez ou pié et dessus, pesant ensamble iiii^{xx} viii^{m} ii^{o} eschars — Item, la bordeure d'une pointe de chandellier d'argent doré. — Item, une boeste de cristail a mectre pain a chanter, garnie d'argent doré, a ung esmail ou fonds de Nostre Seigneur en son trone, pesant tout iii^{m} vi^{o}. — Item, ung encensier d'argent doré dont le corps est en façon d'escaille, pesant sanz le fer que on met dedans, v^{m} iii^{o} v^{e}.— Item, une navete a mettre encens d'argent dorée, sur laquelle a deux escussons esmaillez des armes de mondit seigneur, pesant, ensamble la cueiller d'argent qui est dedans, ii^{m} iiii^{o} et demie. — Item, trois fermaulx d'argent dorés pour chappes dont en l'un est l'imaige Nostre Dame, en l'autre saint Jehan Baptiste et ou tiers saint Jehan l'euvangeliste, armoiés des armes de monseigneur et de ma dame, pesant ix^{m} i^{o} iie ob. — Item, ung euvangelier dont les hays sont couvertes d'argent doré, a une Trinité d'un costé et ung cruceffiement de l'autre. — Item, ung entablement d'argent doré esmaillé environ de l'ystoire de la Nativité Nostre Seigneur et servi au joiau de sepulcre, pesant iiii^{m} v^{o} x^{e}. — Item, une coquille d'argent blanc pour mettre le sel a faire l'eau benoiste, pesant iiii^{m} xviiie. — Item, 1 petit asperges d'argent doré. — Item, ung petit reliquiaire sanz pié, d'argent doré, a porter Corpus Domini, en deux lunetes de verre et ung cruceffiement dessus, pesant tout vi^{o}. — Item, une mittre dont le champ est semmé de menues perles garnie de plusieurs chatons d'argent dorés, les uns esmaillez d'esmaulx de plitre et les autres de plusieurs grenas et de quatorze saphirs et d'un saphir strin avec autre semence de grenas et petites perles, et aux phanons d'icelle mittre pendent douze esmaulx de plitre et a chacun une perle au bout, semée dedans d'estoilles de brodeure et de rosetes de perles, pesant xi^{m} iii^{o}. — Item, une autre mittre de satin blanc painturée de noir a ymaiges. — Item, deux paires de gans pontifficaulx garniz d'esmaulx et de plusieurs menues perles. — Item, ung grant et long corail au quel il pent quinze reliquiaires d'argent dorés et des reliques dedans, seant sur ung pié d'argent doré en façon de maconnerie esmaillé a ymaiges, pesant tout ensamble x^{m} i^{o} xve. — Item, ung grant pot d'aumosne de vieil argent a ymaiges qui fut a Julius Cesar, pesant xvi^{m} iiii^{o} xvie. — Item, ung petit ymaige d'argent doré sanz pié, tenant en une main une saliere de crestail bordée d'argent, et en l'autre main ung arbre de corail a plusieurs langues de serpent et ung pellican d'argent doré dessus, pesant tout ensamble v^{m} i^{o} ou environ. — Item, une petite boeste de bois ou il y a dix neuf pieres d'esmail de plitre, que grandes, que petites. — Item, une petite espée nommée l'espée saint George, garnie d'argent blanc a ung pommeau de jaspre.

F° XIII. Cy s'ensuivent les aornemens de la dite chapelle de mondit seigneur. C'est assavoir tables et paremens d'autel, grans chappes a prelat, chapelles entieres et cothidians de drap d'or et de soie et autres choses appartenans a la dite chapelle.

Premierement, une grant table d'autel de brodeure d'or, a plusieurs ymaiges eslevez ou milieu desquelz est le couronnement Nostre Dame sur ung champ armoié de fleurs de lis, et aux deux costés dudit couronnement sont deux pos trochés de violettes, esquelz pos se mettent deux abresseaulx de brodeure eslevez. — Item, une grant table d'autel de brodeure d'or de la dite façon a ymaiges plus grans et plus eslevez que les autres dessusdiz et ou milieu desquelz est le couronnement Nostre Dame, et y a deux cherubins l'un aux piés et l'autre a la teste dudit couronnement. — Item, une autre table ou parement d'autel de bordeure d'or ou sont les douze apostres de ymaiges plas deux et deux, et sont leurs noms escripz dessoubz, et ou milieu dudit parement Dieu et Nostre Dame par maniere de couronnement, dont Nostre Dame est couronnée et Nostre Seigneur non. — Item, une autre table d'autel de brodeure d'or ou quel est la Nativité et Passion de Nostre Seigneur, et ou milieu dudit parement le couronnement Nostre Dame, et a Nostre Seigneur son mantel semé d'oyseaulx et cellui Nostre Dame d'estoilles, et a leurs piés ung petit pot plain de fleurs d'un lis eslevez. — Item, une autre table d'autel de brodeure d'or ou quel est l'ystoire de la vie Nostre Dame et ou milieu Dieu et Nostre Dame par maniere de couronnement, et tient Nostre Seigneur la couronne en ses mains par maniere de thiaire eslevez. — Item, une autre table d'autel de petite brodeure, dont le champ est semé de petites perles a ystoires quarrées de la Passion Nostre Seigneur, et est l'ystoire de la Nativité Nostre Seigneur, dont le diadesme et bordeure sont semées de plus grosses perles que les autres ystoires, et dist on que la premiere emperriz chrestienne fist ledit drap.

Grans chappes a prelat.

Premierement, une chappe a prelat de brodeure d'or, a plusieurs ystoires, de la vie Nostre Dame en tabernacles par maniere de lasseure ou est escripte l'*Ave Maria*, et en la bordeure dessoubz est escript *Salve Regina*, a ung orfrois ou sont les douze apostres tous de brodeure de perles eslevez, seans en tabernacles de perles a deux troches d'abresseaulx de brodeure d'or eslevez, et dist on qu'elle fut faicte en Angleterre et y faillent des perles oudit orfrois. — Item, une autre grant chappe de brodeure d'or et de soie a plusieurs ystoires de martirs estans en tabernacles et chapiteaulx dessus, dont les devises ès dites ystoires sont escriptez par dessus lesdis chapiteaulx, et l'orfroiz de la dite chapelle est brodé de mesmez a l'istoire de la Passion et sur chacun ystoire a deux signes faiz de brodeure de perles et est nommée la chappe du pape Climent, pour ce qu'il la donna a mondit seigneur. — Item, une autre grant chappe de brodeure d'or a ystoires de Nostre Seigneur, en carreure, ouvraige de Fleurance et l'offroy de mesmez a six grans ymaiges de Dieu et Nostre Dame et saint Pierre et saint Pol, et deux papes ès deux bouts d'ambas, dont le champ dudit orfrois est semé de fleur de lis

d'or. — Item, une autre chappe de brodeure d'or sur veluaul vermeil a plusieurs ymaiges en quatre demis compas, semé de testes de lions entre lesdis ymaiges a ung orfrois de brodeure d'or, a plusieurs ymaiges deux et deux. — Item, une grant chappe de brodeure d'or sur champ blanc a plusieurs ystoires de Nostre Dame par maniere de thire et sur chacune thire escripture de lettres d'or contenant l'*Ave Maria*, *Salve Regina*, *Ecce Virgo* et autres, en laquelle a ung orfrois d'or a plusieurs ymaiges de l'ouvraige de Florance. — Item, une autre grant chappe blanche de brodeure d'or semée de papegaux deux et deux en compas ronds, a ung orfrois de brodeure d'or de l'istoire Nostre Dame et six boutons de perles en la billete devant, et deux ou chaperon de la dite chappe. — F° XIIII. Item, une autre chappe de satenin vermeil brodée d'aigles et de lions d'or aux armes de Angerant a ung orfrois de brodeure d'or a ymaiges d'apostres de brodeure de soie, ou sont plusieurs oyseaulx et bestes sauvaiges de brodeure de soie, a cinq boutons de perles trois en la billete devant et deux ou chaperon d'icelle chappe. — Item, une chappe de drap d'or vermeil a ouvraige de Damas, a ung orfrois de satenin bleu, aseuré, semé de losanges a soulaux, esquelz sont les armes de Flandre, et ou champ semé de petites estoilles d'or

Chapelles entieres.

Premierement, une chapelle entiere de drap d'or nommé soudanmis sur champ vermeil a escussons de France, garnie de cinq chappes, frontier, doussier, prestre, diacre, soubzdiacre, touaille parée, aubes, admictz, estolles et phanons, dont les orfrois d'icelle chapelle et la touaille parée sont faiz de brodeure componez des armes de monseigneur et de ma dame et de chappellés ronds entrelacés a P. et M. ou milieu en ung champ blanc. — Item, une autre chapelle de drap d'or vermeil ouvré a menuz ouvraiges, c'est assavoir ozellés, bichetes, petites floretes, bleuez et autres plusieurs menuz ouvraiges a orfrois de brodeure d'or a plusieurs ymaiges, de l'ouvraige de Florence, garnie de cinq chappes, frontier, dossier, prestre, diacre, soubzdiacre, aubes, amitz, estolles et phanons.— Item, une neufve chapelle de satins blans semée de petis abresseaulx a diverses fleuretes de brodeure d'or, garnie de frontier et dossier, bordés de plus gros ouvraige de brodeure a ronds compas des armes de monseigneur et P. et M. et ung frontier pareil sanz bordeure a cinq chappes a orfrois de Paris, et la bille des armes de monseigneur, dont l'une d'icelles est bordé de perles, prestre, diacre, soubzdiacre, a orfrois et touaille parée comme lesdites chappes faiz a Paris, aubes amictz, estolles et phanons, et fu donné a ung jour de l'an par Digne, Montbertaut, Joceran, Jehan Despoullettes et Chousat (1). — Item, une autre chapelle de veluaul vermeil semée de petis abresseaulx de brodeure d'or a orfrois ès chappes, de l'ouvraige de Florence, garnie de trois chappes, frontier et dossier, prestre, diacre, soubzdiacre, stolles et phanons, et n'y a ne aubes, ne amictz, ne touaille parée. — Item, une chapelle

(1) En marge se trouve : ladite chapelle est en Bourgoingne excepté deux chappes et I parement d'antel dit frontier qui sont demourez a Franchequin.

de drap d'or vermeil ouvrée de rooleaux d'or, de chardons et ozeillées, garnie de trois chappes, frontier, doussier, prestre, diacre, soubzdiacre, aubes, amictz, estolles, phanons et de touaille parée. — Item, une chapelle de veluaul vert ouvrée de brodeure de croissans et de treffes d'or, dont les offrois sont componés aux armes de Flandre et de Brabant, garnie de trois chappes frontier, dossier, prestre, diacre, soubzdiacre, aubes, amictz, estolles, phanons et touaille parée. — Item, une autre chapelle de drap de Damas blanc tout plain sanz nul ouvraige, dont les orfrois des deux chappes, prestre, diacre, soubzdiacre sont d'or de Chippre et en l'autre chappe a ung orfrois de brodeure d'or de Florence, a plusieurs ystoires, garnie icelle chapelle de trois chappes, prestre, diacre, soubzdiacre, estolles, phanons, aubes, amictz, frontier, doussier et touaille parée. — Item, une autre chapelle de veluaul violet semée de feuilles de yerre de brodeure d'or a orfrois, ès chappes, de l'ouvraige de Florence, garnie de trois chappes frontier, dossier, prestre, diacre, soubzdiacre, estolles, phanons sanz aubes, amictz ne touaille parée. — F° XV. Item, deux chappes de la bonne chapelle de veluaul noir, figuré a roses et oyseaulx d'or et autres menuz ouvraiges, a orfrois de brodeure d'or, a plusieurs ymaiges de l'ouvraige de Florence, — Item, une chapelle de veluaul noir tout plain a orfrois de brodeure, des armes de Brabant et de Flandre en escussons et autres brodeure de ystoires d'apostres en tabernacles, garnie de trois chappes, prestre, diacre, soubzdiacre, aubes, amictz, estolles et phanons.

Cothidians.

Premierement, ung cothidian de drap d'or sur champ vermeil en façon de croissans d'or et rosetes blanches dont la chasuble est garnie d'un large orfrois de brodeure d'or a ystoires et plusieurs ymaiges, de l'ouvraige de Florence, et est ledit cothidian garni de frontier, doussier, chasuble, a ung orfrois comme dessus, estolle, phanon, aube et amict.— Item, ung autre cothidian fait de l'une des robes et manteau de feu monseigneur, dont le champ est tout d'or figuré en tiges vertes de rosetes blanches et vermeilles et royés ondoyans vermeilles, garni de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict. — Item, ung autre cothidian de drap d'or sur champ vermeil a oyseaulx d'or sur feuillaiges, garni de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict, estouffée la dite chasuble d'un orfrois de brodeure a ymaiges de l'istoire de la passion Nostre Seigneur, dudit ouvraige de Florence. — Item, ung autre cothidian d'acabis bleu broché de grans feuillaiges d'or d'outremer et lorios dessus, garni de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict. — Item, ung autre cothidian de drap de Damas blanc ouvré a papegaux et autres ouvraiges d'or, a menuz oyseaulx, garni de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict, estouffée la dite chasuble d'un orfrois d'or de brodeure a plusieurs ymaiges, de l'ouvraige de Florence, et ledit frontier fut un pou brulé a l'un des bouts a I jour de Pasques a Conflans. — Item, ung autre cothidian de drap de soie blanc broché d'or a feuillaiges garni de frontier, doussier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict, dont l'offroy de la dite chasuble est pareil des dessusdis — Item, un petit parement d'autel fait a ymaiges de brodeure d'or sur champ de veluaul noir, semé d'un pou de bien menues perles. — Item, ung autre

cothidian de drap de Damas cendré a ouvraige de grans compas, garni de frontier, dossier, chasuble, estolle, phanon, aube et amict, dont l'aube de la dite chasuble est d'or trait. — Item, ung autre pareil cothidian de drap de Damas cendré a plus menuz compas et ouvraiges, garni et estouffé d'offrois, comme le devant dit et sont lesdis cothidians ordonnés pour servir en Karesme. — Les deux aubes et amitz des dessus deux articles ont esté mis en deux cothidians neufz. — Item, une chasuble neufve de veluaul cramoisy pour servir le vendredi Saint, a ung orfrois de brodeure d'or de Florence, garnie d'estolles et phanon seulement. — Item, deux vielles tables d'autel dont le champ est battu a or, semé de plusieurs lions de Flandres de brodeure. — F° XVI. Item, trois aubes avec les amictz parés de satin vermeil, brodé de lions et fleurs de lis d'or et aigles d'argent.—Item, deux estolles et trois phanons de mesmez.— Item, deux autres aubes avec les amictz parées de parement de brodeure d'or, a plusieurs ymaiges, de sains et de sainctes, a ung phanon de mesmez.

Courtines d'autel et touailles parées.

Premierement, une paire de courtines de mesmez la chapelle blanche a soulaux d'or, armoié aux armes de Flandres, qui fut donnée a ma dame, et sont lesdites courtines de satin vert et blanc. — Item, deux autres courtines de soie ardant ainsi que jaune. — Item. une autre paire de courtines de soie inde royées. — Item, unes autres paires de petites courtines de satin blan. — Item, une touaille parée de brodeure d'or aux armes de feu monseigneur. — Item, trois autres touailles parées de brodeure d'or l'une vermeille et l'autre vert armoiée aux armes de Flandre, et l'autre brodée sur veluaul vermeil de aigles en compas rons et lettres ou est escript, *In principio erat verbum* ; les aucunes desdites touailles ont esté changées pour servir ailleurs les unes pour les autres

Draps d'or et de soie.

Premierement, ung parement de satin blanc pour mettre devant prelas a l'autel, semé d'estoilles et de fleurs de lis de brodeure d'or, entour en carreure des armes de monseigneur et de cherubins d'or. — Item, ung drap d'or blanc de Damas dont l'en fait ciel de parement, quant l'en porte le Saint Sacrement. — Item, un drap de Luques d'or sur champ asuré, a ouvraige ronds a lions et a chapeaulx a plumes. — Item, deux autres draps d'or de Luques sur champ vermeil, a fueillaiges vers a serpens et griffons d'or. — Item, quatre couvertures d'autel dont les deux sont plus grandes que les autres, faites de drap de soie vermeil royé et deux autres vertes royées — Item, ung drap de soie royé de divers ouvraiges blanc et jaune, et dont on fait couverture a la chaiere d'un prelat.— Item, deux soierryes royées a divers ouvraiges de Damas argentés, dont on fait nappes d'autel aux grans festes. — Item, une grant touaille de soie roiée d'or et de rouge, qui sert a couvrir le Saint Sacrement le jour du grant vendredi. — Item, ung corporalier de veluaul noir a ung cruceffis Nostre Dame et saint Jehan de brodeure d'or, garni de corporaulx, — Item, deux draps d'or cousus ensamble, sur

champ vermeil a oyseaulx estranges en compas. — Item, ung drap de soie fait d'ouvraiges blans vers et rouges, brochés a lions et griffons d'or deux et deux. — F° XVII. Item, ung demi drap d'or vermeil pareil de la chapelle vermeille a rooleaux et chardons d'or. — Item, deux paires de cendalles pour prelat, les uns de drap de Damas blanc et les autres de satin vermeil, garnies de chausses et soliers de mesmez, brodées d'or, et une aube et amitz pour prelat a orfrois de Damas. — Item, la couverture de deux oreillers pour chapelle, ouvrez d'or de ouvraige de sarrasin, l'une en deux pieces sur drap de Damas vert et l'autre en deux pieces faictes a l'esguille de fil d'or.

Livres appartenans a la chapelle de mondit seigneur.

Premierement, ung bon messel a l'usaige de Paris, garni de fermouers et pipes d'or, que donna monseigneur le chancellier a ung jour de l'an, et sert aux grans festes a prelat, couvert d'une chemise de drap de Damas blanc semée de marguerites P. et M. de brodeure d'or et six boutons de perles, dont l'un est perdus, que tout vint perles. — Item, ung messel noté a l'usaige de Paris, servant a la grant messe tous les jours. — Item, un psaultier ancien, a lettre d'or et d'asur et a ystoires d'or. — Item, ung livre pontiffical pour prelat. — Item, deux livres de motés, l'un de plus grant volume que l autre. — Item, sept demis breviaires notés pour le temps d'esté et pour le temps d'iver, tous a l'usaige de Paris, dont l'un est de bien grant volume. — Item, trois gréés notés, c'est assavoir deux grans et ung moien, dont celui qui servoit devers le corps est demouré en Bourgoingne. — Item, ung grés noté, a l'usaige de Paris. — Item, ung autre livre noté, ou sont plusieurs proses et ignes et les offices du Saint Sacrement des mois et plusieurs autres. — Item, ung *Catholicon* entier. — Item, ung livre noté, ou est compris tout le service de monseigneur saint Anthoine. — Item, ung petite livre noté du service du Saint Sacrement.

Autres livres pour l'oratoire de monseigneur, fermans a fermouers d'or et d'argent.

Premierement, ung braviaire en deux volumes fermans a fermouers d'or a l'usaige de Paris, ou quel mondit seigneur dit ses heures, dont en l'un a pipe d'or et chemise de soie, et en l'autre non. — Item, ung messel ou mondit seigneur dit son service, a l'usaige de Paris, a fermouers d'argent dorés. — Item, deux grans livres des heures de Nostre Dame, de la Croix, du Saint Esperit, des mors et plusieurs oroisons et autres suffraiges, servans tous les jours en l'oratoire de mondit seigneur a fermouers et pipes d'or, dont en l'un a oeilles d'or soubz une platene d'argent. — F° XVIII. Item, unes petites heures de Nostre Dame qui furent a la mere de monseigneur, a deux petis fermouers d'or, deux boutons de perlles et une petite pipe d'or. — Item, unes petites heures de oroisons en françois de plusieurs sains, couvertes de brodeure d'or et de menues perles, garniez de deux fermouers d'or, armoiez aux armes de Flandre et de ma dame d'Artois. — Item, unes petites heures de suffraiges de sains ystoriez, a fermouers et pipes d'or aux armes d'Estampes. — Item, uns sept psaulmes, dont la lecture est toute ystoirée couvertes d'une

couverture de veluau azuré, fermans a deux fermouers d'argent dorés, armoiés aux armes de feu ma dame d'Orleans. — Item, la plus grant partie des cayers d'un messel translaté de latin en françois, lequel fist faire feu la royne Blanche, et lequel a esté laissié a par faire, pour ce que on dist qu'il n'est pas expedient de translater tel livre en especial le saint Canon. — Item, ung petit psaultier, ouquel a a chacun psaulme une propre oraison, et le donna monseigneur de Berry a mondit seigneur, garni de petis fermouers d'or a fleurs de lis et une pipe d'or — Item, huit petis cayers l'un contenant le service de saint Anthoinne, saint Charlemaigne et saint Loys de Marseille, l'autre la feste du Sacrement, le IIIme couvert de soie contenant plusieurs messes, et le demourant processionaires. — Item, ung coffret de cuir boully, plain de plusieurs reliques et coffres, sellé des commissaires. — Item, ung petit tableau de bois rond d'une Nostre Dame a anges et fueillaiges de bois a lettres de *y me tarde* doré aux bors et dessus. — Item, ung autre tableau de bois en façon de las d'amours, ouvrant a deux feuillés, garni par dedans de plusieurs ymaiges d'ambre, et lequel est argenté par dehors. — Item, ung autre tableau de bois carré, ouvrant a deux feuillés, a ung demi ymaige de Nostre Dame d'un costé et de saint Jehan de l'autre, et le donna monseigneur de Namur. — Item, ung grant tableau de bois en façon de demy porte, ouquel a Nostre Dame ou milieu, les deux sains Jehan, saint Pierre et saint Anthoinne, et le fist Maluel. — Item, ung autre grant tableau de bois long, sur le carré, a ung saint Christofle. — Item, audit Franchequin ung ymaige de Nostre Dame d'yvoire séant en une chaiere, noire de cor, garnie d'une couronne sur sa teste, en laquelle a VIII saphirs, IIII balaiz et XXXI perlles, et en sa poitrine a I fermail d'or garni de I balay, III diamens et troys perlles. Et tient un petit reliquiaire de cristal en sa main, garni d'or et une perlle dessus. Et l'a vendue Herman quant on lui a fait son dernier compte, de tout ce qu'il povoit avoir eu a faire a feu monseigneur. Item, a rendu I grant cristal rond qui pièca avoit esté donné a mettre le saint Clou. Et cousta de Gueldequin XL frans. — F° XIX. Item, a rendu, III pièces de cristal, l'une ronde, plate, et les II autres carrés dont l'une est rompue a l'un des boutz. — Item, a rendu II fermouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de feu monseigneur, touz neuf senz tissus. — Item, I petit coffret plat de cuir aux armes de feu monseigneur Baujou, garni d'argent doré, ouquel on soulloit mettre la saincte Croix ou le crucefiz est dudit fust. — Item, a esté baillé audit Franchequin la main sainte Anastase, chamberière Nostre Dame, que a rendue Jehan Sac, auquel feu monseigneur l'avoit fait bailler pour estre mise pour reliquiaire en sa bonne nef.

F° XXII. — CY S'ENSUIVENT LES PARTIES DE VAISSELLE D'OR, D'ARGENT ET DE CRISTAIL, CHAMBRES, TAPISSERIE ET AUTRES CHOSES QUE JEHAN LE GAMBIER A RENDUES A LA PRESENCE DESDIS COMMISSAIRES ET ICELLES BAILLÉES AUDIT FRANCHEQUIN.

Premierement, ung gobellet de cristail long, couvert, garni le pié, la bordeure et le couvercle dudit gobellet d'or, et sur ledit couvercle une pommete armoiée des armes de monseigneur ou a environ, Im et demi d'or. — Item, une couppe de maldre couverte, garni d'or, ou il a sur le fruitellet trois grosses perles et ung balay, et ou pié petites

esmeraudes et rubis d'Alixandrie et perletes, pesant l'or vi^{o} x^{e}. — Item, ung grant hanap de maldre couvert a ung pié d'or, et sur le couvercle une fleur de lis d'or, et le fons dudit hanap et d'icellui couvercle esmaillé des armes de France, pesant l'or i^{m} vi^{o} x^{e}. — Item, ung creusequin de cristail petit, a deux ances, garni d'or. — Item, ung verre de cristail, dont le pié et le couvercle sont d'or, ouquel couvercle a six perles et ung saphir, pesant cristail et tout i^{m} v^{o} v^{e}. — Item, une saliere dont le couvercle est de cristail et le fons d'une coquille de perle, garnie d'or, pesant i^{m} v tréseaulx. — Item, une petite salière d'or couverte en guise d'un heaume et de la licorne ou fons, pesant iii^{o} lii tréseaulx.

Cy s'ensuit la vaisselle de cristail garnie d'argent doré de l'inventoire dudit Gambier baillée audit Franchequin.

Premièrement, ung grant godet de cristail a deux ances, garni d'argent doré, a ouvraige eslevez et fleurs esmaillées sur le pié. — Item, ung grant pot de cristail a deux ances de cristail, garni le couvercle et le pié d'argent doré, de la façon dessusdite. — Item, ung autre petit pot de cristail fermant a clef, garni le pié et le couvercle d'argent doré, ouquel couvercle a des esmeraudes, rubis d'Alixandrie et petites perles d'Ecosse et y a ung saphir sur le fruitellet. — Item, ung autre gobellet nommé voirre de cristail sur ung hault pié d'argent doré a deux ances d'argent doré. — Item, ung petit crusequin de cristail a couvercle garni le pié, la tenue et le milieu d'argent doré. — Item, deux bouteilles al. flacons de cristail et de jaspre, garnies d'argent doré. — Item, deux petites esguieres de cristail, l'une garnie d'or et l'autre d'argent doré. — Item, une saliere de cristail a large pié, d'argent doré et bordée entour en guise de pampes de roses, et ung couvercle de cristail bordé d'argent doré et esmaillé garni de menues perreries, de grenas, esmeraudes et menues perles, armoiée ou fons aux armes de feu monseigneur. — Item, ung gobellet de cristail belong, garni, pié et couvercle d'argent doré à ung fruitellet rond armoié aux armes de monseigneur, — F^{o} XXIII. Item, ung crusequin de maldre en facon d'Alemanie, et une couronne d'argent a ung arbre, de coeurs voulans, esmaillez de bleu. — Item, ung creusequin de maldre en façon d'Alemanie, sanz garnison. — Item, deux crusequins de maldre couvers, l'un garni d'argent doré esmaillé et l'autre garni d'argent doré, a une langue de serpent au dessus, — Item, ung ongle de griffon en guise de cornet, garni d'argent doré et le couvercle aux deux bous et ou milieu. — Item, ung petit hanap de cristail sanz garnison, a ung couvercle de verre de Prouvence (apporté de Dijon par le chastellain d'Argilly). — Item, une largete esguiere de pierre noire garnie d'argent doré, esmaillé partout d'oyseaulx et bestes sauvaiges, apportée de Dijon par ledit chastellain. — Item, ung benoitier de porphire de Romme a une ance, en laquelle a ou milieu une fausse pierre nommée doublet.

Autre vaisselle d'argent dorée, baillée audit Franchequin.

Premierement, une grant couppe d'argent doré en guise d'un crusequin de bien ancienne façon, qui fut Julius Cesar, armoié de nouvel sur le couvercle des armes de

mondit seigneur, pesant xv^{m} vii^{o}. — Item, ung hanap d'argent doré couvert, cizellé aux armes de mondit seigneur et est doré dehors et blanc dedans, pesant iii^{m}. — Item, deux petis pos d'argent dorés, cizellés dehors de lettres de sarrasin, pesant v^{m} vii^{o}. — Item, ung autre pot d'argent doré, pesant environ v^{m} i^{o}. — Item, le couvercle d'un verre d'argent doré, pesant iii^{o} v^{e}. — Item, ung autre couvercle d'argent doré greneté pour I voirre qui n'estoit point en inventoire. — Item, une saliere d'argent doré couverte a deux griffons, et au dessus ung petit galiot a cinq langues de serpent dont les deux sont perdues, pesant v^{m} v^{o}. — Item, une saliere d'argent doré couverte, ou il y a dessus le couvercle une joe d'un lisart avec les dens, pesant tout iiii^{m} i. — Item, deux grans flacons d'argent dorés en guise de coquille de mer, pesant environ c^{m} vii^{o} x^{e}. — Item, une espreuve d'argent dorée en guise d'une pomme de pin, au dessus a ung arbre ouquel avoit plusieurs langues de serpent, et de present n'en y a que troys et plusieurs royes de souleil, armoiée des armes de monseigneur, pesant i^{m} vii^{o}.—Item, cinq grans chandelliers d'argent dorés pour fructerie, pesant xix^{m} v^{o}. — Item, ung eaubenoistier de jaspre garni ou pié et en l'ance, qui est de deux griffons d'argent doré et une pierre de verre en la dite ance. — Item, une bouteille de pierre noire, garnie d'argent ou bourdon dessus. — Item, trois pos d'argent dorez, pesant xvi^{m} iii^{o} xviiie. — Item, ung hanap d'argent doré tout plain sanz fruitellet, pesant environ ii^{m}. — Au jour duy xxiiie de février mil IIII^{c} et quatre Jehan le Gambier a rendu audit Franchequin II cages d'argent a mettre oiselez de Chipre, pendant a chainetes dorées. — Item, a rendu ledit Gambier audit Franchequin une boiste ou pomme d'argent verée aux armes de feu monseigneur, servant a ung pavillon. — Item, a rendu XXIII touailletes dites servietes de fine toille de Rains.

F^{o} XXIIII. — Cy s'ensuivent les chambres, tapisserie et autres choses rendues par ledit Gambier, en la presence desdis commis, et icelles ont esté bailliés par inventoire audit Franchequin.

Premierement; une chambre de drap d'or ouvrée a lions garnie de ciel, dossier de coustepointe et trois courtines de taffetas bleu et de vint et trois sarges desquelles douze en ont esté taintes en noir, qui ont esté envoiées par devers monseigneur a Dijon pour le fait de l'obseque de feu monseigneur, reste XI sarges. — Item, deux carreaulx blans royés d'or. — Item, une autre chambre de drap d'or de Damas a lettres sarrazinoises, garnie de ciel, dossier et coustepointe avec trois courtines de taffetas bleu royé, et souloit estre garnie de six vielz tappis desquelz l'en a si longuement fait serpillieres qui sont tout desrompuz et de nulle valeur et de deux carreaulx de mesmez. — Item, une autre chambre de haultelice a ouvraige de soie et d'or a ymaiges, garnie de ciel, dossier et coustepointe; et les courtines de cendal tiercelin en graine, et deux tappis de haultelice de l'ouvraige de la dite chambre. — Item, une chambre bien vielle de drap de Damas, garnie de ciel, dossier et coustepointe tant seulement, et de deux carreaulx de mesmez. — Item, une autre chambre de veluaul vermeil en graine a long poil, c'est assavoir ciel, dossier et en chacune pièce P. et M. d'or de Chippre entrelaciez a la devise de feu mondit seigneur, garnie de trois courtines de taffetas vermeil, et n'y a aucune tapisserie. — Item, ung ciel,

dossier et deux helles pour tendre en la chapelle aux grans festes, de veluaul rouge, semé d'anges de brodeure aux armes des pais de feu mondit seigneur, avec deux pieces dont on feroit bien quatre carreaulx et une goutiere de mesmez ; lesquelz ciel et choses dessusdites ont esté faites d'un grant daix qui avoit esté fait d'une chambre garnie de ciel, dossier et coustepointe pour les nopces de monseigneur de Rethel, garni de treize tappis de haultelice de la dite devise, et a rendu ledit Gambier huit carreaulx de mesmez qui n'estoient point en son inventoire, et les trois courtines qui souloient servir a la dite chambre ont esté depecées pour rappareiller autres courtines de chambre, comme dit ledit Gambier. — Item, une chambre de veluau en graine ouvrée et semée de brodeure d'escussons de France et d'Evreux, garnie de ciel, dossier et coustepointe, de courtines de cendal vermeil, de huit carreaulx de veluel pareilz et de dix tappis de haultelice. — Item, une vielle chambre de cendal violet, ouvrée de brodeure a moutons blans et armoiries, ciel, dossier et coustepointe les courtines de mesmez, garnie de huit carreaulx de mesmez ouvrez de brodeure et quatre tappis d'estailete brune et trois tappis de haultelice de la dite devise, bien dommagiez et usez. — Item, une couste pointe de cendal violet qui est bien usée et mangée de ras en aucuns lieux, aux armes de ma dame d'Artois· — Item, une vielle chambre de cendal tanné, garnie de ciel, doussier, coustepointe, armoiée aux armes de ma dame d'Artois. — Item, une chambre de drap d'or que le Roy Richard d'Angleterre donna a feu mondit seigneur a Calais en aoust mil III^{c} IIII^{xx} et XVI, garnie de ciel, dossier tenans ensamble de coustepointe et de trois courtines de cendal en graine de bateure de la devise de ladite chambre, de couvertoires d'armines, couste pointe d'armines et ung chevet de lit de deux carreaulx de mesmez, l'un grant et l'autre petit, et de treze tappis de haultelice de ladite devise. — F^{o} XXX. Item, une chambre de cendal bleu, semée de compas entrelaciez a plusieurs lions emancillés des armes de Bourgoingne, ciel, doussier, coustepointe, garnie de courtines et de huit tappis de haultelice d'icelle devise, bien usez. — Item, deux pieces d'une vieille chambre de cendal vermeil, c'est assavoir ciel et eoustepointe, semée de vielz oyseaulx blans aux armes de Flandres, et deux bien viez tapiz de mesmes de petite valleur. — Item, quatre carreaulx de camelot violet, c'est assavoir deux grans et deux petis. — Item, une vielle chambre paillée de satin brun et rouge a pilliers blans, ciel, dossier et coustepointe, garnie de courtines et de deux tappis de bien petite valeur. — Item, une autre chambre de haultelice vert a pos de margolaine, c'est assavoir ciel, dossier et coustepointe, les trois courtines vers de soie d'Arras, et six pieces de tappis de haultelice d'icelle devise. — Item, une petite chambre de haultelice a demi ciel dossier et couverture, tout de haultelice, a branches de rosiers et trois courtines de camelot de Rayns, — Item, une chambre de camelot vermeil, garnie de ciel, dossier, esquelx a en chacun ung raiz de souleil et dedans les armes de feu mondit seignéur, et les courtines dormans tout dudit camelot.—Item, une chambre de sarge a demi ciel, pallée de rouge et de blanc, et huit pieces de sarges qui bien peu valent — Item., une chambre eschiquetée de colz de malars et de laperœulx blans c'est assavoir ciel, dossier et coustepointe, garnie de courtines eschiquetées de satin blanc et vert et douze sarges eschiquetées de sarges de Caen. La dite chambre est en Bourgoingne. — Item, une chambre de cuir rouge diaspré garnie de ciel, dossier, et

couverture de lit, trois courtines de satin vermeil, deux marchepiés de cuir vermeil, et la couverte de la couche de cuir semblable diaspré. — Item, huit petis carreaulx belons de cuir de mesmez, — Item, sept tables d'autel de haultelice ouvrée d'or de Chippre, et de soie et d'or les aucunes, c'est assavoir deux..... (1). — Item, une autre table d'autel de l'Arbre de vie. — Item, III petites courtines de taffetaz vert qui n'estoient point en l'inventoire, se elles ne sont nommées en icellui pour autres d'autre couleur.

Fº XXVI. — Cy s'ensuivent les tappis.

Premièrement, ung tappis de chapelle ouvré a or du Couronnement Nostre Dame, — Item, trois tappis grans de haultelice ouvré d'or et d'argent de Chippre, de la bataille de Rosebecque. — Item, ung autre tappis de haultelice ouvré d'or de Chippre, de l'istoire de Semiramis de Babilome. — Item, ung autre tappis de haultelice ouvré d'or de Chippre, de la vie Saincte Marguerite, — Item, deux autres tappis de haultelice ouvrez d'or, de l'Art de bergherie — Item, ung autre tappis de haultelice ouvré d'or, du Credo et des prophetes. — Item, ung autre tappis de haultelice ouvré d'or, de l'istoire Guillaume de Bomercy. — Item, ung autre tappis ouvré a or, de l'istoire Charlemainne. — Item, ung autre tapis du Rommant de la Rose, ouvré a or. — Item, ung autre tapis des Vices et des vertus, ouvré a or. — Item, ung autre tapis de Messire Bertrand de Clanquin de la bataille du Pont Valain, ouvré a or. — Item, deux autres tappis de la Vie Saint Anthoine, ouvrez a or. — Item, deux autres tappis de Guy de Bourgoingne, ouvrez a or. — Item, ung tappis de la Vie saint George, ouvré a or. — Item, trois autres tappis de l'Istoire de Judas Macabeus, ouvrés sanz or. — Item, I tapiz en II pieces de l'Istoire du roy Artus. — Item, ung autre tapis de Hector de Troyes, ouvré a or. — Item, ung autre tappis de Harpin de Bourges, ouvré a or. — Item, ung autre tappis contenant cinq pieces de l'Istoire de Florence de Romme, ouvré a or. — Item, ung autre tappis de haultelice de l'Istoire de Perceval le Galoys, ouvré a or, monseigneur l'a pardevers lui en Bourgoingne — Item, ung premier tappis de l'Istoire Jason, a or. — Item, ung autre de ladite Ystoire dit le derrain tapis, a or. — Item, ung autre bon tappis de haultelice des Douze pers de France, ouvré a or. — Item, ung beau tappis des Vices et des vertus, ouvré a or. — Item, le tappis de l'Istoire Saint Denis, a or. — Item, ung tappis de Donouemens d'amans et enfans, a or. — Item, quatorze tappis escartellés des armes de France et de Flandres. — Item, quatre tappis de haultelice a lions qui montent degrés. — Item, un vielz tappis bleu de haultelice fait a encolies blanches, armoié des armes de Flandres. — Item, I petit tapiz bleu a chiens blans, de petite valleur. — Item, ung tappis et ung banquier bleûx a lions qui sont en compas de nues, de petite valeur. — Item, six tappis de haultelice, de Bergerie. — Item, ung autre petit tappis, a trois ymaiges a une Dame entre deux amans. — Item, I tapis en III pieces de Miroer de Romme. — Item, I tapiz en III pieces des Dix Souhaix. — Item, I tapiz de Thamaris la Preue. — Fº XXVII. Item, deux autres tappis l'un Des

(1) Incomplet dans le manuscri

Douze mois, l'autre de Volemens de dames. — Item, ung tappis rond de haultelice, armoié des armes de pais de mondit seigneur, qui fait marchepié. — Item, ung autre tappis en deux pièces de l'Istoire de la royne d'Islande. — Item, ung grant tappis de haultelice a moutons, ou soint pointraiz ma dame d'Artois et monseigneur de Flandres. —Item, ung tapis bleu de haultelice, a ung grant arbre ou milieu ou sont liez ou milieu ung lion et ung oliffan. — Item, ung vielz tappis blanc, ouvré a serainnes, et y en souloit avoir trois autres pareilz lesquelz sont tous usez et gastés, comme dit icellui Gambier. — Item, ung tappis de l'Istoire du Dieu d'amours dit des bergiers — Item, ung tappis de l'Istoire de Jacob et de Eseu.—Item, ung tappis de la Dance de bergiers. — Item, ung tappis de Chasse et de mélaudie dit esbatement. — Item, deux tappis pareilz du Chastel de franchise, desquelz l'un est en Bourgoingne. (Et le lui doit on rendre). — Item, ung tappis de Charlemaigne et d'Angoulant. — Item, deux petis tappis de gros fille de Paris sanz or, l'un de messire Bertrand de Clauquin et l'autre du conte de Santerre. — Item, trente et huit tapiz veluz, que grans que petis. — Item, quatres autres tappiz veluz que le Cardinal d'Albane donna a feu mondit seigneur. — Item, deux couvertures de cuir en grainne, ouvrées de compas. — Item, une autre couverture de cuir noir que le cardinal de Viviers donna a feu mondit seigneur. — Item, quatre carreaulx ou coussins de cuir noir ronds, a ung escu barré de vermeil. — Item, ung grant carreau de mesmez, ung dossiet de drap d'or paellé, et trois carreaulx autres de mesmez. — Item, ung dossier qui fait ciel de drap d'or et d'argent bordé de veluel. — Item, ung grant dais de salle, a lettres de sarrasin — Item, ung dosset de drap d'or de Luques, bordé de veluaul vermeil sanz graine, semé en la bordeure de tourteaulx de brodeure, attachiés des armes de feu mondit seigneur. — Item, ung autre dosset de drap d'or de Luques, bordé de veluaul vermeil tout plain. — Item, ung autre dosset moien, paellé de drap de Damas blanc et violet. — Item, cinq banquiers de viez drap d'or, armoiez des armes de Brabant et d'Evreux. — Item, quatre banquiers et ung dosset de vielz drap d'or, bordés de veluau violet, armoiez de plusieurs escussons de France et des armes de feu monseigneur. — Item, ung banquier de veluaul vermeil et six carreaulx de mesmez bordés, iceulx carreaux de ruben d'or de Chippre. — Item, deux carreaulx de toille, ouvrez de brodeure a vignes. — Item, ung carreau de veluaul vermeil, en graine. — Item, six coussins de veluau bleu (on en a fait de deux ung) pour couvrir le trimeau de la panneterie et II enportez avec monseigneur, demeurent a Franchequin deux. — Item, deux paveillons de toille blans, ouvrés d'or de brodeure. — F° XXVIII. Item, ung autre paveillon brun de soie de laine et autrement nommé de sarges tannées. — Item, ung autre paveillon de satin, eschiqueté de blanc et de vert, servant a la chambre des colx de malars. — Item, ung paveillon de Pruce. — Item, ung grant paveillon de toille de Rains, ouvré a or de Chippre et bordé par dessouz de samit vermeil. — Item, ung sinceteillier blanc. — Item, deux courtines l'une de taffetas bleu et l'autre de cendal rosty violet, et sont pour tendre au travers d'une chambre. Desquelles mondit seigneur a celle de bleu et l'autre est devers Franchequin. — Item, trois sarges bleues a escussons de feu mondit seigneur, qui sont de petite valeur. — Item, sept sarges de Caen vermeilles, de petite valleur. — Item, trois bien vielles sarges, paellées de blanc et de vert. — Item, une couverture de chaiere de drap d'or tout plain,

en manière de rosetes. — Item, trois couvertouers de lis, l'un de stailete fourré de menu vair, l'autre brun qui ne vault, et le tiers est pers fourré de menu vair. — Item, deux matheras l'un de satin vermeil et l'autre de toille blanche. — Item, ung vielz matheras couvert de cendal vert, qui vault, et une vielle coustepointe qui y sert et est de samit. — Item, ung autre matheras de satenin vermeil, nommé coustepointe. — Item, ung autre vielz matheras de toille, plain de bourre. — Item, ung baston long, d'une corne entière de licorne. — Item, ung dosset de veluaul vermeil a arbres et fueilles d'or qui fut de la couverture d'un cheval.

Cy s'ensuit les chambres, tappis et autres choses qui n'estoient pas ou viel inventoire d'icellui Gambier.

Item, une chambre de veluaul vermeil en graine brodée d'ours, garnie de ciel dossier coustepointe et une helle pareille actendre (sic) a l'un des lez des trois courtines de satin vermeil, et ung carreau de mesmez icelle chambre. — Item, une chambre a demi ciel de sarge de Caen, brodée de longes blanches, garnie de demi ciel, dossier, sarge de lit, une pour la couche et une pour le lit, et ung petit paveillon de satin vert qui pend a une bourse dedans le demi ciel, brodée ladite bourse de boutons, environ..... — Item, une autre chambre de cuir vermeil garnie de ciel, dossier, couverte de lit, courtines de satin vermeil et ung cuir pour la couche et deux pièces pour mettre entour le lit. — Item, une autre chambre eschiquetée de drap de damas blanc et vermeil, garnie de ciel, dossier, coustepointe, courtines de satin vermeil et blanc, eschiquetées de quatre carreaulz de mesmez et de sept sarges d'icelle façon de sarge de Caen, de petite valeur. — Item, une autre chambre de haultelice vermeille, ou il y a Dames sarrasines et enfans cuillans floretes, richement ouvrée a or garnie de ciel, dossier, sarge pour le lit, trois courtines de sendal vermeil, de quatre tappis actendre, de gros fille de Paris sanz or, et cousta de Jaquet Guillaume xiiii^{c} esterlins. — Item, les trois tappis de Fama ouvrez a or, et coustèrent iii^{m} esterlins. — Item, le beau tappis du Couronnement Nostre Dame, ouvré a or. — Item, le bon tappis de Saincte Anne, ouvré a or. — (Et aussi doit avoir ledit Cosset le bon tapiz des VII Aages, lequel est en Bourgoingne). — F° XXIX. Item, le tappis du Trespassement Nostre Dame, ouvré a or et de soie, et cousta vi^{c} esterlins. — Item, ung tappis de la Resurrection Nostre Seigneur, ouvré a or. — Item, deux dossiers de drap d'or petis a ouvraige de nefz d'or sur champ asuré, bordez de veluau vermeil. — Item, une sarge vermeille qui fait demi ciel et dossier, aux armes de France ou milieu et du cardinal de Luxembourg aux quatre boutz. — Item, cinq couvertures de drap d'or pour couvrir chaières de parement, bordées de veluau asuré, dont la bordeure de l'un d'iceulx fut coppée et emblée, devers feu monseigneur. — Item, une couverture de lit, de blanc cuir d'Alemaigne. — Item, six sarges blanches de Caen, toutes plaines. — Item, ung grant banquier, palé de deux baudequins l'un sur champ vermeil et l'autre sur champ noir, et fut fait pour le fait des nopces de monseigneur de Rethel, et ung grant carreau de mesmez pour servir a table. — Item, trois courtines de cendal vermeil. — Item, deux grans carreaulx de drap d'or vermeil qui ont esté derrain faiz du demourant du drap d'or, dont l'en couvrist le chariot de

ma dame de Savoie quant elle s'en ala. — Item, deux petis carreaulx de cuir vielz, brodés. — Item, deux selles de mules brodées de haulte brodeure, armoiées aux armes de Flandres. — Item, deux selles pour haquenées brodées de M. et feuillaige d'or, garniz de harnois de mesmez. — Item, une selle de guerre couverte de veluaul vermeil, brodée aux armes de feu monseigneur, en ronds compas. — Item, trois chaieres de chambre, dont l'une est couverte de veluaul vermeil.

F° XXX. — Cy s'ensuivent les banières, panons, estandars et autres choses, que icellui Gambier a rendues et ont esté baillées audit Franchequin.

Premierement, deux grans estandars de satin pour la mer, contenant chacun environ seize aulnes de long et deux aulnes et demie de large a l'aune de Paris, aux armes et a la devise monseigneur de Bourgoingne. — Item, vint et neuf estandars de sarge et deux plus grans pour la mer, de la devise de mondit seigneur, lesquelles choses se empirent toutes et mangirent de vers. — Item, deux banieres et deux panons de satin pour la mer, de bateure, aux armes de Bourgoingne. L'une desdites bannières fut toute dessiré aux nopces de monseigneur de Rethel, sur la grant sale que on fist de tapisserie et aussi le panon de mesmez. — Item, une baniere et ung panon de cendal de cousture desdites armes. — Item, onze petites banieres et quatre petis panons de sendal de bateure aux dites armes. L'une desdites banieres fut baillée à l'une des trompetes de feu mondit seigneur du temps audit Gambier. — Item, une baniere et deux petis panons de cendal de cousture des armes de mondit seigneur. — Item, deux panons de cendal de bateure pour la mer, faiz aux armes de feu mondit seigneur. — Item, ung panon de bateure de cendal, aux armes de Flandres. — Item, une baniere et ung panon de cendal de bateure aux armes d'Artois, qui fut toute dessirée aux nopces de monseigneur de Rethel a Arras — Item, une baniere et ung panon de cendal de bateure aux armes de la conté de Bourgoingne, dessirée pour ladite cause. — Item, une baniere et ung panon de cendal de bateure, aux armes de la conté de Rethel — Item, quarante et deux petites banieres de sarge de cousture, pour la mer, aux armes de feu mondit seigneur de Bourgoingne.

F° XXXI. — Cy s'ensuit l'inventoire des robes, d'aucuns cars, ars et autres choses de feu mondit seigneur de Bourgoingne, que Ponsot, varlet de garderobe de mondit seigneur aiant la garde d'icelles, a aujourd'hui rendues viime jour de juing mil quatre cens et quatre, et icelles ont esté baillées par inventoire audit Franchequin, presens lesdis commissaires.

Premierement, deux longues houppellandes de veluaul cramoisy, fourrée d'armines. bordées et garnies tout environ des manches de perrerie et de perles, c'est assavoir l'une de douze balais, de douze saphirs et XXIIII soleilz d'or, ou milieu desquelz a en chacun quatre grosses perles rondes et environ seize autres grosses perles moindres, et aussi lesdis balais et saphirs sont avironnez de grosses perles, et la bordeure desdites manches semblablement de grosses perles, et les feuillaiges desdites manches sont semez de

perles de plusieurs sortes, les unes plus grosses que les autres, avec plusieurs pailletes d'or pendant à la dite brodeure d'icelles manches. Et l'autre garnie de grosses pelles faites de P. et M., laquelle a esté desgaigée de Mauduit, tailleur des robes du roy. — Item, une autre longue houppelande fourrée d'armines, eschiquetée de drap de damas blanc et vert, et en chacun quartier a une paillete d'or de feuille de chesne, pourfillé d'or chacun quartier. — Item, une autre longue houppelande de fin drap d'or a bien petis feuillaiges d'or sur champ vert, fourré d'armines. — Item, une autre longue houppelande de fin drap d'or a compas rons, ouvrez de veluaul cramoisy, a une fleurete verte ou milieu, et autres ouvraiges par maniere d'eschiquier fourrée d'armines. — Item, une autre longue houppelande de veluaul cramoisy a long poil, triée de double fil d'or au travers d'icelle houppelande, fourré d'armines. — Item, une autre longue houppellande de veluaul cramoisy figuré de P. et M., fourré d'armines. — Item, une autre longue houppelande de veluaul cramoisy, tout plain fourrée d'armines. — Item, une autre longue houppelande de veluau cramoisy figuré a longues tiges de feuillaiges, fourrée d'armines. — Item, une autre longue houppelande de satin vermei, figuré de veluaul cramoisy de l'ouvraige de Damas, fourrée d'armines. — Item, une autre longue houppelande de veluaul cramoisy, tout plain fourré d'armines. — Item, ung long manteau de veluaul cramoisy fons de cuire (?) tout plain fourré d'armines. — Item, la fourreure d'armines de deux houppelandes l'une longue et l'autre a mi jambe dont on fist le drap d'or du poille pour le corps de feu mondit seigneur. — Item, une longue houppelande toute d'or, sanz autres soies ne couleur, fourrée de martres sebelines, et la donna monseigneur de Berry a feu mondit seigneur au jour de l'an mil IIII^{c} et trois. — Item, une longue houppelande de drap d'or a longues barres, les unes de veluau cramoisy et les autres a feuillaiges d'or fourrée de martres sebelines. — Item, une autre longue houppelande de fin drap d'or figuré de fueillaiges vers et roses de veluaul cramoisy, fourrée de martres sebelines, qui cousterent III esterlins la piece. — Item, une autre longue houppelande de fin drap d'or ondoyé moitié a fueillaiges vers et grandellettes roses de veluaul cramoisy, et l'autre moitié a longues tiges de fueillaiges de roses d'or sur champ de brun vert fourrée de martres. — Item, une autre longue houppelande a champ d^{e}or semé de compas entrelaciez a fueillaiges de treffes de veluaul cramoisy, fourrée de martres sebelines — F^{o} XXXII. Item, une longue houppelande de satin violet figuré de las d'amours, d'icelle couleur, fourrée de martres sebelines — Item, une longue houppelande de veluau cramoisy figuré a longues tiges en maniere de longues fueilles de chesne et rosetes, fourrée de martres sebelines. — Item, une autre longue houppelande de stailete vermeille, fourrée de martres de Prusse. — Item, une houppelande a mi jambe de mesmez, fourrée de martres. — Item, une autre houppelande de vert brun a mi jambe fourrée de martres. — Item, une autre houppelande a mi jambe de veluaul cramoisy pourpointe, fourrée de gris. — Item, une autre houppelande a mi jambe de satin noir figuré de veluaul noir fourrée de gris. — Item, une autre houppelande a mi jambe de satin noir figuré a abresseaulx pourpointe fourrée de gris. — Item, une autre houppelande de veluaul noir a mi jambe, fourrée de gris. — Item, une autre houppelande longue de brun vert, fourrée de menu vair. — Item, une autre houppelande a mi jambe de mesmez, fourrée

de menu vair. — Item, une longue houppelande eschiquetée d'or et d'asur a petis souleilz et estoilles d'or et d'asur, fourrée de veluaul cramoisy a long poil. — Item, une longue houppelande de vert gay en graine, fourrée de veluaul a long poil d'or et de cramoisy. — Item, une longue houppelande de satin vermeil figuré a abresseaulx de veluaul cramoisy, fourrée de satin blanc. — Item, une autre houppelande longue de veluaul cramoisy a long poil, doublée de satin vert. — Item, une houppelande longue de veluaul noir, doublé de cendal noir tiercelin. — Item, une houppelande a mi jambe de semblable, doublée de cendal noir. — Item, ung mantean long de vert brun, fourré de satin blanc. — Item, ung autre manteau long de veluaul cramoisy, fourré de satin blanc. — Item, une longue houppelande de vielle façon de veluaul cramoisy a long poil par dehors, et par dedans de blanc a long poil. — Item, une autre longue houppelande de veluaul cramoisy a long poil d'un costé et de l'autre costé a long poil vert. — Item, une autre houppelande longue de satin vermeil renforcié, doublée de veluaul vert. — Item, une autre houppellande, de mesmez, a mi jambe. — Item, une longue houpellande de camelot en graine, doublée de satin blanc. — Item, une houppellande a mi jambe de drap noir, fourée de cendal noir tiercelin. — Item, ung surcot royal de veluaul cramoisy, fourré de menu vair. — Item, la robe longue a manches pendans sur les bras de semblable drap, fourrée de menu vair. — Item, la petite cote de mesmez a estroittes manches a boutons petis de pareil drap et fourrée comme dessus. — Item, ung chaperon d'ermines de mesmez — F° XXXIII. Item, une jaquete de veluaul cramoisy pourpointé, doublée de satin vermeil. — Item, une autre jaquete de veluaul noir pourpointé, doublée de satin noir. — Item, ung jacques de veluaul vermeil pour armer pourpointé, doublé de satin vermeil. — Item, ung autre jaques de veluaul asuré pour armer, doublé de satin azure. — Item, ung long et large jacques de veluaul vermeil pour coucher en mer ou ailleurs tout armé, doublé de satin vermeil. — Item, vint et une pieces d'acabis blans, dont l'une est plus petite que les autres.— Item, quatre pieces de satins vers. — Item, deux pieces d'escarlate cramoisie l'une contenant cinq aulnes trois quartiers passant moison de largeur et l'autre contenant semblablement cinq aulnes trois quartiers.

F° XXXI^{vo}. — Cy s'ensuivent les fourreures des robes de cest inventoire baillées a Baubrisset.

Premierement, la fourreure de XI des dites houppelandes et I manteau fourrez d'armines, ou il avoit IX^{m} IIII^{c} VIII hermines — Item, IX^{c} XXXII martres sebelines ostées de quatre des dites robes. — Item, VIII^{c} XXXVI martres de Prusse ostées de IIII autres hoppelandes.— Item, III^{m} IIII^{xx} ventres de menu ver, ostez de V de dites robes dont les III^{m} sont l'abit royal —Et une fourreure d'ermines de l'une d'icelle hoppelandes baillée a Jehan de la Croix pour ledit Baubrisset, avaluée a environ VII^{c} ermines.

F° XXXIII^{vo}. Cy s'ensuivent les Cornés que a renduz ledit Poinsot.

Premièrement, ung grant cor, bordé d'or a P. et M. garni ès deux bous de quatre saphirs et de douze perles en quatre troches, pendant a ung tessu a ung thoret d'or.—

Item, ung autre grant cor, garni d'or en trois lieux a roses esmaillées de blanc et fueillaige d'or, pendant a ung tessu, tout semé piés a piés d'icelle facon de roses et fueillaiges d'or, et le thoret d'or. — Item, ung autre grant cor garni d'or en trois lieux a estoilles hachées pendant a ung tessu noir, semé de quarante et deux estoilles d'or a ung thoret d'or. — Item, ung autre grant cor bordé aux deux bous d'une petite plate bordeure d'or ou il y a escript Esperance, pendant a ung tessu vert garni d'un thoret d'or, boucle, mordant et trois fermeures. — Item, ung long cor noir a une boucerolle d'or, pendant a ung tessu noir garni d'or en quatre bous et une pommete pendant, boucle mordant et trois fermeures, esmaillées de P et M. d'or. — Item, ung autre grant cor noir, bordé aux deux boutz d'argent doré, pendant a ung tessu vert garni de boucle, et mordant quatre fermeures et le thoret d'argent doré. — Item, ung autre grant cor noir, garni ès deux bous a cleres voyes, au hault d'argent doré a ung tessu noir garni de thoret, boucle, tortillé, mordant et trois fermeures d'argent doré. — Item, ung autre cornet sur le blanc garni ès deux bouts d'argent doré, haché de feuillaiges, pendant a ung tessu, moitié blanc moitié vermeil, garni avec boucle et mordant et deux fermouers d'argent doré. — F° XXXIIII. Item, ung autre grant cor sur le gris a une boucerolle d'argent doré, pendant a ung pentouer de cuir garni avec le thoret, boucle, mordant et quatre fermeures d'argent doré. — Item, ung cor de voirre noir et blanc, garni en trois lieux d'argent doré esmaillé, pendant a ung tessu d'or et de soie garni de thoret, boucle et mordant d'argent doré. — Item, ung gros cor, garni en trois lieux d'argent doré, armoié des escussons, pendant a ung petit las de soie. — Item, ung autre grant cor noir, garni ès deux bous d'argent blanc poinsonné, pendant a une courroie de jaune cuir, garnie de thoret, boucle et mordant d'argent blanc. — Item, ung autre long cor de chievre a une boucerolle d'argent doré, pendant a ung cuir garni de fer. — Item, ung autre grant cor tout plain, avec le pendant sanz garnison. — Item, ung petit cor blanc garni en trois lieux d'argent doré, pendant a ung las blanc, a ung thoret rond armoié aux armes de feu mondit seigneur. — Item, neuf coliers de levriérs larges a roses et boces de cuivre et bordés de pareilles bocetes et garnis de boucletes. — Item, ung petit tableau de bois carré, ouvrant a deux fueillés, dont a l'un des costés a ung ymaige de Nostre Dame et de l'autre costé feu mondit seigneur et monseigneur de Flandres. — Item, ung ferrement a deux trenchans frinchés au bout, pour fendre la longe du sanglier quand on le deffait. — Item, une petite hachete, pour deffaire ledit sanglier ou cerf. — Item, une estreille de fer garnie de rasouer, de poinson, de marteau et tenailles tenans ensamble. — Item, deux tasses de cuir d'ouvraige d'Arragon, pour servir a une selle a chevauchier. — Item, une bien grosse et longue dent de sanglier de Lorrain Guerin. — Item, deux chauses d'escarlate faictes a l'esguille. — Item, deux autres chausses de chamois fourrées de martres. — Item, deux horseaulx de chamoilz vermeil fourrés d'escarlete. — Item, une gorgerette d'escarlate fourrée d'armines.

F° XXXV. Cy s'ensuivent les ars et fleches.

Premièrement, deux ars d'Angleterre, boucerolles d'or aux quatre bouts. — Item, six fleches dont le bout de dessus et les six fers barbellés sont d'or, dont il fault deux desdis fers que Galian, l'archier de feu mondit seigneur, a devers lui comme dit ledit Ponsot. — Item, trois autres ars d'Angleterre, les deux painturés a or et l'autre de vert a armines. — Item, trois autres ars tous plains et une trousse de XV fleches. — Item, ung grant estuy de cuir boully pour mectre fleches bordées a cinq cercles, huit bandes, une rose, ung grant annel, la sarreure et clef, tout d'or. — Item, ung cousteau a faulconnier garni de grant quantité de petis coustellés, et en y a plusieurs perduz.

F° XXXVI. Cy s'ensuit l'inventoire des livres et romans de feu mondit seigneur a qui Dieux pardoint, que maistre Richart le Conte, barbier de feu mondit seigneur, a euz en garde, et iceulx ont esté baillez audit Franchequin.

Premierement, les Croniques de France fermans a deux fermouers d'argent, armoiez aux armes de feu mondit seigneur. — Item, la Bible ystoriée fermant a deux fermouers d'argent dorés, armoiez aux armes de feu mondit seigneur. — Item, le livre de Tierclins ? fermant a deux fermouers d'argent dorés, armoiez aux armes de mondit seigneur. — Item, le livre de la Vie des sains et de la Vie des peres, fermant a quatre fermouers de fer. — Item, le livre appellé des Propriétés des choses, fermant a deux fermouers d'argent et y a a chacun fermouer ung prophete esmaillié. — Item, une Legende dorée en françois, fermant a deux fermouers d'argent, armoiez aux armes de feu mondit seigneur. — Item, une Bible en latin fermant a deux fermouers d'argent dorés, armoiez aux armes de mondit seigneur. — Item, le livre appellé Code, fermant a deux fermouers de leton. — Item, le livre de Guion, fermant a quatre fermouers de leton. — Item, le livre qui parle des Tribulacions de l'esglise jadis passées devant l'avenement Jhesu Crist, et n'a nulz fermaulx. — Item, le livre du Pelerinaige du monde, fermant a deux fermouers d'argent dorées, armoiez aux armes de mondit seigneur. — Item, ung Psaultier. — Item, le livre du Vergier de Solas qui est tout a arbres d'or, fermant a deux fermouers de fer. — Item, le livre qui parle de la Condicion de tous oyseaulx, fermant a deux fermouers d'argent dorés, armoiés aux armes de mondit seigneur. — Item, le Romant de Ogier de Danemarche, fermant a deux fermouers de fer. — Item, le livre appellé que fist Jehan Bocache et parle des Nobles femmes renommées, a deux fermaux d'argent dorés, armoiez aux armes de mondit seigneur. — Item, le livre de la Fleur des ystoires d'Oriant, a deux fermaulx d'argent dorés, armoiez aux armes de mondit seigneur. — Item, le livre du Dialogue saint Gregoire pape, fermant a deux fermouers de fer. — Item, le livre de la Vie saint Bernard, a dix cloux d'argent dorés a chacun costé, et est fermant a deux fermouers d'argent dorés, armoiés aux armes de mondit seigneur. — Item, le livre de Sy nous dit, a deux fermouers d'argent dorés, armoiez aux armes de mondit seigneur. — Item, le livre de messire Gace qui parle du desduit des chiens et des oyseaulx, et n'y a nulz fermouers. — Item, le Romant de la Rose, a deux fermaux de fer. — Item, ung livre

Comment ung seigneur se doit gouverner en guerre, et n'y a nulz fermaulx. — F^{o} XXXVII. Item, le livre appellé le Trésor maistre Jehan de Mehun, fermant a deux fermaux d'argent dorés tous plains. — Item, le Testament maistre Jehan de Mehun, a deux fermaus de fer. — Item, le romant appellé de l'Esciele du ciel, a ung fermaut de fer. — Item, le livre des Ystoires et croniques des contes de Flandres, a deux fermaux. — Item, le livre appellé des Fables Ysopet, fermant a deux fermaulx de fer. — Item, le livre appellé de la Mutacion de fortune, fermant a deux fermaux de fer. — Item, ung livre d'Ector de Troyes, fermant a deux fermans de leton. — Item, le livre qui parle du Chemin de longue estude, fermant a deux fermaux de leton. — Item, ung livre de papier que frere Martin bailla a feu mondit seigneur, faisant mencion de la Restitucion d'obeissance au pape. — Item, le livre qui parle de la Venerie, fermant a quatre fermaulx de fer. — Item, les livres appellez Étiques et pollitiques, fermant a deux fermaux d'argent dorés, armoiez aux armes de mondit seigneur. — Item, le livre appellé Pollitique, fermant a deux fermaulx d'or armoiez aux armes du Roy, et a ses deux livres a chacun une couverture de drap de soie doublée de sendal, et sont tous deux en ung estuy. — Item, les Croniques de Flandres en papier, et sont a l'abbé de Saint-Bertin de Saint-Omer. — Item, un livre du Tresor de maistre Jehan de Mehun, enluminé de grans ystoires, couvert de veluel vermeil a fermouers d'or, en chacun I escusson des armes de feu monseigneur.

F^{o} XXXIX. CY S'ENSUIVENT AUTRES PARTIES DE BIENS MEUBLES, TANT LES UNGS RECOUVREZ PAR LES COMMISSAIRES DES PERSONNES QUI LES AVOIENT COMME AUTREMENT, QUI NE FURENT POINT TROUVEZ ENTRE LES BIENS MEUBLES DE FEU MONSEIGNEUR, ET POUR CE NE FURENT POINT MIS OU PREMIER INVENTOIRE DE FRANCHEQUIN, DESQUELZ LEDIT FRANCHEQUIN EST CHARGIÉ EN RECEPTE ET D'AUCUNES PARTIES DUDIT INVENTOIRE QUI ONT ESTÉ VENDUES A ARGENT COMPTANT DUQUEL LEDIT FRANCHEQUIN EST CHARGIÉ PAR CE PRESENT COMPTE.

Premièrement, ung dragoer d'argent doré et une tasse d'argent blanc, que ont vendu Regnaudin Moret et Jehan Angelin espiciers demourans a Paris, ausquelz feu Guillaume de Moutaut, espicier de feu mondit seigneur, les avoit baillés en gaige pour parties d'espicerie prinses d'eulx, pesant ledit dragoer xvii^{m} v^{o} vendu au change Bureau de Dampmartin pour paier lesdis espiciers chacun marc vii fs xv d. t., valent vi^{xx} fs v s. vii d. ob. t. et la dite tasse pesant i^{m} i^{o} xve à vi fs x s. x d. t. le marc vault vii fs xix s. iiii d. ob. t. pour tout vi^{xx} viii fs v s. t. — Item, d'une tasse d'argent verée que a rendue Colin Herman, bouchier demourant a Saint Germain des Prés, pesant i^{m} iii^{o}. — Item, des six reliquiaires retenuz des VI apostres d'argent dorés, et sont lesdis reliquiaires de cristail garniz d'or et de perrerie. — Item, de dix huit balais, soixante et quatre grosses perles rendues par Jehan Sac, auquel feu monseigneur les avoit fait bailler pour enrichir sa bonne nef, pesant iceulx balais xviiie ½ ferlin et lesdites perles pesant i^{o} x^{e} iii ferlins lesquelz ont esté baillez en paiement a Benois de Gravelle pour vii^{c} fs comme il apperra par son compte pour ce vii^{c} fs. — Item, de LXXII balais, LXIX saphirs, XLVI diamens, IX esmeraudes et IIII^{c} XIX perles, lesquelles parties Herman Ruissel a rendues

par la fin de son compte, pesant ensamble i^{m} v^{o} x^{e} et icelles parties ont esté vendues a Colin du Pont par l'ordonnance des commissaires pour paier en argent comptant les povres gens des villaiges, la somme de xiii^{c} l fs. pour ce xiii^{c} l fs. — Item, de iii^{c} lxxvii fs. xiiii s. iiii d. t. que ledit Herman a deu et rendu par la fin de sondit compte, pour ce iii^{c} lxxvii fs. xiiii s. iiii d. t. — Item, d'une couteliere du Chousat de iiii^{c} iiii^{xx} x fs. v s. vi d. t. que a rendu ledit Herman par son dit compte donné xiiiie jour de fevrier mil IIII^{c} et trois. — Item, de Perrin Passeau, par la fin de son compte pour plus paié a lui qu'il n'a rendu de lettres. iii fs. xx d. t. — Item, de xlvi fs. receuz du vendaige d'une houppellande de satin vermeil figuré de cramoisy a abresseaulx, doublée de satin blanc, pour ce xlvi fs. — Item, de viii fs. x s. vi d. t. receuz de Jehan de Neauville par ung premier compte fait avec lui, pour ce viii fs. x s. vi d. t. — Item, de x fs receuz pour la vente de IIII bien vielz banquiers de vielz drap d'or, armoiez de Brabant et d'Évreux, pour ce x fs. — Item, de ix fs. xi s. iii d. t. que Raoulet de Bethesy, orfevre demourant a Paris, a deu et paié par la fin de son compte, pour ce ix fs. xi s. iii d. t. — F^{o} XL. Item, d'un roole de parties d'orfaverrie au bout duquel sont les lettres de mandement de feu mondit seigneur de la somme de clxxviii fs. xxi d. p. données le iiie jour d'avril mil IIII^{c} et ung, lesquelles lettres ledit Raoulet a rendues par la fin de son dit compte avec quictance. — Item, de IIII saphirs et XII perles ostez de la garnison d'un cor duquel la garnison a esté fondue avec autres parties pour paier Andrieu Damiens. — Item, d'un reliquiaire d'argent où il y a plusieurs reliques dedans, qui a esté osté d'un tableau d'argent doré armoié aux armes de France et de Navarre, pesant sanz ledit tableau ensamble les reliques estans dedans et les cristaulx, iii^{m} iii^{o}. — Item, d'une petite chapelle de bois, ouvrée a bien menuz ouvraiges, de laquelle les fons, les pilliers dedan le cuer, les chaieres et les petis ymaiges qui font la procession, sont d'argent. — Item, ung bacinet de gaige que a rendu Henry Taillevant, lequel avoit ledit bacinet en gaige pour iiii esterlins qui lui ont esté paiez. — Item, d'un arson de selle a chevaucher garnie d'estriers, seulement que a rendue Jehan le Normand. — Item, de xxxii fs. xi s. ii d. ob. t. de reste du compte des joiaulx venduz pour le paiement de Andrieu Damiens, pour ce xxxii fs. xi s. ii d. ob. t. — Item, de la bonne nef d'or de feu monseigneur, garnie de perrerie, baillée par mandement de monseigneur a Jehan Sac et ses compaignons, laquelle n'avoit encores esté mise en inventoire. — Item, de XXXI queues et deux poinçons de vin de Beaune des garnisons de feu monseigneur estans a Conflans, dont l'un des poinçons a esté emploié en emplaiges receuz de maistre Jehan de Conflans, garde d'iceulx vins, et l'autre poinçon ou environ est a rabatre audit Franchequin pour les jauges contenuez ès quictances de ceulx a qui ont esté baillées lesdis vins. — Item, de IIII autres queues de vin de Beaune des garnisons de monseigneur, estans en son hostel de la rue aux Bourdonnois a Paris, receuz de Ernequin concierge dudit hostel, desquelz vins on a acquicté mondit seigneur envers plusieurs personnes de Charenton et de Conflans, et d'iceulx vins ledit Franchequin en a baillées ses lettres de recepte ausdis maistre Jehan de Conflans et Ernequin. — Item, des paiemens que ont euz Jehan Sac, Michault de Lailler, Guillaume Sanguin et leurs compaignons sur ce qui leur puet estre deu, c'est assavoir qu'ilz ont receu pour le fait du balay de Venise xii^{m} fs, oultre xii autres mille fs. que monseigneur a euz, item iiii^{m} ii^{c} fs a eulz paiez pour

les estrainnes du roy faictes a feu monseigneur au jour de l'an mil IIII^{c} et trois, item de XIII^{c} L fs. qu'ilz devoient a feu mondit seigneur pour ung ymaige d'or et IIII^{xx} IV fs. qu'ilz devoient pour ung benoistier d'argent doré a eulx compté par le mandement des estrainnes du jour de l'an mil IIII^{c} et trois, pour tout XVII^{m} VI^{c} XXXIIII fs. — Item, d'un dragoer d'argent doré hachié ès bors a P. M. et faulcons, lequel feu Guillaume de Montaut avoit engaigé a Jehan du Pré, espicier, pesant XI^{m} VI°. — F^{o} XLI. Lequel dragoer a esté baillé en paiement a Phelippe de Montaut, filz et heritier de Guillaume de Montaut, pour paier ledit creancier sur tout ce qui puet estre deu audit Phelippe a cause de sondit feu pere, au pris de x fs. le marc, valent CXVII fs. x s. t. — Item, d'un plat d'argent blanc que a rendu Collette Lescote pour Regnaut Rethel qui l'avoit engaigé pour potagerie comptant sur lui en cuisine, pour la despense de feu monseigneur, pesant III^{m} IIe, lequel lui a esté laissié pour sa debte contenue en une cedule du Chousat, montant a la somme de XVI l. IX s. VIII d. p. donnée XIe jour de février mil IIII^{c} et quatre comme il appert par son compte. — Item, d'un plat d'argent blanc que avoit en gaige Jehanne la Pionne pour VIII l. IX s. VIII d. p. que deuz lui estoient pour louaige de vaisselle d'estaing, pour la despence de feu monseigneur qui paiées lui ont esté comptant, pesant IIII^{m} II° à VI fs. x s. p. le marc, valent XXVIII fs. XX d. t.

Somme toute dudit argent comptant sanz les autres choses non évalues a argent XX^{m} III^{c} XLV fs. V s. VII d. ob. t.

Et nous Philibert de Saulx, Jehan de Thoisy et Jaques de Templeuve, commis par monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Nevers et baron de Douzi, a faire paier les marchans de ce qui leur est deu par feu monseigneur, dont Dieux ait l'ame, des biens meubles advenuz a mondit seigneur par le trespas de feu mondit seigneur et a oir, corriger et clorre les comptes des inventoires renduz par les officiers de feu mondit seigneur et iceulx biens meubles baillés par nouvel inventoire a Franchequin de Blandeke, commis et ordonné par mondit seigneur a la garde d'iceulx biens, Certiffions les choses ci-dessus déclairées en ce présent inventoire contenant deux parties comme cy devant est escript, avoir esté baillées audit Franchequin, et le surplus des diz biens contenuz ou grant inventoire et qui ne sont point compris en cestui cy mondit seigneur les a pris pardevers lui. En tesmoinaige de ce, nous avons cy mis nos seings manuelz le XXe jour de mars l'an mil IIII^{c} et quatre.

De Thoisy, De Templeuve.

Item, est chargé ledit Franchequin depuis l'inventoire dessusdit de deux plas d'or esmaillez des Preux et des Preues, pesant ensamble (rabbatue la perrerie qui y souloit estre), XXXIII^{m} II° IIe ob. — Lesquelz ont esté baillez a Digne par l'ordonnance de monseigneur au pris de LXXV fs le marc, vallent II^{m} III^{c} IIII^{xx} XIIII fs XVIIII s. V d. p. t. sur les condicions desclairez en l'obligacion que ledit Digne en a faite sur ce a mondit seigneur, donnée le venredi XXe de may mil IIII^{c} et quatre, laquelle obligation est demourée par devers ledit Franchequin.

7 MAI 1405. — INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES LAISSÉS PAR MARGUERITE DE FLANDRE, DUCHESSE DE BOURGOGNE.

Chest l'inventore des joyaulx et aultres biens mœubles demourés du decès de feue très haulte et puissant prncesse madame Marghrite de Flandres, duccesse de Bourgogne, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, palatine, dame de Salins et de Malines, encommencié a Arras le VIIe jour de may l'an mil IIII^c et cinq par maistre Jehan Langret, archediacre de grant Caulx, secrétaire, et Philibert de Chantemelle, escuier tranchant de monseigneur le duc de Bourgogne, maistre Évrard Houckine, conseillier et Jehan Mousquet. clerc des offices de monseigneur le duc de Lembourc, Guiottin de Paris, escuier de cuisine de monseigneur le conte de Nevers, et messire Guillaume Perriau, chanoine de Saint Donas de Bruges, commis ad ce et ordenés par nos dis seigneurs les ducs et conte, filz et hiretiers de feue madame dite, c'est assavoir lesdiz archediacre et Philibert par mon dit seigneur le duc de Bourgogne, lesdits maistres Evrard et Mousquet par le dit monseigneur le duc de Lembourc, et lesdits Guiottin et messire Guillaume par ledit monseigneur le conte de Nevers, appellé et present avoec eulx messire Nicaise Buridan, prebstre, tabellion apostolique et impérial, selonc la fourme de leurs commissions, desquelles la teneur sensieut : *Jehan duc de Bourgogne*, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, palatin seigneur de Salins et de Malines, a nostre amé et feal secrétaire maistre Jehan Langret et Philibert de Chantemelle nostre escuier tranchant, salut. Comme par le trespas de feue nostre très chiere dame et mere. qui dieux absoille, tous ses biens moebles qu'elle avoit en son vivant soyent avenus et escheus a nos tres chiers et très amés freres les duc de Lembourg et conte de Nevers et a nous, et pour yceulx inventorier ayent commis yceulx noz freres pour eulx et en leurs noms de leurs gens, icy soit ensi que avons qui devons avoir la tierche partye desdis biens. Nous par nos autres lettres y ayons commis nostre amé et féal conseillier maistre Oudart Douay et vous Philibert de Chantemelle, pour y entendre avoec eulx. Savoir vous faisons que nous, en revocant le dit maistre Oudart, lequel nous avons ordonné et volons que entendre en certaines autres noz affaires que enchargiés lui avons, conviengne sanlablement commettre des nostres pour y entendre avoecques eulx, scavoir vous faisons que nous confians a plain de voz sens, loyaltés et bonnes diligences, vous avons ordonné et commis, ordonnons et commettons par ces presentes, pour veir et visiter tous les dits biens moebles tant joyaulx que pierrye, de vaisselle, d'or et d'argent, comme de tapiceryes, chambres, linges, aournements de capelle, robes et autres biens moebles quelconques, escheus a nos dits freres et a nous, a cause de la succession de feue nostre dite dame mere comme dit est.

Et premierement et avant toute œuvre mettre par bonne declaration et faire inventoire par 1 notaire tous les dis joyaulx, tant de pierrye comme de vaisselle d'or et d'argent et consequemment tout le residu des autres biens moebles dessus dis, de ce faire vous donnons povoir, auctorité et mandement especial, mandons a tous nos justiciers, officiers et subgiés, prions et requerons les autres a qui ce poet toucher et appartenir que a vous en ce faisant, obeissent et entendent diligamment et vous prestent conseil et confort et ayde, se mestier en avés et de par vous en seront requis. Donné en

nostre ville de Bruges le IIe jour de may l'an de grace mil IIIIc cinq, ainsi signées pas monseigneur le duc a votre relacion J. Desauls. Item, Anthoine de Bourgogne, duc de Lembourg, conte de Rethel et gouverneur des duchié et pais de Brabant, a noz bien amés maistre Evrard de Houckine, nostre conseillier, et Jehan Mousquet, clerc des offices de nostre hostel, salut. Comme pour veoir, visiter et mettre en inventoire par bonne déclaration, tous les biens moebles et cateulx qui après le décès de feue nostre très redoubtée dame et mere madame la ducesse de Bourgogne, contesse de Flandres, d'Arthois et de Bourgogne, que Dieux absoille, sont succedés et escheues a nostre très chier seigneur et frere le duc de Bourgogne, a beau frere lé conte de Nevers et a nous. C'est assavoir a chacun de nous trois la tierche partye par egale portion, nostre dit seigneur et frere de Bourgogne, le dit beau frère de Nevers et nous, ayons ainsi du commun accord de ordonner et commettre a ce VI personnes, chacune de nous III en ordonnera et commettera les II, nous en ensuivant ledit avis, confians a plain de vos sens loyalté, discretion et bonne diligence avons ordonné, vous mandons et commettons par ces presentes que de par nous vous vous traitiés en la ville d'Arras et illecques meismement en l'ostel appellé la Court le Conte et ailleurs où il appartiendra avoec les autres quatre personnes, qui par nostre dit seigneur et frere de Bourgogne et le dit beau frere et Nevers seront ad ce ordonnés et commis par leurs lettres patentes en la maniere dessus declairye, faictes ou faictes faire ouverture de toutes les chambres, coffres, forgiers, escrins et autres lieux ou les dis biens ont esté et sont mis en garde, et yceulx biens veus et visetés diligeamment mettés en inventoire au plus justement et par la milleur fourme et déclaracion que vous pourrés, en nous rapportant la coppye dudit inventoire au plus tost que faire se porra, pour faire et ordonner au sourplus ainsi qu'il appartendra de ce faire bien et loyalment au proufit de nostre dit seigneur et frere de Bourgogne, d'icellui beau frere de Nevers, de nous, ensemble tout ce qui en tel car appartient estre fait avoecques les autres commis dessusdit, selonc le serment que fait en avés, vous avons donné et donnons plain povoir, auctorité et mandement especial par ces meismes présentes, en tant qu'il nous poeut toucher a cause de nostre dite porcion. Mandons et commandons a ceulx qui presentement ont la garde d'iceulx biens et tous aultres qui se poeut appartenir, que a vous et aux dis aultres commis, en ce faisant obeissent et entendent diligamment. Donné en nostre ville d'Anvers, le XVIIIe jour d'avril l'an de grace mil IIIIc et cinq. Ainsi signées par monseigneur le duc, L. Marchant.

Item, Philippe de Bourgogne, conte de Nevers et baron de Douzy, a noz bien amés Guiotin de Paris, nostre escuier de cuisine, et maistre Guillaume Perreaul, jadis secretaire de feue nostres tres chiere dame et mere, que Dieux absoille, salut. Comme par le decès d'icelle feue nostre dame et mere, tous ses biens moeubles qu'elle avoit lors furent avenus et escheus a nostre tres chier seigneur et frere le duc de Bourgogne, a nostre très chier et très amé frere le duc de Lembouc et a nous, et pour yceulx inventorier ayent commis yceulx nostre seigneur et frere le duc de Bourgogne et nostre dit frere de Lembourc, pour eulx, en leurs noms de leurs gens et commis et il soit ainsi que a nous qui devons avoir la tierche partye esdis biens, nous conviengne semblablement commettre des notres pour y entendre avoecques eulx. Savoir vous faisons

que nous confians a plain de voz sens, loyaultez et bonnes diligences, vous avons ordonné et commis, ordonnons et commettons par ces presentes, pour veyoir et visiter tous les dis biens moeubles, tant joyaulx que pierrye, de vaisselle d'or et d'argent comme de tapiceryes, chambres, linges, aornemens de chappelle, robes et aultres biens moeubles quelconques escheuz a nostre dit seigneur et frere le duc de Bourgogne, a nostre frere de Lembourg et a nous, a cause de la succession de feue nostre dicte dame et mere comme dit est, et premiers et avant toute œuvre mettre par bonne declaration et faire inventoire par un notaire tous les dis joyaulx, tant de pierrye comme de vaisselle d'or et d'argent, et consequemment tout le residu des autres biens moeubles dessus dis. Si vous mandons que pour faire et accomplir les coses dessus dites, vous vous trayez en la ville d'Arras ou sont les diz biens moeubles et a yceulx inventorier entendre et vacquer diligamment de par nous avoecques les gens et commis de nostre dit seigneur et frere le duc de Bourgogne et de nostre dit frere de Lembourc, par la maniere dessus decleryé et la copye d'icellui inventoire tripliquyé qui en sera fait, signé au saing manuel dudit notaire et de ceulx des gens et commis de nostre dit seigneur et frere le duc de Bourgogne, de nostre frere de Lembourc et des votres, rapportez par devers nous pour en ordonner au sourplus comme il nous samblera estre expedient, de ce fere vous donnons povoir, auctorité et mandement especial. Mandons a tous nos justiciers, officiers et subgez, prions et requerons les aultres a qui ce poeut touchier et appartenir, que à tous en ce faisant obeissent et entendent diligemment et vous prestent conseil, confort et aide se mestier, en avez et de par vous en sont requis. Donné a Bruges soubz le contreseel de nostre dit seigneur et frere, lequel en l'absence du nostre nous avons emprunté de luy, le premier jour de may l'an mil IIII^{c} et cinq. Ainsi signées de par monseigneur le conte, Joudrier.

Couronnes d'or.

Premiers, une couronne d'or a XII flourons, garnis VI de VI perles cascun, demi balays, une esmeraude ou milieu, et de III perles au dessus, et les autres VI cascun de IIII esmeraudes, I balay ou milieu et III perles au dessus. Et le chiercle est de XXIIII oeuvres dont les XII sont cascune de IX perles, et si a es VI d'icelles I balay ou milieu et a cascune une esmeraude, et as aultres XII les VI de esmeraudes et les aultres VI balays, pesent tout vii^{m} iii^{o}. — Item, une couronne d'or a VIII flourons assis sur I chiercle d'or a XVI oevres, garni tout les dis flourons comme les dites oeuvres de perles, de rubys d'Alixandrye et de esmeraudes, pesant tout ii^{m} iiii^{o} i^{e} demi. — Item, une couronne d'or de VII grans flourons, garnis cascun de IIII balays, III esmeraudes et VII perles; et si a VII petis flourons, cascun garni de III perles et I saphir à XIIII oevres, les VII cascune de II esmeraudes et II perles et les aultres VII cascune de VI perles, VI balays et une esmeraude ou milieu, pesant avoec le bourelet. ii^{m} vi^{o} viie demi. — Item, une couronne d'or a X flourons et a XX oeuvres, garnye de perles, de esmeraudes et de rubys d'Alixandrie et en cascun oeuvre a VII perles, pesant i^{m} vi^{o} v^{e}. — Item, une couronne d'or a XI flourons et XXII oevres, dont les X flourons sont garnis cascun de V pierres, tant rubys d'Alixandrie comme esmeraudes, et de

III perles au dessus et des dis oevres les XI cascunes de IX perles, et les aultres XI garnis cascune de rubys d'Alixandrie et de esmeraudes, pesant avoec le bourelet i^{m} v^{o} ii^{e} demi.

Ciercles de couronnes.

Premiers, I chiercle d'or de la grant couronne, lequel est de VIII oevres, dont les IIII sont cascune de XVI perles, IIII dyamans, IIII balays, I saphir ou milieu, et les aultres IIII cascune de XVI perles, IIII dyamans, IIII saphirs et I balay ou milieu, et entre cascune oevre II perles, pesant avoec le bourelet. iiii^{m} iii^{o} x^{e}. — Item, un aultre gros ciercle d'or servant a couronne, de VIII oeuvres, dont les IIII sont cascune de XVI perles, de IIII dyamans, IIII saphirs et I balay au milieu, et les aultres IIII cascune de X perles, X dyamans et V balays et I saphir ou milieu et entre deux oevres II dyamans et une esmeraude, pesant avoec le bourelet, iiii^{m} ii^{o} xv^{e}. — Item, I chiercle d'or servant a couronnes, a XII oevres cascune de V perles et I balay que tient une blanche dame, pesant avoec son bourlet iiii^{m} v^{o} xv^{e}. — Item, I chiercle d'or a couronne a XX oevres, dont les V sont cascune de II balays, les aultres V cascune de II esmeraudes et les aultres V cascune de IX perles, I petit balay au milieu, et les aultres V cascune de IX perles et I petite esmeraude ou milieu, pesant tout i^{m} ii^{o} xii^{e} demi. — Item, I aultre chiercle d'or de couronne, a XXII oevres, dont les XI sont cascune d'une esmeraude et en y faut une, et les aultres XI sont cascune de VIII perles et d'un balay ou milieu, pesant tout i^{m} i^{o} x^{e}. — Item, I aultre chiercle d'or de couronne, a XII oevres, dont les VI sont garnyes cascune de IIII balays, IIII perles, I saphir ou milieu et les aultres VI de XIIII perles et I saphir ou milieu, pesant ii^{m} x^{e}. — Item, I aultre chiercle d'or servant a couronne, fait de XVIII oevres dont les IX sont cascun a III balays, III perles, I saphir ou milieu, et les aultres IX cascune de III saphirs, III perles et I balay ou milieu, pesant ii^{m} iiii^{o} iiii^{e}.

F^{o} V. Flourons de couronnes.

Premierement, VIII grans flourons de la grant couronne, dont les IIII sont garnis cascun de XXIII perles, V dyamans, IIII balays et I saphir et les aultres IIII a XXIII perles, V dyamans, IIII saphirs et I balay et VIII petis flourons de la dite couronne, garni cascun d'une perle, I saphir et I balay, pesant tout iiii^{m} v^{o}. — Item, XI flourons d'une aultre couronne, garni cascun de III perles, I balay et III esmeraudes, pesant i^{m} xvie. — Item, IX grans flourons d'or d'une aultre couronne, garnis cascun de VII perles, III dyamans, IIII balays, I saphir, armoyé par dehors aux armes de feu madame, et IX aultres petit flourons de la dite couronne, garnis cascun de IIII perles et I balay, pesant ii^{m} ii^{o} iiie. — Item, VI flourons d'or. — Item, X flourons d'or, garnis les V cascun de VII perles et IIII balays et une esmeraude, et les aultres V cascune de VII perles, IIII esmeraudes et I balay, pesant i^{m} ii^{o} xie. — Item, I aultre flouron petit garni de IIII esmeraudes et de I rubis d'Alixandrie, pesant xie demi.

Doroirs.

Premiers, I doroir d'or semé de perles de rubys d'Alixandrie et de esmeraudes. — Item, I aultre doroir sur une bisette d'or, semé de perles en trouches, cascune de V perles, de petis balays et de saphirs quarrés. — Item, I petit doroir sur un tissu vermeil semé de rosettes d'or d'aufaverye, de perles. — Item, I aultre doroir assis sur une bisette semé de rosettes de perles.

Chapiaus d'or et de perles.

Premiers, I chapiau d'or de X grans oevres a fachon de fremaulx, dont les V son cascun de VI perles et I balay, et les aultres V cascuns de V perles et I balay, et entre les dites oevres I balay, pesant ii^{m} iiii^{o} iie demi. — Item, I petit chapel d'or a XV oevres d'or, garnie de petites perles et de menue pierrye, pesant vi^{o} i^{e}. — Item, I petit chapel d'or a VIII flourettes d'or esquelles a IIII balays et IIII esmeraudes, et IX oevres de perles cascune de IIII perles et de petite pierrye, pesant iiii^{o} viii^{e}. — Item, I chapiau d'or a XII oevres, dont les VI sont cascune de IIII trouches garni cascun de IIII perles, IIII rubys d'Alixandrie, une esmeraude ou milieu, et les aultres de VII pierres tant de rubys d'Alexandrie comme d'aultres, pesant i^{m} iii^{o}. — Item, I chapiau d'or de X oevres, dont les V sont cascune de XII perles, une esmeraude ou milieu, et les aultres V de VIII petites pierres, tant balays comme esmeraudes, et I plus gros balay ou milieu, pesant i^{m} i^{o} xiiii^{e}. — Item, I chapiau d'or de XII oevres, dont les VI sont cascune de II rubys d'Alixandrie, de II esmeraudes et une perle ou milieu, et les aultres VI cascune de VIII perles en II trouches, II esmeraudes, I balay ou milieu, pesant i^{m} iii^{o}, et y fault II pierres. — Item, un chapel d'or de XVI oevres a fremailles verrés, dont les VIII des dites oevres sont garni de VI perles et I balay ou milieu, et les aultres VIII de VI perles et I saphir, pesant avoec le bourelet i^{m} v^{e}. — Item, I chapiau d'or de XII oevres rondes, dont les VI sont cascune de XII perles, I saphir ou millieu, et les aultre VI cascune de XI perles, I balay ou millieu, et est tout semé de boutons d'or a neux d'amours, pesant avoec le bourelet ii^{m} v^{o} viie demi. — Item, I chapiau d'or de XII oevres, dont les VI sont a chisnes et petis chiens esmaillés de blanc et VIII perles, et les aultres VI cascune a VI perles, balays et saphirs ou milieu, pesant avoec le bourelet i^{m}. — Item, I petit chapiau d'or de XVI oevres, dont les VIIII sont chascune de IIII perles et I saphir ou millieu, et les aultres VIII cascune de VI perles, une esmeraude et I balay, pesant i^{m} iiii^{o} iii^{e}. — Item, I chapiau d'or de XII oevres, dont les VI sont de IIII esmeraudes, I balay ou millieu, et les aultres VI a chascune de IX perles, III balays et I saphir ou millieu, pesant i^{m} v^{o} i^{e}. — Item, I gros chapiau d'or de X oevres, dont les V sont cascune de VI perles, III balays et I saphir ou millieu que II dames tiennent, et les aultres V cascune de VI perles, IIII saphirs et I balay ou millieu, que tiennent pareillement II dames, et entre les dites oevres sont petite, flourettes blanches, pesant avoec le bourelet iii^{m} vi^{o} viie. — Item, I chapiau d'or de XII oevres, garnye cascune d'un saphir et I balay et de II trouches de VI perles entre les dites oevres, pesant avoec le bourelet i^{m} vi viie demi. — Item, I chapiau d'or a

fachon de flochart, esmaillée de blanc et vert et de noir, garni de IIII balays, IIII saphirs et XXXII perles et paillettes pendant, pesant iii^{m} iiii^{o} xve. — Item, I chapiau d'or de X oevres, garni cascune de XXIIII perles et I saphir ou millieu, et as petites oevres a une flourette vermeille, pesant i^{m} ii^{o} v^{e}. — Item, une oevre d'un chapiau d'or garnie de II saphirs, II balays, accompaignié cascun de V perles ; pesant xviiie. — F^{o} VII. Item, I petit chapiau desgarni de perles a XV oevres, cascune de V perles et I petit balay ou millieu, pesant i^{o} x^{e}.

Frontiaux.

Premiers, VI frontiaux de perles de plusieur fachons, pesant tous iii^{o} i^{e}. — Item, I frontiau d'or a III balays, II gros dyamans pointus et VIII grosses perles, pesant i^{o} xv^{e}. — Item, I aultre frontiau d'or de V oevres cascune, de IIII perles et V balays qui ne sont point assis, pesant i^{o} xv^{e} demi. — Item, I frontiau d'or garni de VIII grosses perles, assises sur flourettes d'or, et III balays, pesant i^{o} ix^{e}. — Item, I aultre frontiau d'or garni de VIII grosses perles assises sur margherittes et III grosses esmeraudes, pesant i^{o} xiiii^{e}. — Item, I aultre frontiau d'or garni de XVI grosses perles, IIII dyamans pointus et V balays, pesant ii^{o} vi^{e} demi. — Item, I frontiau d'or garni de VI grosses perles et V saphirs, pesant i^{o} v^{e}. — Item, I aultre frontiau d'or garni de VI perles et VI balays, pesant i^{o} xii^{e}. — Item, I aultre frontiau d'or de VI rosettes cascune de VI perles et I balay ou millieu, pesant i^{o} xv^{e}. — Item, I frontiau d'or garni de II balays, III saphirs et VIII grosses perles, pesant ii^{o} demi est. — Item, I aultre frontiau d'or garni de V balays de IIII trouches cascune de IIII perles, pesant i^{o} xi^{e}. — Item, I vies frontiau d'or garni de II saphirs et y fault de la pierrie, pesant i^{o} x^{e}. — Item, VI frontiaux de perles, III larghes et III estrois.

Coiffes de perles et de pierrye.

Premiers, I^{e} coiffe fette de buisettes d'or, garnis de balays, de saphirs et de trouches de grosses perles cascune de VI perles ; et a le première renghé a plus gros balays, saphirs et plus grosses perles, pesant iii^{m} v^{o}. — Item, I aultre coiffe pareillement sur bisettes d'or, garnie de balays, de saphirs et de trouches de perles cascune de IIII perles, une petite flourette bleue ou milieu, pesant ii^{m} ii^{o} xiiie. — Item, I aultre coiffe de perles garnye de fausse pierrye rouge et bleue, a trouches de perles cascune de VI perles, pesant i^{m} v^{o} v^{e}. — Item, I petite coiffe garnye de esmeraudes, de la quelle les perles sont ostées. — Item, I aultre coiffe garnye de fausse pierrye et desgarnye de perles. — F^{o} VIII. Item, I aultre coiffe de perles et de pierrye et y a de la pierrye ostée. — Item, I aultre coiffe garnye de menues perles et de pierrye. — Item, I aultre coiffe de fausse pierrye vermeille de trouches de perles, cascune de VII perles. — Item, I coiffe de bisette d'or, sans pierrye et sans perles.

Coliers.

Premierement, I colier d'or del ordene du Roy, a XIII cosses et II au bout pendans esmailliés de blanc et de vert, VI petites perles en l'une, pesant i^{o} xie. — Item, Ie colier d'or des devises du Roy, esmaillie de blanc et de vert, à XX cosses, a cascun cosse II perles et au bout dudit colier IIII perles, et y a pendans PP et MM, tout pesant iii^{o} iiiie. — Item, une aultre colier d'or de la devise du roy a XX cosses garni de XXXVI perles, de PP et MM pendans et une cosse au bout esmaillié de blanc et de vert, pesant tout ii^{o} xie. — Item, I aultre colier d'or de la dite devise du Roy, esmaillié de blanc et vert, a IX cosses, a cascune cosse I balay et II perles, pesant tout v^{o} xixe. — Item, I colier d'or de la dite devise du Roy, a XI cosses doubles, esmaillié de blanc, garni de VI balays, de V saphirs, de XXII perles et au bout I diamant et I gros balay environné de X perles a petites cossettes pendans, pesant tout i^{m} xiiie demi. — Item, I aultre colier d'or de la dite devise du Roy, a VIII cosses, esmailliés de blanc et de vert, sur cascune cosse I balay et II perles et VII flourettes, a chacune flourette pendant I perle, pesant tout iii^{o} x^{e}. — Item, I colier d'or garni de X MM, a fachon de cosses et de X brebisettes, sur chacune M III perles a flourettes et XX pendans, et au bout dudit colier une cosse esmaillyé de blanc et de vert, a I balay et une perle pendant, pesant iii^{o} xviie demi. — Item, I aultre colier d'or de XIII brebisettes a XII YY grigoys, a fachon de cosses, et y a petites cossettes pendans, pesant v^{o} xvie. — Item, II coliers d'argent, l'un blanc et l'aultre doré, esmaillié de vert, l'une a une voye de perles, petis saphirs entre deulx, et l'aultre a II voyes de perles semé de petis saphirs, pesant vi^{o} iiie demi. — Item, I petit colier d'or de II rons filz entrelachiés a perles et petis boutons d'or esmailliés de vert, pendant I petit fremaillet de V perles I petit ruby plat ou millieu, pesant ii^{o} xiiie demi. — Item, I petit colier d'or de V filz d'or rons a paillettes d'or pendans, et une cosse de geneste esmaillié de blanc et vert pendant, pesant iiii^{o} iiie. — F^{o} IX. Item, I aultre petit colier d'or a petis billes blans et rouges et paillettes semblables pendans, et a I fremaiilet d'une branche verte garni de II perles et I balay au bout, pesant v^{o} xiie demi. — Item, I aultre colier de sanlable fachon, excepté que le balay est assis entre II perles, pesant v^{o} viiie demi. — Item, II petis coliers de II petites chainettes d'or, cascun garni de I fremaillet et II feuilles d'or, I balay et I perle, dont l'un est plat, pesant ii^{o} i^{e}. — Item, I petit colier d'or d'une chainette d'or de plas anelés perchiés, pesant i^{o} x^{e} demi. — Item, I colier d'or tout entortyllié de boullons, fait a PP et MM entrelachiés et a marguerites, a I gros balay quarré devant assis en une flour blance, pesant iii^{m} iii^{o} viie demi. — Item, I colier d'or entortillié de II bastons, esmaillié de blanc et de vert, garni alentour de VIII balays de XL perles et I fremail pendant a VI grosses perles et I gros balay ou milieu, pesant i^{m} v^{o} x^{e}. — Item, I petit colier d'argent a petis billes et a paillettes pendans blanches et verdes, pesant vi^{o} iiie demi. — Item, I colier d'or de XXII oevres dont les XI sont a marghrites, garnie a cascune de IIII perles et y a une marghrite perdue, les XI aultres sont de X balays et I saphir assis cascun sur une flourette blanche et I gros balay pendant au bout, pesant i^{m} iiii^{o} xiie demi. — Item, I colier d'or ou attace de XIIII balays assis sur flourettes, esmaillié de blanc, et y a XIII aultres flourettes blanches

sur chascune III grosses perles, pesant i^{m} ii^{o} xviie demi. — Item, II coliers d'or quarrés tout d'une fachon dont les oevres sont de menue orfaverye a petis billes pendans, esmailliez de vert et de blanc, pesant ensamble ii^{m} vii^{o} xiiiie demi. — Item, III petis coliers d'or tortilliés tout d'une fachon a rosettes blanches et vermeilles, pesant tout ensamble i^{m} iii^{o} x^{e} — Item, I colier d'or entortillié de blanc de vert, garni de XIIII dyamans, IX balays et XLII perles entre frasettes d'or et garni d'un fremaillet ou sont III rubys, III groeses perles et I gros dyamant ou millieu, pesant tout i^{m} iii^{o} x^{e}. — Item, I colier d'or a brebisettes gisans sur une terrasse et a X oevres cascun de VI perles, I balay ou millieu et au bout une cosse verde et blance de II grosses perles et I balay, pesant vi viie demi. — Item, un colier de XXX perles et de boutons rouges et vers, a I fremail pendant garni de V perles, I petit balay et y fault I^{e} pierre ou fremaillet et ou colier a V perles, II boutons rouges et IIII vers qui sont attachié audit colier, pesant tout ii^{o} i^{e}. — Item, I colier d'or a VIII cosses, esmaillié de blanc et a flours de geneste entre deux a I fremaillet garni de V grosses perles, I dyamant et I balay ou millieu II cosses pendans a VIII perles, pesant iiii^{o} vi^{e}. — F^{o} X. Item, I colier d'or de cosses ouvertes esmailliées de blanc et vert, I balay en cascune et entre II cosses I^{o} fleur de geneste, a cascun III perles et au bout une cosse ouverte garnye de III dyamans, III perles et II balays, pesant iiii^{o} viiie demi. Et y faillent I balay et IIII perles. — Item, I colier d'or a cosses cascune de III perles pendans et I ou millieu, a I^{e} cosse au bout pendant esmaillié de blanc et vert, garnie de II perles et I balay, pesant iii^{o}. — Item, I colier d'or de cosses noires, a petites cossettes blanches et verdes pendant, pesans ii^{o} ixe. — Item, en petis boullons rons d'or, esmailliées de vert et rouge, servans a coliers, pesans xie. — Item, I copon de colier d'or a II flourettes, esmaillié de blanc a IIII flourettes d'or pendant, et IIII trouches, l'une de IIII bonnes perles, I balay au milieu, l'autre de V perles, I saphir ou milieu, l'autre de IIII perles, I ruby d'Alixandrie au millieu, a II petites esmeraudes, et l'autre de IIII perles, et faut la pierre dou millieu, pesant tout i^{o} iii^{e}. — Item, II copons de coliers d'or l'un de III trouches cascune de III perles et III marghrites, I saphir et I balay, l'autre d'une cosse blance et verde de IIII oevres, cascune d'un oiselet blanc. a I grenat et a I^{e} perle pendant, III grosses perles ou millieu a I cosse a une trouche et une aultre cosse blanche et verde garni de II perles et I balay ou millieu et en fleur de la geneste une perle, pesant tout iii^{o}.

Fremauls et Fremaillés.

Premiers, I fremaillet d'or a fachon d'une flourette, esmaillée de blanc, garni de II grosses perles d'un balay au bout et I petit saphir ou millieu, pesant viiie. — Item, I fremaillet d'or a II brebisettes, esmailliés de blanc et entre deux une grosse perle pendant et audessus I balay, pesant tout xiie demi i caras. — Item, I autre fremaillet d'or a fachon d'une flourette a III flours, esmaillié de blanc, garni d'un rubys d'un plat dyamant, d'une perle, ou millieu I petit saphir, pesant tout demi onche ii caras. — Item, II petis fremailles d'or d'une fachon garni cascun de V perles, et I plat dyamant ou millieu, pesant viie ii caras. — Item, I aultre petit fremaillet d'or d'une brebisette

blance, pesant iiiie. — Item, I petit fremaillet d'or a III perles, I balay ou millieu et I petit dyamant pointu dessus, assis sur I vert chapelet, pesant vi^{e}. — Item, II petis fremaillés d'or a fachon d'escureux, garnis de petites perles, pesant viie demi. — F^{o} xi, Item, I fremail d'or, esmaillié de blanc et vert, a vi perles et I balay ou millieu, assis sur une flourette blance, pesant xixe.—Item, I fremaillet d'or a III perles, III dyamans et I petit balay, pesant viiie vii caras. — Item, II petis fremaillés d'or esmailliés, a pendre bourses et clés, pesant xiie. — Item, I petit fremaillet d'or a fachon d'un oyselet, esmailliés de pluiseurs couleurs, garnis d'un petit ruby en la poitrine et sur le dos d'un saphir, pesant xvie demi. — Item, I fremaillet d'or a fachon d'un chien blanc, esmailliet de blanc, garni l'espaule d'un petit balay et d'un saphir au col et I balay au pié, et y fault i^{e} pierre en l'oreille, pesant tout i^{o} iiie. — Item, un grant fremail de perles a fachon d'une tourelle, a III balays assis dedens la porte. — Item, I fremail d'or quarré et II brebis tenant un lou garni de IIII balays, IIII perles et IIII boas et I saphir, pesant tout ii^{o} ixe. — Item, I fremaillet d'or d'un blanc ours, tenant a ses pattes I balay, appoyé a I arbre vert garni de IX perles, pesant i^{o} x^{e}. — Item, I fremaillet d'or d'un lion blanc assis dedens une flour de perselle, garni de deux dyamans a pointe et en la poitrine I ruby et VI perles, pesant i^{o} x^{e}. — Item, I petit fremaillet d'or d'un levrier blanc, assis sur vert, regardant I ruby, pesant vi^{e} demi, — Item, I petit fremaillet d'or d'un levrier blanc, garni de II petis balays I ou col et l'autre en l'espaule, pesant viii^{o} ii frelins. — Item, fremaillet d'or, a fachon d'un brach, tenant en la main I dyamant pointu et garni derrière d'un grant dyamant et III grosses perles et boutons de petites perles, pesant xi^{o} iii caras. — Item, I fremaillet d'or a fachon de reue, garni de IIII saphirs et IIII grosses perles et petites perles entour, et y fault la pierre du millieu, pesant iii^{o} iie. — Item, I fremail d'or quarré d'un arbre a II tourterielles, garni de II balays, II saphirs, XII perles et I dyamant pointu au millieu, pesant i^{o} xviie. — Item, I fremail d'or a fachon d'une chapelle, garni de XIII perles et I balay dedens le trelich, et I fauchon? emprès, pesant ii^{o} i^{e} demi. — Item, I fremail d'or a fachon de lévrier, I ruby en l'espaule et ou colier III perles et III saphirs, pesant i^{o} i^{e}. — Item, I fremail d'or a fachon d'un homme faisans nattes, ayant I petit ruby en l'espaule et I dyamant en son chapeau. pesant xve demi — F^{o} xii. Item, I petit fremaillet d'or, esmaillié de gris, garni de III petites trouchettes, cascuns de III perles, pesant vi^{e} demi. — Item, I fremaillet d'or a maniere d'un escu, esmailliet de blanc, semé de marghrites et y a IIII perles, pesant xiie demi — Item, III petis fremaillés d'or garnis de petites pierres, pesant iiiie. — Item, III fremaillés d'or, tenans ensamble l'un de fachon de II flourettes, garnis l'un d'un balay et l'aultre de III perles, pesant xviiie. — Item, I fremaillet d'or a I miroir ou milieu, pesant v^{e} demi — Item, I fremaillet d'or a V flourettes, esmaillié de blanc, IIII perles pendans et I petit balay, pesant viie demi.— Item, V fremailles d'or pareulx cascun a une brebis blanche, III perles et I petit balay, pesant tout ensamble i^{o} xixe. — Item, VI petis fremaillés d'or pareulx, environné de perles, cascun a I fauchon tenant I connin dessous, pesant iie et demi. — Item, VI aultres fremaillés d'or pareulx, cascun I levrier blanc environné de perles, pesant i^{o} xiiie. — Item, I aultre rond fremaillet d'or a I balay ou milieu, a VIII perlettes, pesant vi^{e} demi. — Item, I fremail d'or d'un aigle couronné, a une grande perle ou

milieu, et garnie de pluiseurs aultres perles menues et aultres pierres, pesant vii^{o} xiiie et y fault VI pierres. — Item, I fremaillet d'or a fachon d'un bregier, esmaillié de blanc, tenant en sa main une flourette blance garnye d'un ruby, pesant ii^{o}. — Item, I aultre fremail d'or d'un levrier blanc, gisant sur une terrasse verde, portant I ruby ou costé et I perle au col, pesant i^{o} xiiie. — Item, I fremaillet d'or a fachon d'un candelier, a I lioncel qui tient I miroir et I perle au bout, pesant xie et i frelien. — Item, I grand fremail d'or ront a VI croissans esmailliés de rouge et d'azur, garni de III trouches, cascune de III perles et I dyamant. III saphirs et I balay ou millieu, pesant v^{o} xiiiie demi. — Item, XIIII fremaillés d'or a faire I chapel, garni cascun de VI perles, I saphir et I balay, I oysel blanc ou milieu, avoec XIII membres d'or et les brochettes pour le joindre ensamble, pesant i^{m} iii^{o} xie. — Item, XII aultres fremailliès d'or garni cascun de IIII perles eslevées, et les VI de V balays et les aultres VI de VI saphirs pesant vii^{o} xve. — F^{o} XIII. Item, I fremail d'or et une dame blance tenant I oysel sur le poing, garni, III balais; de VI perles et I saphir ou millieu, pesant ii^{o} i^{e} demi. — Item, I petit fremaillet d'or a fachon d'une flourette blance, garni de VI perles et I balay, pesant xiii^{e} demi. — Item, aultre fremaillet d'or garni de III perles, de III dyamans pointus, I petit balay ou millieu, pesant xii^{e}. — Item, I fremaillet d'or assis sur I chapiau vert, garni de III grosses perles, II balays et I saphir ou millieu, pesant i^{o} i^{e}. — Item, un aultre fremaillet d'or rond garni desoubz de VIII boullons blans, de VII perles dessus, I saphir ou millieu et I balay au dessus, pesant i^{o} i^{o}. — Item, I fremaillet d'or a fachon de rose d'or, garni de III dyamans, II balays, I saphir ou millieu et une grosse perle au dessus, pesant i^{o} iii frelins. — Item, I fremaillet d'or a VIII perles, I balay assis sur boutons d'or et blans esmailliés, pesant xviiie. — Item, I aultre fremaillet d'or a fachon d'une foeulle de sauch, garni de VI perles, d'un balay et d'un saphir, pesant vi^{e} iii frelins. — Item, I fremaillet d'or a fachon d'un chapel de bievre, garni de VI perles et dun balay une coquille de perles dessus, pesant tout ixe iii frelins. — Item, VI petis fremaillés d'or, les V a une marghrite ou millieu environnés de V perles et d'un balay d'un petit dyamant plat ou milieu, et le VIe garni de V perles, I balay ou milieu et I petit dyamant au-dessus, pesant ii^{o} iiie. — Item, III fremaillés d'or d'une fachon, les II garnis de VIII perles cascun et d'un balay au milieu, et l'autre de VIII perles et d'un saphir au milieu, et sont assis sur boutons d'or esmailliés l'un de blanc, l'autre de rouge et l'aultre de vert, pesant ii^{o} viiie demi. — Item, II petis fremaillés d'or d'une fachon, garnis de V verles cascun, I balay ou milieu et I petit dyamant au-dessus, pesant xviiie. — Item, I fremaillet d'or a V grosses perles, et y falent II pierres, pesent i^{o} ixe. — Item, I autre petit fremaillet d'or de V perles, I balay quarré et I saphir ou millieu sur une flour blanche, esmaillé, pesant i^{e} i^{e} demi. — Item, I aultre fremaillet d'or de V grosses perles, I dyamant pointu assis sur I demi rond plat dessoulz, pesant xiie. — F^{o} xiv. Item, I fremaillet d'or d'une maisoncelle d'un bregier, I petit enfant a la porte, garni de III perles, II balays, I saphir et I dyamant, pesant i^{o} ii^{e} demi. — Item, I aultre fremaillet d'or de V perles, I petit dyamant plat I balay assis sur une flour d'or, pesant xiiii^{e} I frelin. — Item, aultre petit fremaillet d'or assis sur une blance flour a fachon de bourache, garni de III perles, I balay, I dyamant ou millieu, pesant viii^{e}. — Item, I aultre fremaillet d'or d'un

vergier, esmaillet de blanc, garni de XII perles, III balays et I saphir ou millieu, pesant i^{o} xiiie. — Item, I petit fremaillet d'or a VI perles, et I balay ou millieu assis sur une flour blance, pesant x^{e} i frelin. — Item, I fremaillet d'or a fachon d'un arrest? I dyamant pointu et I vergé de noir, pesant i^{o} viiie i frelin. — Item, I fremaillet d'or garni de VI perles a I dyamant plat, a III quarrés, I balay ou millieu assis sur une flour d'or, pesant xviiie iii frelins. — Item, I aultre fremaillet d'or de VI perles, I saphir rond et I balay quarré ou millieu assis sur une flour d'or, pesant i^{o} i frelin. — Item, I fremaillet d'or rond garni de VI perles, et I petit balay ou milieu, pesant x^{e} demi — Item, I aultre petit fremaillet d'or de V perles, I dyamant plat, et a I balay rompu en l'un des quarrés, pesant x^{e} demi. — Item, I aultre fremaillet d'or a fachon de fleur de lis, pesant xiiie demi. — Item, I fremaillet d'or rond, esmaillié de blanc. estincelé de fleurs vermeilles, I balay ou milieu a fachon de coeur, pesant xiiiie i frel.— Item, I grant fremail d'or, garni de XV perles, de V dyamans de V balays, et I balay ou milieu et II marghrites au dessus, pesant iiii^{o} iie demi. — Item, I fremail a unicorne, esmaillié de blanc, garni de IIII balays, III trouches de IIII perles cascun, I dyamant ou milieu et VII aultres perles a l'encontre, pesant iii^{o} xviiie demi. — Item, I aultre fremail garni de IIII balays, IIII trouches cascune de IIII perles, I dyamant ou millieu et I gros saphir ou milieu accompagnée de XVIII dyamans, pesant v^{o} ixe demi. — Item, I grant fremail rond, garni de IIII saphirs, IIII trouches de IIII perles cascun, de IIII balays, de IIII grosses perles, et fault I grosse pierre ou milieu, pesant vii^{o} vi^{e} demi. — Item, I fremail d'une fleur de lis, esmaillié de blanc, garni de IIII balays, XV perles, pesant i^{o} iiiie demi. — Item, I fremail d'or d'un soleil esmaillié de blanc partant d'une nuée garnie de V perles et y fault II pierres, pesant i^{o} xviiie demi —F^{o} XV. I fremaillet d'or d'un levrier blanc, pesant iiiie i frelin.—Item, I vies fremaillet d'or d'un M a IX petites perles, a autres menues pierres, pesant xviiie.— Item, I petit fremaillet d'or plat esmailliet de III levriers blans d'un costé, pesant v^{e}. — Item, I fremail a fachon d'un chamel blanc portans deux paniers d'or, a I singe dessus, garni de III perles, II saphirs et I balays ou milieu, pesant ii^{o} viie. — Item, un aultre fremail d'or garni de III trouches cascun de III perles III saphirs, I balay ou milieu, III pennes d'ostrisse par dessus, pesant i^{o} xv^{e}. — Item, I fremail d'or d'une brebis blanche, de IX perles, II balays et I saphir, pesant i^{o} viii^{e} demi. — Item, I fremail d'or d'un enfant qui aprent a aler, garni de VI perles et I balay, pesant i^{o} vi^{e} iii frelins. — Item, I fremaillet d'or d'un levrier blanc garni de IIII perles, d'un saphir et d'un balay, et I dyamant pointu ou milieu, pesant i^{o} v^{e}. — Item, I fremaillet d'or de V perles, I dyamant ou milieu assis sur une flour blance, pesant x^{e} demi. — Item, I fremaillet d'or de une cosse verde de I petit enfant dedens, pesant x^{e} iii frelins. — Item, I fremaillet d'or, a flour de geneste blanche, garni de III perles et I balay, pesant ixe demi. — Item, I fremaillet d'un chine blanc, environné de perles, a I petit saphir, III plumes d'ostrisse audessus, pesant vi^{e}. — Item, I aultre fremaillet d'un chien blanc a I balay, pesant ixe. — Item, I fremaillet d'or a fachon d'un chardon, esmaillié de blanc a une grosse perle, pesant i^{o} iiiie demi. — Item, I fremaillet d'or a une flourette blance, ou milieu garnie d'un petit saphir a fachon d'un coer, pesant i^{o} i demi est^{s}. — Item, I aultre fremaillet d'argent doré a I paon blanc, pesant i^{o} v^{e}, — Item, I fremaillet d'une brebis d'or, pesant viie demi. — Item, I fremail

d'un chierf blanc gisant, de la devise du roy Richart d'Angleterre, garni de XIII perles, a I saphir en la teste, II balays, I saphir, II trouches de VIII perles et II dyamans en la terrasse, pesant vi°. — Item, I fremaillet d'or de VI grosses perles, I balay ou milieu sur une flour, semé de petis grains esmailliés de blanc et de noir, pesant xixe demi. — F° XVI. Item, I aultre fremaillet d'or de II saphirs, I balay, VI perles, I^{e} frasette d'or ou milieu, pesant i° ixe. — Item, I aultre fremaillet d'or de III dyamans, de III perles, I balay ou milieu sur une flour blance, pesant xviie demi. — Item, I aultre fremaillet rond de III balays et III grosses perles, pesant xvii^{e} demi.—Item, I aultre fremaillet de III grosses perles, III dyamans assis cascun sur une flourette blanche, pesant ix^{e} demi. — Item, I aultre fremaillet d'or a I faucon tenant I petit saphir et a VI petites perles, pesant xiii^{e} demi. — Item, I aultre fremaillet d'or a fachon d'un chien gisant, garni d'un balay de III perles pendant, pesant ixe. — Item, I aultre fremaillet d'un luppart blanc, a une perle pendant au col, pesant viiie demi. — Item, I aultre petit fremaillet d'un croissant d'or, d'un petit chiennet sur une terase, dedens garni d'un petit balay et XI perles, pesant x^{e}. — Item, III petis fremaillés d'or a pendre bourses, l'un rond, l'autre tors et l'aultre esmaillié de rouge cler, pesant i° iiie. — Item, I petit fremaillet d'or rond a attachier bourse, esmaillié de rouge cler, pesant xie demi. — Item, I petit fremaillet d'or, esmaillié de rouge cler, a une blance flour ou milieu, pesant vi^{e}. — Item, II petis fremaillés rons d'argent doré, a pendre clés, pesant xiiie demi. — Item, VIII fremaillés d'or d'une fachon, d'un demi lion sur I° terase verde assis sur une coquille de perles, garni cascun de VII perles alentour, pesans ensamble vi° xve. — Item, VI aultres fremaillés tous pareulx, d'une flour de lis esmaillié de blanc sur I canp de rouge clers, garni cascun de VIII perles alentour, pesant v°.— Item, I fremaillet d'or de fachon d'une fleur de lis, pesant xiie. — Item, I petit fremaillet d'or a III demi compas, de la fachon de Venisse, pesant i° i^{e} demi.— Item, I aultre fremaillet a I camahieu d'un cheval et d'un enfant blanc, garni de perles alentour, pesant xve. — Item, II petis rons fremaillés d'or, a pendre clés dont l'un est esmaillié de tourelles blances, pesant demi onche — Item, III fremailles d'or l'un a pendre clés, esmaillié de III M blanches, l'autre ront environné de petis perles, I petit saphir ou milieu, et l'autre a une rosette de V perles et I bouton rouge ou milieu.

F° XVII. Boutonnures d'or, de perles et d'argent

Premiers, une boutonnure de XXX boutons d'or plains de muglias, fais a la fachon de Venise, ayans cascun une petite perle au bout, pesant tout iii° xii^{e} demi. — Item, XXVIII boutons d'or pour boutonures de la fachon de Flourence, a cascun une perle ou milieu, pesant avoec le pappier ou sont mis, iii° xvi^{e} demi. — Item, XXIX aultres boutons d'or a fachon de neux d'amours, a cascun une perle, pesant tout i° xiiiie demi. — Item, XII boutons d'or pour boutonnures dont a VI a cascun I saphir ou milieu, et as aultres a cascun une perle, pesant iii° xiie demi. — Item, boutonnure d'or, garny de perles de XII boutons a fachon de croissans, pesans i° viiie. — Item, une boutonnure de XII boutons d'or esmailliés a fachon de perselles, I perle ou milieu de cascun, pesant iiii° xiie demi. — Item, une boutonnure de XII boutons d'or a

fachon de roze esmaillié de blanc et de azur, a VI perles entour et I petit balay ou milieu, pesant v^{o}. — Item, une aultre boutonnure d'or a XII boutons a fachon de IIII demy compas, dont les VI sont esmailliés de rouge cler, d'azur, les VI garnis de VIII perles et d'un dyamant ou millieu, et les aultres VI de III saphirs, III balays et III perles a cascun, pesant III° XVe. — Item, une aultre boutonnure d'or de XII boutons fais de M M au dessus, environné de VI perles et I balay ou milieu, pesant III° XVIIe. — Item, LII gros boutons de perles et XII petis, pesans v^{o} I^{e} demi. — Item, XXV boutons d'or a fachon de Venise, a I petit boutonnet au bout, pesant ensamble II° IIIe. — Item, XVII rons boutons d'argent doré, pesant ensamble I^{o}. — Item, une boutonnure d'argent de XVIII boutons a demy ront et des aultres rons a fachon de Venize, pesant tous II° XIIIe demi. — Item, une boutonnure de XIX boutons d'or d'une fachon, garny cascun de VI perles, et les uns d'un balay et les aultres d'un saphir, pesant VI° v^{e}. — Item, II boutons a fachon de Venize, pesant VIIe demi. — Item, XX boutons d'argent doré, a fourme de flourettes vermeilles a faire boutonnures, à cascun I perle ou milieu — Item, II onches, II estrelins et demy de petis boutons d'argent doré a fachon de Venise. — Item, XVIII boutons d'argent doré, moitié a fachon de Venize a I perle au dessus, pesant IIII° X^{e}. — Item, une boutonnure petite de XX flourettes d'argent doré esmaillié de rouge cler, cascun a III perles. — Item, en menus boutons d'argent doré a fachon de Venise, II° XIIIIe. — Item, en petites sonnettes d'or a faire boutonnures a garnir bourses, pesant I^{o} demi. — Item, IX^{xx} et XI petis boutons d'argent frasés, arranghiés sur papier. — Item, XXIX boutons d'argent doré, dont les XXIII sont plas et les VI rons mis sur papier. — Item, XII boutons d'or a fachon de margherites, une perle dessus et une dessoubz, pesant III° XIIe demi. — Item, V boutons d'or a fachon de boutons de rozes vermeilles, pesant I^{o}. — Item, une petite boutonnure d'argent dorée de XVI boutons, fait de flourettes blances et vermeilles, cascun de IIII perles. — Item, une boutonnure de XXIIII boutons d'argent doré, esmaillié de bleu dedens, a une perle dessus. — Item, une boutonnure de XXIIII boutons d'argent doré garny ou milieu d'une estoille dorée, a IIII perles a cascun. — Item, une boutonnure d'or de XXVII boutons d'or a demy ront, a la fachon de Venise, une perle au dessus, pesant v^{o} IXe. — Item, une boutonnure d'or de XIIII boutons pareulx et d'un plus gros et de aultres II boutons gros a demy ront, garni cascun d'une perle au bout, pesant ensamble II° VIe.

Chaintures d'or et de perles.

Premierement, une chainture d'or sur I tissu de soye noire, a VI claux d'or, blouque et le mordant d'or, pesant I^{o} XVIIIe. — Item, une petite chainture d'or viese sur I tissu noir, a III petis claux avoec le blouque et le mordant et III petis claux, ceux de la dite chainture, pesant I^{o} XVIIe demi. — Item, I demy cent de perles, a violettes de march blances semées par dessus, les II bous d'or garni cascun de IIII trouches de III perles et I saphir ou milieu, a une chainnette d'or pendant, pesant I^{m} II° IIe demi. — Item, une longue chainture de perles a petis chapiaux, une M d'or ou milieu, les II bous d'or, a I neu environné de perles, pesant VIII° XVIIe demi. —

Item, une chainture d'or sur I noir tissu faite a anelés tenant une perle et de neus, au bout pendant une flour de geneste, pesant i^{m} ii^{o} xiiie. — Item, une petite chainture d'or a une daghe d'or pendant, laquelle est garnie d'une grosse perle au dessus de deux petis rubys et de III perles en la gaine, pesant iii^{o} xixe. — Item, une bisette d'or de Cypre, pesant ii^{o} xiii^{e}. — Item, une longue chainture d'or sur I tissu noir garnie tout au lonc de balays, saphirs et perles, et en la blouque II balays, III saphirs, XIII perles et ou mordant III balays, II saphirs et X perles, pesant iii^{m} xv^{e}. — Item, la blouque et le morgant d'un demy chaint et est la dite blouque garnie de III trouches cascun de IIII perles, de II balays et I saphir et y fault une pierre. Et le dit morgant de IIII trouches cascun de IIII perles, de III saphirs, et y fault la pierre du milieu et y a une chainnette d'or a la quelle pent I saphir et III perles enchassées. — Item, V oevres petites de pierres et de perles qui sont ordené a joindre a le dite chainture longhe, pesant avoec II petis menbres d'or, vi^{o} iie. — F^{o} XIX. Item, une chainture d'or estroite sur I tissu vremeil garnie de rubys d'Alixandrie, de rozettes et de perles, et ou mordant VI perles, I saphir et en la blouque V perles, pesant i^{m} iii^{o} xvie. — Item, une chainture longhe d'argent a rosettes de perles a petites oevres esmailliées de bleu, et est au mordant et a le blouque I aigle, pesant i^{m} xviiie demi. — Item, I demi chaint fait de perles et de marghuerites d'or sur I tissu vremeil, pesant i^{m} i^{o} xviie demi. — Item, I demy chaint de perles garni de petis balays et de petis saphirs et de rosettes, cascun de VIII perles et y a en la blonque IIII trouches de III perles cascun de IIII saphirs et I balays ou milieu, et ou mordant autant, pesant avoec une chainette pendant a V perles, vii^{o} xiie. — Item, une chainture d'argent doré sur I noir tissu larghe a une rengé ou milieu de petites foeulles de houblon dorées et d'aultres flourettes entre II, pesant vi^{o} v^{e}. — Item, II chaintures d'argent sur tissu noirs royet de vert ou milieu, l'une de une rengé de solaux et l'autre de buillons creus, pesant ensamble i^{m} v^{o} iiie. — Item, VII petites chaintures d'argent de diverses fachons et de divers tissus, pesant ensamble ii^{m} i^{o} xviie. — Item, VII aultres chaintures d'argent doré et II demy chains petis de diverses fachons et de diverses tissus, pesant ii^{m} vii^{o} viie demi. — Item, une chainture d'argent doré sur I vert tissu larghe a VI claux, pesant v^{o} iie — Item, une chainture d'or sur I tissu vert a une blouque grenetée et le mordant esmaillié de II petites flourettes, et y a XII claux, pesant iii^{o} iiie. — Item, une vieze chainture a LXI rosettes d'or sur I tissu vert, pesant v^{o} xviie. — Item, une chainture d'argent à LIX clous rons sur I noir tissu, pesant tout iii^{o} xve. — Item, II blouques et II mordans et X claux pour garnir II chaintures, pesant iii^{o} iie demi. — Item, la garnison d'une vieze chainture d'argent doré a VI rons claux, pesant ii^{o} xiiie. — Item, une vieze chainture d'argent assise sur I cuir noir garnie de blouque, de mordant et de VIII claux rons. — Item, une petite chainture d'argent sur noir cuir a V claux. — Item, une vieze chainture d'or a VI claux plas fais de margherites, pesant ii^{o} v^{e}. — Item, les claux en pieches d'une vieze chainture d'argent a flourettes sur I tissu noir, pesant ii^{o} viie. — F^{o} XX. Item, une petite chainture d'argent noeve sur I tissu noir ou mordant a une M esmaillié, pesant i^{o} xixe demi. — Item, une petite chainture vieze d'argent a V petis claus rons sur I tissu noir, pesant i^{o} iie. — Item, une aultre vieze chainture d'argent a VI petis claux sur I tissu noir, pesant i^{o} xviiie demi. — Item, II pentoirs de clés, cascun a XII boutons

de perles grans et petis. — Item, I copon de chainture d'or a VII claus esmailliés de I oysel blanc sur I tissu, pesant i^{o} xviie demi. — Item, une viese chainture d'argent a VI claux. — Item, une chainture d'un cordel de soye inde de fil d'argent a II houppes et II boutons de perles. — Item, une chainture de rosettes de perles sur I tissu batu a or et a petis claux d'argent dores, a une couronne, pesant vii^{o} v^{e}.

Tissus.

Premiers, XIII tissus de soye larghe noirs, tant cours que longs, pesant v^{m}. — Item, VII aultres tissus larges de soye, V vers et II blans, pesant ensamble i^{m} vi^{o} v^{e}. — Item, XI tissus de soye estrois, que lons que cours, IIII verdes et VII rouges, pesant ii^{m} i^{o} ixe. — Item, X aultres tissus de soye, ouvrés de divers ouvrages, pesant i^{m} vi^{o} v^{e}. — Item, IIII tissus battus a or, pesant v^{o} xve. — Item, VIII tissus estrois, VII noirs et I inde, pesant i^{m} ix^{o}. — Item, VI copons de petis tissus de diverses couleurs, pesant iii^{o} iiie demi. — Item, I aultre tissu batu a or.

Attaches.

Premiers, une attache d'or garnie ds VII balays, VIII troches cascune de V perles, I petit balay ou milieu, de VIII esmeraudes, VIII aultres trouches cascune de V perles, une petite esmeraude ou milieu, pesant vi^{o} iii^{e} demi. — Item, une aultre attache d'or garnie de menue pierrerie de balays et esmeraudes de XIII trouches, cascune de VI perles, une petite pierre ou milieu, pesant iiii^{o} iie. — Item, une aultre atache d'or plus estroitte, garnie de pluiseurs balays, saphirs et esmeraudes a XIII trouches, cascune de IIII perles, pesant ii^{o} xiiiie. — Item, II ataches dont les sieges sont d'argent doré, garnie cascune de IX trouches a III perles, assises sur flourettes d'or, esmaillié de vert, pesant ii^{o} v^{e}. — Item, VII oevres a faire attaches, les III cascune de VI perles et I balay quarré ou milieu, et les aultres IIII de IIII perles et I saphir ou milieu, pesant tout i^{o} iiie i frel. — Item, une attache d'or estroite garnie de perles et de menue pierrye de rubys d'Alixandre, pesant ii^{o} x^{e}. — Item, une attache d'or garnie de XIII pierres, saphirs et balays, et de XXXVI perles, pesant v^{o} xviiie demi.

Chainnes et escherpes.

Premiers, une chainnette d'or de fachon quarrée pendant petites sonnettes a la fachon de Melan et une grosse perle au bout, i^{m} vi^{o} viie demi. — Item, une aultre petite chainnette d'or quarrée a XVI perles pendans et I fremaillet au bout garni de V perles et I petit rubys ou milieu, pesant tout ii^{o} i^{e} demi. — Item, I chainette d'or quarrée perlée de perles et a fremaillet, pesant ii^{o} iie. — Item, une chainne d'argent a faire escherpe a sonnettes frasées, pesant i^{m} i^{o} iie demi. — Item, une chainne d'argent a aniaux plas trauwés, pesant ii^{m} i^{e}. — Item, une escherpe d'argent sur I satin vermeil a devise de Jove?, perles a sonnettes et foeulles de mourier, pesant vi^{m}. — Item, une chainne d'argent torsse a glans sonnans, pesant ii^{m} iii^{o} viiie.

Jartiers.

Premiers, II petis jartiers d'or assises sur I tissu vert fait de M et de margherites, pesant ii^{o} xie demi. — Item, II aultres petites jartieres cascune cloée de III petis cloux d'or plas sur I tissu inde.

Aneauls sans pierrie et a pierrie.

Premiers, LII aneaulx d'or a rubys et balays, tant grans que petis, en XI doitiers. — Item, VI^{xx} et XI aneaulx et verges a dyamans a pointe, dont les C et V sont en I coffret noir en XIII doitiers, et XLVI en une layette de cuir noir a II enclastres en VI doitiers. — F^{o} XXII. Item, IIII^{xx} et XI aneaulx et verges a dyamans plas en XII doitiers mis en I coffret. — Item, XLII aneaulx a saphirs en VI doitiers. — Item, I gros anel d'or a prelat, d'un saphir blanc citrin. — Item, I anel a esmeraudes. — Item, IX aneaulx de IX oellés d'esmeraudes en I doitier. — Item, IIII aneaulx de IIII camahieux en I doitier. — Item, X aneaulx de turcoises lyés ensamble. — Item, VII aneaulx de VI grenas et I oellet de grenat en I doitier. — Item, XI aneaulx de perles, saphirs, grenas et aultres pierres, en III doitiers. — Item, XXII aneaulx a perles en IIII doitiers. — Item, II^{c} IIII^{xx} XVII verghes d'or et signés de pluiseurs fachons tant grandes comme petites, mis en pluiseurs doitiers en I coffret noir quarré. — Item, III bons dyamans, dont la verghe de l'un est nelé. — Item, I aultre petit dyamant, I petit ruby sur une verghe esmaillié et II verghes d'or a l'une I balay et a l'aultre I saphir.

Pierrerie hors oeuvre.

Premiers, LVIII balays, tant grans que petis. — Item, IIII aultres balays enchassés d'or. — Item, un aultre balay mis a jour, pesant i^{o} xviie iii frel. — Item, LXXV saphirs, dont il en a IIII gros, pesant v^{o} i' demi. — Item, I gros saphir enchassé en or, a I crucefix d'or. — Item, IIII aultres petis saphirs. — Item, III aultres saphirs enchassés en or, qui ont servy a joyaux. — Item, pluiseurs rubys d'Alixandre, enchassés en or, pesant xie demi. — Item, II aultres grans esmeraudes hors ouvre. — Item, V esmeraudes enchassées en or, pesant ixe. — Item, XIX dyamans enchassés en or. — Item, III aultres balays qui ont servy a joyaux.

Perles.

VIII. Premiers, grosses perles, vi^{o}. — V. Item, aultres grosses perles x^{e} demi. — XXIX. Item, aultres grosses perles, dont les aucuns sont trefilées, i^{o} iiiie demi. — XXX. Item, aultres grosses perles en trouches, chacune de VII perles et aultres sans trouches, iii^{o} xve demi. Somme vii^{o} xve. — XIIII. Item, d'aultres bonnes perles, i^{m} iiii^{o} iiiie demi. — XV. Item, de semblables perles, vii^{o} xve. — XVI. Item, semblables perles, vii^{o} xvii^{e}. — XVII. Item, semblables perles, i^{m} vi^{o} xve. — XXIII. Item, sem-

blables perles, xvie. Somme v^{m} iii^{o} vi^{e} demy. — F^{o} XXIII. IX. Item, d'aultres perles, i^{m} i^{o} xie demi. — X. Item, semblables perles, ii^{o} xxe. — XI. Item, semblables perles, i^{m}. — XXXI. Item, aultres perles enfilées et non enfilées, mises ensamble, i^{o} xvie. — I. Item, aultres perles enfilées en X paternostres, iii^{o} iiie. — II. Item, semblables paternostres, enfilées en XIIII parties, i^{m} i^{o} demi. — III. Item, aultres perles, i^{o} xiiiie. — IIII. Item, aultres perles, ii^{o} xiiiie demi. Somme v^{m} demy estrelin. — VI. Item, aultres petis perles dont il y a qui sont enfilées mises en I sachet de toille, iii^{o} iie demi. — VII. Item, aultres menues perles, ii^{o} iiiie i frel. — XII. Item, menu ferreure de perles, i^{m} i^{o} iie demi. — XIII. Item, semblables perles, i^{m} iiiie. — Item, semblables perles, i^{m} ixe — XVIII. Item, semblables perles, vi^{o} x^{e}. — XIX. Item, semblables perles, iii^{o} viie. — XX. Item, semblables perles, vii^{o} i^{e} demi. — XXI. Item, semblables perles, v^{o}. — XXII. Item, semblables perles, iiii^{o} i^{e}. — XXXII. Item, semblables perles dont aulcune sont enfilées, v^{o} iie demi. — XXXIII. Item, semblables perles enfilées lyées en III houppes trouvées es galeries en I coffret, v^{m} iiii^{o} xiie demi. — XXXIIII. Item, semblables perles, i^{o} iiie. Somme xiii^{m} ii^{o} ixe. — XXIIII. Item, III trouches chacune de III perles, I petit dyamant quarré ou milieu. — XXV. Item, I aultre perle a fachon d'un glan. — XXVI. Item, une aultre perle longue et grosse a keue d'or. — XXVII. Item, une aultre perle a une rosette d'or. — Item, II trouches de perles chacune de III perles, pesant ensemble xiie demi. — XXVIII. Item, XXXVIII gros boutons de perles et XVII petits, pesant i^{o} iiiie demi. Somme i^{o} xviie. Somme tout desdis perles comme il appaira par les briefves mis aux drappelés esquelz ilz sont particulierement mis, xxiiii^{m} vii^{o} viiie. — XXXV. Item, une roche de perles a margherites.

Aultres perles trouvées en I coffret que gardoit Therry le brodeur.

Premiers, VIII sortes de perles de compte loyés par pluiseurs parties en I drappelet dont en chacune partie est le briefvet et du pois, pesant vi^{m} i^{o} viiie i frel. — Item, de aultres perles loyées comme dessus, pesant iiii^{m} v^{o} xiie iii frel. — Item, d'aultres perles en I petit sachet loyés comme dessus, pesant ii^{o} xviiie iii frel. — XXXVI. Item, III grosses perles lyées en I drappelet et i^{o} et v^{e} de perles enfilées, lesquelles ont esté trouvées ailleurs que ou dit coffret.

Aultres parties pour mettre en brodure trouvées ou dit coffret.

Premiers, XXII rays de solail d'or pesant i^{m} vii^{o} xviiie. — Item, en paillettes d'or pour coudre en broudure, i^{m} iii^{o} xiiiie. — F^{o}. XXXIV. Item, XII bons balays enchassés en or a IIII crampons pour semblables coudre en broderie, pesant iii^{o} iiie. — Item, X saphirs semblables enchassés et pour broudure, pesant ii^{o} xiiiie demi.

Boursses.

Premiers, une petite boursse de perles sur satin vremeil, a IIII grosses perles a IIII bous. — Item, une petite bourssette de perles sur satin azuré. — Item, une boursse

de drap d'or de fachon de chardons. — Item, une bourssette de perles sur satin blanc a jays de brodure a V boutons de perles. — Item, une autre bourssette de perles, a masenghes et a jays de broudure et a IIII boutons de perles. — Item, une aultre bourssette de perles a fleur de lis d'or, les armes de Flandres ou milieu, a V boutons de perles et de prit (*sic*). — Item, une aultre bourssette de perles a une dame et a une licorne d'un lès et IIII boutons de perles. — Item, une aultre boursse de perles a I chiennet eslevés de chacun costé, garni autour de boutons de perles. — Item, une aultre boursse de perles a tisus eslevé de chiennelés et IIII margherites d'or garni de boutons de perles. — Item, I aultre boursse a fachon de culot d'un veluau bleu a I petit oiselet et III boutons de perles. — Item, une petite bourssette de satin vert mis en I sachet avoec plusieurs garnisons de pentoirs de boursses. — Item, I aultre petite bourse a une traille de perles, a III petis boutons de perles. — Item, une aultre boursse ouvrée de perles, a I pannier de perles ou milieu. — Item, pluiseurs boursses a espingliers de soye de broudure, partie mis en I coffret — Item, IX culos de cuir vremeil et IIII soufflés broudés de soye et fil d'or de pau de valeur. — Item, une boursse de soye et I espinglier ouvrées a l'aguille.

Paternostres d'or, de perles et d'argent.

II. Premiers, unes patrenostre d'or a fachon de Venise, ou il a LV patrenostres, pesans II° XVIIe. — III. Item, unes aultres patrenostres d'or de XXIIII saingnaux a chacun XII perles a marguerites et boutons rons entre deux, pesant II° XVe demi. — VII. Item, unes aultres paternostres d'or a fachon de Venise, ou il a LIII bons et IIII saingniaux plas d'une crois nelée, escripte a l'entour, pesant II° X^{e}. — VIII. Item, unes aultres paternostres semblable fachon de Venise, a LXXVI boutons d'or et I gros bouton de perles au bout, pesant II° VIIe demi. — IX. Item, unes paternostres de XV boutons d'or grans et petis, a fachon de Venise, pesant I°. — XI. Item, unes aultres paternostres de IIII^{xx} perles a VIII saingniaux d'or frasés. — V. Item, XXXVI petis boutons d'or de paternostres rons et VI aultres enfilés de fil blanc, pesant XIIe. — VI. Item, IX boutons de paternostres d'or a faire saingniaux, garni chacun de XII perles, pesant I° IIIe demi. — X. Item, unes aultres paternostres d'or a IIII^{xx}XVII petis boutons rons, a XI saingniaux. armoyés aux armes de France. — F° XXV. Et une saultres paternostres d'or a IX boutons de fachon de grain d'orge et V boutons de flourettes blances et verdes, pesant ensamble II° XVIe. — XXVI. Item, de pluiseurs boutons d'argent de paternostres de diverses fachons, pesant I° IIe. — XIIII. Item, une croisette d'or de IIII perles et I balay dessus, a mettre avoec paternostre, pesant IIe. — XXVII. Item, unes aultres paternostres de XXIII petis boutons d'argent de diverse facon. — XII. Item, unes petites paternostres esmaillés de vert a VIII saingniaux d'or. — I^{e}. Item, unes paternostres de mus ouvrés de fil d'or où il a XXX boutons et VII boutons de perles, pesans III° XIIIe demi. — IIII. Item, une paternostres a XII saingniaux d'or, les V d'une facon, V d'une aultre et II aultres esmailliés de rouge et blanc, pesant IXe. — XIII. Item, unes paternostres d'or de marguerites et de petis cosses d'or, pesant I° XXe.

Patrenostres de corail, d'ambre, de jayet et de cristal.

I. premiers, unes patrenostres de corail a XV patrenostres d'or, pesant IIII° VIIe demi. — II. Item, XLVII patrenostre de corail tant grandes que petites, dont les aulcuns ont saingniaux de patrenostres noires et les aultres saingniaux d'argent doré, et en y unes qui ont V saingniaux d'or a fachon de rosettes esmailliés de rouge cler, pesant VIII° X^{e}. — IIII. Item, V longues patrenostres de corail a faire escherppes, sans saingniaux, pesant V^{m} VII° XVe. — V. Item, III aultres patrenostres de corail a saingniaux d'or, les uns a fachon de frazettes et les aultres rons a fachon de Venise, et les aucun ont I bouton de perle, pesant I^{m} V°. — VI Item, unes aultres patrenostres de corail a V saingniaux d'or et une burlette pendant, ou a I ymage de Nostre Dame et de St Denis, esmaillié a XIIII petis perles autour, pesant II° I^{e} demi. — VII. Item, V patrenostres de corail dont les II ont saingniaux d'argent, pesant I^{m}. — III. Item, VI aultres patrenostre de corail a saingniaux d'or ciselés, pesant IIII^{m} V°. — VIII. Item, unes petites patrenostres de blanc ambre a V petites patrenostres d'or parmy, et a I debout une burlette d'or a ymaige de crucefix et de veronique et a l'autre lé I bouton empli de muglias, pesant XIXe. — XVII. Item, une aultres patrenostres de blanc ambre a saingniaux de corail, pesant I° IIIe. — XI. Item, unes aultres patrenostre d'ambre. — XIII. Item, LXXII patrenostres d'ambre, tant grands que petites. — XIIII. Item VI aultres grans patrenostres d'ambre. — XV. Item, VI^{xx} aultres patrenostres d'ambre blanc. — XVI. Item, une patrenostres d'ambre, où il y a une croisette d'or pendant. — XII. Item, X aultres patrenostres d'ambre blanc a fachon de cuers a saingniaux d'argent, pesant V° IIIIe. — IX. Item. II patrenostres d'ambre blanc. — X. Item, une saultres patrenostres de jayet. — Item, une noire escherppe de jayet. — Item, pluiseurs patrenostres de jayet et d'aultres patrenostres blanches, tans grandes que petites, les unes a saingniaux d'argent, tant blans comme dorés, dont il en a a faire essherppes, mises en I coffre escript dessus issy a patrenostres. — F° XXVI. Item, III patrenostres de jayet a saingniaux d'or a fachon de Venise, et unes aultres de bois a saingniaux d'or. — Item, unes patrenostres de jayet a IIII saingniaux d'or et y a une burlette a veroniques, garny de perles. — Item, XXXIX patrenostres de jayet, tant grandes que petites. — Item, unes patrenostres de jayet a XVI petis saingniaux d'or a I fermaillet et une croisette d'or, a I bouton de perles, pesant I° IIIIe. — Item, II patrenostres de cristal et II mances de cristal. — Item, V patrenostres; dont les II sont de corail, II de jayet et l'aultre d'ambre blanc.

Pommes d'or, d'argent et de mus.

II. premiers, une pomme d'or a IIII quarrés de perles, dedens, une Nostre Dame, I saphir au dessoubz et I Saint Michel au dessus, pesant V° VIe. — IIII. Item, une grosse pomme de mus garny d'or, pendant a I petit bouton, pesant III° XVIIIe. — I. Item, une pomme de mus d'argent d'oré, a I pentoir de fil d'or et de soye et de II boutons de perles, pesant IIII°. — VI. Item, une pomme de mus garnis d'or, a II petis boutons de

perles, pesant xvie. — V. Item, une aultre pomme de mus de fachon de Venise, esmaillée de vert, pesant i^{o} ii^{o} demi. — Item, une pomme de jaspre. — Item. une pomme de cristal.

Reliquiaires.

Premiers, I coffret de jaspre bordé d'argent doré, garni par les bors de perles et menue pierrie, et y a dedens reliques pesant iiii^{m} iii^{o} vi^{e}. — I. Item, I reliquaire d'or a fachon du cœur, a I ymage de Nostre Dame ou milieu, a IIII trouches de perles chacune de IIII perles, autour II petis balays et III saphirs entre deux, et par dehors une crois d'or et I petit coeur d'or en une main garnie de III perles, pesans i^{o} vii^{o}. — II. Item, I agnus dei d'or en I estuy de brodure, garni de X boutons de perles et de menue pierrie, pesant i^{o} xviie demi. — Item, I petit reliquiaire d'argent doré, a fachon d'un poisson, pesant avoec le pendoir xiie. — Item, II petis reliquiaires d'argent blanc l'un à facon d'un tabernacle et l'autre d'argent et de berique où il a I dent, pesant vii^{o} x^{e}. — III. Item, I petit coffret d'or, fermant a clef d'or, plain de reliques, pesant ensamble lesdites reliques ixe. — IIII, Item, une petite couppe d'or a couvercle, et y a dedens une pierre ou milieu armoyé dessus aux armes de Madame, pesant i^{m} ii^{o}. — V. Item, I reliquiaire d'or aux armes de Monseigneur et y a IIII dyamans et XVI perles autour, et y faut V pierres, pesant iii^{o}. — VI. Item, un petit reliquiaire d'or quarré, pesant iiie i frel. — VII. Item, I aultre reliquiaire d'or a fachon d'unes heures couvert d'unes couvertures aux armes de feu Monseigneur, a pendoir et ferure d'or, et est la clé perdue. — VIII. Item, I vaisseau de berique garni d'or, sur II angelos d'or a porter corpus domini, a I pié d'argent doré que portent VI lyons, pesant ix^{m} vi^{e}. — F^{o} XXVII. Item, I mulet d'or esmaillié de blanc chargié de coffres de verique garni d'or sur une sommié, et est l'un des II coffres garni a II bous de II baleys et d'un saphir entre deux perles, et l'autre coffre de II saphirs aux deux bous et d'un balay entre deux perles, et a ou frain dudit mulet I plat de dyamant, une grosse perle entre les oreilles, le poitrail, et culiere d'or garni de perles et de pierrie et n'y faut riens, et y a I varlet d'or qui le maine par le dit frain sur I pont d'or, et I chien d'or après, pesant vii^{m} vii^{o} xiie demi. — X. Item, I reliquiaire d'or a fachon de fleur de lys, esmaillié de vert, au bout ou il a XXX perles a I petit ymaige de Madame, pesant avoec le pendoir iiii^{o} vxiii demi. — I boursette que feu Madame portoit sur luy, VI aniaux d'or garnis de pierres que on dist garir de pluisieurs maladies et a en l'une de la Vraye Croix. — Item, II petites bourlettes, l'une ronde et l'autre plate. — Item, II croisettes d'or. — Item, une longue pierre grise et une pieche de corail garni d'or, et I dyamant et une verghette d'or. — Item, I petit vaisseau de cristal a fachon de poisson garni d'argent a mettre reliques. — Item, I petit·reliquaire d'argent doré et I sainte Marguerite sur I dragon de coquilles de perles, a un petit vaisseau doré d'argent, ou il a pluisieurs reliques, pesant iii^{o} xiiie. — Item, une boursette de veluyau royé, en laquelle a pluiseurs reliques et II burlettes d'or l'une ronde et l'autre a fachon d'un coeur. — Item, une aultre boursette, ou il y a II pierres blanches dont l'une garist de tranchoisons. — Item, une estrange pierre enchassée en argent doré, pesant v^{o} v^{e}.

Tabliaux d'or et aultres.

I. premiers, I petit tableau d'or, esmaillié a VIII ymaiges, pesant ii^{o} xiie demi. — II. Item, un aultre tableau d'or, environné de perles, a ymaiges de sainte Marguerite et de sainte Katrine, couverte de berique, pesant iii^{o} xviie. — III. Item, I aultre tableau d'or ront, environné de perles et ymaiges de Nostre Dame et de saint Anthoine, couverts de beriques, pesant ii^{o} xviiie demi. — III. Item, I tableau d'or a III quarrés, esmaillié, et y a dedens I petit pot de cristal plain de reliques, pesant i^{m} v^{o} xviie demi. — V. Item, I aultre tableau d'or de l'Anonciation Nostre Dame sur I pié de III angelos, et dessus I reliquiaire ront et une croisette dessus, ou il y a II perles, pesant ii^{m} vi^{e}. — VI. Item, I tableau d'or de Nostre Dame, saint George et sainte Marguerite, de dans une coquille de perles, III petis balays et I saphir dessus et IX perles, pesant v^{o}. — VII. Item, I tableau d'or a une chainnette d'or, et y a I vironique clouant a III foeulles, et y a III ymaiges, pesant i^{m} vi^{o} xvie. — VIII. Item, I aultre tableau d'or quarré, garni de II perles, I balay ou milieu a III ymaiges d'or, pesant xviie demi. — IX. Item, I aultre tableau d'or, esmaillié dehors de l'offrande des III Rois et dedens ymaige d'ivoire, pesant i^{o} iie. — F^{o} XXVIII. X. Item, I petit tableau d'or de sainte Katerine, garni de IIII petis saphirs, II petis balays, XX perles et I gros saphir, que tient I angle, pesant vi^{o} iiiie. — XI. Item, I petit tableau d'or de IIII menbres, tenant ensemble a IIII ymaiges garnis de II saphirs, II balays et XII perles, pesant vi^{o} xve. — XII. Item, I tableau d'or quarré a I ymaige de Nostre Dame tenant son enfant, a IIII angles garnis de IIII saphirs, II balays et VIII grosses perles, pesant v^{m} xvie. — XIII. Item, I aultre tableau d'or a I ymage de Nostre Dame et II ymages garnis de XXVIII perles, XIIII petis saphirs et balays, et y a une chainnette d'or a VI perles, pesant avoec une petit verge a mettre la courtine, ii^{m} viiie demi.— XIIII. — Item, I tableau d'or a ymaige de Nostre Dame, a II petis cerfs a ses piés, garni de XXXII perles, VIII petis dyamans et balays et II camahieus dedens, pesant vii^{o} xvie demi. — XV. Item, I petit tableau d'or ou il a I camahieu sur cassidoine en veronique, pesant i^{o} viie demi. — XVII. Item, I petit tableau d'or quarré d'une Anonciation de Nostre Dame, garni dehors de XX perles, V saphirs et III baly et y faut une pierre, pesant ii^{o}. — XVIII. Item, I tableau d'or a fachon d'escu, d'un crucifix et d'un camehieu environné de perles, pesant i^{o} xiiie.

Aultres tabliaux.

Premier, I tableau de cyprès, a ymaiges d'ivoire de la Nativité Nostre Seigneur. — Item, I aultre tableau de bois, a I ymage de Nostre Dame. — Item, I aultre tableau d'ivoire, a pluiseurs ymaiges. — XVI. Item, I aultre tableau de bois a I ymaige de Nostre Dame et de saint Ladre. — Item, I aultre tableau ront aux armes d'Alenchon dehors, et dedens I ymaige de Nostre Dame, de saint Jehan d'un costé et d'aultre de Nostre Seigneur que I angle tient. — Item, I aultre tableau d'ivoire a ymaiges de la Nativité et Circuncision Nostre Seigneur. — Item, I aultre tableau et I estuy de cuir aux armes de Madame. — Item, I grant ront tableau de bois, a I ymaige de Nostre Dame aletant son enfant et dehors aux armes de Madame et a sa devise. — Item, I petit tableau de bois, a ymaiges de Nostre Dame, saint Anthoine et saint Pierre.

Burlettes.

I. Premiers, IIII burlettes d'or, a pluiseurs ymaiges garnis de berique et de menus perles autour, pesant xxi^e^. — II. Item, une aultre burlette d'or, pesant i^e^ iii frel. — III. Item, II aultres burlettes d'or, pesant i^o^ iiie. — V. Item, une burlette d'or ronde, pendant a une chaînette d'or, pesant i^o^ xve. — IIII. Item, une aultre burlette d'or a fachon d'un coer, pendant comme dessus, et pesant i^o^ ix. — VI. Item, I aultre burlette d'or a ymaige de Nostre Dame et Sainte Marguerite, esmaillée de noir, pesant iiiie iii frel. demi. — F^o^ XXIX. VII. Item. VIII burlettes d'or a ymaiges de pluiseurs fachons couvertes de berique, pesant i^o^ xviie.—VIII. Item, II petites burlettes d'or, pesant iiii^e^i frel.—IX. Item, III burlettes d'or d'une fachon, garnie cascune d'un saphir et IIII perles, pesant xvii^e^ demi —X, Item, II aultres petites burlettes d'or rondes, pesant v^e^ iii frel.— XI. Item, une burlette d'or a IIII trouches chacune de IIII perles, et I crucefix couvert de berique et dehors saint Christophe, pesant I^o^. — XIII: Item, II petites burlettes d'or a chacune I veronique, pesant xvii^e^. — XIIII. Item, nne aultre burlette d'or, ou il a I camahieu, pesant ii^o^ xviii^e^ demi. — XVI Item, une petite burlette d'or, a I crucifix, a i las de soye vermeil, pesant ensamble vi^e^ demi — XVII. Item, une petite burllette d'or a une croisette pendant, pesant v^o^ demi. — XVIII Item, une aultre petite burlette d'or, a I crucifix et Anonciation d'ivoire et une croisette d'or, pesant iiie. — XIX. Item, II burlettes d'or, l'une a façon d'un barillet, a une croisette d'or, et l'autre a une aultre croisette d'or, pesant xiie. —XXI. Item, une petite burlette d'or a une Anonciacion de Nostre Dame, esmaillée de rouge cler, pesant viie demi. — XXII. Item, une burlette d'or, esmaillée dedens de VIII petis ymaiges, pesant xii^o^ xii demi. — XXIII. Item, une burlette d'or a fachon de boistellette, a ymaiges de Nostre Dame, pesant a tout le las a quoy elle pent, xve demi. — XXIIII. — Item, une aultre burlette d'or de meisme façon et semblable ymaige, pesant xiie. — XII. Item, une petite burlette d'argent quarrée a une coquille de perles d'une part et a I crucefix couvert de berique, d'aultre. — XV. Item, une burlette d'argent doré, a ymaiges de saint Jehan et saint Jacques, pesant xvie demi. — XXV. Item, une aultre burlette d'argent doré a fachon de poire, ou il a dedens une ymaige de Nostre Dame, pesant x^e^ demi. — XX. Item, II burlettes d'argent doré, l'une a cassidoine et de petites perles autour, et l'autre d'un papegay esmaillet de vert et garni de perles.

Crois d'or.

Premier. Une petite croix de la Vraye Croix garnie d'or a IIII bous. — I. Item, une croix d'or sur I croissant esmaillée d'asur garni de XXXVII perles, IX ballays et III saphirs soubstenue de IIII angles, pesant i^m^ iii^o^ iiie demi. — II. Item, une aultre croix d'or a piet garnie de XVIII perles, pesant iiie xviiie demi. — III. Item, une petite croix d'or garnie de II balays, III saphirs et IIII perles, pesant iii^o^. — IIII. Item, une aultre croix et reliques garnie de XVI perles et V balays, pesant i^o^ vi^e^ demi — X. Item, une aultre petite croix garnie d'un crucefix, II balays, II saphirs et VI perles, pesant i^o^ iiii^e^ demi. — V. Item, une aultre petite croix d'or, a XII perles, IIII saphirs et I balay ou milieu, pesant i^o^ v^e^ demi. — XI. Item, une croisette d'argent ou il y a reliques. — VI.

Item, une aultre croisette d'or, ou il a croisette, a I petit balays, pour mettre en patrenostres, pesant iie. — F^{o} XXX. VII. Item. une petite croix d'argent doré a piet, a I reliquaire ront, ou il a de la chappelle Nostre Dame garnie de VI perles et II petis saphirs, pesant i^{m} ii^{o} iie.

Ymaiges d'ambre, d'albastre, d'ivoire et aultrez.

Premiers. I petit ymaige d'ambre de Nostre Dame a une courdinne. — Item, I petite ymaige de saint Christofle d'argent doré, en I boistelette, pesant xie demi. — Item, une aultre ymaige d'ivoire, sur I tablement noir.— Item, une aultre ymaige de Nostre Dame, d'albastre, tenant son enfant. — Item, une aultre petit ymaige de Nostre Dame d'ivoire, assise en une chayere, a I tabernacle ou il a un reliquiaire, pesant xviiie. — I. Item, I ymaige d'albastre de la Madgelaine, tenant une boiste. — III. Item, une ymaige de Nostre Dame a fachon de boistelette d'or, pesant xiie. — III. Item, III petis ymaiges d'ambre de Nostre Dame, l'un couronné d'or. — Item, un ymaige d'ivoire de Nostre Dame seant en une chayere à I pié d'argent doré, aux armes du seigneur de la Rivière, et y a une couronne d'or garnie de perles, esmeraudes et rubys d'Alexandre.

Joiaulx de Chapelle, Paix.

I. Premiers. Une pais d'or a iii ymaiges de saint Pierre, saint Paul et saint Jehan, garnie de V balays et V trouches de perles, chacune trouche III perles, pesant vii^{o} iie demi. — II Item, une aultre pais de bois couverte d'argent doré, ou il a I agnus dei, pesant iiii^{o} x^{e}. — IIII. Item, deux candeliers d'argent, pesant i^{m} vi^{o} viie. — VI. Item, II aultres chandeliers plas d'argent, pesant vii^{o} vii . — V. Item, I benoitier et l'esperget d'argent, pesant ii^{m} vii^{o} xve. — VIII. Item, I petit enchensier d'argent doré, pesant xi^{o} iiie. — VII. Item, III chandeliers, I benoistier et l'esperget de coeivre doré.

Aultres Joyaux et ornemens de Chapelle délivrés par Messire Nicolas Jacquin, chappelain jadis de feue ma dite Dame, estant en une chambre de l'ostel des gouverneurs, en II coffres.

I. Ou premier coffre seigniet A. Q. porté en la chambre des joyaux, c'est assavoir I calixte d'argent doré aux armes de ma dite Dame et la platine de meisme, pesant iii^{m} viie demi. — II. Item, I aultre calixe d'argent doré pesant, avoec la platine garnie de pierre, ii^{m} ii^{o} iie demi — F^{o} XXXI. III. Item, I lyon d'argent doré, tenant une croix de meismes, pesant xi^{m} iii^{o} vi^{e}. — IIII. Item, I aultre lyon semblable, pesant xi^{m} iiii^{o} x^{e}. — V. Item, I angle d'argent doré, tenant I vaisseel de cristal ront ou quel sont reliques, pesant xii^{m} i^{o}. — VI. Item, I aultre angle d'argent doré tenant I reliquiaire de cristal, ou quel est garni de I dent de sainte Justine, pesant ix^{m} iiii^{o} xviiie. — VI. Item, I ymaige de Nostre Dame d'argent doré sur une chayere, tenant son enfant, en une couronne d'or garnie de menue pierrie et perles, et la dite chayere garnie de IIII saphirs, et a la poitrine dudit ymaige I gros balay, pesant xv^{m} iie. — VIII. Item, II bachins a laver d'argent

doré, armoyé des armes de ma dite dame, pesant vi^{m} i^{c} xve. — IX. Item, II burettes, une onnette et une coquille d'argent, pesant iiii^{m} iii^{c} xve. — X. Item, IIII chandlers d'argent aux armes de ma dite dame, pesant xii^{m} ii^{c} v^{e}. — XI. Item, une pais d'argent dorée armoyé comme dessus, pesant ii^{m} ii^{c} x^{e}. — XII. Item, une crois d'argent dorée a I grand piet et a II menbres de Nostre Dame et de saint Jehan, garnie de moise pierrie rouge et bleue de laquelle est cheu I lyon d'argent et une pierre bleue envelopée en I drappel de la dite croix, pesant xi^{m} iiii^{c}. — XIII. Item, I benoitier, l'esperget, une sonnette et une boiste d'argent, pesant vi^{m} vii^{c} x^{e}. — XIIII. Item, une platine d'argent doré pour mettre chandelles pour lire, pesant iiii^{c} xve — Item, I missel, I anthiphonier, I gret et I livret de prestre. — Item, I drap de siege d'oratore de baudequin vremel, semé de flourettes et brodé autour de velours bleu, mis et prisié au coffre A. S,

E I AULTRE COFFRE SEIGNIET DE A. F. LAISSIÉ EN LA DITE CHAMBRE DES GOUVERNEURS OU SONT LES ORNEMENTS QUI SENSUIVENT, DÉLIVRÉS PAR LEDIT MESSIRE NICOLAS.

Premiers, XI nappes d'autel grandes et petites avoec II corporaulx, ensamble xlvii s. vi d. — Item, deux toulettes d'autel a essuer mains, ensamble ii s. — Item, V sourplis et II aumuches de gris, fourées de menu vair, ensamble viii lb — Item, VI aubes et V amis sans paremens, ensamble xxx s. — Item, une chappelle entiere garnie de drap d'or inde a pommes de pin, est assavoir de dossier, frontier, III chappes, une chasure, une tunique, I domatique, les aubes, estoles, fanons, amis, chains et les paremens qui y appartiennent, ensamble, xlviii lb. — Item, une aultre chappelle petite, de drap d'or vermeil, garny de dossier, frontier, chasure, de aubes a tout les paremens, estoles, fanons, et chains qui y appartiennent, ensamble xxi lb, x s. — Item, une aultre petite chapelle de soye cendrée, garnie semblablement que la chappelle precedente, ensamble xvii lb, iiii s. — Item, une aultre petite chappelle de drap d'or a flourettes, garnis comme dessus, ensamble xiiii lb, iiii s. — Item, une grande chappelle de drap d'or a plumes d'ostrisse, garnie de dossier, ftontier, III chappes, une chasure, une tunique, I domatique, II estoles, II fanons, II amis et les paremens d'une aube, ensamble xxxviii lb. iiii s. — Item, une aultre chappelle viese de drap d'or bleu a serpens, garnie de dossier, frontier, chasure, aube, estole et fanon a tout les paremens, ensamble vii lb.—F^{o} XXXII. Item, une aultre chappelle petite de drap d'or vert a plumes de paon, garnie de frontier, dossier, chappe, chasure, estole, fanon, aube et amit, ensamble xxi lb. xii s. — Item, une bende blanche de drap de soye, ouvrée de brodure, a solaux d'or et aux armes de Flandres pour autel, viii s. — Item, une aultre bende d'autel de drap vremeil ouvré de broudure, aux armes de Monseigneur et de Madame, xvi s. — Item, les paremens de deux aubes de drap de damas noir. ensamble xii s. — Item, I mabre blanc d'autel et l'estuy, ensamble xxiiii. — Item, une petite orloge garnie de letton aux armes de Franche, a I timbre d'argent et I estuy de cuir ou on les met, xvi lb. — Item, une pere de corporaulx mis en une bourse de drap d'or bleu, prisié, xvi s.

Heures et aultres livres d'orisons, ou coffre seigniet. A. P.

Premiers. I livre bien enluminé ou sont plusieurs oresons en latin et en francois, lequel est mis ou dit coffre en I petit coffre garnit d'argent. — Item, I aultre livre de la Propriété d'aucune pierres, mis en une boursse de veluyau vermeil. — Item, I aultre livre en latin de une Evangile composée de la Concorde du texte des IIII evangiles, a couvertures de perles et clouans d'or et de perles, en I estuy de cuir couvert de drap d'or vert. — Item, II breviaires de l'uzage de Romme, l'un grand et l'autre petit. — Item, I aultre livre ou quel le kalendrier est au commenchement et après y sont plusieurs ymaiges de Nostre Seigneur, Nostre Dame et de plusieurs sains et saintes sans escripture — Item, I aultre livre noef sans cloans, ou sont plusieurs messes, couvert de vremel. — Item, I psautier. — Item, unes grandes heures de Nostre-Dame en I grand coffre garni d'argent. — Item, unes aultres grandes heures en une boursse de veluyau vermel. — Item, unes aultres heures couvertes de cuir vremeil a cloaus de verde soye et d'or, en I sachet blanc. — Item, unes aultres heures couvertes de satin vermeil a clouans d'or et tissus batus a or. — Item, unes aultres heures couvertes de satin pers a clouans d'or garnis de perles. — Item, II petites heures d'une fachon couvertes de drap de damas vremeil a claus d'or. — Item, une grandes heures de cuir rouge couvertes a clouans d'or a I pentoir garni de IX grosses perles mises en une viese boursse de veluyau noir. — Item, unes aultres petites heures, couvertes d'un drap d'or vert a cloans d'or.—Item, unes aultres petites heures couvertes de satin noir a clouans noir, garny de III perles et en y a I perdu. — Item, unes aultres petites heures, couvertes de drap de soye inde a II clouans d'or. — Item, I petit livret de II evangiles et les heures de la croix, a couverture garnie d'or et de LVIII perles grosses, en I estuy de camelot pers, a une grosse perle et I bouton de menus perles. — Item, I petit livre de pluiseurs orisons en latin et en francois, couvert de drap de soye noir en I estuy de haute liche de P et de M. — F° XXXIII. Item, I aultre livre en roumant de la Mortalité des nobles hommes et sur le Jeu des eschiés, couvert de drap de soye a flourettes blanches et vermeilles a clouans d'argent d'argent doré sur tissus vert. — Item, I aultre petit livret de plusieurs orisons en roumant couvert de drap de damas vermeil a clouans d'or sur tissus battus d'or. — Item, I aultre livre de pluiseurs orisons en roumant, couvert de satin noir a clouans d'or sur tissus vers ouvrés de P et M battus a or I. — Item, I aultre livret de orisons en roumant escript de lettre courant, a couvertures de cuir noir et clouans d'argent doré mis en une boursse de soye avoec le livre précédent. — Item, I aultre livret a pluiseurs orisons, histoirié d'ymages, couvert de cuir rouge a clouans d'argent doré, et au pentoir des enseignes IIII petites perles et II mauvaises pierres, mis en une bourse vermeille. — Item, unes heures ou sont plusieurs orisons en flameng et I aultre petit livret du psautier saint Jerome abrégié, couvert de cuir rouge sans clouans mis en un sachet blanc de toille. — Item, une heures couvertes de drap de soye vermeil, a clouans d'argent doré sur tissus vers, et I aultre petit livre d'orisons en franchoys sans clouans, avoec plusieurs roles d'orisons, une viese patrenoster et aultres escriptures mises ou dit sachet. — Item, I livre ouquel est traitié de médecine.

LIVRES ET ROUMANS EN III COFFRES DONT L'UN EST SIGNIET A. C.

Premierement, un livre de Drois en roumant seignié dessus le livre Jehan De Jus. — Item, I livre des Fabliaus. — Item, I livre de le Foy et d'aultres coses. — Item, le roumant de Sidrac. — Item, un livre de Balades et virelays. — Item, I livre du Castelain de Couchy. — Item, I livre de Sebile, d'Ayeul et de Helie. — Item, I livre de Medecine. — Item, I livre des histoires du Saint Graal. — Item, I livre del histoire de Troyez. — Item, I livre de Veu du pan. — Item, I livre de Salhadin et de la prise de Constantinoble. — Item, le livre de Pelerinage de vie humaine. — Item, le roumant du Roy Arthus et Lanselot du Lac. — Item, le livre du Gouvernement des princes. — Item, le livre des Vies des anchiens Peres et des philosophes. — Item, le rouman de la Rose. — Item, le livre de Cleomades. — Item, le livre des Avugles en franchois. — Item, le livre du Renclus de Moyliens. — Item, le livre du Baril et d'autres plusieurs choses. — Item, le roumant Renart. — Item, le livre des Gherres de Constantinoble. — Item, le livre des Cent balades. — Item, le livre de la Complainte Nostre Dame et d'aultres coses. — Item, le livre de Bestiaire. — Item, I aultre livre des Veux du pavon. — Item, le livre de Ruth et de Thobye et d'autres coses. — Item, I livre de Lanselot du Lac. — F° XXXIV. Item, I livre de Marchant. — Item, I le roumant d'Ogier. — Item, le Vie saint Grégoire. — Item, le roumant de Basin et d'un boucher d'Abbeville. — Item, le livre des Enseignemens des philozophes. — Item, le livre du Buisson d'enfance et le Miroire des estas du monde. — Item, I aultre livre des Cent balades. — Item, le roumant de Emery Nerbonne, Guillaume d'Orenge et de Renouart au tuiel. — Item, le livre de Bestiaire et de Mapemonde. — Item, le li vredes Dis de fortune et de saint Jehan et Paul. — Item, le livre de la Voye d'enfer et paradis. — Item, le livre de Zacarye Albazarye. — Item, le livre en papier de la Voye d'enfer et paradis. — Item, le roumant de la chipitte Martinet. — Item, le livre d'Astronomie. — Item, le livre en papier de Jehan et (*sic*) Mandeville. — Item, le livre de Messire Gasse. — Item, le livre de la Propriété des pierres. — Item, I petit viés roumant maulvais.

AULTRES LIVRES ET ROUMANS OU COFFRE A. M.

Premièrement, I livre des Fabliaux. — Item, le livre de Messire Guillaume des Bares et des VII saiges. — Item, la Bible en franchoys. — Item, le livre du roy Meliandus. — Item, le Legende dorée. — Item, le roumant de la dame a la Licorgne. — Item, le livre des Propriétés des choses. — Item, le livre du Saint Graal et Tristrant et Galhaut. — Item, le roumant de Cleomades, de Robert le Diable et d'autres choses. — Item, le livre d'Amours. — Item, le livre de Caton en franchois. — Item, le livre de Boece de Consolation. — Item, le livre des Miracles de Nostre Dame. — Item, le livre de Mapemonde et aultres choses. — Item; I roumant en papier. — Item, les Cronicques de Flandres. — Item, le roumant du roy Bauduin de Jherusalem. — Item, le livre des Auctorités du chevalier au lion et d'autres choses. — Item, le livre des Proverbes et des XII mois. — Item, I grel noté.

Aultres livres roumans ou coffre A. O.

Premierement, la Bible en françois. — Item, I livre de Croniques de France. — Item, le Legende dorée. — Item, le roumant du Bon larron, de l'Estat du monde et d'autres choses. — Item, II Breviaires notés. — Item, le livre Merlin. — Item, le livre de Cassidoine. — Item, le livre de l'espermache autrement dit Gouvernement du monde. — Item, I roumant de Batailles. — Item, III autres roumans en papier. — F^{o} XXXV. Item, IIII grans livres de Droit civil, estassavoir, I code, une digeste vieille, une digeste noeuve et I inforsade. — Item, la somme dusse. — Item, le livre d'un docteur appelé Cine. — Item, le livre des Expositions des évangilles en roumant. — Item, I livre des Esbatemens.

Oultre l'inventoire.

Premiers, I messel couvert de cuir rouge, a clouans d'argent aux armes de Madame. — Item, I aultre messel couvert de blanc cuir, a une croix dessus. — Item, unes Cronicque de France. — Item, le somme le Roy. — Item, Sequences notés. — Item, I grel. — Item, I roumant a I y. — Item, I livre pour les Dames. — Item, I livre d'Amours signé A. D. — Item, I petit livret parlant de Dieu. A. L. — Item, I livre d'Esbatemens P. R. — Item, le livre de l'Eschielle du Ciel. — Item, le livre de Médecine. — I roulle d'Esbatemens. — Giomansie d'Esbatemens.

Vaisselle d'or et d'argent et autres choses pour paneterye.

Premier, I saliere d'or carrée a I fretelet d'or d'une marguerite, ou il a I dyamant a pointe, pesant II° XIXe. — II Item, I^{e} petite saliere ronde d'or a une brebis sus le couvercle et au piet III marguerites, pesant I^{o} XIIIe. — VIII Item, I^{e} navette d'or sur IIII roes, pesant IIII° VIIIe. — IX Item, une aultre navette d'argent, pesant IIII° IIe demi. — III Item, une saliere d'argent doré aux armes de Madame et sur le couvercle une marguerite, pesant I^{m} IIII° XVIIe demi. — V Item, une aultre saliere d'argent doré et quarrée a I fretelet ront sur le couvercle, armoyé comme dessus, pesant I^{m} V^{e}. — IIII Item, une petite saliere d'argent a VI costés, verrée d'or, pesant II° IIIIe. VII Item, I petit cresequin d'argent doré, a mettre oes sur table. — Item, I plat d'argent a piet et I couvercle pour servir le fromaige frès, a brebis, fleur d'obesbin aux armes de ma dite dame, pesant VIII^{m} IIII° XVIIe demi. — VI Item, une aultre saliere d'argent a I chiennet, pesant IIII° I^{e}. — Item, I coquille d'argent dorée dehors a fachon d'une escaille de moule, pesant IIII° VIe demi. — X Item, IIII espreuves de licorgne d'argent doré, pesant III° XIIIIe. — XI Item, une aultre espreuve de licorgne, pesant I^{o} IIIe. — XII Item, une aultre petite espreuve de langue de serpent sur I petit piet d'argent doré.

Cousteaux.

Item, III couteaux a trancher, les II a manche de jaspre et l'autre a manche de cristal envirolés d'argent doré aux armes de feu monseigneur de Bourgogne. —

Item, I aultre paire de coutiaux a trancher et le parepain a tout les gaines a viroeles d'argent doré, aux armes de feue Madame. — Item, I aultre paire de coutiaulx a tranchier a manches d'argent, esmaillé d'asur a solaux d'or et aux armes de France et de Bourbon. — Item, IIII coutiaulx a trancher coppes devant, est assavoir II grands et II petis a mance de jaspre envirolés d'argent doré et garnis de gaîne, et sont en le maison Jacquemar le Coutelier a Arras pour nettier.

F^{o} XXXVI. Petis coutiaulx a taillier.

Premiers, V paires de petis coutiaux a taillier, dont l'une paire est a burle d'argent. — Item, I aultre petit coutelet aux armes de feu Monseigneur. — Item, I^{e} paire de coutiaulx et I ponchon en une ghaine a virole d'argent. — Item, II coutelés, l'un a manche d'argent esmaillié de brebis et l'autre a manche d'ivoire a virole d'argent garni de forcettes. — Item, VIII petis coutiaulx a verole de fer et de letton, a tout les gaines. — Item, XLIII coutiaulx tant a manches d'argent, de cristal, de corail et de madre comme d'ivoire, a viroles d'argent blanc et doré garnis de gaines, les aucuns de forchettes. — Item, X aultres coutiaulx a virolles d'argent. — Item, V paires de petis coutiaulx sans virollez. — Item, V coutiauls a manches de cristal a virolle d'argent. — Item, I^{e} petite paire de coutiaulx a mance d'ivoire. — I aultre coutelet a manche d'ivoire garni de forcettes. — Item, VI aultres coutiaulx, tous tenans ensamble de pau de valeur. — Item, VI petis coutelés en une gaine. — Item, II petites daghes a manches et ghaines d'ivoire, parti de blanc et de noir.

Vaisselle d'or et d'argent de madre et de cristal pour le eschanchonnerye.

Premiers, I gobelet d'or a couvercle, a solaux par dehors, armoyés aux armes de Flandres, pesant i^{m} xie. — Item, I pot d'argent tenant I pincte de Paris, aux dites armes, pesant iii^{m} v^{o}. — VIII. Item, II pos d'argent signiés d'un y, pesant ix^{m} iii^{o} demi. — IX. Item, II aultres rons pos d'argent, a I escuchon sur le couvercle, pesant viii^{m} ii^{o} xve. — X. Item, II petites chopines d'argent, armoyé sur le couvercle aux armes de Madame, pesant iii^{m} v^{o} xviie demi. — XII. Item, I^{e} aultre chopine d'argent aux dites armes et une M, pesant iiii^{m} iiie. — XIII. Item, une aultre chopine d'argent aux dites armes et a I K sur le couvercle, pesant i^{m} vi^{o} xixe. — XI. Item, Une aghiere ronde, esmaillié aux dites armes, pesant i^{m} vii^{o} xve. — XIII. Item, une aultre aighiere d'argent a large fons, pesant ii^{m} iii^{o} v^{e}. XVI. Item, une aultre aighiere d'argent doré, a fachon d'une poire, pesant v^{o} iiiie. — Item, une coupe a piet d'argent doré esmaillée au fons d'une vironicque, pesans avoec le couvercle i^{m} v^{o} viie demi. — I. Item, une petite coupe d'argent a couvercle plat et I fretelet dessus demi rond, pesant vi^{e}. — III. Item, une aultre coupe d'argent neelé, dont le couvercle et fretelet sont despiciés, pesant i^{m} iii^{o} xviie demi. — Item, III aultres gobelets d'argent doré, une rose eslevée ou fons, pesans ii^{m}. — VI. Item, I hanap d'argent blanc a couvercle plat et I fretelet dessus, pesant ii^{m} i^{o} iiiie. Item VI tasses d'argent doré a I couvercle et I rond fretelet frasé, pesant vii^{m} xve. — Item, VI hanaps d'argent a piet a fachon de coquilles, pesant xiii^{m} ii^{o} demi

est. — VII, Item, III tasses d'argent, armoyés dehors aux armes de feue madame et a une M, pesant ii^{m} vii^{o} x^{e}. — Item, une coupe de madre a couvercle ou il a I fretelet et I piet d'argent doré. — Item, I coupe de madre a couvercle et I fretelet d'argent. — Item, une aultre coupe de madre garni d'argent doré poichonné a I fretelet rond, I couvercle et aux armes de ma dite dame. — F^{o} XXXVIbis. Item, Uneaultre couppe de madre semblable, garnie d'argent doré, dont le fretelet est armoyé aux armes que dessus — Item, I^{e} grant couppe de madre garnie d'argent doré, I fretelet rond ou couvercle armoyé comme dessus. — Item. Une couppe de madre, garnie d'argent doré, armoyé aux armes de madame d'Ostriche. — Item, une grant couppe de madre d'argent doré, armoyé dedens le couvercle des armes de Madame. — Item, une petite couppette de madre, sur III piés d'argent doré et I couvercle, tout d'argent doré. — Item, une couppe de madre garnie d'argent doré, le fretelet a fachon d'une marghrite, et III brebis esmaillié dessoubz. — Item une couppe de madre garnie d'or, esmaillié dedens et I fretelet de flourettes blanches et vermeilles. — XV. Item, une aighiere de cristal garnie d'argent doré et I fretelet de corail dessus ii^{m} iii^{o}. — IIII. Item, une couppe de cristal garnie d'argent doré a fachon d'un castielle, et le fretelet esmaillié d'asure a une perle au-dessus, pesant iii^{m} i^{o}. — Item, gobelet de voirre, couvert garni d'argent doré esmaillié le fretelet de bleu et le piet de flourettes. — Item, une couppe de voirre ronde, assise sur I piet d'argent a III petis lions, et au couvercle I fretelet esmaillié d'asur, aux armes de Flandres. — Item, un criesquin de cristal a couvercle de la fachon d'Alemaigne, garni d'argent doré, émaillié de diverses couleurs. — Item, I petit pot d'alebastre a couvercle, aux armes de France. — II. Item, une couppe a fachon d'Alemaigne et à I couvercle, I fretelet plat dessus, pesant v^{o} xixe. — V. Item, I cresquin de grès de Beauvois couvert d'argent, pesant avoec le couvercle i^{m} iii^{o} xve. — Item, I cresquin de madre a piet d'argent.

Vaisselle d'argent pour cuisine.

Premiers, VI escuellez d'argent aux armes de Flandres, pesant ix^{m} iii^{o} v^{e}. — Item, II petites escuelles d'argent aux armes de Madame, pesant vii^{o} xixe.

Vaisselle d'estain.

Premiers, XXIX plas et XLI escuelles d'estain, aux armes de ma dite dame en une bouge de cuir. — Item, IIII plas d'estain, seigniés A. V. et I croissant. — Item, XLIX escuelles et XVI plas d'estain, aux armes de ma dite dame. baillié en garde a la femme du conchierge de l'ostel.

Vaisselle d'argent pour chambre.

I. Premiers, I dragioir d'argent, esmaillié au fons d'un soleul, I papegay, pesant viii^{m}. — Item, I aultre drageoir d'argent, a une margherite ou milieu, pesant vi^{m} vii^{o} x^{e}. — V. Item, I bachin d'argent rond et profont, pesant iii^{m} ii^{o} xve. — II. Item, I^{e} boiste

plate et II rondes d'argent, pesant i^{m}. — III. Item, I^{e} payelle d'argent a faire papin, le culier et une platine d'argent, pesant iiii^{m} v^{e}. — IIII. Item, X boutillettes d'argent doré a mettre yaurve rose, a une rosette aux deux bous de cascune, pesant v^{m} i^{o} xve. — Item, IIII chandeliers d'argent, bailliet du vivant de Madame et de son commandement par maistre Oudart Douay a Clay l'orfevre pour en reffaire des aultres noef, pesant xii^{m} iii^{o} x^{e}.

Menus joyaux et communs d'or.

Premiers, XX brebis d'or cascune, a II attaches pour les attachier, pesant vi^{o} ii^{e} demi. — Item, II petites forchettes d'or, pesant v^{e}. — Item, XXII espingles d'or longhes et courtes, de plusieurs fachons dont en a quatre a en chacune I dyamant, pesant i^{o} xvi^{e} demi. — F^{o} XXXVII. Item, une layette d'or, pesant ii^{o} ii^{e} demi. — Item, une boistelette d'or pendant a I fremaillet d'or, pesant viii^{o}. — Item, un petis coffres d'or fremant a clef, pesant, avoec les garnisons de petites perles dont il est garni, viie. — Item, I aultre petit coffret d'or auquel a dedens I chardon d'or, pesant ii^{o} xixe demi. — Item, I aultre coffret d'or esmaillet de P et M, a une brebis dessus, pesant v^{o} xiiie. — Item, une layette d'or ponchonnée de P et M, a une brebis, pesant ii^{o} xiiiie. — Item, Une boistelette d'or petite a mettre poudre, au-dessous une tourteroeulle blanche, pesant i^{o} xiiiie, — Item, I coffret d'or et de bericle, a boutons esmailliés de blanc, rouge et vert, pesant i^{m} viie demi. — Item, I^{e} petite caigette d'or à III oiseles I^{e} perle dessus, pesant i^{o} iie demi. — Item, XXII rosettes d'or, esmaillié de vert et de rouge pesant i^{o} xiiiie demi. — Item, XVI lettres d'or d'orfaverye, pesans xiie. — Item, plusieurs paillettes d'or, esmaillé de rouge cler et blanc, pesant xiiiie. — Item, I coffret d'or et de berique a IIII perles dessus, pesant xiiie demi. — Item, I lingot d'or, pesant iii^{o} xviiie. — Item I culier d'or a manche d'or et une fourchette d'or, une perle au bout, pesant i^{o} xiiie. — Item, VII aultres culiers d'or, pesant xve demi. — Item, I molinel d'or, garni de XXXIII perles. — Item, un miroir garni d'or a une ymaige de Nostre Dame tenant son enfant juant d'un psalterion, pesant i^{m} xie demi. — Item, I aultre culier d'or, pesant i^{o}. — Item, une flourette d'or tortillié, pesant avoec une perle mise dessus, iiie. — Item, aultres menues espingles d'or, pesant ixe. — Item, I estrellet d'or a fuisiel, pesant i^{e} iii frel. — Item, plusieurs lettres d'or, pesant xvi demi. — Item, I aulfre petit lingot d'or, pesant avoec aultre fretin d'or, viiie. — Item, I seel d'or dont l'empriente est effacé, pesant, avoec la chaine et aultre menu fretin v^{o} xviie. — Item, une forchettes d'or a taillant d'acier, pesant xiie demi. — Item, en paillettes d'or de foeulles d'aubespin, i^{o} xviie demi. — Item, d'aultres paillettes rondes d'or, pesant i^{o} xviie demi. — Item, III deniers d'or mis en une boursette de cuir, pesant le dit or xiiii^{e} ii cond. — Item, III deniers du cuing des nobles et I aultre de cuing de demi noble de Bourgogne, pesant iii^{o} demi^{e}. — Item, III deniers d'or du cuing des armes de Flandres, pesant vii^{o}. — Item, XI deniers d'or de plusieurs cuing, pesant ii^{o} xvie demi. — Item, une aultre pieche d'or du cuing d'un demi noble de Bourgogne, pesant x^{e}. — Item, II petites lingottes d'or et II chiennes d'or dont l'un est rompu, pesant iii^{o}. — Item, Une petite casse de veluyau vermeil, garnie d'or. — Item, XXX nobles et XL escus d'or trouvés en I sac de cuir ou il avoit une

cedule contenant qu'il estoyent a Jehan de Drincamp. — Item, en menu fraitin d'or iii^{o} iie demi. — Item, I estuy d'or a une culier de poupée, pesant iie demi. — Item, XXXVII canons de fil d'or. — Item, aultre fil d'or de vieil ouvraige, pesant i^{m} vi^{o} v^{e}.

Aultres menus joyaux d'argent.

Premiers, I chiercle d'argent doré pour gibessières, pesant, ensamble le pentoir, i^{o} viie. — Item, en deniers d'argent de plusieurs cuings, iiiie vi^{o} xve. — Item, en aultres deniers d'argent aux armes de Bourgogne et de Flandres et VII gros vies, i^{m} xie. — F^{o} XXXVIII. I. Item, aultres deniers d'argent doré et blans aux armes de feue Madame, pesant iiii^{m} xi^{o} x^{e} demi. — Item VIII aultres deniers d'argent, pesant, i^{m} i^{o} xixe. — Item, une fourchette d'argent, pesant demi onche. — Item, une aultre fourchette d'argent a manche de cristal, pesant xiie demi. — Item, une aultre fourchette d'argent a III pointes, pesant i^{o} iiie demi. — Item, xxii dés d'argent a coudre, pesant iii^{o} iiie — Item, I^{e} paillouotte d'argent doré, pesant iiiie demi. — Item, III lanternes d'argent a mettre oiselés de cippre, pesant i^{m} iiii^{o} xviie. — Item, II aultres lanternes d'argent a ghise de paniers a mettre oysiaulx de chipre, dorés ou millieu et as II bous, pesant iiii^{o} iiie. — Item, une layette d'argent carrée a I B dessus, pesant iii^{o} viiie demi. — Item, une platinette d'argent a mettre chandeille pour dire heures, pesant iiii^{o} iie demi. — Item, II platinettes d'argent doré semblable a P et M, à II attaches de soye de cheval. — Item, III petites escuellettes d'argent a sannier, pesant i^{m} v^{o} iie. — Item, III aultres escuellettes d'argent a sannier, pesant i^{m} v^{o} i^{e}. — Item, en paillettes d'argent doré, ii^{o} ixe. — Item, en paillettes d'argent doré, i^{m} xiie. — Item, en aultres paillettes d'argent, ii^{o} ix. — Item, en aultres paillettes dorées d'argent nielléez, ensamble, ii^{o}, viiie. — Item, I canon de fil d'argent. — Item, I miroir garni d'argent doré, a I cherf blanc devant une dame tenu d'une aultre dame a une chaine, pesant i^{m}, iiiie.. — Item, I aultre miroir garni d'argent doré a II personnages couvert de bericque, pesant ii^{o} iiiie. — Item, I miroir garni a I sepulcre de Nostre Seigneur, couvert de bericle, pesant vi^{o} viiie demi. — Item, I aultre miroir d'argent doré a IIII lions esmaillié, pesant iiii^{m} xiie demi. — Item, I aultre miroir d'argent et d'ivoire a II lettres entrelachées, pesant ii^{m} ii^{o} v^{e}. — Item, I aultre miroir d'argent et d'ivoire, pesant i^{o} xviie, — Item, I layette d'argent dorée, une aggrape d'argent dedans, pesant xvie. — Item, II mondoirs d'oreilles d'argent, pesant, ixe. — Item, une marguerite d'argent a fachon de voirre a couvercle, une tourtereulle sur le dit couvercle, pesant viie iiiie. — Item, plusieurs paillettes d'argent blanches et dorées de diverses fachons, pesant avoec les foeulles de papier sur quoi elles sont attachées, iiii^{m} ii^{o}. — Item, plusieurs frasettes d'argent blanc et doré et autres menus boutons a garnir bourses, pesant ii^{o} xiiie demi. — Item, I happle d'argent a deswidier fil, pesant i^{m} vi^{o} xviie. — Item, I^{e} layette d'argent, une brebis dessus et un chiselés d'argent rond pour esmouquier candelle, pesant v^{o} v^{e}. — Item, I vies espouron d'argent rompu, pesant iii^{o} viiie demi. — Item, VIII culiers d'argent, pesant vi^{o} xiie demi. — Item, V aultres culiers d'argent, pesant iii^{o} x^{e}. — Item, XVI aultres culiers d'argent, pesant ii^{m} iii^{o} ii^{o} demi. — Item, une vielle culier d'argent dorée, pesant xve. — Item, III fuisaux d'argent, pesant xiie. — Item, en maulliaux et agguillez d'argent a lachier coiffes,

ii^{o} xiiiie. — Item, I layette d'ivoire, garnie d'argent en laquelle a des coiffes de soye. — Item, VI petites forcettes d'argent en chacune I gland doré au bout, pesant ii^{o} ixe. — Item, en menu fraitin d'argent doré en petis coliers et petis chiens despiciés, ensemble I petit croesequin d'argent, pesant i^{m} iie x^{e}. — F^{o} XXXIX. Item, V aguilles et I morelet d'argent a ouvrer de soye, i^{o}. — Item, I cornet d'escriptoire a I pendoir de soye garni de X boutons d'argent, pesant i^{o} x^{e}. — Item, I plume a escripre et I canivet a manche d'argent. — Item, une fourchettes d'argent a taillant d'achier, pesant, V^{e}. — Item, I petite layette d'argent ou il a menu fretain, pesant vi^{o} iie demi. — Item, I touret et II vermeilles... (1) d'argent doré pour I ostoir, pesant i^{o} viiie demi. — Item, le vies seel d'argent de ma dicte dame dont le escripture est effacée, pesant avoec le chaine, v^{o} ix. Item, IIII petites cuvelettes d'argent, pesant i^{o} xvie. — Item, I petit bracelet a neus de fil d'argent doré, pesant ixe — Item, en monnoye de Flandres qu'on a trouvé ou coffre delivré par maistre Jehan de Marolles de papier et comptes de ma dite dame a xxxii gros pour le franc, xxii f. xv^{s} m. t. — Item, I platine d'argent dorée a dire heures, pesant iiii^{o} i^{e}. — Item, I petit chandelier d'argent bas a iii Y, pesant iii^{o} Viii? demi. — Item, V culiers d'argent dont il en y a une a prendre espisses, pesant iiii^{o} vi^{e} demi. — Item, XII culiers d'argent, pesant i^{m} iiii^{o} ixe. — Item, I petit cornet d'ivoire garni d'argent et i^{e} petite chainture garnie d'argent, pesant iii^{o} iie demi. — Item, i^{e} cedule en papier de Jehan Velery, recepveur général et maistre de la chambre aux deniers de Monseigneur le duc de Bourgogne, contenant deux partyes l'une de la somme de C et XVI escus par lui rechus des biens moeubles de feu madame pour baillier a monseigneur le vidame d'Amiens et Jehan Blondel pour faire un voyage d'Arras a Paris pour les besoings de noz seigneurs, et l'autre partye de II^{m} CCCCC LI escus d'or pour convertir en la despense de nos dits seigneurs donneez le IIe et IXe jour d'apvril avant pasques mil IIII$_{c}$ et IIII. — Item, i^{e} aultre cedule en papier de Janin de Noident, clerc du dit Velery de la somme de II^{m} escus d'or par lui recheus des dits biens a convertir en la dite despense, donné le XXXe de Mars l'an dessusdits. — Item, XIIII culiers de cristal, garnis d'argent doré en I estuy. — Item, en paillettes d'argent, iii^{o} v^{e}. — Item, unes forciet d'argent doré, pesant xie. — Item, XXIX petites aguilles d'argent a lachier robes. — Item, I petit champion d'argent tenant une lance, ixe. — Item, espingles d'argent longhes et courtes. ii^{m} demi. — Item, I petit coffret d'argent. — Item, une layette d'argent doré.

Autres menues choses.

Premiers. II branches de corail, pesant i^{o} xiiiie. — Item, I trouchon de licorgne contenant environ II pies de long et II aultres petis trouchons de II palmes de long. — Item, le bout d'une manche de cristal. — Item, II vies mitiaines de veluyau vermeil, fourréez d'ermines, ouvrées de perles et broudure de P et M. — Item, I petit coffret d'ivoire garni d'argent, pesant i^{m} iiii^{o} x^{e}. — Item, III petites bales d'aguille. — Item, une platine d'ivoire garnie d'argent a dire heures. — Item, XII loussaux de soye de plu-

(1) Passage laissé en blanc.

sieurs couleurs. — Item, XXXVIII pines d'ivoire grans et petis. — F° XL. Item, plusieurs forcettes en I panier. — Item, II petis sas plains de sonnettes de letton. — III truffes pour atourner dames. — Item. III coffres, dont en l'un est le livre des ouvrages de soye et en deux aultres atours de dames.

Coliers de chiens.

Premiers. III coliers de levriers sur III tissus de soye blanq et noire garnie d'argent doré, a la devise du duc de Bretagne, pesant iiii^{m} vii^{o} v^{e}. — Item, I aultre colier de levrier sur tissu noir garni d'argent, a la devise de monseigneur de Berry, pesant i^{m} ii^{o} v^{e} — Item, un autre colier de levrier, sur I tissu noir, a la devise de P et M et solaux d'argent doré, pesant, vi^{o} xiiie. — Item, I aultre colier sur tissu vermeil et noir a devise de longes garni d'argent doré, pesant i^{m} xviie demi. — Item, II aultres coliers de levrier garni d'argent sur tissu blanc et rouge, a couronnes, pesant i^{m} iiii^{o} iiie. — Item, I aultre colier de levrier sur I tissu d'asur, a la devise de Y a garnison d'argent doré, pesant iiii^{o} xve. — Item, I aultre collier de levrier sur I tissu de noir velours, a fachon de chardons d'argent doré, pesant i^{m} iii^{o}. — Item, I aultre colier de levrier d'argent doré esmaillié de brebis sur vermeil satin, pesant i^{m} v^{e} i demi, — Item, II aultres coliers d'argent doré, sur cuir tané a rons boullons, pesant ii^{m} iii^{o} xiie demi. — Item, III aultres coliers de petis chiens garnis d'argent doré, les II a petites sonnettes et le tierch a devise de P et M, pesant iiii^{o} iie demi. — Item, XX coliers de levriers de cuir vermeil a clous, de garnison de letton, tous d'une fachon, mis en I coffret a II enclastres dont l'un desdits enclastres est plains de gans de pau de valeur. — Item, IIII coliers de petis chiens de tissus battus a or, garni cascun de VI sonnettes blanches d'argent a blouques et a mordant d'argent doré, pesant v^{o}.

S'ensuivent pluisieurs biens moebles, estans en plusieurs coffres en la salle au bout de la grant salle, la quelle ou l'en sauloit tenir conseil, lesquelz coffres sont signé par lettres.

Ou coffre signé par A.

Premiers. III pieches de fine delie toille de lin, ensemble, xviii l. b. xii s. — La milleur pieche contenant XLVI aunes, prisié xiiii l. b. — La secunde XXXII aunes, — prisié lxxiiii s. — La tierche, xviii s. — Item, I aultre pieche de fine toile de lin, signée A, XLIIII aunes, iiii lb. xv s. — Item, une aultre pieche de toille de lin plus grosse, signée A, LXXVI aunes, ix lb. — L'une tenans XXXII aunes XLVIII sols et l'autre contenant aunes, xvii s. vi d. — Item, II pieches de grosse toille, ensamble LXV sols VI den. lxv s. vi d.— Item, V pieches de toille delie desquelles sont entamées, vi lb. x s. — Item, IX remanans de pieches de toille, tant grosse comme delie, lxiii s. — Item, III pieches de sustame rese, x lb. x s. — F° XLI. Item, une aultre pieche de fustaine entamée, xlviii s. — Item queutis et I perquanes de fustane, lviii s. — Item, XII coussines de lavende de drap d'or et de soye de plusieurs couleurs, xl sols. — Item, en un

sachet de toile, XII chemises a femme, IIII lb. — Item, en un aultre sachet IX toyes de toille pour orilliers, XX s. — Item, une queutepointe blance, DX s. — Item, oultre ceste inventoire furent trouvées oudit coffre III pieches de toille, dont l'une contenant IIII^{xx} aunes prisiée VIII lb. et les II aultres l'une LXX aunes IX lb. IX s. et l'aultre XLIIII aunes C sols, ensamble, XXII l. IX s. Montent IIII XIII lb. XII den.

Au coffre P. B.

Premiers. —XVIII paires de linchoeulx de fine toille delie de IIII lès, et une paire de parement de drap de lit de V lès. La paire de lincoelz de parement et une aultre paire de V lez chascune ont esté delivré, si comme on dist, pour mademoiselle de Lembourc et prisié XXII escus. — Item, I drap de lit de IIII lès et I aultre de III lès. — Item, I drap a enveleper une cuve pour baignier. — Item, III paires demie de lincoelx de toille delie. — Item, une pieche de toille très fine et une de flotant, ensamble VIII lb. XVIII s. — Item, III coussinés de lavende de drap d'or, les II sur pers et l'aultre vermeil, et III autres petis coussinés les VI coussinés ouvrés, XXXII s. par. — Item, I paire, XVI lb. IIII s. — Item, I aultre paire, XXIII lb. VIII s. — I paire, XII lb, — II paire cascune, VI lb. X s. — Item, une paire, XIII lb. — Item, une paire, VIII lb. VII s. — Item, une paire, LVIII s. — Item, une aultre paire, C I sols. — Item, I paire, VII lb. X s. — Item, une paire, C XIIII s. — Item, une paire, XVIII s. — Item, une paire, LXXII s. — Item, une paire, C VIII s. — Item, une paire, X lb. XVI s. — Item, une paire, XXIX s. — Item, une paire, XXIX s. — Item, une paire, XLIIII s. — Item, une paire, XXIX s. — Item, une paire, XLIII s. — Item, une paire, XLIII s. — Item, un linchoeul, XI s. Somme de tous linchoeux et aultres coses VII^{xx} XI lb. III s. comptés et delivrés a madamoiselle de Lembourq.

Ou coffre signé PA C.

Sont XXV pieces que nappes que grans septanes de parement de fin ouvraige de lin, prisié ensamble XXXII lb. IX s. p.

Ou coffre signé par D.

Premiers XV paires de grans draps de lit de fine toille. Item, IX aultres paires de petis draps de lit XVIII lb. XII s. — Item, V coussines de lavende de drap d'or, les III sur vermeil et les aultres bleus XXII s.

Au coffre par E.

Prisié XXIXe jour d'octobre.

F° 42. — Ou coffre seigniet par Y.

Sont VI^{xx}XIII keuvrechiefs. — Item, XXXIIII coiffes valent XX lb. p.

Ou coffre seigniet par K.

Sont XII paires de linceux de grosse toille. — Item, une cote de cuir et I chapiau; item, XX orillers que grans que petis valent xii lb. xii s.

Ou coffre seignié par L.

Sont XLIII longues touelles; item, XVI touelles; item, aultres choses et serviettes, valent ensemble xix l. p.

Ou coffre signié par M.

Sont III pieches de nappes et LXVI nappes delyez et grosses de pluiseurs longheurs prisié liiii lb. xi s. p.

Ou coffre seignié par N.

Sont II^c et XLV petites touellettes délivré pour Jehan de Mouralle, prisié xlvi lb. vx s. — Item, a esté trouvé en la dite chambre i bachin croeux.

Robes trouvées es coffres de la garde robe de feue madicte Dame en son hostel lesquelx coffres sont seigniés par lettres, dont ou coffre signé par A.

Sont premiers une houpelande d'escarlatte vermeille fourrée de martres sebelines. — Item, une aultre houpelande de brun vert fourrée de martres sebelines, (elles ne ne sont pas sebelines), prisié le premiere l lb. — Le seconde l lb. — Item, une fourrure de houppelande de sebelines martres prisié lx lb. — Item, une demie fourure garnie de martres sebelines, prisié xx lb. — Prisié par Guillemin Innocent le XXXIe d'octobre.

F° 43. — Ou coffre signié par D.

Sont XL paires de linceux et I petit linceul de bonne toile, prisié lxxi lb. v s. p.

Ou coffre seignié par E.

Sont LXIX paires de linceux de grosse toille, prisié xlvi lb, xiiii s.

Ou coffre seignié par F.

Sont LXV paires de linceux et I linceul de toille delie et grosse, grans et petis, prisie xlii lb. vi s. p.

Ou coffre seignié par G.

Sont IX pieches de tres fines nappes entières, deliez et larges. — Item, XXXIII fines nappes. — Item, VIII fines touelles de soye et d'or de parement pour dragioirs, prisié ensamble II^{c} IIII lb. x s.

Ou coffre seignié par H.

Sont II pieches de toille fine appelée trelis de fachon de Rains. — Item, IIII pieches de tres fine toille delie. — Item, V paires de grans linceux de tres fine toille. — Item, II grandes pieches de nappes fines dont l'une est plus delie que l'aultre. — Item, II douzaines de touelles de tres fine toille et II aultres petites tres fines et delyez. — Item, I esprevier de fine toille de Rains. — Item, II coussines de lavende de drap d'or. — Item, une aultre de brodure. — Item, une touelle de soye blanche a lesieres de soye noire. — Item, II aultres coussinés de lavende de soye inde. — Item, II flocars. — Item, le drap de fine toille d'une cuve a baignier.—Item, pluiseurs chemises a hommes et a femmes, somme v^{c} XXXII lb. XVIII sols. — Somme XLV lb. x sols.

Ou coffre signée par six.

Sont plusieurs lettres, papiers, roles, memoires et aultres escriptures touchans à feue Madame.

Ou coffres seigniés par second tierch sont pluiseurs choses de peu de valeur escriptes es briefves atechiés sur yceulx.

S'ensuivent pluseurs aultres biens moeubles estans en pluiseurs coffres en une chambre basse en l'ostel qu'on dist des gouverneurs de la Court le Conte, lesquelz coffres sont seigniés chacun par une lettre.

Ou coffre seignié par A.

Sont ornemens de chapelle mis ou chapitre des joyaux et ornemens de chappelle.— Il sont escriptes et prisiés par avant, etc.

Ou coffre signig par B.

Sont XVI nappes grandes et petites grosses et delyes. — Item, VI touelles et XXV petites touellettes grosses et delyes, prisiés XII lb. XVI s.

Ou coffre signié par C.

Sont XL paires de linceux et I linceul dc fine toille delie, tant grans comme petis, prisié c lb. x s. p. — F° XXXXV. Item, demi pieche de satin figuré sur camp noir,

prisié xi lb. iiii s. — Item, une pieche de veluyau figuré contenant II pieches, prisié lxx ii lb. — Item, une pieche de veluyau contenant III pieches IIII aunes et I quartier' prisié lxvi lb.

Le coffre seignié au i est escripte devant et sont les joyaulx et ornemens de chappelle, de livres, par messire Nicolas Jacquin.

Ou coffre seigniet A premier.

Premiers, sont II selles, l'une de velours vermeil toute garnie de harnoye brodée, la dite selle a lyons de perles et garnis d'argent doré et le harnas tout garni de lyons d'argent doré, et l'aultre seelle de velours pers as sambue, toute garnie de harnoye, la selle brodée de P et M de perles et de branches de margherites et d'aubespine, et le harnoye tout garni de brebis et de P et M d'argent, somme viic lvi libvres xvi sols.

Ou coffre seigniet par quart.

Premiers. Une grant pieche de drap gris de Moustierviller, prisié vii lb. — Item, II piechettes de brunette et de tanée, iiii lb.— Item, une piechette de drap de Brouxelles xxxii s. — Item, une grant pieche de drap pers, prisié viii lb. — Item, une grant pieche de drap de cler bleu, prisié vii lb. — Item, une grant pieche de drap de vert erbeux, prisié ix lb. — Item, une piechette de verte gay, prisié xxxvi s. — Item, II tapis velus de Turquie, prisié xlviii sols. — Item, II pieches a faire fros de moines, prisiés xx s. — Item, I petit banquier de verde sarge, prisié vi s. — Item, une pieche de sarge a faire coussins, prisié viii s. — Item, une soye noire entiere de la fachon d'Arras, prisie lx s. — F° XXXXVI. Item, demi aune de drap d'or blanche en II pieches, prisiés lxiiii s. — Item, demi aune de drap d'or rouge, prisié lxiiii s. — Item, pluiseurs demourant de drap d'or, avoec une couverture brodée et II caperons de drap d'or, xiii lb. — Item, II aunes de satin figuré vert, prisié viii lb. — Item, V aunes et demie de baudekin, prisié vii lb. — Item, demie aune de drap d'or, prisié lxiiii s, — Item, V aunes de veluyau cramoisy en IIII pieches, prisiés xviii lb. — Item, III aunes III quarts de satin figuré en II pieches, prisié xii lb. xiii s. — Item, IIII aunes de baudekin en II pieches vert et bleu, prisié ix lb. — Item, aune et demie de baudekin a margherites, prisié liiii s. — Item, VI aunes et I quartier de satin renforcée en II pieches, prisié x lb. viii s. — Item, IIII aunes et demie de veluyau bleu en II pièches, prisié xii lb. — Item, une aune et demie de veluyau noir sur soye, lxiiii s. — Item, une aune largement de veluyau noir a P M, prisié c s. — Item, une aune de veluel sur le fil et II demorant, prisié xxiiii s. — Item, quartier et demie de veluyau en graine, prisié xxiiii s — Item, VII aunes de satin en III couleurs noir, vert et azur, prisié vii lb.— Item, IIII aunes de drap de damas blanc en III pieches, prisié vi lb. — Item, III aunes de camelot noir moult empirié, prisié xlviii s. — Item, VII quartiers d'escalis vers, prisié lx s. — Item, VII aunes et I quartier de taffetas tané, prisié iiii lb. vii s. — Item, VII aunes de taffetas blanc, prisié iiii lb. iiii s. — Item, III aunes et III quartiers de taffetas en II pieches bleu et verd, prisié

xl s. — Item, III aunes de cendael large blanc, prisié xxxii s. — Item, XI aunes de cendal tierchelin en VII pieches de diverses couleurs, prisié c et x sols. — Item, XIIII aunes de taffetas noir retaint, prisié c xii s. — Item, deux chains de bors armoyés de brodure, prisié xii lb., et depuis ont esté delivré l'un a madame de Lembourg. — Item, V escuchons de II pieches de ornemens d'une chape, prisié xx s. — Item, II doublures de cendal vermeil et une paire de manches a femme de drap de damas, prisié iiii lb. — Item, VI petis demourans de drap de damas de cramoisy, prisié xx sols. Somme ii^c xxii lb. x sols.

Che sont les choses prisiées sous le notaire.

Premiers. I pieche de veluyau cramoisy contenant XVIII aunes IIII^xxX s., prisié lxxii lb. — Item, Une pieche de veluyau cramoisy figuré, contenant II pieches demie, prisié cxii fr. demi. — Item, II pieches de veluyau figuré, contenant IIII pieches V aunes, prisié xxix lb. xvii s.

Ou coffre signé par B.

Premiers. XLI fourrures de menus vair chacune de II^c l'une, délivrée a demoiselle Jehenne de Poissy. vii^xxix s. xii d. — Item, I petit pau de menu vair de IIII^xx et IIII, xxviii s. — Item, I mantelet et demi d'ermines, xxix lb. xiiii s. — Item, IIII maciaulx de ventres de rois, xliiii l. viii s. — Item, III fourrures et I quartier de gros vair, x lb, xvi s. — Item, demi pan ou environ de gros vair en III pieches, autrefois mis en œuvre, xxiiii s. — Somme ii^c xxxvii l. ii s.

Ou coffre signé par X.

Premiers. II plichons de gris a VII tires chacune de II^c, vii lb. iiii s. — Delivrez a demoiselle Jehanne de Poissy. — Item, VIII plichons de gris a VIII tires chacune de II^c. — Item, I aultre plichon de gris a VIII tires entamé et contient cent et LVI dos, xxxiii lb. xv s. — Item, I aultre plichon a IX tires chacune contenant II^c et demi, xiii lb. iiii s. — Item, XII plichons de gris a X tires chacune de III^c, vi^xxix lb. xii s. — Item, XIIII plichons de cruppes de gris, xxxv lb. xii s. — Somme c xxiiii lb. ix sols.

Ou coffre signé par Y grégoys.

Premiers. VIII fourrures de testes de gris, xvi lb. — Item, XV fourrures de pointes de gris, xxxiii lb. xvi s. — Item, Une fourrure de gros vair pour une houppelande, cviii. — Item, I pan d'une fourrure de gros vair, xx s. — Item, vi^c iiii^xxxiii dos de gris en plusieurs tires, xx lb iiii s. — Item, une tire d'un mantel de ventres d'escureux, xx — Item, III vies pourfis de lettiches, viii l. — Item, I pourfit de menu vair, xxiiii s. — Item, I quartier de fourrures de testes de gris, xii s. — Delivrés a demoiselle de Poissy. — Item, IIII pieches de cruppes de gris, xxxii s. — Somme iiii^xxviii livres xvi sols.

Ou coffre signé par Z.

Premiers. Une fourrure de martres contenant I^c, xxviii lb. xvi s. — Item, XXV martres noefves en tires, xiiii lb. viii s. — Item, II pieches de martres vieses contenant XII martres, lxiiii s. — Item, plusieurs lettiches vieses et nouvelles mises ou coffre a Z, prisiés viii s. — Item, aultres menues vieses pieches de menu vair de gros d'ermines mises oudit coffre A Z et prisié lxviii s. — Somme dudit coffre lvii libvres xvi sols.

Ou coffre seignié par R.

Sont pluiseurs pieches grandes et petites de drap d'or, de soye, de satin et de tierchelin et II chains de vers de parmenterye aux armes de Monseigneur et de Madame.

Premiers. Une aune et demie de drap d'or, prisié xii et valent xxvi s. — Item, I aune de drap d'or, valent cxii s. — Item, I aune de drap d'or, valent vii lb. iiii s. — Item, une aune de raquamar, prisie xlviii s. — Item, une et demie de drap d'or, prisié viii lb. ii sols. — Item, une aune de drap d'or en II pieches, prisiés vii lb. ms. — Item, demie aune de veluyau d'or, prisié lxxii s. — F° XLVIII. Item, un corset d'un drap d'or blanc semé de monseigneur et p., xii lb. xvi s. — Item, V paires et demie de manches de drap d'or et de soye, xxxii s. — Item, I petit corset noef de drap de damas vermeil, xiiii s. — Item, une aultre viese robe sengle, de drap de soye vermeil, iiii lb. — Item, une houpelande de camelot noir pour enfant, xvi s. — Item, un corset de drap de damas noir, iiii lb. xvi s. — Item, un corset de drap de soye vert, xlviii s. — Item, un corset d'un fin satin vermeil, lxxii s. — Item, III doublures de corsés lons de tiercelin vermeil, xii lb. — Item, V fourrures de houppelande de tiercelin, le III vermeilles et les II bleuez, xviii sols. — Item, une doublure de surcot de tiercelin bleu, iiii lb. — Item, V toyes de quarriaux de veluel vermeil et I aultre de satin tané, xl s. — Item, II toyes de quarriau de satin vermeil et pourpointié, x s. — Item, une doublure de satin bleu d'un corset, lx s. — Item, une toye de quarriau de satin inde, xvi s. — Item, III paires de courtines de cendal vert, xii lb. — Item, une toye de quarriaux de veluel vermeil, xx s. — Item, VI courtines de cendal vert brun, vi lb. — Item, IIII courtines de cendail vermeil, iiii l. xvi s. — Item, II chaperons a coquillon sengles, l'un de satin blanc de brodure et l'autre de vermeil, xlviii s. — Item, une courtine de cendal vert, xxiiii s. — Item, III courtines de cendal tané, xl s. — Item, une courtine de cendal pers, xxxii s. — Item, une pere de cendail pers pour fourrure, xlviii s. — Item, une aultre courtine de cendail pers, xxviii s. — Item, une pieche de toille tainte, iiii s. — Item, une houppelande d'un satin vert figuré fourrée de menu vair, xxiiii lb. — Délivré a demoiselle Jehenne de Poissy pour ce qui est sien. — Item, II fourrures de gros vair pour corsés pareillement delivrez, viii lb. — Item, VII aultres petite fourrure de gros vair, délivré comme dessus. — Item, une fourrure de menu vair pour une houppelande, iiii lb. xvi s. — Item, III paires de manches de lettiches, xii s. — Item, IX toyes de quarriaus de satin vermeil pourpointié, en chacun deux compas de brodure et III raies de soleil de fil d'or, a la devise de P et M, lxxii s. — Item, I drap de vert de parement d'autel qui estoit ou coffre a q. — Somme ii^c lx libvres iiii sols p.

Ou coffre signié par T.

Premiers. V pieces de drap pers, que grands que petites, valent xi lb. v s. — Item, X pieches de brun gris, que grands que petites, valent xv lb. viii s. — Item, une grande piece de brun tané et II petites, x lb. — Item, III aultres pieces de brune sauwinne, vi lb. — Item, VI pieches de vert gay, iiii lb. — Item, V pieches de brun vert, que grands que petites, iiii lb. xvi s. — Item, une autre piece de brun violet, xxxii s. — Item, une piece de drap de couleur sanghine, iiii s. — Item, VI petites piechettes de vert et de brun et d'autres couleurs, xx s — Item, une piece de blanchet fin, avoec une aultre petite piece, xvi s, — Somme lv libvres xii s., vi lb. xii s. — F° XXXXIX. Qui est mise au dessous.

Ou coffre seignié par R.

Premiers. IIII chaperons vies de veluyau deffourés, de divers ouvraiges de brodure sans perles, xvi s. — Item, III chaperons a coquillon bien diffourrés, l'un blanc a branches de chenne et glans de perles, et l'autre rouge a fleurs de lis de perles, l'aultre pers a croissans de perles, iiii lb. xvi s. — Item, VI aultres chaperons, les V ouvrés de brodure de diverses fachons et de diverses couleurs, et l'autre de drap de damas blanc, l s. — Item, III toyes de carriaux de veluyau vermeil, ouvré de brodure, l'un plus grant de l'autre, le grand a II lyons d'or, a cascun lès autour garni de boutons de fil d'or et le petit I compas a cascun lès, a II lyons d'or, P et M en I compas, ix lb. xii s. — Item, III aultres toyes de quarriaux de drap d'or, les II rouges et l'autre pers, lxiiii s. — Mis ou coffre A T, ensuite, et la somme mise avoec la somme du dit coffre A T.

Ou coffre signé par S.

Item, I chaperon de drap de damas vermeil, fourré de chandal, viii s. — Item, I chaperon de drap de laine et II de drap de soye, fourrée de cendal, xx s. — Item, I chaperon de veluel noir, viii s. — Item, I chaperon de veluel cramoisy, xxxii s. — Item. II chaperons de brunette, xxxii s. — Item, I chaperon de drap de soye vermeil, viii s. — Item, II chaperons de drap de laine, l'un vert et l'autre gris noir, viii s. — Item, III chaperons noirs, xii s. — Item, I chaperon de veluel, couvert de perles, c. s. — Desquelz chaperons dessus dis les X sont fourré de menu vair et d'ermines. — Item, I huppelande camelot a femme, iiii libvres. — Item, un corset de drap d'or bleu, vi lb. viii s. — Item, une robe ou petit corset d'un drap d'or bleu à chierfs, iiii lb. — Item, I corset de drap d'or vermeil, lx s. — Item, I petit corset de drap d'or vermeil a oyseles, xlviii s. — Item, une huppelande de veluel noir cramoisy, lxiiii s. — Item, III chaperons vies de drap d'or de soye, xxiiii s — Item, I corset de drap de soye vermeil, lx s. — Item, une viese robe de drap bleu d'or a flourettes doublée de cendal vermeil, vi lb. — Item, I aultre corset de drap battu a or, de flourettes blanches et vermeilles, et I petit corset a enfant de drap d'or vermeil, xx lb. — Item, une robe sengle et vielle de drap d'or vermeil, a boutons de rose, iiii lb. — Item, une courte houppelande de came-

lot vermeil pour enfant, xxiiii s. — Item, I petit corset de drap d'or bleu fais a angles, xlviii s. — Item, I corset ouvré de brodure vermeil dont les perles sont ostéez, xxxii s. — Item, I aultre corset noef de satin vert, iii lb. — Item, une aultre grande pieche de broudure qui fut d'une chappe de femme et une mance de robe, xlviiii[1], — F° L.

Ou coffre AF.

Premiers. Une piece de veluyau cramoisy prisié lxxii lb. — Item, une pieche de veluyau cramoisy figuré, contenant deux pieches et demy, prisiés ensamble iiii^{xx}x l. — Item, II pieces de veluyau noir figuré contenant IIII pieches V aunes, prisiés ensamble vii^{xx}ix lb. xvii s. — Item, demi pieche de satin figuré sur camp noir, prisié xi lb. iiii s.p. — Item, une pieche de veluyau figuré sur champ noir, contenant II pieches et demie, prisié ensamble, lxxii lb. p. — Item, une aultre pieche de veluyau noir, contenant III pièches IIII aunes I quart, ensamble lxvi lb. — Somme des draps du dit coffre A F, ii^{m} iii^{c} iiii^{xx} vii libvres xv sols.

Ou coffre signé par G

Premiers. XII tres fines pieces de touelles deliez a faire serviettes. — Item. VIII longhes touelles, que delyes que grosses. — Item, II nappes. — Item, XVIII nappes. — Item, une grande piece de nappe grosse. — Item, une nappe delie. — Item, II esprerviers de roys a mettre sur I lit, lxxii s. — Item, une chappe de toille delie, x s.
Ou coffre signé par H sont plusieurs coses de petite valeur qui valent xii l. xvii s,

Ou coffre signé par Y

Sont XV douzaines et VI touellettes fines et XI touelles de parement pour dragioirs, lxxi l. ix s.

Ou coffre signé par K.

Sont plusieurs coeuvrechiés delies et creppes de plusieurs sortes et manieres, et est le coffre plain, iii^{c} xxxii lib.

Ou coffre signé par L et M.

Ilz sont la devant, apres les joyaux de chapelle, es chapitres des livres et romans.

Ou coffre signé par N

Sont pluseurs pieces de keuvreciés delies, de soye et de fil, lxii l. xviii s.

---

(1) Il y a eu interversion de feuillets, tout ce qui se trouve sous la rubrique fol. 50 doit se trouver après le folio 51.

Le coffre signe par O as livres et roumans.

Il est chi devant, après les joyaulx de chapelle.

Ou coffre signé par P a heures et autres livres.

Il est comme dessus. — Item V quarriaux de satin, lxiiii s. p.

Ou coffre signé par Q

Sont XVII linchoeulx parmi une couverture. — F° LI. Premiers, XII draps de soye vers, les VI a brebis blanches et les autres VI a estoille blanche, prisié le piece X frans, le franc XVI sols parisis valent vi^{xx} frans c'est iiii^{xx} xvi lb. — Item, VI aultres draps de soye eschequetés de blanc et de rouge, le pieche CXII s. parisis, valent xxxiii lb. xii s. — Le pieche XVI lb. XVII, est assavoir de II aultres grans draps de soye noirs a branches de margherites et a flourettes blanches et vermeilles, valent xxxiii lb. xii s. — Item, II draps d'Engleterre tanez ouvrés de soye blanche, prisié ensamble xxxii lb. parisis. — Item, IIII pieches de satin vermeil, II grandes et II petites, et une demie grant piece de satin cramoisy figuré, valent ensamble lxi lb. par. — Item, VII pieches de drap de damas blanc, ensamble xliiii lb. xvi s. — Item, XII draps de damas noirs et VI vers et I vermeil de diverses facons, valent ensamble iii^{c} xvi lb. xvi s. — Item, IIII satins noirs, que grans que petis, valent iiii^{xx} ix lb. xii s. — Item, II camelos noirs, ensamble xix lb. iiii s. — Item, IIII pieches de veluyau noir, ensemble cv lb. xii s. — Item, III demourans de pieces de satins, l'un vert figuré et les II aultres noirs dont l'un est figuré, valent xix lb. iiii s. — Item, une piece entamée de veluyau vermeil, valent xix lb. iiii s. — Item, une pièce entamée de veluyau noir figuré. valent vii lb. iiii s. — Item, XIII tierchelins de diverses couleurs, valent xliiii lb. xvi s. — Item, IIII draps d'or vermiaulx, l'un a lions, l'autre a oyseles, l'autre a rosettes et le quart a grands foeulles, valent ensemble lxxii lb. — Item, II aultres draps d'or, l'un blanc et l'autre bleu, valent xxxi lb. iiii s. — Item, XX taffetas, ensemble cii lb. p. — Item, IIII orifrois larges et fins, de diverses personnes et figures, ensamble valent lxiiii lb. — Sont xi^{c} iiii^{xx} vi lb. xvi s.

Ou coffre signé par F.

Premiers. II draps d'or pareulx, le camp vert a flourettes d'or et aultres, blanches et vermeillez, valent ensamble lxiiii lb. — Item, II draps d'or l'un blanc et l'autre vert, dont les ouvraiges sont pareilx, valent ensamble xx lb. ix s. — Item, I drap d'or vert a boutons de roses, valent iiii^{xx} x lb. — Item, II draps d'or pareilx a branches de fleurettes vermeilles, valent li l. iiii s. — Item, II aultres draps d'or blans pareilz a trefiz, oyseles et flourettes vermeille, et IX draps de soye d'Engleterre de plusieurs couleurs et façons, valent ii^{c} xxv lb. xii s. — Item, I aultre drap d'or figuré a espis d'orge, valent vii^{xx} lb. p. — Item, I drap d'or fin, I veluyau asure, valent lxvii l. x s. — Item, I demi drap d'or blanc eschermeté de solaux et d'estoilles, valent ix lb. xii s. — Item, VII drap d'or

blanc a larges bendes, valent xix lb. iiii s. — Item, II draps d'argent vermaux d'une fachon. valent liiii lb. — Item, II draps d'argent, l'un vert a solaux et l'autre noir a branches de france meures, le drap a solaux prisié, le drap as meures est delivré à monseigneur de Nevers, lii lb. — Item, III satins noirs, ensamble valent lxxiii lb. xii s. — Item, II satins noirs figurés, valent vi^xx lb. — Item, XVI draps et demi de damas de plusieurs couleurs et ouvraiges, VI raies de solail de perles pour coliers ; robes aux dames et lxii brebis et II tropiaux de brebis de brodure et un arbre pour une chacune brebis, L. S. Les brebis et tropeaux et arbre ensamble, lx lb. p. — Les coliers ne sont point prisiés pour ce qu'il sont a madame de Baussignyes, madame d'Avelins et Marghrite de la Marche. — Item, draps de soye trouvés oudit coffre signé par F. qui n'estoient point inventorié, lesquelz draps sont remis oudit coffre. XVI draps et demi seulement sont prisiés, vi^c xliii lb. iiii s. — F^o LII. Item, une houppelande de velours cramoisy, fourrée d'ermines, c'est la penne xxxii l., lx lb. — Item, une houppelande de velours noir fourrée d'ermines, c'est la penne xvi l., xl lb. — Item, une aultre houppelande de velours noir a P et M fourrée d'ermines, c'est la penne xxvi l., l lb.— Item, une houppelande de drap de soye vert fourrée d'ermines, c'est la penne xxii l., xxxvi lb. — Item, une houppelande de drap de soye cramoisy fourrée d'ermines, c'est la penne viii l., xxxii lb. — Item, une houppelande de velours vert fourrée d'ermines, c'est la penne xvii lb., xxxvi — Item, une houppelande de drap d'or, blanche, a solaux et estoilles, fourrée d'ermines, c'est la penne xxxii lb., iiii^xx lb. — Item, une houppelande de drap brun vert d'Engleterre, fourrée d'ermines, c'est la penne xi l., xiii lb. — Item, une houppelande d'escarlatte vermeille d'Engleterre, fourrée d'ermines, c'est la penne xiiii lb., xxiiii lb. — Item, une houppelande de velours cramoisy, fourrée de gris, c'est la penne xxxii lb., lxviii lb. — Item, une houppelande de velours noir, fourrée de gris, c'est la penne xxii l., xl lb. — Item, une houppelande de camelot fourrée de gris, c'est la penne, xvi l., xxii lb. — Item, une houppelande de drap de soye cramoisy, fourrée de menu vair, xxxii lb. — Item, une houppelande de velours noir, fourrée de menu vair, xxiiii lb. — Item, une houppelande de drap de soye noire, fourrée de menu vair, xxxvi lb. — Item, une houppelande de satin figuré cramoisy, fourrée de menu vair, xl lb. — Item, une aultre houppelande de satin figuré cramoisy, fourrée de cendal blanc, xxiiii lb. — Item, une aultre houppelande de satin cramoisy, fourrée de cendal blanc, xii lb. — Item, une aultre houppelande de drap de soye cramoisy, fourrée de cendal blanc, xxiiii lb. — Item, une houppelande de velours noir, fourrée de cendal blanc, viii^c iiii^xx libvres xx lb.

Ou coffre signié par B.

Premiers. I corset couvert de drap d'or vermeil a pans fourré de menu vair. — Item, deux manteaux a quewe, sans fourrure de mesure. — Item, une chappe de mesme drap, fourrée de menu vair et de ermines. — Item, une cotte a chaindre de mesme drap, fourré de menu vair par le corps et par les manches, ensamble xliiii lb. — Item, une chappe de drap d'or blanc a aigles, fourré de cendal vermeil. — Item, I corset de mesme drap et fourrure. — Item, I manteau a quewe de mesme drap et fourrure. — Item, une

petite cotte de mesme drap, sans fourrure, ensamble CIIII lb. — Item, I corset clos de drap de soye bleue, fourré de menu vair a manches de lettiches, ensamble XX lb.— Item, une petite cotte a chaindre de mesme, sans fourure. — Item, une chappe de drap d'or bleu a rosettes, fourrrée de menu vair et lettiches. — Item, I corset ouvert de semblable drap et fourrure, ensamble LXXVI lb. — Item, I manteau de semblable drap, sans fourrure. — Item, une cotte simple de mesme drap, sans fourrure. — Item, I corset clos de drap d'or pers a rosettes, sans fourure, a manches de lettiches, prisié, XXX lb. — Item, I corset clos de drap d'or tanné a levriers, sans fourrures, a manches de lettiches, prisié XVIII lb. — Item, une chappe de veluyau sanguin, brodé a estoilles et perles, fourré de mesme vair et de lettiches. — Item, la cotte simple de mesme, sans fourure, prisié ensemble IIII^{c} LX frans valent III$_{c}$ LXVIII l. — Item, I corset clos de velours bleu sans fourure, a manches de lettiches, prisié, XVI l. — Item, une chappe de velours cramoisy a fleurs de lis et branches de pommes de pin d'or et de perles, fourré de menu vair et de lettiches — Item, I corset ouvert de mesme fourure, de menu vair et de taffetas. — Item, I manteau a quewe de mesme, fourure semblable de taffetas. — Item, la cotte simple de mesme, sans fourure, XIIII^{c} XX frans prisié par Jehan Sac, valent XI^{c} XXXVI lb. — Item, une chappe de velours bleu brodée de perles a fleurs de lis et foeulles d'aubespin et aultres flourettes, fourrée de menu vair et de taffetas bleu, — F° LIII. Item, le corset ouvert de mesme ouvraige et fourrure. — Item, le manteau a quewe de mesme oeuvre, fourré de taffetas bleu par bas et sans fourure par le corps. — Item, la cotte simple de mesme sans fourure. — Item, I corset de drap d'or vert a chiennes et a aultres bestes, fourré de menu vair et a manches et bors de lettiches, prisié XXII lb — Item, I aultre corset de velours noir figuré as rosettes et plumes d'ostrisse blanc et rouge, .fourré de menu vair a bors et manches de lettiches, prisié XVI lb.

Ou coffre signié au C.

Premiers, I corset ouvert de drap d'or rouge a Y et oisaux tenant rainssiaux, fourré de menu vair et de lettiches. — Item, la chappe de mesme drap et fourure. — Item, I manteau a quewe de mesme, sans fourure. — Item, la cotte simple de mesme, ensamble III^{xx} lb — Item, I corset clos de drap de soye vert, fourré de cendal rouge — Item, le cotte simple de mesme, sans fourrure, ensamble XXII lb. — Item. I corset de drap de soye blanc, fourré de cendal vert, IIII lb. XVI s. — Item, une chappe de drap de soye blanc, semé de margherites, fourré de menu vair a lettiches, prisié XII lb. — Item, une chappe de drap brun vert d'Engleterre, fourré de menu vair et lettiches. — Item, I corset clos, de mesme fourure de menu vair et les manches de lettiches. — Item, I corset ouvert, de mesme drap et fourure. — Item, la cotte simple de mesme drap sans fourure, ensamble XX lb. — Item, I manteau lonc d'escarlatte vermeille, fourré de menu vair, XII lb. — Item, I aultre manteau court d'escarlatte vermeil, fourré de menu vair, VI lb. — Item, I manteau lonc d'escarlatte vermeille fourré de gris, XXX lb. — Item, I manteau court vert, fourré de gris, XI lb. VIII s. — Item, I manteau lonc de brun vert, fourré de menu vair, XII lb. — Item, I manteau de brunette de Liere, fourré de menu vair, XXVIII lb, — Item, I aultre manteau d'escarlatte violette. fourré de menu vair,

IX lb. — Item, I manteau de drap de soye vermeil, fourré d'ermines, XXXII lb. — Item, I aultre manteau de velours cramoisy, fourré d'ermines, LX lb. — Item, I lonc manteau de drap de soye bleu, sans fourrure, VIII lb. — Item, I court manteau d'escarlatte vermeille, doublé de mesme, LXIII s. — Item, II fourrures d'ermines pour houppelandes a manches ouvertes, LXVIII lb. — Item, une fourure d'ermines pour I manteau a pan, IIII lb. XVI s. — Item, III fourures de menu vair pour cottes simples, VI lb. VII s. — Item, II paires de manches de soye, l'une paire verde et l'autre noire, VIII s. — Item, I caperon vert fourré de menu vair, III^{c} XXV lb. VI sols, VI s.

Ou coffre signé par D.

Premiers. Une chappe d'escarlatte rosée, fourrée de cendal bleu. — Item, le corset clos de mesme drap et fourure. — Item, le corset ouvert de mesme pareille fourure. — Item, le manteau de mesme. — Item, la cotte simple de mesme, ensamble XXVI lb. — Item, une chappe de gris cordelier, fourré de menu vair. — Item, le corset clos de mesme drap et fourré a manches de lettiches. — Item, le corset ouvert de mesme drap et fourure. — Item, le manteau de mesme sans fourure. — Item, la cotte simple de mesme sans fourure, ensemble XXVIII lb. — Item, I long manteau a quewe de brun vert d'Engleterre, sans fourure, LXIII s. — Item, une cotte simple de mesme. — Item, cotte simple de drap vert. — Item, une aultre cotte simple de vert gay, XL s. — Item, une longue pieche de gros drap de couleur de moure, IIII lb. — Item, une pieche de drap roye, a ouvraige de soye, LIII s. — Item, III sarges noeres de Caen en V royes, ensemble X lb. — Item, III sarges de Caen vermeilles, les II chascune a V royes et les autres II chacune a IIII royes, ensemble X lb. VIII s. — Item, une sarge noire de Caen a VII royes, LXXII s. — Item, II coussines de lavende de cendal bleu, ensamble VIII s. — Item, II manches de lettiches, ensamble VIII s. — Item, une fustane de lit, XXVI s. — F° LIV. Item, I chapperon noir a cornette d'Alemaigne, a paillette d'argent doré.

Ou Coffre signié par E.

Premiers. Une chappe de drap d'or vermeil a arbres et lions, fourré de menu vair et lettiches. — Item, I corset ouvert de mesme drap et fourrure. — Item, le manteau de mesme sans fourrure. — Item, le cotte simple de mesme sans fourrure que ès manche. Ensemble XXXII lb. — Item, une chappe de drap d'or vermeil a flourettes blanches, fourré de menu vair et lettiches. — Item, I corset ouvert de mesme drap et fourrure. — Item, le manteau a quewe de mesme drap, fourré d'ermines. — Item, le cotte simple de mesme sans fourrures. Ensemble LX l. — Item, une chappe de velours vermeil, fourré de menu vair et lettiches. — Item, le corset ouvert de mesme drap et fourure — Item, le manteau a quewe, sans fourrure — Item, la cotte simple de mesme. Ensemble XL lb. — Item, une aultre cotte simple de velours rouge. LXIIII s. — Item, une cappe de brun vert fourré de menu vair et lettiches. — Item, le corset ouvert de mesme drap et fourure. — Item, le corset clos de mesme drap et fourrure. — Item, le mantiau a quewe de mesme drap et fourrure. Ensemble XX. l. — Item, unepaire de manches de cottes sim-

ples de noir drap, II s — Item, une cappe de drap bleu sans fourure, XLVIII s. — Item, une pieche de manteau de mesme drap. XVI s.

Ou Coffre signié par F.

Premiers. Une houppelande de brun vert, fourré de cendal blanc. IX lb. — Item, une aultre houppelande de vert gay, fourré de cendal vermeil, XII lb. — Item, une aultre houppelande vermeille, fourré de cendal blanc, XVI lb. — Item, une aultre verde houppelande, fourré de cendal blanc, IX lb. — Item, une aultre houppelande de brun vert, fourré de cendal blanc, VIII lb. — Item, une autre houppelande de brun vert, fourré de cendal rouge, VIIII lb. — Item, une aultre d'escarlatte violette, sans fourure, VI lb. VIII s. — Item, une aultre de gris de Moustierviller, sans fourrure, XL s. — Item, une aultre d'escarlatte vermeille, sans fourrure, VI lb. — Item, une aultre de veluyau cramoisy, sans fourrure, XXX. lb. — Item, II houppelandes de vert gay, l'une longhe l'autre courte, sans fourrure, qui furent faictes pour monseigneur de Nevers. — Item, une houppelande de drap brun gris, fourré de gris, XII lb — Item, I corset de brunette de Lierre, fourré de gris, XVI lb. — Item, une autre houppelande de brun gris, fourré de menu vair, IX lb. — Item, une cotte simple de brunette, fourré de gris, a manches de menu vair, VI lb. — Item, I corset de brunette Lierre sans foururre, XL s. — Item, I court mantel de brun pers, fourré de menu vair, LXIIII s. — Item, I court mantel d'escarlatte vermeille, fourré de gris, XII l. — Item, I aultre court mantel de brunette, fourré de gris XII lb. XVI s.

Ou Coffre signié par G.

Premiers. XLIIII peaulx blanches de chamois, XVI lb. — Item, II paremens de tables d'autel de haulte liche a filz d'or a ymaiges de sains, X libres. — Item, trois courtines palées de taffetas blans et vers, XXXVI lb. — Item, trois courtines de taffetas verd non inventoryés, XVIII lb. — Item, I manteau de Frise blanche, XX s. — Item, I doublet de femme de taille, doublé de coton, X s.

En I cofret de cypres ouvré a marques, estant en la dite garde robbe, ont esté trouvées plusieurs choses qu'on dist avoir esté a la mere de Robert le bastard de Flandres.

Premiers. Une couronne d'or a X flourons, garnis d'esmeraudes, rubys d'Alexandrie et de perles, pesant Im IIo XIIIIe. — Item, une aultre couronne d'argent doré a X flourons, garnis de perles et maise pierre, pesant Im IIo VIIe demi. — Item, menu fraitin d'argent, ensamble II coppons de tissu de soye clawés d'argent, pesant Im VIIo. — Item, en rosettes, losenghes et leuriers d'argent doré et a mettre en brodure, VIo XVe. — Item, II coffres d'ivoire a ymaiges dont l'un est a serrure et brodure d'argent. — Item, I petit coffret, couvert de drap de soye ouvré de brodure.

Draps de laine et autres choses, estans es armaires de la dite garde robbe, prisié par ledit Guillemin et Andrieu Camp.

Premiers. Une escarlatte de Bruxelles vermeille entiere. lxvi lb. — Item, une pieche d'escarlatte vermeille d'Engleterre, en XVI aunes d'Arras, xxi lb. xvi s. — Item, une autre pieche d'escarlatte vermeille de Brouxelles, contenant XIIII aunes III quartiers, xxvii lb. iiii s. — Item, une aultre pieche d'escarlatte vermeille tainte en cramoisy, contenant XI aunes, xvii viii s. — Item, une aultre pieche d'escarlatte vermeille d'Yppre, contenant VII aunes, ix lb. xii s. — Item, une pieche de drap de Mouterviller de vert gay, contenant X aunes, x lb. — Item, I drap vert d'Yppre entier, xxvii lb. xvi s. — Item, une pieche de drap vert de Brouxelles, contenant environ XXVI aunes, xxiiii lb. vi s. — Item, une aultre pieche de vert gay de Moustieviller, contenant XII aunes et demie, xvi lb. xvi s. — Item, une aultre pieche de gros drap vermeil, contenant XXXI aunes et demie, xiiii lb. viii s. — Item; une pieche de blanchenet, contenant III aunes, xxxii s. — Item, I drap gris entier de Moustieviller. xxiiii lb. — Item, I drap brun vert d'Engleterre entier, xliii lb. iiii s. — Item, I drap brun vert entier de Moustieviller, xl lb xvi s. — Item, I demy drap taint entier, xv lb. xii s. — Item, I pieche de drap brun vert de Moustieviller, contenant XVIII aunes III quartiers, xix lb. vii s. — Item, I drap brun vert entier de Moustieviller, xxxvii lb. viii s. — Item, une pieche de brunette de Lierre, contenant XI aunes demye, x lb. viii s. — Item, une pieche de drap gris de Moustieviller, contenant XIII aunes, x lb. viii s. — Item, une pieche d'escarlatte violet d'Yppre, contenant XXVIII aunes, lvii lb. xii s. — Item, une aultre pieche de brun pers de Moustieviller, contenant XVIII aunesx, iiii lb. — Item, une pieche de gris brun de Moustieviller, contenant IX aunes et demie, viii lb. viii s. — Item, une petite pieche de brunette, contenant V aunes et demi, xlviii s. — Item, une aultre pieche petite de vert herbeux, contenant V aunes et demye, lxxii s. — Item, I drap vert entier de Rouen, xxviii lb, iiii s. — Item, une aultre pieche de vert gay, contenant XIII aunes, vi lb. — Item, I trousseau de pluiseurs pieches de drap, contenant, une pieche de gris II de brun vert, une pieche de vert gay, une aultre de tamée, et une autre pieche de vert herbeux, ouquel troussiau a une cedule en parchemin. — Item, I petit tapis de haulte liche a trois personnages, iiii lb. xvi s. — Item, I aultre tapis pers de haulte liche a deux personnaiges d'ommes sauvaiges, semés de branches d'aubespine, lx s. — Item, I aultre tapis bleu de haultelice ou il y a I cherf, ou milieu semé de rainssiaux, xl s. — Item, I pavillon noef de satin noir, lxv lb. — Item, II pavillons de cendal, d'ortiez vermeilles. — Item, II coutepointes de cendal d'ortiez vermeilles, pour lesdits pavillons doublés de toille, xx lb. — Item, une courtine de cendal d'orties vermeilles. xxiiii lb. — Item, une grande courtine de toille vermeille, lvi s. — Item, I pavillon de toille blanche. — Item, une chambre de fustane rese blanche, garnie de trois courtines de toille blanche, viii l.— Item, deux courtepointes de toille blanche, viii lb. — Item, deux sarges de Caen noires, l'une de V royes et l'autre de IIII royes, iiii lb. xvi s. — Item, une pieche de drap vert, contenant IIII aunes, xvi s. — Item, une pieche de vert gay, de deux aunez, xxxii s. — Item, une pieche d'escarlate vermeille, de II aunes, lxii s. — Item, une aultre pieche de blanche, contenant II aunes, xii s. — Item, une aultre pieche de vert gay, contenant

I aune, xii s. — Item, une grande vielle courtine de cendal bleu. iiii lb. — Item, IIII pieches de drap royé de vert brun a royes blewes, viii lb. — Item, une foryere de fer a IIII roelez xl s. — Item, II plas de bois pains, xx s. — Item, II harpes l'une aux armes de l'Engleterre, xx s. — Item, une grant boiste couverte, viii s. — Item, III coffres de chapelle de cuir noef, vi lb.

Autres biens moeubles trouvés en la chambre et ou retrait emprés de feue madite dame.

Premiers. II coutes et II coussins, vi lb. — Item, IIII chiennées de fer, xlviii s. — Item, i peles de fer a porter fu, viii s. — Item, IIII tenelles et une fourchette de fer a faire feu, iii s. — Item, I drecheoir, xvi s. — Item, deux becdanes d'arain, xii. — Item, I petit pot de coevre a couvercle, pour chauffer yawe, iiii s. — Item, trois vielles chayeres a faulx esteux, l'une noire l'autre vermeille a P et M et l'autre verde a brebis et feulles d'aubespin et une aultre chayere verde sans garnison, xlviii s. — Item, le siege couvert de velours noir sur lequel Madame seoit, xl sols. — Item, le roumant viel de Guillaume de Palerme. — Item, I livre des Dis, que en le tire a filz rouges et verts. — Item, I bers de parement aux armes de Madame. — Item, IIII vies candelers de fer pendant à chaines, viii s. — Item, une table a jouer as tables et eschiès a marques, xlviii s. — Item, une chapelle? a distiller yawes — Item, deux coussins de cuir rouge, iii s. — Item I tableau de chippres, iiii s. — Item, II plas de bois rouges pardedens et XII petites escuelles. — Item, II pieches de coevrechiés deliez, mis avoec les autres en I coffre. — Item, une paire de lincheux mis pareillement. — Item, une grosse nappe et II touelles mis pareillement. — Item, I chapperon noir a coquillon, fourré de menu vair. — Item, I aultre chapperon noir double. — Item, V petites pieches de drap vermeil et rose. — Item, une petite pieche de fustane. — Item, I petit bachin de keuvre, iiii s. — Item, III chésiaux et XV fourchettes, que grans que petits. — Item, I petit chandelier de fil. — Item, I (1) iiii s. — Item, II chandeliers pendans, xvi s. — Item, I grand miroir, xvi s.

F° LVII. Ou galatas dessus la dite chambre.

Premiers, I grand bachin, I moyen et I petit rons. — Item, une paielle d'arain a oreilles. — Item, une paielle de fer a quewe. — Item, I bachin et I pot lavoir de keuvre. — Item, une esconsette de keuvre. — Item, X orelliers de duvet, dont il y a VIII de toille et II de satin, xii s. — Item, une koutepointe de blanche toille. — Item, la fourrure de gris de II paires de manches, xx s. — Item, II viés corses de veluyau, l'un bleu et l'autre vert, ouvrés de brodure dont les perles sont ostés, iiii lb. — Item, IIII viés chaperons de drap de laine, ouvrés de brodure dont les perles sont ostés, xvi s. — Item, III courtines de camelot rouge. — Item, une pieche de drap vert. — Item, une toille de paillasse et I sac de toille noeuf. — Item, I eaubenoitier de coeuvre, iiii s. — Item, I paire de linchoeux, mis avoec les aultres. — Item, une gimpe (*sic*) d'argent doré garnie de

(1) En blanc.

perles, et II coffres de mesmes sans perles. — Item, I petit pot de coeuvre IIII s. — Item, en II petites foelles de papier trouvés en I petit coffret, pluiseurs paillettes d'argent blanche et dorées. — Item, une chayere de bois, XVI s. — Item, une autre petite chayere IIII s. — Item, II petites chopines et une aighiere d'estain, une saliere et une paielle en fer, VIII s. — Item, plusieurs eschiés et tables, IIII s. — Item, X paniers d'osier, X s. — Item, II chandelers de fer, IIII s.

Tapisserie, chambres et autres choses amenées de Germoles estans en la maison de Huart le Walois qu'on dist as coutiaux as pointes, en une chambre hault, baillie piècha en garde par ma dite Dame audit Huart.

Premiers, Une chambre vermeille a demy ciel, a une fontaine, la couverture du lit brodée, et y a une dame qui a un chappelet de perles, et III courtines de taffetas vermeil, et une paire de lincheux que l'en a mis dedens pour garder la brodure. — Item, une chambre blance de haulte liche, semée de roses et de violettes de mars, ensamble le couverture de dossier et demi ciel de semblable ouvraige et II courtines de sayette blance. — Item, I tapis pour tendre a la couche, I banquier et VI quarriaux tous de la devise dessus dit, XXIII lb. — Item, deux dossiers et le banquier bleu semé de chapelles (*sic*), et y a ou melieu de chacune pieche un bregier et a l'un des bous II moutons et a l'autre II brebis, et a petit treu en l'un des dossiers, X lb. — Item, une chambre a demy ciel et la couverture de lit, ou il a I cherf ou milieu et IIII chiens courans au tour et ouvraige de liz, roses et ancolies, garnie de trois courtines de sayette perse, et a esté faicte nouvelle la dite chambre d'un grant dossier, XVII lb. — Item, une autre chambre a demy ciel et le couvertoir bleus, a chers et chiens blans semés de *ne m'oublies mie*, ou il y a plusieurs petis treu de vers et III courtines de saiette bleue, et fu faite la dite chambre d'un grant dossier, XIII lb. — Item, I esprevier vert de haulte liche, semé de brebis et V courtines de saiette vert qui y appartient et II couvertures de mesmes. — Item, une grant couverture de lit de cuir rouge d'outremer, et VI petis coussins de cuir rouge semblable. — Item, I tapis lonc de cuir semblable, pour mettre autour dudit lit, LX s. — Item, VI coussins a brebis vers et VI bleus, qui sont de fil et de laine. — Item, VI coussins rouges de haulteliche, ouvrés a flourettes blanches, dont l'un est de cuir ou costé, LX s. — Item, une couverture de lit verde ou il a I bregiere et une bregire soubz une arbre, IIII lb. — F° LVIII. Item, I pavillon vert de satinin vert et la couverture de lit signée a V compas et sont en chacun compas les armes de Flandres, XX lb. — Item, une couverture de lit tenant V aunes de lonc et IIII de large le champ vert, et y a I bregier et une bregiere et pluisieurs tropiaux de brebis, IIII lb. — Item, I banquier de haulteliche semé de brebis, et entre les autres en y a une noire, XL s. — Item, VII tapis velus, grans et petits, XXXII lb Item, I couvertoir de drap rouge, fourré de menu vair. — Item, I couvertoir vert, fourré de gris, XX lb. — Item, I couvertoir de drap mabré, fourré de gris, qui est bien vié et est la penne un peu pelée, IX lb. — Item, I grant drap de haulteliche pour le sale ou il a I bregier et I bregiere et I arbre d'or ou milieu, XL lb. — Item, VII matelars, VIII lb. VIII s. — Item, XIII nattes d'Espaigne, IIII lb. — Item, trois couvertoirs de drap bleu, fourrés de gris, dont l'un est troué de vermine en pluiseurs lieux. — Item, deux

tableaux I de chippres et l'autre d'ivoire, dont celuy d'ivoire est garni de tables et d'eschiés, LX s. — Item, VII chayeres de bos paintes de vert semées de brebis. — Item, une chayere couverte de cuir rouge de Navarre. — Item, I drap de haulte lice ouvré a or, et y a des bregiers et des bregieres, I arbre doré et des bredis dessoubz le dit arbre, L lb. — Item, IIII banquiers de vert a brebis, aux armes de Madame, dont les II sont grans et les aultres II petis. — Item, IIII tapis vers de haulte liche semés a brebis, armoyés comme dessus, XXI lb. — Item, sont V sarges verdes de quatre royes, signées à foelles d'aubespin, IIII lb. — Item, une natte d'Espaigne bien grande, despichée en pluisieurs lieux. — Item, une couque de cuir rouge et V quarriaux rons, de mesmes le coussin et le soufflet de bois, LX s. — Item, I tapis de haulteliche de pluiseurs personnaiges, et y a des brebis blanches et noires, VII l. IIII s. — Item, I demi ciel vert de haulteliche a brebis et a bregiers, garni de couverture de lit, semé d'obespins et de chennes ou il y des glans et y a bregiers et bregieres, XIII lb — Item, une chambre vert de haulteliche a demy ciel, semée de brebis ou il a I obespin et y pent I escriptiau des armes de Madame, et dessoubz troppiaux de brebis, la couverture du lit de mesme. — Item, une chambre bleue ouvrée de brodure a chiel et dossier et couverture de lit, ouvréez de brodure a myawes et a margherites a VII eles, et I banquier de haulteliche de oevre pareille, LXIIII lb.. — Item, I ciel et le dossier et III courtines de satanin vert, tenans tout ensamble et VI coussins de mesme. — Item, XIIII keutepointes blanches, IIII lb. XVI s. — Item, deux chayeres paintes a brebis. — Item, VIII banquiers, les chans vert semés de blanches brebis. — Item, une blanche chambre de trois pieches, semée de capeles, et les courtines, I banquier et VI coussins de mesme, LI lb. XII s. — Item, une aultre chambre blanche de trois pieches, semée de noires brebis, et les courtines et VI coussins, I dossier et I drap de couche et I banquier de mesme, LXIIII lb. VIII s. — Item, I chambre de III pieches, le champ vert à I arbre d'or, LXXII lb. XI s. — Item, la chambre aux ondes de III pieches, III marchepiés, VII coussins et VII eles de mesme, VII^{xx} V lb. — Item, une chambre de roses blanches et vermeilles a champ vert, et y a V pieches et I banquier de mesmes, et n'y a point de dossier, IIII pieches et le banquier, XXXVI lb. XVI s. — Item, XXIII tapis rouges de fil et de laine, signiés a la foeulle d'aubespin, dont les III sont malvais et déchirés, XVIII lb. — Item, XII vers tapis de fil et de laine, signiés et les trois mauvais comme dessus, les X prisiés VIII lb. — Item, XXIII tapis bleus de fil et de laine, signiés comme dessus, dont les XII sont troués et tachiés en pluiseurs lieux, XX lb. — F° LIX. Item, une chambre bleue de satanin a plain ciel, et XI sarges de Caen bleuwez, et n'y a point de couverture et sont les dites sarges treweez en pluiseurs lieux, XXXII lb. — Item, III sarges bleues l'une de passemoison l'autre de moison et l'autre de petite moison, LXIII s. — Item, X sarges verdes de Caen dont les VI sont de V royes et les IIII de IIII, et I banquier a V royes, et sont vieses et déchirées en pluiseurs lieux, l'une prisié XVI s. — Item, V sarges rouges de Caen, dont les III sont de passemoison et les II autres de moison, VIII lb. — Item, I chambre blanche a plain ciel, dossier et couverture de lit de l'ouvraige de Paris, ou il a II bosquillons qui coppent le bos, garnie de courtines verdes et blanches, XV lb. — Item, une chambre blanche a plain ciel, dossier, couverture de lit et trois courtines blanches, et y a une damoiselle juant de la harpe, ovrée as roses vermeilles et a papegais, et VI quarriaux, I

banquier et une petite couverture de couche de mesme, avoec une grande sarge de Kan blanche, LVI lb. — Item, une chambre a demy ciel a V compas et a ou milieu I griffon, garnie de trois courtines de saiette bleue, et soloient estre de la dite chambre deux sarges bleues, les trois courtines sont prisiés paravant et II pieches de la chambre prisié IIII lb. — Item, III dossiers a demy ciel de saye bleue, fourrés de toille rouge, VII lb. IIII s. — Item, une chambre de cendal vermeil a demy ciel ou il a V compas, a chacun I lion noir et y escript *ho la* et trois courtines de mesmes, IX lb. — Item, I dossier de soye a demy ciel, ou il a V lions noirs qui montent sur degrés, VIII lb. — Item, une couverture de lit de drap de soye vermeil brochié a or, fourrée de toille bleue. — Item, une converture de lit de drap de soye a champ rouge et blanc, eschaqueté, ou il a des treux, X lb. — Item, deux grans draps de haulte liche, le champ vert, semés de toutes coses appartenant a bregiers. — Item, VII banquiers de mesmes, IIII^{xx} lb. — Item, un tapis bleu armoyé des armes d'Arthois et de Rethel, semé de pavillons, et y a I compas ou milieu, ou quel a I lion et a a son col I escu blanc, IIII lb. XVI s. — Item, II banquiers bleux, semés de fauconniers qui vont voler, VI lb. — Item, I banquier bleu, semé de ceulx qui taillent d'aultrui cuir larges coroies et aultres personnaiges, XL s. — Item, II banquiers de bregiers, le champ brun, et y a des brebis, IIII lb. — Item, I banquier vermeil, semé aux armes de Flandres, XL s. — Item, I banquier vert et pers, semé de bregiers et bregieres, XL s. — Item, I banquier bleu vies, ou il a I lion couronné, semé d'encolies blanches, XVI s. — Item, I pavillon de couleur inde armoyé des armes de Flandres et d'Arthois, et est bien viés et traués et deschirés et bien mauvais, XL s.— Item, une chambre verde a demy ciel semé de noyelles et de bergier et une bergiere et a chacun cornet I troupeau de brebis blanches, et la couverture du lit de mesmes et III courtines de saye verde, XXX lb. — Item, IX coussins de drap de soye de camoucas, le champ vermeil ouvré de vert et de rouge, VI lb. — Item, VI coussins bleux a une M couronnée ou milieu, LX s. — Item, I grant coussin de drap de soye bleue, ouvré aux armes de Madame, XX s. — Item, I grant coussin de veluyau vert, ou il a des petites perles, IIII lb. — Item, V coussins de cendal rouge dessirez, XX s. — Item, VI coussins de cendal vermeil, aux armes de Madame, L s. — Item, une grant couverture de fustane, LX s. — Item, X grans courtepointes blanches, grand et petites, LXIIII s. — Item, III chaieres a feaulx esteux, garnies de drap d'or a chardons. — Item, deux semblables chayeres, paintes a myawes et couvertes de veluyau vermeil. — Item, deux autres chayeres, garnies de drap de soye bleu a chardons. — Item, une aultre chaiere, couverte de cuir rouge sans dossier — Item, une grande sarge tanée bien mauvaise, et le banquier de mesmes tres mauvais, VIII s.(1)—F° LX. Item, environ III^{c} aunez de grosse toille, dont l'en a fait couvertures pour couvrir la dite tapisserie et VIII^{xx} aunes d'icelle toille dont l'en a fait VI paires de courtines pour mettre devant la dite tapisserie, la quelle toille fu de la couverture de la grant sale qui fu faicte ou prayel de l'ostel pour les noches de Monseigneur de Lembourc, VIII lb. — Item, I grant lit de keutils signé a foelle d'aubespin, a I saing de IIII poins, L s. — Item, I aultre grant lit de keutils,

(1) Un feuillet, auquel se rapportait la mention suivante, semble avoir disparu.

signé a la dite foelle et de VII poins, xlviii s. — Item, I aultre plus grant lit de keutils a la dite foelle a une L, vi lb. viii s. — Item, I aultre grant lit de keutils a saing d'un V, iiii lb. xvi s. — Et sont tous lesdis lis garnis de cavechs. — Item, XI petis bachins plas et XI aighieres a laver mains de keuvre, des quelles aighieres il y a VIII anses dessau-drez, iiii lb. viii s. — Item, II bachins et II aighieres de keuvre, d'ouvraige d'outre mer, xxiiii s. — Item, une grande quicaudain a IIII brocherons de letton, bien ouvrée, xxiiii s. —Item, III chandeliers de keuvre, iii s.— Item, IIII petis bachins d'arain pour piner teste, ii s. viii d. — Item, deux grans bachins creux, lx s. —Item, IIII aultres bachins croeux a barbier, dont les trois sont grans et l'autre est petit, lxiiii s. — Item, I grant bachin a laver, xxxii s. — Item, VI chauderons blancs bon et entiers, dont l'un est plus grant que les autres, lx s.— Item, III grandes paielles chacune a deux oreilles les deux ferrées par les fons, iiii lb. —Item, II petites paielles a quewe, ou il a en chacune I anel, xvi s. — Item, IIII grans pos de keuvre, iiii lb. xvi s. — Item, V hastes de fer, dont les III sont grandes les deux moiennes, xxxii s.—Item, une cuve baignoire et la chapelle (*sic*) qui y appartient. — Item, I lit de keutils a une foelle d'aubespin, a saing d'une clefs. — Item, I aultre lit de keutils a la dite foelle, au saing d'un baston entre deux poins, l s. — Item I aultre lit signié comme dessus et de VI poins, xxxii s. — Item, I autre lit signié comme dessus et de deux croisettes, l. s. — Item, I aultre lit de keutils, signié comme dessus a contre saing de trois poins, xl s. — Item, I aultre lit de keutils, signié comme dessus a contre saing d'une crois entre IIII poins, xlviii s.

Aultres biens estans en la dite chambre en oultre les choses dessusdites.

Premiers. I pavillon de haulteliche de soye a champ vermeil, ouvré et semé de petis enfans faisans esbatement. — Item, le dossier et le couverture de lit de laine et soye ouvré a or de haulteliche, I drap de couche et VII grans draps de haulteliche, ensamble I banquier de mesme ouvraige et devise. — Item, III courtines de satin, palées de vert et vermeil — Item, II grans tappis de haulteliche de camp vert et I grand arbre d'or a un troppiau de brebis dessoubx et un bregier et une bregiere, vi^xx^ xiiii lb. viii s. — Item, une chambre de haulteliche verde, semée de P et M blans, a chiel et dossier ouvrés en or, la couverture de lit et vii tapis de laisne, et le banquier de mesmes, lxv lb. iiii s. — Item. VII toyes de coussins de mesmes. — Item, I grant tapis de sale vert de haulteliche, ouvré a or, a I bergier et une bregiere qui font chapiaux d'estrain et y a brebis et petis pars de brebis aux armes de Monseigneur et de Madame, lii lb. — Item, un aultre grant tapis de sale de haulte liche vert de semblable devise, excepté que es lieux des pars y a grans arbres d'or, lii lb. —Item, VIII tapis noirs aux armes de feue Madame, de ouvrage de haulteliche, xvi lb. — Item, I aultre tapis noir de fil et laine, a I escuchon cousu sus des armes dessusdites, x s. — Item, VI grans coussins noir de haulte liche, emplis de boure pour mettre en thoies, xxxii s. — Item VII aultres grans coussins noirs de fils et de laine, emplis comme dessus, xx s. — Item, IX petis coussins noirs de fil et de laine, emplis comme dessus, xvi s.

S'ensuivent pluiseurs chambres de soye et autres tapisserie et aultres choses, estans en l'ostel de Blassevel près ou chastel d'Arras, delivré par Monnot le Pietet, jadis varlet de chambre de feue ma dite dame et garde de la dite tapisserie.

Premierement. IIII couvertoirs, l'un de drap rouge, les deux de pers brun et pers cler, fourrés de menu vair. — Item, IIII couvertoirs de drap vert fourrés de gris, prisiés les II XL lb. IIII s, le pire VI lb. VIII s. Somme XLVI lb. XII s., xlvi lb. xii s. — Le quart convertoir est engagié par le dit Monnot. — Item, II fustanes a mettre entre le couvertoir et les draps, une petite fustane et une petite keutepointe blanche, vi lb. — Item, VII matelas de toille blanche, xx s.— Item, II pieches de Frise blanche, faictes d'un mantel de Frise, xvi s.— Item, une chambre verde de sarge, a demy ciel ou il a I obespin, la couverture de lit et XI sarges armoyées aux armes de Madame, a P et M et XII coussins de mesmes, xviii lb. iiii s. — Item, I petit dossier de sale de drap d'or de damas brodé de veluyau vermeil a coquelés, aux armes de Monseigneur et de Madame, xxx lb. — Item, une chambre palée de blanc et de bleu, de drap d'or et de satanin aux armes de Flandres, et les courtines de samy blanc et bleu, et y a XI sarges palées de blanc et bleu, xxxvi lb. viii s. — Item, une chambre bleue aux coquilles, a ciel et dossier, courtepointe et deux eles, tout de drap d'or pareilz garnis de trois courtines et XIII tapis de haulteliche et y sont les armes de Flandres, les XIIII tapis xx lb., la chambre vii^{xx} viii lb. xvi s., somme, vii^{xx} viii lb. xvi s. — Item, une chambre aux IIII Veux de drap de soye bleue garnie de plain ciel, dossier et coutepointe, de mesmes XII tapis de laine, une grant couverture de lit a haulteliche et de trois courtines de cendal bleu, ii^{c} ii lb. — Item, une chambre de cendal vermeil, brodé tout entour de fleurs de lis, ou il y a escript *il me tarde*, garnie de plain ciel et dossier, et y a une aigle et I lion qui tient I P et I Y. — Item, une keutepointe de mesmes, xxx lb. — Item, I chambre de demy ciel de satanin rouge, a II brebis de brodure garnie de III courtines de samy rouge. — Item, X sarges de Caen vermeilles servans aux chambres a l'angle et aux brebis dessus dites, xii lb. — Item, une chambre de cendal vermeil brodée a eles d'oisaux et aux armes de Monseigneur et de Madame de Flandres, garnies de plain ciel, de dossier et de coutepointe de mesmes avoec XIII tapis de haultelice d'icelle devise et trois courtines de cendal, xxviii lb. — Item, VIII tapis de haulteliche esquartelés de bleu et de violet, aux armes de Madame d'Arthois, pour faire le conseil, dont on a amené nouvelement les II de Bourgongne, iiii lb. xviii s. — Item, III banquiers dont les II sont vers a rosettes et de margherites, et l'autre est blans a personnaiges de gens et chiens, lxxvi s. — F^{o} LXII. Item, une grant courtine de toille bleue, vi s. — Item, II mantiaux de drap rouge, à mettre sur les cuves quand on se baigne, iiii lb. — Item, V pavillons de toille quarrés et II petis rons, x lb. — Item, I dossier et I banquier de drap de soye bleu et est bordé de veluyau pour la sale grant rouge, et est nouvelement aporté le ciel de Bourgongne, car il n'avoit que le banquier a Arras, lxii lb. — Item, III coussins de drap de soye rouge, ouvrés a oyselés et a neux de cordeliers, xxiiii s. — Item, III coussins de satanin rouge, xii s. — Item, II banquiers rouges, armoyés des armes de Madame d'Arthois, x s. — Item, I tapis de haulteliche de l'istoire de l'empereur du roy Panthere, xii lb. — Item, I aultre tapis du Dieu d'Amours, de Juno, Palas et Venus, xliiii lb. — Item, I grant drap de haulteliche

de l'istoire des Machabeux et du roy Antiocus, xiiii lb. — Item, I aultre drap de haulteliche ds l'istoire de Meliant et de la male beste, qui estoit en la chapelle, xiii lb. — Item, I petit tapis de haulteliche a personnaiges qui juent a haucepié, xix lb. — Item, I grant drap de haulteliche de l'istore de saint George, xx lb. — Item, I grant drap de haulteliche de Guillaume Au court nés, xx lb. — Item, I grant drap de haulteliche de l'istore de Mainfroy qui fut desconfit par Charles le Conquerant, conte d'Angeau, xl lb.—Item, I drap de haulteliche de l'istoire de David qui tua Goulias le Gayand, xii lb. xvi s. — Item, I aultre drap de haulteliche de l'istoire du Roy Tristre Preudom, x lb. — Item, I aultre drap de haulteliche de l'istoire de Aymery de Nerbonne et de ses VI fils, xxi lb. — Item, XVII grans tapis velus et XXII petis, et y souloit avoir XXIIII petis, mais on en donna II a madamoiselle de Saint-Pol. — Item, une keute et un coussin de plume royés, ou Madame souloit gesir, xxiiii s. — Item, I grant drap vert de haulteliche a une fontaine et une damoiselle qui plante un pot de margolaine, xiii lb. — Item, I drap de haulteliche violet, ouquel a I crucefix et les quatre evangelistes, iiii lb. — Item, I drap de haulteliche des Veux du pavon. — Item, deux aultres draps de haulteliche des Veux du pavon, c iiii s. — Item, I vies drap de haulteliche deschiré des Damoiselles qui défendent le chastel, xlviii s. — Item, I vies tappis de haulteliche, a la chapelle ou le Chevalier tue le male beste, et est le plus estroit, vii lb. — Item, I vies tappis de haulteliche qui parle du Mariage de la fille d'un seigneur, et y est escript comment il fu fait a Arras en la maison Haton Le Potier, xii lb. — Item, I vies tappis de haulteliche des sires de Bonté et de Loyauté ou il y a plusieurs ymaiges, vi lb. — Item, I drap de hautelice qui parle de Do de Mayence, xix lb. — Item, I aultre drap de haultelice qui parle de la bataille de Cocherel, XXIIII lb. — Item, I grant drap de haulteliche de l'istoire de Gaudefroy de Bouillon, xvi lb. — Item, I viés drap de haulteliche qui parle de Doon de Mayence, et est le plus grand, x lb. — Item, I autre drap de haulteliche de Cassamus et du roy Alixandre, vii lb. — Item, I drap de haulteliche, déchiré et troué en pluiseurs lieux, qui parle de Alixandre, ii s. — Item, I pavillon de toille blance, garny de soye, telz qui viennent d'outremer, viii lb. — Item. I viés chambre a demy ciel de mesmes, et y sont les armes de Madame de Flandres, xvi s. — Item, une grande sarge de Caen rouge a IIII royes, xii den. — Item, IIII sarges rouges de Caen destaintes, vieses et mauvaises, et II banquiers pareilles aux armes de feue Madame de Flandres, xx. — Item, trois grans tappis bleux de haulteliche, cascun de V compas aux armes de Madame, xlviii s. — Item, II banquiers de drap de soye brodés de pluiseurs armes, et sont doublés de toille bleue, xlviii s. — Item, VI sarges bleues de Caen chacune a IIII compas de roses, aux armes de Monseigneur de Flandres, iiii lb. xvi s. — F° LXIII. Item, une chambre de samy bleu a plain ciel, la keutepointe de mesmes et III courtines et V cingnes en I compas dedens une corbaille, qui portent en leurs becs les armes de Flandres, d'Artois et aultres, et est la dite chambre vieze et mauvaise, et y a V tapis de haulteliche armoyé des dites armes et V sarges bleues brodées de mesmes la dite chambre, vii lb. vi s. — Item, I pavillon et une keutepointe de cendal rouge, semée de margerites de brodure et I cerf entre deux arbres et IIII bisses blanches a IIII cornes, qui portent les armes de Madame d'Orliens, xii lb. xvi s. — Item, VI tapis de haulteliche de mesmes, de la dite queutepointe et tel ouvraige, x lb. — Item, I tapis de haulteliche bleu, aux

armes de Monseigneur de Flandres, semé de ancolies blances, IIII s. — Item, deux aultres mauvrais grans tapis bleus de haulteliche, et sont les bors de ondes et y sont les armes de Monseigneur de Flandres, XVI s. — Item, II grans viés tapis semes de brebis, et y est Monseigneur de Flandres qui porte I lion et Madame d'Artois, sa mere, XII s. — Item, I grant vies tapis mauvais palé de rouge et de violet, et y a escript *Tout un*, et aussi y sont les armes de Monseigneur de Flandres et y a des coulombes, X s. — Item, I grant viés tapis rouge, semé d'aigles qui portent rainssaux de millot, et est armoyés des armes de Mouseigneur de Flandres et de Madame d'Artois, VIII s. — Item, une chambre noire garnie de plain ciel, d'une keutepointe, II tapis de haulteliche, VII sarges de Caen et deux banquiers, VI lb. XVI s. — Item, II keutepointes blanches, toutes ouvrées a l'aguille de ymages de gens et de lettres, XII lb. — Item, XI grans tapis velus, et XV petits. — Item, I vies esprevier de cendal vert, qui est tout destaint, qui fut fait pour Messeigneurs les enfants, XL s. — Item, II chambres a demy ciel, II keutepointes de cendal vert tout d'estain et y a ymage de roleaux de destainture, IIII lb. — Item, II keutepointe de samy bleu et est l'une bien destainte, VIII lb. — Item, une aultre queutepointe de samy vert destainct, XXXII s. — Item, une aultre viese keutepointe de samy vert destaint, XVI s — Item, une bien mauvaise keutepointe de cendal rouge, XVI s. — Item, I malvais paveillon de samy changeant, LX s. — Item, I matelas de cendal vert despiechié, XVI s. — Item, II chambres de satanin rouge broudés a piliers et a espreviers et y a escript *y me tarde*, et sont garnies de courtines et est l'une milleur que l'autre, le meilleur, XXVIII lb. et l'autre VIII, XXXVI lb. — Item, une chambre de cendal vert broudée a chuettes qui portent les armes de Bourgongne, et n'y a nulles couvertures, et y a ciel et dossier et queutepointes de mesmes, VI lb. — Item, une chambre de drap de soye a dez, et a plain ciel et dossier, et y a une ele de mesmes et ny a nulles couvertures, XXIIII lb. — Item, une chambre a demy ciel de mesme de la dite chambre, VIII lb. — Item, I matelas de satanin rouge et le coussin de mesmes, lequel matelas est tres bien destaint, XX lb. — Item, une chambre de satanin bleu a V compas des armes Madame d'Artois, et est la dite chambre semée de lis et margherites, et y a XI tapis de haulte lice de la mesme devise et y sont les custodes, la chambre XII lb., les tapis XXX lb., somme, XLII lb. — Item, II tapis bleux de haulteliche ou il a I lion couronné ou milieu, a IIII compas et IIII cornes et sont semés d'ancolies blanches et bleues et d'aultrez flourettes, IIII lb. XVI s. — Item, une chambre a demy ciel de drap de soye brodé a roses et aux armes de Monseigneur de Flandres, et est garnie de VI tapis rouges de haultelice de la mesme devise de ladite chambre et deux banquiers de mesmes, la chambre XXIIII lb. les tapis et banquiers, VIII lb. somme, XXXII lb. — Item, une chambre de cendal rouge et bleu palée et est brodée de chines et de (1)... et y a un levrier qui boit a une fontaine entre les lis et y a IIII banquiers de sarge brodéez de mesmes pour la dite chambre, qui sont tres mauvais et déchirés, et aussi y a une grant sarge verde de mesmes déchirée et tres malvaise et VIII sarges de rouge et de bleu, une keutepointe de mesme, la dite chambre et III courtines de cendal, la keutepointe, le ciel et dossier et III courtines, XLVIII lb., et le residu, XL s., somme,

(1) Mot laissé en blanc dans le manuscrit.

l lb. — F° LXIV. Item, une chambre de cendal garnie de ciel, dossier et III courtines et est brodée la dite chambre de perdris et marguerites, et y a XIIII grans tapis de haultelice de mesme devise, II grans quarriaux, VIII aultres quarriaux plus petis, II aultres petis quarriaux longhes, II aultres grans quarriaux de haulteliche de mesme devise, vi^{xx} lb. viii s. — Item, V quarriaux de cendal vert quarrés et petis, lesquels soloient servir a l'esprevier de la dite gesine de madame les V, viii s. — Item, VI quarriaux de rouge cendal, brodés aux armes de feue Madame de Flandre, et servent a la chambre aux clez, lvi s. — Item, IIII quarriaux de drap de soye bleux, ouvrés de croissans blancs en blanches flourettes, xlviii s. — Item, I quarriau de long drap d'or et y a chapelles de roses blanches et rouges, et I lion ou milieu, et I petit coussin carré de mesmes, lxiiii s. — Item, IIII quarriaux de soye de la chambre aux dés, xxxii s. — Item, I grant quarriau longuet de drap de soye bleu, tout destaint et très mauvais. — Item, I quarriau de satanin bleu ou il a I compas brodé aux armes de ma dite Dame d'Artois, et y a fleurs de lis et marguerites, xvi s. — Item, II quarriaux de satanin destaint, iiii s. — Item, XII quarriaux blans de haultelice, semés de margherites et *ne m'oublies mie*, iiii lb. xvi s. — Item, XI quarriaux de haulte lice vers, as compas des armes de Madame, xl s. — Item, II quarriaux rouges de haultelice, aux armes de Monseigneur de Flandres, et y a en chacun II compas, viii s. — Item, un grant couvertoir d'escarlatte vermeille fourré d'erminez, et est brodé de drap d'or et est la dite escarlatte mengié de ras et de vers. — Item, I aultre couvertoir d'escarlatte violette, fourré d'ermi nez, et la dite escarlatte tres bien mengié de vers, xxxii l. — Item, I couvertoir d'escar latte vermeille, fourré de menu vair, qui est tout usé et adommagiés de vers, xxiiii lb. — Item, I couvertoir de drap vert, fourré de menu vair, et est très usez et le drap et le penne, viii lb. — Item, I couvertoir tres malvais de drap sanguin, fourré de gros vair, iiii lb. — Item, III fustanes de lit, l'une tant seulement trouvée, et prisié xii s. — Item, II tapis lons et estrois de haulteliche, ouvrés de fleurs de lis bleues, et y a escuchons de Flandres, et I petit banquier de mesmes, ne sont point trouvé. — Item, II tres mauvaises sarges paléez de blanc et vert, dont l'une des dites sarges n'est que demy, iiii d. — Item, une grant viese couverture de drap d'or de bature, que on dist que Madame avoit donné aux églises de Rome et de Faverin (*sic*), x lb. — Item, I vies dossier d'un esprevier de cendal vert et destaint, lxiiii s. — Item, I aultre pareil dossier, xl s. — Item, I petit pavillon de cendal bleu, vi lb. — Item, I pavillon ront petit de toile blance et est bordée de cendal rouge, xl s. — Item, II cincheniers l'un de fil et l'autre de soye rouge, iiii lb. xvi s. — Item, II aighieres de pierre bordées d'argent, vi lb. — Item, VI pieches de satanin vermeil, pourpointié et ouvré de la devise de la chambre aux piliers, pour faire quarriaux, lx s. — Item, III courtines de cendal rouge, prisié paravant. — Item, une courtine palée de cendal bleu et blanc, xxxii s. — Item, II courtines de toille bleue, viii s. — Item, une courtine de toille rouge destainte. — Item, une aultre courtine noire bien mauvaise de cendal noir, xii s. — Item, I petit coussin de drap d'or longhet, vi s. — Item, IIII chapiaux de festus blans, dont les II sont fourrés de cendal vermeil, xxiiii s. — Item, I livre de VIII foellés de bois ou est inscript le Mappemonde et les régions et cités du monde, x lb. — Item, III becd'anez d'arain. — F° lxv. Item, X cayeres de faulx d'esteus, dont les VI sont brisiés et sont garnies de cuir et de franges excepté II, les V

prisiés, xii s., les autres dans la chambre de Mad. — Item, I sac plain de rubans, xxx s. — Item, une keutepointe de cendal, armoyés aux armes de Monseigneur et de Madame a compas de brodure, tachiés en pluiseurs lieux sans garnison de cordes, viii lb. — Item, XLVIII pieches de blanque toille demourant de la couverture de la sale, dont dessus est faite mention, les xl pieces xviii l., c'est la pieche ix s. — Item, V pieches de blanque toille contenant VII^{xx} XII aunes, l s. — Item, XXVIII chandelers d'estain, pour pendre es sales et cambres, c s. — Item, une chambre de haultelice a ciel et dossier et une couverture ou il a II personnaiges d'un chevalier et une dame en I parc de rosiers, ou le chevalier presente à la dite dame une rose, la quelle chambre a esté baillié a la mairesse d'Arras par feue ma dite dame pour y amender, et n'y a esté fait rien de nouvel.

Aultre tapisserie délivrée par le dit Monnot en oultre les choses dessus dites

Premiers, II banquiers vers aux armes de ma dite dame, dont l'un est destaint, xvi s. — Item, I banquier bleu de sale aux dites armes, lx s. — Item, II keutepointes verdes de drap de soye, iiii lb. xxi s. — Item, le siege de feue ma dite dame qui est de deux pieches, garni de veluyau vermeil et de III animaux d'argent, prisié le dit siege sans l'argent xlviii s. — Item, V quarriaux vers de haulte liche a P et M, dont en y a II grans et I moyen et II petis, xxxii s. — Item, I demy ciel de mesmes de haulte lice, dont les lettres sont d'or et d'argent, x lb. — Item, IIII quarriaux de mesmes, xxxii s. — Item, I grant quarriau long de soye garnie, viii s. — Item, III grans tapis velus trouvés les II qui sont prisiés et sont ens ou coffre au bout de la grant sale et les II aultres doit Monnot. — Item, un grant lit de parement et le coussin, c s. — Item, IIII tables, chacune d'une pieche et XII traitiaux, xxviii s. — Item, V grans traitiaux pour la grant table, x s. — Item, I coffre de mer, fermant a clefs, c s. — Item, I aultre vies coffre ferré, xx s. — Item, IIII grans ais en bas a mettre le tapisserie, xxvi s.

Aultres biens moebles estans en la maison de feu ma dite dame a Arras, en la rue de Granchon, estans en la garde de Jehan du Pont dit Piet.

Premierement, une chambre verde de sarge de Caen a demy ciel, une sarge de lit a V royes et III courtines de sarges de mesmes, vi lb. viii s. — Item, une aultre chambre verde a demy ciel de sarge verde, ouvré de brodure la devise d'un hermitte semée de paternosters, a I arbre ou milieu, une sarge de lit verde et IIII royes et IIII pieches de courtines de mesmes, xii lb. — Item, une aultre chambre verde a demy ciel brodée d'un tigre buvant a une fontaine et de foelles de chenne blanches et rouges a glans, garnie d'une sarge verde de mesmes, c s. — Item, une aultre chambre de haultelice verde garnie de dossier, de ciel et de couverture de lit à devise d'un chevalier et I dame seant en I vergier de lez une fontaine et semée de pluiseurs branchettes et de papegayes, et les courtines de mesmez, tenant roliaux escrips, xxvi lb. xvi s. — Item, II tapis velus de Turquie a mettre par terre, xl s. — Item, I couvertoir viés de lit, fourré d'ermines et de toille, vi lb. — Item, II banquiers tout d'une fachon, vers, a

devise de roliaux escripts *pour la me tient le mal d'amer* et y a I coeur ou milieu des dits roles, et contient chacun banquier VII aunes d'Arras, XLVIII s. — Item, I tapis de haultelice a pluiseurs grans personnaiges jouans a l'erbette et aux adominaux et d'autres petis personnaiges d'esbatemens d'enfans, et contient XI aunes d'Arras de long, XXIIII lb. —Item, V lis, tant grans comme petis, vies et noeufs, dont les IIII sont garni de IIII sarges bleuez, IX lb. XII s. — Item, II los d'estain, XVI s. — Item, II demy los d'estain, X s. — F° LXVI. Item, II bachins et II aighieres d'arain, XXIIII s.— Item, VI plas, XII escuelles, VI sausserons et IIII salieres rondes et II aighieres a couvercles d'estain, XLVI s.—Item, une huche painte de rouge, en la quelle sont VII nappes et XVI touelles grosses ensamble, LXXII s. — Item, pluiseurs grandes pieches de canevach de la couverture de la sale dont dessus est faite mention, X lb.—Item, I chandelier de fer pendant, IIII s.—Item, II bans tournoirs noefs, XX s. — Item, II bans tournoirs viés, XVI s. — Item, II tables noeves et deux paires de hestaux, XX s. — Item, II buffés, XLVIII s.—Item, une cruche de bois, VIII s. — Item, II benoitiers d'estain noeufs, III s. — Item, II soufflés, I tablier et les tables, II boistes de bos, IIII s —Item, une paire de cheminaux, I gril, une paielle, une broque de fer avoec le tournoir de fer, I audier, I mortier et une paire de bouges de cuir, LIIII s. — Item, pluiseurs petis pos, platellés, aighieres de terre, voirres et pluiseurs fioles de pluiseurs et diverses fachons, XL s. — Item, VI caiges pour oisaux grans et petis, II s. —Item, pluiseurs mandes, corbeilles, paniers, corbillons et mandelettes de peu de valoir, VIII s. — Item, II tabliaux a jouer, enclos d'ais, XLVIII s. — Item, IIII paieles d'arain et de fer a qnewe et sans quewe, I petit mortier et le pestel, I petit gril, I grant pot de keuvre, XXX s. — Item, IIII aultres petis pos de keuvre, XXVIII s. — Item, une viese paielle d'arain a mettre dessoubz I rost et I grawet de fer, II s. — Item, I coffre plain de cloux et de chevilles de fer. — Item, en une amaire · pluiseurs grandes bendes de fer, les quellez ferailles furent de la grand sale, dont dessus est faicte mention, et dist on le dist coffre appartenir a Maistre Loeuvrench des Tentes, IX lb. XII s. — Item, ou prayau ou la dite sale fu faite est le bois et le mairen de la dite sale couverte d'aiselles. — Item, II coffres de bois de ferrés, ou estoient les tapisseries dessus dites appartenant a ma dite dame, LXIII s. — Item, I grant livre de Godefroy de Buillon de la conqueste de Jherusalem. — Item, oudit praiel, a bois charpenté prest pour drechier et mettre en oevre en nouvelles chambres encommenchiés en la court des prisons de la Court le conte. — Item, une grande paielle a II oreillez dudit pié, XX s. — Item, X chandeliers de fer, X s.

AULTRES BIENS MOEUBLES ESTANS EN LA MAISON DE FEUE MADAME DEHORS LA PORTE DE MEAULENS EN LAQUELLE DEMOUROIT CATHERINE LA VACHIÈRE.

Premierement, en la chambre sur le gardin IIII cheminiaux de fer et deux escieux de fer, XLVIII s. — Item, en la salle I banc tournoir, une fourme une petite escuelle, XIIII s. — Item, IIII petites tables, III petis bans et VIII traitiaux, LXX s. — Item, une cave a connins. — Item, environ I fais de fain, XII. — Item, I lot et demy lot et IIII grans plas d'estain, XXXVI s. — Item, I bachin profont a anse de letton, VIII s. — Item, I petit pot de keuvre, VIII s. — Item, I buffet de bos a serrure, XXIIII s. — Item,

I traniel et I pucherel a peschier poisson, xx s. — Item, I petit lit, une table et II traitiaux, xxiiii s. — Item, I lit garni de couverture et de lincheux, IIII escuelles et I petit plat d'estain et I chauderon blanc que on dit que la dite Catherine a devers elle.— Et les aultres biens dessus dits ont esté bailliés à Samiel Fourrier, demourant empres la dite maison pour les garder.

F° 67. — AULTRES BIENS TROUVÉS EN I COFFRE DE CUIR NOIR, ENTRE LES AULTRES COFFRES DE MA DITE DAME QUE ON DIT APPARTENANT A DEMOISELLE JEHENNE DE POISSY.

Premierement. XII robes de drap d'or, de diverses couleurs et facons. — Item, II robes de veluel rouge. — Item, I pan d'une robbe de drap de damas vert. — Item, une demy piece de bon drap d'or blanc. — Item, une demy piece de drap d'or vermeil. — Item, I demourant d'une pieche de drap vert. — Item, IIII piecettes de drap d'or de diverses couleurs. — Item, demy piece de drap de damas blanc. — Item, environ demy piece de drap de soye, ouvré de blanc. — Item, V chaperons, dont l'un est fourré de lettices. — Item, pluiseurs pieces de satin de drap de damas et d'aultres menues choses. — Item, II vieilles fourrures de satin inde.

ITEM I AULTRE COFFRE OUQUEL SONT PLUISIEURS BIENS LESQUELS LYELE JADIS FEMME DE CHAMBRE DE FEUE MA DITE DAME DIST A LUI APPARTENIR.

Premierement, VII grans linceux de fine toille de lin delie. — Item, V petis linceux de mesme toille. — Item, XXXVI chemises a femme de mesme toille delie. — Item, II petites nappes de lin et XIIII touellettes. — Item, III chaperons dont l'un est de satin brodé et les aultres de fine toille. — Item, XXIII queuvrechiés tant grans comme petis. — Item, une pieche de quevrechief delie. — Item, I tableau de bois a ymaige de me dame, pendant a une chainette d'argent. — Item, la couverture d'un quariel de vermeil velours, ouvré de brodure. — Item, II petis coussines de lavende ouvrés a l'aguille. — Item, I petit coffret garni de letton, ou quel n'a que soye destorse. — Item, une piece de toille grosse contenant environ IIII aunes. — Item, une grant treche de soye verde a clous de letton doré. — Item, I ju de quartes et I ju de tables.

ITEM, AULTRES BIENS ESTANS EN I COFFRE ENTRE LES AULTRES COFFRES DE LA CHAMBRE BASSE DE L'OSTEL DESDITS GOUVERNEURS QU'ON DIST APPARTENIR A FEUE JEHENNE DE MONTRALLE.

Premiers. Une vielle robe de gris brun doublée de drap. — Item, I corset de brunette, fourré de cendal blanc. — Item, une houpelande de drap vert, fourré de menu vair. — tem, un corset d'escarlate vermeille, fourré de pourpres a manches de lettiches. — Item, une fourrure et demie de gros vair. — Item, une viese penne de trape de gris. — Item, VI chaperons sengles et aultres. — Item, II pieches de drap noir et une aultre de gris brun. — Item, V paires de lincheux et X queuvrechies. — Item, VI petites touelettes en une piece.

Item, aultres biens trouvés en la dite maison de Granchon, lesquelz on dist appartenir aux enfans de feu messire Louys Daisne.

Premier. I corset de drap bleu, fourré d'un tiercelin vermeil. — Item, I aultre corset d'escarlatte vermeille a manches de lettiches et pourfil de menu vair, fourré de gros vair. — Item, une houppelande a femme de drap de damas bleu, fourré de menu vair. — Item, une houppelande de sanguine sangle. — Item, une cotte de drap vermeil sengle. — Item, une penne de gris a IX tires. — Item, III chaperons fourrés de menu vair, l'un de veluyau bleu, l'autre d'escarlate vermeille et l'autie de drap sanguin. — Item, II aultres chaperons de drap, l'un de bleu l'autre de sanguine doublé de mesmes. — Item, I petit mantelet de drap noir, doublé de mesmes. — Item, I calixe d'argent avoec la platine. — Item, une couppe de madre rompue. — Item, une viese noire fourrure de tres mauvaise penne. — Item, une chambre a demy ciel verde de haultelice. garnie de couverture de lit ouvré de flourettes et III courtines. — Item, une keutepointe de cendal rouge, II banquiers et II mauvaises sarges rouges.

Oudit hostel de la Court Le Conte a pluisieurs bans, tables, fourmes et traitiaux lesquelz ne sont inventoriez pour ce que l'en dit que la plus grant partie est aux bonnes gens d'Arras et aultres, de qui l'en lez a prins. — Item, XII paires de chiennés tant grans que petis, pour les chambres dudit hostel, desquelz il y en a XI paire en la chambre ou gisoit Pierre de la Tremoulle et l'autre paire en la chambre des maistres d'ostel. — Item, une aultre paire en la chambre des coffres et des joyaux de feue ma dite dame, xvi lb. — Item, I grant coffre tout noef, estant en la paneterie, ou quel ont esté trouvé III fers de gauffres et I petit fer a faire oublies, lesquelz ont esté bailliés en garde a Michiel de la Paneterie. — Item, II chayeres a faulx d'esteux, xlviii s. — Item, I sac de monnoie, ou quel a I brevet escript *c'est a Madame de Biauval*, et y sont, xx lb. ix s. xi d. — F° LXVIII. Item, V quarriaux de satin, prisié lxiiii s. — Item, un coffre de cuir noir garni d'argent, prisié vi lb. viii s. — Item, II aultres coffres d'ivoire garni d'argent, prisié vi lb. viii s.

En I coffret en la chambre au bout de la grant sale sont plusieurs pieces de bourses encommenchyiés, chandeler de ceuvre, plusieurs coeuvrechiés de toille escrue et plusieurs aultres choses, prisiés ensamble xx lb. p.

Memore de la sele et harnois de cheval.

En la chambre au bout de la grant sale furent trouvèez plusieurs chandellez de cire blanche, laquelle a esté pessée et monte a CXIII livres, prisié la livre par Martin Sacquespée IIII solz, valent ensamble xxii lb. xiiii s. — Item, en vielles torses et vielz torcis CXLVII lb., XII deniers le livre monnoie courans, valent xi lb. vi d. p. — Item, XXVI coffres grans et petis de l'ostel des gouverneurs, I corbillon et plusieurs layettes XXXV lb. X s. et un petit toursel de menres choses XXIIII s. valent ensamble xxxvi lb. xiiii s. — Item, VII coffres de la garde robe, prisiés xiii lb. xv s. — Item, plusieurs pieces de bos et de marien qui fut de la grant sale faites pour les noeces de Monseigneur de Lembourg. — Item, XXXIX escreins de cuir en le chambre au bout de la grant sale,

prisié xlv s. — Item, II piauls rouges de mouton, prisié ii s. — Item, en le chambre au bout de la grant sale sont VII^xx et XIIII coffres grans et petis, prisiés lxii lb. iiii s. — Item, une nape, prisié xx s. — Item, une pieche de drap vert, prisié vi s. — Item, IIII serviettes, prisié iiii s. — Item, II touelles l'une longhe et l'autre courte, prisié iiii s. — Item, une paire de lincheux, prisié xii s. — Item, IIII couvrechiés, prisié vi s.— F° LXIX. Item, VII aunes de fustane, prisié xii s. — Item, une paire de boutelles, prisié iiii s. — Item, boutelle petite, prisié ii s. — Item, I estui d'ormulx, prisié xii s. — Item, II paires de peellez de fer, prisié xx s,—Item, I candeler a pendre, prisié iiii s. — Item, I vies candeler, prisié iiii s. — Item, I deswidoir, prisié xii d. — Item, plusieurs fioles de voire, avoec le cuvelette ou sont mises, prisié vi s.

Les biens qui s'ensuivent estoient mis en un fardel.

Premiers, IX chaperons dont les VIII sont de drap de laine et l'autre de soye et sont les VIII dessus dis fourré de menu vair, prisié IIII lb. p. — Item, la doublure d'une chape dont on a osté la kewe de cendal tiercelin, xl s. p. — Item, III courtines de tafetas, prisié l s. p. — Item, la doublure de cendal de la moitié d'un surcot, xvi s. p. — Item, une cote de drap d'or bleu sans fourrure, prisié iiii lb. xvi s. — Item, unez mances de lettices, prisié xxiiii s. — Item, la moitié d'un quarriau de cendal pour pointié, prisié ii s. — Item, un cincelier de soye, prisié iiii lb. — Somme de le prisié des biens trouvés oudit fardel, xix lb. viii s. — Item, une pieche d'argent rompue non inventorié, prisié xlviii s.

F° LXX. *Ce sont les partiez qui sont demourez de la priserie faite par Jehan Sac, Clerbourg et Mainfroy.*

Article des chaintures.

Et premierement, de l'article de chaintures, II pentoirs de clés de soye, d'or et de perles, prisié xxxii f.

Chaintures d'argent.

Premiers, une chainture d'argent doré sur un noir tichu a fachon de houbelon, p^é vi f, i. — Item, II chaintures d'argent sur tissus noirs royés de verd ou milieu l'un de solaux et l'autre de rons baillons, prisié x f. — Item, VII petites chaintures d'argent de diverses fachons, prisyez viii f. — Item, VII aultres petites chaintures d'argent doré et II demichains petis de diverses faichons, prisié xvi f. — Item, une chainture d'argent doré sur un verd tissu large a VI cleux, prisié v f. — Item, une aultre petite chainture d'argent de LX cleux, prisié ii f. — Item, II blouques et II mordans d'argent et X cleux d'argent de chainture, iii s. demi. — Item, le garnison d'une aultre chainture viese d'argent doré a cleux rons, prisié ii f. — Item, une aultre viese chainture d'argent sur cuir noir, prisiéu — Item, les pieches d'une viese chainture d'argent sur un tissu a

flourettes, prisié xii f. — Item, une petite chainture d'argent noeve a VI petis cleux, prisié i f. demi. — Item, une aultre petite chainture a petis cleux rons sur un tissu noir, prisié xii f.— Item, une viese chainture d'argent sur un tissu noir a VI cleux, prisié i f.— Item, une aultre viese chainture d'argent a VI petis cleux, prisié xii fr. — F° LXXI. Item, une petite chainture d'argent a V cleux sur un cuir noir, prisié xii f. — Item, une chainture d'un cordel de soye nue, prisié vii s. — Item, un petit estui de cuir a II boutons de perles, prisié v s.

Tissus de soye.

Tous les tissus de l'autre priserie montent a lxv f.

Piere hors œuvre, fausse pierre en une layette pierre, prisié xvi s.

Bourses.

Toutes les bourses comprinses en l'article des bourses avoec XXXV pentoirs de soye sont prisié a xlix f.

Poumes.

Une poume de jaspre, prisie viii f.

Reliquaire.

Premier, I petit reliquaire de cristal, a fachon d'un poisson garni d'argent, ii f. — Item, une longhe piere grise, prisié viii f. — Item, un petit reliquaire d'argent doré a une sainte Margherite, prisié iiii f. — Item, ung petit reliquaire d'argent doré a faichon d'un poisson avoec son pentoir, ii f. — Item, une estraigne piere encassée en argent doré, ii f. — Item, II petis reliquaires d'argent blanc l'un a faichon d'un tabernacle et l'autre d'argent et de berique ou il y a un dent, prisié vi fl. xxii s.

F. 72. Tabliaux.

Premiers. Un tabliau de ciprès de ymage d'yvoire de la Nativité Nostre Seigneur, prisié iiii fl. — Item, un aultre tabliau de bois a un ymage Nostre Dame tenant son enfant, xvi s. — Item, I tabliau d'ivoire a pluiseurs ymages, prisié ung fl. — Item, un aultre tabliau a I ymaige Nostre dame et de Saint Ladre, prisié xvi fl. — Item, I tabliau rond de bois aux armes d'Alenchon au dehors, prisié iii fl. — Item, ung aultre tabliau d'ivoire a ymage de la Nativité et Circuncision nostre Seigneur, prisié ii fl. — Item, un aultre tabliau a I estui de cuir aux armes de Madame, prisié xvi s. — Item, un grant tabliau rond a I^e^ ymage Nostre dame, xii fl. demi. — Item, I petit tabliau de bois a I^e^ ymage Nostre dame, St-P. et Saint-Anthoine, prisié iii fl.

Ymages.

Premiers. I petit ymage de St-Christofle, d'argent doré, en une boistelette. — Item, ung aultre ymage d'ivoire de St-Liénard sur un tabliau noir, prisié II fl. — Item, ung ymage de Nostre dame d'ivoire, assise sur entablement d'argent doré, prisié XXV fl. — Item, un aultre ymage de Nostre dame d'ivoire assise en un tabernacle, VI fl. — Item, une ymage de Nostre dame a fachon d'une boistelette, IIII fl. — Item, III petites ymages de Nostre dame d'albatre, dont l'une est a Paris vers Chosat et les II autres, prisié III fl. Somme.....

Joyaux de Chapelle.

Premiers. III chandelers de coevre doré, prisié XL s. — Item, le benoitier et asperges de coevre, XVI s.

F. LXXIII. Coutiaulx.

Plusieurs coutiaulx grans, petis, prisié LX frans.

Vaisselle d'or et d'argent pour paneterie.

Sont VI ...., prisié VI fl.

Vaisselle d'essansonnerie.

Premiers. Un voire d'argent a faichon de margherite, prisié VIII fl. — Item, un cressekin de cristal, XII s. — Item, une coupe d'argent doré a couvercle esmaillié ou fons d'un vironnique, prisié XI fl. XI s. — Item, une pate d'un gobelet et voire a fretel et le couvercle ensamble, prisié XLVI s. p. — Item, plusieurs madres, prisié C fl.

Vaisselle d'estain.

Sur tout prisié XV fl.

Vaisselle d'argent pour chambre.

Premiers, IIII candelers d'argent baillié à Clay l'orfevre, pesant XII^marcs III onces X estrelins.

Menus et communs Joyaulx d'or.

Premiers. II petites forcettes d'or, prisié II fl. — Item, une laiette d'argent, prisié XXVIII s. — Item, une boistelette d'or pendant a frummaillet d'or, prisié III fl. — Item,

une boistelette d'or a mettre poivre. — Item, une tourtereule, x fl. — Item, une petite carette d'or, prisié vii fl. — Item, XXII rosettez d'or esmailliez de verd et rouge, prisyez iii fl. — Item, une petite fourcette d'or a I perle, prisié ii fl. — Item, I esteullet d'or a filler, xi s. — Item, plusieurs lettres d'or. vi fl. — Item, plusieurs paillettes d'or et d'argent en plusieurs pieches, prisié lx fl, — Item, menu fretin d'or, prisié xxi fl. — F° LXXIV. Item, I petit estui a une culier, prisié i fl. — Item, en canons de filz d'or, prisié xl fl. — Item, en fil d'or de viez ouvrage, prisié x fl. — Item, plusieurs offrois, prisié xvi fl.

Aultres menus Joyaulx d'argent.

Premiers. I cercle d'argent pour une aloiele, prisié xx s. — Item, X forcettes en plusieurs articles, prisié, xxvi s. — Item, XII dés d'argent, prisié iii fl. — Item, une pieronnelle d'argent, prisié iii s. — Item. une platine d'argent, prisié iii fl. iiii s. — Item, II platines d'argent doré atecié a poil de cheval, prisié xii s. — Item, I canon d'argent. I fl, — Item, I miroir garni d'argent a I cerf blanc et une dame, prisié vii fl. demi. — Item, I miroir d'ivoire garni d'argent a II lettres entrelachées, prisié x fl. Item, I aultre miroir d'argent et d'ivoire, i fl. — Item, II petits mondoirs d'oreille, v s, — Item, plusieurs fresettes d'argent doré et aultres miroirs, vaillans ii fl. — Item, un espouron d'argent, prisié xx s. — Item, une laiette d'ivoire garni d'argent doré, prisié ii fl. — Item, menu fretin d'argent mis en I coffret, prisié viii fl. — Item, V aguillez et I maulet, prisié xiii s. — Item, I cornet d'escriptoire d'argent a un pendant de soye, prisié xx s. — Item, I canivet et une plume d'argent, prisié xxiii. — Item, I cornet, II vrevellez d'argent pour ostier, xvi s.—F° LXXV Item, IIII petites cuvelettes d'argent, prisié xxiiii s. — Item, I petit bracelet d'or, prisié vii fl. — Item, I cornet d'ivoire et une chainture, prisié i fl. — Item, I petit champion d'argent doré, prisié viii s. — Item, plusieurs espingles d'argent, xviii fl. — Item, IIII branches de corail, prisié iii fl. — Item, le manche de cristal, prisié ii s. — Item, II vieses mitaines, prisié ii fl. — Item, I petit coffret garni d'argent, iii fl. demie. — Item, XXXVIII pines d'ivoire, prisié iii fl demi. — Item, I ferret d'alebastre garni d'argent, prisié vi fl. — Item, I panier d'argent, prisié i fl. — Item, XX colers d'argent, prisié iiii^{xx} xii fl. demi. — Item, VIII mirroirs d'ivoire grans et petis, prisié iii fl. — Item, une piece d'argent de jointure du coffre, prisié xxxvii s. — Item, une platine d'ivoire garni d'argent, prisié xvi s. — Item, I chiselés d'argent, prisié xxiiii s. — Item, plusieurs perles menus, prisié ii fl. xii s. — Item, II chiers de kequille de perle, prisié iiii s. — Item, II balances dont les bachins et les pois sont d'argent, prisié iii fl.

S'ensuivent aultres biens meubles prisiés non trouvés en l'inventoire

Premiers, cresekin sarrasinoys de fer, iiii s. — Item, I chapiau avoec l'estui, prisié viii s. — Item, deux forcettes d'argent a monder oreillez et dens, prisiez vii s. — Item, I tabliau d'un Crucefiement dedens d'ivoire a une Nostre dame, I saint Christofle et plusieurs ymages, s'y a de perles et par dehors d'argent doré une Anunciation, prisié

xxiii fl. — Item, I tabliau d'ivoire d'une Anunciation et de un Crucefiement, viii s. — F° LXXVI. Item, I tabliau de bois de plusieurs menuez perles et fausse pierre a une Nostre dame dedens d'ivoire, prisié ii fl. — Item, I tabliau a une Anunciation de bredure, prisié iiii fl. — Item, I tabliau de bois couvert d'argent et paint sur des koquilles de perles, garni de eschiés et escali de jaspre, prisié, xiiii fl. — Item, unes heures en flameng et en franchois, vi s. — Item, I petit escrinet en bois rouge, prisié iiii s. — Item, II pieces l'une de veluel et l'autre de cendal vermel, prisié v s. — Item, une ymage de Nostre Dame d'ambre et I tabernacle d'argent doré, xxviii fl. — Item, II mances de crestal, viii s. — Item, plusieurs fretin d'argent mis en un drapelet prisié et une pieche de coquille de perle, viii s. — Item, plusieurs fretin d'or mis en I drapelet 1° vii^est, prisié ix fl. — Item, plusieurs pieches de corail pesant III marcs II esterlins, prisié xii fl. — Item, plusieurs boistelettes d'ivoire et d'ambre mises ensamble, prisié xvi s. — Item, une avant boiste, prisié iiii s. — Item, le lit de le chambre ou gisoit Regnaulf, xii l. — Item, III coffres tant a Jehan des Poullettes comme a Jehan Saquespée, vi l. — Item, I grant coffre que Madame a, prisié iiii l. — Item, I tablel de bois, viii s. — Item, I gril, xii den.

Ce sont les coses baillés en garde a la femme Huart Waloys le derrain jour de Novembre,

Premiers. Une boiste en laquelle a du baline que le pape Clement donna a Monseigneur. — F° LXXVII Item, III grans pieces del unicorne. — Item, une verghe garnie de II vireules de la verghe Moise. — Item, une grant pierre et une aultre de lignum aloez. — Item, I petit coffret de drap d'or, ouquel a X fioles d'yauwe, III cornes plaines, III fioles de voirie, une boistelette d'argent plaine de chivette. — Item, I coffret ou sont plusieurs perles qu'on dist appartenir a Margherite de La Marche et madame de Baussigniez. — Item, c escus en sac qu'on dist appartenir a Jehan de Drincamp, xx l. ix s. xi deniers qui sont a feu madame de Beauval, item a ele en une aultre partie x l. vi s. ix d. — Item, en i aultre sachet y avoit xxxiii l. ii s. ii d. appartenant à la dite dame la quelle fut prinse le disime jour de Septembre mil CCCC et cinq pour les frais du mener par Chaunnoy Duait a Paris plusieurs joyaux d'or d'argent et de pierrerie qui furent a feu madame de Bourgongne. — Item en i aultre sachet XX escus, pour Charle, frere le chastelain de Lens. — Item, II bastons creux, en cascun II fioles de baume. — Item, I escrin de coevre doré en quel a plusieurs oiseles de chire et IIII petites boistelettes de ploncq plaines de civettes. — Item, une bourse faite a l'aguille ou est une pierre de cassidone. — Item, I coffret de cuir garni de coevre ou sont II mandegore, hons et femme.—F° LXXVIII. Item, I cuvelette d'oultre mer en la quelle a III fioles de baume. — Item, I petit culot ouquel a plusieurs evuangillez en parchemin en fourme de losenges. — Item, I escriniet de cuir noir ou sont agnus dei. — Item, I petit livret de Sainte Marguerite a fourme de losenge garnie d'argent. —Item, III agnus dei d'argent, III reliquaires d'argent, I anel de crestal mis en une bourse. — Item, li crois d'or et VIII aniaux d'or. — Item, I aniel crapaudine. — Item, IX petis reliqueres d'or. — Item, une fleur de lis d'or plate mis en une bourse. — Item, en I coffret

plusieurs reliques.— Item, I sachet ou sont plusieurs denier sarasinois en coevre. — Item, I cofre long, lettres, roles et aultres escriptures parlans des besognes de feu Madame. — Item. I coffre de ciprés a marques qui fu trouvés en le garde robe ou sont pluisieurs coses apoartenans si comme on dist a la mere de Robert le bastard de Flandres.

Jou, Nichases Buridans, prestres, tabellions apostoliques et impériaulx, ait fest escripre ceste presente copye del inventoire des biens demourés du décès de feue tres haulte, poissante princesse et dame Madame Marghrite de Flandres, ducesse de Bourgongne, palatine, dame de Salins et de Malines, a lequelle Inventoire faire et prisié d'aucuns des dits biens je fu presens comme tabellions ou notaires publiques ad ce appelés par vénérables et discrets Mess^r les commissaires nommés au commencement de le dit inventoire et en tesmoing de ce j'ay mis men signe manuel au premier et au dernier feullés des coyers de ceste presente copie fette a Arras l'an Mil IIII^c et XIII le VIIIe jour du moys de Septembre.

Signé : Buridan.

Archives départementales de la Côte-d'Or.





GLOSSAIRE

Nous n'avons relevé dans ce Glossaire que les mots qui ne se trouvent ni dans Ducange, ni dans Roquefort, ni dans M. de Laborde, M. Victor Gay et les auteurs le plus souvent consultés, ou qui présentent des particularités, soit pour le sens, soit pour la forme.

A

Accintes, 201, enceinte.

Adominaux (Jouer aux), 912. Nous n'avons rien trouvé au sujet du sens de cette expression.

Adosserais, 484, contreforts.

Aleche, 304, sans doute sorte de boîte.

Allemarche (Coffre d'), 706, pour de Danemarck.

Alleluiwe, 371, livre où sont notés les alleluias.

Allimicus, 57, sans doute pour *Alchimicus*, homme qui s'occupe d'alchimie.

Almandina, 11, sorte de pierre précieuse.

Alongier, 65, dans le sens de éloigner, en latin *allongare*.

Amaillié, Amailliet, orné d'émaux, 75.

Anaglyficum, anaglifum opus, 7, 17, 20, travail sculpté.

Anglicanum opus, ouvrage d'Angleterre, 318, 345, 836, broderies à l'aiguille. V. le Glossaire archéologique de Victor Gay, au mot *Angleterre*.

Ansinc, 80, mot encore usité dans le patois du Nord, pour ainsi, comme.

Ansuelles, 747, ensouple, cylindres autour desquels s'enroulent la chaine et l'étoffe ; du latin *Insubulum*. On dit *Anstruelles* dans le patois du Nord.

Arest, Aret, Laret (Draps de) 134, 239, etc., riches draps de soie. Ce mot vient-il d'une petite ville de Syrie appelée Areth, comme le pense M. Francisque Michel, ou, comme le dit D. Carpentier, le continuateur de Ducange, de la ville d'Arras,

qui a été appelée Arraix et en flamand Atrecht? Nous n'oserions nous prononcer à ce sujet.

Arkal (Fil d'), 178. Archal.

Asconce, 182, esconce, lanterne sourde.

Assay, 378, essai.

Asselés (Livres), 805, couverts d'aisselles, de bois.

Assize (Clous d') 459, servant à protéger le plat d'un livre.

Assonné, assonir, peut-être assouvi, assovir, 688, 689, 698. A la signification assonner, soigner, il paraît préférable d'adopter assouvir, assovir, achever.

Ataux, 630. Fêtes solennelles. Ce mot est encore aujourd'hui usité dans le patois du Nord.

Auge, 128, nef ou vase à aumônes qu'on plaçait au milieu des tables. Du latin *alveus*.

Avallemeus, 331, moulures.

Aymentrées (Aiguilles), 631, pour aimantées.

B

Baket d'argent, nef ou vase à aumônes qu'on plaçait au milieu des tables. Baket, dans le patois du Nord, est encore usité pour bateau.

Bancholia, 14, sans doute pour *Banchalia*, tapis couvrant des bancs.

Bariux d'argent, 129, vases en forme de petits barils.

Bas (Fille de), 660, illégitime.

Behus, bahus, 207, coffre.

Ben, 331, serait-ce la bande d'une pierre tumulaire?

Benwet, 331. Entouré d'une bende ?

Berfroi, 54, montage en bois dans l'intérieur d'une tour, qui porte les cloches, beffroi.

Berniscrist, gros draps, V. Ducange.

Bife, 99, 112, sorte de vase, d'après le contexte.

Blade, 731, en mauvais état, dans le sens de blète.

Boin blanc (Pierre du), 465, bonne pierre.

Botoillette, 539, petite bouteille

Bort d'Illande, 457, bois d'Irlande débité. V. le Glossaire archéologique de Victor Gay, au mot Bort.

Bouteres (Arcs), 695, arcs-boutants.

Bours, 278, étui en cuir pour un livre.

Breteske, 468, est ici employé dans le sens de balcon, grande fenêtre, d'où se lisaient les ordonnances du Magistrat à l'hôtel de ville.

Buhos, 723, tuyau, mot encore usité dans le patois du Nord.

Buhotiel, 564, tuyau servait à retenir le capuchon d'une chape.

Bus, 545, bois.

C

Caaignon d'or à caufer vin, 81, peut-être pour canon, vase très long.

Cadrant, 110, 123, cercle gradué servant à mesurer la hauteur des étoiles.

Cairel de cuir, 621, carreau en cuir brodé.

Callaus sauvages, 481, pierres brutes.

Camapula, 466, drap de lit ?

Campedo, 394, champ d'une tapisserie.

Canchel, cancel, 109 et passim, chœur d'église à cause du treillis.

Cane, 150, 364, conduit de terre servant à fournir de l'eau.

Capitre, 75, pour carpite, tapis de laine.

Cappes françoises, 211, sorte de manteau de cheminée en pierre.

Carcheul, 120, vase pour l'eau bénite.

Carchié, 119, chargé.

Carmes, 194, peut-être carat. V. Ducange au mot Carmet.

Carge, 137, çarge, serge.

Causes, 144, chausses.

Caumaicaudes, 486, peut-être grisailles d'une fenêtre. Ce mot viendrait de *Camahutus*, camaieu.

Cauwersins, Kauwersins, 283, Cahorsins, marchands et usuriers tirant leur nom de Cahors.

Caviauls, 804, cheveux.

Censeur, 745, censier, qui reçoit les cens.

Cerne (?), 811, d'après le contexte ce mot aurait le sens de navette servant pour l'encens.

Cestre, 828, sceptre.

Ceur, 375, chœur.

Chair, 151, char, chariot.

Chavaiges (Quareaux, pierres), 200 sauvages, brutes.
Chers sur les grands piliers du château d'Hesdin, 121. Nous ne pouvons expliquer le mot chers. Il n'est point probable qu'il vienne ici de *ehereus*, cierge.
Chier, 314, cerf.
Chiés, 517, sans doute dans le sens de coupe.
Chiers, 402, chef, sommet.
Chimaides, 372, moulures, cimaises.
Chiponnés, 683, chipoiées ou chipolés, 713. Carreaux peints et vernis. Chippolin, peinture à la detrempe vernie.
Chiron, 373, gros cierge très orné placé vis-à-vis un saint ou un autel, 373.
Ciez, 75, ciels de lit.
Cinet, 385, signet ou sceau.
Clatelles, 244, sonnettes.
Clauden, 476, gros clou posé sur le plat d'un livre.
Clokaria, clocher, 54; partie d'une tour commençant à l'endroit d'où part le montage en bois qui porte les cloches.
Clokereul, 224, clocheton.
Columberch, 264, sorte de colonnade dans une église.
Coquemar, 73, vase servant à faire bouiller l'eau, du latin *Cocomun*.
Cothidian (Ornement), 837, qui sert les jours ordinaires.
Copete a porter Corpus Domini, 136, petite coupe.
Cor, 236, pour corne, en latin *de cornu*.
Coulet, 637, collet.
Coulon, 630, pigeon.
Coulonciel, 544, petit pigeon dans la scène de l'Annonciation.
Couplet, 777, Coupron, 801, 804, sommet, mots encore usités dans le patois du Nord de la France.
Courdinnes, 877, gourdines.
Coutoffle d'argent, 131, bouteille. V. Ducange au mot Cowelle.
Cowersins, 182, Cahorsins.
Craulines, 119, sans doute pierre précieuse. Ce mot serait-il employé pour Cornaline?
Crake, 575, vaisseau, caraque.
Cromps (Piliers), 802, de travers, mot encore usité dans le patois du Nord.
Curialitas, 366, don gracieux, pourboire.
Curre, 659, char.
Cyborium, baldaquin, 13.

D

Daces, Daches, Dachettes, 354, 527, 600, gros clous taillés à facettes servant pour orner les plats des livres ou parfois pour ferrer les chaussures.
Damoiselle, 103, pot en argent ayant la forme d'une dame.
Debous, 291, encore usité dans le patois du Nord pour bout.
Déchaement, 64, déchet.
Delie (Toile), 61, délicate, déliée, fine.
Demi-tamps, 470, breviaire comprenant deux parties de l'année ecclésiastique.
Dépichures, 192, déchirures.
Despautré, 542, désarticulé.
Devens, 472, dans. Encore usité dans le patois du Nord.
Dokai, 373, déchet.
Donnayemens, 727, Donoiements d'amans et d'enfans, 844, peut-être dans le sens de caresses, du verbe Donoier.
Doubles, 125, doublés, doublets, pierres fausses, cristal coloré posé entre deux verres ou en doublure d'une pierre fine.
Ducoise, 331, duchesse.
Duel, 331, deuil.
Duise, 64, convenance, de *Duire*.
Dule, 523, peut-être double.
Dyen, 67, doyen.

E

Ebenus (Jus d'eschés d'ivoire et d'), 139, ébène.
Ebriu, 155, hébreu.
Eles, Elles, Helles, 408 et passim, étoffes sur les côtés des autels.
Emicidia, hemicycles, 16, peut-être pour *emicicla* qui serait lui-même pour hemicycla.
Emmiadremenche, 64, amélioration.
Emperis, 105, impératrice.
Encrière, 672, encrier.
Engengié, 236, entremêlé.
Engibier, 658, chasser.
Enkeuvrekiez, 332, coiffés.
Ennelé, 67, orné de nielles.
En pur le kief, 331, tête découverte.

Ensarpiller, 269, envelopper, ficeler.

Entailleur ou tailleur de coutel et de manches de coutel, 152, 158, 367, sculpteur.

Entailleure (Tapis d'), 272, tissés dans le genre de sculptures.

Escafotes (Un hanap a piet as) doret dedens, 112. Escafotes viendrait-il de *Scaffa* qui signifie *cosse*. On appelle escafote dans le patois du Nord le petit étui qui sert à renfermer les aiguiles

Escaiche d'argent à mantel, 129. Escaiche pourrait peut-être signifier écaille (coquille), mot qui se prononçait dans le Hainaut Scaye et qui viendrait de *Scalja*.

Escardé, 118, ébréché. Mot encore usité dans le patois du Nord de la France.

Escauperce, 354, tige en bois longue et élevée, comme les mâts surmontés d'oiseaux qui servent aujourd'hui dans le Nord pour le jeu qu'on appelle de l'Ecauperche.

Eschases, 137, eschés, 139, jeu d'échecs.

Escouce pour Écosse, 12. Enseigne et perles d'Écosse.

Escoufer, 169, réchauffer.

Escremissenes (Un hanap a deux) a piet, 112. Par le mot *Escremissenes* pourrait-on entendre des combats représentés sur le pied du hanap?

Escroes, 516, bandes, morceaux.

Esmeachier, 235, éventail, du latin *emuscarium*.

Esparguiet et non espargniet, 260, épars.

Especes, 236, pour épices, *pro speciebus*.

Espillon, 323, paille de la fève.

Espondes, 331, pierres formant les faces d'un tombeau.

Esquirré, 813, déchiré.

Ess, 95, 96, peut-être la partie du vase d'où le liquide coule.

Estain, 745, filets de laine étendus en longueur pour faire l'étoffe et traversés par la trame.

Estanfiques, 373, montants, pieds-droits.

Estant (Image en), 380, debout.

Estontures, 745, toison, laine de mouton.

Estroyelles de cuir, 526, sans doute petits fragments, petits débris.

Estriut, 158. Ce mot signifierait-il un degré, comme estref, estriu, étrier?

Esvowerers, esvoeres, 722, 729, gouttières.

Eubenoitiez et non embenoitier, vase à eau bénite.

Euche, 402, et non enche, cheville.

Euwus, 538, employé pour eus, participe passé du verbe avoir.

F

Faus visaiges, 159, masques.

Feuatre, 83, feutre.

Fieux, 747, pluriel de fil.

Fleur, 73, farine.

Filloles, fiole, 348, 534, 723, clochetons.

Follays, 747, poils employés pour chaîne d'une étoffe.

Fourchine, froncine, 237, 361. parchemin.

Fraims, 144, freins.

Fraset, frasé, 78, uni, poli, de fractus, brisé, mis en miettes.

G

Gabia, 326, employé ici dans le sens de châsse.

Galée, 634, navire, galère.

Galiot, 842, vase de table, venant sans doute de galée.

Gambes, 331, jambes dans le sens de pieds droits.

Garloanes d'ivoire (Une paire de), 320, peut-être sorte de coffret ou d'écrin.

Gauguier, 570, noyer.

Gazarant, et non Gazaraut, 114, cotte de maille. V. Ducange, au mot *Jaceran*, Ghiazzerino.

Geule, 422, bourse.

Gernoins, 153, poils. Ce mot qui s'emploie pour les poils de la moustache serait-il ici employé pour les poils d'un chapeau?

Gheretieres, 487, jarretières.

Gietoirs, 221, pour jetoirs, jetons.

Gohoriau, 322, collier de cheval.

Goudes (Grans) d'argent, 129. même racine que Godet.

Gousses (Uns), 144, ordinairement gousset, armure qui se mettait sous les aisselles.

Graiet, 225, gréé, orné.

Graiffe, 472, agraffes.

Gratuise, 745, bourre, mauvaise laine.

Gré, Greis, Gréel, 361 et passim, graduel.

Grecisme, 593, livre en grec ou traitant du grec.

Gremispect, 824, nom d'une herbe qui sert à former la couleur verte.

Greve, greue, 114, armure protégeant les jambes. V. Ducange au mot *greva*.

Greveure, 129, fente, crevasse. V. Ducange au mot *Crebadura*.

Griosse (Un tavelet à peinture de), 325. Ce mot ne serait-il pas employé pour Grijois, Griois, qui se dit pour grec ?

Gu, 240, jeu.

H

Hauteche, 64, hauteur.

Helles, 843, étoffes sur les côtés de l'autel.

Hés, 285, 488, chevilles?

Hinnier, 629, pour hymnier, livre renfermant des hymnes.

Hirechon, 372, tranchée.

Huese, heuse, hoeze, 349, 355, 362, 729, revêtement de la saillie d'un poinçon hors du faîtage d'un comble.

Husseher, 680, user.

I

Imagins, 494, statues.

Injinjuatum, 236; engengié, entremêlé.

J

Jeou des ezchezs, 110, jeu d'échecs.

Jour du regard, 74, jour des relevailles d'une femme.

Joire, 379, sorte de hanap.

Juivel, 186, joyaux.

K

Kachiet a cloque, 352, expulsé au son de la cloche.

Kankes, 62, qui se dit dans le patois du Nord sous les formes *quanque, chenque, quoque*, pour *tout ce que*.

Kokoo, 355, coq surmontant un clocher.

L

Laeche, 64, largeur.

Laidon, 354, laiton.

Lambittæ, d'après Mabillon pour *Cambuttæ*, crosses.

Lanuise, 745, déchet de laine.

Larenchin, 363, larcin.

Laret. V. Arest.

Lei (Un ciercle), 94. Serait-ce large, venant de *lé*, ou *lie* venant de *lier?*

Lettery, Lieterin, 136, 676, lutrin.

Leuwir, 64, levier, balance, de *Leverius*.

Ligninis, Linnis (Œulle, oile, olede), 205, huile de lin.

Locher, 718, branler, vaciller.

Loivre, 118, vêtement de femme ou objets faisant partie de la garde-robe d'une femme.

Lonchure ou lanchure, 747, encore usité dans le sens de trame par les ouvriers du Nord.

Lovignois, 64, monnaie de Louvain.

M

Macheuerie (Œuvre de), 64, au marteau.
Maise, 317, mauvaise.
Manestrez, 724, menestrels.
Mangeures, 791, déchirures de dents de rats.
Manuele, 225, poignée d'un objet servant à donner la paix.
Marche (Ouvrier à la), 745, travaillant à l'aide d'une marche ou pédale.
Maurre couleurs, 121, moudre, broyer.
Mazelene, 81, pour madre.
Melaudie, 845, danse.
Menuiser, 222, diminuer.
Mesaisiet, 801, en mauvais état.
Meskine, 384, servante.
Mihost, 300, pour mi-août.
Miorina seu Worina, 823, nom donné en Angleterre à la couleur de pourpre.
Miraldes, 213, émeraudes.
Mitiaines, 886, mitaines.
Mokar, 481, mot d'origine fla mande qui peut signifier moëllons.
Monoca ecclesiæ (Sancti Petri Insulensis), 53, peut-être la crypte éclairée par une seule ouverture.
Mutoninæ (Pelles), 295, peaux de mouton.
Musiacum opus, 33, *mosaicum*, travail de mosaïque.
Myawes, 905, mauves.

N

Nichain, 261, petite nièce ou petite fille.
Nos, 121, gouttières. Les mots Noke et Nokière sont encore usités dans le Nord pour bac et gouttières.
Noteur, écrivain qui écrit les notes d'un livre de chant.
Nouvel, 103, pour Nowel, Noel.

O

Oes, Oeus, 61, ues, 64, pour au profit de, *ad usum*.
Olier, 803, donner le sacrement de l'extrême-Onction.
Olieteur, 121, fabricant ou marchand d'huilè. Aujourd'hui, on dit *Olieu*.
Omples, 441, 469, 747, 809, 814. Nous n'avons pu trouver la signification de ce mot, qualificatif souvent donné aux étoffes. D'après le contexte de la page 747, ce mot pourrait signifier simple par opposition à double.
Or saudich. V. de Laborde Glossaire, Or soudis.
Orier, 478, orner d'or.
Orinaux, 111, conduits d'eau.
Osenghez, 125, pour losenges.
Osecre, 337, Osèque, 555, pour Obsèques.
Ostis, 65, outis.
Oueche, oeche, euche euce, eusse, esse, 505, 543, 595, et passim, mots souvent employés pour signifier cheville, venant sans doute de *axis*.
Ourdon, 481, pierre d'appareil. Mot encore usité dans le Nord.
Ouvreur, 623, ouvroir, atelier.

P

Pameur, 830, évanouissement.
Papin, 73, bouillie pour les enfants.
Patin (Le) du chiron, 783, pied, support.
Peselé, orné comme les armoiries en pal, du latin *pesellus* qui signifie pieu ou pal.
Peccorail, 828, pectoral.

Périus, 262, périls.

Piés de siége, 481, pierres servant d'assise.

Pietd'aille d'argent doré atout le voirre de Rome, 127, sorte de vase. Le mot Pietd'aille viendrait-il d'une ressemblance avec un pied d'ail ou du mot *Piedéal,* bâton droit qui vient lui-même du latin *Pedestallia.*

Piliers aplois, 481, peut-être piliers appliqués, engagés. Aplois viendrait de *applicatum* comme exploit de *explicatum.*

Pione, 774. pivoine. Mot encore usité dans le patois du Nord.

Pirre, 78, 200, pierre.

Ploroir, 118, 241, mouchoir ou objet faisant partie de la garde-robe d'une femme.

Pointeur, 670, peintre.

Posteles, 542, sans doute pour Apostèles, Apôtres.

Poupes, 93, sans doute sorte de pourpre.

Poyes, 722, appuis.

Preuses (Les IX), 658, 666, féminin du mot Preux.

Puignés, 821, bord des manches d'une aube.

Pulle (Capelle du), 383, chapelle du Peuple.

Q

Quacheu, 242, médaille.

Quailliés, pour cailliers, vases à boire.

Quareya, 465, carrières de pierres.

Quars fours, 290, endroits où se rejoignent les planches formant un char.

Quins, 671, coins en pierre.

R

Ragraingier, 392, remettre en état.

Reba, repa, couvercle d'une châsse, 13.

Recendaler, 361, recouvrer à nouveau de cendal.

Reclavare, 233, reclouer.

Reelz (Ouvrage ou) en rayé, en latin *radiato.*

Renge, 145, renghere, 170, baudrier.

Reourmiller, 518, probablement ourler.

Repechare, 176, rapiécer.

Reploumer, 121, recouvrir de plomb.

Rere, 178, tracer des raies.

Resson, 746, goûté, repas de l'après-dîner, vers quatre heures.

Revertum, 536, sans doute pour *Revestiarium.*

Robbins, 213, rubins, pour rubis.

Rokes, 481, carrières de pierres.

Rome (Tableau de l'ouvrage de), 181, 277, travail de mosaïque.

Ronnisons, ronisons, 346, 352, 630, rogations.

Ruer jus, 366, jeter bas.

S

Sainant, 262, pour signant, bénissant.

Sale (Une grant), 144, casque; on emploie plus souvent salade.

Saraine, 127, sorte de vase dont Ducange parle aux mots *Seria* et *Serena.*

Sarcut, 568, Sarqueu, 719, cercueil.

Séant (Image en) 380 assise.

Seinges, 595, singes.

Selles, 729, cellules.

Sene (Table de) peinte, 91; peut-être faut-il lire *Seue.* Ce serait une table en sureau (1).

Sequentionare, 239, livre renfermant des séquences.

Serouge, Serourge, 230, 531, beau-frère, mari de la sœur, de *Sororius, Sororjus.*

Seursaniez, 136, surannés, vieux.

Sia aurea, 10, cuillers d'or.

Souage, 262, 263, 811, moulure, boudin enroulé.

Souffrance (Le), 456, Évangile de la Passion.

---

(1) Cette explication nous a été suggérée par M. l'abbé Haigneré, qui a bien voulu en outre nous indiquer la dénomination actuelle de plusieurs noms de lieu du Pas-de-Calais, relevés par lui dans la Table de ses *Chartes de Saint-Bertin* (Saint-Omer, Société des Antiquaires de la Morinie, 1885, t. I, n° 24, p. 3).

Stanfiques, 529, comme estanfiques, pieds droits.

Subtemen, canevas, 28.

Suers Preceresses, 332, Dominicaines.

Suxtæ argenteæ ad ferendum incensum, 13; d'après du Cange pour *Buxtæ*, vases, navettes à porter l'encens.

Symes, 618, pour singes, de *Simius*, *simjus*.

T

Tacquelés, 754, tâchetés, mot encore usité dans le patois du Nord

Tale (Une fiertre de), 91, telle, de même matière, que celle qui vient d'être mentionnée?

Targetes, 120, boucliers, écus, écussons.

Tasche, 473, poche. Encore usité dans le patois du Nord.

Teuste, 609, texte, livre des évangiles ou des épitres.

Tiercheriuls, 311, sorte de pots.

Touké, Touquet, 380, coin, angle, quartier retiré d'une localité.

Traniel, 913, balance dite romaine. Mot encore usité dans le patois du Nord.

Trayans, 518, tirants servant à ouvrir un livre.

Traynie, 745, trame d'une étoffe.

Trémontaine, 631, pour tramontane, boussole.

Triacle, pour thériaque, remède en vogue contre l'empoisonnement.

Trifières, *Triforiæ*, *Triphonicum opus*, 4, 57, 81, 115, 236, ouvrage inserti dans un objet ouvragé, ajouré.

Tuba, Thuba. 189, 419, dôme élevé au-dessus du transept à la cathédrale de Cambrai et à l'église de Trélon.

Tuel, 504, tuyau.

Tumbier, tombier, 202, 209, 214, 215, sculpteur qui travaille aux monuments funéraires.

Tumiameteria, 14, pour *Thymiomateria*, encensoirs.

U

Urbaner, 518, rubaner, orner de rubans.

V

Valtaron, 471, vatharon, monnaie qui valait 2 gros.

Venredi aouré, a le crois aourer, 377, vendredi-saint.

Vertueus (Saphir), 170, sans doute qui a une vertu, une puissance.

Veronike, Vironicle, Vironningle, 170, 361, 362, 742, 763, 798, 811, 818, 875, 976, images de la sainte face ou autres, dans lesquelles se trouvaient parfois renfermées des reliques.

Vierscare, 536, lieu où siégeait le tribunal d'échevins appelés Vierscaere.

Vituline (*Pelles*), 387, peaux de veau.

Vitz, 611, pour vis, escalier.

Vois, 381, vide.

Volemens de Dames, 845, chasse aux oiseaux par des dames.

Votes, 331, voutes.

Vouler, 658, faire la chasse au vol, aux oiseaux.

Vrevielles, 361, anneaux. V. Ducange au mot *Vervella*.

W

Wis, 746, vide, peu serré.

Wlyel, 754, velours.

Y

Yères, 381, arrhes.

Ytel, 821, pour item.

Yuwaus, 382, 383, joyaux.

Z

Zaphiers, 213, saphirs.



TABLE

DES

MATIÈRES



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z



TABLE

DES

NOMS DES ARTISTES

ET DES FOURNISSEURS D'OBJETS D'ART

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

W

Y

Z

COMMENCÉ D'IMPRIMER LE MERCREDI XVIII[e] JOUR D'OCTOBRE MDCCCLXXXII,
ET ACHEVÉ LE LUNDI IX[e] JOUR D'AOUT MDCCCLXXXVI



LILLE, IMP. L. DANEL

